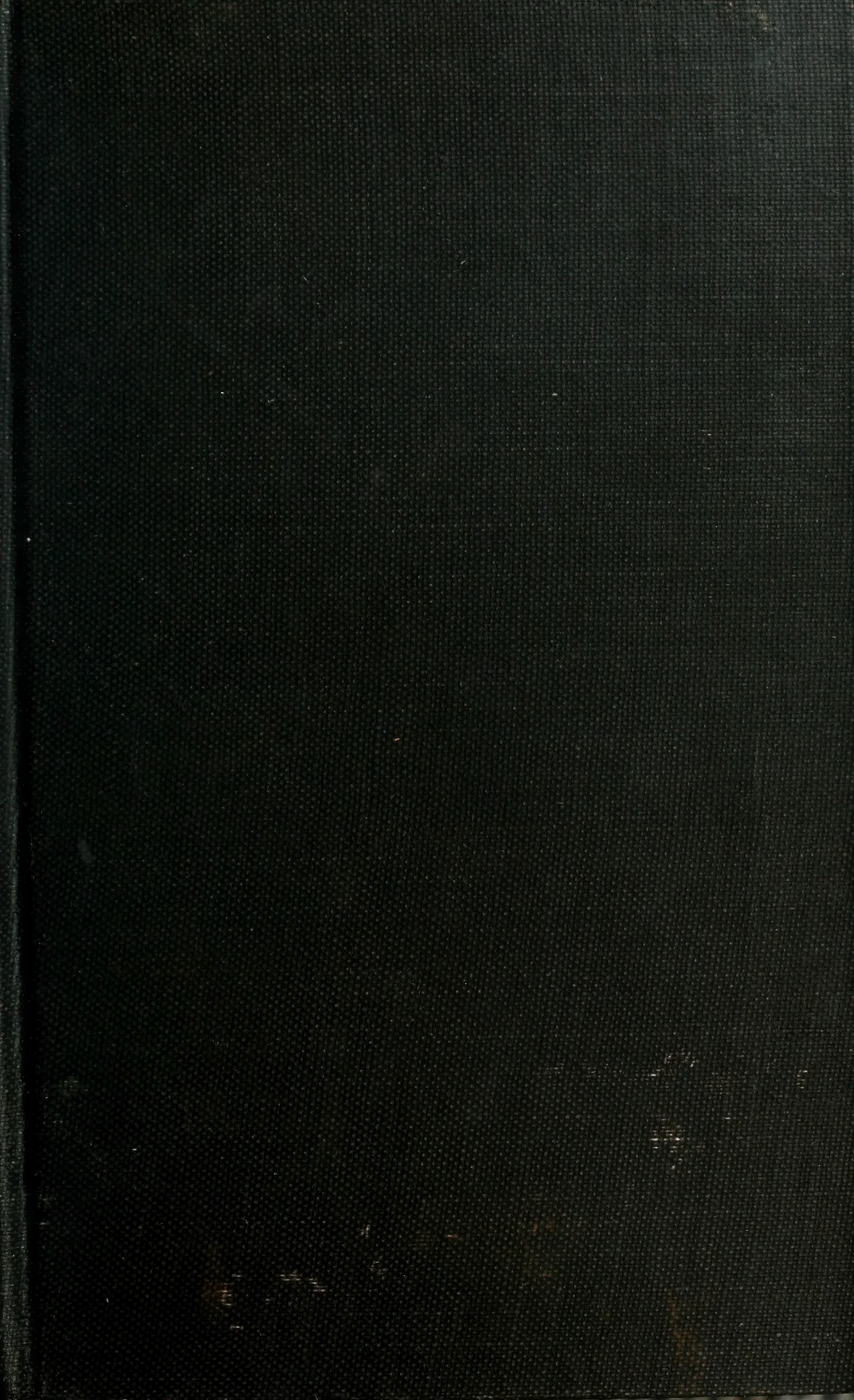


MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME III

ANNÉES 1920-1921



DIJON
NOURRY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Théâtre, 12

—

1921



EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

Séance du 12 novembre 1919.

PRÉSIDENCE DE M. CORNEREAU, *président*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le président donne connaissance du courrier parvenu pendant la clôture annuelle :

Augusta Praetoria, revue valdôtaine de pensée et d'action régionalistes (publiée à Aoste, en français), 1re année, septembre 1919.

Académie royale de Belgique : *Programme des concours annuels pour 1920. — Classe des sciences, fondations académiques, prix Théophile Glerge. — Rapport succinct sur l'état du palais des Académies après le départ des Allemands*, par Louis Lehain. Bruxelles, 1919.

A. Lagoguey. — *L'Art poétique d'Horace et scènes choisies des chefs-d'œuvre de la tragédie grecque, traduits en vers, mélanges littéraires et actualités en vers et en prose.* — Troyes, 1919, in-16.

« The Polytechnic, education departement », qui est un institut créé à Londres, sous le patronage royal, à l'usage des jeunes Français, communique le programme des conférences littéraires françaises qui seront données cet hiver.

L'Association Rhodania, groupant les amateurs des diverses branches de l'archéologie du bassin du Rhône, fait part qu'elle s'est formée dans un congrès d'archéologues, tenu à Pertuis, du 5 au 7 septembre. Ses moyens d'action sont : un congrès annuel, une revue d'archéologie, une bibliothèque.

La « Società piemontese di archeologia e belle arti », siégeant à Turin, demande l'échange de ses publications, consistant

actuellement en deux années de son *Bulletin*, avec celles de l'Académie.

La Société d'émulation de Cambrai appelle l'attention sur la désolation de son local et de sa bibliothèque par l'invasion allemande. Elle demande qu'on lui facilite la reconstitution de ses collections, à commencer par la série de ses propres *Mémoires*. — Sur la proposition de M. Oursel, l'Académie décide, d'une part, d'offrir à la Société d'émulation de Cambrai un exemplaire de tous ceux des *Mémoires* de l'Académie de Dijon dont il peut être disposé ; d'autre part, elle s'entendra avec les autres sociétés de la ville pour rechercher quelles séries des *Mémoires* de la Société d'émulation de Cambrai sont existantes à Dijon, et s'il s'en trouve plusieurs collections ou fragments de collection, on enverra tout ce qui est en double, étant observé qu'une collection entière doit être conservée à Dijon, en raison des relations historiques de la Bourgogne avec le Cambrésis.

M. le président a reçu avis d'une subvention exceptionnelle du ministère de l'instruction publique, comité des travaux historiques, en considération de la publication des *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne* ; cette subvention est de 1,500 francs. Il communique, par ailleurs, la décision du Conseil général, rétablissant, pour 1920, la subvention annuelle de l'Académie, au chiffre réduit de 1,000 francs.

M. Chabeuf, reprenant le sujet d'une de ses communications antérieures, revient à l'actualité qui s'attache au problème biographique et littéraire de Shakespeare, et qui s'acharne à dépouiller l'illustre écrivain de son génie, pour en faire hommage au comte de Derby. M. Chabeuf expose les raisons multiples pour lesquelles le livre de M. Abel Lefranc, administrateur du Collège de France, n'a pas rallié sa conviction.

Ce retour à une grande querelle littéraire donne occasion à M. Roy de faire un rapprochement de circonstance. M. Pierre Louys a jugé à propos de s'en prendre, voici quelques semaines, à la gloire de Molière, et il prétend établir qu'une main clandestine a écrit la comédie d'*Amphitryon*. Cette main serait celle de Pierre Corneille, et les meilleurs morceaux connus sous le nom de Molière devraient être restitués au père de la tragédie française, père aussi de la comédie. Cette thèse, exposée et soutenue avec aisance et talent, rappelle à M. Roy une curieuse aventure. M. Pierre Louys s'est fait connaître autrefois par les *Chansons de Bilitis*, texte grec de l'époque alexandrine avec traduction, qui n'est qu'une mystification. M. Louys n'aurait-il pas

machiné une nouvelle mystification littéraire, avec l'arrière-pensée de lever ultérieurement le masque et de pouvoir ainsi confondre, par cet exercice sophistique, M. Abel Lefranc ?

M. Metman rapporte la découverte, en Afrique, d'un animal tenant moins du zèbre que de l'antilope, et connu sous le nom d'okapi. Vers 1900, des voyageurs ont trouvé, dans l'Ouganda, le souvenir populaire d'un animal mystérieux, presque disparu, circulant de nuit seulement pour aller aux sources. Plus récemment, des explorateurs ont organisé des chasses, à la faveur desquelles on put prélever des échantillons, même un sujet vivant. Une jeune okapie vivante, capturée dans l'Ouellé, élevée en Afrique, vient d'arriver au jardin zoologique d'Anvers.

M. Oursel présente un manuscrit, *Histoire d'Auxonne*, avec dessins et plans originaux, de la part de M. Renaud, ancien instituteur, économe à l'hôpital de cette ville. M. Cornereau et M. Picard examineront ce manuscrit, que l'auteur a soumis au jugement de l'Académie, en vue de voir sa valeur reconnue, s'il y a lieu, par une distinction à déterminer.

Séance du 26 novembre 1919.

PRÉSIDENCE DE M. CORNEREAU, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu une lettre du « Geological Survey » d'Ottawa (Canada), demandant à ce que l'on continue l'échange des publications. Elle a reçu également des lettres du Département de l'agriculture, à Washington, et de l'Université de Chicago, faisant la même demande. Ces échanges sont autorisés.

M. Baudot dépose sur le bureau de l'Académie une note de M. Paul Paris : *Les Cladocères et les Ostracodes du département de la Côte-d'Or* (Extrait du *Bulletin de la Société zoologique de France*). Des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Fyot rend compte d'une visite qu'il a faite dernièrement à Domremy, à la maison natale de Jeanne d'Arc. Il présente à l'Académie une série de cartes postales, relatives à cette maison, à l'église de Domremy, au musée de la Pucelle et aux différents monuments qu'on rencontre dans cette localité.

Cette maison avait primitivement sa façade sur la rue, ainsi que l'indique un acte daté de 1611. Mais depuis, la rue a changé de direction. Elle fut habitée par la mère de Jeanne jusqu'à son départ pour l'Orléanais, vers 1440. Son petit-fils, Claude du Lys, mari de Nicole Thiesselin et procureur fiscal des seigneuries de Greux et de Domremy, restaura vraisemblablement cette maison. Montaigne, dans ses *Essais*, rapporte que « le devant de la maison où naquit la Pucelle, est toute peinte de ses gestes, mais l'aage en a fort corrompu la peinture ».

Elle fut vendue, en 1818, au département des Vosges, par Nicolas Gérardin, « dragon au service de la France ». La porte en est en accolade aiguë, subdivisée par un trilobe. Chaque lobe encadre un écu armorié, sculpté en relief. Au centre, se trouve l'écu de France, à trois fleurs de lys ; à gauche, celui des Thiesselin, à trois socs de charrue 2 et 1, avec une molette posée au point d'honneur ; à droite, les armes de la famille de Jeanne, qui furent accordées à cette dernière par Charles VII, en décembre 1429. Elles sont d'azur à l'épée d'argent posée en pal et la pointe levée, ayant la croisée et la pomme d'or, soutenant une couronne accompagnée de deux fleurs de lys de même.

Au-dessus de l'écu central, attributs agricoles : gerbe avec une serpe accostée de ceps de vigne ; sur deux rangs, entre trois filets, le cri : « Vive labeur ! », et la date :

mil + IIII^{c} + IIII^{xx} + II

La maison de la famille Gerardin avait le toit en pente, d'aplomb sur la façade de la porte en accolade.

Quant à l'église, elle fut désorientée en 1824. L'édifice actuel est du quinzième siècle. Il est d'un style gothique pauvre. Les voûtes pénètrent directement dans les piliers. Le bénitier est contemporain de Jeanne, ainsi que les fonts où elle aurait été baptisée. On y trouve la pierre tombale des frères Thiesselin.

La pièce d'entrée est sombre, avec la haute cheminée du poêle lorrain ; les poutres sont noires et saillantes. C'est une salle de famille. La chambre qu'on dit être celle de Jeanne, est petite.

On voit, sur la carte postale, une statue en armes de Jeanne. C'est la reproduction de celle offerte par les dames d'Orléans, et placée sur le pont de cette ville. On remarque aussi une croix avec Charles VII et la Pucelle. Détruite par les protestants, en 1562, elle fut refaite par le fondeur Jean Lescot.

M. Claudon donne lecture de la note suivante :

« Les archives de l'abbaye Saint Bénigne de Dijon conservent

un journal de la dépense de bouche du couvent, tenu vraisemblablement par le réfectorier, commencé le 1er janvier 1472/3 et clos le 31 décembre 1474, dans lequel le comptable a inséré, aux dates des 23 et 25 janvier, 8, 10 et 11 février 1473/4, de courts récits des événements mémorables dont la ville de Dijon fut le théâtre. Le dimanche 23 janvier, le duc Charles, venant de Perrigny-lez-Dijon, fait son entrée dans sa capitale de Bourgogne, escorté d'une suite brillante et nombreuse, pour prendre possession du duché ; il est reçu à Saint-Bénigne. Le surlendemain, 25 janvier, à l'issue d'une messe solennelle à l'abbatiale, a lieu la cérémonie des reprises de fiefs par les nobles du duché ; puis, quelques jours après, le mardi 8 février, le chroniqueur note l'arrivée à Dijon des corps du duc Philippe et de la duchesse, sa femme, venant de Saint-Apollinaire, où ils avaient séjourné pendant deux nuits ; leur procession à travers les rues de la ville et leur dépôt provisoire à la chapelle ducale ; enfin, le jeudi 10 février, la conduite des corps à la chartreuse de Champmol, et le lendemain, 11 février, leur descente aux caveaux de ce couvent.

» Ces notes, bien qu'assez détaillées, n'ajoutent vraisemblablement aucun détail appréciable aux relations qui ont été publiées de ces événements par MM. Chabeuf et Monget ; et c'est pour cela que j'ai jugé inutile d'en donner plus qu'un simple résumé. Mais elles ont la valeur d'un témoignage contemporain des événements ; elles confirment ce que l'on en savait déjà ; et c'est pour cette raison que je les signale, estimant d'ailleurs qu'on ne penserait pas à aller les chercher au milieu d'un compte de cuisine. »

M. Deslandres entretient l'Académie de son dernier voyage à Saint-Mihiel et dans les régions dévastées par la guerre. Il rend compte des efforts accomplis pour remédier au dénuement des habitants qui reviennent nombreux au pays natal. L'action du comité qu'il dirige est de plus en plus considérable, mais il reste beaucoup à faire. Il faudra longtemps encore pour réinstaller tous les habitants et ramener la prospérité ancienne dans ces malheureuses contrées.

Séance du 10 décembre 1919.

PRÉSIDENCE DE M. CORNEREAU, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu une lettre de M. le docteur Domec posant sa candidature à l'Académie. M. le président désigne pour faire partie de la commission chargée d'examiner cette candidature MM. Cornereau, Oursel et Baudot.

La parole est ensuite donnée à M. Baudot pour lire une note sur *Les gisements de potasse d'Alsace et leur exploitation*. De forts beaux échantillons, appartenant à M. Kauffeisen, sont présentés au cours de cette lecture.

M. Fyot donne lecture de la note suivante sur *Les choriaux de la Sainte-Chapelle* :

« On sait que la fondation primitive de la Sainte-Chapelle par Eudes III prévoyait seulement un chantre pour le service musical. Dans la suite, Philippe le Hardi qui, d'après Michel Brenet (*Musique et musiciens de la vieille France*), avait pris en Angleterre, pendant sa captivité, le goût de la musique, adjoignit à cet unique chantre un certain nombre d'auxiliaires connus sous la dénomination de choriaux. (B. Prost, *Inventaires des ducs de Bourgogne*, t. I, art. 584).

» Certaines pièces d'archives tendraient à prouver que ces choriaux, recrutés parfois parmi les jeunes gens de familles notables, étaient de mœurs fort libres et tapageurs à l'excès.

» Un mémoire sans date, mais qui paraît du milieu du quinzième siècle, et conservé à nos archives communales (I. 105), assimile presque les choriaux aux compagnons de la Coquille, bande de malandrins organisés dont s'est occupé jadis M. Garnier. Voici le texte littéral, un peu tendancieux semble-t-il, qui dit que :

« Les choriaux même de la Sainte Chapelle couroient aussi
» pendant la nuit, armés et déguisés, insultant et commettant
» plusieurs délits ; que aucuns desdits choriaux aiant été trou-
» vés à heure indue par un échevin de cette ville avec armes et
» bastons, il leur auroit remonstré qu'ils faisoient mal et qu'ils
» eussent à se retirer. Ces choriaux, non contents d'avoir
» menacé l'officier de police de le maltraiter s'il ne se retiroit
» luy-même, auroient porté leur plainte au chapitre de la Sainte-

» Chapelle et fait entendre qu'ils avoient été injuriés par » l'échevin.

» Chòse étonnante, le chapitre de la Sainte-Chapelle, au lieu » de punir lesdits choriaux des scandales qu'ils causoient, auroit » fait assigner cet échevin pardevant le doyen de Macon, pré- » tendu conservateur des privilèges dudit chapitre. L'échevin » dont il s'agit s'étant pourvu au roi, fit faire défense au cha- » pitre de la Sainte-Chapelle de plaider autre part que devant » le bailli de Dijon. Le chapitre, de son côté, auroit aussi depuis » obtenu lettres royaux qui faisoient défense au bailli de Dijon » de connoître de la cause, et la renvoyoient pardevant ledit » doyen de Macon.

» Le 26 juillet, certains compaignons qu'on a depuis reco- » gneu et sceu qu'ils sont des choriaulx de ladite chapelle, entre » lesquels estoient Mess. Bauldot, Villepenot, Mess. Jehan de » Vergy, Mess. de Villers, Mess. Jehan Vassoris, Jehan Ramault, » Mess. Pierre Guillin de Beaune, Mess. Jehan Champion, et » aultres au nombre de dix ou douze :

» Après que ledit jour ils eurent fait de grans desrisions dont » ils sont assez coustumiers, se mirent sus, et environ ladite » heure de dix heures de nuyt, se deguisèrent et affeublèrent » de lineeulx, de couvrechiefs et d'aultres desguisemens, et » prendirent en une taverne publique, là où ils avoient beu » ensemble ung gros fardeau de rayme seiche, et partirent » dehors en raillant, tombant lung parmi l'aultre, et faisant ung » tel bruit que les femmes et enfans des rues en avoient grand » paour, et tant alèrent ainsi bruyant qu'ils se trouvèrent assez » près d'une porte de la ville que l'on nomme la porte Saint- » Pierre ;

» Item que eulx estant illec voient ung huys de l'ostel d'ung » boulengier qui estoit ouvert, et avoit de la chandelle en l'ou- » vroir dudit boulengier. Et si estoit son varlet dehors ledit » ostel, qui puizoit de l'eaue à ung puis en la rue assez près de » l'ostel de son maistre ;

» Item que lesdits ainsi assemblés veans ledit huys ouvert et » ladite lumière en l'ouvroir, dirent audit varlet que s'il ne s'en » aloit couchier il auroit le maul soir. Et pour ce qu'il ne s'en » ala tantost, lui gettèrent une grosse pierre pesant VI ou » VIII livres, dont ils faillirent de le frapper. Mais ladite pierre » alla cheoir oudit ouvroir et mena tel bruit que ledit boulen- » gier qui estoit desja couchié, se releva et partit en la rue et » demanda auxdits assemblés quelle estoit la cause pour quoy » ils avoient getté ladite pierre en son ostel.

» Les aulcuns desquels luy respondirent que se luy et son
» varlet ne sen aloyent couchier, ils auroient maul soir.

» Quoy veans ledit boulengier, doubtant quil ne fust batu,
» traversa la rue et ala devers ledit Oigier comme eschevin et
» justice, lequel estoit aussi couchié. Mais il luy parla qu'il
» alast faire cesser lesdits compaignons. Et adonc ledit Oigier
» affubla sa robe, vint à son huyz et remonstra aux dessusdits
» qu'il ne cognoissoit lors, qu'ils faisoient mal de faire tel assault
» et bruyt de nuyt par la ville, et que ce n'estoit pas païs de
» conqueste, et leur dit qu'ils s'en alassent couchier.

» Mais les aultres luy respondirent que pour tant, s'il estoit
» eschevin, ne sen feroient-ils riens pour luy ; et que se luy
» mesme ne se aloit couchier, ils lui bouteroient le doit en l'œul;
» pour quoy ledit Oigier doubta que ce fussent de ceulx qui
» menaçoient le guet, et doubta aussi qu'ilz ne lui feissent des-
» plaisir. Si rentra en son ostel, print ung baston d'armes et
» repartit dehors.

» Item luy retourna devers les desssusdits, leur demanda
» lequel cestoit qui luy avoit dit qu'il luy bouteroit le doit en
» l'œul. A quoy luy fust respondu que s'il ne s'en aloit couchier,
» l'on lui feroit le droit du jeu ; car l'on luy osteroit son baston
» et lui feroit en mangier la pointe. Quoy veans ledit Oigier, et
» que les deux d'iceulx se entremirent de le approuchier et lui
» oster sondit baston, desmarcha et fit tant qu'ils ne luy ostèrent
» point. Et quand ils virent ce, ils se traveillèrent de luy ruer
» pierres, mais il s'en garda et s'entremist de les prendre pour
» les faire prisonniers. Mais ils s'enfouyrent, pour quoy ne les
» peust apprehender. »

Ainsi se termine le procès-verbal qui fait d'une escapade de jeunes gens en goguette une affaire d'État. L'échevin n'oublie pas de s'y faire donner un rôle héroïque. En tout cas, le texte dénote un singulier esprit d'indiscipline dans une classe de citoyens qui aurait dû donner le bon exemple. Je dois ajouter que ce procès verbal n'est pas unique, et d'autres, par le cynisme de leurs récits, ne trouveraient pas ici leur place. »

M. Melman apprend à l'Académie que l'animal appelé « okapi » qu'il a décrit à une précédente réunion, est mort au jardin zoologique d'Anvers, après une longue maladie. Il n'a pu, sans doute, s'acclimater. La nouvelle de ce décès a été donnée par les journaux anglais.

Séance du 16 janvier 1920.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *membre résidant.*

En l'absence du président et du vice-président, la séance est présidée par M. Chabeuf, plus ancien membre présent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Circulaire du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, annonçant l'ouverture du 53e Congrès des sociétés savantes, le 25 mai prochain à Strasbourg, et contenant le programme des travaux.

Lettre de M. le général Duplessis, posant sa candidature à l'Académie. M. le président désigne pour faire partie de la commission chargée d'examiner cette candidature MM. Cornereau, Metman et Oursel.

Lettre de M. Paris, qui pose aussi sa candidature à l'Académie. M. le président désigne MM. Hurion, Baudot et Picard pour composer la commission.

Il est procédé au renouvellement du Bureau. Sont élus pour deux ans :

Président : M. Baudot.
Vice-président : M. Cornereau.

Sont élus pour quatre ans :

Secrétaire : M. Langeron.
Secrétaire adjoint : M. Picard.
Trésorier : M. Fyot.
Bibliothécaire : M. Laurent.

Il est procédé ensuite au renouvellement du Conseil d'administration. — MM. Metman, Oursel, Roy et Claudon, ayant obtenu la majorité des deux tiers des voix, sont proclamés membres de ce Conseil pour deux ans.

M. Oursel donne lecture d'une lettre de notre confrère, M. Champeaux, professeur à l'Université de Strasbourg, demandant à l'Académie un certain nombre d'exemplaires des *Chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne*.

L'Académie décide qu'un exemplaire complet des *Chartes* sera offert à l'Université de Strasbourg et que cinq autres exemplaires seront remis à M. Champeaux.

M. Baudot donne lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. Domec, docteur en médecine. On procède ensuite au vote, et M. Domec est admis.

M. Baudot, trésorier, présente le rapport d'usage sur le dernier exercice financier. Les conclusions de ce rapport sont approuvées, et des remerciements sont votés à M. Baudot pour sa bonne gestion. L'Académie décide ensuite que les frais d'impression de chaque fascicule seront réglés à l'imprimeur avant d'engager de nouvelles dépenses ; M. le trésorier est prié d'insister pour que toutes les factures soient fournies dans le plus bref délai, afin d'en solder le montant.

M. Laurent, bibliothécaire, rend compte de l'état actuel des deux dépôts de publications appartenant à l'Académie, celui du local des séances et celui de la bibliothèque municipale. Le classement se poursuit, et toutes les publications des Sociétés françaises sont à jour.

Séance du 4 février 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

La séance ouverte, M. le président prononce les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

» M. Jules d'Arbaumont, — que j'appellerai ici mon maître — me disait un jour : « Parmi les titres qui m'honorent, c'est celui de président de l'Académie de Dijon que j'affectionne le plus. » Je ne pensais guère alors, que quinze ans plus tard, je répéterais la même phrase pour vous dire ma gratitude, et pour apprécier l'importance de l'honneur qui m'échoit.

» D'autres présidents : M. Mocquery, avec qui j'excursionnai dans le Morvan ; le professeur Collot, à qui maintes fois j'apportai ma collaboration tumultueuse mais toujours confiante, M. Chabeuf, M. Cornereau m'ont trop accoutumé à comprendre la grandeur de la tâche qu'ils ont remplie avec une si haute autorité, pour que je ne m'étonne pas de me trouver, par comparaison, trop humble pour occuper un poste aussi élevé.

» Le vertige de cette situation inattendue vous explique mon empressement à faire appel aux conseils du Bureau. Et le moins que je souhaite, c'est d'étendre à tous les officiers de votre compagnie le prestige moral que mes prédécesseurs ont si dignement acquis.

» S'il m'est aisé d'étendre ainsi, et de retourner jusqu'à vous tous, l'honneur que j'ai reçu, je vous connais assez, Messieurs, pour être convaincu que vous accueillerez dans le même esprit, une répartition de quelques-unes des charges qui, trop pesantes à votre nouveau président, s'allégeraient pour lui de l'aide de chacun.

» Je ne me dissimule pas, en effet, la gravité de l'heure présente Le bouleversement de la vie matérielle, la glorification du travail manuel, l'insécurité des institutions, l'affaissement des caractères ont délité l'ambiance où il nous faut évoluer. Tout entraîné que je suis aux travaux collectifs, aux réalisations professionnelles, j'avoue que ce chaos d'où rien de solide n'émerge est singulièrement impressionnant pour moi. D'autant qu'habitué à ne m'employer qu'au moteur, et jamais au gouvernail, je ne me sais aucune expérience à diriger, et je n'escompte que le crédit gratuit que vous m'avez si affectueusement consenti.

» La situation intérieure de l'Académie ne manque, elle aussi, ni de difficultés, ni d'écueils. Si j'ai pu connaître les données de plusieurs des problèmes qui vont se poser, j'avoue que j'ignore encore la solution claire, celle qui s'impose et que chacun doit respecter. Je ne vous apporte pas de programme parce que je n'en ai pas, et parce qu'aucune condition ne m'a été posée. Il appartiendra à votre Bureau, à votre Conseil et à vous tous, Messieurs, de préciser votre but, de déterminer votre rôle et de supputer les moyens les meilleurs pour les atteindre ou les remplir. J'ai confiance que vous vous y emploierez utilement.

» Messieurs, si chacun des membres de cette Académie, de cette Académie de Dijon, qui sut briller dans le cadre que vous avez conservé, et qui mieux sut durer cent soixante-dix-neuf ans ; si chacun, dis-je, apporte ici une collaboration active et méthodique,

» Et je vous en prie ;

» Si la Providence me dispense libéralement ses grâces d'état ; si elle daigne féconder nos efforts ;

» Et je l'en prie,

» Peut-être pourrai-je ajouter aux remerciements angoissés que je vous adresse, le mot très doux qui se nomme « Espérance ».

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Lettre de l'Académie arabe de Damas (Syrie) demandant l'échange de nos publications.

Lettre de M. Lachot, correspondant, demandant à être nommé membre non résidant. La commission chargée de faire le rapport de cette candidature se composera de MM. Picard et Hurion.

M. Cornereau donne lecture du rapport au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. le général Duplessis. Après avoir entendu ce rapport, on passe au vote. Celui-ci étant favorable, M. le général Duplessis est admis.

M. Hurion lit le rapport de la commission sur la candidature de M. Paul Paris. Après avoir entendu cette lecture, on procède au scrutin. Le vote ayant été favorable, M. Paul Paris est admis.

M. Metman donne lecture de la note suivante, sur un tableau de l'église Saint-Michel :

« A la séance du 6 mai 1903, l'attention des membres de l'Académie a été attirée sur un tableau de l'église Saint-Michel de Dijon représentant le martyre de saint Jacques le Majeur. Cette grande toile, large de 5 mètres, haute de 3 mètres, est l'œuvre de Matteo Nanini, un peintre peu connu de l'école de Bologne, et porte la date de 1727. (V. *Mémoires de l'Académie*, t. IX, LVII.) M. Baudot, dans ses notes, a conservé le souvenir d'une anecdote relative à l'origine de ce tableau : d'après des renseignements donnés par le peintre dijonnais Claude Hoin, il serait un témoignage de la reconnaissance de l'artiste étranger pour les bons soins qui lui auraient été procurés, à l'hôpital de Dijon, grâce à un fabricien de Saint-Michel, en même temps receveur des hospices. M. le curé Ph. Deschamps avait donné à M. Baudot le nom de ce fabricien, mais il avait ajouté certains détails d'après lesquels il était facile de voir qu'il ne croyait pas à la légende qu'on retrouve dans la vie de plusieurs artistes célèbres. Si bien que M. Baudot termine sa note par ces mots : « M. le curé croit même qu'outre les secours portés à Nanini, le » tableau lui fut payé. »

« C'est le curé, érudit et homme de goût, qui avait raison ; grâce à l'obligeance de notre collègue, M. Picard, qui m'a signalé l'existence aux Archives de la Côte-d'Or, E 3319, d'un registre de la Confrérie de Saint-Jacques, établie à Saint-Michel, nous savons par un marché signé par Nanini lui-même ce qui s'est passé. Le 28 octobre 1726, les confrères « convoqués au son » de la cloche et de la publication aux prosnes des paroisses de

» cette ville », se sont réunis à la sacristie, le curé Joly-Perruchot expose qu'il s'agit de commander à Nanini, pour la confrérie, un tableau représentant le martyre de saint Jacques. Le prix est fixé à cent cinquante livres et le tableau devra être « d'égale » longueur et hauteur que celui qui représente la sainte Cène et » qui est placé (dans le transept nord) au-dessus du bureau de la » confrérie du Saint-Sacrement érigé dans ladite église ». Nanini s'engage à livrer son œuvre au 1er janvier 1727.

» Deux mois pour exécuter un tableau de quinze mètres carrés, renfermant douze personnages plus grands que nature, c'est un délai bien court et il semble que, malgré les assurances du curé qui s'était porté fort pour l'artiste, « tant de l'exécution que » du tems auquel il promet de le rendre », le terme fixé au premier janvier fut quelque peu dépassé. En effet, ce n'est que le 15 juin 1727 que le curé est chargé de remettre à Nanini le solde du prix, et que le sieur Leclerc reçoit six francs pour avoir verni la toile.

» Il y avait, à Saint-Michel, d'autres confréries, de l'Ange gardien, du Saint-Sacrement, des Rois et de Saint-Eloi; c'étaient surtout des associations de piété et leur rôle se bornait à édifier la paroisse et à y rehausser l'éclat des cérémonies. Cependant la confrérie de Saint-Eloi, uniquement composée d'ouvriers travaillant les métaux, avait un caractère corporatif et s'occupait des intérêts professionnels, de l'examen des chefs-d'œuvre et de la réception des maîtres. On voit figurer parmi ses membres Antoine Rude, le père du célèbre statuaire François Rude. Voir *Mémoires de la Commission des antiquites de la Côte-d'Or*, t. XVI, p. 29, *Antoine Rude, ouvrier d'art*, par M. Calmette. Les registres de ces différentes confréries sont d'ailleurs intéressants par de nombreuses mentions des différents artistes, peintres, sculpteurs, orfèvres dont elles sollicitaient le concours. »

Séance du 18 février 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Avant l'ouverture de la séance, M. Paul Paris, élu membre résidant à la séance du 14 janvier dernier, est introduit et prononce le discours d'usage. M. le président répond au récipiendaire, lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte et le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Lettre de M. de Truchis, président de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, posant sa candidature à l'Académie. La commission chargée d'examiner cette candidature sera composée de MM. Chabeuf, Metman et Laurent.

Lettre de M. le lieutenant-colonel Andrieu, posant aussi sa candidature à l'Académie. La commission sera composée de MM. Picard, Fyot et Oursel.

Le rapport sur la candidature de M. Lachot, qui demande à être nommé membre non résidant, ayant été lu, il est procédé au vote. Celui-ci étant favorable, M. Lachot est proclamé membre non résidant.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Oursel, président de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Dans cette lettre, M. Oursel demande que l'Académie fasse une place dans son sein aux membres fidèles de cette société, au nombre d'une centaine, en recueillant alors en contre-partie les bénéfices et les charges de la société. Il prie le président de l'Académie de vouloir bien soumettre cette proposition à sa compagnie, la réponse qui sera faite devant déterminer l'action future de cette société.

Après discussion, l'Académie décide que cette proposition apparait pour l'instant comme incompatible avec son organisation.

Séance du 3 mars 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

Avant la séance, M. le général Duplessis, élu membre résidant de l'Académie à la séance du 4 février dernier, est introduit et prononce le discours d'usage. M. le président répond au récipiendaire en lui souhaitant la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte et le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Brunhes, avocat à la Cour d'appel, posant sa candidature au titre de membre

résidant. La commission sera composée de MM. Chabeuf, Deslandres et Vignes.

Il donne également lecture d'une lettre de M. Gasser, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, posant sa candidature au même titre de membre résidant. MM. Picard, Hurion et Paris composeront la commission chargée d'examiner cette candidature.

M. Chabeuf donne lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. de Truchis. On procède ensuite au vote et celui-ci ayant été favorable, M. de Truchis est proclamé membre résidant de l'Académie.

M. Fyot lit le rapport de la commission sur la candidature de M. le lieutenant-colonel Andrieu. On procède ensuite au scrutin. Le vote ayant été favorable, M. Andrieu est admis comme membre résidant.

M. Paris présente une coquille américaine, récemment acclimatée en France, dite faussement *palourde*, et une copie du portrait d'un oiseau de l'île Maurice, faisant partie d'une espèce disparue depuis plus de trois siècles. L'original de ce portrait provient de la bibliothèque de l'empereur d'Autriche. Cet oiseau appartient au genre Râle.

La parole est ensuite donnée à M. Deslandres qui présente, sous forme de causerie, quelques considérations sur *La démocratie et la politique étrangère*.

Il rappelle que M. Joseph Barthélemy, aujourd'hui député, a publié sous ce titre, il y a peu de temps, un ouvrage important ; M. Deslandres engage ses auditeurs à s'y référer.

Les variations récentes de la diplomatie de nos alliés, variations qui nous ont souvent étonnés et troublés, ont posé de nouveau le problème de l'aptitude ou de l'inaptitude des démocraties à conduire la politique étrangère. Depuis longtemps, et à plusieurs reprises, ce problème a été discuté. MM. de Tocqueville et de Broglie ont critiqué autrefois l'action des démocraties en cette matière. De nos jours, les écrivains de *L'Action Française*, MM. Maurras et Bainville, d'une part ; Marcel Sembat et Anatole France, d'autre part, ont reproduit ces critiques.

En faveur des monarchies, on a observé que la royauté paraît plus apte à assurer l'indépendance, l'unité, la continuité et le secret des négociations. Ce genre de gouvernement possède au plus haut degré l'esprit de la tradition nationale ; il prépare mieux les alliances par l'action qu'il exerce sur les familles prin-

cières et les relations de parenté ou d'amitié qui s'établissent entre elles. Le gouvernement monarchique possède donc des avantages incontestables pour diriger et mener à bien les tractations diplomatiques, surtout celles qui sont à longue échéance.

Les faits qui se sont produits dans ces dernières années confirment-ils ou infirment-ils ce point de vue ? M. Deslandres examine rapidement cette question. Pour faire à cet égard le bilan du gouvernement personnel et autoritaire, M. Deslandres prend comme exemple l'empire d'Allemagne et considère sa diplomatie avant et pendant la guerre. La triple alliance semblait lui assurer la suprématie mondiale indiscutable, mais elle était, au fond, fragile. L'Autriche et l'Italie ont toujours été ennemies l'une de l'autre. Cette alliance ne pouvait donc résister à l'épreuve, et elle a fait faillite. L'Italie est retournée vers ses affinités naturelles, parce que ses intérêts l'y obligeaient. La politique de *bluff* et d'intimidation pratiquée par le kaiser a fait le vide autour de l'Allemagne. Elle s'est plaint d'être *encerclée*, et c'était le résultat inévitable de son attitude diplomatique, agitée et dangereuse, qui lui préparait de tous côtés des ennemis.

A l'intérieur, l'Allemagne était en proie à des difficultés qu'elle ne parvenait pas à surmonter. Son gouvernement était de plus en plus critiqué et attaqué depuis 1904. Son développement économique était merveilleux, mais la situation politique était ébranlée et de plus en plus instable. Il fallait trouver une diversion.

M. Deslandres énumère ensuite les fautes graves de la diplomatie allemande pendant la guerre. Si elle a réussi à faire entrer en scène la Bulgarie et la Turquie, elle a échoué vis-à-vis de l'Italie et de la Roumanie. L'invasion de la Belgique a décidé l'Angleterre à marcher avec la France, et un peu plus d'habileté eût évité l'entrée en guerre des Etats-Unis.

M. Deslandres conclut que la politique étrangère de l'Etat qui possédait le gouvernement monarchique le plus indépendant a été des plus faibles. Celle de la France, depuis la défaite de 1870, nous a permis, au contraire, de jouir d'une paix réparatrice, de conquérir l'alliance russe, d'aboutir à l'Entente cordiale, de conquérir un magnifique empire colonial, de triompher des embûches allemandes au Maroc, d'entraîner derrière nous dans la guerre tous les peuples libres. Il est vrai que les Etats-Unis nous déconcertent par leurs variations ; celles-ci s'expliquent par le tempérament et les idées très spéciales de ce peuple, peu familier avec l'Europe, et ces variations ne peuvent être impu

tées à la forme de son gouvernement. L'échec du traité de paix dans ce pays s'explique par des causes de politique intérieure.

Quant à l'Angleterre, les revirements de sa diplomatie tiennent au changement continuel des idées en ce pays, et à l'inconstance du peuple anglais qui s'engoue très vite d'un homme ou d'une idée et se désabuse avec la même facilité.

La politique étrangère est très difficile en ce moment et se heurte à beaucoup d'obstacles ; les négociations sont laborieuses et longues. Soyons pourtant indulgents envers les hommes qui sont appelés à les diriger, car c'est une lourde tâche.

M. Deslandres conclut de ces rapprochements et de ces comparaisons que les institutions gouvernementales démocratiques ne sont pas par elles-mêmes exclusives d'une politique étrangère bien conduite.

Séance du 17 mars 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

Avant la séance, M. le lieutenant-colonel Andrieu est introduit et prononce le discours d'usage. M. le président répond au récipiendaire, lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Lettre de l'Académie royale des sciences de Madrid faisant part de la mort de don Francisco de Parrillaga, son secrétaire général, décédé le 10 février dernier. Des condoléances lui seront adressées au nom de la compagnie.

Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, tome LIX, Luxembourg, 1919.

Lettre de M. Gaston Gérard, avocat et maire de la ville de Dijon, posant sa candidature à l'Académie au titre de membre résidant. La commission chargée d'examiner cette candidature sera composée de MM. Cornereau, Fyot et Langeron.

Lettre de M. Drouot, professeur au lycée de Bar-le-Duc, posant sa candidature au titre de correspondant. MM. Oursel et Andrieu composeront la commission chargée d'examiner cette candidature.

Lettre de M. Toraude, homme de lettres et pharmacien à

Paris, posant sa candidature au titre de correspondant. La commission sera composée de MM. Hurion et Paris.

M. Paris lit le rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Gasser; on passe ensuite au vote, et celui-ci ayant été favorable, M. Gasser est proclamé membre résidant.

M. Cornereau donne lecture du récit de la visite faite à Lamartine, en 1850, par M. Philibert Beaune, de Dijon. M. Cornereau a trouvé ce récit dans les papiers de M. Beaune, dont il s'est rendu acquéreur dernièrement. Il a été publié dans le supplément gratuit du *Figaro*, le 23 novembre 1912, par M. Henry Cochin.

M. Picard lit la note suivante, à propos de la seconde édition des *Méditations*, de Lamartine :

« Les articles de Gustave Lanson, dans *La Revue des Deux-Mondes*, et d'André Chaumeix, dans *La Revue hebdomadaire*, à propos du centenaire de la publication des *Méditations*, m'ont rappelé que je possédais un exemplaire de la seconde édition sans nom d'auteur, et j'ai voulu me renseigner sur les circonstances de cette seconde édition.

» Comme vous le savez, les *Méditations poétiques* ont paru, sans nom d'auteur, le 13 mars 1820 ; la première édition se trouva enlevée en quelques jours, la seconde parut en avril ; en octobre, le livre en était à la cinquième. Muni de mon exemplaire, je suis allé à la bibliothèque municipale où notre confrère, M. Laurent, a bien voulu me communiquer *Le Manuel de l'amateur de livres du dix-neuvième siècle* (1801-1893) de M. Georges Vicaire, qui décrit ainsi qu'ils suit la seconde édition des *Méditations :*

« *Méditations poétiques*, par M. Alphonse de Lamartine. Seconde » édition, revue et augmentée. A Paris, au dépôt de la librairie » grecque latine-allemande, rue de Seine, n° 12 (Imprimerie de » P. Didot, l'aîné) MDCCCXX (1820), in-8°, couv. impr. 2 ff. faux » titre et titre avec une épigraphe empruntée à Virgile ; 156 p. p., » 1 f. n. ch. (errata), et 1 f. blanc.

» Seconde édition en partie originale. Publié à 3 fr. Enre- » gistré à la *Bibliogr. de la France* du 15 avril 1820. »

» Cette seconde édition dans laquelle l'avertissement de l'éditeur a été supprimé, contient vingt six *Méditations*, dont les deux nouvelles suivantes : *La Retraite*, à M. de C***, et *Le Génie*, à M. de Bonald.

» Notre confrère, M. Laurent possède un exemplaire de cette

seconde édition avec, sur le titre, le nom de son grand oncle suivi de la date de l'acquisition, 8 avril 1820.

» Si vous comparez le titre de l'exemplaire de M. Laurent, conforme à la description de Georges Vicaire, et le titre de mon exemplaire, vous remarquerez que le titre de mon exemplaire ne porte pas de nom d'auteur et qu'il présente cette caractéristique que l'N du mot Méditations est retourné.

» D'où je conclus qu'entre le 13 mars 1820, date de la publication de la première édition, et le 8 avril 1820, date de l'acquisition de la seconde édition par le grand-oncle de M. Laurent, Lamartine, en présence du succès de ses *Méditations*, s'est laissé convaincre de se faire connaître en mettant son nom sur le titre ; qu'étant venu à cet effet à l'imprimerie Didot, il a fait suspendre le tirage de la seconde édition préparée sans nom d'auteur et que, de concert avec l'imprimeur, on a modifié la composition du titre en remaniant la forme et en profitant de ce remaniement pour redresser l'N du mot Méditations.

» J'ajouterai que M. Georges Vicaire, que j'ai consulté à ce sujet, a bien voulu, en me répondant de la rue du Connétable à Chantilly, me faire savoir qu'il n'a pas eu l'occasion de rencontrer un exemplaire de la seconde édition sans nom d'auteur, et qu'ayant eu la courtoisie de chercher quelques renseignements dans la précieuse édition des *Méditations*, donnée par M. Gustave Lanson, il n'y a point vu figurer la seconde édition sans nom d'auteur.

» Dans quelles circonstances et à quelle date mon exemplaire est-il entré dans la bibliothèque de mon grand-père ? Je l'ignore.

» Vous me pardonnerez d'avoir retenu quelques instants votre bienveillante attention pour laisser dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* l'impression que notre Compagnie, attentive à tout ce qui intéresse l'histoire littéraire de la Bourgogne, a voulu, à l'occasion du centenaire des *Méditations*, apporter sa contribution, si petite soit-elle, à la bibliographie Lamartinienne. »

M. le président donne lecture du compte rendu par un journal local de la séance extraordinaire tenue par l'Académie de Mâcon le 13 mars courant pour commémorer le centenaire de la première des grandes œuvres de l'illustre poète, les *Méditations poétiques*.

Séance du 31 mars 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Avant la séance, M. le docteur Domec, élu membre résidant à la séance du 16 janvier dernier, est introduit et prononce le discours d'usage. M. le président répond au récipiendaire, lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte ; le procès-verbal de celle du 17 mars dernier est lu et adopté.

L'Académie a reçu une circulaire annonçant un concours de poésie, ouvert par la Société d'émulation de Cambrai jusqu'au 31 août 1920.

M. Metman, à la place de M. Deslandres empêché d'assister à la séance, donne lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. Brunhes, avocat à la Cour d'appel. On passe ensuite au vote, et celui-ci ayant été favorable, M. Brunhes est admis comme membre résidant.

M. Cornereau lit le rapport de la commission sur la candidature de M. Gaston Gérard, avocat à la Cour d'appel et maire de la ville de Dijon. On procède ensuite au scrutin, et le vote ayant été favorable, M. Gaston Gérard est proclamé membre résidant.

M. le président propose d'instituer une commission qui sera chargée de vérifier l'état du médaillier, d'en classer les différentes pièces et d'en assurer la conservation. Cette proposition est adoptée et MM. Laurent, général Duplessis, Vignes et Gasser sont désignés pour former cette commission qui entrera immédiatement en fonctions.

La parole est ensuite donnée à M. le général Duplessis. Celui-ci présente à la compagnie une gravure acquise par lui depuis quelque temps. Elle se rapporte à un fait d'armes d'un soldat du régiment des Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or.

M. le général Duplessis rédigera l'historique de ce régiment.

M. Vignes donne lecture de quelques remarques bibliographiques sur les éditions originales de Lamartine. Il commence par observer que la bibliographie des œuvres de nos grands écrivains modernes laisse encore, malgré les progrès réalisés,

beaucoup à désirer. Certaines de leurs éditions sont inexactement décrites, ou même entièrement passées sous silence.

Puis M. Vignes parle des différentes éditions des *Méditations*, dont la première remonte juste à un siècle, à 1820. Il décrit surtout la deuxième et la neuvième, qui contient trente pièces au lieu de vingt-quatre ou de vingt-six comme les précédentes. Cette neuvième édition est illustrée de figures, d'un fleuron sous le titre et de divers culs-de-lampe. M. Vignes indique les sujets de ces lithographies qui n'eurent pas le don de plaire à Lamartine, ainsi qu'il résulte de sa correspondance avec son ami de Virieu. Elles sont, en effet, fort médiocres, sauf la première qui n'est pas dépourvue de mérite artistique. En examinant les éditions du *Chant du Sacre*, M. Vignes relève diverses particularités que les bibliographes n'ont pas signalées, et qui distinguent ces éditions les unes des autres.

Enfin l'édition collective de 1834 contient la préface sur les *Destinées de la poésie*, reproduction typographique du tiré à part. Il serait intéressant de savoir si cette édition contient des pièces inédites, ce que le *Manuel de l'amateur de livres* ne nous apprend pas.

M. Vignes conclut que ces lacunes et ces inexactitudes, dont il serait facile de donner encore d'autres exemples ou d'autres preuves, démontrent que la bibliographie lamartinienne est loin d'être parfaite. Il serait donc à souhaiter qu'elle fût entièrement reprise et complétée, afin que nous ayons bientôt un instrument de travail digne de l'illustre poète, et semblable à celui que nous possédons pour Corneille ou Voltaire.

Séance du 14 avril 1920

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Avant la séance, M. Gasser, élu membre résidant à la séance du 17 mars dernier, est introduit et prononce le discours d'usage. M. le président répond au récipiendaire, lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte. Le procès-verbal de celle du 31 mars est lu et adopté.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Lettre du bibliothécaire de l'Académie royale des sciences et arts de Barcelone (Espagne) demandant l'échange des publi-

cations. L'Académie décide qu'il sera répondu favorablement à cette demande.

Lettre de M. le maire de la ville de Dijon demandant à l'Académie de s'associer au projet du transfert de la statue de Bossuet contre le chevet de l'église Saint-Jean, pour glorifier le plus grand des maîtres de la parole du dix-septième siècle, et pour orner notre ville d'un nouveau et remarquable monument. Il demande à la compagnie d'apporter à la réalisation de ce projet son concours moral et pécuniaire.

Après délibération, l'Académie décide à l'unanimité des membres présents de s'associer au projet de la municipalité dans la plus large mesure, et d'apporter sa souscription à cette œuvre. Elle décide aussi de demander à ses membres de participer à cette souscription; elle remet à son Conseil d'administration le soin d'en fixer le chiffre définitif et de parfaire la somme, s'il y a lieu.

M. le colonel Andrieu donne lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. Drouot, professeur au lycée de Bar-le-Duc. On passe ensuite au vote; celui-ci ayant été favorable, M. Drouot est élu correspondant.

M. le président, en l'absence de M. Hurion, empêché d'assister à la séance, donne lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. Toraude, pharmacien à Paris. On procède ensuite au scrutin, et le vote ayant été favorable, M. Toraude est élu correspondant.

M. le colonel Andrieu donne lecture de la note suivante, à propos du centenaire des *Méditations :*

« Le journal de la jeunesse, *Mon Dimanche*, dans son numéro du 17 novembre 1912, a donné, sous la rubrique : « Le Coin des maîtres », vingt-quatre vers de Lamartine, auxquels il donne pour titre : « Les plaintes de Job ».

» L'analyse simple et concise qui les accompagne est savoureuse ! Ces vers, « presque inconnus », représentent bien la manière parfois un peu lâchée du poète; ils sont donnés à titre de curiosité !

» Or, ces vers sont les strophes 1re, 4e, 5e, 6e, du Désespoir, 7e méditation de Lamartine, qui en comportent vingt et une, soit cent vingt-six vers, et que l'auteur qualifie lui-même, dans son commentaire, de « Rugissement de son âme ».

» En outre, on s'explique mal le titre : « Les plaintes de Job », attendu que le légendaire stercoraire n'a jamais désespéré. S'il a tout de même reçu une petite leçon de modestie de Eliu, fils

de Barachel, et du Seigneur lui-même, il n'en a pas moins témoigné de la plus belle résignation, si l'on s'en rapporte aux termes mêmes de son livre :

» *Dominus dedit, Dominus abstulit, sicut Domino placuit, ita factum est : Sit nomen Domini benedictum.* — Ch. I, 21.

» *Et hæc mihi consolatio ut affligens me dolore non parcat.* — Ch. VI, 10.

» *Etiam si occideris me, in ipso sperabo.* — Ch. XII, 15.

» Il y a loin de cette abnégation exemplaire aux élégants blasphèmes du poète !

» Les commentaires du journal *Mon Dimanche* sont un exemple de la manière dont on écrit l'histoire ! et contre laquelle il me semble qu'il y a lieu de mettre la jeunesse en garde. »

M. Chabeuf donne lecture d'une notice nécrologique sur M. Jean-Baptiste Lévêque, ancien directeur du Conservatoire de Dijon, et membre de l'Académie, décédé en 1919, à Dijon. Cette notice sera insérée aux *Mémoires*.

Séance du 21 avril 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Avant la séance, M. de Truchis, élu membre résidant dans la séance du 8 mars dernier, est introduit et prononce le discours d'usage. M. le président répond au récipiendaire, lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte. Le procès-verbal de celle du 12 avril est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Vignes, pour exposer la crise actuelle du change, ses causes et ses remèdes.

La crise du change constitue un problème des plus inquiétants, car la baisse de notre franc nous oblige à payer d'un prix double ou triple nos achats à l'étranger, du moins en Angleterre, aux Etats-Unis, en Espagne, en Suède et en Norvège, où se trouvent nos fournisseurs habituels.

Dans le commerce extérieur les paiements s'opèrent sans monnaie, à l'aide d'effets de commerce ou de créances payables au dehors, c'est-à-dire au moyen du *change*. Le Français qui est débiteur d'un étranger achète donc sur une place de France, pour s'acquitter envers cet étranger, des

créances de même valeur que sa dette, et les envoie à son créancier qui les recouvrera sans peine dans son pays. Ce sont ces créances payables à l'étranger qui constituent le change, ainsi que du reste toutes les valeurs, chèques, billets à ordre, coupons, valeurs internationales cotées à la fois dans les principales bourses du monde.

Les transactions quotidiennes auxquelles donne lieu le change, aboutissent à la fixation de prix : c'est ce qu'on nomme le cours du change. On dit que le change est au pair quand les créances payables à l'étranger se vendent à un prix égal à leur valeur nominale. Si elles se vendent à un prix inférieur, on dit que le change est au-dessous du pair ; si elles se vendent à un prix supérieur, le change est au-dessus du pair. Souvent le change est au-dessous du pair avec certains pays, et au-dessus avec d'autres. C'est le cas en France, où le change est au-dessus du pair avec l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Espagne, etc., et au-dessous sur la Roumanie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie.

M. Vignes indique comment se calcule le change et donne des exemples. Ce calcul est basé sur la valeur de l'unité monétaire en or de chaque Etat.

La hausse vertigineuse des changes est un phénomène tout récent et localisé à certains pays. Il a débuté au cours de l'année 1919. Au mois de mars 1919, notre change sur Londres, New-York, etc., était encore à peu près au pair.

Les conséquences de cette crise sont sérieuses pour nous ; elle aggrave notre déficit commercial et accroît notre dette. Mais elle a aussi des effets heureux, elle augmente les bénéfices des exportateurs, elle donne une plus-value aux valeurs de bourse, dont les coupons sont payables en monnaie étrangère. Cette crise nous intéresse à exporter le plus possible ; aussi le chiffre des exportations tend-il à se relever, surtout pour les objets fabriqués. Elle nous pousse aussi à restreindre nos importations et à utiliser mieux nos propres ressources ; elle encourage les étrangers à venir en France et à acheter nos valeurs pour bénéficier du change.

Quelles sont les causes de cette crise ? Elles sont multiples et M. Vignes les indique. La principale est que nous importons beaucoup plus que nous n'exportons. En second lieu, les Anglais et les Américains dépensaient beaucoup chez nous pendant la guerre, et le fait a cessé avec leur départ. Enfin les crédits qui nous étaient ouverts en Angleterre et en Amérique ont été plus mesurés et, dans certains cas, ont pris fin ; la conséquence en a été que le déficit de notre balance commerciale

n'ayant plus de contre-poids, a produit tout son effet depuis la fin des hostilités. A cessé aussi la spéculation étrangère sur la hausse du franc, qui soutenait notre change. Enfin notre monnaie de papier, sans cesse accrue par des émissions exagérées, s'est avilie rapidement.

Les remèdes à cette crise seraient d'en atténuer ou d'en supprimer les causes. Selon M. Vignes, il faudrait restreindre les importations, en interdisant toutes celles des objets inutiles ou de luxe, en rationnant au besoin les consommateurs ; ce serait le remède le plus efficace.

En second lieu, il conviendrait d'acheter plutôt dans les pays où le change est bas et déprécié, comme en Russie, en Roumanie, en Allemagne, ou encore en Belgique, où le change est à peu près au pair.

Surtout il faudrait accroître notre production industrielle et agricole, et reconstituer notre marine marchande, ce qui nous permettrait d'augmenter nos exportations. Il serait désirable de mieux utiliser nos ressources coloniales, spécialement en ce qui concerne le pétrole, les bois, le riz, les huiles et le coton dont on pourrait développer la culture dans plusieurs de nos colonies.

Ne devrait-on pas aussi réglementer le commerce du change ? En le centralisant dans un bureau spécial, sous un contrôle officiel, en concluant à cet effet des accords avec les pays étrangers, on pourrait arriver à réfréner sa hausse vertigineuse.

Enfin le rétablissement de l'équilibre dans nos budgets et la réduction de l'inflation fiduciaire produiraient à cet égard d'heureux effets.

Par l'ensemble de ces réformes on arriverait à arrêter la chute du franc, à raffermir la confiance et à rétablir intégralement le crédit de notre pays. La crise du change ne peut donc trouver ses remèdes que par des réformes dans la loi et dans les mœurs. Les premières ont été indiquées plus haut, et il faudrait les compléter par une meilleure éducation du public, lui inspirer la nécessité des restrictions, le goût du travail et de l'économie ; lui démontrer qu'il peut facilement continuer ce qu'il a fait avec courage pendant la guerre, le persuader à cet égard de suivre les avis judicieux des ligues sociales d'acheteurs.

M. Vignes conclut que le relèvement du change est une œuvre de longue haleine, mais qu'elle est possible, et qu'elle se fera, peut-être plus rapidement qu'on n'ose l'espérer.

Séance extraordinaire du 23 avril 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

La séance étant ouverte, M. le président annonce qu'il a réuni l'Académie pour lui soumettre la proposition de M. de Truchis, empêché, pour statuer sur la participation de la compagnie aux cérémonies de la translation du monument Bossuet contre le chevet de l'église Saint-Jean, translation décidée par la municipalité de Dijon.

Après discussion, l'Académie prend la délibération suivante :

« Considérant que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, le corps savant le plus ancien de la province, doit tenir à honneur de s'associer à cet hommage rendu à l'un de nos plus grands écrivains, et à l'un des représentants les plus éminents de notre esprit classique ;

» Considérant que c'est faire œuvre nationale et digne de la France nouvelle que d'honorer ainsi dans Bossuet une des gloires de notre passé, et qu'une telle œuvre est assurée d'obtenir l'appui de nos hommes d'Etat et de nos grandes Académies ;

» Après délibération, apporte avec empressement son concours à M. le maire et à l'administration municipale, pour assurer le plein succès de cette manifestation plus française encore que dijonnaise. »

Séance du 5 mai 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Lettre d'un groupe de membres de la Société *Palestrina*, relative à la prononciation du latin.

Lettre de M. le chanoine René Moissenet, posant sa candidature à l'Académie au titre de membre résidant. La commission sera composée de MM. Chabeuf, Fyot et Metman.

Lettre de M. le docteur Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole de pharmacie de Paris, posant sa candidature au titre de mem-

bre non résidant. La Commission chargée d'examiner cette candidature sera composée de MM. le docteur Domec, Oursel et Claudon.

La parole est donnée à M. Lachot, membre non résidant.

M. Lachot remercie l'Académie d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres non résidants et traite de la germination des graines. M. le président répond à M. Lachot, lui souhaite la bienvenue et le remercie de sa communication, qui sera insérée dans les *Mémoires*.

M. le président donne lecture de la note suivante :

« M. le docteur Bonnet, de Paris, membre non résidant, vient de nous envoyer les exemplaires tirés à part de deux notices qu'il a publiées, l'une dans le *Janus*, l'autre dans le *Bulletin de la Société botanique de France*.

» Il s'agit dans cette dernière d'une lettre sur les feuillets de laquelle sont collés des échantillons de deux labiées, lettre adressée de Constantinople en 1599, par un nommé Boucard, non identifié, à Fagon, surintendant du jardin royal des plantes. Fagon, ainsi que beaucoup de médecins de son époque, considérait la botanique comme un secteur de la matière médicale, et par suite, il cherchait à déterminer avec certitude les espèces mentionnées par les médecins et les naturalistes de l'antiquité, notamment par Dioscoride. Boucard semble répondre à une demande de renseignements de cette nature sur l'ysope, l'origan, l'ellébore et le noisetier.

» D'après le docteur Bonnet, l'ysope, attesté véritable par les médecins et fonctionnaires ottomans, sur la lettre de Boucard, serait non pas l'*Hyssopus officinalis*, mais un *Satureia*. L'origan, attesté de même, serait l'*Origanum Heracleoticum*. Quant à l'ellébore et au noisetier dont parle Boucard, le docteur Bonnet les rapporte respectivement à *Helleborus officinalis* et à *Corylus colurna*

» D'autre part, d'après les manuscrits grecs de Dioscoride, ornés de figures peintes, l'*Hyssopus* grec serait l'*Origanum Smyrneum*, l'origan grec, l'*Origanum Heracleoticum*. L'ellébore serait, suivant l'un ou l'autre des ouvrages, considéré soit comme le *Ranunculus bulbosus*, soit comme un *Helleborus* spécifiquement indéterminable.

» Ainsi, la concordance des noms établit mal la concordance des espèces qui se réclament de ces noms. »

M. le général Duplessis donne lecture du rapport suivant, au nom de la commission du médaillier :

La commission a procédé à un recensement général des pièces, jetons et médailles qui se trouvent dans les deux meubles contenant cette collection. Le total comprend 3,948 pièces pour le premier de ces meubles; ce sont des pièces gauloises, grecques ou romaines. Le deuxième contient des monnaies françaises et étrangères, anciennes et modernes, jetons des Etats de Bourgogne, des maires de Dijon et de Paris, des jetons royaux, médailles et différentes monnaies, ainsi que des sceaux en plomb provenant de bulles papales, etc Le total s'élève à 2,297 pièces, toutes mélangées.

» Le total général est donc de 6,245 pièces, plus un lot de pièces frustes, renfermées dans un sac.

» Ce total de 6,245 pièces ne concorde pas avec les chiffres donnés par M. Cornereau dans sa notice sur les œuvres d'art appartenant à l'Académie. Il devra encore subir des réductions, car il comprend nombre de monnaies ou médailles usées et illisibles, qui sont à éliminer.

» La commission devra donc se livrer à un travail d'élimination, puis grouper les pièces qui resteront par pays ou par genre, et enfin procéder à un classement plus détaillé et méthodique pour chaque catégorie reconstituée.

» Il devra être établi, sinon un catalogue, ce qui serait très long, du moins une nomenclature étendue, pour assurer la conservation de la collection.

» Il est impossible aujourd'hui de reconnaitre dans ce mélange les lots offerts par les différents donateurs, ni même d'avoir des renseignements quelconques sur l'origine des monnaies anciennes, la localité où elles ont été trouvées, etc.

» La commission se bornera à classer chronologiquement ce tresor numismatique, et tiendra la compagnie au courant de ses travaux.

» La partie la plus intéressante de la collection consiste en une série de médailles romaines bien conservées, et que M. Vignes étudiera plus particulièrement. »

M. Metman, a propos d'une étude sur l'hôtel Le Valois d'Escoville, a Caen, publiée dans le tome XXXIII du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, relève, à la page 7 de ce volume, un événement singulier qui se produisit lorsqu'on creusa le sol pour établir les fondations de cet hôtel en 1537. Le fait est rapporté par un annaliste normand, M. de Bras.

On trouva en effet à cet endroit une quantité de vif-argent qui s'ecoulait a travers le sol, et qui fut recueilli dans un pot d'étain.

A ce moment, des personnages que l'annaliste qualifie « Allemands minéraux » étaient de passage à Caen, pour se rendre à la montagne de Tracy, où l'on croyait trouver de l'or. Le sieur d'Escoville ne voulut pas interrompre sa bâtisse pour qu'on pût se rendre compte de la cause de cette trouvaille, et rechercher s'il y avait là une mine de mercure, « au grand déplaisir desdits Allemands et de plusieurs marchands qui assuraient que c'était une vaine de vif-argent qu'il fallait exploiter ».

M. Metman remarque que l'auteur de ce travail a rapporté cette anecdote pour montrer la persistance des Allemands à rechercher en tous pays, et notamment en Normandie, les gisements miniers sur lesquels ils pensent pouvoir mettre la main, pour s'en approprier les richesses.

Après les « Allemands minéraux » qui furent attirés par les mines d'or de Tracy, sont venus leurs dignes successeurs, dont les appétits n'ont pas varié, et qui, de nos jours, se sont implantés en maîtres au milieu des exploitations du Calvados de minerais de fer, comme ils l'avaient déjà fait dans la Manche, sur le territoire de Diélette.

M. Paris donne lecture d'une note sur le rôle de la zoologie dans la détermination des eaux potables.

Séance du 19 mai 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Avant la séance, M. Gaston Gérard, avocat à la Cour d'appel et maire de la ville de Dijon, élu membre résidant à la séance du 17 mars dernier, est introduit et prononce le discours d'usage. M. le président répond au récipiendaire, lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte. Le procès-verbal de celle du 5 mai dernier est lu et adopté.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Lettre de M. Mercier, qui envoie à l'Académie les épreuves de clichés qu'il a été autorisé à tirer du médaillon du dauphin par notre compatriote Dubois, médaillon appartenant à la compagnie.

Lettre de M. le colonel Carnot faisant hommage à l'Académie du premier volume de son ouvrage, *Les volontaires de la Côte-*

d'Or, avec deux planches d'illustrations qui se rapportent spécialement au deuxième volume de cet ouvrage, qui devait paraître en 1914, et dont la guerre a grandement retardé l'impression. Ces deux planches ont trait au fait de guerre du chasseur Delarue, qui a fait l'objet d'une communication de M. le général Duplessis, dans la séance du 31 mars dernier. A ce propos, M. le général Duplessis fait remarquer que sa communication avait pour but de prendre date à l'occasion de ses recherches sur le corps des Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, et qu'il sera heureux d'entrer en relations avec M. le colonel Carnot, au sujet de leurs études parallèles.

Lettre de M. Gaston Liégeard posant sa candidature au titre de membre non résidant. La commission chargée d'examiner cette candidature sera composée de MM. Picard, Paris et Gaston Gérard.

M. Chabeuf donne lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. le chanoine René Moissenet. On procède ensuite au scrutin et le vote ayant été favorable, M. le chanoine René Moissenet est proclamé membre résidant.

M. Oursel donne lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. le docteur Dorveaux. On procède ensuite au vote et celui-ci ayant été favorable, M. le docteur Dorveaux est élu membre non résidant.

M. le président fait connaître que la commission chargée d'examiner la demande de la Société *Palestrina*, sur la prononciation du latin sera composée de MM. Metman, Roy, Laurent, Gaston Gérard et chanoine Moissenet.

M. Cornereau donne lecture d'une note relative au médaillon en marbre blanc, œuvre de Dubois, possédé par l'Académie, et dont il est parlé plus haut :

« Le 30 avril 1674, la reine Marie-Thérèse arrivait à Dijon où elle devait séjourner pendant la campagne entreprise par Louis XIV pour la conquête de la Franche-Comté.

» Elle était accompagnée du dauphin alors âgé de douze ans, sous la surveillance de Bossuet, son précepteur, et du duc de Montausier, son gouverneur ; le jeune prince continuait ses études avec leur régularité ordinaire.

» Comme récréation, il se rendait presque chaque jour, avec ses pages, à Plombières, dans le vaste et beau jardin de Jean Gauthier, conseiller-maître à la Cour des comptes. Courtépée dit même qu'il a logé chez lui.

» En souvenir de ces visites, Jean Gauthier fit ériger un obé-

lisque en pierre polie, haut de 50 pieds, terminé par un globe et supporté par quatre dauphins en bronze. Au milieu de la colonne, on voyait un médaillon ovale en marbre blanc, œuvre de Jean Dubois, représentant le jeune prince à quatorze ans.

» Quand M. Gauthier présenta au dauphin le dessin de l'obélisque, le roi qui était présent dit qu'on avait fait plus pour le dauphin que pour lui et ajouta : « N'est-il pas vrai, Monsieur » Gauthier, que si je n'avais été en Bourgogne, en ce temps-là, » votre jardin de Plombières aurait couru grand risque d'être » bien gâté par les Allemands et les Comtois. »

» L'obélisque a fait l'objet d'une ode latine par le père Claude Ferry, professeur au collège des Godrans.

» Lorsque le monument fut détruit, le médaillon devint la propriété de l'abbé Deschamps, premier curé concordataire de Saint-Michel.

» Par son testament du 12 août 1830, il le légua à l'Académie, ainsi qu'une petite gravure représentant le monument.

» La maison Gauthier appartient aujourd'hui à M[me] Troubat. »

M. Fyot entretient la compagnie de la cristallerie du Creusot. Il fait connaître tout d'abord l'engouement pour les cristaux qui se révéla pendant le cours des dix-septième et dix-huitième siècles. Depuis longtemps l'Angleterre en fabriquait, notamment des cristaux bleus, qui étaient les plus recherchés, et il fallait lutter contre elle pour ne pas lui laisser le monopole de cette industrie.

M. Fyot, après avoir indiqué sommairement le principe et les procédés de fabrication du cristal, explique qu'une première cristallerie fut fondée en 1784, à Sèvres, sous le patronage de la reine Marie-Antoinette. Mais la houille manquait à proximité. C'est pourquoi on décida de transférer l'établissement au Creusot, près de Montcenis. La cristallerie fut installée dans deux halles qui s'augmentèrent dans la suite de deux autres bâtiments. Une société dite : Société Lambert, Boyer et C[ie] se fonda pour son exploitation.

Ces bâtiments existent encore aujourd'hui, mais la destination en a été changée.

M. Fyot fait connaître les différents procédés de fabrication en usage alors. L'usine produisait des pièces de tous genres : vases, aiguières, verres, flacons, objets de fantaisie, tels que : bonbonnières, chandeliers, pendules, etc. Les uns étaient blancs, les autres colorés en bleu, émeraude, jaune topaze, etc.

M. Fyot décrit ensuite la taille et le moulage, et exhibe différents spécimens de cette fabrication qui sont en sa possession.

Il fait ensuite l'historique rapide de cet établissement considérable, qui occupait plus de trois cents ouvriers, et qui fut vendu par MM. Chagot frères aux compagnies de Baccarat et de Saint-Louis, en 1833, pour le prix de 120,000 francs, et avec interdiction d'établir aucune industrie similaire au Creusot pendant cinquante ans.

Séance du 2 juin 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu une lettre de M. Billioud, conservateur de la Bibliothèque municipale de Marseille, par laquelle il pose sa candidature au titre de membre non résidant. La commission chargée d'examiner cette candidature sera composée de MM. Oursel, Laurent et Claudon.

M. Paris entretient l'Académie de l'éclosion d'une chrysalide qui a donné naissance à un papillon très vulgaire, mais qui a taché le papier à filtrer où il était renfermé d'un liquide rougeâtre. Ces insectes en grand nombre, étant poussés par le vent, peuvent produire ces pluies dites « de sang » observées à diverses époques dans différents pays. Le même membre fait connaître que certaines espèces de chenilles qui sécrètent un liquide sucré, sont recherchées par les fourmis qui sucent ce liquide avec avidité. Ce fait a été observé par un naturaliste de Rennes, M. Oberthur.

M. Oursel dépose en son nom et au nom de MM. Claudon et Vignes, une proposition de modifications à apporter aux statuts.

Conformément au règlement, l'examen de cette proposition est renvoyé à une commission composée de MM. Metman, Cornereau, Laurent, général Duplessis et Gasser.

Séance du 16 juin 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu une circulaire de la Bibliothèque d'art et d'archéologie de l'Université de Paris annonçant la continuation

de son répertoire d'art et d'archéologie fondé en 1910. Elle a reçu également une circulaire de l'Académie royale néerlandaise d'Amsterdam faisant connaître les conditions et prix d'un concours de poésie pour le mois de janvier 1921.

Il est donné lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. Billioud, conservateur de la Bibliothèque de Marseille. On passe au vote, et celui-ci ayant été favorable, M. Billioud est proclamé membre non résidant.

M. Paris donne ensuite lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. Gaston Liégeard. On passe au vote, et celui-ci ayant été favorable, M. Gaston Liégeard est élu membre non résidant.

Sur la proposition de M. Chabeuf, l'Académie remet à une prochaine séance les communications annoncées de MM. le colonel Andrieu et Gasser, et décide de passer immédiatement à la discussion de la proposition de modifications aux statuts.

La parole est donnée à M. le général Duplessis pour lecture du rapport de la commission nommée à la dernière séance.

Après avoir constaté que l'ordonnance royale du 28 octobre 1833 confère à l'Académie la reconnaissance d'utilité publique et la personnalité civile, ce rapport conclut à une refonte des statuts approuvés en 1833 par cette ordonnance, pour augmenter le nombre des membres résidants, créer une catégorie nouvelle de membres sous la dénomination d'*associés*, et enfin instituer une cotisation annuelle de 25 francs pour les premiers, et de 15 francs pour les membres non résidants et les associés. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Oursel, Chabeuf, Metman, Vignes et quelques autres membres, M. le président met aux voix tout d'abord la question de la cotisation. A la majorité cette proposition est adoptée. L'Académie décide ensuite que la cotisation sera établie sur la base de 25 francs pour les membres résidants et de 15 francs pour les non résidants et les associés, s'ils sont créés.

M. le président met ensuite aux voix la création d'une nouvelle catégorie de membres, sous le nom d'*associés*.

La position de cette question ayant soulevé des objections, M. Vignes propose de la formuler ainsi : l'Académie décide qu'il sera demandé une cotisation à certains membres correspondants, qui deviendront ainsi correspondants-associés.

On procède au scrutin. La proposition de M. Vignes est accueillie par 13 voix contre 5. Des divergences d'interprétation s'étant manifestées parmi les votants quant à la majorité néces-

saire — la moitié ou les trois quarts — pour l'adoption de cette proposition, le président décide que le vote sera simplement consigné au procès-verbal.

M. Oursel propose alors de décider que tous les correspondants soient soumis à la cotisation sur la base de 15 francs par an, et qu'ils puissent être choisis en tous lieux.

M. le président ayant mis aux voix cette proposition, elle est adoptée à la majorité.

Séance du 30 juin 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

En l'absence de M. Langeron, empêché, M. Laurent remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le président procède à la nomination d'une commission chargée de traduire en articles dans la forme de règlement les délibérations de la séance précédente : institution d'un régime de cotisations et extension de la classe des correspondants. La commission appelée récemment à étudier un projet de révision des statuts est maintenue dans ses pouvoirs pour ce nouvel objet. Elle est composée de MM. Cornereau, le général Duplessis, Metman, Gasser, Laurent. Elle déposera son rapport mercredi 7 juillet, dernière séance de l'année académique.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Lettre de M. le docteur Langeron, chef de laboratoire de médecine de parasitologie à la Faculté de Paris, lauréat de l'Institut et de l'Académie de médecine, fils de M. le secrétaire de l'Académie, lettre par laquelle il pose sa candidature au titre de membre non résidant. MM. Paris, le docteur Domec et Gasser sont désignés pour rapporter sur cette demande.

Lettre de M. Changarnier, numismate, conservateur du musée de Beaune, posant sa candidature au titre de membre non résidant. MM. Chabeuf, le général Duplessis et Vignes sont chargés de déposer le rapport.

Lettre de M. Dumas, directeur du Conservatoire de Dijon, posant sa candidature au titre de membre résidant. MM. le général Duplessis, Fyot et Oursel présenteront le rapport d'usage.

Lettre de l'Académie de Metz, de la plus délicate courtoisie, proposant à l'Académie de Dijon de désigner elle-même trois de ses membres auxquels l'Académie de Metz ferait place dans sa propre compagnie, afin de renouveler les liens qui ont existé autrefois. M. Baudot demandera des renseignements complémentaires avant de faire une réponse définitive à cette offre si honorable.

M. le président donne ensuite lecture de la lettre suivante :

INSTITUT DE FRANCE
ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, le 26 juin 1920

Le secrétaire perpétuel de l'Académie à M. Baudot, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que » vous m'avez adressée le 18 juin. L'Académie en ayant pris » connaissance a été d'avis qu'il convenait qu'elle s'associât à la » solennelle glorification de Jacques-Bénigne Bossuet ; par une » délibération sans précédent dans ses annales, elle a accepté » le haut patronage de l'œuvre que vous avez entreprise, et elle » vous autorise à le publier.

» Elle aura d'autant plus d'empressement à se faire représen- » ter, lors de l'inauguration du monument, que cette cérémonie » coïncidera heureusement avec le deux cent cinquantième anni- » versaire de la réception de l'évêque de Condom à l'Académie » française.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma » considération distinguée.

» *Le secrétaire perpétuel,*
» Frédéric Masson. »

Le président adressera ses remerciements à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie française

Conformément aux statuts de la compagnie, le lieutenant-colonel Andrieu fait une communication concernant un livre qui vient de paraître et dont il est l'auteur : *Les révélations du dessin et de la photographie à la guerre ; principes de métrographie.*

Après avoir étudié le champ de la vision humaine, l'auteur

est parvenu à déterminer la loi suivie par le dessinateur, même à son insu, pour rendre ce qu'il voit sur le papier suivant certaines dimensions fonctions de sa capacité de vision, et conséquemment les conditions à remplir pour adopter un format préalablement déterminé.

De là la notion d'une sorte de distance focale humaine qui permet de passer à l'étude de la photographie où l'objectif est assimilé à un œil.

Les différentes incidences de la vision sont passées en revue : horizontale à terre (dessin et photographie), verticale et oblique en avion (photographie).

Le but de l'ouvrage est en principe d'exposer une théorie graphique dont l'application au courant de la guerre a permis de donner au renseignement d'observation ou de tir une exactitude indiscutable et dont la pratique courante a permis de résoudre facilement un grand nombre de problèmes journaliers du combat.

Cette théorie est étayée de vingt-cinq exemples vécus, qui sont au demeurant des récits de guerre.

Mais cette doctrine est susceptible de nombreuses applications dans des domaines très divers. La Commission des antiquités en a eu la preuve dans une étude comparative entreprise par le lieutenant-colonel Andrieu sur deux statuettes célèbres semblables existant, l'une à Dijon et l'autre au musée de Cluny. Actuellement, l'auteur procède à l'analyse, d'après ces principes, de vieux plans et de panoramas de Dijon des dix-septième et dix-huitième siècles.

Le journal de photographie pratique, *Photo-Revue*, du 1er juillet 1920, vient d'en faire une analyse succincte en signalant les desideratas de l'auteur qui s'adressent aux constructeurs et même aux opérateurs dans le but de faciliter à tous l'exploitation rapide et précise des documents graphiques.

M. le docteur Domec présente une communication sur « la Vie et la Mort », faisant suite à son discours de réception.

M. Gasser, de la part de Mme veuve Bourgeois, 30, rue du Midi, à Dijon, offre à l'Académie les manuscrits de feu le colonel Bourgeois sur l'art militaire dans l'antiquité, avec un certain nombre d'ouvrages imprimés sur la même matière. Mme Bourgeois n'impose pas d'autres conditions à cette donation que d'assurer la conservation des travaux de son mari, et de consacrer un souvenir à la mémoire de ce savant s'ils venaient à être publiés ou utilisés. L'Académie accepte ce don.

M. Gasser instruit l'Académie des soins qu'il a consacrés depuis longtemps, avec d'autres érudits principalement alsaciens, à la publication de la correspondance littéraire écrite ou reçue par le célèbre historien de Strasbourg, Grandidier. Il n'a encore publié les lettres à Grandidier, que d'un seul Bourguignon, dom Clément, de Bèze, bibliothécaire des Blancs-Manteaux. Il propose à l'Académie de publier, dans la forme des précédentes correspondances, les vingt-quatre lettres du docteur Maret, retrouvées à Colmar, auxquelles seraient jointes sept nouvelles lettres inédites de Grandidier, appartenant à nos archives. Une commission est désignée pour examiner ce projet; elle est composée de MM. Cornereau, Claudon et Laurent.

M. le président fait connaître que le volume des *Mémoires* de 1919 est enfin terminé ; le volume de 1920 va être élaboré sans délai. A cette fin, MM. Domec, Gasser et Metman auront à examiner le mémoire de M. Paris ; MM. Roy, Gasser et Andrieu, ceux du docteur Domec ; MM. Paris, Gasser, Laurent, le manuscrit de M. Lachot.

Au nom de la Société archéologique de Langres, M. Laurent dépose une brochure de M. le chanoine Marcel, *Une vieille maison de Langres, l'hôtel Royer*. Cet opuscule fait partie d'un volume de *Mélanges* d'archéologie et d'histoire haut-marnaise dédiés à M. Charles Royer, secrétaire de la Société, conservateur de son musée, archéologue et érudit, grand collectionneur, peintre de talent, naturaliste, à l'occasion de sa cinquantaine académique, auquel volume l'un des membres de l'Académie, M. J. Laurent a collaboré en y faisant insérer un travail intitulé : *Une fraternité de chapitres cathédraux : Langres et Clermont*. M. Laurent a assisté, le 19 juin, à la fête jubilaire donnée à cette occasion ; il a eu plaisir à représenter à cette fête l'Académie de Dijon.

M. le président prend occasion des faits relatés pour proposer à la compagnie d'élire, parmi ses membres d'honneur, M. Charles Royer, afin de renouer une tradition qui, dès le dix-huitième siècle, agrégeait à elle des Langrois de la première distinction. Séance tenante, par acclamation, M. Charles Royer, est élu membre d'honneur.

Séance du 7 juillet 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Oursel donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Dumas, directeur du Conservatoire de Dijon, au titre de membre résidant. On procède ensuite au vote, et celui-ci ayant été favorable, M. Dumas est proclamé membre résidant.

M. Gasser dépose le rapport de la commission sur la candidature de M. le docteur Maurice Langeron, chef du laboratoire de parasitologie à la Faculté de médecine du Paris, au titre de membre non résidant de l'Académie. On procède ensuite au scrutin, et le vote ayant été favovable, M. le docteur Langeron est proclamé membre non résidant.

M. Vignes donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Changarnier, conservateur du musée de Beaune et membre de la Société archéologique de cette ville, au titre de membre non résidant. Le scrutin auquel il est ensuite procédé ayant été favorable, M. Changarnier est admis comme membre non résidant.

M le général Duplessis, au nom de la commission de révision des statuts, donne lecture du rapport sur l'institution des cotisations. Ce rapport est ainsi conçu :

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

» Vous avez bien voulu décider que la commission chargée d'étudier la proposition concernant les modifications à apporter a nos statuts resterait chargée de la mission de rédiger et de soumettre à votre approbation le texte réglementant la question des cotisations sur laquelle vous vous êtes prononcés dans une séance précédente.

» S'étant réunie, aujourd'hui 7 juillet 1920, et en ayant délibere, votre commission a l'honneur de vous présenter ci-après la rédaction suivante et de vous en proposer l'adoption :

« *Annexe au Règlement pour la mise à exécution des articles 2 et 3 des Statuts de l'Académie.*

» Dans sa séance du 16 juin 1920, l'Académie des sciences,
» arts et belles-lettres de Dijon a décidé que tous ses membres,

» résidants, non résidants et ses correspondants pris en tous » lieux, payeraient à l'avenir une cotisation annuelle fixée ainsi » qu'il suit :

» Membres résidants, 25 francs (rachat 400 francs)

» Membres non résidants et correspondants, 15 francs (rachat » 250 francs).

» Cette décision est applicable à dater d'aujourd'hui pour » l'année courante. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Il est décidé que seront imprimés dans les prochains fascicules des *Mémoires* les travaux suivants :

1° *Les Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or*, par M. le général Duplessis ;

2° *La science, la vérité et le bonheur ; La vie et la mort*, par M. le docteur Domec ;

3° *De la faculté germinative des graines*, par M. Lachot ;

4° *Les correspondants de Grandidier : le docteur Maret*. Lettres inédites publiées par M. Gasser.

M. Gasser lit une note sur la chute d'un météorite signalée par le *Cosmos* du 19 février 1910, qui aurait eu lieu à Luz (Basses-Alpes), météorite qui a été décrit par M. le chanoine Andrieu, de Digne. M. Gasser lui ayant écrit pour avoir de plus amples renseignements, celui-ci le renvoya à M. l'abbé Siméon, curé de Luz, qui avait observé la chute de ce corps. Il résulte des renseignements donnés par ce dernier que le 2 février 1910 on avait entendu tout à coup, vers 6 h. 1/2 du soir, comme un grand bruit de voiture ; on aperçut un corps lumineux, jetant des flammes, et roulant sur le sol à une allure vertigineuse, pour s'éteindre à environ cent pas. Le lendemain, on trouva à cet endroit une quantité de pierres, de diverses dimensions, d'un aspect charbonneux, avec des couches blanches. M. Siméon envoya à M. Gasser un échantillon de ces pierres, que celui-ci présente à la Compagnie, et dont il décrit la composition. Il ne semble pas que cet échantillon réponde à ceux déjà connus. De l'avis de M. Siméon, le fait du 2 février 1910 serait plutôt une manifestation du tonnerre en boule, car les pierres trouvées ressemblent exactement à celles que l'on remarque dans la houille que l'on brûle dans le pays. On a vu en effet une immense boule de feu disparaissant au tournant du chemin. M. Paris, après avoir examiné l'échantillon, croit y reconnaître

des traces de fossiles, ce qui semble exclure l'hypothèse d'une pierre tombée du ciel.

M. Gasser donne lecture d'une seconde communication relative au scintillement des étoiles et des planètes. On a cru remarquer que la scintillation était un présage de mauvais temps, et pour vérifier ce point, M. Gasser s'est livré à une longue série d'observations sur ce phénomène et les relations avec l'état de l'atmosphère. Il indique ensuite la méthode qu'il a suivie, et l'époque où il les a faites, soit à Dijon, soit à Mantoche. Il a dressé une table complète et détaillée de ces observations, et il en conclut qu'en effet le scintillement est presque toujours un présage de mauvais temps. L'intensité du scintillement paraît en relation avec l'état hygrométrique de l'air, la plus grande intensité ayant été remarquée dans le moment où se manifestent les brumes.

En résumé, ces observations confirment la thèse d'Arago, mais elles n'ont pas réussi à donner un principe certain de mauvais temps; M. Gasser doit continuer son étude pendant les vacances, et engage ses confrères à noter les observations qu'ils pourraient faire à ce sujet, et à les rapporter à la rentrée.

La parole est ensuite donnée à M. L. Richard pour une communication relative au problème du salaire. Cette communication sera insérée aux *Mémoires*.

M. le président déclare close l'année académique 1919-1920.

Séance du 3 novembre 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet dernier est lu et adopté.

M. le président prononce une allocution dans laquelle il résume l'histoire de l'Académie.

L'Académie a reçu une lettre de M. Daguin, membre non résidant, annonçant qu'il a terminé son travail sur *La Faune ornithologique du Châtillonnais*. M. le président désigne MM. Picard, Paris et Gasser pour composer la commission qui sera chargée d'examiner ce travail et d'en faire un rapport.

M. Laurent donne lecture d'une notice nécrologique sur M. Charles Royer, de Langres, membre honoraire de l'Académie. Elle sera insérée dans les *Mémoires*.

M. le président annonce le décès de M. Xavier da Cunha, ancien conservateur de la bibliothèque de Lisbonne, membre non résidant depuis le 18 novembre 1901. M. Cornereau est chargé de rédiger la notice nécrologique de M. da Cunha, ainsi que celle de M. Marlot, correspondant, récemment décédé.

Le manuscrit de M. Billioud, membre non résidant, sur *Les Etats généraux de Bourgogne*, sera examiné par MM. Cornereau, Oursel et Claudon.

M. le président informe l'Académie que le Conseil général de la Côte-d'Or a voté dans sa dernière session une somme de 5,000 francs en faveur des trois sociétés savantes de Dijon. Des remerciements seront adressés au Conseil général.

La réception de M. le chanoine Moissenet, élu membre résidant le 19 mai, et celle de M. Dumas, élu en la même qualité le 7 juillet, auront lieu le 17 novembre ; à cette occasion un certain nombre d'invitations seront adressées à des personnes étrangères à l'Académie. La séance aura lieu dans la grande salle, récemment remise en état.

Séance du 17 novembre 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Avant la séance, les membres présents se sont rendus à 16 heures dans la grande salle qui était ouverte aux personnes invitées. Celles-ci avaient répondu avec empressement à l'invitation de l'Académie et tenu à honneur d'assister à la réception des nouveaux élus.

Les deux récipiendiaires, M. le chanoine Moissenet, directeur de la Maîtrise de la cathédrale, et M. Dumas, directeur du Conservatoire de musique, prix de Rome, sont alors introduits.

La parole est immédiatement donnée à M. le chanoine Moissenet, qui prononce un discours sur *Les origines de la Maîtrise de l'église cathédrale de Dijon*, et retrace la première page de son histoire.

M. Dumas lit ensuite un discours sur *Rameau*, l'illustre musicien dijonnais, dont il fait la biographie et analyse les œuvres principales.

M. le président répond aux deux récipiendaires, leur souhaite la bienvenue et les invite à prendre place parmi leurs confrères. Il remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu venir aussi nombreuses à cette cérémonie, et lui donner ainsi un éclat inaccoutumé.

Après le départ du public, la séance ordinaire est ouverte pour la lecture du procès-verbal du 3 novembre dernier, qui est lu et adopté sans observations.

Séance du 1er décembre 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu une lettre de l'Académie du Var annonçant l'institution de deux prix, l'un pour la poésie française, dit « prix Jean Aicard », l'autre pour l'éloquence.

L'Académie a également reçu *Les amours de Frène et Galeran*, ouvrage offert par l'auteur, M. André Mary.

M. Cornereau donne lecture de deux notices nécrologiques, l'une sur M. H. Marlot, correspondant, et l'autre sur M. X. da Cunha, membre non résidant, récemment decédés. Ces notices seront publiées dans les *Mémoires*.

M. Gasser lit la note suivante qui a pour titre : *L'Académie et les études astronomiques et météorologiques.*

« L'Académie s'est toujours intéressée aux études astronomiques et météorologiques. En 1780, elle décidait la création d'un observatoire. J'en ai donné l'histoire à la Commission des antiquités. L'abbé Bertrand s'était proposé pour tâche de déterminer les positions des étoiles fixes et d'en rectifier les catalogues. Il devait faire des cours publics destinés à former des marins, et pour les almanachs imprimés à Dijon, fournir tous les ans les calculs nécessaires. Quant au docteur Maret, il s'occupait de la partie météorologique; il a donné chaque année à l'Académie l'*Histoire météorologique*, destinée à établir la climatologie de Dijon et ses relations avec la situation sanitaire.

» Au cours du dix-neuvième siècle, Alexis Perrey, qui dirigea l'observatoire avec le pharmacien Delarue, fournit une longue série d'observations météorologiques et sismologiques qui sont insérées dans les *Mémoires* de l'Académie. A la fin du siècle, sur l'initiative de M. Mocquery, on créa une commission départementale de météorologie, comme il en a existé et comme il en existe encore dans d'autres départements, et qui toutes ont contribué puissamment à établir la climatologie de la France.

» A la demande de cette commission, la ville de Dijon fit installer, en 1899, au jardin de l'Arquebuse, un abri conforme au type du Bureau central météorologique de France, renfermant des thermomètres et des hygromètres. Les observations y sont faites régulièrement, encore aujourd'hui, par les agents du service des ponts et chaussées sous la direction de M. Bourgeois. On y note chaque matin, à 8 heures, les températures maxima et minima, pour en déduire la moyenne diurne, l'humidité de l'air, la direction et la force du vent, la nébulosité et la forme des nuages. La hauteur d'eau tombée est observée dans trente-huit postes distribués sur toute l'étendue du département; quelques-uns de ces postes ont des séries d'observations remontant à quatre-vingts ans. Ces observations sont centralisées par le service des ponts et chaussées, qui recueille aussi celles qui sont faites dans toutes les communes sur les orages et sur la grêle ; mais nous avons le regret de dire que la plupart de ces dernières, fournies par les mairies, n'offrent aucune exactitude.

» Toutes les observations recueillies par le service des ponts et chaussées ont été publiées chaque année dans les rapports du Conseil général de la Côte-d'Or, jusqu'en 1914. Depuis, elles sont restées inédites; la commission départementale a d'ailleurs cessé de fonctionner.

» Par contre, une importante station météorologique a été créée à Larrey. Elle est dirigée par notre collègue M. Hurion et par M. Roy, préparateur à la Faculté des sciences. Elle est pourvue d'excellents instruments et communique par T. S. F. avec le Bureau central météorologique. Trois observateurs au moins la desserviront, et elle se propose de fournir la prévision du temps aux communes du département.

» Nous ne pouvons qu'accompagner de tous nos vœux la création de cet établissement, qui sera dépendant de l'Université, et demander à MM. Hurion et Roy de nous communiquer si possible leurs observations. Mais l'Académie doit-elle borner là son intérêt pour la science météorologique et pour l'astronomie? Nous ne le pensons pas. Il faut d'abord continuer l'étude climatologique de notre département, être prêt à l'observation de tous les phénomènes qui peuvent surgir dans son étendue. D'autre part, la science de la prévision du temps est loin encore d'être établie avec précision, parce que les phénomènes météorologiques dépendent de causes très complexes qui se contrarient, se balancent, se détruisent ou s'ajoutent, et qui appartiennent les unes à la physique du globe, les autres à l'astronomie. On a pu établir ces temps derniers, notamment un modeste astronome dijonnais, l'abbé Loisier, récemment décédé, une corrélation entre l'activité solaire et les phénomènes météorologiques. Le rôle de la lune, auquel nos anciens ajoutaient tant de foi, est loin d'être défini; et si notre satellite a une action bien établie sur l'élément liquide qui constitue les océans de notre globe, pourquoi n'en aurait-il pas une aussi sur l'élément gazeux qui constitue son atmosphère?

» On a cru reconnaître encore une corrélation entre la situation atmosphérique et l'apparition ou l'évolution de certaines maladies qui affligent l'espèce humaine; elle est certaine en ce qui concerne les phénomènes de la végétation, l'état des cultures, les maladies qui atteignent nos récoltes. Connaître cette corrélation, c'est aider à combattre les fléaux qui s'abattent périodiquement sur nous.

» Voilà, Messieurs, exposés d'une manière bien succincte quelques-uns des problèmes qui se présentent à nous, et qui sont dignes de toute notre attention. Nous vous proposons donc de

remplacer la defunte commission départementale de météorologie par une commission de météorologie et d'astronomie prise dans le sein de l'Académie. Cette commission centralisera, au besoin organisera et encouragera les observations qui se font ou se feront dans le departement. L'Académie en publiera le resultat dans ses *Mémoires*. Elle provoquera de nouvelles séries d'observations, les récompensera par des prix.

» Les seules stations de Dijon et de Larrey, les postes pluviométriques existants, sont insuffisants. Peut-être pourrons nous installer de nouvelles stations, créer des observatoires en vue de certaines observations spéciales. Nous mettons à la disposition de l'Académie, si elle approuve ce programme, un certain nombre d'instruments qui pourront être perfectionnés ou remplacés plus tard par de meilleurs, et auxquels on en pourra ajouter d'autres, selon que la commission trouvera des observateurs ou créera des stations d'observations. »

M. Gasser conclut à la création d'une commission permanente de météorologie, M. le Maire de Dijon offrant l'ancien local de l'observatoire de l'Académie. La proposition de M. Gasser est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Hurion, Gasser, Picard, Pionchon, Duplessis et Andrieu.

M. le président propose l'établissement d'une nomenclature des plantes de la région comprenant les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de l'Yonne et de la Haute-Marne. La flore de MM. Viallanes et d'Arbaumont, limitée à la Côte-d'Or, remonte déjà à trente ans et n'est par conséquent plus à jour. Des recherches nouvelles pourraient servir de base à un ouvrage nouveau conçu sur un plan pratique. La commission qui serait créée pourrait se mettre en rapport avec les botanistes de notre région qui n'appartiennent pas à l'Académie. Celle-ci approuve la proposition, et la nomination des membres de cette commission est renvoyée à une séance ultérieure.

M. Gasser lit le rapport suivant sur la création d'un musée spécial d'ethnographie à Dijon.

« Il vous souvient, Messieurs, dit-il, que l'an dernier, le 28 janvier 1919, M. Topsent, alors directeur du muséum, vous a présenté un lumineux mémoire, où il exposait ce qu'était et devrait être le musée d'histoire naturelle de Dijon. Il terminait par ces mots : « Je me suis abstenu de faire mention de la collec-

» tion d'ethnographie. Ce n'est pas qu'elle soit à dédaigner, mais,
» à mon avis, elle ne devrait pas prendre place dans un musée
» d'histoire naturelle. Il est déraisonnable, en effet, de mêler aux
» œuvres de la nature, les documents essentiellement artificiels
» de l'ethnographie. Mettre à part cette collection d'un autre
» genre apparaît donc comme une nécessité : j'ajoute que lui
» donner une installation propre à stimuler la générosité des
» donateurs, constituerait le moyen le plus sûr de provoquer son
» accroissement rapide. »

» Cette œuvre que M. Topsent signalait alors à l'Académie comme digne de ses préoccupations, nous vous proposons, Messieurs, de l'entreprendre. Il existe, aujourd'hui, des documents d'ethnographie disséminés dans nos musées, et nous connaissons des collections particulières qu'on serait tout disposé à nous offrir.

» La plupart de ces objets appartiennent à la ville. C'est donc elle qui resterait propriétaire de ce nouveau musée ; elle fournirait le local. L'Académie en aurait la conservation, la gestion et la garde.

» Le musée d'ethnographie s'étendrait dans le temps et dans l'espace ; c'est-à-dire qu'il réunirait tous les documents qui concernent l'industrie humaine, qu'il s'agisse de l'homme primitif, qui vit encore dans les régions lointaines de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Amérique et qui tend à disparaître devant l'avance de la civilisation, ou de celui qui a vécu autrefois en Europe. On suivrait ensuite l'évolution de l'industrie humaine dans nos pays, depuis le temps où l'outillage de l'homme se composait uniquement d'un caillou grossièrement taillé, jusqu'à celui où il a remplacé par le machinisme l'outillage manuel. On tenterait de restaurer l'atelier de nos anciens artisans, l'ancien intérieur paysan, de retrouver l'outillage de nos vignerons et de nos cultivateurs d'autrefois, avant qu'il ait complètement disparu, de faire, en un mot, pour la Bourgogne, quelque chose comme le musée alsacien de Strasbourg.

» Tel est le projet dans ses grandes lignes ; pour les détails, ils apparaîtront en cours d'exécution.

» La première chose à faire, la plus difficile sans doute, est de trouver le local. Mais la ville a acquis plusieurs anciennes demeures, elle possède plusieurs édifices anciens et inoccupés, ne pourrait-on installer ce musée d'ethnographie dans l'un d'eux ? Nous vous proposons de désigner une commission qui se mettra en rapport avec les autorités municipales, afin de réaliser ce projet. »

L'Académie approuve cette proposition, et M. le président désigne, pour faire partie de la commission chargée de l'examiner, MM. Gasser, Paris et de Truchis.

M. le colonel Andrieu donne lecture d'une note relative à la publication des cartes postales illustrées :

« Le sujet, dit-il, dont je désire vous entretenir, n'est peut-être pas très digne de votre docte attention : il s'agit de cartes postales. Vous n'êtes pas sans avoir remarqué qu'il en existe dans le commerce une très grande variété d'une banalité navrante, qui donne une très piètre idée de l'esprit français. Mais, par contre, il y en a d'autres qui constituent des documents artistiques, touristiques et même militaires d'une importance notable (1).

» A Dijon, en particulier, on trouve chez les marchands, éditeurs, libraires ou papetiers, une collection extrêmement riche et intéressante concernant nos trésors artistiques. On y trouve de précieux documents d'étude. Malheureusement, on y relève certaines erreurs qui échappent au public et ne contribuent pas peu à fausser son jugement.

» Je ne vous citerai en passant que les Pleurants de Bourges, qu'une maison d'édition de Paris s'obstine à indiquer comme appartenant au tombeau de Jean sans Peur. du musée de Dijon. D'ailleurs il a été mis au compte de ce tombeau, et à tort, les seize moulages du Trocadéro qui concernent les deux mausolées des ducs de Bourgogne. Il n'y a guère qu'un éditeur dijonnais qui ait rendu à chacun son dû, dans sa précieuse représentation, hélas! incomplète, des emplacements d'avant-guerre (2).

» A ce propos, il m'est arrivé la savoureuse aventure que j'avais annoncée dans ma plaquette d'avant-guerre (3). Etant un jour en permission, je suis entré acheter une photographie chez un libraire de Dijon qui m'a soutenu que les Pleurants de Bourges étaient bien dijonnais. Ce n'est qu'après m'être nommé et avoir invoqué son exemplaire personnel de la brochure en question qu'il a reconnu son erreur !

» Aujourd'hui, le fait constaté me paraît être une véritable supercherie due à la crise que subit, en ce moment, l'industrie de la carte postale.

(1) *Les Révélations du dessin et de la photographie à la guerre*, p. 71.

(2) M. Enlart, directeur du musée de sculpture comparée, a opéré la discrimination des moulages conformément à mes tableaux de concordance, au commencement de 1921.

(3) *Les Pleurants aux tombeaux des ducs de Bourgogne*, p. 56.

» Rendons d'abord cette justice aux pouvoirs publics, qu'ils prennent parfois des décisions avec la plus grande légèreté, sans en examiner les conséquences.

» L'augmentation du prix des timbres-poste a fait baisser de moitié la consommation des cartes postales.

» Il en résulte que beaucoup d'éditeurs se refusent à faire de nouveaux tirages des modèles d'avant-guerre.

» Reprenant dernièrement l'étude des portraits de Marie Leczinska, par Nattier, j'ai constaté la disparition de l'exemplaire de notre beau musée; en revanche, j'ai trouvé à la place, dans d'autres magasins, celui du musée de Versailles, remis au jour en 1909 par M. de Nolhac, mais que l'éditeur Neurdein lance ici en circulation sous le titre de « Musée de Dijon ».

» Un observateur superficiel peut s'y tromper, des marchands s'y trompent, mais j'estime que c'est une question de probité artistique et qu'elle mérite d'être signalée à l'attention du public.

» Malgré les similitudes de titres du chapitre inscrit à la page du livre sur lequel repose le bras de la reine, on saisit bien à la loupe la différence des textes de la première ligne.

» Il y a, du reste, d'autres dissemblances.

» J'ai vu dernièrement chez la marquise de Loys-Chandieu, fille de la comtesse de Pourtalès, le même portrait, en tout semblable à celui de Dijon, un peu plus grand dans ses dimensions, 1m 41 × 1m 12 au lieu de 1m 35 × 1m 03. On peut lire sur la page du livre le mot « philosophie » et la fin du nom de l'auteur; c'est, en effet, l'exemplaire qui avait été offert au président Hénault, auteur des *Essais de philosophie* »

Après diverses observations de MM. Chabeuf, Fyot et Andrieu sur la valeur des portraits de Marie Leczinska qui existent dans les musées de Versailles et de Dijon, ainsi que dans une collection particulière, et sur les dissemblances ou ressemblances qui les caractérisent, l'Académie décide que M. le conservateur du musée de Dijon sera prévenu de la publication, par un éditeur de Paris, du portrait de cette princesse qui existe au musée de Versailles, sous le titre de : « Musée de Dijon ».

M. Gasser lit la note suivante sur les relations anglo-bourguignonnes au cours de l'histoire, à l'occasion d'un travail de M. Oberreiner :

« M. Camille Oberreiner, professeur et ancien collaborateur de la *Revue d'Alsace*, m'a chargé de présenter à l'Académie ce travail où, profitant d'un séjour de plusieurs années à Jersey, il a utilisé toutes les sources anglaises. Après Petit et Barante,

cet ouvrage n'apprendra peut-être plus grand'chose, mais on y trouvera réuni tout ce qui a trait spécialement aux rapports de la Bourgogne avec l'Angleterre. Certains événements sont appréciés au point de vue anglais, leur histoire complétée par quelques détails.

» M. Oberreiner expose que les relations anglo-bourguignonnes furent établies tout d'abord par les moines. Ensuite d'autres relations commencèrent entre les ducs de Normandie et ceux de Bourgogne et se poursuivirent avec les rois normands d'Angleterre.

» Un chapitre important est consacré au second voyage et à la mort en Terre sainte de Hugues III, duc de Bourgogne, parti en croisade avec Philippe Auguste et Richard Cœur de lion.

» Après la mention succincte des événements historiques où l'Angleterre et la Bourgogne furent mêlées jusqu'au règne d'Edouard Ier, nous trouvons d'amples détails sur ceux de ce règne, avec un chapitre sur le Bourguignon Othon de Granson, seigneur gouverneur des iles de la Manche de 1275 à 1328. Les événements anglo-bourguignons des règnes qui suivirent, de 1327 à 1483, sont ensuite exposés, avec des chansons politiques contre le duc Philippe le Bon, lorsqu'il eut abandonné l'Angleterre pour revenir au roi de France, de nombreux détails sur Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne, et sur ses relations avec Richard Harliston, capitaine gouverneur des îles anglo-normandes. Un appendice assez court expose les relations des ducs de Bourgogne avec l'Ecosse aux quinzième et seizième siècles; un autre insiste sur le siège de Dijon en 1513, d'après des documents anglais, un autre enfin sur les ambassadeurs d'Angleterre et de Bourgogne, et particulièrement sur ceux qui séjournèrent à Dijon en 1521, et le rôle de Henri VIII à l'égard de François Ier. »

Séance du 15 décembre 1920.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président fait part à l'Académie du décès de M. le docteur Marchant, membre résidant, et de celui de M. L. Fabre, ancien vice-président, survenus depuis la dernière séance.

M. Chabeuf, en attendant une notice biographique plus complète destinée aux *Mémoires*, rappelle en quelques mots la car-

rière si utile et si longue de M. le docteur Marchant, doyen de l'Académie. La notice nécrologique de M. Fabre sera lue à une séance ultérieure par M. Picard.

M. le président, aux lieu et place de M. Gasser, excusé, donne lecture du rapport de la commission nommée pour étudier le manuscrit de M. Toraude, correspondant, manuscrit ayant pour titre : *Bernard Courtois et la découverte de l'iode*. L'Académie décide que le travail de M. Toraude sera inséré aux *Mémoires*.

Séance du 5 janvier 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Avant la séance, l'Académie s'est transportée dans la grande salle où se trouvaient réunies les personnes invitées, pour procéder à la réception de M. Joseph Brunhes, avocat à la Cour d'appel, élu membre résidant à la séance du 30 mars dernier. Le récipiendaire ayant été introduit, il prononce un discours sur *La puissance de l'opinion*.

M. le président lui répond en lui souhaitant la bienvenue, et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte. La lecture du procès-verbal de la dernière séance est renvoyée à la séance suivante.

Le lieutenant-colonel Andrieu présente l'exposé des idées que lui ont suggérées les *Causeries philosophiques* du docteur Domec, lues dans la séance du 31 mars 1920 et insérées aux *Mémoires*. Cet exposé sera également imprimé aux *Mémoires*.

Le général Duplessis lit la note suivante sur *Jacques Cazotte* (1719-1792) :

« Sa naissance. — L'étranger, circulant dans Dijon et passant rue Cazotte, peut croire, comme du reste maint Dijonnais, que ce nom est celui du délicat écrivain, auteur du *Diable amoureux*, cette nouvelle toujours appréciée, bien que datant de près d'un siècle et demi environ.

» Il n'en est rien. Ce nom fut donné, pendant la Révolution, à l'ancienne rue du Four, en souvenir d'un vaillant soldat, parent de l'écrivain, tombé au champ d'honneur, à Maubeuge, le 11 juin 1792, à la tête du 2e bataillon des Volontaires de la Côte-

d'Or, de si glorieuse mémoire. Il s'agit ici, en effet, de Claude-Joseph Cazotte, alors que l'écrivain ne porte que le seul prénom de Jacques. Ne pourrait-on pas, à ce sujet, compléter les plaques actuelles de la rue Cazotte, comme cela a lieu pour celles de bien d'autres rues, par une courte mention qui éviterait à l'avenir toute erreur de personne?

» A l'exception de la *Galerie bourguignonne*, de MM. Muteau et Garnier, qui fait naître Jacques Cazotte le 7 octobre 1719 (date exacte), tous les dictionnaires biographiques ou encyclopédiques, tous les ouvrages de critique littéraire donnent l'année 1720 comme celle de sa naissance, mais sans aucune indication de jour et de mois.

» Les archives municipales permettent de préciser ce premier point : voici la copie de l'acte de baptême de Cazotte, que nous avons eu la joie de retrouver dans les registres de l'ancienne église Saint-Etienne (actuellement Bourse de commerce) : « Le » huit octobre 1719, a été baptisé en l'église St-Etienne, Jacques, » fils de Bernard Cazotte, commis greffier des Etats, et notaire » à Dijon, et de demoiselle Marie Taupin, son épouse, né du » jour d'hier. — A eu pour parrain, Mr Jacques Robyot, seigneur » de Vaux, Chevalier d'honneur du Présidial d'Autun, repré- » senté par Chrétien Cazotte, frère dudit Jacques, et pour mar- » raine Dame Agnès Derichemaut, épouse de Jean Vercher, » Ecuyer, et commis receveur au grenier à sel de Dijon. »

» *Ont signé* : Ch. Cazotte. A. Derichemaut. — (*Illisible*), curé » de Saint-Etienne. »

» De là à retrouver la rue où est né notre compatriote, c'est facile. A cette époque, les impôts, les tailles pour mieux dire, s'établissaient par paroisse et dans chaque paroisse par rue. Nous avons donc pu, consultant les rôles des tailles des années 1718-1719-1720, de la paroisse Saint-Médard, devenue Saint-Etienne, retrouver le nom du père de Jacques Cazotte, accompagné des indications de sa position sociale, identiques à celles de l'acte de baptême de son fils.

» Jacques Cazotte est né rue Portelle : c'est actuellement la partie de la rue Amiral-Roussin qui va de la place Jean-Macé à la rue Vauban.

» Il ne reste plus qu'à identifier la maison même où est né Cazotte : mais la rue Portelle est devenue successivement rue de l'Ecole-de-Droit, puis rue de l'Amiral-Roussin, toutes trois de longueur variable. En outre, cette partie de la rue qui nous intéresse a subi quatre numérotages différents. Les maisons de Dijon n'eurent de numéros qu'à partir de 1774, et il n'y eut à

cette époque qu'une série de numéros, unique pour toute la ville. Le deuxième (en 1816) se fit par rue. Quelques années après, vers 1820, le nom de rue Portelle disparut ; et le nom rue de l'École-de-Droit fut donné à l'artère qui va de la rue Chabot-Charny à la place Jean-Macé actuelle ; il y eut de ce fait un troisième numérotage. Le 31 janvier 1859, le nom de rue Amiral Roussin fut réservé à une partie de cette voie et il en résulta un quatrième numérotage.

» Pour identifier la maison natale de Jacques Cazotte, les difficultés sont donc très grandes, très nombreuses, car il faut suivre chaque maison (quand elle n'est pas détruite), à travers toutes ces modifications de noms et de numéros, et retrouver sur les registres des tailles ou d'autres pièces officielles leurs locataires successifs en remontant de nos jours à 1719. Réussirons-nous dans cette tâche difficile ? L'avenir seul le dira ! »

M. Vignes, au nom de M. Changarnier, membre non résidant et empêché de venir à la séance, donne lecture d'un travail de ce dernier sur les erreurs de M. de Saulcy dans l'interprétation de la numismatique des chefs gaulois cités dans les *Commentaires* de César.

L'Académie décide que ce travail sera renvoyé à la commission du médaillier, qui devra en faire un rapport.

Séance du 19 janvier 1921.

PRÉSIDENCE DE M. PAUDOT, *président*.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont lus et adoptés.

M. Picard prononce l'éloge de M. Lucien Fabre, ancien vice-président de l'Académie, décédé à Dijon le 10 décembre dernier. Cet éloge sera imprimé dans les *Mémoires*.

M. le président donne lecture de deux lettres, l'une de M. Guicherd, inspecteur général de l'agriculture, lauréat de l'Académie, et l'autre de M. Oberreiner, professeur à Issoire, posant leurs candidatures, le premier, au titre de membre non résidant, le second, au titre de correspondant.

M. le président désigne pour faire partie de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Guicherd, MM. Picard, Paris et Metman ; et pour celle qui devra examiner la candidature de M. Oberreiner : MM. Cornereau, Gasser et Andrieu.

La suite de la séance, ainsi que la séance extraordinaire du 26 janvier sont consacrées à la discussion des nouveaux statuts.

Séance du 9 février 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Gasser dépose le rapport de la commission sur la candidature de M. Oberreiner, professeur à Issoire (Puy-de-Dôme). Après la lecture de ce rapport, le scrutin est ouvert, et le vote ayant été favorable, M. Oberreiner est élu correspondant de l'Académie.

M. le président, au nom de la commission, donne lecture du rapport sur la candidature de M. Guicherd, inspecteur général de l'agriculture, à Paris. Après la lecture de ce rapport, on procède au vote, et celui-ci ayant été favorable, M. Guicherd est proclamé membre non résidant de l'Académie.

M. Oursel lit un rapport sur l'ouvrage manuscrit de M. Billioud, membre non résidant. Cet ouvrage est intitulé : *Les Etats du duché de Bourgogne jusqu'en 1498, essai sur l'impôt public*. Il comprend 400 pages environ. Après cette lecture, la discussion est ouverte et, après diverses observations, l'Académie décide d'entreprendre la publication de cet ouvrage. Les frais d'impression seront couverts en partie par les fonds à provenir de la Société d'histoire et de géographie, et par une contribution de l'auteur.

M. le président donne lecture d'une communication de M. Leclère, sur l'application de l'examen cytologique du sang au diagnostic des maladies.

M. Gasser donne lecture de la note suivante relative à l'été de la Saint-Martin, et aux observations météorologiques qu'il a faites pendant la période de temps ainsi dénommée :

« Au mois de novembre dernier (1920), la température moyenne diurne, après être restée pendant plusieurs jours, du 7 au 14, inférieure à 5°, s'est élevée brusquement et a atteint 10° 5 le 16, pour diminuer ensuite graduellement et tomber au-dessous de zero le 22. Le maximum du 16 a été de 12°.

» Cette hausse singulière coïncidant avec la période vulgairement appelée l'été de la Saint-Martin, j'ai voulu rechercher dans

la série de vingt années d'observations météorologiques que j'ai faites à Mantoche (Haute-Saône), de 1895 à 1914, si cette hausse était réellement habituelle à cette époque. J'ai dû écarter dans cette série le mois de novembre 1899 et celui de 1906 : le premier à cause de lacunes dans les observations et le second, parce que la marche de la température a été tellement variable d'un jour à l'autre, que l'on ne peut apercevoir de hausse caractéristique. Restent donc dix-huit années d'observations où la température de novembre a suivi l'allure suivante :

» En 1895, la hausse commence le 3, atteint le maximum de 18° 1 le 8, reste à peu près stationnaire jusqu'au 12, puis se met en baisse graduelle et continue.

» En 1896, la hausse commence encore le 3, atteint le maximum de 11° 7 le 8, et baisse ensuite.

» En 1897, la hausse commence le 4, atteint le maximum de 16° 8 le 14, reste élevée jusqu'au 16, et baisse ensuite.

» En 1898, la hausse se produit du 3 au 13, maximum 14° 2 le 13.

» En 1900, la hausse se produit du 5 au 7 (maximum 14° 3) et se maintient jusqu'au 16.

» En 1901, la hausse se produit du 7 au 13, maximum 15° 7.

» En 1902, elle se produit du 2 au 6, maximum 17° 3, et se maintient jusqu'au 12.

» En 1903, après une première hausse du 3 au 5 (maximum 12° 1), il se produit une baisse assez forte et la hausse reprend du 8 au 13 (maximum 11°).

» En 1904, hausse du 5 au 12, maximum 15°.

» En 1905, hausse du 7 au 13, maximum 11° 6.

» En 1907, hausse du 5 au 11, maximum 16° 7.

» En 1908, hausse du 8 au 13, qui se maintient jusqu'au 15 (maximum 15°).

» En 1909, hausse du 10 au 11 (11° 3).

» En 1910, après une hausse du 6 au 9 (13° 1), il se produit une baisse, puis la hausse reprend du 11 au 14 (13° 1).

» En 1911, il y a eu trois maxima, le 6 (16° 2), le 13 (11° 7) et le 18 (13° 1).

» En 1912, la hausse commencée le 5, s'arrête le 9 (16°).

» En 1913, il y a une première hausse du 7 au 10 (18° 6), puis une seconde du 14 au 18 (13°).

» Enfin en 1914, il y a une première hausse du 6 au 8 (15°), puis une seconde du 10 au 12 (10° 1).

» Donc, pendant cette série de dix-huit années, il s'est produit constamment une hausse de température qui débutait générale-

ment le 2 ou le 3, s'arrêtait parfois dès le 8, reprenait quelquefois ensuite, mais jamais le maximum n'a dépassé le 16, sauf toutefois en 1911 où, après un maximum le 13, il y en a eu un second le 18.

» Il s'est produit un maximum :

» 1 fois le 8 (1896) ;

» 1 fois le 9 (1912) ;

» 1 fois le 10 (1913) ;

» 1 fois le 11 (1907) ;

» 4 fois le 12 (1895-1902-1904-1914) ;

» 6 fois le 13 (1898-1901-1903-1905-1908-1911) ;

» 3 fois le 14 (1897-1909-1910) ;

» 1 fois le 16 (1900).

» Le dicton repose donc sur une observation juste. Il se produit une hausse de température autour de la Saint-Martin, qui tombe le 11. Le maximum s'est produit 13 fois sur 18 entre le 12 et le 14. L'été de la Saint-Martin s'étend du 8 au 16, mais quelquefois il est interrompu ou même arrêté dès le début par une cause contraire à celle qui le produit.

» Mais quelle est la cause de cette hausse anormale de température ? On a cru pouvoir l'attribuer à la pluie d'étoiles filantes qui se produit annuellement de trois points radiants le 13-14 novembre. L'apparition d'étoiles filantes à cette époque de l'année a souvent été tout à fait extraordinaire, notamment en 1833. La hausse thermométrique de novembre n'est-elle pas plutôt liée avec l'activité solaire ? En effet, les rencontres d'essaims météoriques à d'autres époques de l'année, plus importants que ceux du mois de novembre, ne coïncident pas avec des températures élevées. Par contre, on a constaté une certaine périodicité dans l'apparition des taches solaires : en dehors de la périodicité undécennale bien connue, il y a une périodicité annuelle, et M. Mémery, secrétaire de la Société astronomique de Bordeaux, a constaté que les époques d'abaissement périodique de la température coïncident avec les époques de faible quantité de taches solaires ; et les époques marquées par une hausse anormale, avec les époques de plus grande fréquence. Il y a là un de ces problèmes, une de ces énigmes posées à la science humaine par le Créateur : *Tradidit mundum disputationi eorum.* »

Séance du 23 février 1921.

PRÉSIDENCE DE M. CORNEREAU, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cornereau donne lecture d'une communication relative à l'historique de l'ancienne salle de spectacles de Dijon. Cette notice sera insérée dans les *Mémoires.*

M. Gasser lit une note sur *Les tremblements de terre et les stations sismologiques en Espagne.*

Après un court résumé des progrès et de l'état actuel de la science sismologique, où il a rappelé les travaux de l'Académie et d'Alexis Perrey dans cette matière, ainsi que la conférence faite dans notre ville par M. le professeur Collot, le 16 février 1909, l'auteur cite le cas curieux de la perte, à Mantoche (Haute-Saône), d'une source d'eau dans une fissure qui s'était formée probablement lors du tremblement de terre du 25 juillet 1855. Ensuite il montre que le dix-neuvième siècle peut être considéré comme une période de calme relatif, en ce qui concerne les phénomènes sismiques ; on constate une forte recrudescence de ces phénomènes depuis le début du vingtième siècle. Il décrit les instruments qui fonctionnent à la station sismologique de Cartuja et à l'observatoire Fabra, de Barcelone (Espagne). La première station, ainsi que celle de l'Ebre, près Tortosa, ont été installées par les Pères Jésuites et leur appartiennent. L'observatoire Fabra, qui porte le nom du généreux Mécène qui l'a fondé, appartient à l'Académie des sciences et arts de Barcelone, correspondante de celle de Dijon. M. Gasser résume certaines observations sismologiques faites par le docteur Ed. Fontseré, directeur de la station de Barcelone. Elles mettent en évidence la sismicité de la zone côtière aux environs de cette ville espagnole. Les derniers séismes qui y ont été observés, ainsi que dans la région d'Alicante, se sont manifestés autour d'épicentres multiples, ce qui prouve l'origine géologique des tremblements de terre, comme M. Collot l'avait déjà démontré dans sa conférence, en 1909.

Poursuivant son étude des Cazotte, le général Duplessis donne lecture de la notice biographique suivante sur *Joseph Cazotte, commandant des Volontaires de la Côte-d'Or (1728-1792) :*

« Le 11 juin 1792, à l'affaire de la Gliduelle, le lieutenant-

colonel Cazotte, commandant le 2e bataillon des Volontaires de la Côte-d'Or, tombait au champ d'honneur, ainsi qu'un certain nombre des braves soldats qu'il commandait.

» Pour honorer tous ces vaillants dans la personne de leur chef, le conseil général de Dijon, dans sa séance du 25 juin, « *arrête que la rue du Four qu'il habite en cette ville, sera, de son* » *nom, appelée rue Cazotte* ».

» En ce qui concerne la maison où demeurait Cazotte, parmi les écrivains locaux, les uns (Gabriel Peignot) l'identifient avec le no 9 actuel ; les autres (*Progrès de la Côte-d'Or* du 2 août 1878), avec le no 12. C'est une question facile à préciser pour un chercheur.

» Rendant compte de ce combat à l'Assemblée législative, La Fayette annonça le décès du lieutenant-général Gouvion et des deux lieutenants-colonels qui commandaient nos Volontaires. Voici ce qu'il écrivit sur le brave officier qui nous intéresse : « *L'un d'eux, Mr de Cazotte, âgé de soixante-quinze ans et* » *connu par cinquante ans de services distingués dans l'artillerie,* » *avait, dans la dernière affaire, concouru avec Mr de Gouvion à* » *l'action vigoureuse qui sauva du milieu des ennemis une pièce* » *démontée.* »

» Cette simple phrase contient trois erreurs. En premier lieu, Cazotte, pas plus que le général Gouvion n'a droit à la particule : aucun acte officiel connu à ce jour n'a modifié son nom patronymique. En second lieu, comme il n'est pas ordinaire de voir un homme âgé de soixante-quinze ans faire la guerre dans une unité combattante, et participer à des actions de première ligne à la tête d'une troupe d'infanterie, arme où les fatigues sont écrasantes, nous fûmes amené à rechercher des précisions à ce sujet, et son acte de baptême, reproduit ci-après, nous permit de constater qu'au moment où il tomba, Cazotte n'avait pas encore soixante-quatre ans, d'où une erreur de onze années! Enfin, en se reportant au relevé de ses services militaires, reproduit par M. le lieutenant-colonel Sadi Carnot, dans son ouvrage si apprécié et si documenté : *Les Volontaires de la Côte-d'Or*, on voit que Cazotte ne compta que trente-huit années de services du 6 mai 1748 au 21 mai 1786.

» Du reste, il ne servit pas que dans l'artillerie : il prit du service pendant huit mois dans les troupes entretenues par l'ordre religieux et militaire des chevaliers de Malte, en 1761, et après sa rentrée en France, il fut versé dans le génie, où il resta neuf années

» Mais, en ce qui regarde encore son nom, les archives de

l'Académie de Dijon possèdent deux documents intéressants : le premier en date, sorte de memorandum écrit en vue de sa candidature à l'Académie (il fut nommé, le 9 juin 1787, membre non résidant), lui donne le nom de *Cazotte de la Chassagne*. Le second, signé de sa main le 15 novembre suivant, lui donne celui de *Cazotte de la Chasseigne*.

» D'où vient ce nouveau nom ? d'un héritage ? d'une terre acquise ? ou d'un mariage, ou d'une simple adjonction volontaire ? Nous ne pouvons répondre ! Son acte de baptême, reproduit exactement comme orthographe et texte, d'après le document authentique, aidera peut-être à trouver la solution de cette question : « Paroisse N. Dame. — Le 30 juillet 1728, a été bap-
» tisé Claude Joseph, fils de Claude Pierre Casotte, Procureur à
» la Chambre des comptes, et de Anne Francoise Girard, né du
» jour d'hier de légitime mariage. Il a eu pour parrein, Mr Claude
» Joseph Millement, Seigneur de la Chasagne, représenté par
» Mr Denis Champinau, Procureur au Parlement, et pour mar-
» *reine* Dlle Guillemette Taureau, Vve de Mr Pierre Casotte, aussi
» Procureur au Parlement.

» *Signé :* Thaureau-Casotte, Champinau, Cazotte; Genreau,
» curé. »

Séance du 9 mars 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Violle, membre de l'Institut, nous fait part de l'intérêt qu'en sa qualité de Bourguignon il porte à l'Académie de Dijon, avec laquelle il souhaite être désormais en relations permanentes.

M. Violle est aussitôt acclamé membre non résidant. La commission statutaire, chargée d'établir pour nos archives le rapport habituel, sera composée de MM. Hurion, Pionchon et Gasser.

M. le président rend compte de son voyage à Paris dans les termes suivants :

» Messieurs, à l'une de nos dernières séances, je vous ai rendu compte, d'une manière très succincte, de mes démarches concernant le transfert et l'inauguration du monument de Bossuet.

» Le mardi 22 février, j'ai eu l'honneur d'être reçu, par M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie fran-

çaise. Je l'ai remercié en votre nom du haut patronage qu'il avait bien voulu nous faire accorder par son illustre compagnie, et je lui ai soumis le programme sommaire des fêtes de l'inauguration, programme élaboré par votre secrétariat et approuvé par M. le maire de Dijon et par Monseigneur l'évêque.

» Ce programme a été accueilli très favorablement par M. le secrétaire perpétuel, et nous avons envisagé aussitôt et d'un commun accord la composition de la délégation chargée de représenter l'Académie française. L'agence Havas et les journaux vous ont donné les noms de M. Paul Bourget, de Mgr Baudrillart et de M. de la Gorce. Je ne puis que confirmer l'exactitude de cette information.

» Les grandes lignes du programme sont les suivantes :

» 1° Samedi soir, 4 juin, réception par l'Académie de Dijon des membres de l'Académie française. Dîner.

» 2° Dimanche matin, 5 juin, à la cathédrale, cérémonie de la remise du monument par Monseigneur l'évêque à M. le maire de Dijon. Discours du R. P. Janvier.

» 3° Dimanche après-midi, banquet ; et, sur la place devant Saint-Jean, inauguration officielle sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique. Discours de M. Paul Bourget.

» Je dois ajouter que M. Frédéric Masson a fait à votre président le plus charmant accueil, je dirai même le plus cordial accueil, et qu'il m'a manifesté hautement l'intérêt qu'il porte à notre compagnie.

» En retour des soins qu'il a pris pour encourager notre initiative et faire aboutir nos projets, — j'entends ici l'initiative que nous avons prise de transformer l'inauguration du monument de Bossuet en une manifestation nationale issue du cadre académique, — je vous proposerai de conférer à M. Frédéric Masson l'honneur le plus élevé dont nous disposions, c'est-à-dire de l'acclamer membre d'honneur de l'Académie de Dijon, sous réserve de son acceptation. »

Cette proposition est votée d'acclamation et à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Gaston Liégeard, membre non résidant, qui assiste à la séance.

M. Gaston Liégeard fait une causerie sur la *Flore alpine et l'influence du milieu sur les plantes*.

Voici une rapide analyse de cette causerie :

« La flore alpine a un faciès différent de la flore des plaines : tige courte, système radiculaire développé, feuillage tomenteux ou à épiderme renforcé, fleur au coloris très vif. Elle doit ces

caractères à l'influence du milieu : sécheresse de l'atmosphère, température basse, violence des vents, persistance de la couche neigeuse, intensité de la lumière.

» La lumière, la chaleur et l'humidité, conditions nécessaires à la vie des végétaux vasculaires, varient avec l'altitude, la latitude et l'orientation.

» La lumière est très vive dans les hauteurs, les rayons lumineux ayant à traverser une atmosphère moins dense et plus sèche que celle des plaines. Cette insolation semble être la cause du brillant coloris de la fleur ; elle est nuisible au développement de la tige et du système foliacé. La chaleur et l'humidité diminuant quand l'altitude croît, la plante tend à devenir naine et à se rapprocher du sol.

» Les différences de latitude et d'orientation permettent généralement d'expliquer pourquoi certaines espèces ont pu se fixer en dehors de leur ordinaire habitat.

» La nature physique du sol influe aussi sur la répartition des espèces et en modifie parfois les caractères. Le carbonate de chaux joue à cet égard le rôle principal.

» L'influence du milieu peut être aisément étudiée dans les jardins botaniques alpins. »

M. le président lui répond dans la forme suivante :

« Messieurs,... il n'est rien de si facile que de persuader l'utilité » des voyages, que d'en montrer les agréments et que d'inspi- » rer l'envie d'en faire...

» J'ai fait des voyages de toutes les manières, et je peux » assurer qu'à la réserve de celui que je veux, ici, décrire, je » n'en ai point fait de plus agréables, que ceux où je n'ai point » eu de compagnie, et que j'ai été contraint de m'entretenir » avec la nature et avec l'art, d'étudier les pierres et les plantes, » et quelquefois le ciel quand j'arrivais tard au gîte. Mais, pour » le dernier voyage que j'ai fait, qui est mon retour de Paris en » ma province de Bourgogne, il a été si agréable et si utile que » de peur de perdre le profit que j'en ai dû faire, je me résolus » de mettre en écrit, tous les soirs, ce que je pus retenir...

» Je partis de Paris| par le carrosse en prenant la route de » Dijon par Tonnerre, et j'eus le bonheur de la compagnie'... d'un » abbé de qualité, d'un docteur de Sorbonne, d'un conseiller en » une cour souveraine, et d'un vieux religieux d'un des ordres » mendiants...

» Quand on fut parti de Paris,... la première chose dont on » s'entretint fut de nouvelles... Après, on parla des merveilles

» qu'on avait vues à Paris .. Le conseiller, qui était versé dans » l'antiquité nous dit qu'il avait remarqué, que tous ceux qui » avaient le plus de part dans les affaires publiques avaient une » inclination pour les beaux édifices... » Les gens d'église devisèrent sur les dîmes, aumônes et autres libéralités faites à l'église, et l'on parla de bien d'autres choses.

» Lorsque, au sortir d'Aisy, le religieux dit : En vérité, je » voudrais bien que le carrosse passât par Alise, je serais » curieux de voir un endroit si célèbre, et de goûter les eaux » qui ont tant de réputation et qui font tant de miracles... A » quoi attribue-t-on la vertu de ces eaux de Sainte-Reine et des » autres fontaines de ces montagnes ?

» A un esprit très subtil, dit le conseiller,... qui pénètre le verre, » les métaux, toutes choses et l'air même, et est la cause de la » vie.... qui est lié et embarrassé dans ces lieux bas, mais qui se » fait mieux sentir dans les montagnes parce qu'il y est plus » dégagé. Les montagnes comme les Alpes et les Pyrénées qui » sont toujours couvertes de neiges et de brouillards, sont » entourées d'un air plus froid et plus piquant que celles de » Bourgogne, *mais qui n'est pas si pur... ni si dégagé*. Les savants » m'ont fait faire une observation que je goûte beaucoup, c'est » que ces montagnes *que nous passerons aujourd'hui* et qui ne sont » pas sensiblement fort hautes, le sont néanmoins infiniment... » Elles sont pour le moins aussi hautes que les Alpes. Ne riez » pas, Monsieur l'abbé...

» Raillerie à part, poursuivit le conseiller, je ne rapporte que » ce que j'ai appris : On ne peut pas mesurer les hauteurs des » montagnes,... sinon par le cours des eaux qui indiquent tou- » jours les lieux qui sont les plus bas. Or, puisque nous nous » trouvons ici près la source de celles qui s'écoulent les unes à » la mer Méditerranée, les autres à l'Océan... et que nous » sommes proche des sources de la Meuse et de la Moselle qui » s'en vont dans l'Océan septentrional, ne tomberez-vous d'ac- » cord que ces pays-ci sont extrêmement élevés. »

» Cette lecture — vous vous en doutez, Messieurs, — est empruntée à un journal de voyage déjà ancien. Ce journal est daté de 1693 et son auteur est un jésuite bourguignon, Philibert Collet(1). Des voyageurs modernes deviseraient, sans doute, sur d'analogues paradoxes, si, fatigués des banalités courantes, ils éprouvaient le besoin d'expliquer pourquoi ils traversent

(1) *Entretiens sur les dixmes, aumônes et autres libéralitez faites à l'Eglise*, p. 1, 4 et suiv., 160 et suiv.

aujourd'hui sous un tunnel la montagne de Sombernon. Et je n'aurais pas retenu votre attention sur cette narration d'apparence futile, si elle n'avait été, dans la suite, l'objet de discussions fort sérieuses, auxquelles prirent part quelques respectables membres de notre Académie.

» Quarante-cinq ans plus tard, en effet, Michaut, l'un des futurs académiciens dijonnais, n'écrivait-il pas ce qui suit à M. Briois, autre futur académicien (1) :

« Dijon, selon moi, est la ville de Bourgogne la plus favora-
» ment située par rapport à la botanique, et quoiqu'elle paraisse
» au milieu d'une plaine, il est constant qu'elle est assise dans
» un climat très élevé. Je me souviens de vous avoir parlé autre-
» fois d'une opinion assez particulière qu'avait avancée à ce
» sujet Philibert Collet ; il soutient (et voici ce que vous pre-
» niez pour un paradoxe) que les montagnes de Sainte-Reine,
» de Sombernon et plusieurs autres de la Bourgogne qui ne
» sont pas sensiblement fort hautes, le sont néanmoins infini-
» ment, et même beaucoup plus que les Alpes. Vous voyez,
» Monsieur, que l'auteur donne l'avantage à notre pays, sur les
» Alpes, pour l'élévation. J'adopte d'autant plus volontiers ce
» système, qui est si peu de votre goût, que les espèces de
» simples qui croissent dans notre Bourgogne me sont une
» preuve convaincante de son élévation. A peine, en effet, eus-je
» acquis quelques lumières dans la science des plantes que je
» conçus de grandes espérances à la vue des hautes montagnes
» qui avoisinent Dijon.

» Dans les carrières des Chartreux, je trouvai un grand nombre
» de plantes alpines, sur le mont Afrique et dans la combe qui
» conduit de là à Notre-Dame d'Etang, une infinité d'aconits
» curieux et même des plantes étrangères », etc.

» Cette assertion singulière sur l'élévation de notre sol, assertion appuyée tout d'abord sur des arguments tirés de l'hydrographie, corroborée ensuite par la presence insolite de plantes montagnardes, nombreuses et luxuriantes aux approches des lignes de faite, fut reproduite, avec une rare fidélité, par d'Huissier d'Argencourt, Beguillet, Durande, auteurs successifs des Flores bourguignonnes du dix-huitième siècle. Le docteur Vallot, en 1827, fut même obligé de réfuter, à plusieurs reprises, l'idée attribuant une hauteur excessive au mont Afrique et aux montagnes de Sombernon et de Sainte-Reine. Nos Mémoires

(1) *Lettre de M. Bri... sur la situation de la Bourgogne par rapport à la botanique*, Dijon, 1738.

académiques et nos archives renferment les éléments de tout un dossier sur ce sujet.

» A vrai dire, la présence, en Bourgogne, de plantes montagnardes végétant favorablement à des altitudes inférieures à celles où on les rencontre partout ailleurs, n'a pas encore reçu d'explication rationnelle.

» Et nos vieux auteurs, soucieux, avant tout, de ne pas troubler l'esprit inquiet de quelques lecteurs, racontaient gravement l'historique d'un paradoxe, manière élégante de masquer une ignorance pénible.

» La question reste donc entière. Déjà, je vous ai dit l'an dernier la situation exceptionnelle de notre système orographique bourguignon, s'abaissant vers quatre bassins J'ajouterai la forme atténuée des lignes de faîtes, transformées parfois en plateaux de basses altitudes. Et vous concluerez volontiers que de telles conditions favorisent heureusement le transit, par pérégrinations naturelles, des espèces végétales les plus lointaines, notamment de ces espèces, dites rares, si impressionnables, parce que venues dans un monde trop vieux ou trop jeune pour elles, si sensibles, par conséquent, à l'exposition, à l'altitude, à la nature du sol; mais aussi, si caractéristiques des possibilités d'adaptation, dans les limites de la variabilité du type.

» Si l'Académie de Dijon, justement préoccupée depuis sa fondation et jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, des solutions à donner aux problèmes botaniques locaux, s'est en ces derniers temps désintéressée de ces questions, il convient de se souvenir que l'œuvre n'est pas achevée, qu'elle ne le sera sans doute jamais, mais que nos traditions nous obligent à la parfaire, inlassablement. Oserais je ajouter que les besoins actuels de la *botanique appliquée*, besoins nouveaux venus de la médecine, de la parfumerie, de l'industrie, de l'art décoratif, ont dégagé toute une voie utilitaire offerte aux chercheurs méticuleux, aux amateurs de plein air, et aux hommes de laboratoire. C'est une évolution originale que nous enregistrons, et que notre rôle de pionniers dans l'avancement des sciences, ne peut méconnaître.

» Situation privilégiée de la région bourguignonne, nécessité scientifique de rechercher rationnellement l'inconnue qui détermine cette situation, traditions de notre compagnie, besoins industriels et artistiques du moment, autant de raisons suffisantes pour nous engager *à tracer un programme de travail*, où je vois immédiatement deux parties.

» A la première partie du programme, il faut inscrire, comme il convient, la poursuite des documents, puis leur classement. A la seconde, l'étude comparée et la recherche de lois.

» Autrement dit, il faut, en premier lieu, faire appel au concours de toutes les bonnes volontés, de toutes les compétences dans les cinq départements qui constituent la région naturelle que nous envisageons. Il faut susciter des travailleurs nouveaux pour explorer les territoire inconnus. Car — et ceci vous surprendra — il existe, notamment dans la Côte-d'Or et la Haute-Marne, de vastes espaces inexplorés par les botanistes, non point parce que les plantes qui y poussent sont indifférentes, mais parce que les difficultés d'accès ou le manque d'agréments connus, ont protégé jusqu'alors le secret des chaumes et des vastes forêts du Châtillonnais ou du plateau langrois.

» Ce travail sera grandement aidé par la compilation des Flores locales déjà publiées et qu'il suffira de mettre à jour, par l'appoint des catalogues manuscrits que nous aiderons à achever s'il y a lieu, par l'éclosion de monographies que suscite toujours tout travail d'ensemble solidement organisé. Je sais qu'à cette troupe de botanistes, il faudra un état-major, et que pour dépouiller et classer les documents, il faudra un secrétariat. Notons l'un et l'autre au programme.

» Tels apparaissent, sommairement, le plan architectural et la mise en œuvre d'une Flore régionale pour les départements bourguignons, flore que pour les commodités de l'édition, nous placerons dans le cadre d'une grande Flore française. Et ce sera, si vous le voulez bien, la première partie de notre programme, partie fastidieuse parfois, mais nécessaire.

» La seconde, la plus intéressante, celle qui contribuera à dégager les lois de notre géographie botanique, celle qui envisagera une aide aux progrès industriels et artistiques, sera l'œuvre du lendemain. Mais encore, pour que les résultats ressortent rapides et clairs, faudra-t-il que les documents de la Flore aient été obtenus, rassemblés en vue de cette destination ultime, et que chacun des botanistes qui, dès aujourd'hui, vont apporter leur concours de récolteurs, ait continuellement en vue le but scientifique et le but utilitaire de cette seconde partie du programme.

» Dans le courant de l'été prochain, il sera sans doute possible, en une réunion convoquée à cet effet, de dresser la nouvelle armature de cette œuvre de longue haleine, ouverte il y a bien longtemps par une hâblerie de Philibert Collet, poursuivie depuis deux siècles par Legouz de Gerland, Durande, Vallot, Lorey, Duret, Viallanes, d'Arbaumont — et j'en passe — tous membres de cette Académie.

» Monsieur, nous avons devisé ensemble de ces besoins et de ces espoirs. Et, parce que vous avez l'expérience de la mon-

tagne, l'habitude de vous entretenir seul à seul avec la nature et avec l'art, le souci d'étudier les pierres et d'admirer les plantes, le besoin, en rentrant au gîte, de laisser votre esprit retourner vers le ciel des hautes cimes — je ne fais ici que recopier Collet décrivant ses impressions à la traversée de nos Alpes bourgaignonnes — à cause de tout cela, dis-je, je vous ai demandé de nous apporter votre concours précieux. Et aussi, parce qu'héritier d'un grand nom désormais doublement cher à vos nouveaux confrères, vous avez accepté de nous dire — sous la forme d'une délicieuse causerie — ce que j'appellerai la préface d'un nouveau grand travail de notre très ancienne Académie de Dijon, travail qui sera original, rationnel et utile, et glorifiera une fois de plus les fleurs, les herbes et les arbres de chez nous, c'est-à-dire l'un des charmes de ce qui, depuis 1693, est « pur et dégagé » sur notre sol bourguignon.

» Je vous en remercie. »

M. Baudot présente une nouvelle communication de M. A. Leclère, directeur de la Société des produits pharmaceutiques Thevenot, à Dijon, dans laquelle celui ci expose le résultat de ses recherches concernant l'influence du sous-acétate de plomb sur le pouvoir rotatoire de la lévulose. Elle démontre que cette action est double : l'une est définitive et paraît liée à une altération de la lévulose sous l'influence de l'alcalinité du sous-acétate de plomb; l'autre n'est pas définitive et la neutralisation permet de l'éliminer. M. Leclère montre l'importance de ces faits au point de vue analytique et indique les précautions à prendre pour l'analyse des mélanges d'hydrates de carbone.

Sur la proposition de M. le président, cette communication sera conservée dans les portefeuilles de l'Académie, et M. le secrétaire est chargé d'en donner acte à M. Leclère.

Séance du 23 mars 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

M. le docteur Domec répond aux objections faites par M. le lieutenant-colonel Andrieu, à la séance du 5 janvier. Cette réponse sera insérée aux *Mémoires*.

M. Darviot présente, sous forme de causerie, quelques observations sur la peinture :

« Un peu avant la guerre, dit-il, la *Revue de Bourgogne* faisait une intéressante enquête de décentralisation artistique en faveur de la sculpture bourguignonne, en vue de savoir « s'il était possible au vingtième siècle de reconstituer un style bourguignon ».

» Plusieurs personnalités éminentes répondirent affirmativement, à condition, disaient-elles, « que les artistes et leurs » œuvres soient retenus dans notre région, que des Mécènes, ou » que l'État-Mécène s'y emploient, que des ateliers autonomes se » fondent ; que les commandes soient réservées exclusivement » à nos artistes locaux, sans qu'une sotte vanité, bien provin- » ciale dans le mauvais sens, fasse chercher à Paris ce que nous » pouvons, à meilleur compte, trouver chez nous ».

» M. Darviot ne croit pas, à notre époque de centralisation à outrance, que ces idées qui peuvent s'appliquer à tous les arts, soient assez mûres pour profiter à nos artistes contemporains. Mais il nous faut travailler pour ceux de l'avenir. Faisons-nous, dit-il, une mentalité de décentralisateurs. Prenons conscience des ressources de notre terroir pour mettre en valeur et rénover les forces latentes du génie de notre race.

» Favorisons de tout notre pouvoir l'art régional. Imitons la solidarité des autres provinces. Ce but vient d'être atteint récemment à Dijon, par la commande du monument aux morts, confié à quatre Bourguignons, et des plus grands parmi les statuaires de France. C'est aussi une bonne tentative de décentralisation qui a lieu, rue des Forges, où les artistes bourguignons exposent des ensembles de leurs travaux avec un succès que souligne l'intérêt toujours croissant du public. A ce sujet, M. Darviot demande qu'il soit permis à sa déjà longue expérience de prier la critique de ne pas décourager les essais nouveaux. Puvis de Chavannes, Monet, Renoir comme Degas furent incompris à leurs débuts. Quelle perte pour l'art s'ils avaient été découragés par leurs insuccès. Soyons éclectiques ; n'est-ce pas la vraie tolérance artistique ? Ne confondons pas « l'impressionisme » avec la « facture ». Laissons à l'artiste le libre choix de ses moyens d'expression.

» Le « tachisme » n'est qu'une « manière ». M. Darviot la montre chez plusieurs maîtres anciens, et cite à ce propos des tableaux connus de grands musées d'Europe. Delacroix et, plus près de nous, Ziem furent des « tachistes ». C'est une méthode classique : celle d'obtenir par la juxtaposition des couleurs un autre ton indéfinissable qui en est la « résultante ».

» N'est-ce pas à ce procédé, mis au service d'une grande science, que des maîtres classiques par excellence, tels que

Henri Martin et Ernest Laurent, doivent leurs succès mérités et leurs officielles consécrations? Le maître paysagiste Gagliardini n'obtient-il pas ainsi ses toiles les plus lumineuses et les plus ensoleillées?

» Quel abus ne fait-on pas du mot « impressioniste ». Les maîtres l'étaient ; mais ils savaient leur métier : ils étaient capables de conserver fraîche l'émotion première, la première « impression ».

» Une facture hardie, quelquefois originale, mise au service d'un talent formé par de longues et patientes études, peut donner les meilleurs résultats.

» Mais nous nous défendrons contre la marée montante du bolchevisme de l'art, qui veut ériger en loi son ignorance du métier. Doctrine dissolvante, qui veut détruire pour progresser. Nous marcherons vers de nouveaux progrès en utilisant ceux que nos illustres prédécesseurs ont déjà réalisés.

» L'art est le luxe, la parure et aussi la richesse de la France, si elle exploite cette mine d'or. Il n'est pas paradoxal d'affirmer que le budget des beaux-arts devrait passer en premier lieu. Et c'est tout le contraire.

» Notre compatriote, le sénateur Humblot, artiste de talent, partisan convaincu de l'idée décentralisatrice, nous prêtera, nous en sommes certains, l'appui de son concours autorisé.

» Nous avons, dans le monde entier, la suprématie artistique incontestée ; il faut la conserver, la faire rayonner davantage. C'est par l'art que se ferait le mieux sentir l'influence de notre génie national; ce serait la vraie, la bonne « propagande française ».

Séance du 6 avril 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu une lettre de M. Drouot, correspondant, annonçant l'envoi de son ouvrage : *Flavigny contre Dijon, notes sur le schisme dijonnais en 1589*.

Elle a reçu également une lettre de M. Guicherd, membre non résidant, signalant l'apparition d'un travail de M. Desliens, vétérinaire à Châtillon-sur-Seine, sur *La transfusion sanguine chez les animaux*.

Par une lettre adressée à M. le président, M. Frédéric Masson,

secrétaire perpétuel de l'Académie française, remercie l'Académie de Dijon de son attention, et accepte avec une aimable confraternité le titre de membre d'honneur de notre compagnie.

M. Hurion lit le rapport statutaire exposant les travaux scientifiques de M. Violle, de l'Institut, nommé membre non résidant à la dernière séance.

« Je n'ai pas la prétention, dit-il, de vous exposer en détail l'œuvre scientifique de M. Violle, membre de l'Institut et professeur au Conservatoire des arts et métiers. Je me bornerai à résumer très succinctement quelques-uns des mémoires publiés par ce savant, pour vous permettre d'apprécier la variété de ses travaux.

» Tout au début de sa carrière, alors qu'il était préparateur à l'École normale supérieure, il s'est proposé *de déterminer l'équivalent mécanique de la calorie*, en étudiant l'échauffement d'un disque de cuivre rouge, tournant autour d'un axe horizontal dans un champ magnétique dont les lignes de force étaient perpendiculaires au plan du disque. La mesure calorimétrique de la quantité de chaleur dégagée nécessitait une étude détaillée des causes perturbatrices extérieures ; des corrections convenables ont permis d'en tenir compte dans les calculs de l'expérience. La mesure du travail mis en jeu pendant la rotation du disque a pu se faire dans de bonnes conditions, et le nombre trouvé pour l'équivalent mécanique de la calorie s'est trouvé en bon accord avec ceux obtenus par des méthodes plus directes.

» C'est à la Faculté de Grenoble que M. Violle a commencé l'étude, poursuivie par la suite, *de la chaleur spécifique du platine*, depuis les températures ordinaires jusqu'à celles voisines du point de fusion du métal. La mesure de ces dernières ne pouvait se faire que par l'emploi du thermomètre à azote, dont il a soigneusement étudié le fonctionnement ; d'autre part, il a dû imaginer un dispositif ingénieux pour empêcher la vaporisation de l'eau du calorimètre, au moment où on y plongeait le métal porté à haute température. Les expériences lui ont donné des résultats concordants ; il a même pu déterminer la chaleur latente de fusion du platine. Ces recherches ont été complétées par l'étude d'autres métaux très réfractaires, et la détermination d'un certain nombre de points de fusion.

» Pendant son séjour en Dauphiné, notre compatriote s'est proposé de *mesurer la constante solaire*, ou quantité de chaleur envoyée normalement pendant une minute sur une surface

d'un centimètre carré placée à la limite supérieure de notre atmosphère. Or les expériences ne peuvent se faire que près du sol, et l'on obtient alors des nombres variables, par suite de l'action absorbante de la masse d'air traversée par les rayons solaires ; cette action dépend d'ailleurs du degré d'humidité. On est ainsi conduit à opérer à des altitudes élevées et variables, de façon à diminuer l'importance de l'absorption et chercher à en étudier les lois.

» La méthode employée consiste à faire tomber les rayons solaires, ayant traversé une ouverture de section donnée pratiquée dans un écran opaque, sur le réservoir d'un thermomètre en forme de boule recouverte de noir de fumée, placé au centre d'une enceinte sphérique, à double enveloppe, maintenue à température constante, par un courant d'eau ou par de la glace pilée. Un second écran auxiliaire permet de recevoir ou d'intercepter à volonté la radiation solaire. L'appareil étant d'abord soustrait à l'action du soleil, le thermomètre se fixe à la température de l'enceinte. On démasque l'ouverture, le thermomètre s'échauffe et on note la marche de l'extrémité de la colonne mercurielle à l'aide d'une montre à secondes. Lorsque la température est devenue stationnaire, on arrête les rayons solaires et l'on observe le refroidissement. De ces données, on peut déduire quelles sont, pour une température donnée du thermomètre, sa vitesse d'échauffement ou variation de température par minute pendant la première partie de l'expérience, et sa vitesse de refroidissement pendant la seconde partie de l'expérience. On constate que la somme de ces vitesses est indépendante de la température primitivement choisie. Or, quand le thermomètre s'échauffe, la vitesse de réchauffement observée est proportionnelle à l'excès de la chaleur reçue par minute sur la quantité de chaleur perdue par minute par l'effet du rayonnement de la boule du thermomètre vers l'enceinte ; il en résulte que si le rayonnement était supprimé, la vitesse de réchauffement deviendrait égale à la somme de la vitesse observée et de la vitesse de refroidissement correspondante. La somme constante dont il vient d'être question, est donc proportionnelle à la quantité de chaleur reçue par minute par le thermomètre. La connaissance de la section du diaphragme limitant le faisceau solaire et de la masse en eau du thermomètre permet de calculer la valeur de la quantité de chaleur reçue pendant une minute par une surface d'un centimètre carré, normale au faisceau, au lieu où se fait l'observation.

» C'est ainsi que dans deux observations faites simultanément

à 10 h. 22 du matin au sommet du mont Blanc et au glacier des Bossons le 16 août 1871, on a trouvé 2 cal. 392 à la première station et 2 cal. 022 à la seconde. Deux autres observations effectuées le lendemain aux Grands-Mulets et aux Bossons, à 10 h. 40 du matin, ont donné 2 cal. 052 et 1 cal. 864. En tenant compte des altitudes et des données météorologiques, l'auteur a pu fixer la constante solaire à 2 cal. 54.

» Lors de ses recherches sur le platine et les métaux peu fusibles, M. Violle a été conduit à étudier la *radiation émise par la surface du métal fondu*, et a pu remarquer, par l'emploi d'une pile thermoélectrique, que l'intensité du rayonnement émis par le métal fondu demeurait constante pendant toute la durée de la solidification. Il a pensé que l'on pourrait employer, comme unité absolue de lumière, la radiation émise par une surface d'un centimètre carré de platine fondu, à la température de solidification. Il a déterminé les conditions expérimentales particulières permettant de réaliser un semblable étalon qu'il a comparé photométriquement aux sources les plus employées. C'est ainsi, par exemple, qu'il a constaté que la lampe Carcel réglementaire avait, avec cette nouvelle unité, une intensité représentée par la fraction $\frac{1}{2,08}$

» Sa proposition a été adoptée, en 1883, par la Conférence internationale des électriciens et, en 1889, par le Congrès international des électriciens.

» Cet étalon est maintenant désigné par le nom de son auteur.

» En 1885, M. Violle reprenait à Grenoble les expériences de Regnault sur la mesure de *la vitesse du son*. Il utilisait une conduite de $0^{m}70$ de diamètre formant un long tube en U de près de 13 kilomètres. L'une des extrémités de la conduite était fermée par une cloison, percée en son milieu d'une ouverture par laquelle pénétrait le son. La cloison fermant l'autre extrémité portait en son centre une membrane de caoutchouc tendue. Après le départ du son, on installait de même, à la première station, une membrane pour recevoir l'onde de retour. Les inscriptions graphiques se faisaient sur une bande de papier enfumé sur laquelle s'inscrivaient aussi les vibrations d'un diapason électrique. De plus, on avait employé, comme autre récepteur d'ondes, une capsule Marey, mise successivement en rapport avec les deux extrémités de la conduite. Les indications de ce dernier appareil permettent de mesurer, à chaque instant, la pression de l'onde qui se réfléchit sur une des extrémités de la conduite.

« C'est ainsi qu'il a été constaté que l'onde sonore due à un ébranlement brusque, tend, par le fait de sa propagation, vers une forme simple qu'elle conserve indéfiniment. Cette forme une fois atteinte, les différentes parties de l'onde se propagent avec une même vitesse qui doit être regardée comme la vitesse normale de propagation du son. Dans le cas d'un coup de pistolet, le sommet de la courbe de pression prend rapidement la vitesse normale ; mais le front a, au début, une vitesse d'autant plus grande que la charge de poudre est plus forte.

» L'intensité des sons musicaux, non plus que leur hauteur, sont sans influence appréciable sur leur vitesse de propagation. Les expériences furent reprises en 1895, à Argenteuil, dans une conduite de 3 kilomètres de long et de 3 mètres de diamètre. L'un des résultats les plus curieux des observations faites à l'oreille, en opérant avec des sons musicaux, consiste dans la séparation du son fondamental et de ses harmoniques par le fait même de la propagation. Le son fondamental revenait le premier au point de départ, puis on entendait les harmoniques dans l'ordre suivant : 6e, 5e, 4e, 3e.

» Une étude théorique postérieure a montré qu'en tenant compte des réflexions sur les parois de la conduite et des conditions d'émission du son, on arrivait à rendre compte de ces particularités.

» Lorsque M. Violle, quittant l'enseignement de l'École normale supérieure, fut nommé au Conservatoire des arts et métiers, il eut à étudier nombre de *questions pratiques* sur lesquelles il ne m'est guère possible d'insister. Ses recherches lui donnèrent une compétence particulière, dont il fit bénéficier pendant la guerre la direction des inventions, et qui lui valurent d'être nommé rapporteur de la commission des poids et mesures de l'Académie des sciences. Les conclusions de ce rapport ont conduit à la réforme de la législation des poids et mesures et à l'adoption des nouvelles unités commerciales et industrielles, dans lesquelles les unités fondamentales de longueur, masse et temps sont le mètre, la tonne, et la seconde solaire moyenne.

» En terminant, j'ajouterai que M. Violle s'est toujours intéressé à la météorologie, et a publié plusieurs notes sur les orages, les engins grêlifuges, etc. Aussi, lors de l'organisation, par le ministère de l'agriculture, d'un service de météorologie agricole, a-t-il usé de toute son influence pour obtenir une station régionale en Côte-d'Or, et nous lui devons la création de la station de Larrey. »

M. Chabeuf dépose sur le bureau le programme du Congrès d'histoire de l'art qui se tiendra à Paris au mois de septembre prochain. M. Andrieu est désigné pour représenter l'Académie à ce congrès.

Le même membre entretient l'Académie des *Lettres de Piron à M. Le Voyer*, qui viennent d'être publiées chez Picard par M. Lovaquery, docteur ès lettres.

Ce qu'il faut en tirer, c'est que Piron, homme de conversation, n'était pas un homme de plume, son style est souvent pâteux et diffus. Ce n'est pas une prose légère, anecdotique et agrémentée de bons mots, comme on pourrait le croire ; cette correspondance, à ce point de vue, est très inférieure à celles de Voltaire et de Chamfort. Piron était un honnête homme, qui valait mieux que sa réputation, mais l'ouvrage de M. Lovaquery ne nous apprend rien de nouveau sur le célèbre Dijonnais.

M. le général Duplessis fait observer que dans une conférence de M. Wallsinger sur les aveugles, publiée par la *Revue de la Société des sciences historiques*, en 1893, il est cité des vers que Piron avait composés, et que ces malheureux infirmes récitaient en public pour attirer la compassion sur eux.

Le même membre présente à la compagnie deux ex-libris qui sont sa propriété. Le premier est celui du père du commandant Cazotte, et l'autre celui de Jacques Cazotte. Ce dernier reproduit un motif tiré du *Diable amoureux*. Ils sont tous deux d'une exécution très soignée.

M. Gasser donne lecture du rapport suivant sur la Société astronomique de Bordeaux et ses études de physique solaire :

« La Société astronomique de Bordeaux, qui demande à devenir correspondante de notre compagnie, a été fondée en 1909 dans le but d'encourager et de développer, au moyen de conférences, observations, publications, etc., l'étude de l'astronomie, de la météorologie et des sciences qui s'y rattachent. Elle se compose de membres titulaires, fondateurs, bienfaiteurs, honoraires et correspondants. En 1913, elle comptait quatre-vingt-douze membres résidants et quinze correspondants.

» L'observatoire de la Société est situé sur la hauteur de Talence, au sud de Bordeaux. Ses principaux instruments sont une lunette de 0m 16 d'ouverture et de 2m 10 de foyer, installée sur une terrasse, et qui sert aux observations générales d'astronomie ; une lunette de 0m 108, à monture équatoriale, destinée à l'observation du soleil ; divers instruments de météorologie.

» Les séances d'observations pour les membres de la Société ont lieu les mardis, jeudis et samedis, de 20 à 23 heures, sans compter les réunions extraordinaires à l'occasion de quelque phénomène important. Les membres se réunissent en séances à l'Athénée municipal de Bordeaux. Le climat de cette ville jouit d'une nébulosité très faible. On y peut observer le soleil trois cent vingt jours par an, alors qu'à Dijon on ne compte en moyenne que quatre-vingt-dix-huit jours de ciel pur contre cent quarante-cinq de ciel entièrement couvert.

» Les ressources de la Société ne lui ont permis de publier un bulletin qu'à partir du deuxième semestre 1913. Après trois fascicules trimestriels parus, la guerre arrête la publication, et c'est grand dommage, car dans la forme comme dans le fond, elle paraissait d'un grand intérêt comme on peut le juger par les fascicules qui nous sont offerts.

» Le président actuel de cette Société est M. Albert Nodon, ingénieur chimiste, ancien attaché à l'observatoire d'astronomie physique de Paris. Il s'est distingué par ses études sur l'action électrique du soleil au moyen d'un électromètre de son invention. Il a exposé le résultat de ces études dans un ouvrage paru en 1910 (1), où il démontre par ses expériences que l'action électrique du soleil paraît jouer un rôle prépondérant dans la plupart des phénomènes cosmiques et terrestres. C'est à l'électricité qu'il attribue les perturbations de la surface et de la couronne solaires. Il lui attribue même la genese des comètes et les variations dans le mouvement sidéral des planètes. Enfin ce serait à l'action électrique du soleil qu'on devrait rattacher la plupart des phénomènes terrestres. Dans un ouvrage paru tout récemment : *Essai d'astrométéorologie* (2), M. Nodon décrit les instruments qui lui ont servi pour ses observations et ses mesures de l'action électro-magnétique du soleil. En résumé, ses observations et ses études l'ont amené à reconnaître que les cyclones se forment aux mêmes époques de l'année dans des régions identiques ; qu'aux mêmes époques leurs directions générales restent sensiblement invariables et les mêmes que celles des grands courants supérieurs de l'atmosphère, dont les trajectoires varient d'une époque à l'autre de l'année, tout en restant semblables pendant les mêmes mois. En outre, ces études font apparaître des liens étroits entre les troubles

(1) *L'action électrique du soleil*, Paris, Gauthier-Villars, 1 vol. des *Actualités scientifiques*, 200 pages in-12.

(2) Même librairie.

solaires, les grandes perturbations de l'atmosphère, les troubles électriques et magnétiques, les dépressions générales, les séismes, la direction des vents, la pluie, etc., dans les divers points du globe.

» D'autre part, l'auteur attire l'attention sur les actions dépendantes des positions relatives des planètes par rapport au soleil, actions que j'avais déjà constatées moi-même, en particulier pendant les quadratures héliocentriques de la Terre et de Vénus, actions qui paraissent accrues pendant les époques de sizygies. De nombreux faits lui laissent supposer que l'action à distance du soleil sur la terre est d'origine électrique. Il existe vraisemblablement une relation entre cette action et les troubles visibles à la surface du soleil, mais les effets visibles, tels que les taches et les facules, ne semblent pas nécessairement liés à ceux provenant des enveloppes extérieures de l'atmosphère solaire. Il tire de ces observations une méthode de prévision du temps basée sur les faits suivants :

» Pendant les époques de trouble solaire où les foyers sont visibles, les troubles de l'atmosphère et du globe terrestre, tels que les orages électro-magnétiques, les cyclones, les ondes de dépression, les séismes se manifestent pendant la formation des foyers et quelquefois pendant leur disparition, lorsque celle-ci est rapide.

» Les troubles les plus profonds apparaissent quand l'agitation solaire a lieu au méridien central ou à son voisinage.

» Aux époques de calme solaire, les troubles électriques, sismiques et atmosphériques ont lieu entre la formation et la disparition de foyers, correspondant probablement à des périodes d'activité invisible.

» Le secrétaire général de la Société, M. Henri Mémery, s'est attaché, lui, à la statistique des taches solaires en rapport avec les observations météorologiques. Ses conclusions sont :

» 1° Que la grandeur des taches ne paraît pas être le facteur le plus important ;

» 2° Que les comparaisons effectuées avec des moyennes annuelles ne donnent pas de résultats concluants ;

» 3° Que la forme des taches et leur position en latitude sur la surface du soleil paraissent avoir une importance plus grande que celle que l'on attribue à la superficie ;

» 4° Que les comparaisons quotidiennes entre l'aspect du soleil d'une part, et les variations des divers éléments atmosphériques d'autre part, donnent des résultats excessivement intéressants.

» Il a montré d'autre part qu'il existe un parallélisme presque parfait entre :

» 1° Le nombre absolu des taches solaires ;

» 2° Le nombre représentant leur fréquence ;

» 3° La superficie des taches exprimée en millionièmes de l'hémisphère solaire visible ;

» 4° La superficie des taches exprimée en millionèmes du disque solaire apparent.

» D'où il résulte qu'il suffit de tenir compte des deux premiers facteurs. Les résultats des observations de M. Mémery sont consignés dans un opuscule intitulé : *Météorologie et phénomènes solaires*, paru en 1910.

» Je ferai observer, en passant, qu'un modeste astronome dijonnais, M. l'abbé Loisier, était arrivé aux mêmes conclusions.

» A titre d'exemples suggestifs, M. Mémery m'a adressé une feuille d'observations du début d'octobre 1910. Cette feuille montre non seulement la méthode d'observation de M. Mémery, mais elle fait voir, en outre, qu'une période très troublée de l'activité solaire, se manifestant notamment par l'apparition d'une tache solaire visible à l'œil nu, a été suivie non seulement d'une profonde dépression sur le N.-O. de l'Europe, amenant des tempêtes en Angleterre, des orages en France, et accompagnée de secousses sismiques dans les Pyrénées centrales, mais encore un violent typhon sur l'Indo-Chine.

» Le même observateur a dressé pour le mois de novembre dernier les diagrammes des températures observées à Bordeaux et à Dijon en rapport avec celui de l'activité solaire. On y voit qu'ils suivent une marche identique, mais que les maxima et les minima sont en retard d'un jour à Dijon, sur ceux de Bordeaux. Il m'a encore envoyé le diagramme de l'enregistreur thermométrique de Bordeaux, montrant pour le 2 décembre une hausse anormale de température se produisant à 6 heures du matin et coïncidant avec une recrudescence de l'activité solaire. J'ai observé la même hausse à Dijon, mais très atténuée, commençant six heures plus tard, et dont le maximum se produisit avec dix heures de retard.

» Tout récemment, M. Mémery vient de m'envoyer des diagrammes très suggestifs sur la marche de la température au mois de décembre dernier, comparée avec l'activité solaire, et la marche de la température en décembre 1909, c'est-à-dire aux deux termes d'une période undécennale. »

A la suite de cette lecture, l'Académie charge M. Gasser d'établir des rapports avec la Société astronomique de Bordeaux.

Séance du 20 avril 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

M. le président annonce qu'un assez grand nombre de volumes et de fascicules des sociétés savantes en correspondance avec l'Académie sont arrivés, presque toutes ces sociétés ayant repris leurs travaux. Ces volumes et fascicules sont distribués entre divers membres pour que chacun d'eux puisse faire un rapport sommaire sur les travaux intéressants qu'il y aura remarqués.

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Une lettre de M. le chanoine Thomas, curé de Notre-Dame de Dijon, posant sa candidature au titre de membre résidant. La commission chargée d'examiner cette candidature sera composée de MM. Cornereau, Roy et Moissenet.

Une lettre de la Société botanique de France demandant où en est le projet de publication d'une Flore de la région. M. le président a mis cette Société au courant de l'organisation en cours.

Les lettres de trente-cinq membres de l'ancienne Société bourguignonne de géographie et d'histoire, posant leur candidature au titre de correspondant de l'Académie. MM. Chabeuf, Cornereau, Oursel sont désignés pour former la commission qui examinera les titres de ces candidats.

M. le lieutenant-colonel Andrieu donne lecture de la fin de sa controverse avec le docteur Domec. Cette conclusion sera insérée aux *Mémoires.*

M. le président désigne MM. Metman, Laurent et Vignes, pour faire partie de la commission chargée d'examiner la question de l'échange de délégués avec les autres sociétés savantes de la région, en vue d'établir des rapports permanents avec ces sociétés.

M. Paris donne lecture du rapport suivant sur l'ouvrage manuscrit de M. Daguin, membre non résidant, ouvrage ayant pour titre : *Faune ornithologique du Châtillonnais :*

« Messieurs, le manuscrit de notre confrère, M. Daguin, sur la faune ornithologique de l'arrondissement de Châtillon, est la mise au point de notes recueillies au cours de nombreuses années d'observations et de chasse dans cette région si intéressante et si pittoresque de notre vieille Bourgogne.

» Vous n'ignorez pas, Messieurs, que M. Daguin, éminent juriste et auteur de plusieurs travaux de législation comparée, est en même temps un excellent naturaliste excursionniste. Nul, mieux que notre collègue, ne connaît ce Châtillonnais où il passa toute son enfance et qu'il explora si consciencieusement dans toutes ses parties chaque fois que sa carrière absorbante d'avocat à la Cour d'appel de Paris lui laissait le loisir de retourner dans sa magnifique demeure de Chamesson, où pourtant, là encore, son temps se trouvait limité par les fonctions ingrates de maire. Sa grande activité lui a ainsi permis non seulement d'observer les oiseaux de la région et d'en constituer une très belle collection, d'en étudier les papillons, mais encore d'en connaître à fond la flore phanérogamique, de repérer toutes les stations de plantes rares et curieuses et d'en former un volumineux herbier.

» Le manuscrit de M. Daguin sur l'avifaune du Châtillonnais débute par un avant-propos fort intéressant sur la géographie physique de cette région, les particularités actuelles de sa faune ornithologique et une liste d'oiseaux qui, non signalés encore dans l'arrondissement, sont cependant susceptibles d'y être rencontrés un jour, ayant été capturés dans toutes les régions environnantes.

» Un petit index bibliographique, une table méthodique et des tableaux analytiques permettant de déterminer l'oiseau jusqu'à l'espèce, précèdent la liste des 205 espèces rencontrées jusqu'à ce jour par l'auteur, liste où sont consignées de nombreuses et très intéressantes notes biologiques Parmi les espèces rares pour notre région, signalées par M. Daguin comme rencontrées dans le Châtillonnais, on remarque entre autres : *Aquila chrysaëtus*, *Aegolius tengmalmi*, *Merops apiaster*, *Coracias garrula*, *Acanthis linaria rufescens*, *Melanocorypha calandra*, *Tetrastes bonasia*, *Stercorarius pomarinus*, *Sterna cantiaca*, *Larus minutus*, *Cygnus cygnus*, *Netta rufina*, *Oidemna nigra*, etc.

» Si l'on peut regretter que dans cette liste, l'auteur n'ait pas appliqué les règles de la nomenclature zoologique, règles très strictes et auxquelles tiennent particulièrement les naturalistes actuels, petite lacune d'ailleurs facilement réparable, on doit cependant considérer le travail de M. Daguin comme très intéressant, et capable de fournir un bon complément à l'excellent catalogue du docteur Marchant sur les oiseaux de la Côte-d'Or, que l'Académie imprima en 1867 dans ses *Mémoires*, et digne en tout point d'y prendre place à sa suite. »

Il est décidé que le manuscrit de M. Daguin sera publié sous la direction et la surveillance de M. Paris.

M. le président désigne pour faire partie de la commission chargée d'examiner le travail de M. Drouot, correspondant, sur *Le schisme dijonnais de 1589*, MM. Oursel, Laurent et le général Duplessis.

M. Gasser donne lecture des observations qu'il a faites avec un groupe d'amateurs d'astronomie, dans un clos, sur la hauteur de Montchapet, pendant l'éclipse de soleil du 8 avril 1921, à Dijon.

« Le commencement (premier contact) comme la fin de l'éclipse se sont produits, à quelques secondes près, aux heures données pour Besançon dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*. Les observateurs étaient munis de trois lunettes astronomiques dont la plus puissante est de 0m 050 d'ouverture, grossissement 60. Le ciel était couvert d'un léger voile de cirro-stratus et le vent soufflait du N.-E. avec une intensité 6 (Beaufort). Le disque solaire présentait deux groupes de taches : l'un un peu au sud de l'équateur solaire et vers l'ouest, l'autre vers le 40e degré sud et assez près du bord est.

» Après le premier contact, le disque lunaire s'avance rapidement sur le soleil et son bord paraît très déchiqueté, car dans cette partie qui a pris contact avec le soleil se trouve la chaîne des Cordilières lunaires.

» A 8 h. 36, le bord intérieur du croissant lunaire paraît aux observateurs un peu violet tandis que le bord du soleil paraît orangé. A ce moment a lieu l'occultation de la tache solaire est. Le deuxième groupe de taches est occulté à 9 h. 27. Leur visibilité reste très nette à l'instant de l'immersion. Les pointes du croissant solaire sont très nettes aussi ; le jour baisse sensiblement et l'on aperçoit un arc du halo solaire de 22°.

» A 9 h. 41 : plus grande phase de l'éclipse qui atteint les 8/10es du disque solaire. Eclairement jaunâtre, bistré, blafard, sinistre. A l'opposé du soleil, le bleu du ciel est très foncé et entouré d'une ceinture laiteuse de cirro-stratus. Sensation de froid vif.

» Pendant le maximum de l'éclipse, le disque lunaire apparaît très noir. Avant et après, il est légèrement cendré et a été aperçu en dehors du soleil même. Le bord de la lune paraît maintenant très net sans déchirure. C'est celui où se trouve la mer australe lunaire. Le groupe de taches solaires apparaît nettement à 10 h. 47. A aucun moment les planètes inférieures n'ont été visibles.

» Le thermomètre à l'abri, très influencé par la bise, a baissé de 7° à 6° 5 à 9 h. 55, puis il est remonté à 9° à 11 heures.

» Un thermomètre couché sur le sol, le réservoir couvert d'une

légère couche de terre, marquait 14° à 8 h. 55 ; il est descendu avec quelques oscillations jusqu'à 9° 2, à 9 h. 48, puis est remonté d'une marche à peu près constante à 10° 6 à la fin de l'éclipse.

» L'actinomètre de Montsouris à boules conjuguées a suivi une marche correspondante.

» Il faut noter dans les deux courbes du thermomètre sur le sol et de l'actinomètre une baisse plus accentuée au moment de l'immersion des taches solaires. Semblable mouvement n'a pas coïncidé avec l'émersion des taches. Noter aussi que le minima des courbes se trouve un peu après le maximum de l'éclipse.

» Il a été pris des photographies des principales phases de l'éclipse.

» Sur l'initiative de l'un des observateurs, M. le directeur des postes à Dijon a bien voulu faire observer les perturbations qui pourraient se produire sur les conducteurs télégraphiques pendant la durée de l'éclipse. D'après les graphiques obtenus, les variations d'intensité des courants telluriques ont été très faibles, mais très nettes de 9 h. 45 à 11 h. 30. Les maxima d'oscillations coïncident cependant avec les moments d'immersion des taches solaires. »

Séance du 4 mai 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ayant bien voulu, en sa qualité de Bourguignon, s'intéresser aux travaux de l'Académie de Dijon, est acclamé membre d'honneur.

L'Académie a reçu en outre les lettres de M. le chanoine Prunel, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris ; de M. Maurice Emmanuel, professeur au Conservatoire de musique de Paris; de M. le baron Thénard ; de M. le chanoine Marcel, vice-président de la Société archéologique de Langres, posant leur candidature au titre de membres non résidants ; de M. Henri Mettrier, membre de la Société archéologique de Langres, posant sa candidature au titre de correspondant. Sont désignés pour faire partie de la commission chargée d'examiner ces candidatures : MM. Oursel, Moissenet, Darviot, Dumas et Laurent.

M. le chanoine Moissenet donne lecture du rapport sur la candidature de M. le chanoine Thomas, curé de Notre-Dame de

Dijon. Le scrutin est ensuite ouvert, et le vote ayant été favorable, M. le chanoine Thomas est élu membre résidant.

M. Oursel demande l'autorisation d'ajouter à sa signature le titre de membre de l'Académie de Dijon pour un article qu'il se propose de publier dans la presse locale. Cette autorisation lui est accordée.

M. Darviot continue et termine sa causerie sur l'art, dont ci-dessous un résumé analytique :

« Il n'y a pas, dit-il, à proprement parler, de progrès aujourd'hui dans l'art de peindre, mais un désir universel de produire des œuvres différentes de celles des devanciers, une orientation nouvelle. Il faut y applaudir tant qu'elle a pour but d'être plus humaine, de rechercher plus de vérité, de vie, de lumière, d'exalter l'inspiration vers le vrai, vers le beau. Elle doit être une évolution, non une révolution.

» Un *Traité de la peinture* de du Fresnoy, 1668, nous précise la méthode officielle d'instruction d'alors. « L'élève, est-il dit, devra, » pour bien apprendre à dessiner, copier les chefs-d'œuvre de » la statuaire grecque, sous tous leurs aspects, se les assimiler » jusqu'à les savoir par cœur. » Ainsi on ramènerait tout à l'étude de l'antique, non à celle de la nature. Ce fut, avec l'influence italienne, le point de départ de ces grandiloquentes compositions historiques ou mythologiques, dont nous voyons à Dijon des spécimens dans les tableaux du bon Devosge. Il en résulta le style surnommé « pompier », qui persista jusqu'à David et Ingres, et a vécu, espérons-le. Ces maîtres en ont dominé l'influence dans leurs portraits et dans certaines de leurs œuvres, lorsqu'ils s'inspiraient de la nature en toute sincérité, sans prétendre la corriger.

» Un style, a-t-on dit avec justesse, ne se crée pas de parti pris ; il est l'aboutissant, la note caractéristique des efforts d'une génération, le reflet d'une époque. Les modernes, dont les innovations sont souvent heureuses, sont excessifs quand ils veulent faire table rase des créations des maîtres anciens.

» Dans l'art décoratif, le lourd « modern style », d'inspiration allemande, est déjà suranné. De l'élan nouveau que le goût français donne aux arts appliqués sortira le vrai style de l'avenir, qui continuera de faire rayonner sur le monde entier l'influence souveraine de notre Patrie. »

M. le général Duplessis donne lecture de son rapport sur l'étude de M. Drouot, correspondant, étude intitulée : *Fla-*

vigny contre Dijon. Un cas de schisme provincial en 1589. Il conclut à l'insertion dans nos *Mémoires*. Adopté.

A propos de l'ouvrage de M. Drouot, M. le président pose la question de l'orthographe et de l'étymologie du mot Auxois que l'auteur écrit Aussois. MM. Claudon et Laurent sont chargés d'élucider cette question.

M. le général Duplessis lit une analyse sommaire de l'ouvrage de MM. Arnaud et Mont, intitulé : *Le langage de la vallée de Barcelonnette*, avec une préface de M. Paul Meyer. La vallée de l'Ubaye, qu'il a parcourue en détail comme lieutenant de l'Ecole de guerre, est une vallée fermée de presque tous côtés, et pendant longtemps les habitants ne se servaient que du patois local. Mais, peu à peu, le français pénétra dans la vallée, grâce à l'action de nos écoles et à l'amélioration de nos communications. Beaucoup d'habitants s'expatrient cependant et vont, pour la plus grande partie de leur vie, au Mexique (on les appelle les « Américains »), et rentrant au pays natal, ils ont perdu l'habitude de parler leur patois natal : ils parlent le français. Il est donc de plus en plus difficile de retrouver tous les mots du patois primitif et, par suite, d'établir l'origine du langage de la vallée de Barcelonnette. Ce langage se rattache à la langue romane et possède des mots d'origine française, piémontaise et provençale ; son étude ne peut intéresser que ceux qui s'adonnent à des études de linguistique.

Le même membre a trouvé dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie* des notes historiques sur la ville de Saint-Omer. Il les analyse ainsi qu'il suit :

« 1° *Les reliques de saint Omer et de saint Bertin*, par M. le chanoine Bled. C'est l'étude des origines de Saint-Omer ; de la création des deux églises de Saint-Omer et de Saint-Bertin ; de la mort des deux saints personnages, de la découverte de leurs corps, des différentes circonstances où l'ostension de ces reliques s'est faite à la demande de maints grands personnages, et enfin de leur dispersion.

» 2° *Les sergents à verge de l'échevinage de Saint-Omer.* C'est une monographie due à la plume de M. Justin de Pas, qui complète les études entreprises antérieurement par M. Pagart d'Hermansart, sur *Les conseillers pensionnaires de Saint-Omer ; Les procureurs de ville à Saint-Omer ; Les greffiers de l'échevinage de Saint-Omer ; Les argentiers de la ville de Saint-Omer.* A noter, dans les archives de la ville, un ancien registre qui contient deux curieuses lettres du duc de Bourgogne, Eudes, au

magistrat de Saint-Omer, demandant une place de sergent à verge pour un protégé, et la réponse du magistrat.

» 3° *Les compagnies de milice urbaines et les connétables à Saint-Omer,* par le même auteur. — Le point de départ de cette étude très documentée est l'histoire de Saint-Omer due à la plume de M. Giry, dont les travaux sont à juste titre très appréciés.

» 4° Une dernière notice sur *L'église d'Isbergues*, celèbre par des établissements métallurgiques, complète ce volume et nous offre peu d'intérêt. »

A la suite de ce rapport, le général ajoute : « A trente ans d'intervalle, nous avons habité Saint-Omer pendant près d'une année et demie. Soit en 1884-1886, époque où nous étions lieutenant, officier d'ordonnance du général Pierron, gendre de Louis Veuillot, et qui finit sa carrière comme membre du Conseil supérieur de la guerre ; soit en 1912-1914, comme colonel, commandant les subdivisions de Saint-Omer et de Dunkerque, nous nous sommes toujours intéressé à l'histoire locale de cette région et nous nous sommes trouvé de ce fait en relations suivies avec plusieurs membres de la Société des antiquaires de la Morinie, relations que nous continuons encore maintenant par correspondance. Permettez-moi donc, Messieurs, d'évoquer ici leur souvenir et de les saluer très affectueusement. »

Le même membre relève dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* une étude intéressante sur l'abbaye de Senones :

« Senones, dit-il, situé tout à l'extrémité est du département des Vosges, était autrefois la capitale d'un comté. En 1793, ce dernier, devenu indépendant, se donna librement à la France. En 1893, le centenaire en fut célébré d'une manière splendide à Senones même, et jusqu'en 1914 nous possédions encore le drapeau de ce territoire — fond blanc avec écusson de l'ancien comté — portant deux saumons comme armes (*salmo*), et bordé d'une dentelure verte et blanche. Ce drapeau disparut dans la destruction de notre maison à Arras, en 1914-1915, par les obus allemands. »

Il rappelle que l'église de Senones renferme le tombeau de dom Calmet, le grand historien de la Lorraine, dont la statue est à Commercy. Sa demeure, à proximité de l'église, est actuellement la propriété du baron Seillière. Voltaire, qui entretenait un commerce suivi d'amitié avec ce savant ecclésiastique, y reçut l'hospitalité, et l'on voit encore dans la propriété du baron Seillière, des lettres charmantes de cet écrivain à dom Calmet.

Enfin M. le général Duplessis signale un travail de M. Pierre

Boyé, inséré dans les mêmes *Mémoires*. Ce travail concerne Jacques Hulin, ministre en France du roi-duc Stanislas, dont l'auteur publie une partie de la correspondance. On y trouve un document qui, sans concerner la Bourgogne à proprement parler, peut cependant intéresser l'Académie. Ce document se rapporte au portrait de Marie Leczinska, par Nattier, qui se trouve au musée de Dijon.

Tout le monde connaît, dit-il, ce portrait de Marie Leczinska, par Nattier, et l'on se rappelle la communication qui eut lieu tout récemment à l'Académie, au sujet de ce tableau et de ses répliques.

Or voici ce qu'à la date du 21 septembre 1748, le roi écrivait à son « très cher Hulin » au sujet de ce portrait et du peintre Nattier : « Quant à la copie du portrait de la reine, que je souhaitois d'avoir, je m'en désiste. Le temps de quatre mois répugne à ma naturelle impatience, et le prix excessif, à mon économie. Quand le pùblic aura été rassasié de le voir, j'attendrai à le faire copier par quelqu'un à meilleur marché. Ainsi vous pouvez remercier M. Natié et lui dire quand je serai à Versailles, je pourrai l'employer à tirer un original, que j'aimerois mieux qu'une copie. Je vous embrasse de tout mon cœur. — STANISLAS, *Roy*. »

Cette lettre inédite jusqu'à ces temps derniers, et si curieuse à des titres divers, donna lieu à la note suivante, due toujours à M. Pierre Boyé et que nous reproduisons intégralement.

« En avril précédent, Jean-Marc Nattier (1685-1766) avait peint à Versailles son célèbre portrait de Marie Leczinska. Au moment où Stanislas écrit, cette toile est exposée au Salon du Louvre, où elle obtient un vif succès. La reine est en habit de ville, de velours rouge bordé de fourrure ; coiffée d'une marmotte de dentelle noire posée sur un bonnet dont la dentelle blanche se répète aux manches et au corsage, assise devant une console, elle a le bras gauche posé sur le livre ouvert des Evangiles. La fille de Stanislas fut si contente de cet ouvrage, qu'elle en commanda à l'auteur deux répliques originales destinées à des amis : Maurepas et Paris-Duverney. L'œuvre primitive coûta 3,000 livres, chaque copie 1,200 ; soit un total de 5,400 livres, réduit de 500 livres et payé le 28 mars 1750. On s'étonne que Marie Leczinska n'ait pas pensé à son cher *papa*.

» Le prince, on le voit, aurait voulu suppléer à l'oubli, mais il recule devant la dépense. Sa réponse est une défaite. Marie ne posera plus désormais pour la postérité. Le roi de Pologne devra donc, en réalité, se contenter de quelque copie, sans

doute le portrait mentionné en 1766 dans l'inventaire de son mobilier comme représentant la reine de France « en habit d'hiver », et auquel le prince faisait allusion quand après un séjour à Versailles, sur le chemin du retour, il écrivait à sa fille, le 7 septembre 1758 : « Je vais coucher, s'il plaît à Dieu, à » Luneville Le premier pas que je ferai sera de contempler » votre beau portrait en lui adressant tout ce que je pense sur » le cher original. »

» L'œuvre originale, reléguée au lycée de Versailles, a repris, depuis peu d'années seulement, au musée, la place d'une médiocre copie. (Voir sur elle : Pierre de Nolhac, *Un nouveau Nattier au musée de Versailles*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1909, p. 175-199 ; le même, *Nattier, peintre de la cour de Louis XV*, Paris, 1910, in-8°, p. 111-126). Quant à ladite copie, comme au décès de Stanislas les portraits de la famille royale furent soustraits aux enchères, il se pourrait qu'elle ne fût autre que la toile de seconde main possédée par Stanislas.

» Le roi-duc avait vu le chef-d'œuvre de Nattier, non au printemps et commencé, ainsi que le fait supposer à M. de Nolhac qui en donne le texte, la lettre de Hulin, mais bien terminé, lors de son seul et récent voyage à la cour de France, en 1748. Arrivé à Versailles le 29 août, le roi en était reparti le 10 septembre et avait rejoint son château le 13. »

Le général s'excuse de la longueur de cette lecture, mais en la faisant, il a pensé bien agir, et apporter peut-être une donnée nouvelle ou une précision à la question Nattier, étudiée le 1er décembre dernier par M. le lieutenant-colonel Andrieu. Car une question toute naturelle se pose à l'esprit : le tableau de Nattier qui est au musée de Dijon n'est-il pas, au dire de M. Paul Boyé, celui qui fut fait spécialement pour Marie Leczinska ? Est-ce la réplique destinée à Maurepas ? Ou enfin, serait-ce la copie que le roi Stanislas aurait fait faire « à meilleur marché » et qui pourrait être celle à laquelle le bon roi Stanislas fait allusion dans sa lettre du 7 octobre 1758 ? En ce qui le concerne, il ne se rallie pas à cette supposition, mais c'est peut-être facile d'être fixé sur les deux autres points, qu'il livre aux recherches érudites de ses confrères.

A la suite du compte rendu donné par M. le général Duplessis, M. le lieutenant-colonel Andrieu met l'Académie au courant des nouveaux renseignements recueillis par lui depuis cette époque.

Il rappelle que M. Lucien Richard avait signalé un portrait identique au château de Chambord. Cette particularité n'avait pas échappé à M. de Nolhac, l'historien de Nattier, qui, dans

une lettre datée du 4 mars 1921, disait au colonel qu'il serait bien possible que le portrait en question fût resté là depuis le roi Stanislas. Mais ce qu'il y a de piquant, c'est qu'au château de Chambord, le tableau est attribué à Vanloo, du moins suivant l'administrateur du domaine, qui, en même temps, a fait connaître au colonel que le prince Elie avait dû l'emporter à Paris, il y a une dizaine d'années, pour en orner ses appartements, placés comme l'on sait, ainsi que le château, sous un séquestre que le juge vient de maintenir, à l'occasion d'une demande de main-levée formée par le prince revendiquant une nationalité différente de celle, au nom de laquelle il vient de combattre contre la France.

La maison N... a encore édité une carte postale, représentant ce portrait, mais si elle n'a pas cru devoir indiquer le nom du peintre, elle a du moins, encore une fois, employé le même cliché, qui lui sert pour Dijon et Versailles, au mépris de la candeur du public. Décidément, c'est le cliché passe-partout, destiné à paralyser toute recherche sur les différences possibles permettant la discrimination des destinataires. On ne saurait trop flétrir ces procédés mercantiles inspirés d'un esprit peut-être très commercial, mais certainement peu artistique.

Séance du 18 mai 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. le colonel Andrieu donne lecture de la note suivante, complétant et rectifiant sa communication sur le portrait de la reine Marie Leczinska par le peintre Nattier.

« L'attribution à Vanloo du portrait de Marie Leczinska qui se trouve au château de Chambord n'est pas une simple appréciation de l'administrateur. Cette opinion est également émise dans *La France artistique et monumentale*, ouvrage publié sous la direction de M. Henri Havard, Paris, Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph, tome IV, page 188. Voici comment s'exprime l'auteur :

« De tout ce qui se trouvait au château avant la Révolution,
» il ne reste qu'une longue table en bois sculpté avec dessus en

» pierre de liais, utilisée en 1750 pour l'embaumement du maré-
» chal de Saxe. Quant aux tableaux assez nombreux, mais sans
» grande valeur pour la plupart, ils ont été enlevés par le comte
» de Chambord après la solution de son procès avec l'Etat,
» sous Louis-Philippe. Citons seulement *un portrait de Marie*
» *Leczinska par Jean-Baptiste van Loo*, un portrait de Racine
» par Largillière, un portrait de Mme de Maintenon attribué à
» Rigaud, mais plus probablement de François Lemoyne. »

» M. Lucien Richard a été frappé de la ressemblance avec le tableau de Nattier existant au musée de Dijon. Elle est telle que l'éditeur X... n'a pas hésité à le reproduire au moyen de son cliché que j'ai qualifié de cliché passe-partout. Est-ce que Vanloo aurait copié Nattier, ou bien s'est-on trompé ? Il y a là une question de plus en plus obscure, qui mérite d'être éclaircie. »

L'Académie a reçu la correspondance suivante :

Une lettre de M. Humblot, sénateur de la Haute-Marne, président de la Société des amis des arts de Dijon, posant sa candidature au titre de membre non résidant. La commission chargée d'établir le rapport statutaire sur cette candidature sera composée de MM. Chabeuf et Darviot.

Une lettre de M. Chaput, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Dijon, posant sa candidature au titre de membre résidant. M. le président désigne MM. Hurion et Paris, pour faire partie de la commission.

Une lettre de M. Boutaric, maître de conférences à la Faculté des sciences de Dijon, posant sa candidature au titre de membre résidant. La commission sera composée de MM. Hurion et Pionchon.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports sur les candidatures de MM. Maurice Emmanuel, baron Thénard, chanoine Marcel et chanoine Prunel, au titre de membres non résidants; Henri Mettrier, au titre de correspondant.

M. Darviot donne lecture du rapport sur la candidature de M. Maurice Emmanuel ; on procède ensuite au vote, et celui-ci ayant été favorable, M. Emmanuel est admis comme membre non résidant de l'Académie.

M. le président dépose le rapport sur la candidature de M. le baron Thenard. Le scrutin est ensuite ouvert, et le vote ayant été favorable, M. le baron Thénard est également admis comme membre non résidant de l'Académie.

M. Laurent donne lecture de deux rapports sur les candidatures de MM. le chanoine Marcel et Henri Mettrier. On procède

ensuite à deux scrutins distincts pour ces deux candidats, et le vote ayant été favorable pour chacun d'eux, M. Marcel est admis comme membre non résidant de l'Académie, et M. Mettrier, comme correspondant.

M. le chanoine Moissenet donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. le chanoine Prunel, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris. Le scrutin est ensuite ouvert, et le vote ayant été favorable, M. Prunel est admis comme membre non résidant de l'Académie.

M. Oursel, à propos d'une note anonyme parue dans les journaux du 5 mai sur les servitudes qui grèvent les façades de la place d'Armes et de la rue Condé, rappelle que l'Académie a publié dans ses *Mémoires* (avril-mai 1919), sous sa signature et sous ce titre : *Comment on aménageait une ville au dix-septième et au dix-huitième siècle*, l'essentiel de la documentation et des textes relatifs à ces servitudes. Les intéressés pourront donc très aisément s'y reporter.

M. Cornereau lit une communication relative à la chambre de Bonaparte à Auxonne. Elle est ainsi conçue :

« Le centenaire de Napoléon Ier a redonné de l'actualité à tous les ouvrages le concernant, et notamment à une anecdote publiée par moi, en 1904, dans le tome XX des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, sous le titre de : *Une supercherie de l'histoire d'Auxonne*.

» C'est le récit fait par M. Dietsch, marchand de meubles à Dijon, de la reconstitution, en janvier 1864, de la chambre occupée par Bonaparte pendant son séjour à Auxonne, reconstitution faite avec des meubles fournis par lui.

» Le journal *Le Petit Parisien* a reproduit ce récit presque *in extenso* dans un article paru le 20 avril dernier. Cet article a occasionné une réponse de la part d'un ancien officier auteur du livre : *Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie à Auxonne*.

» S'appuyant sur l'opinion d'un de ses amis, bien compétent en tout ce qui concerne l'histoire d'Auxonne, il pense que l'accusation de faux résultant du récit de M. Dietsch n'est pas fondée, et que les meubles conservés à la mairie d'Auxonne sont bien authentiquement ceux qui ont servi au lieutenant Bonaparte. Il ajoute que dans les archives de la ville d'Auxonne, on ne trouve aucune mention du crédit alloué ou du paiement fait à M. Dietsch pour les fournitures qu'il dit avoir livrées pour la chambre de Bonaparte.

» Cela peut être exact, et tendrait à prouver que la munici-

palité d'Auxonne a tenu à ne pas conserver de traces de la supercherie, mais la lettre que je rapporte ci-après, démontre qu'elle a bien existé.

» La chambre de Bonaparte contenait encore une table, un fauteuil pliant et un tabouret pliant qui avaient réellement appartenu à Napoléon Ier. Ces meubles avaient été donnés à la municipalité par Napoléon III, sur la demande du maréchal Vaillant qui, dans sa lettre du 20 mars 1864, dit : « Il n'y a vrai-
» ment que les meubles dont je vous annonce le prochain
» envoi qui soient d'une authenticité incontestable. »

» Voici la lettre adressée à M. Dietsch :

DÉPARTEMENT
DE LA CÔTE-D'OR

VILLE D'AUXONNE

« Auxonne, le 25 octobre 1864.

» *Le Maire de la ville d'Auxonne,*
chevalier de la Légion d'honneur.

» MONSIEUR,

» J'ai l'honneur de vous informer que je tiens à votre dispo-
» sition la somme de 559 fr. 50, représentant le chiffre des four-
» nitures que vous avez faites à la ville pour la chambre Bona-
» parte.

» Quoique votre mémoire s'élève au total de 561 fr., il y a eu
» nécessité de le réduire à 559 fr. 50, car le crédit que j'avais à
» ma disposition n'était que de cette dernière somme.

» Veuillez, Monsieur, me faire connaître comment vous
» entendez entrer en possession de ces 559 fr. 50.

» Si vous chargez une personne de votre connaissance de se
» présenter près de moi, je vous prie de lui remettre une auto-
» risation écrite sur laquelle vous voudrez bien apposer votre
» cachet.

» Votre très humble serviteur,

» BERNARD,
» *Secrétaire en chef de la mairie d'Auxonne.*

» Adresse : M. Dietsch-Favotte, négociant, rue Verrerie, 9, à Dijon. »

L'Académie décide que la note de M. Cornereau sera insérée dans la presse locale pour servir de réponse à l'article paru dans le journal *Le Bien Public*.

M. Chabeuf ajoute : « Je ne peux que confirmer pleinement les observations de M. Cornereau. Je connaissais M. Dietsch dont la sincérité était au-dessus de tout soupçon et lui ai entendu

raconter avec force détails l'épisode dont il s'agit. J'en ai même fait l'objet d'un article publié dans le *Journal des Arts*, le 17 avril 1891 ».

M. le chanoine Moissenet commence la lecture d'une étude sur la prononciation du latin. Mais à raison de l'heure avancée, la suite de cette lecture est renvoyée à une séance ultérieure.

Séance du 25 mai 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Avant la séance, l'Académie s'est réunie dans la grande salle, où se trouvaient les personnes invitées, pour procéder à la réception de M. le chanoine Thomas, curé de Notre-Dame, élu membre résidant, le 3 mai dernier.

Le récipiendaire est ensuite introduit et prend place à côté de M. le président, qui lui donne immédiatement la parole pour prononcer le discours d'usage. M. le chanoine Thomas traite de *L'Ame des Bossuet*.

M. le président répond au récipiendaire, lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

La séance est ensuite ouverte et M. le président annonce qu'il a reçu une communication de M. Hippolyte Buffenoir, correspondant, sur *Bossuet et Jean-Jacques Rousseau*.

M. Buffenoir étant empêché de venir à la séance, M. le président invite le secrétaire à donner lecture de cette communication.

Après quelques considérations générales sur ces deux grands écrivains, M. Buffenoir examine en quoi ils diffèrent et en quoi ils se ressemblent.

Leurs débuts, tout d'abord, sont entièrement dissemblables, soit par leur éducation, soit par le milieu dans lequel ils ont grandi, soit enfin par la manière dont ils sont entrés dans la vie.

L'éclosion de leur renommée n'a pas été moins différente ; rapide et facile pour Bossuet, elle fut lente et pénible pour Rousseau.

Leurs talents se sont exercés, en somme, sur le même sujet : la destinée de l'homme. Chacun d'eux l'a traité à sa manière et à son point de vue, et ils l'ont ramené au concept qu'ils se sont

fait de l'origine du mal : ils ont étudié les moyens à prendre pour que l'homme puisse retrouver le bonheur perdu. Bossuet s'est surtout employé à consolider l'ordre social et religieux de son temps ; Rousseau, au contraire, veut réformer la société et jeter bas les vieilles assises sur lesquelles elle repose. Tous deux ont soutenu et développé leur point de vue avec la même énergie et la même éloquence entraînante.

Malgré la divergence de leurs idées, ils ont eu des ressemblances frappantes. Ainsi, par exemple, ils ont l'un et l'autre condamné les spectacles ; tous deux, pour des motifs différents, ont lutté contre le protestantisme ; tous deux sont d'éminents directeurs de conscience.

M. Buffenoir termine en insistant sur le côté religieux de l'œuvre de Rousseau, si bien mis en lumière dans le récent ouvrage du regretté Pierre-Maurice Masson.

M. Buffenoir conclut que ces deux grands hommes représentent admirablement chacun leur époque. La voix puissante de Bossuet retentit jusqu'à nous pour apporter à notre siècle les échos du dix-septième. Celle de Rousseau, par sa plume passionnée, n'a cessé d'animer la fin du dix-huitième siècle, et remue encore aujourd'hui les intelligences et les cœurs. Mais pour bien mesurer le prestige de l'illustre évêque, pour bien comprendre l'influence du célèbre écrivain, il faut nous détacher de l'ambiance contemporaine, et nous placer dans celle du règne de Louis XIV, ou dans celle de la fin du règne de Louis XV, et enfin revivre les journées orageuses de la Révolution.

Après cette lecture, la séance est continuée dans la salle habituelle des délibérations.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec deux rectifications demandées respectivement par MM. Chabeuf et Oursel, et auxquelles il est fait droit.

M. le président fait part de la publication du tome II de la *Faune de France : les Oiseaux*, par notre confrère, M. Paul Paris, docteur ès sciences.

M. Hurion, au nom de la commission, dépose le rapport sur la candidature de M. Boutaric, maître de conférences à la Faculté des sciences. Le scrutin est ensuite ouvert, et le vote ayant été favorable, M. Boutaric est proclamé membre résidant de l'Académie.

M. Paul Paris, au nom de la commission, donne lecture du rapport sur la candidature de M. Chaput, professeur à la Faculté des sciences. On procède ensuite au vote, et celui-ci

ayant été favorable, M. Chaput est élu membre résidant de l'Académie.

M. Darviot donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Humblot, sénateur de la Haute-Marne. Le scrutin est ensuite ouvert, et le résultat du vote ayant été favorable, M. Humblot est proclamé membre non résidant de l'Académie.

Séance du 1er juin 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Truchis rend compte, ainsi qu'il suit, de divers travaux contenus dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, volume de 1913-1917.

« M. de Brahin, archiviste du musée Carnavalet, à Paris, a appelé l'attention de cette Société sur l'utilité pratique que présentait l'indication sur un plan actuel de la ville de Toulouse, des diverses enceintes de la cité, depuis sa fondation. Il indique les moyens d'effectuer les tracés nécessaires. Il y aurait lieu aussi de rechercher les moyens de réserver à la ville de Toulouse, les objets intéressants découverts au cours des fouilles exécutées dans le cas d'expropriation et de démolition. On pourrait, à cet effet, insérer dans les cahiers de charges, imposés aux entrepreneurs, une clause spéciale, ce qui a déjà été fait à Paris et dans d'autres villes. La Société a adopté aussi une motion tendant à placer des inscriptions, bien en vue, dans les églises et autres monuments anciens, avec une courte notice sur leur histoire, afin de conserver le souvenir de l'art français. M. l'abbé Auriol est chargé de préparer des notices sommaires sur chacune des églises et chapelles de la ville. »

M. de Truchis pense qu'à Dijon, on pourrait s'inspirer de ces idées et suivre cet exemple.

Le même membre signale ensuite un certain nombre de travaux parus dans le même recueil et relatifs, soit à la période préhistorique, soit aux époques romaine, gallo-romaine et chrétienne, soit à l'époque romane.

M. Metman analyse successivement trois études qu'il a remarquées dans le troisième volume, quatrième série, des *Actes de l'Académie de Bordeaux*. La première sur le *Prince de Ligne*, par M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de

Liège ; il replace le personnage dans son milieu et retrace exactement sa physionomie ; puis il étudie ses œuvres et rapporte les jugements, par lui portés, sur nos auteurs français.

Un autre travail, de M. Brutails, est relatif à saint Fort, qu'on a cru longtemps être le premier évêque de Bordeaux. Il s'agit là d'un problème d'hagiographie qui a beaucoup passionné les populations du Bordelais. M. Brutails l'a traité avec compétence et érudition ; il a montré l'origine de la légende de ce saint et les incertitudes qui règnent encore sur les faits de son histoire.

Enfin M. Metman signale une troisième étude, celle de M. Barillet, sur le célèbre docteur Metchnikoff et sur les théories, assez étranges, que ce savant a émises, touchant le problème des destinées humaines. Il déclare que la conclusion de tous ses travaux est qu'il faut avoir foi en la puissance de la science. Mais M Barillet, tout en admirant la haute valeur de la science, préfère encore la conclusion de l'illustre Pasteur et reste convaincu que tout en l'homme ne périt pas par la mort.

M. Metman rend compte ensuite de différents travaux scientifiques, qui ont paru dans le tome LXXI de la *Revue linnéenne* de Bordeaux. Puis, passant au *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, il en extrait l'analyse d'un magistral et émouvant discours de son président, M. Casier, à la séance de réouverture de cette Académie, le 3 octobre 1920. Par une attention délicate le reste de la séance fut consacré à entendre les rapports de deux Français, l'un de M. Durrieu, sur l'histoire et les progrès de la miniature en Flandre ; l'autre de M. de Mély qui a fait connaître le résultat de ses recherches sur les signatures des primitifs, qui lui ont permis d'identifier un certain nombre de tableaux dont jusqu'ici les auteurs étaient inconnus. M. van den Essen a ensuite entretenu l'Académie de Belgique du port d'Anvers, dont il a fait l'histoire, et dont la prospérité était grande au seizième siècle. Cette étude présente un grand et évident intérêt pour la Belgique et aussi pour l'histoire du commerce européen et des relations internationales.

Réception du 4 juin 1921.

Le 4 juin 1921, à 7 heures du soir, les membres de l'Académie se sont réunis dans le grand salon de l'hôtel de la Cloche, pour recevoir la délégation à laquelle l'Académie française avait donné la mission de la représenter officiellement aux fêtes de

l'inauguration de la statue de Bossuet, cérémonie fixée au lendemain dimanche, 5 juin.

Cette délégation est composée de MM. Hanotaux (1), de la Gorce et de Mgr Baudrillart.

Pour faire honneur aux représentants de l'Académie française, de hautes personnalités et les délégués des sociétés savantes voisines ont été invités.

Assistent à cette réception :

S. E. le cardinal Maurin, archevêque de Lyon ; NN. SS. Louvard, évêque de Langres ; Landrieux, évêque de Dijon ; Lesne, Lavallée, Pasquier, recteurs des Facultés catholiques de Lille, Lyon, Angers ; M. Siebert, vicaire général, délégué par l'évêque de Metz ; M. Padé, recteur de l'Université de Dijon ; MM. Urbain et Lévêque, éditeurs de *La correspondance de Bossuet* ; M. Jacquier, délégué de l'Académie de Lyon et de celle de Mâcon ; MM. Gazier et Mougeot, délégués de l'Académie de Besançon ; M. Roger Clément, délégué de l'Académie de Metz ; M. Hennequin, délégué de la Société académique de l'Aube ; M. Meunier, délégué de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

L'Académie de Dijon est représentée par MM. Chabeuf, Metman, Cornereau, Oursel, Huguenin, Mathey, Roy, Fyot, Claudon, Baudot, Laurent, Langeron, Darviot, Lucien Richard, Pionchon, Deslandres, Vignes, docteur Domec, général Duplessis, vicomte de Truchis, lieutenant-colonel Andrieu, Gasser, Brunhes, Gaston Gérard, Chaput, Boutaric, chanoine Thomas, membres résidants ; MM. Pierre Perrenet, Estaunié, baron Thénard, chanoine Prunel, membres non résidants.

Après les présentations d'usage, un banquet intime réunit les membres de l'Académie et leurs invités. Au cours du repas, M. le président prononce le toast suivant :

Eminence, Messeigneurs,
Messieurs de l'Académie française,
Mes chers Confrères,

« Par une de ces singularités qui déconcertent les admirateurs de l'ordre universel, c'est à un président, issu de la section des sciences, qu'est advenue la charge de diriger l'effort que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon a

(1) « M. Paul Bourget, désigné pour se rendre le 6 juin aux fêtes de Bossuet à Dijon, ayant déclaré qu'il lui serait impossible d'être libre à cette date, l'Académie désigne pour le remplacer M. Gabriel Hanotaux ». (Académie française, séance du 26 mai 1921.)

fourni pour la glorification du plus illustre des écrivains et orateurs français.

» Et c'est au régionaliste sincère que je suis, qu'a été dévolue la responsabilité d'une initiative tout d'abord imprévue, celle de transformer le geste local d'un transfert de monument, en une manifestation intellectuelle vraiment nationale.

» Ces raisons, sans doute, vous expliqueront l'insuffisance de cette fête. Nous avions rêvé, en effet, de vous recevoir dans nos salles, et, à l'issue du dîner, de tenir une courte séance dont le procès-verbal eût été pour nous comme le reflet brillant de notre illustre passé, et une page lumineuse parmi les pages grises de nos registres actuels. Des réparations et des aménagements non encore terminés, d'autres considérations tout extérieures, nous ont empêchés de vivre aujourd'hui notre rêve, et je m'excuse de vous recevoir dans une salle de restaurant.

» Le dîner, semble-t-il, n'en a été que plus intime. J'ai dit plus intime, et je m'impose aussitôt une restriction en offrant à Nosseigneurs les prélats l'expression de notre profond respect et de ma filiale reconnaissance pour l'aimable accueil qu'ils ont fait à mon invitation.

» Si cette réunion fut intime, je dois ajouter qu'entre Messieurs de l'Académie française et nous, elle fut confraternelle, selon le désir de votre éminent secrétaire perpétuel, M. Frédéric Masson.

« Il faut, m'a-t-il dit, que d'anciennes relations, par trop délibérément relâchées, se rétablissent à votre profit. Il faut, » ajouta-t-il, que vous travailliez, et que nous vous aidions. »

» J'ai recherché quelles étaient ces anciennes relations dont l'existence hantait mon souvenir défaillant, et parmi celles que le hasard m'a fait rencontrer, en voici une qui ne manque ni de saveur, ni de prétention :

» Par une délibération longuement motivée, nos prédécesseurs, au dix-huitième siècle, avaient sollicité... d'être agrégés à l'Académie française ; et celle-ci de répondre fort judicieusement que, s'il lui faut agréger toutes les académies des provinces, c'est risquer au moins un abus. Sans autrement se déconcerter, notre Académie dijonnaise répliqua que, dans cette affaire, elle n'entrevoyait nullement .. la nécessité d'agréger les autres académies provinciales.

» C'était, il est vrai, à une époque particulièrement brillante pour l'Académie de Dijon, où, quelques relations individuelles aidant, l'activité des membres se trouvait utilement stimulée.

» Ces relations de personnes furent nombreuses, si j'en crois

une liste sommaire que j'ai extraite du tableau chronologique de nos membres depuis l'année 1740.

» Sur cette liste, je lis en effet les noms de Crébillon, de Buffon, de Condorcet, de Vicq d'Azyr, de Maret, duc de Bassano, du chevalier de Boufflers, de Brifaut, de Lamartine, de Nodier, de Nisard, de Montalembert, de Lacordaire, qui tous, membres de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, eurent l'honneur d'appartenir à l'Académie française. Il est d'autres noms... Je me suis arrêté au douzième.

» Et c'est à dessein, Messieurs de l'Académie française, que je m'entoure de ces noms qui furent vôtres, pour donner à mon salut de bienvenue toute l'ampleur qui convient.

» A cause de cet atavisme académique, à cause aussi, sans doute, de l'abondance de ses grâces d'état, et parce que, patronnée efficacement par votre éminente compagnie, l'Académie de Dijon a pu conduire à pied d'œuvre, non sans heurts, ni frottements, la part à elle dévolue par les circonstances, dans l'entreprise que consacrera l'inauguration de demain.

» Mais si les noms des savants, des littérateurs, des hommes d'Etat qui nous furent communs et que je rappelais à l'instant, affirment la fréquence d'anciennes relations, elles indiquent, par suite, l'existence de deux courants en sens contraire de l'effectif intellectuel, celui d'une élite bourguignonne allant se fondre dans l'élite française et celui d'une haute institution centralisée s'intéressant à la modeste société savante d'une région provinciale. Oserais-je ajouter que si, en ces derniers temps, nous avons oublié cet échange en partie double, c'est peut-être parce que l'anémie d'une part et la congestion de l'autre ont ralenti son activité?

» Certes, des génies comme Bossuet, notre régionalisme ne les dispute pas à la France, et nous l'avons prouvé. Pas davantage nous ne retiendrons à nous des illustrations moindres, sous réserve cependant que leur envergure puisse s'étendre à toute la France.

» Par contre, laissez-nous les hommes d'élite dont l'horizon est plus limité ; ne les attirez pas trop près de vous, où, faute d'adaptation, ils s'étiolent et disparaissent, médiocres et inutilisés. Laissez aux centres secondaires que sont les villes comme Dijon, assez d'éléments secondaires pour leur permettre d'assurer leur croissance intellectuelle. Car c'est dans leur pays d'origine, parmi des ressources plus dispersées, que ces éléments ont chance d'atteindre le meilleur développement. Nos sociétés locales sont là pour les accueillir et les encourager.

Mais encore faut-il que ces sociétés soient fortes pour être bien vivantes, et qu'elles soient unies (peu en importe la formule), pour être fortes.

» Et je conclus : nos provinces, sans grand discernement, ont exporté leur élite. La brutale saignée que celle-ci vient de subir ne permet plus d'être prodigue. Vous nous aiderez, j'en suis certain maintenant, à réorganiser son activité dans nos provinces.

» Et c'est pourquoi je comprends mieux le mot de M. Frédéric Masson : restaurons nos anciennes relations, et que ces relations soient confraternelles.

» Messieurs de l'Académie française, vous êtes venus aux fêtes dijonnaises de Bossuet, avec l'aimable simplicité qui conquiert. Et à vous voir parmi nous, nous sentons que vraiment quelque chose est changé dans notre belle patrie, que l'union toute de raison, créée par des intérêts, pénètre doucement les cœurs, là où seulement elle sera sincère et définitive. L'aide morale que vous nous avez apportée avec spontanéité, vous nous la continuerez. Et notre courage grandira assez pour s'élever au rôle qu'attend de nous la brillante et riche Bourgogne, autrefois le premier duché de France.

» Soyez-en remerciés !

» C'est dans cette pensée que je lève mon verre à la santé de tous les membres de l'Académie française et en particulier de ses éminents délégués, M. Hanotaux, Mgr Baudrillart, M. de la Gorce, que nous avons la fierté et la grande joie d'avoir ce soir près de nous.

» Je remercie Monseigneur l'évêque de Dijon d'avoir bien voulu se priver du plaisir de garder chez lui ses nobles invités et de nous avoir ainsi permis de leur réserver une hospitalité modeste, mais offerte de tout cœur. Qu'ils soient les bienvenus !

» Enfin, très touché de l'accueil favorable que notre invitation a reçu des sociétés savantes bourguignonnes, des Académies voisines de Lyon, de Besançon, de Metz, je suis heureux de les saluer ici dans la personne de leurs représentants, et de leur adresser l'expression sincère de notre confraternelle et profonde estime. J'exprime, une fois de plus, le désir que ces relations, reprises depuis la guerre, se multiplient et se développent dans la paix. »

A ce toast, S. E. le cardinal Maurin répond en quelques mots charmants ; il remercie, au nom de tous les invités présents,

Ainsi il se fait l'interprète de l'Académie de Dijon de son aimable réception.

Monseigneur l'évêque de Dijon salue ensuite l'heureuse circonstance de la présence de M. Hanotaux pour le féliciter en raison de la part importante qui lui incombe [illegible] dans la reprise des relations officielles entre la France et le Vatican.

M. Hanotaux clôture cette courte série d'allocutions par une délicate improvisation, au cours de laquelle il laisse entrevoir la possibilité de voir s'établir entre l'Académie française et les Académies provinciales des relations plus étroites et par suite plus profitables à tous. Il trace à grands traits une sorte de programme directeur que tous les auditeurs accueillent avec le plus vif intérêt : c'est pour tous une promesse de [illegible] [illegible] et d'expansion [illegible].

Séance du 15 juin 1921

PRÉSIDENCE DE M. [illegible], PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Chabeuf exprime le vœu que l'Académie vote des remerciements à son président pour les peines et les démarches que lui a causées l'organisation des fêtes de Bossuet, dont tout le monde a pu constater le succès. M. le président remercie l'Académie et exprime le désir qu'une partie de cette reconnaissance soit reportée sur ses dévoués collaborateurs du secrétariat [illegible].

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le président exprime les regrets de la compagnie à l'occasion de la mort de notre confrère M. [illegible], doyen honoraire de la Faculté des sciences. M. [illegible] lira son éloge funèbre à l'une des prochaines séances.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie française, informant la compagnie du plaisir et de l'intérêt que l'Académie française a pris au récit que lui ont fait ses délégués, des cérémonies auxquelles ils ont participé pour commémorer J.-B. Bossuet, et la remerciant des attentions dont ils ont été l'objet de sa part. L'Académie française, ajoute-t-il, est heureuse de renouer ainsi avec l'Académie de Dijon les relations de bonne confraternité qui ont existé autrefois entre les deux

compagnies, et dont elle espère le développement et le raffermissement.

L'Académie a en outre reçu :

Une lettre de l'Académie de Besançon remerciant la compagnie de l'accueil qui a été fait à ses délégués pour les fêtes de Bossuet, et l'invitant à participer, par l'envoi de délégués, aux fêtes du centenaire de Pasteur qui sera célébré en 1922 ;

Une lettre de l'Académie de Metz, dans le même sens et tendant à établir des rapports réguliers ; MM. Duplessis et Brunhes sont désignés pour être proposés à cette Académie, comme membres correspondants ;

Une lettre de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune demandant que MM. Dubois, Voillery et Derosne soient désignés comme membres correspondants de l'Académie de Dijon, et que cette compagnie lui propose trois de ses membres comme correspondants. Sont désignés comme candidats à la Société de Beaune : MM. Baudot, Vignes et Chaput. Leur élection aura lieu à une prochaine séance ;

Une lettre de M. Maillart, président de la Société des amis des arts de l'Oise, faisant don à la ville de Dijon, par l'intermédiaire de l'Académie, d'une collection de copies authentiques de lettres de Prudhon. Cette collection sera déposée à la bibliothèque municipale et, sur la proposition de son président, l'Académie vote à l'unanimité des remerciements à M. Maillart.

M. le président annonce qu'il a reçu la visite de M. Gadant, vice-président de la Société éduenne, qui lui a fait connaître qu'il préparait une étude sur les pierres de Mavilly, déposées au château de Savigny. M. Gadant désire soumettre ce travail avant sa publication, soit à l'Académie de Dijon, soit à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Cette proposition est acceptée.

M. le président dépose sur le bureau un exemplaire de l'ouvrage de notre confrère M. Paul Paris, *Les Oiseaux*, tome II de la *Faune de France*.

M. le président donne ensuite quelques détails sur les fêtes de Bossuet, et sur la manière dont se sont accomplies les différentes phases des cérémonies. Il insiste plus particulièrement sur la cordialité dont a été marqué le dîner du samedi 1 courant, offert par l'Académie de Dijon aux délégués de l'Académie française, ainsi qu'à un certain nombre de personnalités. Ce fut un heureux prélude des fêtes du lendemain, dont l'ampleur et la magnificence ont été remarquées de tous. On peut dire que la réussite a été complète, et que le grand Bossuet a été loué dignement par

les orateurs éminents qui, dans le cours de la journée, ont retracé son caractère et ses talents.

Séance du 29 juin 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Darviot fait la communication suivante :

« Au sujet du tableau de notre musée qui passe pour être le portrait de Charles le Téméraire, j'avais remarqué au musée de Francfort un tableau analogue désigné : « Copie de Dosso-Dossi ».

» Renseignements pris, voici un extrait du *Catalogue scientifique* paru en 1900 :

« L'original du tableau peint par Dosso-Dossi se trouve dans » la galerie royale d'Hampton Court (nº 163). Il provient de » Charles Ier et de Jacques II, qui le possédaient. Il a dû être » connu dans les Pays-Bas, on peut présumer à l'époque de la » première moitié du seizième siècle. Il paraît y avoir joui d'une » certaine renommée ; on n'en connaît pas moins de neuf répli- » ques, terminées à cette époque d'après le tableau.

» En dehors de l'exemplaire de Francfort, il y en a deux dans » la galerie de Vienne, dont une, le nº 703, peut être avec raison » attribuée à Jean van Hemssen. L'autre, deuxième galerie » nº 893, est d'une main inférieure. Une quatrième se trouve au » musée de Versailles, acquise sous Louis-Philippe, placée » d'abord au Louvre, et quelques années plus tard envoyée à » Versailles. Une cinquième au musée de Dijon, une sixième » dans le Musée historique de Bruxelles ; une septième était » alors (en 1900) dans le commerce de la curiosité à Paris.

» Parmi toutes les répétitions, celle de Francfort tient de » beaucoup le premier rang, quant aux qualités d'art. Elle a dû » être exécutée dans le deuxième quart du seizième siècle, de » la main d'un artiste qui ne doit pas être éloigné de van Orley. » Une huitième, provenant vraisemblablement aussi des Pays-Bas, » se trouvait à côté de l'original dans la collection de Charles Ier » (Ernest Law, *The Royal Gallery of Hampton Court*, 1896, p. 67).

» Enfin la galerie de Darmstadt en conserve une neuvième » (nº 552), médiocre travail de l'époque et de l'école de l'ori- » ginal.

» Le sujet, peut-être non sans corrélation avec le culte des » aïeux habsbourgeois cher à l'empereur Max, passait pour être » le portrait de Charles le Téméraire.

» Quatre des copies mentionnées l'indiquent formellement par » une inscription contemporaine ; ce sont celles de Vienne » (nº 193), Dijon, Versailles et Paris. Celle que possédait » Charles Ier était ainsi désignée, et à renforcer cette déno- » mination, volontairement trouvée, tendent, en outre, dans les » quatre copies susnommées, quelques changements dans la » composition : le chevalier sans nimbe (auréole) porte ici la » chaîne de la Toison d'or à son cou, et le fond uni de l'original » est changé en un camp, qui par une allusion allégorique au » même ordre (d'après le livre du chevalier 6,36 ff) laisse recon- » naître Gédéon avec les guerriers (Law). Celui-ci, eu égard à un » anachronisme excusable, porte à la main la bannière de » Bourgogne avec la croix de Saint-André ; la toison merveil- » leuse est jetée sur le sol à ses pieds.

» La copie de Bruxelles est comme ci-dessus, portant le nom » de Charles le Téméraire, et le chevalier porte également » avec le nimbe du saint, les attributs de l'ordre de la Toison » d'or ; cependant le fond est simplement sombre.

» L'original de Hampton Court et la copie de van Hemssen à » Vienne sont tous deux désignés comme étant saint Guillaume » (de Mallevalle). En considération de la patrie d'origine du » tableau original, et de son auteur, il serait plus juste de » reconnaître dans le chevalier cuirassé, saint Georges, patron » et protecteur de Ferrare. »

» Notre copie de Dijon, suivant un expert allemand (le conservateur du Sledlschi Kunst Institut) serait de 1540, et originaire des Pays-Bas.

» L'extrait ci-dessus du *Catalogue scientifique* a été communiqué à M. Darviot par le directeur du *Kunstinstitut* de Francfort. »

M. Gasser fait connaître que le monument élevé à nos soldats au Vieil-Armand (Hartmannswilerkopf) va être inauguré dimanche prochain, et que ce monument, dont il présente des photographies, est l'œuvre de M. Antoine, ancien élève du regretté sculpteur dijonnais Schanosky.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles révisés des statuts de l'Académie et du règlement intérieur.

Chacun de ces articles est successivement mis aux voix et adopté, avec quelques modifications de détail dont M. le président a pris note sur l'exemplaire imprimé qui est en sa pos-

session. Ces modifications seront soumises à la Commission des antiquités pour être approuvées par elle.

Séance du 13 juillet 1921.

PRÉSIDENCE DE M. BAUDOT, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu :

Une lettre de M. Michel, président de la Société d'émulation du Doubs et du Comité Rhodania, annonçant à l'Académie le troisième congrès de l'Association Rhodania, qui aura lieu à Besançon les 7 et 8 août prochain, et lui demandant de s'y faire représenter par un délégué. Cette proposition est acceptée et M. le président désignera celui des membres de la compagnie ou de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or qui voudra bien accepter cette mission ;

Une circulaire de la Société américaine de géographie de New-York, remerciant d'avance du bon accueil qui sera fait à M. Joerg, en mission en Europe pour étudier l'état actuel et les tendances de la géographie, et pour établir des relations plus suivies et plus proches avec les sociétés savantes des pays alliés.

M. le président rend compte sommairement des fascicules et livraisons des mémoires reçus des sociétés en correspondance. Il les distribue entre les membres qui veulent bien se charger de les examiner et de faire un rapport sur leur contenu.

M. le chanoine Thomas présente à la compagnie une médaille de Bossuet, frappée sur l'initiative d'un particulier, à l'occasion des fêtes du 5 juin dernier.

Le même membre fait connaître qu'il a fait de nouvelles recherches sur la famille du grand orateur bourguignon, et qu'il a acquis la conviction que le père de Bossuet a dû naître à Semur, mais il est difficile de retrouver les registres de l'état civil de cette époque. Ces recherches seront continuées.

M. le président annonce à la compagnie que l'Académie de Savoie célébrera le 19 de ce mois un double centenaire : celui de sa fondation et celui de Joseph de Maistre, et fait connaître le programme des fêtes qui auront lieu à cette occasion. M. le président se chargera volontiers d'y représenter l'Académie de Dijon, ce qui est accepté.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles 22 et suivants du nouveau règlement, relatifs à la Commission des antiquités, et adoptés par celle-ci dans sa dernière séance.

Après diverses observations, on procède à un vote distinct sur chacun de ces articles, qui sont successivement adoptés.

L'ensemble du projet de statuts et du règlement intérieur est ensuite adopté.

M. le président met aux voix les candidatures de trente-cinq anciens membres de la Société d'histoire et de géographie aujourd'hui dissoute, qui demandent à être correspondants de l'Académie.

Le scrutin ayant été favorable, sont proclamés admis comme correspondants de l'Académie :

MM.

Blondel (Edouard), notaire honoraire, 32, rue Chabot-Charny, Dijon.

Boyard (Ch.), instituteur, à Nan-sous-Thil (Côte-d'Or).

Broqua (comte de), camérier secret de Sa Sainteté, château de Premeaux (Côte-d'Or)

Bruey (Pierre), instituteur, à Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).

Carnot (Sadi), colonel, 27, rue Jean-Goujon, Paris-VIIe.

Cazet (Isidore), instituteur, à Beurizot (Côte-d'Or)

Clément-Janin (Noël), avocat, 70, rue La Fontaine, Paris-XVIe.

Collot (Charles), instituteur en retraite, à Nolay (Côte-d'Or).

Corot (Henry), à Savoisy (Côte-d'Or).

Coureau (Etienne), industriel à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).

Court (Paul), négociant, 11, rue Devosge, Dijon.

Drouhot (Henri), banquier, 17, place Bossuet, Dijon.

Durnet (Emile), avocat, 32 *ter*, rue Vannerie, Dijon.

Esterno (comte Louis d'), château de Gaillard, par Annemasse (Haute-Savoie).

Fonssard, docteur en médecine, rue Chancelier-L'Hospital, 2, Dijon.

Garnier (Noël), proviseur honoraire, à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).

Gellet (Mlle), professeur au Lycée de jeunes filles, 25, rue des Moulins, Dijon.

Guillemot (Armand), ancien officier, 49, rue Condorcet, Dijon.

Japiot (A.), ancien notaire, 18, rue Chabot-Charny, Dijon.

Joliet (Albert), conservateur du Musée, 64, rue Chabot-Charny, Dijon.

Joliet (Gaston), préfet honoraire, 64, rue Chabot-Charny, Dijon.

Marc (Jules), professeur au Lycée Saint-Louis, 17, boulevard Carnot, Bourg-la-Reine (Seine).

Mercey (Guillaume de), instituteur en retraite, à Gissey-sur-Ouche (Côte-d'Or).

Muteau, conseiller général de la Côte-d'Or, à Fauverney (Côte-d'Or).

Nicolle, avoué, 21, rue Lamartine, Mâcon.

MM.

Nourry (Joseph), libraire, 12, place du Théâtre, Dijon.

Pélissonnier (Fernand), 49, boulevard Carnot, Dijon.

Saby (Gustave), dessinateur, 20, rue Turgot, Dijon.

Saint-Seine (comte Jean de), capitaine de vaisseau en retraite, Le Porteau, par Poitiers (Vienne).

Sirot (Adrien), 1, rue des Bons-Enfants, Dijon.

Talfumier, notaire, 22, rue du Petit-Potet, Dijon.

Terrial (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, rue des Génois, Dijon.

Troubat (Alexandre), 7, rue Chevalier-de-la-Barre, Dijon.

Vallée (J.-B.), rédacteur au *Progrès de la Côte-d'Or*, 11, rue Brulard, Dijon.

Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, 30, rue Jacques-Cellerier, Dijon.

M. Gasser analyse ainsi qu'il suit plusieurs publications :

« Sous le titre : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, mars 1921, l'Académie de Clermont-Ferrand a entrepris une publication intéressante qui contient le procès-verbal de la séance mensuelle, divers rapports et une courte note sur un jeton de Pierre-Alexandre de Mazet de la Vilatelle, lieutenant des maréchaux de France en Auvergne, mort en 1701. Cette note est du docteur Chevillot.

» La Société des antiquaires de l'Ouest est une des plus importantes et des plus actives sociétés archéologiques de France. Ses *Mémoires* ne paraissent qu'à des intervalles éloignés, et contiennent surtout des travaux de longue haleine ; mais elle publie aussi un *Bulletin trimestriel*. Celui des troisième et quatrième trimestres de 1920, donne un compte rendu détaillé des séances et des lectures faites. M. Gasser note que cette Société compte parmi ses membres M. Salvini, ancien archiviste adjoint du département de la Côte-d'Or, aujourd'hui archiviste de la Vienne. A propos des fêtes de Jeanne d'Arc, célébrées brillamment à Poitiers, M. Salvini a rappelé que le musée de Dijon conserve une épée attribuée à la grande héroïne, et a mentionné le travail de notre confrère M. Metman, paru sur cet objet en 1911, dans la *Revue de Bourgogne*. Un autre membre a fait une communication sur les origines de la *Marseillaise*, et a cité plusieurs documents établissant la présence de la famille Rouget de Lisle à Niort, et dans les Deux-Sèvres. M. Salvini a traité d'une manière approfondie l'épisode de la promotion au siège épiscopal de Poitiers du célèbre Jacques Juvénal des Ursins, le 3 mars 1449. »

M. Gasser mentionne encore un travail sur les croix pattées

carolingiennes, et un autre sur des marques de potiers. Enfin il analyse une étude sur une croix mystérieuse tracée à Loudun sur un claveau de pierre, à l'occasion de laquelle l'auteur a cité le manuscrit 448 de la Bibliothèque de Dijon, où se trouve une croix analogue avec une strophe de saint Fortunat.

Le lieutenant-colonel Andrieu analyse les derniers volumes des *Mémoires* que l'Académie royale de Belgique vient de publier :

I. — Section des beaux-arts. — 1° Ouvrages de Louis Mœterlinck : *a*) sur Hubert van Eyck et les peintres de son temps; *b*) sur les précurseurs et les continuateurs inconnus d'Hubert van Eyck. Ces travaux, qui se rattachent par certains points à l'histoire de la Bourgogne, ont été très sévèrement jugés par les commissaires de l'Académie royale. Ceux-ci ont exprimé le regret que de grands efforts d'érudition, de longues et pénibles recherches aient abouti à un résultat nul ;

2° Une note biographique de Charles Hermans sur Delbeke ;

3° Une communication de M. A. Baertsœn, sur la mémoire visuelle chez l'artiste. L'auteur se réfère à une théorie française, exposée en 1847 par Horace Lecoq de Boisbaudran, et qui a servi à la formation artistique de plusieurs de nos grands peintres et sculpteurs ;

4° Une communication de M. Brunfaut sur l'inauguration du monument de la Reconnaissance belge, à Londres, donnant, avec la photographie de l'œuvre, le texte du thème dont le sculpteur Victor Rousseau s'est inspiré ;

5° Quatorze lettres inédites du compositeur Philippe de Monti, un des plus illustres musiciens de la Renaissance, présentées par M. Paul Bergmans ;

6° Un mémoire de M. Georges van Wetter sur les origines de la parure aux temps paléolithiques, plein d'aperçus originaux sur la psychologie et l'esthétique de nos ancêtres préhistoriques.

II. — Section des sciences. — 1° Une note du docteur Georges Leplat, assistant à l'Université de Liège, sur la mensuration de la pression sanguine dans les artères de l'iris et ses modifications sous l'influence de quelques substances toxiques ;

2° Attribution d'un prix Nobel au docteur J. Bordet, directeur de l'Institut Pasteur du Brabant et professeur à l'Université de Bruxelles ;

3° Quelques considérations sur la matière, par M. Th. de Donder, qui nous reportent aux idées de Poincaré et d'Einstein, et laissent percer l'espérance d'application aux phénomènes de la vie et aux manifestations de la cellule organique ;

4° Esquisse, par M. A. Rutot, d'une monographie des couches quaternaires visibles dans les carrières de Soignies, exploitées par la Société du Hainaut ;

5° Etude de Mlle Jeanne Terby sur la reviviscence des végétaux et le rôle de l'eau dans la vie des plantes ;

6° Etude de M. Stuyvaert sur les cubiques gauches, c'est une généralisation de la géométrie analytique à trois dimensions, avec application à l'hyperespace. Il est curieux d'y relever des allusions à des conséquences non euclidiennes ;

7° Un important travail de M. Paul Pelseneer sur les mollusques. L'auteur, tenant à honneur de se rendre utile à sa patrie, a dédié son œuvre à la mémoire de ses compatriotes victimes de l'agression allemande, dans une dédicace respirant un grand souffle patriotique.

M. Metman a dépouillé le quatrième fascicule du tome XXI des *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse*. Il n'y a rien qui puisse intéresser particulièrement notre région. M. Samaran, archiviste aux Archives nationales, a signalé, dans une note, un fait assez curieux et inexpliqué. C'est la découverte dans un local inexploré de notre grand dépôt national de trois registres paroissiaux du département de la Creuse, registres remontant au dix-septième siècle. Un membre a lu une note sur un roman historique resté manuscrit, écrit vers 1820, par Simon Mingasson, un notaire du pays, sous le titre de : *La dame de Malval et le monastère de Boisférut*. Il avoue que la valeur de l'œuvre est médiocre, le style déclamatoire. On y trouve cependant le sens de la composition, et une connaissance assez exacte du passé de la province.

M. Metman signale ensuite une étude de la faune entomologique du Limousin, par M. Alluand. Cette partie traite des coléoptères aquatiques, nombreux dans la région. Puis on rencontre des notes biographiques sur François de Piersat, qui ne manquent pas d'intérêt. Une excursion faite à Gouzon, Boussac et lieux circonvoisins démontre la vitalité de cette société. M. Arfeuillère y a évoqué le souvenir de George Sand et rappelé les circonstances qui l'ont amenée à Boussac avec Pierre Leroux, à qui cette ville a élevé une statue. George Sand y a écrit son

roman : *Jeanne*, où l'on trouve de fidèles descriptions de cette ville et de la région.

M. le président, après avoir remercié ses collaborateurs du bureau et félicité tous les membres de leur assiduité aux séances, résume en quelques mots le travail d'organisation accompli au cours de l'année. Il rappelle la lourde tâche de concentration des sociétés savantes dijonnaises, et la part importante prise par l'Académie dans la réalisation de l'union qui fit le succès des fêtes de Bossuet.

Il déclare close l'année académique 1920-1921.

ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON

Fondée le 1er octobre 1725
Confirmée par Lettres patentes de juin 1740
Reconnue d'utilité publique le 22 octobre 1833

LISTE ACADÉMIQUE AU 15 JANVIER 1922

Bureau.

Président :

M. Baudot, 4, rue Mariotte . . . . 16 janvier 1920.

Vice-président :

M. Cornereau, 3, rue Berbisey . . . . . . 16 janvier 1920.

Secrétaire :

M. Langeron, 79, rue Chabot-Charny . . . 4 février 1914.

Secrétaire adjoint :

M. Picard, 41, rue de la Préfecture. . . . . 8 janvier 1908.

Bibliothécaire :

M. Laurent, 8, rue Notre-Dame . . . . . . 19 janvier 1916.

Trésorier :

M. Fyot, 4, rue Turgot . . . . 16 janvier 1920.

Conseil d'administration.

MM. Claudon, 8, rue Jeannin. . . . . 9 février 1910.
Metman, 25, place Edgar-Quinet . . . . —
Oursel, 26, rue de Tivoli . . . . —
Roy, 7, rue de Mirande . . . . —

Membres d'honneur.

MM.

Frédéric Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie française, rue de la Baume, 15, Paris ; 9 mars 1921.

Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, rue Humboldt, 23, Paris ; 4 mai 1921.

Membres résidants.

MM.

Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, rue Legouz-Gerland, 5 ; 22 février 1882.

Liégeard (Stéphen), C. ✵, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, etc., ancien député, maître ès Jeux floraux, président honoraire de la Société nationale d'encouragement au bien, rue Vauban, 21, et château de Brochon (Côte-d'Or) ; 17 avril 1889.

Metman (Etienne), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien magistrat, ancien bâtonnier, place Edgar-Quinet, 25 ; 17 avril 1889.

Picard (Etienne), ✵, conservateur honoraire des eaux et forêts, rue de la Préfecture, 41 ; 28 janvier 1891.

Cornereau (Armand), O. A., juge honoraire au tribunal civil, rue Berbisey, 3 ; 10 janvier 1894.

Oursel (Charles), archiviste paléographe, conservateur de la Bibliothèque et des Archives municipales, rue de Tivoli, 26 ; 6 février 1901.

Chomton (abbé Louis), chanoine honoraire, couvent de la Providence, rue de Talant, 69 ; 26 juin 1901.

Huguenin (Pierre), avoué à la Cour d'appel, rue Verrerie, 35 et à Gemeaux (Côte-d'Or) ; 26 juin 1901.

Mathey (Alphonse), O. ✵, conservateur honoraire des eaux et forêts, rue Jeannin, 19 ; 11 mars 1903.

Roy (Emile), professeur à la Faculté des lettres, rue de Mirande, 7 ; 10 janvier 1906.

Fyot (Eugène), bibliothécaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, rue Turgot, 4 ; 15 mai 1907.

MM.

Claudon (Ferdinand), archiviste paléographe, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, rue Jeannin, 8 ; 10 février 1908.

Baudot (Auguste), docteur de l'Université de Paris, pharmacien de 1re classe, rue Mariotte, 4 ; 4 mai 1910.

Boussey (Armand), agrégé de l'Université, rue Jean-Jacques-Rousseau, 109 ; 14 juin 1911.

Laurent (Jacques), archiviste paléographe, conservateur adjoint de la bibliothèque municipale de Dijon, rue Notre-Dame, 8 ; 17 avril 1912.

Langeron (Olivier), avocat à la Cour d'appel de Dijon, rue Chabot-Charny, 79 ; 25 juin 1913.

Richard (Lucien), ✼, président de la Chambre de commerce, cours du Parc, 79 ; 4 décembre 1918.

Pionchon (Joseph), ✼, professeur à la Faculté des sciences, rue Berlier, 16 ; 4 décembre 1918.

Deslandres (Maurice), doyen de la Faculté de droit, boulevard Carnot, 2 ; 4 décembre 1918.

Vignes (Maurice), professeur à la Faculté de droit, rue des Princes-de-Condé, 2 ; 4 décembre 1918.

Domec (Théophile), ✼, docteur en médecine, rue des Bons-Enfants, 4 ; 16 janvier 1920.

Duplessis (Robert), C. ✼, général de brigade du cadre de réserve, boulevard de Sévigné, 2 ; 4 février 1920.

Paris (Paul), directeur du muséum d'histoire naturelle, rue de la Colombière, 32 ; 4 février 1920.

Truchis de Varenne (vicomte Pierre de), rue Chabot-Charny, 41, et château de Dracy-lez-Vitteaux (Côte-d'Or) ; 3 mars 1920.

Andrieu (Ernest), O. ✼, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue de Metz, 7; 3 mars 1920.

Gasser (Auguste), ingénieur civil, rue de Montchapet, 20 ; 17 mars 1920.

Brunhes (Joseph), avocat à la Cour d'appel, rue Berlier, 54 ; 31 mars 1920.

Gérard (Gaston), avocat à la Cour d'appel, maire de Dijon, rue du Petit-Potet, 25 ; 31 mars 1920.

Moissenet (abbé René), chanoine honoraire, directeur de la maîtrise de la cathédrale, rue Crébillon, 4 ; 19 mai 1920.

MM.

Dumas (Louis), prix de Rome, directeur du Conservatoire de musique de Dijon, rue Berlier, 46; 7 juillet 1920.

Thomas (abbé Jules), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame, rue des Forges, 16 ; 4 mai 1921.

Chaput (Ernest), doyen de la Faculté des sciences, boulevard de Brosses, 21 ; 23 mai 1921.

Boutaric (Augustin), professeur à la Faculté des sciences, rue Saumaise, 42 ; 23 mai 1921.

Chaume (abbé Maurice), professeur au grand séminaire, rue Paul-Cabet, 12 ; 23 novembre 1921.

Membres non résidants.

MM.

Joly (Henri), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, avenue de l'Observatoire, 22, Paris-VIe ; 3 février 1875.

Pictet (Raoul), professeur de physique à l'Université de Genève ; 30 janvier 1878.

Daguin (Fernand), ✻, docteur en droit, château de Chamesson (Côte-d'Or) ; 4 février 1885.

Robin (Albert), G. O. ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Beaujon, 18, Paris-VIIIe, et le Castel, à Dijon ; 1er décembre 1886.

Galliac (Louis), ✻, artiste peintre, boulevard de Clichy, 60, Paris-XVIIIe ; 29 novembre 1893.

Bonnet (Edmond), docteur en médecine, assistant honoraire au Muséum d'histoire naturelle de Paris, rue Claude-Bernard, 78, Paris-Ve ; 18 novembre 1896.

Galliot (François), ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Vaugirard, 298, Paris-XVe ; 17 novembre 1897.

Gasq (Paul), ✻, sculpteur, rue d'Armaillé, 18 *bis*, Paris-XVIIe ; 6 février 1901.

Piépape (Léonce Philpin de), C. ✻, général de brigade en retraite, château de Piépape, par Longeau (Haute-Marne) ; 6 mars 1901.

Stouff (Louis), professeur de Faculté, à Arbois (Jura) ; 26 juin 1901.

MM.

Bataillon (Eugène), O. ✻, recteur de l'Université de Clermont-Ferrand ; 14 mars 1903.

Charmasse (Anatole de), président de la Société éduenne, à Autun ; 16 février 1905.

Champeaux (Ernest), professeur à la Faculté de droit de Strasbourg ; 1er mars 1905.

Perrenet (Pierre), avocat, rue Denfert-Rochereau, 83, Paris XIVe, et à Marcilly-sur-Tille (Côte-d'Or) ; 7 février 1906.

Calmette (Joseph), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse ; 9 mars 1910.

Piaget (Arthur), archiviste d'Etat, à Neuchâtel (Suisse) ; 23 mars 1910.

Chauveau (Claude), ✻, docteur en médecine, sénateur de la Côte-d'Or, boulevard Saint-Germain, 225, Paris-VIIe ; 1er mai 1912.

Estaunié (Edouard), O. ✻, inspecteur général honoraire des postes et télégraphes, rue de Vaugirard, 75, Paris-VIe ; 1er novembre 1917.

Topsent (Emile), professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg ; 4 décembre 1918.

Lachot (Henry), botaniste, à Souhey (Côte-d'Or) ; 18 février 1920.

Dorveaux (Paul), docteur en médecine, bibliothécaire de la Faculté de pharmacie de Paris ; 19 mai 1920.

Billioud (Joseph), conservateur de la bibliothèque de Marseille ; 16 juin 1920.

Liégeard (Gaston), ✻, château de Brochon (Côte-d'Or) ; 16 juin 1920.

Changarnier, numismate, conservateur du musée de Beaune ; 7 juillet 1920.

Langeron (Maurice), docteur en médecine, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris, rue Ravon, 15, Bourg-la-Reine ; 9 juillet 1920.

Guicherd (Jean), ✻, inspecteur général de l'agriculture, boulevard Pasteur, 69, Paris-XVe ; 9 février 1921,

Violle (Jules), O. ✻, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des arts et métiers, boulevard Saint-Michel, 89, Paris-Ve, et à Fixin (Côte-d'Or) ; 9 mai 1921.

MM.

Emmanuel (Maurice), professeur au Conservatoire national de musique de Paris, rue de Grenelle, 42, Paris-VIIe ; 18 mai 1921.

Marcel (abbé Louis), chanoine de la cathédrale de Langres, vice-président de la Société archéologique de Langres ; 18 mai 1921.

Prunel (Mgr Louis), prélat de la Maison de Sa Sainteté, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, rue de Vaugirard, 74, Paris-VIe ; 18 mai 1921.

Thénard (baron Louis), ✠, boulevard Maillot, 118, à Neuilly (Seine), place Darcy, 9, à Dijon, et château de la Ferté-sur-Grosne, par Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire) ; 18 mai 1921.

Humblot (Emile), maire de Joinville, sénateur de la Haute-Marne, rue des Fossés-Saint-Jacques, 18, Paris ; 24 mai 1921.

Fournier (Eugène), professeur à la Faculté des sciences de Besançon ; 7 décembre 1921.

Gazier (Georges), président de l'Académie de Besançon ; 7 décembre 1921.

Schnebelé (René), docteur en médecine à Colmar ; 7 décembre 1921.

Carnot (Sadi), ✠, lieutenant-colonel, rue Jean-Goujon, 27, Paris-VIIe, et château de la Rochepot (Côte-d'Or) ; 4 janvier 1922.

Muteau (Henri), conseiller général de la Côte-d'Or, rue Lincoln, 3, Paris, et château de Chassagne, par Fauverney (Côte-d'Or) ; 4 janvier 1922.

Correspondants (1).

MM.

Blondel (Edouard), notaire honoraire, 32, rue Chabot-Charny, Dijon ; 13 juillet 1921.

Boyard (Ch.), instituteur, à Nan-sous-Thil (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

Broqua (comte de), camérier secret de Sa Sainteté, château de Premeaux (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

(1) L'Académie croit devoir rappeler que le titre de *Correspondant* est le seul que puissent prendre les personnes dont les noms suivent.

Bruey (Pierre), instituteur, à Aignay-le-Duc (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

Buffenoir (Hippolyte), homme de lettres, rue des Apennins, 15, Paris-XVIIe ; 18 novembre 1896.

Calore (Pier-Luigi), inspecteur royal des antiquités, à Pesco-Sansonesco (Abruzzes); 1er juillet 1903.

Cazet (Isidore), instituteur, à Beurizot (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

Clément-Janin (Noël), avocat, 70, rue La Fontaine, Paris-XVIe ; 13 juillet 1921.

Cohelo (docteur Antonio), à Porto (Portugal) ; 12 mai 1909.

Collot (Charles), instituteur en retraite, à Nolay (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

Corot (Henry), à Savoisy (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

Coureau (Etienne), industriel, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire) ; 13 juillet 1921.

Court (Paul), négociant, rue Devosge, Dijon ; 13 juillet 1921.

Derône (Julien), ✠, docteur en pharmacie, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) ; 4 janvier 1922.

Drouhot (Henri), banquier, 17, place Bossuet, Dijon ; 13 juillet 1921.

Drouot (Henri), ✠, professeur au lycée de Strasbourg ; 4 avril 1920.

Dubois, maire de Beaune, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune ; 4 janvier 1922.

Duméril (Henri), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse ; 19 janvier 1887.

Durnet (Emile), avocat, 32 *ter*, rue Vannerie, Dijon ; 13 juillet 1921.

Esterno (comte Louis d'), château de Gaillard, par Annemasse (Haute-Savoie); 13 juillet 1921.

Flammarion (Camille), astronome, rue Cassini, 16, Paris ; 20 février 1867.

Fonssard (Eugène), docteur en médecine, rue Chancelier-l'Hospital, 2, Dijon ; 13 juillet 1921.

Garnier (Noel), proviseur honoraire, à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

Gelet (Mlle), professeur au lycée de jeunes filles, 25, rue des Moulins, Dijon ; 13 juillet 1921.

Genglaire, docteur en médecine, à Coucy-le-Château (Aisne) ; 8 janvier 1913.

Guillemot (Armand), ancien officier, 49, rue Condorcet, Dijon, et château de Couchey (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

Japiot (A.), ancien notaire, 18, rue Chabot-Charny, Dijon ; 13 juillet 1921.

Joliet (Albert), ✻, conservateur du musée, 64, rue Chabot-Charny, Dijon ; 13 juillet 1921.

Laguesse (Edouard), docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille ; 16 décembre 1891.

Lobo (Auguste), sous-chef de cabinet à l'Académie des sciences de Lisbonne ; 4 janvier 1922.

Marc (Jules), professeur au lycée Saint-Louis, 17, boulevard Carnot, Bourg-la-Reine (Seine) ; 13 juillet 1921.

Mercey (Guillaume de), instituteur en retraite, à Gissey-sur-Ouche (Côte-d'Or) ; 13 juillet 1921.

Mettrier (Henri), à Langres ; 18 mai 1921.

Miot (Henri), juge honoraire au tribunal civil de Beaune ; 22 avril 1881.

Nicolle (Marcel), avoué, 21, rue Lamartine, Mâcon ; 13 juillet 1921.

Oberreiner (Camille), professeur au collège de Thann (Haut-Rhin) ; 9 février 1921.

Pélissonnier (Fernand), 49, boulevard Carnot, Dijon ; 13 juillet 1921.

Porter (Carlos), directeur des *Annales de zoologie*, à Santiago (Chili) ; 12 avril 1916.

Saby (Gustave), 20, rue Turgot, Dijon ; 13 juillet 1921.

Saint-Seine (comte Jean de), capitaine de vaisseau en retraite, le Porteau, par Poitiers (Vienne) ; 13 juillet 1921.

Salverte (Georges de), maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris ; 13 juin 1888.

Sirot (Adrien), 1, rue des Bons-Enfants, Dijon ; 13 juillet 1921.

Talfumier, notaire, 22, rue du Petit-Potet, Dijon ; 13 juillet 1921.

Terrial (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, rue des Génois, Dijon ; 13 juillet 1921.

MM.

Toraude (Léon-G.), ✵, homme de lettres, docteur en pharmacie, rue Las-Cases, 1, Paris; 4 avril 1920.

Troubat (Alexandre), ✵, 7, rue Chevalier-de-la-Barre, Dijon ; 13 juillet 1921.

Vallée (J.-B), publiciste, 11, rue Brulard, Dijon ; 13 juillet 1921.

Verdier, avocat, à Nîmes (Gard) ; 10 avril 1878.

Vernier (Jules), archiviste du département de la Seine-Inférieure, à Rouen, correspondant de l'Institut ; 18 juillet 1900.

Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, 30, rue Jacques-Cellerier, Dijon ; 13 juillet 1921.

Voillery (abbé Ph.), curé de Pommard (Côte-d'Or) ; 4 janvier 1922.

NÉCROLOGIE

Cunha (Xavier da), ancien conservateur de la bibliothèque de Lisbonne, membre non résidant le 19 décembre 1901 ; né à Evora, province d'Alemtejo (Portugal), décédé à Lisbonne le 11 janvier 1920.

Darviot (Edouard), artiste peintre, membre résidant le 12 avril 1918, né à Beaune le 19 avril 1859, décédé à Bussy-le-Grand le 21 août 1921.

Fabre (Lucien), inspecteur honoraire des eaux et forêts, membre résidant le 4 avril 1906 ; né à Dijon le 19 février 1852, décédé en la même ville le 10 décembre 1920.

Halberg (Eugène), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Toulouse, membre résidant le 10 mai 1876, devenu membre non résidant ; né à Sickingen (grand-duché de Bade) le 27 mars 1839, décédé au mois de septembre 1921.

Hurion (Louis-Alphonse), doyen honoraire de la Faculté des sciences de Dijon, membre résidant le 17 mai 1910 ; né à Quincey (Aube) le 2 décembre 1849, décédé à Dijon le 11 juin 1921.

Joliet (Gaston), préfet honoraire, conservateur adjoint du musée de Dijon, correspondant le 13 juillet 1921 ; né à Dijon le 2 septembre 1842, décédé en la même ville le 1er décembre 1921.

Marchant (Louis), docteur en médecine, ancien conservateur du museum d'histoire naturelle de Dijon, membre résidant le 17 janvier 1871 ; né à Dijon le 22 juin 1828, décédé en la même ville le 8 décembre 1920.

Marlot (Hippolyte), géologue, correspondant le 6 avril 1910 ; né à Cernois, commune de Vic-de-Chassenay (Côte-d'Or) le 13 août 1850, décédé à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire) le 23 mai 1921.

Neymarck (Alfred), publiciste, directeur fondateur du *Rentier*, vice-président de la Société statistique de Paris, correspondant le 6 juin 1887 ; né à Châlons-sur-Marne le 3 janvier 1818, décédé à La Tronche (Isère) le 6 août 1921.

Royer (Charles), artiste peintre et archéologue, membre honoraire le 30 juin 1920 ; né à Langres le 20 mai 1848, décédé en la même ville le 16 août 1920.

CAUSERIES PHILOSOPHIQUES

par M. le docteur Th. DOMEC
MEMBRE RÉSIDANT

I. — SCIENCE, VÉRITÉ, BONHEUR

La science a pour objet la recherche de la vérité. Or, que remarquons-nous chez l'enfant ? Il demande à chaque instant : « qu'est ceci ? qu'est cela ? » ; il cherche à connaître la vérité ; il fait donc de la science. Il demande encore : « pourquoi ceci ? pourquoi cela ? » ; il cherche l'explication des choses : il fait de la philosophie. De toute évidence, il recherche inconsciemment une satisfaction de l'esprit qui lui procure du bonheur.

L'homme passe sa vie à la poursuite du bonheur, sans jamais, hélas ! pouvoir l'atteindre, sinon d'une façon bien imparfaite.

On peut dire également, comme nous le verrons dans ce qui va suivre, que le savant passe sa vie à la poursuite de la vérité, sans parvenir à la connaître.

Mais, de même que l'homme est capable de parvenir à un bonheur relatif, de même il est capable d'arriver à connaître une vérité relative : la science ne permet pas de déterminer la nature des choses, mais elle parvient à établir des rapports entre ces choses, ce qui constitue, quoi qu'en disent certains, une part de vérité.

L'observation que nous avons faite chez l'enfant, nous a permis d'entrevoir un rapport entre la science et le bonheur. Pour essayer de l'établir, il nous faut donc, en premier lieu, examiner la valeur de la science. Quand je dis science, je veux parler des sciences proprement dites :

les mathématiques, les sciences physiques et les sciences naturelles.

Pour ce qui est des deux premières et, plus spécialement, pour les mathématiques et la mécanique céleste, j'ai trouvé une source de renseignements précieux dans trois livres admirables de l'illustre mathématicien H. Poincaré (1). Sans cette circonstance, les idées qui étaient en germe dans mon esprit, depuis déjà de nombreuses années, n'auraient jamais pu éclore, faute d'une base scientifique suffisante.

Je n'emprunterai d'ailleurs à H. Poincaré que les données essentielles, celles facilement accessibles à tout esprit cultivé.

Souvent, d'ailleurs, nous nous laissons effrayer par des mots, uniquement parce qu'il nous en coûte de faire un léger effort pour arriver à les comprendre.

Nous aurons, par exemple, dans ce qui va suivre, à nous servir de l'expression « analyse mathématique ».

Pourquoi cette expression, si surtout on y ajoute un autre qualificatif : « infinitésimale », paraît-elle incompréhensible à la plupart des non-mathématiciens ? C'est tout simplement parce que, lorsque nous avons appris les éléments de l'algèbre, on ne nous a pas dit que nous faisions de l'analyse mathématique.

Poser une équation, quelque simple qu'elle soit, et la résoudre ensuite, c'est faire de l'analyse mathématique. Supposez que, dans une équation algébrique, on introduise des termes infiniment petits et qu'on résolve cette équation, on aura fait de l'analyse infinitésimale.

Pour démontrer la valeur de la science, il suffira, j'espère, d'examiner, dans chacune de ses principales parties, les données les plus simples et les plus universellement admises. Nous allons commencer par la science du nombre.

(1) H. Poincaré, *La science et l'hypothèse*, *La valeur de la science*, *Science et methode*, Ernest Flamarion, éditeur, Paris.

LE NOMBRE

Le nombre est le rapport entre une quantité et une autre quantité de même espèce, prise comme unité.

L'unité est une conception abstraite. Elle semble cependant innée chez l'homme Elle doit avoir vraisemblablement une origine très reculée : nous voyons, en effet, des illettrés, n'ayant jamais appris à faire une addition, arriver à résoudre, et parfois avec une rapidité surprenante, des problèmes assez compliqués.

L'enfant, d'ailleurs, ne parvient-il pas rapidement à se servir de l'unité, d'une façon inconsciente, sans doute ? Combien, cependant, cela paraît difficile, quand on y réfléchit !

Il semblerait, en effet, que, lorsqu'on a appris à un enfant à compter ses cinq doigts en commençant par le pouce, il devrait, lorsqu'on lui demande de refaire ce même calcul, en commençant par le petit doigt par exemple, appeler toujours *un* le pouce, *deux* l'index et ainsi de suite. Or il n'en est rien. Il parvient, même très vite, à compter des objets divers. Quelle différence, pourtant, entre un doigt et un cheval !

Il ne se doute certes pas que pour démontrer que *un* plus *un* font *deux*, *deux* plus *un* font *trois*, etc., les mathématiciens ont dû recourir à des syllogismes hypothétiques du raisonnement par récurrence, qui peuvent s'exprimer ainsi :

Le théorème est vrai du nombre 1, donc il est vrai de 2 ; or, s'il est vrai de 2, il est vrai de 3, et ainsi de suite. Ce qui revient à dire plus simplement : si 1 plus 1 font 2, 2 plus 1 font 3 et ainsi de suite.

En généralisant, et en appelant n un nombre quelconque, on pourra dire que : si le théorème est vrai de $(n - 1)$, il est vrai de n ; ou autrement dit que $(n - 1) + 1$ font n.

C'est en faisant usage de ce théorème, que les mathéma-

ticiens, par l'analyse mathématique, sont parvenus à établir les règles de l'addition ; ils ont démontré, par exemple, que 2 et 2 font 4.

Plusieurs d'entre vous seront certainement étonnés en apprenant que le grand mathématicien Leibnitz a échoué dans cette démonstration dont il n'a donné qu'une vérification, au dire des mathématiciens.

Ce raisonnement par récurrence est de la plus haute importance ; il repose sur un jugement analytique *a priori* : c'est qu'il n'est, d'après H. Poincaré, « que l'affirmation de la puissance de l'esprit qui se sait capable de concevoir la répétition indéfinie d'un même acte dès que cet acte est une fois possible ».

Toutes les mathématiques, de l'arithmétique élémentaire à l'analyse mathématique de l'ordre le plus élevé, ont comme bases la conception de l'unité et la théorie du nombre que nous avons esquissée.

Or, le nombre est un rapport et la conception de l'unité, une convention.

L'étude du nombre n'est donc pas capable de nous faire connaître la vérité, mais elle nous fait connaitre des rapports de la plus haute importance.

Après avoir étudié le nombre dans ce qu'il a d'essentiel, nous allons procéder d'une façon analogue pour la géométrie.

LA GÉOMÉTRIE

On définit la géométrie : la science ayant pour objet l'étude de l'espace et de ses propriétés.

Faisons remarquer, en premier lieu, que nous ne connaissons pas et que nous ne connaîtrons jamais ce qu'est l'espace absolu.

Ce dont nous avons une notion assez exacte, c'est de l'espace relatif, et c'est cet espace qu'étudie le géomètre.

Si je dis, par exemple, qu'en me rendant ici, j'ai passé place du Théâtre, c'est que je suis habitué à reconnaître le Théâtre et les différentes particularités caractérisant cette place. C'est en me rapportant à ce que j'ai vu, que je puis dire qu'il y a quelques instants, je passais par tel ou tel endroit.

Je sais cependant que, si je me suis maintenu, pendant quelques instants, à la même distance des objets que je voyais (ce que nous appelons s'arrêter ou rester immobile), en réalité, j'étais emporté par le mouvement de la terre tournant sur elle-même et autour du soleil. Le soleil lui-même voguant dans l'espace, nous savons que jamais nous n'occupons la même position. L'espace absolu, nous ne pouvons même pas le concevoir.

Ce que nous appelons l'espace est une conception de notre esprit, née de la position des objets ou des choses par rapport à nous.

La forme des objets a donné aux géomètres l'idée de la géométrie à trois dimensions ; mais il n'est nullement impossible, au dire de ces savants, d'en concevoir une autre, ayant plus de trois dimensions.

Pour édifier la géométrie, les géomètres sont partis d'une idée abstraite : celle d'une ligne sans épaisseur et d'un point sans surface, ce qui, en réalité, ne peut pas se concevoir ; ils admettent que l'épaisseur de la ligne et la surface du point sont des quantités infiniment petites, ce qui n'est guère plus compréhensible.

Il leur a fallu ensuite admettre comme vrais, quoique indémontrables, un certain nombre d'axiomes, parmi lesquels le plus célèbre est le *postulatum* d'Euclide : « Par un point on ne peut faire passer qu'une parallèle à une droite donnée. » Ce postulat est à la base de la géométrie dénommée euclidienne, celle que nous avons tous apprise.

De ces axiomes, les géomètres ont tiré des conséquences, et de déduction en déduction, ils ont construit un grand et bel édifice : la géométrie dite euclidienne. Mais ne voilà-t-il

pas que le savant russe Lobatchewsky, en admettant comme axiome le contraire du postulat d'Euclide, à savoir que « par un point on peut mener plusieurs parallèles à une droite donnée », a construit une autre géométrie qui porte son nom. La géométrie de Lobatchewsky, d'après H Poincaré, qui se connaissait en géométrie, est d'une impeccable logique et ne le cède en rien à la géométrie euclidienne. D'autres géomètres ont imaginé d'autres géométries, tout aussi logiques que les précédentes.

Pour conclure, je laisse la parole à H. Poincaré : « Les axiomes géométriques sont des conventions ; une géométrie ne peut pas être plus vraie qu'une autre ; elle peut seulement être plus commode. » La géométrie euclidienne est et restera la plus commode.

Comme les nombres, la géométrie établit des rapports : mais elle est incapable de nous faire connaître la vérité, puisque les axiomes qui lui servent de base sont des conventions.

Et cependant, combien est grande l'utilité des mathématiques ! La mécanique céleste et même la mécanique tout court n'auraient pas été possibles sans elles; pas davantage la physique mathématique, si féconde en résultats. Peut-on concevoir un ingénieur quelconque ne connaissant pas les mathématiques ? La vie courante elle-même serait-elle possible, sans la notion du nombre et les éléments de l'arithmétique ? Enfin le philosophe ne puise-t-il pas dans les mathématiques les moyens nécessaires pour étudier les notions de nombre, d'espace et de temps ?

SCIENCES EXPÉRIMENTALES

Nous venons de voir que les sciences dites exactes, malgré leur utilité, étaient incapables de nous faire connaître la vérité.

En sera-t-il de même des sciences expérimentales et des sciences d'observation ? Il n'y a d'ailleurs pas de différence

essentielle entre une expérience proprement dite et une observation, et j'emploierai de préférence le mot expérience dans les deux sens, parce qu'il est plus général.

La plupart des savants admettent que l'expérience seule peut nous faire connaître la vérité. Cela est vrai lorsqu'on ne considère qu'une seule expérience ; mais une seule expérience ne sert à rien ; pour faire de la science, il faut généraliser.

Un exemple nous fera mieux comprendre : supposons que, désirant étudier l'anatomie de l'homme, un nombre suffisant d'anatomistes s'attachent à disséquer un homme donné et qu'ils y parviennent. Le résultat sera la connaissance exacte de l'anatomie de cet homme ; mais à quoi cela servira-t-il ? Simple curiosité, puisqu'on ne saura pas si un autre homme sera construit de la même façon.

Si nos anatomistes répètent le même travail sur un nombre quelconque d'hommes, ils constateront qu'il n'y a pas deux hommes qui soient identiques, ni en totalité, ni même dans leur plus minime partie.

Comment généraliser, de façon à écrire un traité d'anatomie ? Il le faut cependant, sans quoi l'étude de l'anatomie n'aurait aucune utilité.

Pour cela, ils choisissent les préparations qu'ils supposent les meilleures, les décrivent aussi exactement que possible, et les exposent dans l'ordre qui leur paraît le plus convenable.

Un livre d'anatomie, écrit d'après nature, consiste en une série de figures et de descriptions, que l'élève ou le chirurgien ne rencontreront jamais exactement dans toute la série de leurs expériences, quel qu'en soit le nombre, parce qu'on ne trouve jamais deux êtres construits de la même façon.

Qui oserait nier cependant l'utilité de l'anatomie en médecine et encore davantage en chirurgie ?

L'étude de l'anatomie apprend au chirurgien, par exemple : 1° que tel ou tel organe important, tel ou tel

nerf, telle ou telle artère, ont été constatés chez tous les hommes qu'on a disséqués et que, par conséquent, avec une probabilité si grande qu'elle équivaut à une certitude, l'homme qu'ils ont sous les yeux aura ces mêmes organes; 2° que ces organes occuperont très vraisemblablement telle ou telle situation par rapport à certains points de repère, mais déjà ici la certitude est moins grande; 3° qu'il existe parfois des anomalies si grandes que, lorsqu'on opère dans certaines zones dangereuses, la prudence doit être extrême; le chirurgien pourrait parfaitement estropier son malade et parfois le tuer, s'il se fiait uniquement à ses connaissances anatomiques, quelles qu'elles puissent être.

Ce que nous venons de dire, à propos de l'anatomie de l'homme, est vrai de toutes les expériences possibles et imaginables, qu'il s'agisse de mécanique, de physique, de chimie, etc. : jamais deux expériences quelconques ne peuvent être faites dans des conditions identiques.

De ce qui précède, il résulte que, bien que l'expérience puisse nous faire connaître telle ou telle vérité particulière, la science expérimentale, qui n'est possible que par la généralisation, est incapable de connaître la vérité; elle peut tout au plus prévoir, avec une probabilité plus ou moins grande, que telle ou telle relation existera ou que tel phénomène se produira.

Ce que je viens d'énoncer, j'espère le démontrer, en prenant comme exemples quelques-unes des lois ou théories qui ont été, ou qui sont encore les plus universellement admises.

Dans la mathématique, comme nous l'avons vu, les points faibles se trouvent être à la base; mais une fois certains principes admis, le restant de l'édifice est impeccable.

Dans les sciences expérimentales, c'est tout le contraire : la base est solide, c'est l'expérience; la généralisation de l'expérience prête à la critique, comme nous l'avons

démontré par l'examen d'une expérience très facile à comprendre ; mais les conséquences que nous en avons tirées sont-elles aussi générales que nous l'avons affirmé ?

Nous allons examiner. en premier lieu, la loi la plus générale qui ait été conçue par l'esprit humain : la loi de Newton en mécanique.

LA MÉCANIQUE

La mécanique peut être définie : la science du mouvement et des forces.

Faisons d'abord remarquer que nous ne pouvons pas connaître le mouvement absolu, qui serait le mouvement d'un corps par rapport à un point immobile. Dans la pratique, on pourra bien considérer comme fixe une étoile fort éloignée ; mais, en réalité, il n'existe pas un seul corps immobile dans l'univers, et le savant ne peut étudier qu'un mouvement relatif, celui, par exemple, des planètes par rapport au soleil.

Qu'est-ce qu'une force ? C'est, répond Lagrange, ce qui produit le mouvement d'un corps ou qui tend à le produire. C'est, dira Kirchhoff, le produit de la masse par l'accélération. En réalité, nous ne savons pas ce que c'est qu'une force.

Ce court aperçu nous fait déjà prévoir quelles seront les difficultés de l'expérience.

Essayons quand même de comprendre la définition de Kirchhoff, la seule utile en mécanique.

Qu'appelle-t-on accélération ? La variation de vitesse d'un corps dans l'unité de temps ; on prend souvent, comme unité de temps, la seconde. Ceci, nous pouvons le concevoir, car ce n'est qu'une variation dans le déplacement.

Qu'est-ce que la masse ? C'est, dit-on, le quotient de la force par l'accélération. En réalité, il est bien difficile de concevoir ce qu'est la masse d'un corps en elle-même. Et cependant, la masse est considérée comme la caractéris-

tique de la matière : là où il n'y a pas de masse, il n'y a pas de matière.

La seule chose compréhensible est un rapport. Un exemple simple nous le fera saisir.

On a donné à la force qui attire tous les corps vers le centre de la terre, le nom de pesanteur. Supposons, par exemple, un morceau de fer suspendu à une poutre par une corde. Si on coupe la corde, le morceau de fer tombe sous l'action de la pesanteur. Tant que le morceau de fer est maintenu en équilibre dans l'espace, il tire sur la corde avec une force égale à l'action de la pesanteur et qu'on appelle le poids du corps, au lieu considéré. Cette expérience, pour être exacte, devrait être faite dans le vide, à cause de la poussée de l'air qui neutralise une partie de l'action de la pesanteur ; mais mon but n'est pas de vous montrer les artifices employés pour déterminer aussi exactement que possible le poids de tel ou tel corps, mais de vous faire concevoir la possibilité d'une telle détermination.

On peut également mesurer la vitesse d'un corps, pendant les divers moments de sa chute dans le vide, et en calculer l'augmentation à chaque seconde. On a trouvé que cette augmentation de vitesse, cette accélération, est constante et la même pour tous les corps. Si l'on appelle M la masse d'un corps, P son poids, g l'accélération, on pourra écrire :

$$M = \frac{P}{g}$$

Comme P et g peuvent être mesurés, M pourra être connue ; mais comme P et g ne pourront jamais être connus d'une façon exacte, M ne pourra l'être davantage. En effet, pour ce qui est du poids d'un corps, il est infiniment probable qu'il n'est jamais exactement le même ; que si, même, il était possible de faire des pesées rigoureusement exactes, deux pesées ne donneraient jamais tout à fait le même résultat : nous ne savons pas, en effet, si, par exemple, le

magnétisme terrestre, qui varie à chaque instant, n'a pas une influence sur la force appelée pesanteur : nous ne savons pas davantage si les divers astres, suivant leur position relative par rapport à la terre, n'exercent pas sur elle une action variable. Qui pourrait affirmer encore qu'il n'y a pas des inconnues que les savants n'ont jamais soupçonnées et qui auraient une action sur le poids des corps ?

Quant à l'accélération, outre les difficultés de l'expérience en elle-même, il vient s'ajouter la question de la mesure du temps. Est-il possible de le mesurer d'une façon exacte ?

Remarquons, en premier lieu, que nous ne savons pas ce qu'est le temps. C'est quelque chose qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura jamais de fin

La conscience, cependant, aidée par la mémoire, nous donne la notion du temps. Nous savons parfaitement qu'hier, par exemple, nous avons fait telle ou telle chose, qui est antérieure à ce que nous avons fait aujourd'hui ; mais la conscience ne nous permet pas de mesurer l'intervalle compris entre deux actes successifs. On sait seulement que l'un a précédé l'autre ; ne disons-nous pas d'ailleurs souvent qu'il y a des heures longues et des heures brèves ?

Mais est-il possible de mesurer, d'une façon tout à fait exacte, l'intervalle de temps compris entre deux événements ? Je réponds non.

Les physiciens et les astronomes se servent à cet effet du pendule ; pour cela, ils admettent *a priori* que les battements du pendule ont tous la même durée, ce qui n'est pas exact dans la pratique : la résistance de l'air, la pression barométrique, l'état électrique et magnétique, et probablement d'autres actions, que nous ne connaissons pas, sont autant de causes de variations dans le mouvement du pendule.

Nous savons d'ailleurs, par expérience, qu'aucune hor-

loge, si précise soit-elle, ne peut passer un temps bien long sans avoir besoin d'être réglée. On règle les horloges de précision sur l'heure sidérale ; on a pris, comme unité constante, la durée de la rotation de la terre sur elle-même, et on fait en sorte que l'horloge sidérale marque la même heure, lorsqu'une même étoile fixe passe au méridien.

D'abord, il n'y a pas d'étoile absolument fixe ; en second lieu, il faudrait, pour que cette unité du temps fût rigoureusement constante, avoir la certitude que la rotation de la terre se produit exactement dans le même temps ; or, beaucoup d'astronomes croient qu'il n'en est rien. Ici, je cite textuellement H. Poincaré : « L'accélération séculaire de la lune, calculée d'après la loi de Newton, est plus petite que celle qui est déduite des observations. » Cela ne peut s'expliquer que par un certain degré de ralentissement dans la rotation de la terre. Si la lune paraît marcher plus vite, c'est que la terre ralentit son mouvement ; on explique ce ralentissement par l'action des marées.

Voilà donc une autre source d'erreur dans l'évaluation de la masse, puisque la notion du temps entre dans la mesure de l'accélération.

Nous voyons, en somme, qu'en mécanique, on fait intervenir l'espace, le temps, la force, la masse, autant de choses que nous ne connaissons pas.

Ajoutons qu'on y fait intervenir le principe d'inertie ou loi de Képler, qui n'est nullement évident *a priori* et qu'on n'a pas pu démontrer : « Si un corps est au repos et qu'aucune force n'agisse sur lui, il restera au repos ; s'il est en mouvement, son mouvement doit être rectiligne et uniforme. »

D'après ce principe, toutes les planètes, au lieu de tourner autour du soleil, devraient s'élancer dans l'espace en ligne droite, en suivant la direction de la tangente à leur orbite. S'il n'en est pas ainsi, c'est qu'une force intervient. Ce sera l'éternelle gloire de Newton, d'avoir remarqué que

cette force, dirigée vers le centre du soleil, varie d'une planète à une autre, et qu'elle est proportionnelle à la masse et en raison inverse du carré de la distance de la planète au soleil. Newton a généralisé cette loi et l'a étendue à toutes les molécules matérielles : « Tout se passe comme si deux molécules matérielles quelconques, ayant pour masse *m* et *m'* et séparées par une distance *d*, exerçaient l'une sur l'autre une attraction dirigée suivant la droite qui les joint et ayant pour intensité $k \frac{mm'}{d^2}$; *k* est une constante. »

Deux molécules quelconques s'attirent donc proportionnellement à leur masse, et en raison inverse du carré de leur distance.

Ainsi, partant, comme nous l'avons vu, d'inconnues insondables, servi par des expériences fatalement imparfaites, le génie de Newton, par une série d'intuitions suivies d'une série d'inductions, a édifié une loi dont H. Poincaré a pu dire : « C'est Newton qui a énoncé la plus ancienne, la plus précise, la plus simple, la plus générale des lois naturelles. »

On ne peut guère s'expliquer un résultat aussi parfait que par une conception, générale chez le mathématicien, qui doit être vraie, à savoir : que les lois de la nature sont simples. Voici comment ils croient corriger, et corrigent sans doute, une grande partie des erreurs expérimentales.

Ils traduisent les expériences par des coordonnées qui définissent des points.

Ils font passer une ligne, non par la suite des points, ce qui donnerait une ligne en zigzag, mais dans leur voisinage, de façon à construire une courbe régulière, beaucoup plus facile à mettre en équation, et représentée par une formule plus simple et vraisemblablement plus proche de la vérité. Il n'en est pas moins vrai que la loi de Newton, basée sur l'expérience, ne peut pas être, au dire d'H. Poincaré, rigoureusement exacte. Nous verrons d'ailleurs, un peu plus loin, qu'elle est fortement battue en brèche à l'heure actuelle.

LA PHYSIQUE

Pendant toute la fin du dix-huitième siècle et une longue partie du dix-neuvième, on peut dire que les physiciens, hantés par les brillants progrès de la mécanique céleste, se sont efforcés de retrouver la loi de Newton dans les phénomènes qu'ils étudiaient.

Ils partaient de l'hypothèse que la constitution des corps était analogue à celle de l'univers astronomique, admettant que ces corps étaient formés de molécules infiniment petites, séparées par des distances considérables par rapport à leur grosseur. Ces molécules, sans cesse en mouvement, réagiraient les unes sur les autres, suivant des forces attractives et répulsives. Les physico-mathématiciens se sont efforcés d'expliquer, par le seul jeu de ces forces, l'ensemble des phénomèmes physiques

Cette conception a donné, en électricité et en magnétisme, des résultats fort intéressants : l'attraction et la répulsion des masses électrisées et des pôles d'aimants sont régies par des lois identiques à la loi d'attraction newtonienne.

A la vérité, pour les phénomènes lumineux, il a fallu postuler l'existence d'un milieu extrêmement subtil, impondérable et indéfini, pénétrant tous les corps, auquel on a donné le nom d'éther.

Les vibrations des particules d'éther, transmises de proche en proche, à la façon des rides produites sur l'eau par le choc d'un caillou, ou des ondes sonores dans les milieux matériels, ont la propriété d'impressionner notre rétine et de produire la sensation lumineuse.

La lumière est un phénomène ondulatoire produit et propagé dans l'éther. Telle est la conclusion qui se dégage des travaux admirables de ce clair génie français que fut Fresnel.

Du même coup s'effondrait la théorie de l'émission, en vogue depuis Newton, qui attribuait la lumière à de petits

corpuscules expulsés sous une très grande vitesse, par les corps lumineux.

Il a été beaucoup plus difficile de concevoir une explication mécanique des phénomènes électriques.

Maxwell a même démontré qu'une telle explication était impuissante à rendre compte de l'ensemble des phénomènes électriques et de ces phénomènes mixtes, touchant à la fois à l'électricité et à l'optique, qu'on désigne sous le nom des phénomènes électro-optiques.

D'après Maxwell, le phénomène électrique doit être considéré comme un phénomène primordial, irréductible à la mécanique. C'est quelque chose de nouveau que les forces d'attraction et de répulsion ne permettent pas d'interpréter. Mais il a l'avantage d'expliquer les phénomènes lumineux.

Une onde lumineuse est constituée par une suite de courants électriques alternatifs, qui se produisent dans l'éther et qui changent de sens, un quatrillon de fois par seconde L'induction énorme, due à ces changements fréquents de sens, produit d'autres courants dans les parties voisines de l'éther, et c'est ainsi que les ondes lumineuses se propagent de proche en proche.

La théorie de Maxwell complète, comme on le voit, celle de Fresnel, en précisant la nature de la perturbation qui se produit et se propage dans l'éther.

C'est au savant électricien allemand Hertz, qu'est échu l'honneur d'avoir vérifié expérimentalement la théorie de Maxwell, vingt ans après qu'elle eût été formulée Hertz, en effet, est parvenu, à l'aide de décharges électriques produites dans des conditions spéciales, à obtenir des oscillations électriques qui se propagent avec la même vitesse que les ondes lumineuses et en reproduisent les propriétés essentielles. Hertz a, en quelque sorte, fait la synthèse de la lumière.

Maxwell et Hertz ont rendu possible la télégraphie sans fil.

Maxwell ne paraît pas s'être préoccupé, d'une façon spéciale, de la nature elle-même du courant électrique. C'est beaucoup plus tard qu'un grand physicien hollandais, Lorentz, en a donné une explication. Sous l'influence des recherches effectuées en physique sur les rayons cathodiques et la radioactivité, que nous mentionnerons plus loin, Lorentz a admis l'existence, dans les atomes et les molécules, de grains d'électricité négative, appelés électrons. Cette hypothèse des électrons a été extrêmement féconde ; elle a permis l'explication des phénomènes optiques et électro-magnétiques et des phénomènes touchant à la fois à l'électricité et à l'optique. Les vibrations rapidès des électrons dans les corps matériels produisent les courants alternatifs à haute fréquence qui, d'après Maxwell, constituent les vibrations lumineuses et électro-magnétiques, et se propagent par ondes dans l'éther, en mettant en jeu des phénomènes d'induction ; ces vibrations sont susceptibles, suivant leur longueur d'onde, d'impressionner, soit notre rétine, soit des récepteurs variés analogues à ceux qu'on utilise en télégraphie sans fil.

On conçoit que le mouvement vibratoire des électrons puisse être influencé par le voisinage d'un corps électrisé ou d'un aimant ; autrement dit, que ce mouvement puisse devenir plus ou moins rapide dans un champ magnétique ou dans un champ électrique. On a ainsi l'explication de curieux phénomènes découverts par Zeemann et par Stark, phénomènes qui révèlent une variation de la fréquence, et par suite, de la longueur d'onde des sources lumineuses plongées dans un champ magnétique ou électrique.

Les électrons interviennent également pour expliquer les propriétés du courant électrique qui traverse un fil conducteur : ce sont des électrons, libres de se mouvoir dans les espaces intermoléculaires, qui, sous l'action d'une force électromotrice, se déplacent avec une vitesse plus ou moins grande et produisent ainsi un courant de particules électrisées constituant ce qu'on appelle un courant électrique.

Pour jeune que soit la théorie électronique, encore semble-t-elle devoir être détrônée, ou tout au moins notablement modifiée et complétée, par une théorie extrêmement audacieuse, due au physicien allemand Planck. D'après cette théorie, l'émission de la lumière et, d'une manière générale, de toute énergie rayonnante, se ferait par saut brusque, par grains d'énergie extrêmement petits sans doute, mais finis, qu'on appelle des *quanta*, en sorte que la théorie de Planck remet en vogue, sous une forme rajeunie, l'ancienne hypothèse de l'émission de Newton.

Je mentionnerai, simplement pour mémoire, les spéculations fort complexes et peut-être un peu hasardées, dérivées de cette constatation qu'il est impossible de mettre en évidence un mouvement absolu et que nous ne pouvons déceler que des mouvements relatifs. Ces spéculations forment un ensemble imposant, connu sous le nom de théorie de la relativité. Elles ont permis de prévoir certaines conséquences, d'apparence tout à fait paradoxale, et qui se sont cependant trouvées vérifiées par l'expérience : l'une des plus curieuses est celle qui consiste à attribuer une pesanteur à cette lumière, qui semblait être ce que le monde renferme de moins matériel et de plus subtil. N'est-il pas, en effet, extrêmement audacieux de prétendre que la lumière a un poids, qu'elle est soumise à l'attraction de la matière ? C'est pourtant une conséquence qu'a permis de vérifier l'éclipse de soleil du 29 mai 1919, où l'on a pu constater que les rayons lumineux envoyés par quelques étoiles se projetant sur la sphère céleste, au voisinage du soleil, sont attirés par lui et déviés d'un angle très faible assurément, mais nettement mesurable (1″75), qui s'est trouvé, coïncidence troublante, être exactement celui qu'avait prévu la théorie.

Si j'ai insisté un peu longuement, quoique d'une façon très générale, sur des questions quelque peu ardues, c'est pour vous signaler à la fois les découvertes extraordinaires dont sont capables les physiciens, et pour vous montrer,

en même temps, la succession rapide des théories physiques relatives à la lumière ou, pour parler plus exactement, à l'énergie rayonnante ; cela nous fait prévoir que, malgré la puissance de l'esprit, la vérité ne pourra jamais être atteinte.

RAYONS CATHODIQUES ET RADIUM

D'autres découvertes faites en physique, dans des domaines différents, sont venues ébranler les principes qui paraissaient le mieux assis, comme le principe de la conservation de la matière, formulé il y a quelque cent ans par Lavoisier « d'immortelle mémoire ». Ces découvertes ont été provoquées par les recherches sur les rayons cathodiques et le radium.

Jusqu'alors, dans l'étude du mouvement des divers corps, on n'avait pu expérimenter que sur des vitesses relativement petites, — tout est relatif, — atteignant au maximum celles des planètes autour du soleil, soit 60 à 100 kilomètres par seconde. Les rayons cathodiques et les rayons du radium ont permis de constater des vitesses énormément plus grandes. Il est vrai que la lumière se propage avec la vitesse, encore plus grande, de 300,000 kilomètres à la seconde. Mais, comme nous l'avons vu, il n'y a pas de transport de matière.

Dans les rayons cathodiques et dans certains rayons émis par le radium, il n'en est plus de même : ces rayons sont dus à un véritable bombardement de corpuscules appelés électrons, se déplaçant avec une vitesse qui peut atteindre 200,000 kilomètres par seconde.

On sait que les rayons cathodiques peuvent être produits dans des ampoules en verre, où l'on a fait le vide, et auxquelles sont adaptées deux lames métalliques, communiquant avec une source d'électricité à haute tension. Le pôle négatif est mis en relation avec l'une des lames, appelée cathode, et l'autre pôle, avec l'autre lame, appelée anode.

Dès que le courant passe, il se produit un flux d'électrons entre ces deux lames. Les rayons émanant de la cathode, ou pôle négatif, sont constitués par des électrons négatifs. Ces rayons ont la propriété d'être déviés par un champ magnétique ou électrique. Grâce à cette propriété, les physiciens sont parvenus à mesurer la vitesse des électrons qui les constituent ; ils ont pu établir le rapport qui existe entre leur charge et leur masse et déterminer leur vitesse.

A la stupéfaction des savants du monde entier et contre toute attente, le résultat de très nombreuses et très minutieuses expériences a été : que la masse des électrons négatifs est variable avec la vitesse et tend vers zéro quand la vitesse se rapproche de celle de la lumière.

Il a été démontré, en effet, que ce que l'on constatait était, non la masse propre aux électrons, mais une masse électro-dynamique, c'est-à-dire due à la résistance de l'éther au passage des électrons.

On en conclut que si, en astronomie, ce que l'on appelle la masse paraît constant, c'est que les vitesses intervenant sont relativement faibles.

Comme on ne peut pas concevoir la matière sans masse, la matière n'existerait pas. La seule chose ayant une existence réelle serait l'énergie.

Certes, la démonstration de cette hypothèse n'est pas encore faite, mais n'est-il pas déjà surprenant qu'elle ait pu être conçue ?

D'après les théories modernes, les atomes de tous les corps simples, dont la combinaison donne les molécules des corps composés, doivent être considérés comme un ensemble complexe, formé d'un noyau d'électricité positive, autour duquel gravitent des électrons négatifs, comme les planètes autour du soleil.

Seuls, la charge du noyau et le nombre des électrons varient avec les divers corps simples. Cette conception de l'atome, qui fait penser aux vues prophétiques de Pascal,

conduit à l'unité de la matière et à la possibilité de la transmutation, ce vieux rêve des alchimistes.

Cette conception de la matière permet d'expliquer le plus grand nombre des phénomènes connus jusqu'à présent, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit exacte.

La science est ainsi faite : une théorie succède à l'autre ; ce qui reste, ce sont les rapports rigoureusement établis.

Il me paraît inutile de continuer la démonstration en prenant comme exemples la chimie minérale ou organique, et encore moins la chimie biologique et la microbiologie. Les expériences, par la fatalité des choses, sont encore moins exactes, car les causes d'erreur sont plus nombreuses. Aussi les hypothèses succèdent aux hypothèses, les théories aux théories, avec une rapidité au moins aussi grande qu'en physique.

Pour ne citer qu'un exemple, je vous dirai qu'à ma connaissance, de toutes les théories pasteuriennes, pourtant si récentes, une seule reste intacte, c'est celle de l'impossibilité de la génération spontanée : « Aucun être vivant ne naît actuellement d'une façon spontanée sur la terre. » Je me hâte d'ajouter que si les théories changent, les expériences restent, et le génie de Pasteur fera toujours l'admiration du monde, car s'il a été un expérimentateur génial, il a aussi prévu de grandes choses, ce qui est le propre des grands savants. L'hygiène, la chirurgie et la médecine ont été métamorphosées par les idées et les travaux de Pasteur.

Ce qui vous étonnera peut-être, c'est que je vous dise que sa théorie relative à l'impossibilité de la génération spontanée, base de tout l'édifice créé par Pasteur et universellement admise, n'est pas rigoureusement démontrée.

Pasteur a établi, en effet, par des expériences nombreuses et admirables, que, dans un milieu stérile, il ne naît jamais de germes vivants ; si on en rencontre, c'est qu'ils sont apportés de l'extérieur.

Vous comprenez sans peine que, d'abord, le nombre des

milieux stériles sur lesquels il a expérimenté est fort limité par rapport aux innombrables milieux existant sur la terre, et, en second lieu, qu'en stérilisant la plupart des milieux employés, il a pu en modifier la constitution intime. Les expériences sont donc forcément incomplètes et imparfaites. La généralisation de telles expériences ne peut pas donner la certitude.

Je ne crois pas à la génération spontanée, mais en faisant une telle affirmation, je sais que je fais acte de foi, parce qu'il n'est pas rigoureusement démontré, à l'heure actuelle, qu'aucun être vivant ne naisse spontanément.

SCIENCES NATURELLES

Nous avons déjà vu, d'une façon très générale, quelle est la valeur de l'expérience en anatomie humaine. Les conclusions seraient les mêmes si nous étudiions la structure de n'importe quel être, animal ou végétal.

Les expériences physiologiques, qui sont encore moins précises, nous amèneraient *a fortiori* au même résultat.

Toutes les théories, toutes les lois tirées des sciences naturelles sont sujettes à révision, plus encore que toutes les théories de la physique, parce que les sciences naturelles ne sont pas susceptibles d'une aussi grande précision.

En fait de théories, je ne dirai quelques mots que de l'une d'elles, celle qui, il y a trente ou quarante ans, était admise avec quelques variantes par la généralité des naturalistes : je veux parler du darwinisme.

Darwin avait eu des précurseurs, dont les plus célèbres sont Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire.

En étudiant certains groupes d'animaux, considérés comme appartenant à des espèces différentes, les zoologistes ont constaté qu'à côté de caractères très différents, il en était d'autres, au contraire, très proches. De plus, pour certains individus, les caractères sont tels, qu'il est fort

difficile de savoir s'ils appartiennent à telle espèce ou à telle espèce voisine, si bien que certains naturalistes les classent dans une espèce, d'autres dans une espèce différente.

De là est venue l'idée que ces êtres pourraient constituer des intermédiaires entre deux espèces voisines et que l'une d'elles pouvait être dérivée de l'autre.

Si l'une n'était pas l'ancêtre de l'autre, elles avaient, du moins, une origine commune, représentée par ces intermédiaires.

Les paléontologistes, de leur côté, ont montré qu'il se trouvait, dans la suite de certains terrains, des restes d'animaux chez lesquels on pouvait suivre, pour ainsi dire pas à pas, la transformation de telle partie du squelette d'un animal, en telle autre correspondante, constatée chez un animal actuel. C'est ainsi que l'on trouve tous les intermédiaires entre le pied du cheval de notre époque, à un seul doigt, et celui d'un animal ancien dont le squelette, considéré dans son ensemble, ressemble énormément à celui du cheval, mais dont le pied a cinq doigts bien développés. Il est très probable que cet animal est effectivement l'ancêtre du cheval.

On assiste donc parfois, pour ainsi dire, à la transformation d'un animal en un autre, très voisin il est vrai, mais ayant cependant des caractères fort différents.

Dans ce court aperçu, j'ai voulu simplement montrer que le transformisme est une théorie ayant une base qui paraît assez solide et qui ne mérite pas le qualificatif de ridicule avec tant d'autres que beaucoup de profanes ne lui ont pas ménagés.

Les transformistes convaincus diront que le singe et l'homme ont vraisemblablement un ancêtre commun, mais jamais que l'un dérive de l'autre, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Darwin, après s'être convaincu de l'évolution des êtres, a conçu le mode probable de cette évolution. C'est en 1859

qu'il a publié son livre célèbre : *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle.*

C'est la théorie de la transformation des êtres par voie de sélection naturelle, qui constitue, à proprement parler, le darwinisme.

La sélection naturelle consisterait, tout spécialement, en ce que les êtres, les mieux adaptés au milieu où ils vivent, subsistent, tandis que les autres succombent dans la lutte pour l'existence.

En résumé, pour Darwin et ses disciples, les êtres dérivent les uns des autres par voie de sélection naturelle ; mais Darwin ne paraît pas s'être préoccupé de l'origine de la matière vivante.

Hœckel est allé plus loin : pour lui, la matière vivante provient de la matière amorphe, dans des conditions inconnues, mais par des modifications d'ordre purement chimique et physique Il a établi un arbre généalogique, ayant à sa base une cellule et dont les branches représentent les diverses espèces, avec l'homme au sommet ; le tronc figure la série des intermédiaires.

On a fait des tentatives nombreuses pour vérifier la transformation des êtres par sélection naturelle, sans résultat ; les lois de l'hérédité paraissent s'y opposer. La théorie semble devoir être abandonnée.

La théorie du transformisme, ou théorie de l'évolution, n'a pas davantage pu être vérifiée.

On a fait, en paléontologie, des recherches innombrables, pour tâcher de trouver des intermédiaires entre les divers fossiles ; on en a trouvé un certain nombre, semble-t-il, mais les lacunes sont si grandes et si nombreuses, qu'on ne conçoit pas même la possibilité d'une vérification approximative de la loi.

On a cru pouvoir suppléer à cet inconvénient par l'hypothèse que l'embryon d'un animal déterminé reproduisait, pendant son évolution, la série de tous ses ancêtres ou tout au moins des vestiges passagers, rappelant ces ancêtres.

Ici encore la preuve n'a pu être faite.

La théorie de l'évolution peut être vraie, mais il est infiniment probable que la science ne la démontrera jamais.

Cette théorie, néanmoins, est fort séduisante : partir d'une cellule vivante, et construire, en quelque sorte, le monde des êtres vivants, est comparable à la création de toutes les mathématiques à partir de l'unité ; aussi conserve-t-elle des partisans.

J'ai tenté de vous donner une idée générale du transformisme, à cause des idées philosophiques qu'il a suggérées.

La philosophie matérialiste d'Herbert Spencer est, pour ainsi dire, calquée sur la théorie du transformisme. Pour Herbert Spencer, les faits psycho-sociologiques naissent des faits biologiques, comme ceux-ci naissent des phénomènes physiques et cosmiques, et cela, en allant du simple au composé, sous l'influence de l'inconnaissable force universelle. C'est en quelque sorte, me semble-t-il, la théorie de l'évolution de Hœckel, appliquée à la philosophie.

J'espère pouvoir vous montrer que la science, dans son ensemble, fait naître des idées tout à fait différentes.

SCIENCE ET BONHEUR

Nous venons de voir, par ce qui précède, que la science est incapable de nous faire connaître la vérité. J'admets, comme vérités relatives, les rapports qu'elle établit, les lois qui nous permettent de prévoir d'une façon, parfois quasi certaine, telle ou telle relation, tel ou tel phénomène. Qui sait même, et personnellement je le crois, si les idées générales que l'on peut dégager de la science, ne sont pas celles qui se rapprochent le plus de la vérité ?

Il n'en est pas moins vrai, que cette incapacité de la science qui se manifeste par la succession des théories émises pour expliquer la même chose, a fait naitre le doute dans le monde non scientifique. Ce doute s'est traduit, il

y a quelques années, par la phrase fameuse : « La faillite de la science ».

Il n'en est rien, la science ne fera jamais faillite, à la condition qu'on ne lui demande pas ce qu'elle ne peut pas donner.

L'idée de n'accorder aucune valeur à la science est d'ailleurs déjà ancienne. Une philosophie, désignée sous la dénomination de nominalisme, en est la preuve. Les nominalistes refusent à l'intelligence humaine la possibilité de concevoir l'abstrait et de généraliser ; ils n'admettent que l'expérience individuelle.

Or, sans l'idée d'abstraction, pas de mathématiques possibles ; sans celle de généralisation, pas davantage de sciences expérimentales.

Voici comment Henri Poincaré résume les idées sur la science du philosophe nominaliste Le Roy. « La science n'est faite que de conventions et c'est uniquement à cette circonstance qu'elle doit son apparence de certitude. Les faits scientifiques et *a fortiori* les lois, sont l'œuvre artificielle des savants : la science ne peut donc rien nous apprendre de la vérité, elle ne peut nous servir que de règle d'action. »

La science, pour Le Roy, déforme tout ce qu'elle touche. En niant la science, il nie, pour ainsi dire, l'intelligence humaine.

J'admets, jusqu'à un certain point, que la science ne soit faite que de conventions ; mais ces conventions sont nées, tantôt d'idées qui s'imposent nettement à l'esprit, tels certains axiomes, tantôt d'idées puisées dans l'expérience, généralisées et vérifiées par l'expérience individuelle (la loi de Newton par exemple), et il ne me paraît pas possible que ces conventions ne contiennent pas tout au moins une part de vérité.

Non, la science ne déforme pas tout ce qu'elle touche ; elle nous fait connaître une vérité relative et contribue pour une large part à la somme de bonheur qui est échue à

l'homme, soit par la vraie jouissance qu'elle procure au savant quand il découvre une loi nouvelle, soit par la satisfaction qu'elle donne à l'esprit en lui permettant de comprendre certains phénomènes. Enfin elle est capable de faire naître dans les esprits des idées philosophiques, suprême bonheur ici-bas, qui, si elles ne peuvent pas nous amener à une certitude, nous donnent au moins l'espérance.

Examinons, d'une façon très générale, ce que chacune des principales parties de la science peut nous donner au point de vue qui nous occupe en ce moment : le bonheur. Le bonheur parfait, nous ne pouvons pas l'espérer d'elles, car elles devraient, en premier lieu, supprimer la mort et la souffrance ; mais quand nous disons : le bonheur, nous voulons dire le bonheur relatif.

Les mathématiques. — On dit souvent que les mathématiciens vivent dans les nuages : cela n'est pas exact ; ils s'élèvent au-dessus des nuages, pour planer dans un ciel des plus purs, où tout est esprit. Celui qui ne fait que de l'arithmétique et de l'algèbre sous toutes leurs formes, ou autrement dit, qui n'étudie que le nombre, n'a même pas besoin de l'espace pour concevoir la grandeur : il vogue, par la seule puissance de son esprit, de l'infiniment grand à l'infiniment petit ; l'édifice qu'il contribue à construire, est bâti sur un simple petit pivot : l'unité, idée abstraite, c'est-à-dire rien, et il sait pourtant, par la logique qui s'impose à son entendement avec une telle force qu'il ne lui est pas possible de la récuser, que cet édifice est inébranlable, quelque immense qu'il puisse devenir.

Le géomètre se meut déjà dans une atmosphère un peu moins pure, car il a besoin de l'espace pour y naviguer. Son esprit seul ne peut pas lui suffire.

Mais ni l'un ni l'autre n'ont besoin de l'expérience pour concevoir la beauté : à l'un elle apparait dans ses formules, à l'autre dans ses lignes. Tous les deux regardent l'infini, tous les deux sont heureux.

Que dire de l'utilité des mathématiques ? si ce n'est que la vie serait inconcevable sans elles. Sans elles, pas d'astronomie possible, pas de physique, même, puisqu'elle tend de plus en plus à avoir recours aux mathématiques dans ses différentes parties. La chimie elle-même ne réclame-t-elle pas déjà le concours de la physique ? Le temps n'est peut-être pas très éloigné où les phénomènes biologiques eux-mêmes seront étudiés d'après la théorie des électrons, êtres si petits, presque insaisissables, que le physicien perçoit, pour ainsi dire, au passage.

Ce court aperçu nous montre la somme de bonheur que les mathématiques procurent au genre humain.

L'astronomie. — La science astronomique est expérimentale et, comme conséquence, davantage sous l'empire de nos sens. Mais nos sens ne sont-ils pas eux-mêmes une source de bonheur ? De telle sorte que je ne puis dire si la joie qui provient uniquement de l'esprit, et qui semblerait devoir être plus pure, est plus grande que celle qui vient par l'intermédiaire des sens, c'est-à-dire, par exemple, si Newton a été plus heureux au moment où il a formulé sa fameuse loi, par une sorte d'intuition géniale, ou lorsqu'il a constaté, par l'observation de la marche des astres, qu'ils se déplaçaient, les uns par rapport aux autres, comme s'ils obéissaient à sa loi.

Une question analogue peut se poser à propos de n'importe quelle science expérimentale et aussi au sujet des diverses sciences expérimentales. Quelle est la science la plus belle en soi ? Je n'en sais rien. Chacun trouve que la plus belle est celle où il suppose qu'il a, ou aurait trouvé, le plus de bonheur ; et ce n'est pas toujours celle qu'il connaît le mieux.

Ce que je puis dire, c'est que la science astronomique est belle.

Déjà même, pour un simple profane, le spectacle qui se présente à sa vue, par une belle nuit d'été, et qui fait l'objet

de l'étude de l'astronome, est splendide, et donne à la fois l'impression de la beauté et de l'immensité. Mais de combien le plaisir de contempler les astres n'est-il pas augmenté par les moindres notions d'astronomie ? L'expérience en est facile, je l'ai faite quelquefois.

Prenez un enfant intelligent (l'expérience réussit d'ailleurs chez une personne plus âgée), montrez-lui le soleil à son couchant ; dites-lui que le soleil ne se couche pas du tout, mais que, s'il se cache à nos regards, c'est uniquement parce que la terre tourne ; et vous verrez avec quels yeux de curiosité il regarde et vous écoute.

Si vous lui dites ensuite, que ce petit astre brillant qui paraît suivre le soleil à son coucher, s'appelle Vénus, et que c'est une sorte d'autre terre, analogue à la nôtre, vous verrez sa curiosité s'exalter davantage encore ; mais, comme les réponses à ses « pourquoi » ne peuvent pas longtemps se succéder, pour continuer l'expérience, vous pourrez profiter de sa présence, si par hasard la lune, sous la forme d'un croissant à surface convexe, tourné du côté du soleil, apparaît à l'horizon. Expliquez-lui les diverses phases de la lune. Vous pouvez même lui dire aussi, que la lune tourne sur elle-même de façon à toujours montrer la même face, et au « pourquoi » fatal, vous pourrez répondre que, sans doute, par coquetterie, elle doit nous montrer sa face la plus belle. L'enfant rira et reposera son esprit déjà considérablement tendu, mais si la clarté est suffisante, vous verrez son visage manifester la joie la plus vive.

Si j'ai tenu à vous décrire une sorte de petit modèle d'expérience, c'est non seulement pour montrer que l'astronomie, très élémentaire, peut procurer une joie très intense aux tout petits, mais aussi pour signaler combien il serait utile que la partie de cette science, susceptible d'être comprise de tous, fût enseignée dans les écoles primaires et même secondaires, et enseignée comme une récompense, en face du ciel étoilé. Cela développerait l'esprit des enfants autrement qu'une soirée passée au cinéma.

Depuis déjà de nombreuses années, les astronomes ont ajouté à l'étude de l'astronomie proprement dite, celle de la constitution des astres eux-mêmes, au moyen de l'analyse spectrale.

Ils ont montré, dans le soleil, les planètes et les étoiles, la présence des mêmes corps que l'on trouve sur la terre. Ce fait a des conséquences très grandes. Il permet de supposer que toutes les étoiles que nous voyons sont des soleils analogues au nôtre ; soleils vraisemblablement entourés de planètes analogues à la terre, où vivent peut-être des êtres qui nous ressemblent, tout au moins par l'esprit ; car si la matière est la même dans tout l'univers, pourquoi n'en serait-il pas de même de l'esprit ?

Ainsi, l'astronomie, par l'étude déjà relativement complète du système solaire et celle, encore très imparfaite, des étoiles et des nébuleuses, nous permet de concevoir l'espace comme parcouru par des milliards de soleils, entraînant dans leurs orbites encore davantage de planètes et tout cela, voguant à des vitesses folles, dans un mouvement harmonique. Cette harmonie est vraisemblablement la conséquence d'une loi unique, servie par une force unique.

L'esprit humain paraît incapable de voir plus grand, de voir plus beau et cependant, loin d'être satisfait, il veut s'élever encore, s'élever toujours.

De toutes les sciences, ce sont certainement les mathématiques et l'astronomie réunies qui paraissent les plus aptes à provoquer, par une sorte d'intuition issue d'elles, l'idée d'un Dieu unique, maître absolu de l'univers.

De fait, d'ailleurs, nos plus grands métaphysiciens : Platon, Descartes, Leibnitz, etc., n'étaient-ils pas de grands mathématiciens ?

La physique. — La physique est belle aussi. Il me suffira, pour vous le montrer, de rappeler en quelques mots ce que je vous en ai déjà dit.

Ce sont les physiciens, en effet, qui, par l'étude de l'électron, ont établi que cet infiniment petit, par des mouvements plus ou moins rapides, pouvait, pour ainsi dire, à sa guise, soit transmettre la pensée à des distances énormes, soit éclairer le monde. C'est lui, en effet, qui est l'artisan de l'électricité et de la lumière.

Ce même électron, lancé comme une bombe, peut traverser certains corps à des vitesses prodigieuses.

Les physiciens le considèrent comme le constituant principal de toute matière.

Lorsqu'on l'étudie lui-même, on constate qu'il n'est peut-être rien, à peine un trou dans l'éther.

Oui, on peut dire avec Le Roy, en poussant les choses à l'extrême : « La science n'est faite que de conventions » ; c'est-à-dire avec rien ou presque rien. Eh bien ! c'est justement à cause de cela que la chose la plus surprenante, la plus extraordinaire qui puisse s'imaginer, c'est qu'avec rien ou presque rien, l'esprit de l'homme ait créé un édifice déjà si grand, déjà si beau, qui chaque jour devient plus grand et plus beau ; cet édifice : c'est la science.

Un tel esprit ne peut être que d'essence divine. Il est donc immortel.

II. — LA VIE ET LA MORT

Jusqu'à présent, nous avons examiné les sciences naturelles au point de vue de la recherche de la vérité et nous devons reconnaître que, sous ce rapport, elles se sont montrées inférieures aux sciences mathématiques et physiques. Or l'aspect sous lequel elles se présentent est si différent de ces dernières et si particulier qu'une étude générale de chacune d'elles paraît s'imposer à mon esprit et à un point de vue tout à fait spécial.

Les sciences naturelles sont, certes, des sciences expérimentales, tout aussi bien que l'astronomie et la physique, mais elles sont très limitées en étendue et en durée.

Que sont, en effet, la masse des montagnes, la surface des mers et même la terre entière, comparées à l'espace des géomètres, qui est aussi le séjour de l'éther des physiciens? D'un autre côté, le plus petit microbe observable au microscope est un géant, comparé à l'électron.

La même remarque peut s'appliquer au temps. Nous verrons, dans la suite, que la durée de la terre elle-même est en somme très limitée.

Ainsi considérées, les sciences naturelles nous apparaissent médiocres et moins propres à élever l'esprit ; mais avec elles surgissent deux problèmes dont se désintéressent les géomètres et les physiciens et qui sont essentiels pour nous : la vie et la mort.

La connaissance parfaite des êtres vivants entraînerait celle de la vie et celle de la mort. La vie et la mort entrent dès lors dans le cadre de nos études, et nous pouvons presque dire que les sciences naturelles ont pour objet la vie et la mort.

La géologie elle-même peut rentrer dans le cadre de cette définition.

GÉOLOGIE

On peut définir la géologie : l'histoire de la terre.

Descartes, dans ses *Principes de la philosophie* (1644), a, le premier, supposé que la terre était un astre éteint, conservant dans son intérieur un foyer incandescent ; mais l'hypothèse de sa formation, je dirai de sa naissance, n'a été émise que beaucoup plus tard, par le célèbre géomètre et astronome Laplace.

Comme point de départ de sa théorie, Laplace suppose l'existence d'une nébuleuse gazeuse incandescente, occupant à un moment donné l'ensemble du système solaire actuel et animée d'un mouvement de rotation.

Cette nébuleuse se serait refroidie et contractée ; comme conséquence de cette diminution de volume, en vertu d'une loi de mécanique connue, sa vitesse de rotation aurait augmenté d'une façon continue et progressive.

La force centrifuge, à certains moments, l'emportant sur l'attraction newtonienne, des anneaux équatoriaux de la nébuleuse primitive se seraient détachés et, en s'agglomérant, auraient donné successivement naissance à la série des planètes. Celles-ci, par un procédé analogue, auraient formé leurs satellites.

Le soleil, conservant la plus grande partie de la masse primitive, mieux protégé contre la dissipation de son énergie, peut encore nous envoyer de la chaleur et de la lumière.

L'hypothèse de Laplace donne une explication naturelle des constatations les plus importantes faites dans le système solaire.

Elle indique pourquoi les planètes sont d'autant plus denses qu'elles sont plus rapprochées du soleil : c'est parce que, en raison de l'action de la pesanteur, les gaz de la nébu-

leuse primitive étaient d'autant plus légers qu'ils étaient plus éloignés du centre, et que ce sont les plus périphériques qui ont donné naissance à la planète la plus éloignée, qui est en même temps la plus âgée.

Elle explique le fait que les corps simples révélés par l'analyse spectrale dans la sphère solaire, se retrouvent tous sur la terre.

Les géodésiens, en mesurant des arcs de méridiens à diverses latitudes, ont montré que le globe terrestre était aplati à ses deux pôles : c'est une confirmation de l'hypothèse, puisque la mécanique démontre qu'un corps fluide tournant sur son axe doit prendre une telle conformation.

Elle n'explique pas tout, cependant. Pour ne citer qu'un seul exemple, je dirai qu'on a découvert aux planètes Uranus et Neptune des satellites ayant un mouvement rétrograde par rapport à ces planètes, ce qui est contraire à la théorie.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'hypothèse de Laplace a été discutée et si la critique continue à s'exercer à son sujet.

Mais comme c'est elle, avec quelques modifications, qui rend le mieux compte des faits observés, elle est encore généralement acceptée

Nous pouvons donc admettre que la terre est née de la nébuleuse solaire.

Examinons d'une façon très générale, comment, d'après la science, elle a vécu et vit encore, et comment elle mourra vraisemblablement.

La terre aurait été d'abord une sorte de petite étoile, gazeuse peut-être au début, puis, plus tard, liquéfiée Par suite d'un refroidissement, assez rapide sans doute, le liquide en fusion se serait solidifié à la périphérie, de façon à constituer une croûte rocheuse recouvrant bientôt toute la masse. Comme une couche de scories solidifiées de quelques centimètres suffit à rendre presque insensible

l'action de la masse en fusion sous-jacente, il est permis de penser que la croûte terrestre a acquis, dans un temps relativement court, une épaisseur suffisante pour rendre l'action du feu central peu sensible à la surface. Dès lors, c'est le soleil qui a été à peu près l'unique agent des manifestations extérieures de notre planète

Par suite de la concentration du liquide intérieur, l'écorce terrestre a vu son assiette modifiée : il s'est produit des affaissements, des refoulements et des déchirures à travers lesquelles a jailli la masse incandescente. C'est ainsi, sans doute, que se sont formés les premiers soulèvements.

La vapeur d'eau, grâce à l'abaissement de la température, a pu se condenser en nuages déversant sous forme de pluies torrentielles leur eau bienfaisante ; le travail de ravinement, désagrégeant les roches, a commencé ; l'eau, cédant à l'action de la pesanteur, a entraîné dans une multitude de petites mers les débris rocheux, de façon à constituer une sorte de limon où les premiers êtres vivants ont sans doute pris naissance.

La vie, sur notre terre, a donc eu un commencement qu'il semble logique de situer après la formation des premiers rudiments de montagnes. Ce qui donne tout au moins une apparence de vérité à cette hypothèse, c'est que, comme le montre la géologie, après chaque période de grands soulèvements terrestres, la vie a pris un essor nouveau et extraordinaire.

N'est-ce pas, en effet, après l'apparition de cette grande montagne de l'époque primaire moyenne, qui s'étend du pays de Galles au nord de l'Allemagne, en passant par la Bretagne, le plateau Central et une partie des Vosges, qu'est née cette flore luxuriante de l'époque carbonifère, dont les débris constituent la plus grande partie du charbon actuel ? N'est-ce pas après la formation des Pyrénées, des Alpes et autres grandes montagnes que la flore a pris un si belle extension et acquis une si grande variété ? En

même temps les mammifères se multiplient avec une rapidité étonnante et certains atteignent bientôt des proportions gigantesques, tels les proboscidiens du miocène supérieur et du pliocène.

C'est que les montagnes sont en quelque sorte les mamelles de la terre : les variations de température, l'action du vent, de la pluie, l'infiltration aqueuse à travers les fissures, désagrègent rapidement les roches bouleversées par le cataclysme qui les a portées à une grande hauteur. L'eau s'empare de ces débris, tout en s'engouffrant dans les crevasses, et constitue une sorte de liquide nourricier. Ce liquide se fraie un passage et va déposer, le long de pentes de moins en moins rapides, le limon qui permettra aux plantes de se développer et aux animaux herbivores de se nourrir. Comme d'ailleurs on pouvait s'y attendre, il existe, à cette époque, un parallélisme complet entre le grand développement des plantes et celui des animaux herbivores.

Bientôt apparaissent d'immenses glaciers dont la masse mouvante ravine et polit les parois contre lesquelles elle se meut, rendant pour l'avenir les montagnes accessibles. C'est en même temps l'époque des grands cours d'eau : torrents d'abord, ils deviennent des rivières creusant peu à peu le lit que dans l'avenir ils ne quitteront que périodiquement d'abord et accidentellement ensuite, sauf de rares exceptions.

C'est, sans doute, au moment où de vastes étendues de notre globe ont pris la forme de montagnes plus ou moins accessibles, de vallées, de plaines, de vallons verdoyants de toute beauté, parcourus par des animaux de toutes sortes, que le roi de la création, l'homme, a fait son apparition sur les bords fleuris de quelque fleuve enchanteur.

La terre, vers cette époque, semble avoir acquis son plus complet épanouissement ; depuis lors, en effet, sa forme générale ne paraît pas avoir subi de modifications importantes et l'on n'a constaté la venue d'aucune espèce nou-

velle, animale ou végétale, tandis que certaines ont disparu.

Après l'arrivée de l'homme, le dernier être vivant apparu, la terre entre dans la période de vieillesse.

La terre vieillit en effet ; ses flancs s'épaississent de plus en plus ; son feu central doit vraisemblablement perdre de son énergie ; elle ne paraît plus capable de gonfler ses seins, c'est-à-dire de produire de ces grands soulèvements qui fourniraient une nourriture abondante et fraîche à des êtres nouveaux.

Bien plus encore : dans l'hypothèse où d'autres causes n'interviendraient pas, cette mère nourricière, dans un avenir plus ou moins éloigné, quelques millions d'années, peut-être, se verra dans la nécessité de laisser mourir de faim ses derniers habitants.

La mer, en effet, comme si elle était jalouse de la montagne, plus élevée qu'elle-même, envoie sur celle-ci, sous forme de nuages, des émissaires, qui, se métamorphosant en torrents et rivières, lui en rapportent des débris. La montagne, par degrés insensibles, s'achemine fatalement vers la mer.

Il arrivera donc un jour où la surface terrestre deviendra quasi uniforme, elle ne sera plus qu'un ensemble de mares stagnantes ; la vie deviendra impossible. L'uniformité, c'est la mort.

Telle n'est pas, il est vrai, la conception que se font les géologues sur la fin de la vie, ce qui ne signifie pas d'ailleurs qu'elle ne renferme une part de vérité.

Ils admettent que, dans un avenir lointain, la contraction du soleil, dont le diamètre est déjà très réduit, ne fournira plus une source d'énergie suffisante pour en maintenir la température à une valeur suffisamment élevée. On fait bien, à l'heure actuelle, appel à d'autres énergies, à celle des corps radioactifs, par exemple, mais cette source elle-même, ainsi que nous le verrons plus loin, ne peut pa être éternelle.

L'astre solaire s'éteindra donc un jour et ressemblera à une vaste terre analogue à la nôtre, pendant que celle-ci, couverte d'un linceul de glace, aura pris la température de l'espace où elle continuera à voguer sous la lueur des étoiles qui, à leur tour, s'éteindront aussi. Quelle nuit ! La mort de tous les êtres vivants possibles précédera l'extinction des astres.

Mais ne pourrait-on pas concevoir la mort de la terre elle-même ?

D'après le principe de Carnot, l'énergie est indestructible, mais susceptible de dissipation ; les températures des corps, par exemple, ne tendent-elles pas à s'égaliser ?

Partant de ce principe et dans un but diamétralement opposé, puisqu'il s'agit de montrer comme possible la modification, dans le passé, des lois actuelles de la dynamique, Henri Poincaré a émis l'hypothèse suivante :

« Ne pourrait-on pas dire, avec quelque apparence de raison, que, par suite de la dissipation constante de l'énergie, les vitesses des corps ont dû tendre à diminuer, puisque leur force vive se transformait en chaleur; qu'en remontant assez loin dans le passé, on trouverait une époque où les vitesses comparables à celle de la lumière n'étaient pas exceptionnelles, où, par suite, les lois classiques de la dynamique n'étaient pas encore vraies ? »

Eh bien ! ne pourrait-on pas supposer que les vitesses des corps continuent à décroître ? Le mouvement de rotation de la terre, d'après beaucoup d'astronomes, ne tend-il pas à se ralentir ?

Serait-il donc plus hasardeux d'émettre l'hypothèse que, par suite d'une diminution d'énergie, la terre perd également de sa vitesse dans son mouvement autour du soleil ?

Je ne le pense pas.

Une objection qui se présente à l'esprit est que les diverses mesures de la distance qui sépare la terre du soleil, ne corroborent pas cette hypothèse. Je la considère sans valeur. Ces mesures sont fatalement inexactes vu les

moyens employés, quelque perfectionnés qu'ils puissent être, pour évaluer une distance de 150 millions de kilomètres en moyenne. De plus, elles sont de date trop récente.

Il me semble donc logique d'admettre que la terre met chaque année un peu plus de temps que l'année précédente à parcourir l'écliptique, c'est-à-dire que les années deviennent de plus en plus longues.

Par suite de ce ralentissement, la force centrifuge diminuant de plus en plus, la force centripète restant constante, notre globe se rapprocherait progressivement du soleil comme pour se réchauffer et prolonger ainsi son existence, jusqu'au moment, sans doute, où cet état d'équilibre instable serait lui-même rompu.

La terre se précipiterait alors sur celui qui lui a donné le jour et ranimerait un instant le brasier solaire prêt à s'éteindre.

Pour des raisons analogues, les autres planètes auraient une évolution semblable.

Ainsi le système solaire, qui a formé, à l'origine, une immense nébuleuse d'une puissance incomparable, finirait sous la forme d'un cadavre inerte.

Il me paraît difficile de concevoir une image plus saisissante de la splendeur de la vie et de la tristesse de la mort.

Mais ce cadavre solaire, que deviendra-t-il ? Les physiciens admettent que les atomes des corps radioactifs sont susceptibles de se détruire.

Il est, en effet, établi aujourd'hui que tout atome radioactif subit une transformation plus ou moins rapide, accompagnée de différents rayonnements, qui aboutit à la formation d'un nouvel atome doué de propriétés entièrement différentes. Ainsi l'uranium, en se désintégrant, donne successivement naissance à l'uranium X et à l'ionium, parent direct du radium. Celui-ci possède une série analogue de descendants. Il en est de même dans chaque famille de corps radioactifs, l'aboutissement final étant une dissociation en électrons.

La généralisation, à tous les atomes des corps simples, de cette propriété des corps radioactifs ne paraît pas absurde. Elle tente l'audace des physiciens, qui l'édifieront peut-être un jour sur des bases solides. Dans cette hypothèse, tous les atomes des corps évolueraient, se dissocieraient en donnant des électrons qui finiraient par constituer une sorte de milieu homogène où aucune différenciation ne serait possible, où aucun phénomène ne prendrait plus naissance. Ce serait le symbole de la mort absolue, du néant.

APERÇU GÉNÉRAL SUR LA VIE ET LA MORT DE L'HOMME ET DES ANIMAUX

La géologie nous a montré que la durée de la vie animale et végétale n'est qu'un épisode compris entre la naissance et la mort de la terre et que, pendant cet épisode, chaque être vivant n'a qu'une courte existence. Les êtres vivants naissent, vivent, se reproduisent et meurent.

Nous allons, malgré son grand intérêt, négliger l'étude de la biologie végétale, car elle ne pourrait apporter qu'un appui secondaire à la thèse que nous désirons soutenir.

Rappelons seulement que les plantes sont indispensables à la nourriture des animaux.

Tout animal naît d'une cellule dont l'évolution aboutit à la formation d'un être semblable à celui qui lui a donné naissance. C'est habituellement une cellule rajeunie par suite de l'union intime de deux cellules appartenant à deux animaux de sexe différent, mais de la même espèce : on l'appelle un œuf.

Les êtres qui se reproduisent par voie agame n'échappent pas complètement à cette loi, puisque les cultures d'infusoires, par exemple, finiraient par mourir de vieillesse si, à certains moments, deux de ces infusoires ne se conjuguaient pas de façon à donner un être nouveau réellement jeune.

Pour vivre et se développer, l'animal a besoin de nourriture. Si les êtres inférieurs, pendant toute leur existence, et les êtres supérieurs, pendant les premiers stades de leur évolution, ne paraissent pas jouir, tout au moins d'une façon consciente, du plaisir de prendre les aliments, il n'en est pas de même des animaux d'organisation élevée dès qu'ils ont acquis un certain degré d'évolution.

On peut dire que la première manifestation de la joie de vivre a lieu à propos du manger.

Ne voit-on pas, en effet, les petits de l'hirondelle encore dans leur nid tendre leurs cous, ouvrir un large bec et, dès que la force le leur permet, s'arc-bouter sur leurs frêles pattes et agiter des sortes de moignons qui seront bientôt des ailes, en signe de satisfaction, à l'approche de la mère qui leur apporte la becquée?

Les petits des mammifères, d'une façon différente sans doute, mais tout aussi saisissante, témoignent d'un plaisir intense lorsque leur mère leur donne à téter.

L'enfant lui-même ne saisit-il pas gloutonnement le sein de sa nourrice et ne ferme-t-il pas les yeux, comme pour mieux savourer le mets délicieux qu'il aspire?

Le plaisir de la table n'est pas d'ailleurs limité à l'enfance. Je me rappelle parfaitement ce qu'un ami fort distingué m'a dit un jour : « C'est un état d'infériorité grave que de n'être pas à même d'apprécier à sa juste valeur un plat bien préparé ou un cru renommé. » Je crois qu'il avait raison, car c'est en somme un plaisir légitime, à la condition cependant que le but principal dans la vie ne soit pas de bien manger.

Ce n'est d'ailleurs pas, même chez l'animal, l'unique jouissance et, déjà, tout jeune, par des moyens divers, il manifeste sa joie de vivre.

Regardez les jeunes chiens : dès qu'ils peuvent courir ils se poursuivent, se roulent à terre, tout en ayant l'air de

se battre. Et que de gentillesses à la main qui les caresse ! Ils s'amusent littéralement comme de petits enfants. S'amuser, voilà le grand bonheur de l'enfance, libre de tout souci. Ce bonheur se continue dans la vie, en décroissant à mesure que l'animal avance en âge.

Mais d'autres formes de bonheur deviennent possibles. Chaque âge n'a-t-il pas ses plaisirs ? Ce qui est certain, c'est que l'homme, tout comme l'animal, désire vivre, et qu'il lutte pour la vie jusqu'à l'extrême limite de ses forces. L'enfant désire grandir pour devenir jeune homme, parce qu'il suppose qu'il sera plus heureux. Le jeune homme veut devenir un homme, afin, surtout, de jouir d'une plus grande liberté et c'est avec cette liberté, bien relative, que l'homme essaie de se créer une vie heureuse dont l'idéal est variable selon les individus.

Les uns recherchent le bonheur principalement dans le bien-être, pour eux d'abord, mais aussi, généralement, pour ceux qui les entourent.

D'autres, le plus grand nombre peut-être, croient le rencontrer dans le bien-être associé à quelques-unes des joies de l'esprit et du cœur.

Une élite se consacre presque exclusivement au culte de la beauté, sous la forme de la science, des arts ou des belles-lettres et atteint un bonheur de l'ordre le plus élevé. Il en est enfin qui trouvent le bonheur dans le sacrifice : nous aurons l'occasion d'en reparler plus loin.

L'homme est grand par l'esprit et par le cœur, et s'il ne peut atteindre le bonheur, qui fuit toujours et reste insaisissable, il parvient néanmoins à un bonheur relatif qui lui fait aimer la vie.

Mais à l'âge mûr succède la vieillesse, avec son triste cortège d'infirmités physiques et, parfois, de déchéances intellectuelles et morales. Il existe cependant des vieillards qui ne sont jamais vieux : ce sont ceux qui ont conservé intactes les qualités du cœur et de l'esprit ; et lorsqu'ils ont consacré

leur longue existence au culte du beau et du bien, nous les admirons et nous les aimons. Rien d'étonnant à ce qu'ils désirent vivre encore.

Il en est d'autres, hélas ! qui sont réellement des vieux. Il y a, d'ailleurs, des vieux à tout âge : ce sont ceux dont la déchéance physique est accompagnée de la déchéance intellectuelle et morale, et qui ne semblent plus trouver de plaisir qu'à manger. Ceux-là, nous les plaignons. Il n'en est pas moins vrai que, même dans cet état lamentable, eux aussi voudraient continuer à vivre. L'homme désirerait vivre éternellement. Et il en est de même de tous les êtres vivants.

Que constatons-nous, cependant ? C'est que, non seulement la vie de chaque être est très limitée, mais que la vie animale n'est possible que par la mort.

Tous les animaux se nourrissent, en effet, d'êtres vivants ou de leurs produits, et beaucoup vivent, en partie ou en totalité, de chair animale : le gros poisson mange le petit, l'oiseau avale des insectes, les loups dévorent les moutons.

L'homme lui-même se nourrit de cadavres, et parmi ces animaux qu'il a sacrifiés à son existence, tous ont souffert et quelques-uns, tout au moins, ont aimé. Chose plus troublante encore, il en est qui redoutent la mort : le bœuf que l'on attache à l'abattoir avant de l'assommer, manifeste une frayeur extrême ; l'approche de cet établissement lui avait déjà fait peur comme s'il avait pressenti sa mort prochaine. Je crois que tous les animaux craignent la mort ; la lutte qu'ils soutiennent pour y échapper me paraît en être la preuve, et le regard implorateur du chien malade qui va mourir, regard comparable à celui de l'être humain qui a conscience de sa fin prochaine, semble dire à son maître qu'il aime : « Sauve-moi, sans quoi tout est fini ; j'ai peur. »

L'homme a beau, pourtant, offrir des sacrifices à la mort, cela n'empêchera pas qu'à son tour il n'en devienne la victime.

Cette mort hideuse nous guette tous au passage pour nous terrasser quand l'heure aura sonné. Je la vois sous la forme de deux trous d'ombre sur une face livide, d'un ventre ballonné, éclatant par l'expansion des gaz putrides, mettant au jour les entrailles où grouille la vermine. Et c'est pour en arriver là que l'homme a passé sa vie à la poursuite du bonheur, qu'il a souffert, qu'il a aimé !

L'homme craint la mort. Une douleur extrême fait, cependant, qu'il attente parfois à ses jours. La douleur, exceptionnellement, paraît donc plus terrible que la mort.

Il m'est impossible de souscrire aux idées de Metchnikof, qui rêvait pour l'espèce humaine une longue vieillesse, exempte de maux. Certes, une bonne hygiène physique et morale peut en éviter beaucoup, bien que, pour un très grand nombre, cela soit impossible. Un point me paraît inadmissible : si l'homme, après une journée de fatigue, aspire au repos, de même après une longue vie bien remplie, il doit, d'après Metchnikof, aspirer au repos éternel. Ce serait plaisir que de s'endormir pour toujours. La conclusion de cette sorte de syllogisme ne découle pas des prémisses; car si le travailleur aspire au repos à la fin de la journée, c'est qu'il croit avoir la certitude de se réveiller le lendemain.

Quelles peuvent être les pensées dernières qui permettent au savant ne croyant pas à une autre vie de voir la mort arriver avec bonheur ?

L'homme désire être utile et aussi se survivre ; or, il sait parfaitement que ce qu'on appelle immortalité, scientifiquement parlant, ne peut durer que peu d'instants par rapport à l'éternité.

De tout ce que l'homme a créé : sciences, arts et belles-lettres, etc., la géologie nous a montré qu'il ne restera absolument rien. Comme l'a écrit Henri Poincaré : « La pensée n'est qu'un éclair au milieu d'une longue nuit. »

Ainsi, cette idée si générale de beauté, de bonheur aurait pour terme la mort.

Les horreurs de la mort l'emporteraient donc sur les beautés de la vie.

L'idée de justice n'aurait aucun sens, puisque nous sommes tous également condamnés à mort.

Nous avons vu que la vie animale n'est possible que par un continuel sacrifice à la mort. Le sacrifice par amour ne servirait-il donc à rien ? Cependant il a toujours existé.

La Genèse nous apprend, en effet, que, dès la plus haute antiquité, les Juifs ont sacrifié à Dieu les objets et les animaux qui leur étaient le plus chers. Plus tard, la loi de Moïse a établi les rites des divers sacrifices, sous la dénomination de sacrifices mosaïques, et les animaux sacrifiés devaient être purs et sans tache.

Le sacrifice a été aussi en grand honneur chez les païens, qui ont même pratiqué les sacrifices humains. Cette coutume s'est continuée fort longtemps, et ne l'a-t-on pas constatée encore, quoique exceptionnellement, à Rome et à Athènes ?

Dans un autre ordre d'idées, ne sacrifie-t-on pas à la patrie, dans les guerres de tous les temps, une multitude d'êtres humains ?

Mais le plus beau des sacrifices, c'est le sacrifice volontaire de soi-même, pour un idéal supérieur. L'homme est capable d'un tel sacrifice.

Ne voyons-nous pas, en effet, des missionnaires, dans le sens le plus large du mot, affronter les pires souffrances et les plus grands dangers, par amour de Dieu et des hommes, pour aller porter ce qu'ils croient être la parole de vérité et qui est toujours une parole de paix et d'amour à leurs frères déshérités, dont beaucoup vivent encore à l'état sauvage ? Ils savent cependant à quoi ils s'exposent ; mais l'auréole du martyre les attire ; l'amour, chez eux, est plus fort que la mort.

Il est à peine besoin de rappeler le nombre prodigieux de sacrifices volontaires faits à la patrie, dans toutes les

guerres et spécialement chez nous, pendant la dernière guerre, la plus terrible de toutes.

L'idée de patrie est un symbole de ralliement ; mais l'énergie motrice immédiate qui pousse le soldat français, plus que tout autre, au sacrifice, c'est la fierté française inhérente à la race. Le soldat français est fier de se survivre en entrant dans la catégorie des braves. C'est, à mon avis, la raison principale qui en fait le premier soldat du monde. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'homme est capable de sacrifier volontairement sa vie à la patrie.

Je ne saurais oublier les sœurs de charité, et par là, j'entends toutes ces admirables femmes qui se sont sacrifiées aux soldats malades ou blessés (les ambulances du front, là où la vie était en danger n'étaient point les moins recherchées) et, si elles ne sont pas allées ramasser les blessés sur le champ de bataille, c'est qu'on ne le leur a pas permis ; la mort ne les aurait pas fait reculer.

La sœur de charité continue son œuvre en tout temps, car il y a toujours des maux à panser, des malades à soulager. Quel sacrifice, cependant, que celui de passer son existence au chevet des malades et des mourants ? quoi de plus triste que d'assister ceux-ci à leurs derniers moments ? Mais aussi quelle douce satisfaction de s'entendre parfois appeler maman, mot si doux à l'oreille de toute femme et qui est souvent le dernier articulé par celui qui s'en va, comme si, à ce moment suprême, il appelait au secours celle qui l'a le plus aimé !

Les exemples du sacrifice par amour sont innombrables. On ne peut concevoir la vie de l'homme sans amour ni sacrifice. Le savant lui-même ne pousse-t-il pas parfois l'amour de la science jusqu'au sacrifice de sa vie ?

L'homme est donc grand par l'esprit, plus grand peut-être par le cœur et plus grand encore lorsque l'intelligence est au service du cœur.

Mais combien il est petit par les misères physiques et morales de toute sa vie et par la mort !

∴

Et maintenant, de même que le voyageur au terme de son voyage, recueillons-nous quelques instants pour réfléchir sur le chemin parcouru.

Les mathématiques et l'astronomie ont déjà suscité en nous l'idée de l'Infini. En sera-t-il de même de la géologie ?

La géologie prévoit que la terre mourra, c'est-à-dire qu'un jour viendra où elle ne sera plus le siège d'aucune réaction physique, chimique et, *a fortiori*, biologique. Il en sera de même de tout le système solaire et, vraisemblablement, de tout l'univers astronomique.

Certains physiciens vont plus loin encore ; ils supposent, comme nous l'avons vu, et l'hypothèse paraît vraisemblable, que tous les atomes constitutifs de la matière auront pour terme final des électrons, sortes de grains d'électricité, tous identiques, qui pourraient reconstituer une sorte de nébuleuse ultra-raréfiée et parfaitement homogène, analogue et peut-être identique à celle d'où notre univers est sorti et dans laquelle n'existerait plus aucune cause de mouvement et d'hétérogénéité.

Ainsi nous nous trouvons en face d'un problème insondable : la création du mouvement qui a édifié l'univers dans un milieu en état d'équilibre parfait de toutes les énergies. Ce serait ici le moment de s'écrier avec Descartes : « Donnez-moi de l'étendue et du mouvement, et je vous construirai le monde. » Nous avons l'étendue, le mouvement suffirait.

Et cependant le monde a été créé. Par quel prodige ? La science est incapable de répondre. Quant à moi, jamais l'idée d'un Dieu créateur de l'univers ne s'est présentée à mon esprit avec tant de force qu'en face de ce problème, car même l'hypothèse de l'éternité des électrons n'y change rien. Il me semble de nature à faire réfléchir.

Mais si la science est capable de nous donner l'idée de Dieu, peut-elle provoquer celle de l'immortalité de l'âme ?

La question est délicate, sans doute, car je dois faire

appel au sentiment qui ne peut être étudié d'une façon scientifique, au sens propre du mot. Ainsi, par exemple, le sentiment du bien et du mal qui est à la base de toute morale ne peut être régi par une loi scientifique, car la science est déterministe, et la morale ne peut être conçue sans la liberté que nous avons d'agir, dans certains cas, d'une manière imprévisible, suivant notre volonté. Pourquoi admirerions-nous ceux qui se sacrifient à un idéal, quel qu'il soit, si leur sacrifice n'était pas librement consenti?

Jusqu'ici, toutes mes déductions ont reposé sur des faits d'observation. Je m'efforcerai d'appliquer la même méthode, qui est la méthode expérimentale, dans la partie délicate de mon travail qui me reste à traiter, et je m'appuierai constamment sur des faits psychologiques reconnus par tous.

En disant, par exemple, que tout homme désire le bonheur, je ne fais que généraliser des observations individuelles que tout le monde peut faire.

L'homme, en effet, désire être heureux et tous les actes de sa vie convergent vers l'idée de bonheur ; il sait cependant qu'il ne pourra jamais atteindre qu'un bonheur relatif. Le bonheur, il ne peut même pas le concevoir.

Il désire connaître et, de la connaissance d'une vérité relative, il retire une grande jouissance ; la vérité est cependant inconnaissable pour lui. Que dis-je ? Il est infiniment probable que si un esprit d'un ordre beaucoup plus élevé, une sorte de demi-dieu la lui révélait, l'homme serait incapable de la comprendre.

Il a le sentiment de ce qui est beau, et sous des formes très diverses ; mais la beauté plane si haut au-dessus de lui qu'il peut à peine entrevoir quelques-unes de ses manifestations. Et cependant il l'aime et lui voue un culte véritable.

Il a d'une façon puissante l'idée de justice, issue de la conception du bien et du mal. Le bien doit être récompensé et le mal puni.

Mais le beau, le bien, le juste rentrent dans le cadre de ce qui est vrai.

Nous pouvons dire que l'idéal de l'homme consiste à connaître, aimer et vivre éternellement dans le but unique d'être heureux.

Je ne puis concevoir que cet idéal puisse être vaincu par la mort. Je crois au contraire que l'idéal est éternel et que sa réalisation se poursuivra progressivement dans l'éternité.

Mais, hélas! tout n'est pas idéal dans la vie ; nous constatons, en effet, le mal à côté du bien et, de toute antiquité, la souffrance ou la mort ont été considérés comme justes envers les coupables. Ne dit-on pas encore aujourd'hui qu'il est juste que le criminel expie son crime, et nos ancêtres n'offraient-ils pas aux dieux des sacrifices expiatoires? Or, tout homme n'est-il pas condamné à souffrir et à mourir? La science est incapable de nous en donner la raison ; mais, néanmoins, cette constatation fait surgir dans l'esprit l'idée de culpabilité et celle d'expiation : l'homme serait un coupable qui, pour se réhabiliter et atteindre le bonheur, doit expier ses fautes.

J'ai le ferme espoir qu'il peut y parvenir par l'amour, le sacrifice, la souffrance et la mort.

Non, la pensée n'est pas un « éclair au milieu de la nuit », c'est, plutôt, une courte aurore annonciatrice d'un grand jour.

Mais si l'homme a une âme immortelle, pourquoi n'en serait-il pas de même des animaux, s'ils en étaient susceptibles par ailleurs, car eux aussi aiment, souffrent, meurent et ont peur de la mort?

Inutile d'ajouter que je ne crois pas au matérialisme, et si, par impossible, un expérimentateur arrivait à faire sortir de la matière vivante d'un ensemble quelconque de produits chimiques, je n'y croirais pas encore. Je supposerais que c'est un esprit qui a pris possession de la matière

dès qu'elle est parvenue, par suite de réactions physiques et chimiques, dans tel état particulier qu'il lui a été possible de l'animer.

L'apparition de la vie sur terre trouverait une explication dans une hypothèse analogue, ce qui accorderait une âme à tout être vivant, animal ou végétal, et c'est suivant sa puissance qu'elle serait capable de se confectionner des appareils plus ou moins perfectionnés.

Tout être vivant serait constitué par une âme servie par des appareils.

Je considère l'homme comme une âme ayant pour la servir trois sortes d'appareils harmonisés de façon à pouvoir réagir les uns sur les autres, et correspondant à ses trois principaux attributs : l'intelligence, le sentiment et la nutrition. Cela rappelle la localisation des trois attributions de l'âme des anciens philosophes : à la tête, à la poitrine et au ventre.

L'âme de l'homme, durant sa vie terrestre, serait prisonnière de la matière et ne pourrait agir que par son intermédiaire.

Mais comment concevoir son mode d'action ?

Nous avons vu que les physiciens tendaient à établir des lois de plus en plus générales pour l'explication des phénomènes physiques les plus divers ; il est à présumer qu'ils sont tous régis, sinon par une loi unique, tout au moins par un très petit nombre de lois.

Il me semble qu'il n'est pas trop téméraire de penser que les lois qui régissent les rapports entre l'âme et le corps sont des lois analogues aux lois physiques, peut-être même identiques.

Pourquoi n'admettrait-on pas, en effet, pour ne citer qu'un seul exemple, que le mécanisme qui commande à la main d'écrire est analogue à celui qu'emploie la télégraphie pour transmettre la pensée à des distances énormes que la main ne peut atteindre ?

Or, en quoi consiste la télégraphie ? En un appareil

d'émission qui, par la mise en mouvement de petits corpuscules appelés électrons, lance des signes, soit le long d'un fil conducteur, soit à travers l'espace, signes qui sont recueillis dans un appareil récepteur.

L'idée est hasardée, certes, mais elle ne me paraît pas absurde, à savoir que le cerveau possède un appareil que l'esprit commande et qui, par la mise en mouvement d'électrons le long de certains nerfs, transmet ses ordres à la main. . Quoi d'impossible à ce que ce même appareil produise en même temps des ondes dans l'espace d'une façon analogue aux vibrations de Hertz ? Cela expliquerait la télépathie et beaucoup d'autres phénomènes.

Dans cette hypothèse, le cerveau posséderait également un appareil récepteur où, par l'intermédiaire de la rétine et de ses prolongements jusque dans l'écorce cérébrale, viendraient s'enregistrer, en quelque sorte, les signes fournis par l'écriture.

Cette théorie peut être facilement généralisée à la plupart, tout au moins, des phénomènes psychologiques ou sentimentaux ; elle donnerait l'explication de bien des choses.

Mais, pour qu'elle sorte du domaine de la spéculation pure, il faudrait que quelque physicien de génie pût rattacher le flux nerveux à la loi déjà si générale qui régit à la fois le magnétisme, l'électricité et la lumière. Qui sait ce que l'avenir réserve aux savants ?

On pourra me reprocher peut-être de m'être beaucoup éloigné de la science.

De la science positive, oui ; car elle a pour unique objet l'observation des phénomènes et la recherche des lois qui les régissent.

Mais il y a aussi la science idéale, selon l'expression du savant illustre Berthelot, dont l'objet est « la recherche de l'origine et de la fin des choses » qui échappe à la science positive.

« C'est l'observation des phénomènes du monde moral

révélés soit par la psychologie, soit par l'histoire de l'économie politique, c'est l'étude de leurs relations graduellement généralisées et incessamment vérifiées qui servent de fondement à la connaissance scientifique de la nature humaine. »

Lorsque de l'étude des mathématiques, de l'astronomie, de la géologie, de la physique, je retire l'idée de Dieu, dois-je considérer cette idée comme négligeable, sous prétexte que la science positive ne peut pas nous en apporter la preuve ?

Lorsque je constate l'existence du sentiment du bien et du mal, « fait primordial de la nature humaine », qui « s'impose à nous en dehors de tout raisonnement », ne puis-je donc pas en tirer des conséquences, parce que l'étude du sentiment n'est pas directement abordable par la science positive ?

Je crois, au contraire, que l'observation de la nature au point de vue psychologique, physique et moral doit servir de base à la philosophie.

Je compare volontiers la Science à un grand et beau navire aux voiles larges et élevées, capable d'atteindre des courants supérieurs qui pourront amener le passager vers un rivage heureux, alors qu'un frêle esquif, représentant une science spéciale, par suite d'un courant de sens contraire, rasant la mer, pourrait l'entraîner vers l'abîme.

LES CHASSEURS A CHEVAL
DE LA COTE-D'OR

(24 juillet 1793)

par M. le général **DUPLESSIS**

MEMBRE RÉSIDANT

AVANT-PROPOS

Un heureux hasard fit, il y a quelque temps, tomber entre nos mains une modeste gravure représentant un épisode de l'histoire militaire de la Côte-d'Or, à l'époque de la Révolution.

Cette gravure porte comme légende, en haut : « Delorme, chasseur de la Côte-d'Or »; et en bas, les mots : « Voilà ce que je réserve au lâche qui attentera à la vie d'un homme dont je réponds. — 27 nivôse an III. »

Delorme est représenté, menaçant de sa main droite tenant un pistolet, deux soldats armés du sabre, et portant le même costume que lui ; de sa main gauche, il protège un homme désarmé et vêtu d'un costume assez déguenillé.

Le sujet de cette gravure se trouve exposé tout au long dans la lettre suivante du capitaine Tainturier, sous les ordres duquel était placé le jeune Delorme (lettre reproduite dans le *Bulletin de la Convention nationale*, du 9 pluviôse an III), et se rattache à la répression de l'insurrection de l'Ouest, en l'an III :

Taintürier, capitaine commandant les chasseurs de la Côte-d'Or, au citoyen Sirurges (1), *chef d'escadron.*

Bonneseaux, le 7 nivôse an III.

Tu n'ignores point sans doute l'avantage que nous venons d'avoir sur les rebelles ; ce que tu ignores, et que je ne dois point te taire (dans une circonstance surtout, où la vraie bravoure ne se sépare de la férocité que par des traits presque imperceptibles), c'est l'action d'un de nos jeunes chasseurs, du jeune Delorme, à qui je faisais faire le service de brigadier fourrier. Chargeant un rebelle qu'il a désarmé et à qui il a donné la vie, en s'assurant de lui, arrivent d'autres chasseurs qui veulent tuer le prisonnier.

Le jeune homme les rappelle aux principes, et à cette humanité recommandée à l'homme désarmé ; sa voix n'est pas entendue : le prisonnier va être tué.

Alors, changeant la douceur de son langage, il élève son pistolet et prononce d'une voix forte : « Ah ! Voilà ce que je réserve au lâche qui attentera à la vie d'un homme dont je réponds ! .. » Son action, son geste en ont imposé, et il a sauvé un malheureux qui peut nous être utile sous plus d'un rapport.

Un trait qui caractérise plus particulièrement sa conduite : le brigand avait donné son portefeuille, qui contenait la somme de vingt livres. « Tiens! je te rends ton portefeuille! » dit Delorme... Le rebelle, confondu par ce trait de générosité, reçut le portefeuille, et remet sa montre à son généreux défenseur.

Salut et fraternité.

Signé : TAINTURIER.

Désireux de compléter nos renseignements, nous voulûmes savoir ce qu'étaient les Chasseurs de la Côte-d'Or, et grâce à l'amabilité de notre confrère, M. Claudon, directeur des Archives départementales, il nous fut permis de consulter de nombreux documents manuscrits qui nous apprirent que ces chasseurs furent créés en juillet 1793, dans un élan de patriotisme des membres du Conseil général, au moyen de volontaires venus de toutes les communes du département, et constitués en régiment.

(1) Ce nom est ainsi imprimé dans le *Bulletin de la Convention ;* ma[is] il s'écrit : Sirugue.



Voila ce que je reserve au lâche qui attentra à la vie d'un homme dont je réponds.

Le 27 Nivose . An . 3 .

La création de ce corps de cavalerie n'est mentionnée dans aucun ouvrage, paru jusqu'à ce jour sur l'histoire des troupes révolutionnaires. Aussi considérons-nous comme un devoir, après avoir mis en ordre toutes les notes prises à ce sujet, d'exposer dans les pages suivantes comment ce régiment fut mis sur pied et organisé, heureux que nous sommes d'apporter une bien modeste contribution à l'histoire militaire des corps de volontaires de la Côte-d'Or, à l'époque de la Révolution.

CHAPITRE PREMIER

Motifs qui ont amené le département à créer le régiment des Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or. — Difficultés rencontrées.

Le 22 juillet 1793 (an II de la République française), la population de Dijon pouvait voir, au nombre de quarante exemplaires, une affiche blanche collée sur ses murs et contenant une proclamation du conventionnel Fouché, représentant du peuple pour les départements du Centre et de l'Ouest, et spécialement adressée aux citoyens de la Côte-d'Or.

A cette date, en effet, Fouché, le fameux Fouché, le futur duc d'Otrante, en route pour Lyon, s'était arrêté quelques jours à Dijon, au cours d'une mission qui lui avait été confiée. Et, comme la situation de la France était alors aussi grave hors de nos frontières qu'à l'intérieur, il crut devoir lancer cette proclamation où, après avoir évoqué le souvenir de Lyon insurgé contre la Convention, et rappelé le soulèvement de la Vendée, il invitait tous les républicains de la Côte-d'Or à prendre les armes, pour défendre, en combattant, la constitution qui venait d'être adoptée et qui, selon lui, devait devenir le signe de l'alliance universelle des nations.

Voici cette proclamation :

RÉPUBLICAINS !

Le royalisme agite près de vous le drapeau sanglant de la guerre civile ; la ville de Lyon est menacée d'un incendie général ; vos amis, vos frères sont dans les transes ou dans les supplices.

La République est outragée par des clameurs impies ; on a juré la mort de ses intrépides fondateurs pour livrer leurs places vacantes au premier tyran qui aura l'audace de s'en emparer.

Sans doute, le cri de l'humanité indignée et gémissante a déjà imprimé dans vos âmes le désir d'une vengeance prompte et éclatante.

En vain, les royalistes de Lyon prennent quelques couleurs de liberté ; ils ont, au fond de leurs âmes criminelles, les mêmes projets que les rebelles de la Vendée ; le même fil les dirige vers le même but, par des voies différentes. A Lyon, comme en Vendée, on égare le peuple ; on conspire contre sa souveraineté, on fait couler le sang de ses défenseurs ; on soulève toutes les passions atroces contre la Convention nationale, on veut la dissoudre pour la remplacer par l'anarchie, et celle-ci par le despotisme.

Vous ne vous laisserez point surprendre par un langage perfide : tous les usurpateurs de la souveraineté du peuple sont les alliés de l'Autriche ; vous devez vous préparer à les combattre, vous rassembler sous les armes, et les vaincre avant qu'ils ne puissent former une armée redoutable. Le moindre délai peut amener une suite horrible de désastres pour votre cité, pour vos familles.

Tous les maux dont vous vous plaignez si justement doivent leur être imputés ; ils sont l'effet douloureux de leurs longues et cruelles machinations. Ils veulent, à tout prix, consommer le malheur du peuple, l'amener à l'oppression par la famine, à la famine par l'oppression, et l'ensevelir tout vivant dans le cercueil de l'esclavage.

Les scélérats, soyez-en sûrs, s'attendent à trouver des complices parmi vous : prouvez-leur que s'il en existe quelques-uns, ils sont au moins trop lâches pour oser se montrer. Levez-vous tous en armes pour la constitution que vous venez d'accepter ; que votre courage soit actif comme la flamme ; qu'il porte soudain l'épouvante et la mort au sein de ces hordes stupides, assez viles pour servir d'instrument aux vengeances des intri-

gants et des ambitieux auxquels, bientôt, il ne restera plus même la célébrité des brigands qui ont déshonoré l'espèce humaine.

Dans une crise sociale, dans un mouvement contre-révolutionnaire, la lie de la nation peut bien s'élever un instant sur la surface politique, mais elle disparaît au retour du calme. Le peuple n'apercevra que ceux qui ont fait triompher ses droits, rétabli sa dignité, donné la vie et la force à la République par une constitution que la nature semble avoir créée, d'un trait de sa bienfaisance, pour le bonheur du monde.

Cette constitution va devenir, n'en doutez pas, le signe de l'alliance universelle des nations; tous les peuples l'embrasseront avec transport, et ceux qui ne sont point encore mûrs pour la liberté lui rendront hommage, par un instinct d'amour pour toutes les vertus qu'elle inspire.

Dijon, 20 juillet 1793, l'an II de la République française.

Signé : FOUCHÉ.

Sur cette affiche, et pour donner, sans doute, une sorte de sanction pratique à cet appel aux armes, se lisait, immédiatement au-dessous de la signature de Fouché, un arrêté pris le même jour par le Conseil général de la Côte-d'Or, qui précisait les conditions de cet appel dans les termes suivants :

ART. I. — Il sera ouvert dans chaque municipalité, ou dans chaque section, un registre où s'inscriront tous les citoyens de bonne volonté.

ART. II. — Aussitôt qu'ils seront inscrits, il leur sera délivré un extrait de leur inscription, certifié par le maire ou un officier municipal.

ART. III. — Les municipalités certifieront également le civisme des citoyens qui se seront fait inscrire.

ART. IV. — Elles seront autorisées à avancer ou à faire avancer à chaque volontaire une somme nécessaire aux frais de route, à raison de 12 sous par lieue de poste, jusqu'au chef-lieu du département, où ils seront tenus de se rendre sans délai. Ces frais seront remboursés à leur arrivée, à ceux qui en auront fait les avances.

ART. V. — On ne recevra que des citoyens capables de servir.

ART. VI. — Aussitôt qu'ils seront arrivés à Dijon, ils se pré-

senteront au directoire du département, qui pourvoiera à leur logement.

Art. VII. — Dès cet instant, et pour la suite, leur place sera égale à celle des autres défenseurs de la République. La discipline sera la même, ainsi que l'organisation de la troupe.

Art. VIII. — Le directoire du département, étant pourvu d'habillements, d'armes, de chevaux et de toutes espèces d'équipements, chacun, à son arrivée, sera vêtu et équipé complètement, selon l'espèce d'arme à laquelle il sera propre. On aura égard, autant que possible, au goût des citoyens inscrits.

Art. IX. — A mesure que le nombre le permettra, les volontaires seront formés en compagnies, puis en bataillons ou escadrons.

Art. X. — Le choix des officiers des compagnies et de l'état-major sera fait par les citoyens volontaires, conformément à la loi.

Art. XI. — Leurs parents recevront les secours accordés par les décrets des 26 septembre et 4 mai, en se conformant à ce qu'ils prescrivent.

Art. XII. — Pour donner à la proclamation ci-dessus et au présent arrêté l'appareil que leur objet exige, dans chaque commune, toutes les autorités constituées se réuniront le lendemain de leur réception et en feront ensemble la publication dans toutes les places publiques. Elles sont invitées à employer tout le zèle pour leur plus prompt succès.

Fait en séance publique, à Dijon, le 20 juillet 1793, l'an II de la République française.

Signé : Vaudrey, plus ancien d'âge, *président.*
H.-M.-F. Vaillant, *secrétaire.*

En lançant cet arrêté, le directoire de la Côte-d'Or était loin de se douter des difficultés et des ennuis qu'il allait rencontrer, et, pour bien se rendre compte de ce qui se passa dans la suite à cet égard, il est nécessaire de bien connaître la situation de la France, à cette époque, en ce qui concerne la réquisition des troupes et leur envoi à la frontière.

Depuis un certain temps, dans toutes nos armées, les soldats commençaient à manquer, tant du fait des perte que les troupes subissaient, que de l'extension du front d'at-

taque de nos ennemis et des soulèvements qui se produisaient à l'intérieur. De nombreux volontaires avaient bien répondu à l'appel du pays, en Côte-d'Or particulièrement, où leurs bataillons s'étaient acquis en fort peu de temps une réputation méritée; mais si les troupes d'infanterie étaient relativement nombreuses, si les volontaires affluaient pour cette arme, il n'en était pas de même pour la cavalerie. Dès le début de 1793, les généraux commandant en chef les armées de la République signalaient au ministre de la guerre la situation grave où les mettait le manque de cavalerie, et ils ne cessaient d'en demander. Sans attendre même la suite donnée à cette demande, plusieurs d'entre eux n'avaient pas hésité à s'adresser aux directoires de certains départements, et cet exemple, venu de haut, ne tarda pas à être imité par de simples chefs de corps de cavalerie, ainsi qu'en témoigne une lettre écrite par l'un d'eux au directoire de la Côte-d'Or. (Archives départementales.)

Aussi, en présence de cette situation, une loi fut-elle votée le 16 avril 1793, décrétant qu'une levée de 30,000 cavaliers serait opérée sur tout le territoire national et mise à la disposition du ministre de la guerre. Peu après, la Convention prescrivait pour toute la France des mesures préparatoires à prendre de suite, telles que : recensement des chevaux, des fourrages ; achat d'armes, d'objets d'équipement, de drap, d'effets, etc., etc.

Toutes ces opérations devaient être faites sous l'action et la responsabilité de commissaires pris dans le sein des directoires départementaux. Et, partout, on se mit de suite au travail.

Mais, à la date qui nous intéresse (20 juillet 1793), les instructions de détail relatives à la levée du contingent voté n'avaient pas encore été envoyées, et il manquait, en particulier, aux commissaires organisateurs, le renseignement le plus important : celui du nombre exact des cavaliers que chaque département devait fournir dans le contingent général des 30,000 votés le 16 avril.

Voilà où l'on en était, lorsque le Conseil général prit son arrêté à la suite de la proclamation de Fouché. On a vu qu'aux termes de cet arrêté, on devait tenir compte, au moment de l'engagement, des désirs et du choix de chaque volontaire pour telle ou telle arme. Mais l'application de cette mesure, très naturelle en elle-même, pouvait avoir, entre autres résultats, celui d'émietter les volontaires en unités très faibles et difficiles à organiser, d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, de conducteurs d'équipages, etc., etc. Aussi, après avoir cédé à un entraînement compréhensible, vu les arguments dont Fouché disposait à ce moment, le directoire de la Côte-d'Or dut-il réfléchir et se rendre compte qu'il serait plus avantageux pour la France et pour lui-même de ne lever qu'un seul corps de troupe, mais de troupe à cheval, que l'on mettrait à la disposition du ministre, à sa première demande.

Il soumit donc à Fouché des propositions dans ce sens, qui furent approuvées, car deux jours après son premier arrêté, il en prit un second, daté du 24 juillet, qui prescrivait dans le département la levée, sur le pied de 300 hommes, d'un régiment de cavalerie, désigné sous le nom de *Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or.*

Voici le texte de cet arrêté, document des plus intéressants pour l'histoire militaire locale, à l'époque révolutionnaire :

Dijon, le 24 juillet 1793.

Le Directoire du département de la Côte-d'Or,

Considérant que, d'après les mesures qu'il a prises pour la levée d'une force à cheval, il peut espérer de voir bientôt se former un régiment de chasseurs, mais que cette levée ne peut être considérée que comme devant venir à la décharge du département pour son contingent dans les 30,000 hommes de troupes à cheval ;

A arrêté, en conséquence, après avoir entendu le procureur général syndic, et sous l'approbation du citoyen Fouché, représentant du peuple, commissaire de la Convention dans les départements du Centre et de l'Ouest :

Qu'il sera levé un régiment de troupes à cheval, pris parmi les citoyens de la Côte-d'Or, lequel régiment portera le nom de *Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or*, et sera dans tous les temps soumis à la réquisition du ministre ;

Que ces chasseurs seront organisés en régiment, et qu'ils seront au nombre de 300 ;

Qu'au moyen de cette levée, le département sera dispensé de fournir son contingent pour la levée des 30,000 hommes de troupes à cheval.

Fait en séance publique, le 24 juillet 1793.

Théveneau, *vice-président*.
Dagallier, Sirugue, Petit, Carré, Marandet, Viard, *membres*.
Vaillant, *secrétaire*.

Il y a deux points essentiels à remarquer et à retenir dans cet arrêté. Tout d'abord, c'est la disposition très prudente, en limitant à 300 cavaliers le nombre des volontaires à recevoir, de déclarer que ce nombre de 300 représenterait la quote-part du département dans le contingent des 30,000 hommes prescrit par la loi du 16 avril.

C'était la centième partie de ce que la Convention demandait, et l'on peut admettre que le directoire était en droit de penser qu'il était, à très peu près, dans les limites de ce qu'on pouvait exiger de lui. Mais il était bien loin de compte, comme on le verra par la suite.

En second lieu, c'est l'approbation donnée par Fouché à ce nouvel arrêté. Cette approbation était des plus nécessaires, car, quelque temps auparavant, la Convention avait décrété, vu la situation militaire, que tout corps de volontaires créé par un département ne pouvait être maintenu et conservé, s'il n'avait pas reçu l'approbation d'un conventionnel, représentant du peuple.

Les deux mesures prises par le directoire de la Côte-d'Or étaient donc des plus sages, des plus prudentes, en même temps que des plus utiles au département.

Mais, à partir de cette date, 24 juillet, les demandes d'explications allaient surgir de tous les côtés, et il en

résulta une correspondance assez longue entre, d'un côté, le directoire, et, de l'autre, le ministre de la guerre, les conventionnels, représentants du peuple en mission, les généraux commandant en chef les armées de la République, etc., etc.

Si cette correspondance est trop longue pour être reproduite ici en entier, elle n'en est pas moins intéressante, car elle montre, sinon le désarroi du moment, mais du moins tous les embarras où se trouve celui qui est chargé de l'exécution d'un ordre de l'autorité supérieure, alors qu'il doit obéir et répondre à plusieurs chefs d'ordre différent et dont l'autorité est à peu près parallèle, ou se superpose l'une à l'autre, sans attribution nettement définie.

Mais ce sont là des faits qui se rencontrent au cours d'événements graves comme ceux de cette époque, car il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

En ajoutant à tout cela les lenteurs et les pertes de lettres dues à une organisation un peu défectueuse, à cette époque, du service postal, on se rendra facilement compte des difficultés de toutes sortes auxquelles le directoire de la Côte-d'Or se heurta, par suite de la mise en vigueur de son arrêté du 24 juillet.

En premier lieu, le lendemain même, soit le 25 juillet, la Convention lançait un décret mettant en réquisition toutes les gardes nationales à cheval organisées sur le territoire de la République. Aux termes de ce décret, aucun cavalier national ne pouvait démissionner, ni refuser de se rendre aux armées.

En adressant ce décret au directoire de la Côte-d'Or, le citoyen Jourdeuil, adjoint au ministre de la guerre (5e direction, recrutement), lui demandait l'envoi rapide d'un état exact des gardes nationales à cheval existant dans le département (26 juillet).

A cette mise en demeure, le directoire dut avouer qu'il n'y avait en Côte-d'Or aucun cavalier national, et pour pallier ce déficit, il profita de cette circonstance pour

rendre compte de la création de son régiment de chasseurs dans les termes suivants :

Dijon, 8 août 1793.

Par votre lettre du 26 juillet dernier, à laquelle vous avez joint un décret de la Convention du 25 du même mois, vous demandez à l'administration l'état des compagnies de cavalerie nationale qui peuvent exister dans notre département : nous n'en connaissons aucune dans notre arrondissement.

Dans un arrêté qui fut pris le 24 dudit mois de juillet, par l'administration, approuvé par le citoyen Fouché, représentant du peuple, commissaire de la Convention nationale dans les départements du Centre et de l'Ouest, il fut décidé qu'il serait levé un régiment de chasseurs à cheval, sous la dénomination de *Chasseurs de la Côte-d'Or*, et pris parmi les citoyens du département, soumis à la réquisition du ministre.

Il fut aussi délibéré que ces chasseurs seraient organisés en régiment, dès qu'ils seraient au nombre de 300, et qu'ils ne pourraient être incorporés dans d'autres corps. Telles furent, citoyen ministre, les conditions auxquelles se soumirent les volontaires, toujours sous l'approbation du représentant du peuple, et auxquelles ils tiennent irrévocablement.

Les enrôlements se succèdent rapidement, et nous sommes sur le point d'organiser une seconde compagnie composée de 55 hommes chacune.

Un départ partiel et précipité pourrait ralentir la ferveur de ces jeunes citoyens qui ne sont point instruits, auxquels il manque l'armement en entier et une partie de l'équipement, ce qui sera long et difficile à se procurer, malgré toute l'activité qu'y met l'administration et pour lesquels elle a déjà fait différents marchés.

L'administration vous avait fait demander, par l'organe de ses commissaires envoyés à Paris, des instructeurs de cavalerie et un trompette ; vous leur promîtes de donner des ordres pour les lui procurer, mais cela n'a pas encore été exécuté.

Théveneau, *vice-président*.
Dagallier, Carré, *membres*.
Vaillant, *secrétaire*.

Entre temps, le 2 août 1793, le ministre de la guerre envoyait enfin ses instructions de détail concernant la levée des 30,000 cavaliers, accompagnées de la lettre suivante :

Paris, 2 août 1793.

Vous trouverez ci-joints, citoyens, plusieurs exemplaires du décret rendu par la Convention nationale le 22 juillet dernier, portant une instruction sur la levée de 30,000 hommes de cavalerie, en exécution des précédents décrets des 16 avril et 27 juin derniers.

Vous savez sûrement que cette levée est indépendante de toutes celles qui ont été faites précédemment, et qu'on ne peut y compter les gardes nationales à cheval déjà existantes et en état de réquisition, en vertu du décret du 25 juillet dernier.

Vous voudrez bien aussi m'accuser la réception des décrets ci-joints et avoir grand soin d'informer le ministre de la progression de vos opérations à ce sujet.

Signé : Jourdeuil.

Cette lettre contenait deux documents importants : le texte même de la fameuse loi du 16 avril 1793, et une instruction datée du 29 juillet, donnant tous les détails d'exécution de ladite loi.

Entre autres mesures, cette instruction faisait connaître que l'armée de la Moselle devait recevoir, sur les 30,000 cavaliers levés, un contingent de 2,300 hommes, à prendre sur certains dépôts de la région de l'Est, parmi lesquels la Côte-d'Or figurait pour un effectif de 420 hommes.

Vu la lenteur des envois par la poste ou même par courrier extraordinaire, toutes ces lettres s'étaient croisées en route.

Quoi qu'il en soit, en recevant ces instructions, les administrateurs de la Côte-d'Or durent être bien embarrassés, car l'ordre de la Convention était impératif. Elles durent arriver à Dijon vers le 7 ou le 8 août, et le 10, les administrateurs en accusaient réception par la lettre suivante, dans laquelle ils exposaient nettement la situation où ils se trouvaient en présence du fait accompli, c'est-à-dire la mise sur pied des Chasseurs de la Côte-d'Or :

Dijon, 10 août 1793.

D'après l'approbation du citoyen Fouché, représentant du peuple, commissaire de la Convention nationale dans les dépar-

tements du Centre et de l'Ouest, le département de la Côte-d'Or a arrêté, le 24 juillet dernier, la levée d'un régiment de chasseurs à cheval pris parmi les citoyens, sous le nom de *Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or* ; que ces chasseurs, soumis dans tous les temps à la réquisition, seront organisés en régiment dès qu'ils seront au nombre de 300, et qu'au moyen de cette levée, le département sera dispensé de fournir son contingent pour la levée de 30,000 hommes de troupes à cheval.

A peine les dispositions de cet arrêté ont-elles été connues que nos jeunes citoyens, animés de l'amour de la patrie, fiers de marcher ensemble sur les traces des bataillons de la Côte-d'Or, persuadés que des hommes unis dès l'enfance pouvaient reproduire l'effet de ces associations d'armes et de sentiments qui ont immortalisé tant de héros, se sont inscrits volontairement pour former ce régiment de chasseurs, toujours dans la confiance que l'arrêté, pris de concert avec le représentant Fouché, et revêtu de son approbation, aurait son exécution.

L'administration du département a vu avec peine que l'article 4, titre III, du décret du 22 juillet, qui porte que le contingent dans la levée de 30,000 hommes est destiné au complément de la cavalerie de toutes armes de toutes les armées de la République, se trouve manifestement en opposition avec l'arrêté du 24 juillet.

Cependant nous t'observerons, citoyen ministre, que le zèle et le civisme de nos jeunes braves citoyens méritent qu'ils ne soient pas trompés dans leur espérance de se former en régiment sous le nom indiqué de *Chasseurs de la Côte-d'Or*. Nous insistons donc sur la nécessité de l'exécution de l'arrêté, et nous te prévenons que le moindre changement qui y serait apporté pourrait mettre le découragement ou ralentir le zèle de nos citoyens qui s'empressent de venir tous les jours, et nécessitera l'Administration d'employer la voie de la réquisition.

Nous t'avons déjà prévenu qu'aussitôt que nous avons eu connaissance de la levée de 30,000 hommes décrétée, nous nous sommes empressés de faire acheter des chevaux, et que nous avons fait faire l'équipement et l'armement nécessaires au contingent de cette levée dans notre département.

Les administrateurs n'attendirent pas la réponse du ministre, et au lieu de s'en tenir aux derniers ordres de la Convention et de modifier quoi que ce soit, ils crurent

bien faire en persévérant dans leur idée première. Quatre jours après cette lettre au ministre, ils firent paraître l'appel ci-après, suivi d'un décret, le tout daté du jour même où ils précisaient les modalités de l'engagement aux Chasseurs de la Côte-d'Or :

Au nom du peuple français, l'an II de la République, le 14 août 1793.

Le Conseil général de la Côte-d'Or à ses concitoyens :

Citoyens,

Vous avez juré de préférer la mort à la perte de notre liberté. Eh bien, les tyrans nous préparent des fers, leurs satellites profanent la terre de la liberté.

Valenciennes et Condé, deux de nos remparts, sont au pouvoir des ennemis et gémissent sous le joug affreux de l'ancien régime ; plus féroce mille fois que tous les monstres qui habitent la terre, l'Autrichien seconde les projets de son gouvernement, connu de tous les temps pour la cause des maux de tous les Français dont il a juré la perte. Il n'est pour lui aucun principe d'humanité, ni aucun droit des gens, et vos frères, qui ont le malheur de tomber entre ses mains, éprouvent toutes sortes de mauvais traitements et d'ignominies.

Citoyens, si vous voulez éloigner de votre sein le fer meurtrier, si vous voulez empêcher le viol, le pillage, l'incendie et toutes les horreurs qu'une soldatesque effrénée est dans l'usage de commettre ; si vous voulez conserver vos champs, vos maisons et tout ce qui assure votre existence, hâtez-vous, pendant qu'il en est temps encore, de rendre vains leurs projets criminels.

La patrie vous tend les bras, elle vous demande des secours. Être sourds à sa voix, ce serait vous couvrir d'opprobre et vous faire exécrer de la postérité ; ce serait encore avilir le nom français et vous faire regarder par les étrangers comme indignes de la liberté.

Citoyens, secondez nos efforts, et nous triompherons ! A la nouvelle du décret du 22 juillet, sur la levée de 30,000 hommes de cavalerie, 120 jeunes citoyens, jaloux de la gloire qu'ont acquis nos bataillons de la Côte-d'Or, et dans l'intention de courir la même carrière de l'honneur, se sont empressés de s'inscrire volontairement. Ces jeunes citoyens s'exercent déjà en la commune de Plombières, près Dijon, et bientôt ne le

céderont pas, dans l'art de la guerre, aux troupes anciennes et des mieux disciplinées.

Ils espèrent, citoyens, sur votre empressement à venir partager vos travaux. Vos administrateurs espèrent aussi que, conformément à l'assurance positive que leur a donnée le représentant du peuple Fouché, tous les citoyens qui se destineront à ce recrutement formeront un régiment qui sera désigné sous le nom de *Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or*. Citoyens, ce nom annonce déjà que son sol est aussi fertile en héros qu'en tout ce qui est nécessaire à la vie.

Le Conseil général de la Côte-d'Or, ouï le procureur général syndic, arrête :

Art. I. — A la réception du présent arrêté, les officiers municipaux de chaque commune ouvriront un registre, où les citoyens connus par leur civisme, qui voudront entrer dans le régiment des chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, pourront s'inscrire.

Art. II. — Les officiers municipaux avertiront leurs concitoyens de l'ouverture de ce registre par une publication faite à son de caisse et avec appareil.

Art. III. — Le registre contiendra les noms, âges, qualités, demeure et signalement des citoyens inscrits.

Art. IV. — Les communes auront soin de n'admettre que des citoyens sains et robustes, pris dans l'âge de 18 à 40 ans, de la taille au moins de 5 pieds, 2 pouces, pieds nus.

Art. V. — Au fur et à mesure des inscriptions, les officiers municipaux feront aussitôt passer, dans le chef-lieu de leur district, les citoyens qui se sont fait inscrire ; ils remettront à ces citoyens un double de l'inscription, dûment signée par le maire ou un officier municipal et le secrétaire.

Art. VI. — Les administrations ou leur directoire de district nommeront un commissaire ou un ancien militaire pour visiter et recevoir les hommes présentés par les communes, eu égard tant à la force qu'à la taille.

Art. VII. — Les districts leur donneront une route, dans la même forme que celle désignée pour le recrutement des 30,000 hommes, pour se rendre au chef-lieu du département, où les citoyens seront, sur-le-champ, armés et équipés.

Art. VIII. — Les directoires de district sont autorisés à prendre par emprunt dans les caisses de district, sauf remplacement, les fonds nécessaires pour les frais de route.

Art. IX. — Le présent avis sera imprimé, affiché et publié par les officiers municipaux de chaque commune, au lieu de rassemblement des citoyens.

Fait à Dijon, en séance publique.

Signé : Théveneau, *vice-président.*
Vaillant, *secrétaire général.*

A quels sentiments, en agissant ainsi, obéissaient les administrateurs de la Côte-d'Or? Etait-ce, au fond, pour éviter au département, tout en ayant l'air de satisfaire aux ordres de la Convention, une charge qu'ils jugeaient trop lourde?

Il est permis de le croire! La Convention leur demandait, en effet, 420 hommes, et le directoire en offrait 300. Entre ces deux nombres, il y avait donc un écart de 120 hommes, c'est-à-dire que le département fournissait un contingent réduit de 30 pour 100 environ. Il est vrai que le groupement de ces 300 volontaires, sous le titre de *Régiment des Chasseurs de la Côte-d'Or,* créait un élément moral de première valeur, étant connue la réputation que les bataillons de volontaires du département s'étaient déjà acquise, et on devait en tenir compte en haut lieu.

Avant que la réponse du ministre à sa lettre du 10 août ne fût arrivée, le département recevait le 22 de ce même mois une réquisition signée des représentants du peuple Bassal et Bernard, commissaires de la Convention, d'avoir à envoyer de suite à Besançon tout ce qu'il y avait de cavaliers disponibles à Plombières, avec armes et bagages et 60 chevaux.

Les représentants en mission dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Mont-Terrible et de l'Ain, tout en sachant qu'il y avait des cavaliers disponibles en Côte-d'Or, devaient certainement ignorer que ces hommes appartenaient au corps nouvellement créé des Chasseurs de la Côte-d'Or, et pouvaient croire qu'ils étaient les premiers arrivés de la levée des 420 cavaliers imposée au département.

En présence de cette réquisition, le directoire prescrivit, le jour même de son arrivée (22 juillet), la création immédiate d'une deuxième compagnie, puisque la première, organisée le 29 juillet précédent, allait partir pour Besançon. Il fallait bien, pour les besoins de la cause, qu'il y eût en permanence, à Plombières, une preuve manifeste de l'existence du régiment, constituée par la présence d'un détachement quelconque.

Quatre jours après, en effet, la 1re compagnie partit pour Besançon et l'enrôlement des volontaires continua (26 juillet).

Mais, à cette date, le ministre de la guerre n'avait pas encore répondu à la dernière lettre des administrateurs, et ceux-ci, craignant peut-être que leurs actes ne fussent critiqués et annulés par lui, résolurent de s'adresser directement à la Convention nationale, et le 30 août, ils lui écrivirent une longue lettre pour lui faire le tableau « du zèle patriotique des citoyens du département, et de tous les efforts des administrateurs pour répondre au civisme de leurs administrés ».

Dans cette lettre, trop longue pour être reproduite ici en entier, ils exposèrent en détail toutes les opérations qui s'étaient faites depuis trois mois environ. Il y a lieu cependant d'en extraire les deux passages suivants :

...Sous l'approbation du représentant du peuple Fouché, et pour remplacer notre contingent dans les 30,000 hommes de cavalerie, nous avons formé le projet d'organiser un corps de cavalerie sous le nom de *Chasseurs de la Côte-d'Or*. Nous avons pensé que ce nom, leur laissant de grands devoirs à remplir, ils seraient, par cela même, plus utiles à la patrie.

...La première compagnie de chasseurs, au nombre de 68, vient d'être organisée, armée de sabres et de pistolets, et entièrement équipée de tout ce qui est nécessaire à un cavalier. Elle est partie sur la réquisition de Bernard et de Bassal, sur Besançon ; la deuxième, également équipée, partira la semaine prochaine, et il en partira ainsi souvent, jusqu'au parfait contingent et pour la même destination. Nous avons pourvu à ce que les effets d'armement et d'équipement ne manquent pas.

En même temps que c'était une sorte de certificat de civisme que se décernait le directoire, c'était aussi une sorte de mise en garde contre toute admonestation du ministre.

Les choses en restèrent là jusqu'au 3 septembre, date à laquelle le ministre de la guerre envoya au directoire la réponse tant attendue. Cette réponse, reproduite ci-après, précisait nettement la situation exacte, situation qui paraissait pouvoir devenir, dans la suite, une menace sérieuse pour l'existence même du régiment.

Paris, 3 septembre 1793, an II.

Le citoyen Jourdeuil, adjoint au ministre de la guerre (5e direction, recrutement), au directoire de la Côte-d'Or.

Le ministre de la guerre m'a fait remettre, citoyens, la lettre que vous lui avez adressée relativement au régiment de troupes à cheval, dont la levée a été prescrite le 24 juillet dernier par le citoyen Fouché, représentant du peuple dans les départements du Centre et de l'Ouest.

Sans doute, à cette époque, le citoyen Fouché ne pouvait encore avoir connaissance des décrets rendus par la Convention nationale, le premier le 22 dudit mois, prescrivant une levée de 30,000 hommes de cavalerie, et le second le 25 suivant, mettant en réquisition toutes les gardes nationales à cheval de la République.

La communication qui vous a été faite de ces deux lois vous mettra à portée de juger que, dans aucun cas, les chasseurs levés en vertu de l'arrêté du représentant Fouché ne peuvent espérer de conserver leur organisation, sans s'écarter de l'intention desdites lois, et sans s'écarter des mesures générales.

Le ministre ne pouvant, en conséquence, prescrire aucune disposition qui y soit étrangère, vous engage à soumettre à la décision des représentants du peuple la réclamation des chasseurs dont il s'agit.

Signé : JOURDEUIL.

Cette lettre était la logique même, et le directoire, qui le savait fort bien, comprit la menace qu'elle contenait, et n'hésita pas à se mettre cette fois en règle complète, dans le sens indiqué.

Et il se mit en devoir d'agir dans le plus bref délai. La lettre du ministre est datée du 3 septembre, et quatre jours après (temps nécessaire à son arrivée et à la délibération qu'elle provoqua), le directoire écrivit la lettre suivante aux députés Bassal et Bernard pour les mettre au courant de la question et leur demander d'autoriser les Chasseurs de la Côte-d'Or à conserver leur organisation actuelle.

Dijon, 7 septembre 1793.

Sous l'approbation du citoyen Fouché, représentant du peuple, commissaire de la Convention dans les départements du Centre et de l'Ouest, alors à Dijon, nous prîmes un arrêté, le 24 juillet dernier, pour la levée d'un régiment de troupes à cheval pris parmi les citoyens de la Côte-d'Or, et qui porterait le nom de *Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or*, et serait dans tous les temps à la réquisition du ministre ; que ces chasseurs seraient organisés en régiment, dès qu'ils se trouveraient au nombre de 300 hommes, et qu'au moyen de cette levée, le département serait dispensé de fournir son contingent de 30,000 hommes de troupes à cheval, décrété le 22 juillet.

Sur une lettre du ministre de la guerre du 26 du même mois, par laquelle on nous demandait l'état des compagnies de cavalerie nationale qui pouvaient exister dans notre département, nous avons répondu que nous n'en connaissions aucune, et lui avons fait part de notre arrêté du 24.

Le 12 août, nous écrivîmes encore au même ministre, pour lui représenter que le zèle et le civisme de nos jeunes et braves citoyens, qui s'étaient inscrits aux conditions de notre arrêté, méritaient qu'ils ne fussent pas trompés dans leur espérance; que nous voyons avec peine que l'article 4 du titre III du décret du 22 juillet se trouvait en opposition avec les dispositions de notre arrêté du 24, et nous le prévenions que le moindre changement qui y serait apporté pourrait donner du découragement à ceux qui étaient inscrits, et dégoûter les autres de le faire.

La réponse du ministre, en date du 3 de ce mois, est que, d'après la loi du 22 juillet dernier, qui prescrit une levée de 30,000 hommes de troupes à cheval, et celle du 25, qui met en réquisition toutes les gardes nationales à cheval du département, les chasseurs, levés en exécution de notre arrêté du 24,

ne pouvaient espérer de conserver leur organisation sans s'écarter des lois et des mesures générales, et que, ne pouvant prescrire aucune disposition qui y soit étrangère, il nous engageait à soumettre cette affaire à votre décision.

Nous vous envoyons copie de toutes les pièces que nous venons de citer.

Nous vous invitons de prendre en considération que les citoyens déjà formés en compagnies et rendus à Besançon sur la réquisition du citoyen Bassal, l'un de vous, ainsi que ceux qui sont au dépôt, se sont inscrits sous les conditions de notre arrêté ; que l'ensemble de ces jeunes gens unis dès l'enfance, et le nom de *Chasseurs de la Côte-d'Or*, sous lequel nos bataillons se sont distingués, peuvent donner à ce régiment les plus grands moyens, et lui imposer l'obligation de se distinguer, source d'émulation qui tarirait si on l'incorporait dans la cavalerie.

Veuillez, sur le tout, nous donner votre avis.

Suivent les signatures.

Les affirmations contenues dans cette lettre sont exactes. Dans sa séance tenue le 1er septembre au soir, le directoire du département arrêtait que la 2e compagnie de chasseurs, organisée le jour même, partirait incessamment pour Besançon, ainsi que tous les chevaux qui pouvaient rester à Plombières avec les jeunes chasseurs destinés à former une 3e compagnie. Et le lendemain, 2 septembre, dans une lettre que le directoire écrivait aux représentants Bassal et Bernard, il leur annonçait ceci : « Demain, la 2e compagnie partira avec armes et bagages, et sera suivie de tous les chevaux qui restent à Plombières, à la réserve d'une quinzaine qui sont malades, et, à l'avenir, tous ceux que nous recevrons partiront pour Besançon. »

On n'a pas, jusqu'à présent, retrouvé trace de la réponse de Bassal et Bernard, donnant au directoire de la Côte-d'Or l'autorisation de conserver son régiment de chasseurs. Mais il y a lieu d'admettre que la réponse fut favorable, puisqu'un certain temps après la correspondance échangée au sujet de cette question, en ventôse an III, et

même plus tard encore, on voit, au *Bulletin de la Convention nationale*, c'est-à-dire dans un document officiel, ce régiment cité avec son titre de *Chasseurs de la Côte-d'Or*.

Aussi, sans attendre l'autorisation demandée, le Directoire continua son œuvre et, le 9 septembre 1793, la 3e compagnie était constituée ; et, quand elle fut définitivement armée, habillée et équipée, elle fut également dirigée sur Besançon.

Après sa mise en route, il ne resta plus au dépôt que quelques comptables pour liquider les dernières questions administratives. Le directoire jugea alors que son action était terminée, et il rendit compte au ministre de la guerre de la fin de ses opérations par la lettre suivante :

Dijon, le 28 septembre 1793.

Le directoire du département de la Côte-d'Or au ministre de la guerre.

Nous vous donnons avis qu'en exécution de la loi du 22 juillet dernier, nous avons fourni notre contingent de cavalerie, tout armé et équipé, et qu'en vertu d'une réquisition de Bassal et Bernard, représentants du peuple, délégués par la Convention nationale pour les départements du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or, il est parti pour Besançon.

Signé : Moreau, *faisant fonctions de président.*
Dagallier, Sirugue, Robert, Beaupoil, *membres.*
Vaillant, *secrétaire.*

Un document qui nous a été récemment communiqué fait connaître qu'en l'an IV, il existait aux Chasseurs de la Côte-d'Or une 4e compagnie. C'est une attestation signée du capitaine Tainturier, président du Conseil d'administration de ce corps, concernant le décès d'un de ses cavaliers, originaire de Talmay et comptant à la 4e compagnie.

Cette attestation a été établie à Saumur (Maine-et-Loire) le 22 brumaire an IV.

Il y a donc lieu d'en conclure que cette 4e compagnie a été créée, après le départ de Plombières du dernier cavalier.

D'ailleurs, à la date du 23 ventôse an II, de Terviller, c'est-à-dire quelques mois après ce départ, le capitaine Fauchey, commandant la 3e compagnie, adressait au Directoire la lettre suivante :

De Terviller, le 23 ventôse, 2e de la République, une et indivisible.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Attendant tous les jours notre incorporation dans les anciens cadres de cavalerie, et devant justifier au représentant du peuple, chargé de cette opération, par quelle autorité nous existons, je vous prie de me faire parvenir tant l'arrêté que vous avez pris conjointement avec le représentant du peuple Fouché, pour la création d'un corps de cavalerie légère, sous la dénomination de Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, que les extraits des procès-verbaux des 3 compagnies qui ont été organisées au dépôt de Plombières. Ces pièces nous deviennent de la plus grande nécessité ; elles nous mettront à même de remplir les états de situation qui nous ont été adressés du quartier général de cette armée.

Salut et fraternité.

FAUCHEY,
Capitaine de la 3e Cie des chasseurs de la Côte-d'Or.
Armée du Haut-Rhin.

Cette lettre, écrite quatre mois après le compte rendu du Directoire au ministère de la guerre (28 septembre 1793), montre péremptoirement qu'il n'y eut à Plombières que trois compagnies mises sur pied, conformément d'ailleurs aux termes de l'arrêté du 24 juillet 1793.

C'est un point nettement établi.

A cette lettre, le Directoire répondit le 1er germinal en adressant les extraits de l'arrêté qu'il avait pris le 24 juillet, ainsi que les procès-verbaux d'organisation des compagnies formées les 29 juillet et 9 septembre 1793, soit ceux des 1re et 3e compagnies, et en ajoutant « *que ce sont les seuls que l'on trouve aux archives* ». Et pourtant, on trouve aux Archives départementales, au livre de comptes où figure un mémoire de Tainturier, arrêté par le capitaine Fauchey,

à la date du 21 germinal an II (10 avril 1794), la mention suivante :

« Avancé à Minois, instructeur, chargé de la conduite des chasseurs destinés à la 4e compagnie à Besançon : 40 livres. »

On pourrait donc en conclure que cette 4e compagnie a été créée à Besançon même, car deux jours après avait lieu le départ de 61 cavaliers pour cette localité.

A un autre point de vue, la lettre du capitaine Fauchey montre, en outre, que cinq mois après la demande du Directoire au représentant Bassal, relative au maintien du régiment des Chasseurs de la Côte-d'Or, tel qu'il avait été organisé, n'avait pas encore été solutionnée, puisqu'on attendait chaque jour l'incorporation du régiment dans les anciens cadres de la cavalerie. Mais on a vu plus haut que les chasseurs continuèrent à exister encore longtemps. Tout le monde ne sait-il pas qu'il n'y a rien de plus durable que le provisoire ?...

Quoi qu'il en soit, on voit donc qu'au 28 septembre le régiment des Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or était organisé, habillé, armé, équipé et mis complètement à la disposition du ministre de la guerre. Tout cela fut fait exactement en deux mois, du 24 juillet au 28 septembre, à une époque où les communications étaient rendues difficiles en raison de la gravité du moment, et où on se procurait péniblement le matériel nécessaire à cette organisation.

Quand on se représente la somme des efforts dépensés pour atteindre le résultat obtenu, et quand on songe que c'est au directoire de la Côte-d'Or seul qu'incombèrent tous les détails de la mise sur pied du régiment de chasseurs à cheval que, dans un bel élan de patriotisme, il eut la pensée de créer, on est en droit de dire que le directoire de la Côte-d'Or a bien mérité de la patrie !

CHAPITRE II

Organisation et mise sur pied du régiment.

Dans le chapitre précédent, on a vu toutes les difficultés d'ordre légal que le directoire de la Côte-d'Or eut à surmonter, et la correspondance qu'il eut à entretenir pour arriver à créer le régiment de Chasseurs de la Côte-d'Or, et surtout à maintenir son existence, malgré le ministre de la guerre du moment.

Dans ce nouveau chapitre, on pourra suivre pas à pas les principaux détails de l'organisation de ce nouveau corps de troupe, et se rendre compte, en partie, de sa composition.

En partie seulement, car, malheureusement, certains renseignements manquent encore, et bien des noms de volontaires, officiers, gradés ou chasseurs, feront défaut parmi ceux qu'il nous a été permis de retrouver.

On a vu que l'arrêté du directoire, portant création du régiment de Chasseurs, datait du 24 juillet 1793. Les circonstances pressaient : il fallait aller vite, et, comme en toutes choses, le plus essentiel était d'avoir de suite une somme d'argent importante, disponible pour solder les premières dépenses d'organisation, d'achat d'armes et de chevaux, d'objets d'équipement et d'habillement, ainsi que pour payer la solde des nouveaux cavaliers.

Le Conseil général s'adressa donc à Fouché, et, à la date du 25 juillet, ce représentant du peuple signa une réquisition, en vertu de laquelle ordre était donné au payeur général de la Côte-d'Or de verser dans la caisse du receveur des finances du district de Dijon la somme de 700,000 livres pour être mise à la disposition du département. Cette somme devait être employée de la manière suivante : 550,000 livres étaient destinées aux dépenses

relatives à la levée d'un régiment de Chasseurs à cheval et d'artillerie, ainsi qu'à l'acquisition des caissons, fourgons et chevaux nécessaires aux compagnies d'artillerie (1); et 150,000 livres étaient réservées pour fabriquer les piques nécessaires à l'armement des citoyens.

Cette première mesure facilitait bien les choses, car, dès les premiers jours, les volontaires se présentèrent en nombre suffisant pour permettre au directoire de décider l'organisation au plus tôt de la 1re compagnie du régiment. C'était, du reste, une décision nécessaire à tous égards, aussi bien au point de vue discipline qu'au point de vue administratif, car le jour même (lundi, 29 juillet 1793), où l'on procéda à la mise sur pied de cette 1re compagnie, le dépôt de Plombières comptait déjà 81 volontaires inscrits, et cela cinq jours seulement après l'apparition de l'arrêté portant création du nouveau régiment.

La 1re compagnie fut donc créée à la date du 29 juillet; voici, intégralement, le texte du procès-verbal relatif à cette organisation. Ce texte a été scrupuleusement respecté, et il y a lieu de noter ici le procédé de nomination des cadres de cette unité, à l'élection, et la manière dont les voix se sont réparties.

Ce jourd'hui lundi, 29 juillet 1793, an II de la République française, moi, Bourdon, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale, commissaire nommé par arrêté du directoire de la Côte-d'Or, en date du 28 juillet 1793, pour organiser les citoyens inscrits pour remplir le service des chasseurs à cheval, et déjà réunis à cet effet au dépôt de Plombières, certifie, en vertu de ma commission, m'être transporté audit lieu de Plombières, dans la matinée, et là, après communication de mes pouvoirs aux chasseurs assemblés, je les ai invités, en conséquence de leur énoncé, à procéder au choix des officiers et sous-officiers qui devaient commander la compagnie à organiser.

Le nombre des chasseurs qui devaient concourir au complé-

(1) L'étude de la création et de l'organisation de ces unités d'artillerie sera à faire, si l'on veut avoir une histoire complète des corps de volontaires en Côte-d'Or à l'époque de la Révolution.

ment de la susdite compagnie a été déterminé sur le pied de 68 chasseurs, en distinguant un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un adjudant sous-officier, un maréchal des logis en chef, deux maréchaux des logis, quatre brigadiers, quatre sous-brigadiers et un trompette, lequel a été fait d'après la loi.

Trois scrutateurs, savoir : les chasseurs Louis Fauchey, Jacques-Philippe-Liberté Tainturier et Michel Morin ont été nommés pour recueillir les voix qui devaient concourir à la nomination des officiers et des sous-officiers.

L'apel (*sic*) nominal fait de tous les chasseurs, chacun d'eux est venu au bureau donner son suffrage.

Toutes les voies (*sic*) se sont réunies à une unanimité absolue pour appeler J.-B. Tillier au grade de capitaine, et il a été proclamé sur-le-champ capitaine.

Même procédé pour la nomination du lieutenant.

Les voies (*sic*) se sont réunies à la pluralité absolue, savoir : 41 voix pour nommer le chasseur Michel Morin ; pareillement pour nommer, à une pluralité absolue de 38 voix, le chasseur Jean-Baptiste Brillat.

En suite de la nomination des officiers, il a été procédé, dans la forme première, au choix d'un adjudant sous-officier : Jacques-Philippe Tainturier a été proclamé, à la pluralité absolue de 41 voix, audit grade d'adjudant.

Pareillement, Louis Fauchey a été nommé maréchal des logis en chef, ayant réuni 42 suffrages.

On est convenu ensuite unanimement qu'il serait procédé par le même scrutin à la nomination de deux maréchaux des logis. Ont réuni la pluralité absolue des suffrages et ont été proclamés maréchaux des logis : Philibert-Bernard Beudot et Philibert-Denis Dard. Le premier a réuni 41 suffrages et le second 33.

Le même procédé a été employé pour nommer les quatre brigadiers, après être convenu préalablement que les quatre chasseurs qui réuniraient le plus de suffrages après eux, seraient reconnus sous-brigadiers.

Ont réuni la pluralité des suffrages pour le grade de brigadiers : Jacques Curot, Pierre-F. Courtois, Jean-Baptiste Bourcier, Jean-Baptiste Tainturier, dit Sans-Chagrin, classés dans cet ordre d'après le nombre des suffrages qui les ont appelés à ce grade.

Les chasseurs qui ont réuni le plus de suffrages après les désignés ci-dessus sont : Charles Garnier, Salomon Brunswick, Jean Néflier, Louis Forgeot. Les quatre ont été proclamés sous-brigadiers.

Lorsqu'il a été question de procéder à la nomination du trompette, toutes les voix se sont portées pour nommer Ant. Bertin.

Toutes ces nominations faites, j'ai invité le chef à procéder à l'organisation de la compagnie, savoir au classement des escouades et à la détermination du nombre de chasseurs qui devaient les former; lesquelles escouades ont été formées sur le pied de 10 chasseurs chacune, en prenant par la tête, le centre et la queue de la compagnie, les chasseurs qui devaient les former.

Ma commission remplie, j'ai arrêté et clos le présent procès-verbal et me suis soussigné,

Le jour et an ci-dessus, avec les scrutateurs, les officiers et sous-officiers sachant signer :

Jean-Philibert TAINTURIER, *scrutateur*.
Ch. MORIN, *scrutateur*.
J.-B. TILLIER, *capitaine*.
CUROT, DARD, BRILLAT, BOURCIER, COURTOIS, BOURDON.

Il existe aux Archives départementales un état de solde nominatif et alphabétique des chasseurs de la Côte-d'Or ayant compté au dépôt de Plombières depuis leur arrivée jusqu'à leur départ. Cet état n'indique pas la compagnie à laquelle appartenait chacun de ces cavaliers. Mais, en se basant sur les dates d'arrivée et sur le nombre de jours que chaque cavalier a passé au dépôt, il serait facile de reconstituer à peu près le contrôle nominatif des compagnies, si toutefois il n'y a ni oubli ni erreur d'inscription de la part du scribe de l'époque.

Mais nous doutons de l'exactitude parfaite de ce document comme nous le verrons par la suite.

Cependant, pour la 1re compagnie, le procès-verbal d'organisation donne les noms des officiers et des gradés du cadre, pendant que l'état de solde précité fait connaître que, le 26 août (date de départ de la 1re compagnie pour Besançon), 61 volontaires furent rayés des contrôles du dépôt. On a donc là une précision presque absolue, et cette méthode de déduction peut naturellement être appliquée aux autres unités du corps.

Ce n'était pas tout que d'avoir des volontaires, il fallait aussi les armer, les équiper et les monter; et, bien que quelques jours auparavant, dans son arrêté du 20 juillet (art. VIII), relatif à la levée des 30,000 cavaliers, le directoire de la Côte-d'Or eût déclaré qu'il était muni des effets, chevaux et armes nécessaires au contingent qui devait être mis sur pied, la vérité est que les ressources du département en objets militaires étaient alors des plus modestes. Il résulte, en effet, de la lecture de toute la correspondance échangée pendant le mois d'août et les mois suivants entre le directoire de la Côte-d'Or et les divers commissaires, qu'il y avait urgence à acheter partout où cela serait possible, du drap, des armes, des chevaux, etc., etc., sans tenir compte de ce que pouvaient donner les réquisitions de ce matériel faites sur toute l'étendue du département, ou les envois officiels qui lui étaient adressés par le ministère de la guerre.

En présence de ces besoins de toutes sortes, le directoire prenait deux jours avant la constitution de la 1re compagnie, soit le samedi 27 juillet, l'arrêté suivant :

Dijon, 27 juillet 1793.

Le directoire du département de la Côte-d'Or,

Sur ce qu'il a été représenté qu'il était urgent d'équiper et armer le régiment des chasseurs de la Côte-d'Or de sabres, casques, selles, caisses, trompettes et autres objets;

Ouï le rapport et le procureur général syndic ;

Arrête que Marc-Antoine Sirugue, membre dudit directoire du département, demeure commissaire à l'effet de se transporter sur-le-champ à Besançon et autres lieux, pour y faire l'achat de casques, sabres, selles de chevaux, caisses, trompettes et autres objets propres à l'armement et à l'équipement dudit régiment de chasseurs ;

Qu'il demeure aussi chargé de requérir auprès du directeur de l'arsenal d'Auxonne un caisson garni de tous ses agrès et avant-train, et qu'en conséquence, il est autorisé à requérir de même l'entrepreneur des convois militaires de faire conduire ledit caisson à Dijon.

Fait et arrêté au directoire du département de la Côte-d'Or,

à sa séance publique du 27 juillet 1793, an II de la République française, où étaient les administrateurs :

THEVENEAU, *vice-président*.
PETIT, CARRÉ, DAGALLIER, MARANDET, SIRUGUE, DECAMP et VIARDOT, *procureur général syndic*.

Ce document montre d'une manière péremptoire qu'une partie, et non la moins indispensable, de l'armement et du harnachement faisait défaut dès le début.

Le citoyen M.-A. Sirugue était l'un des principaux administrateurs du département et occupait, à Vitteaux, la situation de médecin. Avait-il la compétence nécessaire pour faire tous ces achats? Il est difficile de répondre à cette question ; mais il est permis de dire que Sirugue devait être un homme d'action remarquable, car on verra qu'en plus des diverses missions qui lui furent confiées par le directoire, Sirugue fut, dans la suite, surtout chargé de l'organisation générale du régiment des Chasseurs de la Côte-d'Or. C'est, du reste, à lui qu'est adressée la lettre du capitaine Tainturier au sujet du jeune Delorme, point de départ de cette étude, à lui spécialement désigné par le titre de chef d'escadron, sans qu'il ait été possible de retrouver, jusqu'à ce jour, la cause de cette appellation.

Quoi qu'il en soit, le citoyen Sirugue, s'absentant de Dijon pour faire tous les achats prescrits par le directoire, ou exercer les réquisitions nécessaires, ne pouvait plus être à même de surveiller le dépôt de Plombières et d'activer la formation du régiment.

Il fallait, de toute nécessité, quelqu'un sur place, ayant les pleins pouvoirs du directoire du département. Aussi, à la date du 3 août 1793, ce dernier prit-il un arrêté aux termes duquel le citoyen Sirugue, chargé de mission, était remplacé, dans ses fonctions de commissaire à l'établissement des Chasseurs, par un autre personnage pris parmi ses membres, le citoyen Théveneau. C'était tout à fait logique!

En ce même jour du 3 août 1793, le directoire prenait en

plus un autre arrêté favorable aux intérêts des Chasseurs volontaires et dont l'application devait plus que probablement augmenter le nombre des engagements : il décidait que la solde des Chasseurs formés en compagnie serait payée, au jour de leur formation, sur le pied des troupes de la République, et conformément à la loi.

Voici le texte de ces deux décisions :

Le directoire du département de la Côte-d'Or,

Sur ce qu'il a été représenté que Marc-Antoine Sirugue, commissaire à l'établissement du corps des chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, était en mission de la part du directoire, et qu'il était instant de ne pas laisser cet établissement sans surveillance, et de pourvoir à la solde des chasseurs ;

Ouï le remplaçant du procureur général syndic ;

A arrêté : 1° que le citoyen Théveneau, vice-président du directoire, demeure nommé commissaire pour remplacer le citoyen Sirugue pendant son absence audit établissement ;

2° Que la solde des chasseurs qui sont formés en compagnie sera payée du jour de leur formation, sur le pied des troupes de la République, conformément à la loi.

Fait et arrêté en séance publique, à Dijon, les an et jour que dessus, où étaient :

THÉVENEAU, *vice-président.*
DECAMP, PETIT, CARRÉ, MARANDET, *membres,*
et DAGALLIER, *remplaçant le procureur général syndic.*

Le zèle du directoire ne s'en tint pas là ; toujours à cette même date du 3 août, il décidait qu'il serait fait, dans chaque municipalité, un tableau où devaient être inscrits les noms des défenseurs de la patrie, ceux des bataillons où ils servent, les actions glorieuses auxquelles ils ont pris part. Ce tableau devait être affiché dans le lieu des séances de toutes les municipalités, et sa confection devait être terminée dans le plus bref délai possible.

L'effet de ces divers arrêtés ne fut pas long à se faire attendre, et quelques jours après, quand fut lancé l'appel du 14 août 1793, relatif à la constitution définitive du régiment des Chasseurs de la Côte-d'Or, il y avait déjà à

Plombières 120 jeunes volontaires qui avaient répondu à l'arrêté du 24 juillet.

En même temps que les hommes, les chevaux, les armes, les objets de toutes sortes arrivaient à Plombières en nombre suffisant, si bien que les deux représentants Bassal et Bernard, sachant qu'il y avait en Côte-d'Or des cavaliers disponibles, adressèrent au directoire du département une réquisition, ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent, prescrivant l'envoi sans délai, de Plombières à Besançon, de tous les cavaliers disponibles avec armes et bagages et 60 chevaux.

On a vu que ces représentants du peuple devaient vraisemblablement ignorer que ces cavaliers appartenaient à un régiment de création récente et en cours d'organisation. S'ils avaient été bien informés, peut-être n'auraient-ils pas donné cet ordre !

Mais là n'était pas la question. Avant tout, il fallait déférer à la réquisition et y satisfaire dans les limites du possible, car, à cette époque, tout manquement aux ordres donnés dans les circonstances graves que traversait le pays était puni des peines les plus sévères.

Aussi, cette réquisition reçut-elle son exécution le 26 août, par l'envoi à Besançon de la 1re compagnie des Chasseurs de la Côte-d'Or. Mais dans quelles conditions partit donc cette compagnie ? Il y a lieu de penser qu'elles furent médiocres, tout au moins en ce qui concerne l'armement, car, le lendemain même de son départ pour Besançon, le directoire adressa la lettre suivante au représentant Bassal :

Dijon, 27 août 1793.

Au nom du peuple français,

Le directoire du département de la Côte-d'Or au citoyen Bassal, représentant du peuple et commissaire de la Convention nationale.

Nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour nous procurer des pistolets pour le régiment de chasseurs à cheval

que nous formons à présent, et il ne nous a pas été possible d'en avoir la quantité suffisante. Il nous en manquera aussi pour la compagnie de canonniers qui devra se former en exécution du décret du 3 juin dernier.

Nous t'invitons, en conséquence, à donner une réquisition à la manufacture nationale de Saint-Etienne d'envoyer au département de la Côte-d'Or :

360 paires de pistolets pour lesdits chasseurs ;

77 paires pour les canonniers ;

100 pour la gendarmerie nationale, qui n'est pas armée et qui se trouve comprise dans la réquisition pour partir aux frontières.

L'administration s'adressera à la municipalité de Saint-Etienne, qui a déjà rendu service au département dans pareille circonstance, pour en hâter l'envoi. Et, pour cela, nous te prions de nous adresser cette réquisition pour la faire parvenir à cette municipalité, qui en suivra l'effet.

Suivent les signatures.

Après l'envoi à Besançon de la 1re compagnie du régiment, on procéda de suite à l'organisation de la 2e compagnie. Malheureusement, il n'existe pas trace, aux Archives départementales, du procès-verbal relatif à l'organisation de cette 2e compagnie, et par suite, il est impossible, tout au moins pour le moment, de faire connaître les noms des officiers, sous-officiers et gradés constituant le cadre de cette nouvelle formation, et de donner la date de sa mise sur pied.

On n'a pu retrouver, à son sujet, qu'un point précis : c'est la date de son départ pour Besançon, départ qui devait avoir lieu le 3 septembre. Cette date est donnée par le registre des délibérations du directoire de la Côte-d'Or, où l'on retrouve, à la date du 1er septembre (séance du soir), l'arrêté aux termes duquel il était prescrit que la 2e compagnie des Chasseurs de la Côte-d'Or partirait incessamment pour Besançon, ainsi que tous les chevaux qui restaient à Plombières, avec les jeunes Chasseurs destinés à former la 3e compagnie.

Puis, à sa séance suivante, tenue dans la matinée du

2 septembre, le directoire décidait l'envoi d'une lettre aux représentants du peuple, Bassal et Bernard, où il leur était rendu compte de la mise en route de la 2e compagnie, dans les termes suivants :

Demain (3 septembre), la 2e compagnie de chasseurs partira avec armes et bagages ; elle sera suivie de tous les chevaux qui restent à Plombières, à la réserve d'une quinzaine qui sont malades, et, à l'avenir, tous ceux que nous recevrons partiront pour Besançon.

Mais cette promesse, concernant le départ de la 2e compagnie à la date du 3 septembre, ne fut pas tenue ; car si l'on se reporte à l'état de solde ci-dessus mentionné, on constate qu'entre le 3 et le 6 septembre, il n'y eut que des départs d'isolés peu nombreux, rayés des contrôles du dépôt à un titre quelconque. Par contre, à la date du 6 septembre, on voit le départ de Plombières de 79 chasseurs. C'était là l'effectif un peu supérieur à celui de la 1re compagnie, lors de sa création (66 chasseurs, procès-verbal). Il y a donc lieu d'admettre que, dans ce nombre de 79, se trouve l'effectif de la 2e compagnie, auquel on adjoignit probablement quelques cavaliers supplémentaires, envoyés en renfort à la compagnie déjà formée.

Trois jours après le départ de la 2e compagnie, le directoire fit procéder à l'organisation de la 3e, ce qui eut lieu à la date du lundi 9 septembre.

Plus heureusement pour cette unité que pour la précédente, le procès-verbal de sa création existe aux Archives départementales, et en voici le texte :

Ce jourd'huy, lundi 9 septembre 1793, l'an II de la République française, dans l'après-midi, je soussigné, commissaire nommé par le département de la Côte-d'Or pour organiser le corps des chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, certifie avoir procédé en cette qualité à l'organisation de la 3e compagnie dudit corps, au lieu de Plombières.

Tous les chasseurs réunis et instruits du sujet qui les assem-

blait, savoir : élection des officiers et sous-officiers qui devaient les commander, ils ont été invités à former le bureau destiné à recueillir les voix relativement à cette élection

Ont été nommés par acclamation : Jacques-Philippe-Liberté Tainturier, président du bureau ; Bernard Goujon et Clément Boulanger, secrétaires. En suite de cette élection, les voix recueillies pour la nomination du capitaine, la majorité absolue s'est réunie en faveur de Jacques-Philippe-Liberté Tainturier, qui a fait agréer à sa compagnie les raisons qui légitiment son refus à cet égard.

Louis Fauchey a été reconnu sur-le-champ et par acclamation capitaine de ladite compagnie et a accepté.

François Rignard, par un scrutin particulier et à la majorité des suffrages, a été proclamé lieutenant.

Louis Fister a été reconnu pareillement, et avec le même procédé, sous-lieutenant.

Clément Boulanger, pareillement, a été proclamé maréchal des logis en chef.

La compagnie a été ensuite invitée à procéder par le même scrutin à la nomination de deux maréchaux des logis. Ont été proclamés : Jean-Baptiste-Pierre Fumé, premier maréchal des logis ; Nicolas Bouillotte, deuxième maréchal des logis.

Il a été convenu que les quatre brigadiers seraient nommés par le même scrutin, et que les quatre qui réuniraient après eux le plus de voix seraient reconnus sous-brigadiers.

Ont réuni la majorité des voix :

Vivant Moissenet, Nicolas Rafin, Simon Girardot, Jean-Baptiste Baudoin, pour le grade de brigadiers, et ont été proclamés en cette qualité.

Claude Grivaut, Bernard Goujon, Nicolas Moreau, Jacques Roger, ayant réuni le plus de voix après les dénommés ci-devant, ils ont été proclamés sous-brigadiers.

Louis Quantin a été reconnu trompette de la compagnie par acclamation. L'élection finie, les nouveaux chefs ont été invités à former la compagnie en six brigades, formées sur trois tailles, savoir : taille supérieure, moyenne, inférieure.

La compagnie retirée, le présent procès-verbal a été clos et fermé, le présent jour et an que ci-dessus, et se sont soussignés avec moi, le président et les secrétaires.

Signé : Bourdon.

J.-P.-Liberté Tainturier, *président.*

Bernard Goujon, Clément Boulanger, *membres.*

En se reportant à l'état de solde nominatif déjà cité et reproduit ci-après, on constate certains oublis en ce qui concerne les cadres de cette 3e compagnie : c'est ainsi que le chasseur Jacques Roger qui vient d'être nommé sous-brigadier n'y figure pas. Même remarque pour le trompette Louis Quantin. Le nom du lieutenant François Rignard du procès-verbal est écrit François Ripard. Celui du chasseur Moreau, également nommé sous-brigadier, est mentionné au procès-verbal avec le prénom de Nicolas, et sur l'état de solde on ne trouve qu'un seul nom de Moreau avec les prénoms J.-Bernard.

La même remarque peut se faire au sujet du nombre des jours passés au dépôt par les volontaires : pour quelques-uns d'entre eux, le nombre total des journées de présence ne concorde pas avec celui des jours compris entre la date d'arrivée et celle de départ : tel Nic. Gavout.

Il est donc permis, comme nous le disions au chapitre Ier, de douter de la parfaite exactitude de ce document, en tant qu'indication de tous les volontaires ayant compté au dépôt de Plombières.

On a vu, plus haut, l'incertitude qui existe au sujet de la 4e compagnie. Fut-elle créée à Plombières ou à Besançon ? Il y a tout lieu de croire, d'après les renseignements recueillis et exposés au chapitre Ier, que ce fut en ce dernier point.

On sait, du reste, d'après l'état de solde précité, que 248 volontaires ont passé par le dépôt, et d'après le procès-verbal d'organisation que la 1re compagnie fut mise sur le pied de 66 hommes. Or, le 26 août, date du départ de cette compagnie, 58 chasseurs seulement quittèrent Plombières, et si on s'en tient à ce nombre comme étant celui de l'effectif d'une compagnie, on voit que le chiffre de 248 volontaires est suffisant pour constituer quatre compagnies sur cette base moyenne. Si, au contraire, on s'en tient au chiffre officiel de 66, trois compagnies seulement ont pu être créées à Plombières (en tout 198 hommes), et l'excé-

dent, envoyé à Besançon, a dû être le noyau de la 4e compagnie. A l'appui de cette thèse, rappelons qu'à cette époque un escadron de cavalerie comprenait deux compagnies.

Etablissons, toujours d'après notre état de solde, la liste des départs du 1er au 20 septembre. On voit qu'elle se présente ainsi :

6 septembre	. . . .	59 cavaliers.
7 —	. . . .	4 —
10 —	. . . .	7 —
11 —	. . . .	35 —
12 —	. . . .	2 —
13 —	. . . .	1 —
15 —	. . . .	6 —
16 —	. . . .	20 —
17 —	. . . .	61 —
18 —	. . . .	3 —
19 —	. . . .	1 —
	TOTAL. . . .	199 cavaliers.

Mais, comme aucune mention ne figure sur l'état précité, il est impossible de préciser à quelle compagnie appartiennent les cavaliers mis en route pendant le mois de septembre. On ne peut faire que des hypothèses, en prenant comme base le registre des délibérations du Directoire, en ce qui concerne la 2e compagnie ; le procès-verbal d'organisation pour la 3e et enfin l'extrait des comptes du capitaine Tainturier pour la 4e, et ces hypothèses se présentent alors de la façon suivante :

6 septembre. — Départ de la 2e compagnie (annoncée pour le 3 septembre) à l'effectif de 59 hommes, complété les 7 et 10 par l'envoi de 11 autres volontaires ;

11 septembre. — Départ de la 3e compagnie (organisée le 9 septembre) à l'effectif de 35 hommes, complété par les envois des 12, 13, 15 et 16 septembre (29 volontaires) ;

17 septembre. — Départ de 61 volontaires, complétés par les envois des 18 et 19 septembre, pour former à Besançon la 4e compagnie.

Il faut s'en tenir là, car, à partir du 28 septembre 1793, on ne trouve plus aux Archives départementales aucun document concernant spécialement l'organisation des Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or. Les quelques documents ou lettres qui existent après cette date n'ont plus pour objet que de pures questions administratives relatives à des achats de matériel.

Après son départ pour Besançon, le régiment continua donc à exister sous le nom de Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or. Il fit, au début, partie de l'armée du Haut-Rhin (an II) ; puis, en l'an III et IV, il appartint à l'armée de l'ouest et opéra dans la guerre dite de Vendée.

L'historique de ce corps de troupe, de ces cavaliers volontaires n'a pas encore été écrit. Il est à faire, et pour cela, il faudrait puiser dans les trésors de nos archives nationales, du ministère de la guerre ou des départements où se déroulèrent les événements militaires auxquels le régiment participa.

Mais, c'est un travail de longue haleine que nous ne pouvons, à notre grand regret, entreprendre pour le moment. Souhaitons qu'il se trouve, pour le faire, un Bourguignon, amoureux du passé et des gloires militaires de sa chère province !

ANNEXE

État de solde des Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or depuis leur entrée au dépôt de Plombières jusqu'à la date de leur départ.

DATE DE RÉCEPTION	NOMS ET PRÉNOMS (1) DES CHASSEURS	SÉJOUR Juin	juillet	Août	Septemb.	TOTAL des Journées
24 juillet	Abrah.-Louis Aubet		8	26		34
18 septembre	J.-Bap[te] Aubin				9	9
14 —	Georges Alexandre				3	3
26 août	Aubriot (cadet)			6	6	12
25 juin	Antoine Bertrand	6	31	26		63
24 juillet	Salomon Brunswick	7	31	26		64
15 —	François Burgard		17	31	6	54
23 —	Bernard Billotet		9	26		35
24 —	J.-Bap[te] Briotet		8	26		34
24 —	Bernard Beudot		8	26		34
24 —	J.-François Berthet		8	31	6	45
25 —	J.-Bap[te] Boursier		7	26		33
24 —	Cl. Bourgier		8	26		34
28 —	Cl. Blondet		4	26		30
9 juin	J.-Bap[te] Brillat	22	31	26		79
5 août	Cl. Boullenot			27	10	37
5 —	Cl. Buisson			27	10	37
6 —	Joseph Biber			21		21
19 —	Jean Brez			13	6	19
19 —	Louis Bizot			13	6	19
19 —	J[n]-Bap[te] Brez			13	6	19
1[er] septembre	Bernard Bornier				6	6
1[er] —	François Brisset				6	6
26 août	Cl. Bertrand			6	6	12
26 —	Jean Bullier			6	6	12
27 —	Nicolas Baron			5	10	15
5 septembre	Jacques Berquenem				6	6

(1) L'orthographe des noms et prénoms, tel qu'il existe sur le manuscrit (mal écrit à certains endroits) a été scrupuleusement respecté.

DATE DE RÉCEPTION	NOMS ET PRÉNOMS DES CHASSEURS	SÉJOUR Juin	Juillet	Août	Septemb.	TOTAL des Journées
6 septembre	Cl. Boulanger				5	5
9 —	Nicolas Binet				8	8
9 —	J.-Bap^{te} Baudoin				2	2
3 —	Ber^d Bizot, vig^{on}				8	8
3 —	Jacques Bizot, masson (*sic*)				8	8
3 —	Nicolas Bouillotte				8	8
4 —	Jacques Bollote				7	7
10 —	Louis Bernard				7	7
10 —	Pierre Bacher				7	7
15 —	Cl. Bouguer				2	2
14 —	J.-Bap. Bizoir				3	3
13 —	Pierre Boissot				4	4
12 —	Antoi. Bouillon				5	5
11 —	Cl. Bruley				5	5
11 —	Louis Barbe				6	6
12 août	Cl. Coquot			20	6	26
24 juillet	Phili. Cretenet		8	31	6	45
24 juin	Jacques Curot	7	31	26		64
21 juillet	Pierre Clerc		11	26		37
23 —	Jean Copiot		9	31	6	46
24 —	Pierre Courtois		8	26		34
24 —	Nic^{as} Couturier		8	26		34
24 —	Cl. Coprot		8	31	6	45
28 —	J.-Bap. Chovelot		4	26		30
8 août	Louis Cavart			24	6	30
21 —	Cl Colardot			11	6	17
21 —	Pierre Coltin			11	6	17
22 —	Jac.-F^{ois} Camus			5		5
2 septembre	J.-Bap Chambrette			5	5	5
1er août	Jacques Charles			31	6	37
15 septembre	Jean Chevillot				1	1
15 —	François Cothenet				1	1
15 —	Jean Chevilloux				1	1
16 —	Char. Confuron				2	2
16 —	Ant^e Carie				2	2
15 —	Pierre Carnet				2	2
14 —	Jac. Colas				3	3
10 —	Bern^d Charlot				7	7
12 —	Jean Clemencey				5	5
12 —	Jean Carière				5	5
12 —	Cl. Carier				5	5
12 —	François Coisset				5	

DATE DE RÉCEPTION	NOMS ET PRÉNOMS DES CHASSEURS	SÉJOUR Juin	Juillet	Août	Septemb	TOTAL des Journées
1er septembre	François Clerget				10	10
26 août	Barthél. Cantin			7	10	17
28 —	Cl. Chapuis.			4	6	10
28 —	Vallier Chevalier			4	6	10
24 —	Sébastien Claude			8	6	14
26 —	J.-Albert-Moïse Clerc			6	6	12
23 juillet	François Devosge		9	26		35
24 —	Jacques Drouhin		8	26		34
24 —	Phi.-Denis Dard		8	26		34
28 —	Mathieu Dietrich		4	26		30
21 —	Bénigne Dautrey		11	26		37
24 —	Joseph Detourbet		8	26		34
28 —	Fois-Joseph Dubois		4	20		24
7 août	J.-Bap. Deleau			25	6	31
11 septembre	Barth. Degand				6	6
31 août	Louis Duborgia			1	6	7
15 septembre	Denis Debias				2	2
24 juin	François Defert	7	31	26		64
24 —	Jean Darcy	7	31	26		64
24 juillet	François Dambrun		8	31	6	45
27 août	J.-Bapte Durand			5	6	11
25 —	Cl. Dechaux			7	6	13
25 —	Pierre Dubied			7	6	13
24 —	Jean Dubois			8	6	14
12 —	Pierre Deveaux			20	12	32
11 septembre	Cl. Echaron				6	6
11 —	Cl. Ecard				6	6
15 juin	Louis Fauchey	15	31	31	26	103
21 juillet	Fois Forgeot		11	26		37
22 —	Pierre Franois		10	26		36
24 —	Théo.-Jos. Florent		8	26		34
24 —	Michel Fournier		8	26		34
11 septembre	Jacques Fillaud				6	6
6 —	Simon Fontaine				6	6
3 —	Louis Fister				8	8
3 —	Jean-Pr Fumé				8	8
15 —	Jean Fontaine				1	1
14 —	Pierre Frachot				3	3
10 —	Henri Flutôt				7	7
26 août	Nicolas Fornerod			6	6	12
22 juin	Fort	9	9			18
21 juillet	J.-Bapte Greusser		11	31	6	48

DATE DE RÉCEPTION	NOMS ET PRÉNOMS DES CHASSEURS	SÉJOUR Juin	Juillet	Août	Septemb.	TOTAL des Journées
23 juillet	Nic. Galier		9	31	6	46
24 —	Séb.-Gab. Grignon		8	26		34
24 —	Louis-Jph Graud		8	26		34
24 —	Louis-Pre Guignier		8	6		14
26 —	Fois Guichard		6	31	6	43
27 août	Ch.-Eti. Garnier			5	6	11
11 septembre	Louis Guiard				6	6
11 —	Et. Grommot				6	6
11	Pe Galand				6	6
6 —	Louis-Fois Garnier				5	5
9 —	Simon Girardot				2	2
30 août	Nicol. Gavout				8	8
4 septembre	Bard Goujon				7	7
4 —	J.-Bap. Gorgeot				7	7
15 —	Fois Grapin				2	2
10 —	Gand. Soyez				7	7
14 —	Pierre Gondelier				3	3
26 août	Andrée (1) Gantin			6	6	12
9 septembre	Claud Grivaut				8	8
24 juillet	Ch. Garnier		8	31	6	45
12 septembre	Nic. Gothiot				5	5
10 —	J.-Bte Guérin				7	7
28 août	Pe Gachot			4	6	10
7 —	Jean Guillaume			25	6	31
9 septembre	Ciprien Gerbet				8	8
21 juillet	Lazare Hissy		11	26		37
24 —	Thomas Hilde		8	26		34
6 août	Auguste Hitier			21		21
6 septembre	Pierre Huard				5	5
9 —	J.-Bpte Hudelot				2	2
25 août	Nic. Ignard			7	6	13
28 juillet	Jean Juillard		4	26		30
25	Fois Jacob		7	31	6	44
6 août	Jean Jomain			20		20
21 —	Honoré Josserand			11	6	17
9 septembre	Fois Isanne				2	2
12 —	Nics Jarot				5	5
3 —	Nics Javier				8	8
27 août	J.-Brd Jeannin			5	6	11

(1) Sur l'original le prénom est au féminin.

DATE DE RÉCEPTION	NOMS ET PRÉNOMS DES CHASSEURS	SÉJOUR Juin	Juillet	Août	Septemb.	Total des Journées
26 juillet	Antne Kal		6	26		32
21 —	Fois Loyal		11	26		37
21 —	F.-Bernd Loyal		11	26		37
2 —	Cha. Laureau		30	26		56
23 —	Nics Lapostolet		9	31	6	46
26 —	Ant. Loetzla		6	26		32
28 —	Pre Lecœur		4	31	6	41
11 septembre	Nic. Laroche				6	6
9 —	Fois Lanier				2	2
2 —	Jean Lecomte				9	9
3 —	Edme Larose				8	8
22 —	Fois Lopin				5	5
15 —	Pre Lambert				1	1
14 —	— Lacoste				3	3
12 —	Jean Louette				4	4
12 —	Pe Lhuillier				5	5
11 —	Fs Lurot				5	5
11 —	Nic. Lallemand				4	4
10 —	Louis Lambert				7	7
10 —	Ch. Leflaire				7	7
26 août	Cl. Lapina			6	6	12
9 septembre	Cl. Legros				8	8
4 août	Pre Marnotte			28	10	38
21 juillet	Ant. Meige		11	26		37
21 —	Et. Martin		11	26		37
21 —	Ant. Mennelotte		11	31	6	48
21 —	J.-B. Martin		11	26		37
24 —	Claude Morin		8	26		34
24 —	Claude Minois		8	31	16	55
24 —	Yves Maigrot		8	31	6	45
26 —	J.-Brd Moret		6	26		32
25 —	Jos. Martin		7	31	6	44
1er août	Fois Menetrier			26		26
16 —	Jean-B.-Fois Marchand			16	6	22
11 septembre	Ant. Métadieure				4	4
11 —	Fois Marillier				6	6
11 —	Fois Michel				4	4
11 —	Fois Marpeaux				4	4
9 —	Jac. Martenot				2	2
10 —	Cl. Matrot				7	7
2 —	J.-Berd Maigrot				9	9
3 —	J.-Bd Moreau				16	16

DATE DE RÉCEPTION	NOMS ET PRÉNOMS DES CHASSEURS	SÉJOUR Juin	Juillet	Août	Septemb.	Total des Journées
3 septembre	Vivant Moissenet				8	8
2 —	Nic. Muret				9	9
1er —	Pher Mannet				11	11
8 —	Fois Marpaux				8	8
16 —	Ant. Mimeur				2	2
15	Ant. Moniot				2	2
13 —	And Mourot				4	4
13 —	Fois Matrot				4	4
12 —	Pre Martin				5	5
11	Louis Maignot				6	6
11 —	Fois Michel				6	6
10 —	Pre Martin				7	7
3 juillet	Lazare Moureau		9	31	6	46
8 —	Fois Néflier		23	26		49
24 —	Cahen Nathan		8	26		34
11 septembre	Fois Nolay				5	5
6 —	And. Navelier				5	5
5 août	Ch. Nicole			27	30	57
1er septembre	— Normand				10	10
22 juillet	Ant. Olh		10	26		36
22 —	J.-Georg. Otho		4	26		30
21 —	J.-Bd Pacot		11	26		37
21 —	J.-B. Poinsot		11	26		37
24 —	Louis Pierre		8	26		34
24 —	Jean Potret		8	26		34
29 —	Nic. Perrotet		3	10		13
18 août	André Perrot			13	6	19
11 septembre	Louis Ponceau				5	5
3 —	Pre Petit				8	8
11 —	Cl. Perrot				5	5
10 —	Jean Poignet				7	7
27 août	J.-Charles Penet			5	6	11
25 —	François Perrot			7	6	13
10 septembre	Louis Possard				7	7
21 juillet	P. Rouget		11	26		37
24 —	Jean Raté		8	26		34
24 —	André Ravet		8	26		34
22 —	J. Rope		10	26		36
27	J.-Bap. Rebillard		5	26		31
6 août	Pre Robert			2		2
6	Jos. Roidelet			26	6	32
5 septembre	Fois Ripard				6	6

DATE DE RÉCEPTION	NOMS ET PRÉNOMS DES CHASSEURS	SÉJOUR Juin	Juillet	Août	Septemb.	TOTAL des Journées
6 septembre	Nic. Rafin				5	5
6 —	Fois Ravier				5	5
9 —	Jos. Robelot				2	2
3 —	Nas Rousseau				8	8
3 —	Jac. Royer				8	8
4 —	Pr Rogué				7	7
15 —	Fois Rouleau				1	1
15 —	And. Robeau				1	1
10 —	Cl. Rollin				7	7
10 —	Berd Robelot				7	7
10 —	Jean Robelot				7	7
13 —	Louis Ronot				3	3
12 —	Jos. Ruelle				3	3
12 —	Fois Robelot				5	5
12 —	Simon Robelot				4	4
26 août	L. Regnot			6	6	12
25 —	Fois Roux			7	6	13
26 —	Gérard Rose			6	6	12
25 —	Jos. Robert			7	6	13
11 septembre	And. Robert				2	2
10 —	Joseph Simon				7	7
18 août	Jose. Siredey			2		2
9 septembre	Ant. Sirodot				8	8
10 —	Pierre Simon				7	7
14 —	P. Seguin				2	2
13 —	And. Sirot				2	2
12 —	Savariat				5	5
11 —	Vincent Spire				5	5
26 août	Hilaire Simonet			6	6	12
9 juin	J.-Bap. Tillier	22	29			51
21 —	Jac.-Ph.-Liberté Tainturier	10	31	31	26	98
18 —	J.-Bape Tainturier (1)	13	31	26		70
23 juillet	Fois Tournois		9	26		35
26 —	Daniel Tard		6	26		32
15 août	Jean Tarion			17	6	23
23 —	Pre Tabary			9	6	15
23 —	J.-B. Tainturier dit Nono			9	6	15
11 septembre	Jean Thomas				4	4
5 —	Cl. Tarin				6	6

(1) Dit « Sans-Chagrin ».

DATE DE RÉCEPTION	NOMS ET PRÉNOMS DES CHASSEURS	SÉJOUR Juin	Juillet	Août	Septemb.	TOTAL des Journées
6 août	J.-Bap.-René Tonnelier			6		6
15 septembre	Jean Thibaut				2	2
12 —	Pe Thibaut				4	4
10 —	Fois Thibaut				7	7
21 juillet	Charles Veraillh		11	31	6	48
21	Cl. Vaudrey		11	31	6	48
24 —	Paul Viard		8	26		34
2 août	Jos. Vibracq			30	6	36
	Jos. Verdois			*à l'hôpital*		
5 août	Jean Vial			27	6	33
14 septembre	Nic. Voituret				2	2
11 —	Pre Vétu				6	6
27 août	Pre Virmaître			5	10	15
4 septembre	Cl. Zer dit Fribouron				7	7

NOTA. — A la dernière page de cet état nominatif se trouvaient quelques notes administratives dont les extraits suivants sont à retenir :

Le traitement des citoyens Fauchey et Tainturier, attachés au dépôt de Plombières en qualité d'inspecteurs jusqu'au 26 septembre, n'a point été fixé. Ils n'ont reçu que la paye ordinaire des Chasseurs, savoir 0 fr. 40 par jour.

Une demande du corps les a obligés à se rendre précipitamment du dépôt à Besançon, et à un retour au dépôt, pour terminer des comptes.

PROTÉGEONS NOS MONUMENTS

DE TOUS AGES ET DE TOUS STYLES

PAR **M. le vicomte Pierre de TRUCHIS**,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR,
MEMBRE RÉSIDANT.

Explorateur assidu de nos monuments bourguignons, après de longues années de comparaisons et d'enquêtes dans les édifices des temps anciens, j'ai grand désir de les placer sous la haute protection de l'Académie, de les confier à sa vigilance, parce que, aux yeux de tous, l'Académie personnifie le culte de toutes les choses belles ou nobles dont s'honore le passé du pays. Certes, la nécessité de cette vigilance ne lui échappe pas, et elle aura le souci de l'exercer sur les premiers éléments de la civilisation de nos lointains aïeux, aussi bien que sur les monuments de tous styles qui rappellent à la génération actuelle les événements glorieux ou funestes de notre histoire. Déjà ce soin, ce souci, elle le considère comme un devoir impérieux.

Qu'elle me pardonne de faire ainsi appel à ses sentiments élevés et patriotiques, et qu'elle me permette de fixer son attention sur l'*utilité pour l'Académie de protéger les vestiges de l'industrie des races proto-historiques aussi bien que les témoins des autres civilisations, qui ont précédé ou suivi l'enfance de l'art bourguignon :* car tous courent des risques plus fréquents encore que les beaux monuments du moyen âge finissant.

Aucune autorité n'est trop grande lorsqu'il s'agit de

sauvegarder ce patrimoine public, un des plus précieux que nous aient légués les générations éteintes. Or, si une prompte intervention devenait nécessaire, l'autorité morale de l'Académie, dont les désirs et les vœux seraient très écoutés en haut lieu et autour d'elle, ne pourrait qu'appuyer fort utilement l'action de la Commission départementale des antiquités.

Ce patronage, qu'elle en soit bien certaine, est devenu plus que jamais nécessaire. Qu'elle juge elle-même de son utilité.

Notre pays a connu avant les temps modernes cinq ou six couches de civilisations qui se sont superposées, laissant toutes, depuis les plus primitives, les plus arriérées, des traces de leur passage ou de leur établissement à demeure. D'où cette grande variété de vestiges ethniques sur notre sol. Si tous ne sont point des œuvres d'art, ils constituent du moins le patrimoine immobilier et mobilier de nombreuses générations ancestrales : ce sont de simples gîtes, enclos, abris sous roches, des enceintes défensives, tels les éperons barrés ; ou bien ce sont des documents de pierre, voire même des métaux, os et poteries dont l'étude permet à l'archéologie de projeter un peu de clarté sur les mœurs, l'industrie et le niveau de civilisation des peuples ayant précédé ici l'occupation romaine.

Toutes ces traces, tous ces souvenirs de l'homme préhistorique sont-ils protégés contre la destruction inconsciente de nos contemporains ? Je ne le crois pas, du moins là où se porte cette activité, cette fièvre de progrès moderne, allant grandissant. Or ce cas devient de plus en plus fréquent. Cependant tous devraient être protégés, parce qu'ils restent les rares témoins de l'habitation de l'homme depuis les âges les plus reculés ; ils devraient l'être aussi parce que leur retour à la lumière profite le plus souvent à la géologie et n'est pas moins utile à l'ethnographie, à l'anthropologie anatomique, comme à l'étude des périodes géologiques correspondant à la préhistoire.

Les vestiges de l'époque gallo-romaine sont-ils mieux garantis? Non, sans doute, puisque nous les voyons si rares en Bourgogne. Aurait-on jamais cru que l'on oserait détruire tant de magnifiques monuments dont quelques épaves imposantes semblent prolonger encore une vision de cette grandeur majestueuse, projetée jadis par la civilisation romaine sur tout le monde ancien ! Plusieurs siècles d'invasions et d'anarchie politique ont anéanti cette œuvre de puissance et de durée à tel point que l'archéologie ne peut restituer entièrement tant d'édifices, autrefois l'orgueil de la nation.

A leurs derniers restes, l'Académie ne saurait refuser son patronage, parce qu'ils sont mieux que le symbole du triomphe de conquérants ennemis, ils ont été érigés par l'effort, par le dur labeur de la famille indigène, qui, associée à cette civilisation pendant plusieurs siècles, lui a imprimé des caractères d'élégance et d'originalité bien connus, sur lesquels je n'ai pas à insister.

Malgré leur rareté dans la Côte-d'Or, citons deux exemples de ces monuments, hors de pair, parvenus jusqu'à nous. L'un est la colonne de Cussy, œuvre des plus délicates et de grand style, datant certainement du plus beau temps de l'empire des Gaules et, somme toute, peu gâtée ; l'autre est un des plus curieux édifices du même temps. L'archéologie l'a découvert, il y a une vingtaine d'années, dans la commune de Beurey-Beauguay, canton de Pouilly-en-Auxois. Il gisait enterré à la fontaine de Saint-Martin de Beauguay, une des sources du Serein. C'est une grande pierre carrée, creusée par-dessous en forme de coupolette que surmontaient jadis des acrotères d'angle. Sa calotte surbaissée et uniformément sculptée a malheureusement perdu les quatre pilettes qui la supportaient primitivement. Son plus grand mérite archéologique est de présenter des raccords du plan carré avec l'hémisphère, qui ne sont autres que des pendentifs en triangle sphérique, taillés à la base même du bloc. Quel que soit l'âge de ce curieux

monument, nous pouvons y voir, je crois, un exemple très rare, chez nous, de cette sculpture gallo-romaine hellénisée, qui se distingue par un caractère proto-byzantin très accentué. En ce lieu une nécropole très vieille s'était formée autour d'un autel, *ara*, consacré au dieu ou à la déesse inconnue de la source. On y voit encore deux curieuses tombes du moyen âge.

De la ville prospère et riche du *Pagus Oscariensis*, de cette *Divio* mollement blottie aux pieds des vignobles de la Côte-d'Or, que subsiste-t-il ? des blocs sculptés, arrachés à la muraille du castrum, et pas même un mur authentique de l'une des premières églises ou chapelles chrétiennes du lieu. Quel souci pour nous d'éviter toute nouvelle perte !

Non moins rares sont, en Bourgogne, les restes des constructions des Francs antérieurement au neuvième siècle. Tous les édifices civils ou religieux, élevés dans la période franque, ont été si complètement renouvelés, après le dixième siècle, que nous manquons d'éléments de comparaison pour nous représenter ce que fut leur architecture. Toutefois les plans des édifices utilitaires conservaient encore, en général, des traditions de la construction romaine ; mais si Rome a fourni quelques plans et certaines ordonnances de basiliques, on voyait pénétrer de plus en plus dans l'architecture religieuse, les dispositions très variées des architectures de la Palestine et de l'Asie Mineure. Celles-ci ont suggéré au clergé franc, d'une part, des monuments nouveaux reproduisant le mieux possible les principales églises que Constantin ou sa mère avaient érigées aux lieux sanctifiés par le souvenir du Christ, d'autre part, le type classique d'église franque, pourvue d'un carré ou noyau central, que recouvre, en guise de coupole, une charpente avec dôme lambrissé et finissant en comble conique. C'est cette « mécanique » monumentale que des textes du temps dénomment *arx*, *machina*. En somme nous savons peu de chose de précis sur l'ordonnance

habituelle de ces églises, bien que de nombreux textes aient apporté à l'érudition des indications utiles, mais trop vagues ou trop incomplètes.

D'autres monuments de l'époque carolingienne, moins grands que les précédents, et ayant une affectation particulière, tels que les chapelles palatines, funéraires, mémoriales, s'élevaient parfois sur plan ramassé cruciforme, polygonal ou en quatrefeuille avec lanterne centrale. Il y en avait à Milan, en France et jusqu'en Rhénanie, et ils étaient assez semblables à la rotonde de Ravenne, un de leurs prototypes du sixième siècle. Ce sont des manifestations éloquentes de l'art anatolien. L'édifice le plus remarquable du genre est, en France, la petite église de Germigny-des-Prés, de plan cruciforme, à quatre absides ellipsoïdales et coupole centrale. Elle fut bâtie par Théodulfe, évêque d'Orléans, qui la consacra, dit-on, en 806. Toutefois l'authenticité du titre est douteuse ; et malheureusement ce joyau vénérable fut irrémédiablement perdu pour l'art en 1868, par la plus détestable des restaurations.

Si l'on est assez bien renseigné sur l'orfèvrerie et les armes du temps, on connaît moins la sculpture ornementale et la décoration murale. En effet, la Bourgogne ne possède qu'un petit nombre d'exemples de sculptures caractéristiques, dans les cryptes de Saint-Germain d'Auxerre, de Flavigny, de Duesmes, de Saint-Bénigne, à Dijon (partie ouest), et dans le déambulatoire de Tournus, restauré au onzième siècle, et cantonné de cinq chapelles carrées, d'un type anatolien émigré de bonne heure en Francie ; c'est à peu près tout.

Quant aux sarcophages décorés du taillage en épi, dans des panneaux géométriques, ils sont encore nombreux. Cependant, que de pertes, chaque année, par l'effet de destructions inconscientes dans de très vieux cimetières ! Les fossoyeurs n'en ont aucunement cure, et on les brise impitoyablement. Des cimetières francs ont été signalés en beaucoup d'endroits, mais, restés sans surveillance, faute

d'organisation, ils sont détruits par des chercheurs d'antiquités au grand détriment de l'histoire de l'art. Les quelques fouilles méthodiques qui ont pu être faites de loin en loin, et les objets recueillis par fortune, montrent l'industrie des Francs soumise surtout aux influences des arts hellénistiques. On dirait que leurs éducateurs étaient des artisans syriens, arméniens ou anatoliens. La stylisation des ornements, la recherche constante de dessins plats géométriques, la fréquence des animaux affrontés et chimériques dans leur orfèvrerie, n'ont aucun rapport avec la technique des tombeaux ou de l'art ornemental des Romains; tandis qu'elles indiquent à quel point les Francs avaient accepté les influences de l'Asie chrétienne, où l'hellénisme des Gréco-Romains était refoulé de plus en plus durement par l'afflux irrésistible des éléments asiatiques indigènes, à mesure que diminuaient en Orient l'autorité et le prestige de l'Empire.

Il est donc bien difficile de ne pas voir le reflet du génie chrétien de l'Orient hellénistique et palestinien dans cette renaissance religieuse et artistique de la Gaule franque, que Charlemagne avait encouragée par tous les moyens en son pouvoir.

Après le règne du grand empereur, des maux d'une gravité extrême ont changé la face des choses en Occident. A Rome, la décadence des arts est consommée; au milieu du neuvième siècle, l'Italie romaine tombe sous les coups des barbares pour ne plus se relever avant le onzième siècle. En France, il en est de même : on ne pense qu'à se défendre contre les Normands et les Hongrois, puis contre les ennemis du dedans, qui portent au comble, par l'anarchie, les souffrances de cette époque de dévastation et de crimes. Le temps n'est plus aux œuvres de paix. Maintenant surviendra pour l'art une longue éclipse de près de cent cinquante ans, non seulement à Rome, mais dans tout l'Occident latin.

Le réveil se produira, presque coup sur coup, avec deux

puissants foyers d'irradiation artistique, d'abord, dans l'Italie et la Bourgogne, au milieu du dixième siècle, par l'influence directe de la papauté que soutient vigoureusement la réforme de Cluny ; ensuite, avant la fin du même siècle, dans l'Ile-de-France et les régions voisines, où les écoles épiscopales, subissant l'ascendant de Gerbert, transforment les idées au profit de la maison capétienne et évoluent vers une civilisation nouvelle, basée d'abord sur une étude raisonnée et plus approfondie de toutes les connaissances et de toutes les créations qui avaient assuré à l'Empire romain sa très grande supériorité dans le monde ancien, et ensuite sur des données nouvelles qu'apportait à l'évolution du temps le génie de la race.

Il faut remarquer que les deux sociétés ne voient pas le progrès de la même manière, parce qu'elles ne vont pas au même but ; elles produiront, au point de vue de l'art, deux écoles qui se fondront au milieu du onzième siècle, après avoir développé et affiné, tant en France qu'en Italie, les rudiments d'art et de science, précurseurs des nouvelles écoles romanes.

Ces faits historiques, seuls, peuvent expliquer, à propos des origines de l'art français, les singularités architecturales d'une époque assez mal connue, dont nous voyons les vestiges si différents, si discordants, d'une part, en Bourgogne et dans tout le bassin du Rhône, puis, d'autre part, dans les bassins de la Loire, de la Seine et de leurs affluents.

A l'est, c'était un renouveau des vieilles méthodes de bâtir, prises à l'architecture ravennate et à l'art proto-byzantin, dont les murs massifs, bâtis en petits matériaux à revêtements, les berceaux, les voûtes d'arête et la coupole constituent les éléments essentiels du système de construction.

Entre Loire et Seine, au contraire, l'ancienne école carolingienne s'affine, se perfectionne méthodiquement, inaugure chez elle la science de la stéréotomie, et oppose aux

masses énormes de blocage, ainsi qu'aux formes si lourdes de l'école à bandes murales des Clunisiens, les piliers cantonnés, les murs minces en pierre appareillée et les voûtes nervées. Ce sont bien là les éléments majeurs d'une structure noble, élastique et déjà savante, qu'elle a empruntée à l'art perfectionné des constructeurs de l'Hellade et de l'Asie antérieure, sans avoir toutefois la hardiesse d'aborder franchement le grave problème de la voûte à projeter sur les grands vaisseaux d'églises.

De l'œuvre colossale et régénératrice des Mayeul de Cluny, des Bernier de Tournus, des Guillaume de Dijon, qui avaient renouvelé entièrement la face des choses dans les deux Bourgognes, en y faisant régner les idées de foi, de paix et de résignation, qui avaient rebâti en moins de quarante ans, de 990 à 1028, depuis Autun, Avallon et Tonnerre jusqu'au cours de la Saône, presque toutes les églises des abbayes, de leurs prieurés et de leurs domaines ruraux ou *grangiæ*, que reste-t-il maintenant, pour ne parler que de notre département de la Côte-d'Or ? une église mutilée : Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine ; des vestiges à peu près informes de la fameuse rotonde de Saint-Bénigne, d'autres vestiges infimes de Saint-Pierre de Flavigny, puis des portions plus ou moins défigurées d'une vingtaine d'églises rurales, à peine. Et c'est tout, si l'on excepte quelques débris de chancels, quelques chapiteaux de colonnettes provenant de cryptes ou d'arcatures d'absides, fragments recueillis comme objets de curiosité dans des églises rebâties, des cures ou des musées.

Faut-il donc se résigner à voir chaque siècle nouveau fouler aux pieds le travail d'art des siècles précédents? Ne devons-nous pas intéresser nos contemporains, d'abord, aux épaves de ce passé, parfois durement éprouvé, mais toujours glorieux et attachant, ensuite à nos monuments de tous âges, dont beaucoup sont admirables? Il en est trop qui restent constamment exposés aux coups du vandalisme.

Aujourd'hui, malgré les accidents, malgré des crises politiques néfastes, malgré des guerres, malgré notre insouciance et le goût pitoyable du rajeunissement, notre pays est encore riche en témoignages souvent très remarquables, laissés à notre génération par les générations précédentes.

« Un des rôles les plus utiles qu'une Académie peut jouer », a dit M. Robert de Lasteyrie, au millénaire de Cluny, « n'est-il pas de faire comprendre aux gens de son entourage, qu'il y a un intérêt national de premier ordre à conserver les témoins de l'art, à toutes les époques de notre histoire ? »

Rien n'est plus vrai ; déjà, la terrible et dernière guerre ne vient-elle pas de causer des pertes innombrables à notre trésor artistique du moyen âge?

Que l'Académie aide la Commission des antiquités de la Côte-d'Or à sauver, dans ce département, toutes les parcelles du domaine artistique qui est l'un de nos plus beaux fleurons ! Ce sera faire œuvre pie, car, ici comme partout, les monographies de nos monuments et les chroniques de la presse n'ont que trop souvent jeté le cri d'alarme, quand ce n'était pas des notices nécrologiques qu'elles consacraient à des monuments anéantis sans nécessité. Accusons de ce gaspillage, surtout, la maladie incurable qui est le goût dn changement.

Voilà ce qu'il ne faut plus permettre, ce qu'il faut du moins s'efforcer d'éviter. L'un des plus sûrs moyens d'enrayer le mal, est d'intéresser les populations aux monuments et à tous les souvenirs qui sont pour nous autant de titres d'honneur. En somme, elles ne demandent qu'à connaître la valeur des choses d'autrefois, qu'elles ont vues depuis leur enfance, souvent sans les comprendre. S'il leur arrive de les sacrifier, c'est parce qu'on a commis la sottise de les dédaigner ou de les délaisser. Rappelons à nos contemporains que d'effort et d'intelligence il a fallu à ceux qui ne sont plus, pour accomplir de telles œuvres ; ensei-

gnons-leur enfin, qu'il faut aimer, respecter les monuments du passé comme des souvenirs de famille, que chaque génération prend soin de transmettre à ses descendants proches ou lointains, nés ou à naître. Ainsi, nous arriverons à faire comprendre à tous, enfants ou adultes, que le magnifique héritage reçu de nos ancêtres, héritage tout de beauté et de souvenirs pieux, est un patrimoine commun à tous leurs descendants, et qu'il doit rester pour eux, comme pour nous, sacré et intangible.

DE LA FACULTÉ GERMINATIVE DES GRAINES

PAR M. H LACHOT, MEMBRE NON RÉSIDANT.

A l'œuf de l'oiseau, peut être assimilée la graine de la plante, et l'incubation devient alors la germination.

De même que la période d'incubation n'est pas d'égale durée pour la totalité des oiseaux, de même le temps nécessaire à la germination des graines varie suivant les différentes espèces.

Il est reconnu, d'après des expériences réitérées, que les graines du millet, par exemple, ainsi que celles du froment, peuvent germer un jour après qu'on les a mises en terre ; qu'il n'en faut que trois à celles des épinards et des haricots ; que les semences de laitue exigent quatre jours pour leur germination, comme celles du melon et de la courge en demandent cinq. La germination des pépins du poirier et du pommier n'a lieu que le sixième jour ; et il en faut sept à l'orge.

Si l'on sème en même temps des graines d'épinards et des graines de pourpier, les premières lèveront au bout de huit jours, et les secondes au bout de neuf.

Les graines de choux exigent dix jours et celles de l'hysope trente ; il en faut quarante, au moins, pour la germination de celles du persil.

Les noyaux de pêche ne germent, dit-on, qu'après une année révolue à dater de l'instant où on les a mis en terre ; toutefois, si l'on a soin de les semer aussitôt après la récolte, ils ne manquent jamais de germer au printemps suivant.

Les fruits du noisetier, du cornouiller, de l'aubépine et du rosier demeurent deux ans en terre, et leur germination ne commence qu'après ce laps de temps.

Enfin, tandis que certaines graines perdent, peu de temps après leur maturité, la propriété qu'elles avaient de germer, il en est d'autres, au contraire, qui conservent pendant un grand nombre d'années leur vertu germinative, pourvu, toutefois, qu'elles aient été convenablement abritées.

Duhamel, dans son *Traité des semis et plantations*, dit que le froment conservé dans un grenier selon la méthode ordinaire, ne germe plus au bout de quatre ans ; cependant, ajoute-t-il, du froment qui était resté dans le tiroir d'un bureau où il était enveloppé de plusieurs papiers, a germé au bout de dix ans.

Pline avait déjà renchéri sur ce fait, puisqu'il assure qu'après plus de cent ans des grains de blé ont germé.

Dans une lettre datée du 16 novembre 1741, Martin Friewald, membre de la Société royale de Stockholm, relate le fait suivant :

« Parmi le grand nombre de semences étrangères que le secrétaire Hærus avait rassemblées en vue d'augmenter sa collection de curiosités naturelles, je trouvai des graines de melon renfermées dans du papier depuis l'an 1700 ; je fus donc curieux d'essayer si ces vieilles semences avaient encore conservé leur qualité végétative, et, en conséquence, j'en semai vingt-quatre grains sur une couche à part, le 21 février suivant : il en leva une vingtaine de bonnes plantes qui, après avoir été transplantées dans une nouvelle couche, fleurirent avant de commencer à se ramifier, et, bien que leurs branches fussent très rapprochées, elles produisirent néanmoins, de bonne heure, une grande quantité d'excellents melons. »

On raconte qu'à la suite d'un incendie arrivé à Londres, les murs d'une maison incendiée se couvrirent, peu de temps après, d'une crucifère très rare : le *Sisymbrium Irio* L.

A Versailles, les décombres d'une vieille tour se couvrirent également de ce même *Sisymbrium*.

Que doit-on conclure de ce double et semblable phénomène, sinon que les graines de cette plante avaient été ensevelies dans le mortier avec lequel on avait construit ces deux édifices, et que là, abritées de tout contact extérieur, elles attendaient, dans un repos absolu, les circonstances favorables à leur germination ?

Dans son *Essai de physiologie végétale*, M. Sébastien Gérardin, qui fut l'un des membres de l'Académie de Dijon, relate le fait suivant :

« Dans le courant du mois de mai dernier (1809), j'étais occupé du placement et de la disposition méthodique de l'ancien herbier général du Muséum, dans la nouvelle galerie de botanique de cet établissement, quand, de cet herbier, je passai à celui de Tournefort, que ce savant immortel a rangé lui-même. Mon intention était autant celle de le purger des insectes destructeurs, que d'y rétablir l'ordre qui en avait été un peu interverti : dans ce double dessein, toutes les fois que j'en avais visité une feuille, je la plaçais dans sa famille, suivant la méthode de cet auteur, avec une étiquette ostensible qui en indiquât la classe ainsi que le genre. Je venais donc de terminer la classe des plantes papilionacées ou légumineuses, lorsqu'en portant la masse de cette famille dans la case qui lui était destinée, il s'en échappa quelques haricots qui tombèrent à terre : je ramassai ces graines au nombre de cinq, dont quatre étaient parfaitement saines ; la cinquième avait été percée, en plusieurs endroits, par les insectes.

» Or, soit que je voulusse m'épargner la peine de rechercher la feuille de laquelle ces haricots s'étaient échappés, soit que je fusse bien aise de posséder quelque chose qui eût appartenu à un savant dont les écrits firent les délices de ma jeunesse, et, par suite, le bonheur de ma vie, je m'appropriai ces haricots avec l'intention de les conserver longtemps. Cependant, le même jour, je fus prié à dîner

chez un de mes amis qui possède un petit jardin dont l'arrangement fait l'objet d'une de ses plus douces jouissances, et après le dîner, nous allâmes visiter ce jardin : en le parcourant, je me souvins que j'avais dans ma poche les haricots en question, et je demandai qu'on voulût bien m'accorder un petit espace de terrain dont je choisis l'exposition qui me parut la plus convenable à l'essai que je voulais tenter : j'y plantai donc mes trois plus beaux haricots, dont un était beaucoup plus petit que les deux autres, mais du reste parfaitement semblable. En très peu de temps, ils germèrent tous trois et se développèrent au point que, le 21 de juillet, ils étaient en fleurs très nombreuses.

» Je fis voir à M. Desfontaines ces fleurs, dont les unes étaient d'un blanc jaune, et les autres d'un jaune passant insensiblement du souci au rouge pourpre vers le limbe des pétales : d'après leurs fleurs ternées, pétiolées, d'après leurs stipules distinctes du pétiole, et surtout d'après le fruit qui est d'un noir profond et brillant, à ombilic d'un blanc d'ivoire, ce savant décida que ces espèces n'étaient que des variétés du haricot ordinaire.

» Lorsque je vis, au mois d'août, toutes ces fleurs en gousses, je semai encore les deux graines qui me restaient, et dont l'une était, comme je l'ai dit, très endommagée par les insectes qui l'avaient perforée en plusieurs endroits : elles m'ont néanmoins donné l'une et l'autre de très beaux fruits qui ont atteint leur maturité parfaite. J'ai déposé plusieurs gousses de cette espèce de légumineuse dans un bocal qui est renfermé dans une des armoires vitrées des galeries de botanique du Muséum ; j'y ai joint l'historique du fait qui m'a prouvé combien les graines des légumineuses en général étaient susceptibles de conserver longtemps leur propriété germinative, quand toutefois elles avaient été convenablement abritées ; car, en supposant que Tournefort, qui a disposé lui-même l'herbier dont il est ici question, n'y aurait admis ces espèces de haricots que dan. le courant de l'année où il mourut, ces haricots auraient eu

au moins cent ans à l'époque où je les ai semés, puisque ce savant estimable paya à la nature le tribut imprescriptible auquel elle a assujetti tous les hommes, le 28 décembre 1708. »

Lors du Congrès de Paris, en 1900, une discussion s'étant élevée sur la durée germinative des graines, M. Jules Poisson, membre de la Société botanique de France, présenta quelques observations sur ce sujet, et conclut en disant que les facteurs qui entraient en ligne de compte dans la conservation ou l'altération des graines sont : 1° la température ; 2° l'état de siccité ou d'humidité de l'air ; 3° l'action de l'oxygène ; 4° la lumière plus ou moins vive.

De nombreuses expériences ont été faites, mais sans être très concluantes. M. Jodin a publié une note dans laquelle il affirme que la lumière directe n'a aucune influence nuisible sur les graines, et que la température élevée, seule, agit défavorablement sur elles...

M. Emile Laurent décrit les expériences très soignées qui l'ont amené à reconnaître les faits préjudiciables de la lumière, laquelle, selon lui, retarde notablement la germination ou anéantit complètement la vitalité des graines.

Deux autres savants, MM. Marquenne et Scribaux, démontrent scientifiquement que l'humidité diminue les chances de germination.

Cependant, un certain nombre de graines, pour lesquelles aucune précaution n'a été prise par la nature, sinon d'être abritées par l'humus des feuilles de la forêt, ou bien qui ont été enfouies par un éboulement accidentel du sol, peuvent se conserver pendant des années et même des siècles, et sortir sans altération de leur long sommeil, si elles sont ramenées à la surface par suite de travaux de terrassement ou d'autres changements de milieu.

Les observations de cet ordre, faites en France, et qui paraissent les plus probantes, sont celles de Michalet, l'auteur de la *Flore du Jura*. Ce savant fit des constatations précieuses concordant avec d'autres faits observés depuis, ce qui leur donne une réelle sanction. Il cite le fait suivant :

Dans la région qu'il habitait, il n'avait trouvé qu'un seul pied de *Galium anglicum* Huds, quand, tout à coup, cette espèce apparut en abondance dans le sol extrait d'une sablonnière pour réparer un chemin vicinal. Cette plante avait existé véritablement en ce point à une époque très reculée, et les graines s'étaient conservées après avoir été enterrées profondément depuis ce temps.

On rapporte qu'un savant hanovrien, le docteur Peter, fit aux environs de la ville de Gœttingen une expérience de ce genre et observa deux pieds de *Linaria Elatine* Desf. et trois ou quatre de *Centunculus minimus* L., espèces disparues de la flore actuelle de cette région, où elles avaient dû être abondantes autrefois.

M. Poisson cite le *Sinapis arvensis* L., notre *moutarde des champs* qui infeste certaines cultures, comme étant une espèce à graines conservant pendant un temps considérable leur faculté germinative.

En effet, on voit apparaître subitement cette crucifère, et parfois en quantités prodigieuses, sur les talus des chemins de fer nouvellement construits ; il y a lieu d'en conclure que ces graines viennent de sortir du sommeil léthargique dans lequel elles étaient plongées depuis leur enfouissement, c'est-à-dire, le plus souvent, depuis des siècles.

Il en est de même dans certaines forêts, où des plantes n'apparaissent que tous les vingt ou vingt-cinq ans, c'est-à-dire au moment où les coupes qui les renferment se trouvent en exploitation. Le *Meconopsis Cambrica* Vig., découvert il y a une trentaine d'années dans les bois de la Fontaine-Latine, près des sources de l'Ouche, par M. l'abbé Gustave Fournier, est une de ces plantes dont les graines dorment pendant tout le temps qui s'écoule entre deux exploitations successives de la même coupe.

Un autre fait, cité par M. Poisson, est assez curieux :

Le docteur Boisduval, botaniste français des plus distingués, s'était procuré de la terre provenant des fouilles que l'on faisait alors dans l'île de la Cité, fouilles motivées par

les embellissements de la ville de Paris, vers le milieu du second Empire ; puis, revenu chez lui, ce savant sema cette terre dans deux pots à fleurs et attendit le résultat de son semis. Quelques semaines après, il obtenait deux touffes très denses de *Juncus bufonius* L., plante qui croît toujours dans les lieux humides ou aux bords des eaux (conditions analogues à celles qu'offrait le sol sur lequel fut bâtie la ville de Lutèce). Ainsi, ces graines remontaient, selon toute probabilité, à une époque antérieure à César.

Les étangs offrent des exemples semblables : une quantité de plantes annuelles n'y font leur apparition que lorsque l'étang est desséché.

Enfin, il y a une quinzaine d'années, j'ai pu constater moi-même, à Magny-la-Ville, un fait de ce genre : un propriétaire de cette commune ayant fait creuser profondément le sol d'une prairie pour y établir une pièce d'eau, les terres ainsi extraites furent déposées en ados sur les bords et y restèrent durant deux années entières sans aucune trace de végétation.

La troisième année, ces monticules, auparavant dénudés, se couvrirent de plantes parmi lesquelles j'en remarquai plusieurs non encore observées sur le territoire de Magny, notamment : *Lactuca scariola* L. et *Typha angustifolia* L. ; mais ce qui me frappa le plus, ce fut d'y voir, par centaines de pieds, trois espèces totalement inconnues dans la région : *Poa serotina* Ehrh., *Lactuca saligna* L. et *Podospermum laciniatum* DC. var. *muricatum* ; ces deux dernières n'ayant jamais été rencontrées dans l'arrondissement de Semur.

Une quatrième plante, inconnue non seulement [illegible] région, comme les trois précédentes, mais enc[illegible] département, est apparu[illegible] même année, [illegible]illetées. points, au bord du ruiss[illegible] qui longe la 100 mètres environ de la [illegible] d'eau dont [illegible]nes, le cal-

Cette plante appartie[illegible] la vallée. être une variété de l'esp[illegible] genre *Sc*[illegible] plupart des botanistes à q[illegible] *aquatica* [illegible]up de plantes [illegible] je l'ai fait v[illegible] de fouilles ou

Linné. Scrofularia rue de Viens de sur de Magny plusie[illegible] ore dans dans l[illegible] dans la

MM. Gillot, d'Autun ; Matruchot, de la Sorbonne ; l'abbé Gérard, de Dijon, l'ont regardée comme une espèce bien tranchée, à laquelle on peut donner le nom de *Scrofularia ochroleuca*.

L'une des stations les mieux fournies était à 10 mètres de mon jardin, que je cultivais depuis près de trente ans, ce qui explique combien cette découverte me parut extraordinaire ; je ne crois donc pas me tromper en admettant que les graines de cette plante doivent provenir des ados de la pièce d'eau, située à proximité, ados sur lesquels elles ne pouvaient germer, ceux-ci étant exposés en plein soleil, et la scrofulaire, pour se développer, ayant besoin d'ombre et d'humidité.

Voici la description de cette nouvelle plante, considérée comme étant une variété du *Scrofularia aquatica* L. :

Racine. — Comme dans le type.

Tige. — Tige plus basse, plus étroitement ailée, plus rameuse, d'un vert toujours pâle.

Feuilles. — Feuilles du même vert que la tige, ovales et obtuses ; pétiole presque toujours pourvu, à son sommet, de deux petites folioles ; crénelures plus fines que dans le type. Des aisselles de la plupart des feuilles partent des rameaux secondaires qui se terminent en panicules fleuries.

Fleurs. — Panicules beaucoup plus garnies, plus nombreuses, à fleurs plus petites et d'un jaune verdâtre, à peine teintées de brun au bord de la lèvre supérieure de la corolle.

Calice à divisions vertes, étroitement brunâtres, scarieuses aux bords.

Staminode plus petit que dans le type et presque toujours Fo[illegible]biculaire.

Gustave [illegible]lets des étamines sont, de même que dans l'autre, à [illegible]deux.

dorment penda[illegible]

exploitations suc[illegible] différentes comparaisons d'organes, que

Un autre fait, ci[illegible]Magny-la-Ville st une espèce nettement

Le docteur Boisdu[illegible]nt plus que, depuis sa découverte, elle

gués, s'était procuré semis et est toujours aux mêmes

l'on faisait alors dans

Le sol de la prairie avait été creusé jusqu'à une profondeur de 4 mètres environ, et, d'après ce qui vient d'être exposé, il y a tout lieu de croire que les centaines de graines qui ont reproduit les espèces signalées ci-dessus y étaient enfermées depuis un temps immémorial.

Je crois intéressant de donner quelques détails sur le terrain en question :

Cette pièce d'eau est située tout près du village de Magny, à une altitude de 350 mètres environ, à peu près au centre de l'étage que les géologues désignent sous le nom de *marnes micacées*.

Le plateau qui domine la vallée de Magny-la-Ville, en la séparant du vallon de Chassey, peut être regardé comme la plateforme du *lias moyen*, car on y rencontre presque partout la *gryphée géante*, qui caractérise cet étage.

L'érosion qui s'est produite, en des temps très reculés, a entraîné des terres limoneuses qui, en maints endroits, recouvrent aujourd'hui la vallée d'un manteau très épais.

Ce qui vient corroborer cette assertion, c'est que, tout au pied du plateau, en creusant le sol pour construire un réservoir destiné à la captation des eaux, les ouvriers constatèrent la présence, à 4 mètres de profondeur, de brins de paille et de morceaux de charbon.

Ces plantes, rares aujourd'hui, ont donc vécu dans ces temps reculés, et leurs graines, rendues à l'air et à la lumière, ont prospéré d'une façon extraordinaire.

Voici la coupe du terrain de la pièce d'eau :

1m 50. — Terre végétale.
0m 60. — Mâchefer.
0m 60. — Argile.
0m 60. — Pierrailles mêlées de terre.

Enfin, jusqu'à 6 mètres de profondeur : marnes feuilletées.

On doit trouver, tout en dessous de ces marnes, le calcaire à ciment, qui est très répandu dans toute la vallée.

Il résulte de ces observations que beaucoup de plantes nouvelles peuvent être découvertes à la suite de fouilles ou

de terrassements analogues. La flore d'une région est donc toujours susceptible d'importantes modifications.

Les anciens botanistes, tels que Durande, dans sa *Flore de Bourgogne ;* Lorey et Duret, dans leur *Flore de la Côte-d'Or*, citent un certain nombre de plantes que l'on n'a plus retrouvées depuis, en dépit des actives recherches de toutes les personnes qui s'intéressent à la botanique.

Ne doit-on pas en conclure que les graines de ces plantes se sont trouvées, à une époque très éloignée, dans des conditions climatériques favorables à leur germination, et qu'aujourd'hui, ces conditions ayant cessé d'être, il nous faut attendre patiemment le moment où elles apparaîtront de nouveau ?

Nous voyons, dans ces flores, que *Helianthemum guttatum* Mill. et *Alyssum incanum* L. ont été récoltés sur les bords de l'Armançon... Aujourd'hui, la première de ces plantes a complètement disparu de l'Auxois ; quant à la seconde, elle se retrouve encore (mais seulement là) sur les murs des terrasses du château d'Epoisses.

Doit-on se décourager, quand, après quatre-vingts ans de recherches, on ne peut plus mettre la main sur la plus belle de nos primulacées, le *Cyclamen europæum* L., récolté au début du dix-neuvième siècle par plusieurs personnes dignes de foi, entre autres le docteur Grognot, d'Autun ? Cette belle plante vivait alors dans les bois de Mont-Saint-Jean.

Doit-on regarder comme autant d'erreurs les indications de plantes données par les savants que j'ai nommés plus haut, indications que nous ne pouvons plus vérifier maintenant ?

Je ne le crois pas, ma conviction étant que, dans un avenir plus ou moins rapproché, la plupart des plantes signalées autrefois réapparaitront dans les stations connues ou bien reviendront fonder, dans notre région, des colonies nouvelles.

UNE CONCEPTION DE L'ART SOCIAL

PAR M. le lieutenant-colonel **ANDRIEU**, MEMBRE RÉSIDANT.

« L'art militaire, a dit Bossuet, est le premier des arts, car c'est à son abri que les autres arts peuvent fleurir. »

Cette pensée a toujours été la principale directive de ma carrière d'officier. Mais, tout en préparant la guerre — *de longue date* — j'ai tenu à connaître et à cultiver à l'occasion, autant qu'il m'était possible, ces arts dont j'étais appelé à protéger l'essor. Leur connaissance m'éclaírait mieux sur la grandeur de ma mission.

Il s'est trouvé que mes goûts ataviques m'y portaient naturellement.

Oh ! je n'en tire nulle vanité, sachant trop bien, pour avoir été un éducateur, combien les dons de la nature sont inégalement répartis parmi les hommes. Nous sommes beaux ou laids, intelligents ou non, sans que nous y soyons pour quelque chose : qualités et défauts sont un mystérieux héritage dont nous ne connaissons pas encore la loi, peut-être en pressentirons-nous un jour les raisons ! En tout cas, chacun de nous est détenteur d'une étincelle sacrée, source de l'intelligence, renfermée dans une gangue psychique plus ou moins épaisse, qu'il nous appartient alors d'épurer ; c'est l'héritage ancestral qu'il faut exploiter en toute conscience et faire fructifier dans l'intérêt commun, afin d'acquitter la dette que nous devons à nos semblables présents ou passés, pour la part qu'ils ont prise dans la constitution du patrimoine social. Nous devons donc le

fruit de nos travaux intellectuels à nos concitoyens. C'est l'opinion d'un autre grand homme qui a eu des attaches avec notre ville. Buffon n'a-t-il pas dit : « Tout bon citoyen doit donner au public les expériences et les réflexions qu'il peut avoir faites. »

C'est déjà le devoir de tout conducteur d'hommes, en particulier de l'officier, dont le rôle ne doit pas se borner au côté exclusivement militaire.

Car, ceux-là ne le savent que trop, qui ont subi la douloureuse épreuve de l'éternelle séparation, l'homme de troupe est toujours un enfant. Son chef doit se substituer momentanément à la famille, et être, à l'occasion, son conseil et son guide, en dehors du service.

Sans peser sur la conscience du soldat, sans lui forcer la main, l'officier lui doit une éducation spéciale, extra-militaire. Il faut qu'il lui fournisse des éléments de culture intellectuelle, lui permette de garder un contact, si fugitif qu'il soit avec sa carrière civile, et lui donne les moyens de se tenir au courant du progrès, et cela, pour ainsi dire, à son insu, presque inconsciemment, sans tomber dans les exagérations et le ridicule qu'une telle conception a amenés, quand des ministres en ont fait la découverte, longtemps après les premières applications, et ont voulu en réglementer les moindres phases, comme un commandement de maniement d'armes.

Je dois le dire, cependant, non pour faire valoir les résultats auxquels je suis arrivé, lorsque j'avais l'honneur de commander une batterie à cheval de couverture, mais pour rester dans la réalité et la vérité : tous les corps de troupe, à quelque arme qu'ils appartinssent, étaient inégalement instruits et entraînés, à l'ouverture des hostilités.

Ayant eu à diriger un centre d'instruction d'officiers, pendant deux mois, comme détente de la tension formidable du feu, je les ai tous interrogés sur les premières opérations du début de la campagne. L'inégalité technique,

d'après de franches et naïves confessions, était inconcevable : aussi en certains points du front, dans cette ruée folle du mois d'août 1914, les conséquences furent souvent lamentables.

Mais, je m'arrête sur cette pente, vous pourriez vous y méprendre. Je ne suis pas un pessimiste aigri par une destinée qui aurait pu être plus brillante, au contraire ! Je n'ai eu qu'un but : le devoir, et j'ai toujours pensé que pour le faire accomplir autour de soi, il faut tenir haut le cœur du soldat.

Suivant un mot délicieux d'un père de famille, le soldat, cet enfant, c'est de la *munition humaine*, mais munition précieuse, intelligente et sacrée, que l'on doit polir et ajuster avec soin, jusqu'à la faire agir toute seule à l'occasion.

Comme Alfred de Vigny, frappé de ce signe heureux, je n'ai voulu et ne pouvais faire qu'une œuvre très humble et toute humaine.

Mais pour cela, dans tout le courant de la guerre, je n'ai fait que continuer l'application des principes du temps de paix : soutenir l'attention tendue vers l'ennemi et entretenir l'entrain en tout temps. Jamais je n'ai eu à constater la moindre défaillance dans la bonne humeur, même au milieu des circonstances les plus critiques. Cela crée le lien du chef à sa troupe.

Aussi il est dur de la quitter et de voir sa vie brisée par une décision ministérielle, successivement infirmée, confirmée, rapportée, renouvelée, au cours de la guerre, rompant brutalement le pacte qui lie le serviteur au pays et auquel il s'est fié en entrant dans la carrière.

Au lieu de la tranquillité et du repos mérité, bien gagné, on trouve l'atmosphère malsaine des luttes de classes, plus navrantes que la guerre elle-même. La victoire n'aurait-elle pas dû être en même temps une fête de la Fédération ?

Heureusement, les délassements et les jouissances de

l'esprit — bien inestimable — que personne ne peut troubler, font oublier bien des choses et atténuent les rancœurs de métier. C'est un sort enviable que de pouvoir les goûter au sein de l'Académie.

Le nom même de cette compagnie est tout un programme de solidarité et d'union. Moi, qui suis entré enfant dans la vie universitaire, alors que régnait le vieux préjugé de la rivalité des sciences et des lettres, je les vois unies à son frontispice avec les arts.

C'est la réalisation des prévisions de Claude Bernard. Et puis, quel dédommagement aux heurts fréquents de carrière ; car, si, en montrant un petit à-côté de l'art militaire, protecteur des arts, j'ai bien laissé entendre que j'avais toujours trouvé un excellent rendement au-dessous de moi, il n'en a pas toujours été ainsi autour, ni au-dessus !

Un des grands travers de la guerre, une des très nombreuses causes de sa durée, une faute capitale, a été le travail par cloisons étanches. La décentralisation à outrance (sans régulateur) a amené des divergences d'actions néfastes : l'inégalité de valeur des grands groupements a produit des rendements inégaux. Que de forces vives perdues, mais aussi que de forces d'inertie rencontrées ! Souvent, quelle ignorance professionnelle ! Il aurait fallu partout une collaboration commune plus intime, une liaison plus intelligente, une inspiration venue de haut, plutôt que l'union pure et simple des moyens matériels d'en bas, et enfin, au-dessus de tout, un organe très simple et très souple de centralisation, recueillant les procédés, qui ont la sanction du résultat heureux, et les diffusant ; prohibant les mauvais et fixant les directives de travail ; mettant entre les mains des exécutants les documents et les renseignements spéciaux, que certains services gardaient jalousement dans leurs églises fermées, comme leur propriété intangible, ou le secret des dieux.

On trouvera peut-être que je généralise trop, mai qu'on soit persuadé que je ne m'appuie que sur des cas

concrets, des faits nets, précis, constatés ou vécus, et même enregistrés.

Pour en revenir à notre foyer intellectuel : après avoir jeté un rapide coup d'œil sur la liste de nos Mémoires, j'ai constaté avec plaisir à quelle source précieuse je pourrai me documenter et combien même j'aurais gagné à pouvoir m'y documenter plus tôt.

Car, s'il est un point essentiel de toute importance pour un travailleur, c'est de connaître la bibliographie de son sujet, avant d'entamer toute étude. J'ai déjà eu maintes fois l'occasion de constater que, un point de fait ou de doctrine étant établi, de nouveaux écrivains n'en avaient cure et continuaient à discuter, comme si la vérité n'avait pas déjà été établie d'une façon irréfutable.

Qu'on me permette d'en citer un exemple, curieux entre beaucoup.

Pendant que j'étais directeur des exercices physiques à l'Ecole polytechnique, mes équipes d'escrime eurent un brillant succès dans un tournoi interscolaire, qui leur valut la réception du challenge, mais qui ne devait être définitivement acquis qu'après trois ans de victoires.

Ce challenge, conservé à la salle d'armes, était un fort joli bronze, représentant, en réduction, le Velasquez à cheval, de Fremiet, qui se trouve au Louvre, dans le jardin de l'Infante : le même dont la maquette est au musée de Dijon. C'était une remarquable occasion pour moi, amateur d'art et instructeur d'équitation, d'en faire l'historique à mes élèves et, en même temps, de leur faire une petite leçon d'hippologie et d'art équestre, car, à mon avis, le sujet est gros d'enseignements.

Du reste, dans mon jeune auditoire, prompt à la critique et à l'ironie, je sentais déjà l'amusement de ce spectacle, pour lui paradoxal, d'un grand peintre à cheval !

Ils avaient d'ailleurs l'appui de hautes autorités des lettres et de la critique d'art, qui avaient trouvé, à l'époque où l'œuvre parut au Salon (1890), que c'était une véritable *licence*, que d'oser un tel portrait :

« M. Fremiet qui s'élève si facilement au style historique, était seul, parmi ses contemporains, à pouvoir se permettre cette audace, de nous donner un Velasquez équestre ! »

Plus tard, *Le Cri de Paris*, qui se pique de diriger l'opinion, rendant compte de la sculpture aux Salons (nº du 12 mai 1912), à propos d'un Michel Ange, juché sur un cheval, comme un général ou un écuyer de cirque, veut bien trouver l'effet atténué, de ce qu'il y a eu un précédent : le Velasquez équestre du jardin de l'Infante, et il ajoute ironiquement : « Est-ce que l'on va représenter maintenant tous les peintres et les statuaires à cheval ? C'est un peu naïf; un jour viendra où l'on représentera bien le poète d'Annunzio en avion, son « velivole », et il y aura des gens pour y voir plutôt une allégorie poétique, qu'une réalité vécue. »

Autrefois, les artistes montaient beaucoup à cheval. Presque tout le monde montait à cheval.

Rubens se promenait ainsi tous les jours ; il fit cadeau d'un cheval blanc à Van Dyck, pour se rendre en Italie.

En ce qui concerne Velasquez, la chose est plus simple, plus naturelle, plus logique, plus *observée* surtout et toute à l'honneur de l'érudition du maître

Velasquez était *aposentador major* du roi d'Espagne, Philippe IV, c'est-à-dire grand maréchal de la Cour : grosse charge, qui lui laissa peu de temps pour la peinture. A ce titre, il eut à organiser les travaux de construction et de décoration, nécessaires pour l'entrevue de Philippe IV et de Louis XIV, dans l'île des Faisans, et, j'insiste sur ce fait, pour les cérémonies du mariage de ce dernier avec l'infante Marie-Thérèse. Alors, il est tout naturel que Fremiet ait eu la vision du cortège nuptial, en tête duquel paradait Velasquez, grand maître des cérémonies.

Je n'en veux pour preuve que son bâton de commandement, fleuri à l'extrémité d'un brin de fleur d'oranger !

Certaines gravures et tapisseries de l'époque en font foi. La question était connue et tranchée longtemps avant la

boutade du *Cri de Paris*, maintes fois rééditée, sous toutes les formes.

Mais ce sont ces voix vulgaires qui propagent et maintiennent l'erreur dans les foules.

Je connaissais trop les scrupules et la conscience du maître imagier, pour m'y être laissé prendre, avant d'être documenté. Je savais comment il étudiait et se renseignait sur la technique des sujets qu'il représentait. Une fois, il changea, du jour au lendemain, les étrivières de la Jeanne d'Arc de la place des Pyramides, parce qu'un cavalier lui avait fait observer, qu'elle avait chaussé les étriers à l'envers.

D'autres changements furent faits, d'après des considérations qu'il serait intéressant d'étudier, car le type de 1899 diffère notablement de celui de 1874.

D'ailleurs, après avoir été en correspondance avec elle, j'ai été me présenter à la veuve du maître, pour avoir des renseignements sur les idées qui lui avaient inspiré la pose et l'allure du cheval, attitude dénotant bien évidemment ce que l'on appelle une équitation de haute école : le Passage (autrefois Passège) dont la description, donnée par l'auteur de « Un maître imagier », répond parfaitement à la définition didactique de cet air de manège donné par le plus grand écuyer du dix-huitième siècle, M. de la Guérinière, et que l'on enseigne toujours, sous cette forme, à l'Ecole de Saumur.

Ces deux statues de Velasquez et de Jeanne d'Arc, ainsi que celle du Coleone, sont citées par les grands vétérinaires dans leurs beaux traités d'hippologie, comme exemples du cheval dans l'art. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le noble animal n'a pas été analysé par eux au point de vue de l'hippiatrique. C'est un critique d'art, le commandant Lefebvre des Noettes, qui l'a fait, en 1909, dans « L'art ancien et moderne » pour le cheval du Coleone. L'analyse est d'un connaisseur, elle est exacte, elle conclut : monture à réformer, ce qui n'enlève rien, d'ailleurs,

à l'effet produit par le condottiere, sur son formidable coursier.

Ces préjugés, ces erreurs persistantes, ces œuvres incomplètes, d'où la précision et la vérité sont exclues, se retrouvent dans toutes les branches de l'activité humaine ; on ne fait pas assez état des faits acquis, des conclusions reconnues, on les ignore ou on les néglige. La vérité se canalise dans un milieu restreint, au lieu de se diffuser à travers les masses intellectuelles, pour les familiariser avec le raisonnement. Les résultats superficiels entretiennent le doute, le scepticisme, l'ironie, voire même l'indifférence.

Autre exemple. Au moment où l'on célèbre le centenaire des *Méditations*, il est intéressant de constater déjà les divergences de jugement des critiques, sur la nature des faits qui les ont inspirées, — je ne dis pas sur la valeur du poète — : le renouveau des vieilles indiscrétions de l'époque, les commentaires intimes, tout cela dénote l'ignorance des écrivains ou leur refus d'admettre les confidences de l'auteur. Du château d'Urcy au domaine de Milly, ne va-t-on pas trouver quelques documents inédits pour mettre tout le monde d'accord ?

Dans le domaine scientifique, nous nous heurtons à un autre genre d'erreurs : les conséquences sont plus graves, car elles touchent à la vie sociale, à l'équilibre économique.

La question vous a été magistralement exposée, à propos des rapports de la science avec l'industrie. La présence de son auteur parmi vous, indique assez votre sentiment sur ce point (1).

Beaucoup d'opérations de guerre, ou plutôt d'actes rentrant dans des opérations de la guerre, ont nécessité la mise en jeu d'une foule de moyens scientifiques, d'ordres divers ; l'emploi de procédés mécaniques, graphiques,

(1) M. Lucien Richard : L'Union de la Science et de l'Industr (*Mém. de l'Acad.*, avril-mai 1919.)

abaques, barèmes, etc., dont la vulgarisation gagnerait à entrer déjà dans la pratique de l'enseignement secondaire.

L'écolier qui cherchera le centre d'un cercle passant par un point donné, et tangent à deux cercles donnés, s'intéressera bien plus à son problème, lorsqu'il saura de quelle manière il fait ainsi du repérage par le son. Quand il aura compris, que les premiers principes des restitutions photographiques sont latents dans la géométrie élémentaire, il s'amusera à chercher, tout seul, le point de vue de ses cartes postales, et apprendra à placer son champ de vision sur une carte.

Voilà, en somme, une espèce de profession de foi où, sur quelques cas concrets, on aura pu constater que, moi aussi, je conçois l'art social, analytique, éclectique et expérimental (1).

C'est pourquoi j'estime que la noble devise de l'Académie ne doit pas être considérée comme une simple allégorie flatteuse pour ses membres, mais comme l'indication d'une mission.

Hélas ! aujourd'hui, la vie chère met le patrimoine social en danger. C'est une question vitale pour la « douce France » de rester à la tête de la pensée du monde, gardienne des vérités éternelles ; alors j'ai le sentiment que les grands foyers intellectuels de province sont faits pour créer des courants d'opinion, et, au besoin, pour fournir des avis aux pouvoirs publics, même si ceux-ci ne les leur demandent pas, pour les éclairer sur la manière de gouverner.

(1) M. Vignes : L'Esprit de réforme et les remèdes à ses dangers. (*Mém. de l'Acad.*, mars 1919.)

LE PROBLÈME DU SALAIRE

PAR **M. L. RICHARD**, MEMBRE RÉSIDANT.

La rémunération équitable du travailleur a une importance considérable. On a pu y voir la fin de la lutte des classes, la suppression de l'antagonisme du capital et du travail.

Cela, tout le monde le sait, ou au moins s'en doute. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est la complexité des problèmes que soulève la question des salaires, la multiplicité des systèmes qui ont été proposés.

Je voudrais ici, non pas exposer tous les points de vue du problème, mais par un très court résumé indiquer l'état de la question sans l'étudier à fond ni prendre parti.

Trois grands systèmes de rémunération se présentent : le salaire à l'heure, le salaire aux pièces et le salaire avec primes. Nous allons les examiner sommairement, et en terminant nous dirons quelques mots de la participation aux bénéfices et des allocations familiales (appelées parfois sursalaire familial).

1° *Le salaire à l'heure* est évidemment le plus simple. La rémunération de l'ouvrier n'est nullement proportionnelle à son rendement.

Cela suffit pour juger ce système. Toute entreprise sérieuse ne l'emploie pas, ou plus exactement ne l'emploie que quand il ne lui est pas possible, pour des raisons particulières, d'en employer un autre.

Par contre, c'est ce qui explique la faveur dont il jouit, non pas parmi les ouvriers eux-mêmes dont la grande majorité aime le travail, mais parmi leurs meneurs qui préféreraient le salaire maximum obtenu avec un travail minimum.

2° *Le salaire aux pièces* est aussi très simple. On détermine, au moyen de calculs souvent très délicats, le nombre de pièces que doit normalement exécuter un ouvrier dans sa journée et on attribue à chacune un taux tel que cet ouvrier gagne dans sa journée un salaire raisonnable.

Le salaire total est proportionnel au nombre de pièces exécutées : si l'ouvrier produit le double du nombre qui a servi de base pour le calcul, son salaire journalier sera double.

Ce système a de grands avantages sur le précédent. Tous ceux qui ont appliqué le travail aux pièces vous diront qu'il n'est pas rare de voir la production augmenter aussitôt après de 25 à 50 pour 100 et même davantage.

Mais il a des inconvénients qui ont conduit aux primes à la production.

3° Passons donc à celles-ci. Les inconvénients du travail aux pièces sont les suivants :

a) Au cas d'erreur dans le calcul du prix des pièces, on peut aboutir à une élévation abusive du salaire. Si le patron maintient néanmoins le taux, il est soumis aux réclamations des autres ouvriers et il est handicapé vis-à-vis de ses concurrents.

b) Il faut donc qu'il diminue alors le prix de base. Mais la crainte de cet abaissement entraîne un freinage de la part de l'ouvrier qui limite volontairement sa production craignant, si elle était trop élevée, de voir réduire par son patron le prix des pièces.

c) Le prix de revient est toujours le même pour l'industriel puisqu'il paie pour la centième pièce le même salaire

que pour la dixième Il n'a pour lui que le léger bénéfice provenant de ce que les frais généraux restent les mêmes ou du moins n'augmentent pas proportionnellement.

Les salaires avec primes à la production sont extrêmement nombreux ; ils peuvent être classés en trois grandes familles : les salaires à prime proportionnelle, les salaires dégressifs discontinus et les salaires dégressifs continus.

Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de chaque système, mais seulement montrer en quoi chaque famille de systèmes se différencie des autres.

a) Les salaires à prime proportionnelle sont appelés aussi les tarifs à partage de bénéfices employés surtout en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis. Un des meilleurs est le tarif Halsey. L'ouvrier reçoit, outre son salaire de base, une prime qui est égale à une partie (1/2 ou 1/3) du temps par lui gagné.

Supposons que le salaire de base soit de 1 franc par heure et la journée de travail de 8 heures. Si l'ouvrier fait en 8 heures le travail normal de 10 heures, il touchera d'abord comme salaire de base 8 francs ; d'autre part, comme il a gagné 2 heures (économie de 2 francs), il aura une prime de 0 fr. 66 si la participation est fixée à 1/3 ou de 1 franc si elle est fixée à moitié.

On voit que ce système a l'avantage de réduire le prix de revient, puisque le bénéfice du temps gagné se partage entre le patron et l'ouvrier.

Son principal inconvénient est que la prime est exactement proportionnelle au nombre de pièces supplémentaires produites. Si l'on traduit graphiquement les résultats, la ligne qui représente les salaires est une droite. Or si une erreur a été commise lors de l'évaluation (et ces erreurs sont très fréquentes), elle se multiplie par le nombre de pièces produites.

b) Cette lacune a conduit à la création des systèmes dégressifs. Le salaire s'accroît indéfiniment mais de plus en plus lentement.

Dans cet ordre d'idées, nous avons d'abord la famille des salaires discontinus. Le plus connu et le plus ancien est le salaire différentiel de Taylor. On adopte un salaire constant entre deux limites r_1 et r_2. Au-dessus du rendement r_2 on appliquera un tarif moins élevé jusqu'au rendement r_3, etc.

Graphiquement, la ligne des salaires formera une ligne brisée, ou si l'on veut une série d'échelons.

Dans ce système, l'erreur d'évaluation dans l'établissement du tarif se réduit au fur et à mesure que le rendement augmente, mais il faut que les prix de chaque échelon soient établis avec beaucoup de précision, ce qui est extrêmement difficile.

c) Nous terminons enfin par la famille des salaires dégressifs continus qui limitent automatiquement la prime.

Le plus connu est le système Rowan, dont la formule est :

$$S = ts + \frac{T - t}{T} ts$$

t = le temps passé. s = le salaire de base.
T = le temps alloué. S = le salaire total.

ts est le salaire horaire ; le reste est la prime qui est une partie de ce même élément ts égale au rapport de T — t à T.

Supposons que l'ouvrier travaille 8 heures et gagne 1 franc par heure. S'il a fait en 8 heures le travail de 10 heures, il touchera d'abord un salaire horaire de 8 francs, puis une prime calculée sur le temps gagné. Il a gagné 2/10ᵉ ou 1/5ᵉ ; il touchera donc une prime de 1/5ᵉ de 8 francs, soit 1 fr. 60. Au total, en 8 heures, il aura gagné 9 fr. 60, soit 1 fr. 20 de l'heure. Le bénéfice patronal sera de 0 fr. 40, puisqu'il aura donné 9 fr. 60 à son ouvrier pour un travail qui normalement devait demander 10 heures, ou 10 francs.

Ce qui est très intéressant dans ce système, c'est la diminution automatique de l'accroissement de la prime.

On verrait que si l'ouvrier double sa production, son salaire n'est plus augmenté que de 50 pour 100. S'il la quadruple, son salaire est augmenté de 75 pour 100 et en aucun cas il ne peut dépasser le double du salaire de base.

Graphiquement, ce tarif se représente par une courbe (hyperbole).

Aussi, c'est le reproche qu'on a fait à ce système. On a dit qu'au delà d'une certaine limite, l'ouvrier avait beaucoup moins d'intérêt à augmenter sa production. C'est exact. Mais si l'ouvrier parvient facilement à doubler ou à tripler la production prévue, c'est que celle-ci a été mal calculée. Il est donc équitable qu'automatiquement cette erreur soit réparée.

Le système Rowan a un autre avantage, c'est que sa formule est claire et que l'ouvrier peut lui-même établir ce qu'il a gagné. Il n'en est pas de même de beaucoup d'autres systèmes dont la formule est si compliquée qu'un mathématicien seul peut l'interpréter.

4° Il nous faut maintenant dire quelques mots de la *participation aux bénéfices*. Elle est à l'ordre du jour et de bons esprits y ont vu la solution de la question sociale. Un projet de loi voudrait même la rendre obligatoire.

Il faut bien faire une distinction entre la participation du personnel à la gestion des entreprises et sa participation dans les bénéfices. La première a des inconvénients indiscutables. A de très rares exceptions près, l'ouvrier n'a pas la formation d'esprit nécessaire ; il lui manque plusieurs qualités qui découlent toutes de ce qu'il ne sait pas prévoir à une échéance assez longue. Lord Leverhulme qui est à la fois un grand industriel et un grand philanthrope a essayé à maintes reprises d'intéresser des ouvriers à la gestion de ses manufactures et il a constaté qu'ils s'opposaient toujours aux innovations dont ils craignaient les conséquences.

Quant à la participation aux bénéfices, on a fait en ce

qui concerne l'ouvrier deux objections théoriques : 1° la part de l'habileté ou du travail d'un ouvrier dans le résultat final est très difficile à établir et est en général très peu importante.

2° Il est peu logique de faire participer aux bénéfices pendant les bonnes années quelqu'un qui de toute évidence ne peut pas contribuer aux pertes pendant les mauvaises.

Pratiquement, d'autre part, il faut remarquer que le plus souvent, elle ne donne pas satisfaction à l'ouvrier. Celui-ci préfère une augmentation de salaire. On a remarqué depuis longtemps que l'ouvrier désire avant tout une rémunération qui réunisse les conditions suivantes :

a) Définie et positive ;

b) Connue dès le début du travail ;

c) Personnelle (appliquée à une personne déterminée pour un travail déterminé) ;

d) Allouée dès que le travail est terminé.

Il y a d'ailleurs une autre raison qui milite contre la participation aux bénéfices : c'est que dans la plupart des cas elle ne donnerait à l'ouvrier qu'un supplément insignifiant. En général, les bénéfices d'une entreprise sont peu importants par rapport aux salaires. Dans une étude que cite le bulletin de la Chambre de commerce française de Genève, M. Deutsch indique qu'en Allemagne, pendant une période de 10 ans (se terminant en 1917, avant l'augmentation des salaires), les dividendes dans l'ensemble des grandes entreprises n'ont pas dépassé 1/7 des salaires. Le capital investi a touché un dividende d'environ 10 pour 100. Si les actionnaires avaient cédé la moitié de leurs bénéfices aux ouvriers, soit 5 pour 100, chaque ouvrier aurait gagné en plus par an environ 125 marks, ce qui ne représente guère plus de 0 fr. 50 par jour de travail.

En France, on a calculé en 1917 (Fayol), « que dans la plupart des grandes affaires, l'augmentation du salaire qui s'est réalisée depuis une vingtaine d'années représente

une somme totale supérieure au montant des répartitions faites au capital ».

Ceci dit, le raisonnement est tout différent pour les employés supérieurs à cause de l'influence très nette qu'ils peuvent avoir sur les bénéfices, et parce qu'ils saisissent mieux l'intérêt de ce système dont les résultats peuvent d'ailleurs être beaucoup plus tangibles pour eux.

5° Nous devons enfin terminer par les allocations familiales. Ce système est connu de la plupart d'entre nous, surtout de ceux qui ont eu le plaisir d'assister à la conférence que notre éminent collègue, M. Deslandres, a bien voulu donner cet hiver sur ce sujet. Elle consiste, on le sait, à attribuer aux ouvriers pères de famille une allocation mensuelle proportionnée au nombre de ses enfants. Tout industriel qui aurait accepté ce mode de rémunération supplémentaire aurait eu intérêt, s'il était isolé, à n'employer que des célibataires. Aussi, les industriels se groupent-ils pour former des caisses de compensation. La caisse peut comprendre soit tous les industriels d'une même profession, dans l'ensemble du pays, soit tous les industriels d'une région quelles que soient leurs professions. Chaque patron paie à la caisse un pourcentage de ses salaires totaux sans rechercher quelles sont les charges de famille de ses ouvriers et la caisse de compensation fait le service des allocations.

De nombreuses caisses de compensation sont créées ou en voie de création dans toute la France et ici même.

Cette institution procède d'une idée extrêmement juste : les salaires actuels sont trop élevés pour les célibataires qui peuvent avoir tendance à gaspiller ; ils sont insuffisants pour les ouvriers pères de famille. La vie chère en effet est surtout lourde pour ceux-ci.

Examinons donc rapidement, parmi les objections soulevées, les deux seules qui méritent quelque examen :

a) On dit que, en vertu du principe « à travail égal, salaire égal », le patron ne devait s'occuper que du travail fourni par l'ouvrier, et que c'était à l'Etat et non à l'industriel qu'il appartenait de contribuer à l'entretien des familles nombreuses. Tout d'abord, contrairement à ce qu'on croit, le patron à intérêt à avoir des ouvriers pères de famille. Non seulement parce que c'est là que se recruteront les futurs apprentis, mais aussi parce que le père de famille est plus stable.

En tous cas, même si le patron n'y avait pas un intérêt personnel, comme l'Etat reste dans l'inaction, personne ne peut reprocher à l'industriel de prendre, *en attendant*, une généreuse initiative.

b) L'autre objection est la suivante : l'industriel élevant ainsi ses salaires, élèvera d'autant le prix de vente. C'est le consommateur qui paiera et ce sera ainsi une nouvelle cause de vie chère. C'est une erreur. Il faut que l'ouvrier père de famille gagne assez pour vivre et pour élever ses enfants. Sans allocations familiales, son salaire journalier devra donc répondre à ses besoins. Mais alors, l'ouvrier célibataire ayant le même salaire, tous les ouvriers gagneront le chiffre maximum, celui qui est nécessaire au père de famille. Au contraire, avec les allocations familiales, il serait possible de diminuer le salaire journalier de l'ouvrier à un taux qui suffirait encore au célibataire ; qui serait insuffisant, il est vrai, au père de famille ; mais qui serait complété pour celui-ci par les allocations. Le total des salaires et des allocations ne serait donc pas plus élevé que les seuls salaires dans l'hypothèse inverse. Ce serait au contraire un moyen de diminuer le coût de la vie ; ou plutôt, le patron consacrerait aux salaires et allocations le même chiffre qu'avant la création de ces allocations, mais il y aurait une répartition plus équitable et telle que chacun, aussi bien le père de famille que le célibataire, recevrait non seulement ce qui leur est nécessaire mais encore un peu de superflu qui puisse être employé à

leur procurer du bien-être et à assurer quelques économies.

Voici, brièvement résumés, les principaux problèmes auxquels donne naissance la question des salaires. On voit que si elle est d'importance capitale, cette importance a bien été comprise, à en juger par le nombre de chercheurs qui s'y sont consacrés : économistes, ingénieurs, industriels, etc. Il y a sur la question une littérature considérable et j'ai fait de mon mieux pour la résumer aussi clairement que possible. Je n'y ai certainement pas réussi, puisque j'ai pu être long tout en restant incomplet, et je prie qu'on excuse un exposé qui trouve le moyen de réunir deux défauts aussi contradictoires.

LES CORRESPONDANTS DE GRANDIDIER (1)

LE DOCTEUR MARET

LETTRES INÉDITES

publiées par M. A. GASSER, membre résidant

avec quelques lettres inédites de Grandidier

L'abbé Grandidier est né le 29 septembre 1752, à Strasbourg, où son père était employé des domaines royaux. Dès l'année 1773, à vingt ans, il traça le plan d'une *Histoire de l'Eglise de Strasbourg* et le fit agréer par le cardinal évêque Louis-Constantin de Rohan. Le premier volume de cette *Histoire* a paru en décembre 1776 et le second en août 1778. Malheureusement le cardinal mourut le 11 mars 1779. Il contribuait à l'œuvre de Grandidier, tant par une pension annuelle de 800 livres, attachée à la personne de notre jeune auteur, que par 1,200 livres qu'il donnait pour l'impression de chacun des volumes. Ces subventions cessèrent à sa mort ; son neveu et successeur, le faible et frivole Louis-René-Edouard de Rohan-Guéméné, s'était

(1) Cette série comprend : 1° Dom Anselme Berthod, par A.-M.-P. Ingold; 2° Deux bénédictins alsaciens de Mury, les Pères Meyer et Larger, par A.-M.-P. Ingold ; 3° Eugène Droz, par le chanoine Louvot ; 4° Boudon de Saint-Amans, par Ph. Tamisey de Larroque ; 5° Dom François Clément, par A.-M.-P. Ingold ; 6° Haillet de la Couronne, par A.-I. de Saint-Antoine ; 7° Le Père Chrysologue de Gy, par A. Gasser ; 8° Martin Gerbert de Hornau, par A.-M.-P. Ingold ; 9° Dom La Forcade et Dom Germain Poirier, par A.-M.-P. Ingold ; 10° Le Père Joseph Dunand, par A. Gasser et A.-M.-P. Ingold ; 11° Dom Grappin, par les chanoines Louvot et Ingold ; 12° Perreciot, par le chanoine Louvot ; 13° Le marquis d'Andelarre, par le chanoine Louvot ; 14° Grandidier et les savants suisses, Paris, par A.-M.-P. Ingold. - Paris, Picard, 1895-1908.

laissé circonvenir par des détracteurs envieux de Grandidier. Celui-ci écrivait le 28 mars 1780, à Moreau, historiographe de France et directeur du Cabinet des chartes : « Le troisième et le quatrième volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg* sont achevés et le manuscrit prêt à être mis sous presse, mais les fonds manquent pour l'impression. Le feu cardinal de Rohan y fournissait. Le prince, son neveu, ne prend pas le même intérêt à cet ouvrage : je ne puis, ni ne dois en entreprendre les frais. » La publication en fut donc suspendue. Elle ne fut achevée que par les soins de Joseph Liblin, fondateur de la *Revue d'Alsace*, dans les six volumes de ses œuvres inédites de Grandidier, publiés de 1865 à 1867.

On peut cependant considérer comme un fragment détaché de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, les *Essais historiques sur la cathédrale de Strasbourg*, dont Grandidier publia le premier volume en septembre 1782.

L'abondance et la diversité des matériaux qu'il recueillait dans ses recherches pour son travail sur l'église de Strasbourg, lui firent concevoir, dès l'année 1777, l'idée de rédiger une *Histoire civile et naturelle de la province d'Alsace*. Il finit par obtenir pour cet ouvrage, par l'intermédiaire de Moreau, l'appui bienveillant du roi, et pour son édition, le concours de libraires associés. Le premier volume en parut en janvier 1787, mais hélas! Grandidier mourut la même année, le 11 octobre, à l'abbaye de Lucelle, où il était venu pour y continuer des recherches historiques. Il a laissé de cet ouvrage de nombreux matériaux, mais fragmentés et non mis au point. Ces fragments ont été publiés dans la *Revue d'Alsace*, mais surtout par le P. Ingold dans les cinq volumes des *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier*, où l'on trouve notamment une *Alsatia litterata* (2[e] volume) et une *Alsatia sacra* (3[e] et 4[e] volumes). On trouvera dans ces diverses publications posthumes des renseignements sur la composition de ces volumineux manuscrits et sur leur sort après la mort de leur jeune

auteur. Une partie de ceux qui ont servi à M. Liblin, a été détruite dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870, tandis qu'une autre partie, utilisée par le P. Ingold, a échoué aux Archives générales du grand-duché de Bade à Carlsruhe, où elle est encore.

Le premier volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg* avait reçu du monde savant, dès son apparition, l'accueil le plus flatteur, et il avait valu à son jeune auteur d'être admis, au cours de l'année 1767, dans un certain nombre d'académies et de sociétés savantes de France et de l'étranger. Grandidier sollicitait d'ailleurs ces admissions, afin de trouver des correspondants qui puissent le renseigner, l'aider dans ses recherches, lui procurer des documents.

Dès le 7 février 1777, il fit hommage de son volume à l'Académie de Dijon. « Cet ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir, écrivait-il dans sa lettre d'envoi, peut être considéré sous un objet qui intéresse vos travaux : l'histoire du duché de Bourgogne a plusieurs rapports avec celle de la province d'Alsace... C'est le motif qui me guide en vous demandant, messieurs, pour lui, votre suffrage et votre approbation. »

Le docteur Hugues Maret, en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, fut chargé d'accuser réception à Grandidier de son envoi, de l'en remercier et de l'en louer au nom de l'Académie. Celle-ci s'accordait à reconnaître dans cet ouvrage « le mérite des recherches les plus savantes, la critique la plus judicieuse et les grâces du style ».

Encouragé par l'aimable lettre de Maret, Grandidier posa sa candidature au titre d'associé étranger de l'Académie dijonnaise, le 18 mars suivant. Il fut reçu membre non résidant, le 10 avril 1777. Maret le lui annonça dès le 12, ajoutant que cette compagnie, « pénétrée de la plus forte estime pour lui, a fait en sa faveur une exception à la règle de ne recevoir de gens de lettres que ceux qui habitent la

Bourgogne ou tiennent à cette province par quelques liens ». Grandidier remercia l'Académie le 25 mai, par une lettre dont il faut remarquer les termes délicats : « La place que j'ai l'honneur d'occuper parmi vous, est un de vos bienfaits. J'étais sans droit pour y prétendre, l'exception que l'Académie a bien voulu faire en ma faveur augmente encore dans moi le sentiment que je lui ai voué : j'en sens, messieurs, le prix dans toute son étendue. Je vous offrirai l'hommage d'une reconnaissance sincère, elle m'inspirera sans cesse le désir le plus ardent de profiter de vos lumières, de vos conseils, de vos exemples ».

Une correspondance, assez suivie dans ces premières années, continua entre le docteur Maret et l'abbé Grandidier. Quelques lettres de ce dernier, envoyées dans le cours de l'année 1777, sont conservées dans les archives de l'Académie, un plus grand nombre de celles du docteur Maret sont contenues dans le recueil des lettres envoyées à Grandidier par ses correspondants, recueil qui appartenait à la bibliothèque Wilhelm, léguée à celle de la ville de Colmar. Ces lettres s'espacent à partir de 1782, soit que la correspondance se soit en effet ralentie, soit plutôt qu'elle ne nous ait pas été conservée intégralement.

Le 25 décembre 1777, Maret remercie pour l'envoi d'un mémoire de Grandidier sur l'origine du mal vénérien en Allemagne et surtout à Strasbourg. L'Académie lui envoie ses compliments à ce sujet et l'autorise à le publier où bon lui semblera, comme ayant été lu dans ses séances. Grandidier annonce ensuite un autre mémoire historique sur la danse de Saint-Guy, nous ne savons s'il a été effectivement envoyé. Mais plus tard l'Académie reçut son mémoire sur l'*Etat ancien de la ville de Strasbourg précédé des lois municipales de cette ville au dixième siècle*, tiré de son deuxième volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, puis ce second volume lui-même, et en novembre 1782, ses *Essais sur la cathédrale*. En mai 1785, il envoie encore le prospectus de l'*Histoire d'Alsace* et des *Vues pittoresques de cette*

province. Nous ne savons pas si l'Académie a reçu ces ouvrages mêmes.

Un M. Paradis avait fondé une société patriotique à Hesse-Hombourg ; non seulement Grandidier y adhéra, mais encore il s'efforça d'y attirer ses correspondants. Le docteur Maret donna son adhésion, Durande aussi. Maret proposa Guyton de Morveau, en même temps qu'il dénonçait comme indignes d'en faire partie « certains particuliers non académiciens, compilateurs fastidieux, sans goût et sans génie, n'ayant point assez de délicatesse pour ne pas se rendre coupables de plagiat... ». Grandidier s'entremit encore pour faire recevoir Maret à la Société des antiquaires de Cassel, fondée par le marquis de Luchet, auteur de l'*Essai sur la secte des illuminés*.

Les deux correspondants s'entretenaient des menus faits scientifiques de l'époque. Ils se communiquaient les thèses et les mémoires qui paraissaient et pouvaient les intéresser. Maret envoyait notamment les *Affiches littéraires de Bourgogne*, le premier périodique qu'ait vu la province et qui a été fondé en 1776 par Mailly et François de Neufchâteau, ainsi que l'*Almanach de la province* de l'abbé Chenevet. Grandidier entretient Maret des cérémonies qui ont eu lieu à Strasbourg à l'occasion de la translation du corps du maréchal de Saxe dans le temple de Saint-Thomas, et lui envoie l'oraison funèbre prononcée par le pasteur Blessig ; il tâchera de lui procurer la médaille en argent frappée à cette occasion, et dont l'Académie n'avait reçu qu'un mauvais exemplaire en étain.

Les épidémies qui désolèrent périodiquement le dix-huitième siècle avaient attiré l'attention du monde médical sur les inconvénients des sépultures dans les églises et dans les cimetières établis dans l'enceinte même des villes. La plupart des évêques s'associèrent à ce mouvement. On sait quelle part y a prise Mgr d'Apchon, évêque de Dijon, puis archevêque d'Auch. Le mouvement contre les sépultures interurbaines s'accentua à la suite de l'infection de

l'église Saint-Etienne de Dijon en 1773. Le docteur Maret fit paraître à ce propos un mémoire qui fit sensation. Grandidier en avait parlé dans son premier volume, Maret lui envoya un mémoire manuscrit plus étendu, tandis que son correspondant lui adressait deux dissertations parues sur cet objet à Strasbourg, et lui annonçait qu'il communiquerait le manuscrit à l'évêque de son diocèse ainsi qu'à son suffragant, l'évêque d'Arath, qui s'inspireront pour leurs mandements des réflexions qu'il contient. Il ajoute quelques détails très intéressants sur les cimetières d'Alsace. Vers 1779, Maret publia plusieurs mémoires sur la variole et les moyens de s'opposer aux ravages de cette maladie. Il eut à soutenir de nombreuses et vives discussions à ce sujet, notamment avec un M. Paulet qui l'accabla de sarcasmes, dans la *Gazette de santé*. Grandidier au contraire lui proposa de faire traduire en allemand et de publier en cette langue son dernier mémoire.

Peu après, une cliente du docteur Maret s'était fait donner une ordonnance par le fameux Cagliostro, alors à Strasbourg : Maret prouva que cette ordonnance n'avait pas le sens commun et il demanda à Grandidier ce qu'était cet empirique dont les merveilles étaient prônées avec un enthousiasme ridicule. Cagliostro, pour ses débuts à Strasbourg, avait obtenu la délivrance d'une femme en couches difficiles, au moyen de remèdes emménagogues, et au lieu de se faire payer, il avait donné de l'argent à cette pauvre femme. Mais quelques personnes de bon sens s'étaient élevées contre les pratiques de ce fourbe et contre ses courtisans. Chose curieuse, M. Ostertag, professeur d'accouchement à Strasbourg, était un de ses admirateurs, il prit sa défense dans un mémoire que Grandidier envoya à Maret, et celui-ci en fait une critique des plus judicieuses dans sa lettre en réponse.

En 1778, l'Académie avait reçu, parmi ses membres, Théodore Le Barbier de Tinant, alors commissaire des guerres à Strasbourg. M. Sabourin de Nanton a décrit l…

caractère de ce personnage, lorsqu'il a dépeint les salons du prince cardinal de Rohan où fréquentait Le Barbier. Ce dernier s'intéressait à la question nouvelle des paratonnerres. Il avait traduit les mémoires de Toaldo sur les conducteurs de la foudre, et il adressa, en 1780, à l'Académie royale des sciences, un *Mémoire pour l'établissement d'un paratonnerre sur la flèche de la cathédrale de Strasbourg*. De son côté, Grandidier communiqua à Maret un autre mémoire que lui-même avait rédigé sur cet objet, où il faisait quelques objections et quelques critiques sur l'efficacité des paratonnerres et sur le projet de Le Barbier. Maret lui répondit longuement et avec une certaine vivacité, rétorquant ses objections une à une ; sa lettre est une véritable dissertation sur l'efficacité des paratonnerres.

On le voit, le docteur Maret apportait le plus grand zèle à propager et à faire connaître les nouvelles découvertes qui se faisaient dans les sciences physiques, chimiques et médicales. Il s'occupait depuis longtemps à faire des observations météorologiques, à étudier les rapports qui pouvaient exister entre les vicissitudes de la température et l'état sanitaire des populations. Il s'appliqua, en 1782, à doter l'Académie d'un observatoire météorologique. Sur les indications de l'abbé Rozier, célèbre agronome, aussi correspondant de l'Académie de Dijon, il s'était adressé à l'abbé Hemmer, secrétaire de la Société météorologique de Manheim, pour avoir des instruments propres à faire des observations comparables, et il demanda à Grandidier d'intervenir pour faciliter l'entrée en douane et le transport à Dijon de la caisse qui contenait ces instruments fragiles.

La dernière lettre de Maret, datée du 7 juin 1785, fait part à Grandidier des inquiétudes de l'Académie au sujet de sa santé qui avait toujours été délicate et qu'altérait beaucoup l'excès de travail. Il l'invite à se ménager : le *zelus Domini comburit me* est une devise bien honorable, mais il faut être sage avec sobriété. L'amour de la science

était aussi dévorant chez les deux savants. L'un et l'autre devaient en devenir victimes. Maret mourut le 11 juin 1786, en combattant une épidémie, et Grandidier quelques mois plus tard, comme je l'ai dit.

Hugues Maret (1) était né à Dijon, en 1726, d'une famille dans laquelle la chirurgie était pratiquée depuis un siècle. Ce fut, ajoute la *Biographie médicale* (2), à laquelle nous empruntons ces détails, « un de ces hommes rares dont le zèle ardent et éclairé n'a d'autre objet que l'avantage du public... Il mit sa gloire à faire voir qu'il avait mérité les honneurs littéraires qu'il obtint : ami des hommes, il les servit utilement par les travaux d'une pratique également sage et heureuse ; ami des sciences, il les enrichit par ses ouvrages qui sont nombreux et la plupart très remarquables ». Suit en effet, dans cette biographie, en une liste sur cinq colonnes, l'énumération des travaux de ce correspondant de Grandidier.

La correspondance entre les deux savants débute par la lettre suivante. Elle accompagnait l'envoi par Grandidier du premier volume de son *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, à l'illustre association dijonnaise.

(1) Au dix-huitième siècle, trois Maret exerçaient la médecine à Dijon : Jean-Philibert, chirurgien, né en 1705, mort en 1780 ; Jean-Philibert II, né en 1758, mort en 1827 ; et Hugues, 1726-1786 Le fils de ce dernier, Hugues-Bernard, né en 1763, devint duc de Bassano et mourut en 1839.

Voir : *Eloge du docteur Maret*, par Vicq d'Azyr, Paris, 1787, in-4° — « Son portrait moral » par Richard de Ruffey, *Hist. secrète de l'Académie de Dijon*, publiée par Maurice Lange, Paris, Hachette, 1909. — Notice biogr dans *La Galerie bourguignonne*, par Muteau et Garnier, 1858, II, p. 205-209, où l'on trouve aussi une liste de ses ouvrages. — Liste de ses lectures et communications à l'Académie : Bibl. municipale de Dijon, Fonds Baudot, 9. — Notices par Weiss, dans la *Biogr. Michaud*, et par Jeandet dans la *Biogr. Didot*.

Nommé secrétaire perpétuel à l'Académie de Dijon en 1764, Maret donna à cette société une impulsion scientifique toute nouvelle.

(2) Par Bayle et Thillaye. Paris, 1855, t. II, p. 507 et suiv.

I.

7 février 1777.

MESSIEURS,

Agréez la liberté que je prends de vous présenter le premier volume de l'*Histoire de l'Eglise et des évêques-princes de Strasbourg*, qui vous parviendra incessamment. Cet ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir, peut être considéré, Messieurs, sous un objet qui intéresse vos travaux — l'histoire du Duché de Bourgogne a plusieurs rapports avec celle de la Province d'Alsace — et c'est sous ce point de vue relatif à l'une et à l'autre, qu'il pourrait mériter votre attention. C'est également le motif qui me guide en vous demandant, Messieurs, pour lui votre suffrage et votre approbation, l'auteur sera tout glorieux d'avoir pu les obtenir.

Je suis avec le plus profond respect, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé GRANDIDIER.

A Strasbourg, au palais épiscopal, le 7 février 1777.

C'est Maret, en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, qui fut chargé d'accuser réception à Grandidier de son envoi. Les savants dijonnais mirent un mois à l'examen de cet ouvrage et ils y reconnurent « le mérite des recherches les plus savantes », « la critique la plus judicieuse » et « les grâces du style », mérites que les *savantasses* allemands ont vainement cherché à ternir. Comme ses contemporains, nous ne nous lasserons pas d'admirer les qualités si françaises de notre historien d'Alsace.

II.

Dijon, ce 8 mars 1777.

MONSIEUR,

L'Académie a reçu avec reconnaissance l'exemplaire que vous lui avez envoyé de votre *Histoire de Strasbourg*. Elle a voulu la connaître avant de vous en faire ses remerciements, afin de pouvoir en même temps y joindre les compliments qu'elle présu-

mait que mériterait l'auteur de cet important ouvrage. Le rapport qu'en ont fait les commissaires qu'elle avait chargé de le lire, ont justifié le préjugé que lui avaient donné vos talents déjà connus. Ces MM. l'ont assurée qu'au mérite des recherches les plus savantes et de la critique la plus judicieuse, votre histoire réunit celui d'avoir rendu intéressants par les grâces du style, des détails très secs par eux-mêmes, et l'Académie me charge, Monsieur, de vous assurer de toute l'estime que vos talents lui inspirent et de sa sensibilité au don précieux que vous lui avez fait.

Je suis avec respect...

MARET,
Secrétaire perpétuel de l'Académie.

En envoyant son ouvrage à l'Académie de Dijon, Grandidier nourrissait peut-être le secret espoir de s'y faire agréer comme corréspondant. Aussi, encouragé par l'aimable lettre de Maret, pose-t-il nettement dans la suivante sa candidature, en même temps qu'il rappelle et loue un des derniers ouvrages du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les sépultures dans les églises. Sujet qui va faire l'objet d'un échange d'idées et de documents entre les deux savants.

III.

18 mars 1777.

MONSIEUR,

C'est avec une extrême reconnaissance que j'ai reçu par l'aimable lettre, dont vous m'avez honoré, les assurances de l'accueil favorable que l'Académie a bien voulu faire à l'ouvrage que j'eus l'honneur de lui présenter. Elle m'assure les suffrages d'une savante société et j'ose la regarder comme un gage précieux, qui m'animera dans la continuation d'un travail pénible. Le second volume est sous presse et paraîtra à la fin de cette année. L'Académie me permettra de lui en faire pareillement hommage. La grâce qu'elle m'a faite m'est d'autant plus chère, qu'elle m'autorise, Monsieur, à lui faire par vous une demande, qui trouvera son excuse dans le désir que j'ai d'être associé plus particulièrement à ses travaux, c'est le titre d'associé étranger. Je ne songerai alors qu'à lui marquer toute ma vie la reconnais-

sance sincère que je lui dois par mon zèle à la servir dans toutes les occasions où je pourrai lui être utile dans cette province.

Je connais, Monsieur, votre excellent mémoire sur l'usage d'enterrer les morts dans les églises (1). Je l'ai rappelé dans mon premier volume de l'*Histoire de Strasbourg* où, à la page 396, j'ai fait quelques légères observations sur les inconvénients de pareilles sépultures. On a imprimé ici sur la fin de l'année dernière deux dissertations curieuses sur cette matière. L'auteur de la première, *De noxis ex sepultura in templis* (2), traite l'inhumation dans les églises en médecin ; l'auteur de la seconde, *De loco sepulturæ*, en parle en jurisconsulte. Si vous êtes curieux de connaître ces deux pièces, je vous les ferai parvenir, Monsieur, ainsi que le mandement que M. le Cardinal de Rohan donnera peut-être sur cet objet.

Agréez les sentiments de la respectueuse reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être...

L'abbé Grandidier.

A Strasbourg, ce 18 mars 1777.

Voici l'événement qui éveilla sans doute cet ordre de préoccupation. Pendant l'hiver de 1773, à la suite de gelées persistantes, les morts ne pouvaient plus recevoir de sépulture, et les cadavres, accumulés dans les caves de l'église Saint-Etienne de Dijon, ne tardèrent pas à se putréfier. Guyton de Morveau parvint à désinfecter l'édifice en y préparant sur place de l'acide chlorhydrique gazeux. (Cf. Hurion, *Les savants bourguignons*, in *40e Congrès de l'A. F A. S.*, t. III, p. 176.)

Nous n'avons pas la lettre du docteur Maret, datée du 27 mars, à laquelle Grandidier répond par la suivante. On peut voir par cette dernière quel en était l'objet. On y trouvera en outre des détails intéressants et nouveaux, croyons-nous, sur les usages d'Alsace concernant les sépultures.

(1) *Mémoire sur l'usage d'enterrer les morts dans les églises et dans l'enceinte des villes*, Dijon, 1773, in-8°.

(2) Par Lampe de Dantzig, 1776. Voir Grandidier, *Essais sur la cathédrale de Strasbourg*, p. 370.

IV.

A Strasbourg, ce 5 avril 1777.

Monsieur,

J'ai reçu hier par l'intendance le paquet que vous avez eu la bonté de m'annoncer par votre lettre du 27 du mois passé, je reçois avec reconnaissance le mémoire manuscrit sur les cimetières, dont plusieurs articles pourront servir au plan que s'est proposé M. le cardinal de Rohan. Je l'envoie, ainsi que le mémoire imprimé, à S. A. C., qui est à Paris, et qui a mis son projet sur les cimetières de son diocèse (1) entre les mains de M. Joly de Fleury, conseiller d'Etat (2). M l'Evêque d'Arath (3), qui a lu avec plaisir votre mémoire manuscrit, en a fait tirer une copie pour le greffe de son officialité. Il y a vu avec satisfaction les sages réflexions qu'il contient, et qui lui paraissent d'autant plus utiles qu'elles sont à la portée de tout le monde, il m'a chargé de vous en faire ses remerciements au nom de l'évêché de Strasbourg, dont il est suffragant. Il compte enfin en envoyer une copie à son frère, M. Duvernin, vice-directeur de l'Académie de Clermont-Ferrand, qui a travaillé sur la même matière. C'est une note de la page 35 de votre mémoire, qui lui en a donné l'idée.

(1) La plupart des évêques s'associèrent au mouvement contre les sépultures interurbaines : Mgr d'Apchon, évêque de Dijon, 1755-1776, publia, le 20 juillet 1773, un mandement contre l'usage des sépultures dans les églises Devenu archevêque d'Auch, il s'empressa de se conformer à l'ordonnance royale de 1776. Un cimetière, celui de l'Est, fut créé à Auch, en juillet 1777. Mgr d'Apchon sut comprimer et amener les esprits à la soumission, malgré les droits traditionnels, et pour donner le bon exemple, il demanda pour lui une place dans le cimetière commun, et voulut que son corps y fût déposé au pied de la croix qui dominait toutes les tombes. (*Bull hist. du diocèse de Dijon*, I, p. 77-78.)

(2) Jean François Joly de Fleury, né en 1718, mort en 1802, con-conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'Etat, qui succéda à Necker, en 1781, comme ministre des finances pendant deux ans.

(3) Toussaint Duvernin, de Vic-le-Comte (Auvergne), suffragant de l'evêque de Strasbourg, nommé à l'évêché d'Arath le 23 mai 1757, mort le 8 août 1785 (*Alsatia sacra*, in Grandidier-Ingold, III, p. 25). C'est par son entremise que Grandidier avait été élu associé de l'Académie de Clermont-Ferrand, en 1776

Les inconvenients de la sépulture dans les églises et dans l'enceinte des villes ne sont point si multipliés en Alsace et dans le diocèse de Strasbourg, que dans les autres villes de France. Régulièrement, tous les cimetières de cette province sont situés hors de l'enceinte des villes et des bourgs et dans des endroits isolés. Peu de personnes pouvaient se faire enterrer dans les églises par rapport à des sommes très considérables qu'il fallait payer aux fabriques pour jouir de ce droit. Le peu de cimetières qui se trouvaient dans les villes, jouissaient du même droit, quoique moins considérable, en faveur des chapitres ou des couvents auxquels ils appartenaient. D'ailleurs le diocèse de Strasbourg par des statuts synodaux défendait l'ouverture de la même fosse qu'après quatre à cinq ans, coutume particulière aux églises, qu'on va établir généralement pour tous les cimetières.

Dans Strasbourg même, on commença dès le seizième siècle à abolir les sépultures non seulement dans les églises, mais même dans l'enceinte de la ville. Vous en jugerez par le statut municipal de l'année 1527 (1), dont je joins ici la traduction littérale. Les luthériens observent rigoureusement ce statut, et l'ont toujours observé jusqu'ici. La défense fut si rigoureuse que Gebharde de Truchsess (2), électeur de Cologne et grand doyen de Strasbourg, étant mort dans cette dernière ville en 1601, il fut enterré dans le cimetière hors de Strasbourg, et on se contenta de lui ériger un cénotaphe dans l'église cathédrale. Les luthériens n'ont encore dérogé à ce statut que deux fois, depuis que Strasbourg est sous la domination de la France, en faveur du Maréchal de Saxe et du célèbre M. Schœpflin (3). Les catholiques sollicitèrent eux-mêmes cette grâce pour un savant, dont ils admiraient les vertus et les talents. Strasbourg a aujourd'hui trois grands cimetières (4), tous situés hors de son enceinte, à

(1) Voir Grandidier-Liblin, IV, p. 392. Ce décret est du 9 février 1527 ; il fut renouvelé le 8 août 1527 et le 22 mai 1531. Cette traduction est dans le dossier des lettres de Grandidier à l'Académie.

(2) Gebhard, comte de Truchsess-Waldbourg, 1574-1577, archevêque de Cologne, déposé en 1584. — Voir Grandidier-Ingold, III, p. 45.

(3) L'auteur de l'*Alsatia illustrata* et de l'*Alsatia diplomatica*, ses principaux ouvrages. Les deux tombeaux sont dans l'église Saint-Thomas de Strasbourg.

(4) Ils furent établis dès le mois d'août 1527. Ce sont les cimetières de Sainte-Hélène, hors de la porte de Pierre, celui de Saint-Gal, hors de la porte Blanche, et celui de Saint-Urbain, établi sur l'emplacement de l'ancien couvent de Saint-Jean *in undis*, hors de la porte des Bouchers

plus d'un quart de lieue de la ville, et dans des endroits isolés et inhabités ; ces cimetières sont partagés par moitié, entre les catholiques et les luthériens. Il ne s'agit aujourd'hui que d'étendre et d'agrandir la partie des premiers. Il y a aussi dans un des faubourgs de la ville un cimetière isolé (1) : on peut le conserver, parce qu'il y a peu d'habitations alentour ; pour y rendre les sépultures moins fréquentes, on y mettra une taxe assez considérable pour empêcher des personnes même aisées à s'y faire enterrer. Ce détail, Monsieur, peut vous ennuyer ; mais rien n'est indifférent à un ami de l'humanité (2).

Vous aurez reçu le paquet du 2, que j'eus l'honneur de vous adresser sous le couvert de M. Dupleix de Bacquencourt, intendant de Bourgogne. Il contient les deux dissertations sur les sépultures et un mémoire récent de M. Spielmann (3) sur l'air factice, qui pourra peut-être vous intéresser. Vous pourrez m'envoyer, sous le couvert de M. Blair de Boisemont, intendant d'Alsace, tous les paquets que vous voudrez m'envoyer dans la suite. J'y suis autorisé par M. l'intendant et par le ministre, étant chargé de la collection des chartes pour le trésor royal (4). Quant aux lettres particulières, je vous prierai de les adresser directement à mon adresse *au palais épiscopal*, parce qu'il arrive que quelquefois elles s'égarent aux bureaux de l'intendance, ou du moins qu'elles sont rendues fort tard, quand on n'a point avis de leur arrivée.

Je suis fort charmé de la confiance que vous avez voulu me témoigner touchant votre mémoire imprimé sur les inconvénients des enterrements ; mais je suis fâché que la commission n'ait pas réussi suivant vos désirs et les miens. J'ai parlé à plusieurs libraires d'ici, il y en a un qui a encore quelques exem-

(1) Celui de Saint-Guillaume, dans le faubourg de la Krutenau, ou celui de Sainte-Aurélie dans le faubourg de ce nom.

(2) Voyez encore sur ce sujet le chapitre que lui a consacré Grandidier dans ses *Essais sur la cathédrale de Strasbourg*, p. 364-371.

(3) Il y eut deux savants strasbourgeois de ce nom : Jacques Reinbold, né en 1722, mort en 1783, et Jean-Jacques, son fils, né en 1745, mort en 1810. Nous ignorons duquel il s'agit, les notices ne faisant nulle mention parmi leurs œuvres du travail cité. Voir Grandidier-Ingold, *Alsatia litterata*, II, p. 522, une notice biographique sur le premier, et Sitzmann, *Dict. biogr. de l'Alsace*, les notices sur les deux savants.

(4) Grandidier avait été nommé historiographe du roi en 1787, d'après M. Ingold, *Nouvelles œuvres inedites*, I, p. 35. Il sollicitait ce titre depuis l'année 1776 où il entra en correspondance avec Mor[illegible] (*Ibid.*, p. 30, et *Revue d'Alsace*, 1865)

plaires ; les autres regrettent de n'en pas avoir, eu dans les commencements et avant la déclaration du Roi (1).

Je vous recommande, Monsieur, ma demande à l'Académie. Vous pouvez même lui faire part de l'honneur que m'a fait l'Académie des belles-lettres de Paris, en me mettant au nombre de ses correspondants (2) Si vous avez un état imprimé de ceux qui composent l'Académie de Dijon, je vous prierai de me l'envoyer.

Je suis, avec l'attachement respectueux...

L'Abbé Grandidier.

L'abbé Grandidier fut reçu membre non résidant de l'Académie de Dijon le 10 avril 1777, ainsi que le lui annonce le docteur Maret par la lettre ci-après :

V.

Dijon, 12 avril 1777.

Monsieur,

L'Académie était en vacances ; je lui ai fait part à sa rentrée du désir que vous avez de lui être associé. Cette compagnie, pénétrée de la plus forte estime pour vous, Monsieur, a fait en votre faveur une exception à la règle de ne recevoir de gens de lettres que ceux qui habitent la Bourgogne ou tiennent à cette province par quelques liens. Elle m'a chargé de vous donner avis de votre réception et de vous expédier votre patente (3) et les réglements. Je vous ferai passer le tout incessamment sous le couvert de l'intendant de votre province.

Vous verrez, parmi les règlements, plusieurs articles auxquels tous les académiciens sont invités à se conformer. Mais il est une règle que l'usage a introduite et dont l'honnêteté a fait la sanction et que vous serez sûrement charmé de connaître : c'est que tous les académiciens résidants ou autres ne font

(1) La déclaration du roi qui défend les sépultures dans les églises est du 10 mars 1776. Une ordonnance, éditée par Louis XVI en octobre 1776, prescrivit dans toute la France d'établir des cimetières publics en dehors des murs de ville et de toute agglomération rurale.

(2) Il avait été élu à cette Académie le 18 mars 1777.

(3) Cette patente, dont Grandidier a gardé une copie dans son manuscrit intitulé : *Extrait de quelques lettres relatives à l'histoire de l'église de Strasbourg*, est datée du 10 avril.

imprimer aucun ouvrage dont ils n'enrichissent la bibliothèque de l'Académie.

J'ai reçu les dissertations que vous avez eu la bonté de m'envoyer et elles m'ont fait le plus grand plaisir. J'ai appris également avec beaucoup de satisfaction que mon petit mémoire sur les cimetières vous avait paru mériter quelque attention.

Recevez, je vous prie, Monsieur, mes remerciements, et des dissertations que vous m'avez envoyées, et de la notice que vous avez eu la bonté de me donner du règlement relatif aux sépultures dans les églises, et des démarches que vous avez faites pour me procurer le débit de quelques exemplaires de mon mémoire.

Je suis avec beaucoup d'estime et de respect...

MARET.

La thèse sur l'air fixe soutenue par M. Corvinus (1) sous la présidence de M. Spielmann est-elle du soutenant ou du président ?

La lettre suivante, encore du docteur Maret, accompagne l'envoi à Grandidier de sa patente de membre de l'Académie de Dijon et des règlements de cette Académie.

VI

20 mai 1777.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Voilà la patente et l'exemplaire des règlements que je vous avais promis. Excusez le retard que j'ai apporté à l'accomplissement de ma promesse et agréez mes bien sincères remerciements de toutes les bonnes choses que vous m'avez envoyées. Votre école de Strasbourg se rend bien célèbre et M. Spielmann

(1) D'après ce post-scriptum, il semble que Grandidier ait fait erreur en attribuant à Spielmann le travail sur l'air fixe. Il n'avait été que le président de la thèse soutenue par l'un des Corvinus, sans doute le fils. Les Corvinus, père et fils, étaient de célèbres médecins de Strasbourg et aussi des collectionneurs de minéralogie. Le fils vivait encore en 1792. Sitzmann a omis de leur consacrer une notice dans son dictionnaire. (Cf. A. Benoit, *Collections et collectionneurs alsaciens*, in *Revue d'Alsace*, 1875, p. 397, et tiré à part, p. 73.) — Spielmann père occupait la chaire de médecine, chimie et botanique de l'Université de Strasbourg, depuis 1759.

y donne bien du relief. Je vous prie de lui témoigner toute l'estime qu'il m'inspire si vous avez l'occasion de lui parler.

Je suis avec une sincère estime et avec respect, Monsieur et cher confrère...

MARET.

Grandidier remercie, par la lettre ci-après, les membres de l'Académie de Dijon, de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'agréant parmi eux. On remarquera les termes délicats de cette missive.

VII.

MESSIEURS,

La place, que j'ai l'honneur d'occuper parmi vous, est un de vos bienfaits. J'étais sans droit pour y prétendre. De légers talents et le vif désir de mériter votre suffrage n'étaient pas à mes yeux des titres suffisants, vos bontés, Messieurs, ont suppléé à ceux qui me manquent. L'exception, que l'Académie a bien voulu faire en ma faveur à la règle qu'elle s'est imposée de ne recevoir que ceux qui habitent la Bourgogne, augmente encore dans moi les sentiments que je lui ai voués; j'en sens, Messieurs, le prix dans toute son étendue. Je vous offrirai pour tribut la continuation d'un ouvrage auquel je dois particulièrement l'honneur que vous m'avez fait ; je vous offrirai de temps en temps, et conformément à vos statuts, quelques mémoires relatifs aux belles-lettres, ou quelques pièces de poésies. Je vous offrirai l'hommage d'une reconnaissance sincère : elle m'inspirera sans cesse le désir le plus ardent de profiter de vos lumières, de vos conseils et de vos exemples.

Je suis, avec le plus profond respect et l'attachement le plus sincère, Messieurs...

L'Abbé GRANDIDIER.

A Strasbourg, ce 25 mai 1777.

Il est vraisemblable que dans une lettre que nous ne possédons malheureusement pas, Grandidier proposait à Maret d'entrer dans la Société patriotique de Hesse-Hombourg, pour laquelle il recrutait des membres, comme nous l'avons vu dans les correspondances publiées précédemment.

Dans la lettre suivante, le docteur Maret donne son adhésion à cette association savante en même temps qu'il indique quelques-uns de ses propres ouvrages.

VIII.

Dijon, 9 juin 1777.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Les vues de la Société de Hesse-Hombourg sont si bonnes et si respectables que tout homme de lettres doit être flatté de lui appartenir. Son association me ferait donc beaucoup de plaisir et d'honneur, et je vous aurai beaucoup d'obligation si vous voulez bien lui faire connaître ma façon de penser et lui présenter l'hommage des opuscules ci-joints.

On a imprimé de moi des consultations médico-légales (1), un *Mémoire sur les bains*, qui a remporté le prix de Bordeaux, un *sur l'influence des mœurs* qui a obtenu celui d'Amiens Mais l'édition de ces ouvrages est épuisée, et il ne m'est pas possible d'en trouver des exemplaires. Je les aurais réunis aux opuscules que je présente et peut-être m'auraient-ils mérité les suffrages de Messieurs de la Société patriotique. Si j'en donne une seconde édition, je les prierai d'en agréer un exemplaire.

Il me paraît par la liste des Académiciens que la Société en prend plusieurs dans la même ville. Elle pourrait fixer son choix sur M. de Morveau (2), avocat général du Parlement et vice-chancelier de l'Académie, qui réunit à de profondes connaissances en jurisprudence et aux talents oratoires, les lumières les plus étonnantes en physique et surtout en chimie. Il a fait imprimer deux volumes de discours oratoires et relatifs à la science des lois, un volume de mémoires de chimie, sous le titre

(1) Cf. *Biographie médicale*, déjà citée

(2) Louis-Bernard Guyton de Morveau (Cf. *Les correspondants de Grandidier*, III, Lettres de Droz, p. 16). Né en 1737, il occupa, à partir de 1755, pendant vingt-sept ans, la charge d'avocat général au Parlement de Dijon Membre et chancelier de l'Académie de cette ville, il s'intéressa vivement à la chimie et fut un des collaborateurs de Lavoisier. Sous la Revolution, il prit une part active aux affaires politiques, fut membre de l'Assemblée nationale et de la Convention. Membre de l'Institut dès sa fondation en 1796, il mourut en 1816. (Cf *XLe Congrès de l'A. F. A. S*, loc. cit. — Liste de ses principaux ouvrages, *Galerie bourguignonne*, par Muteau et Garnier, I, 495, 7. — Voir aussi *Hist. secrète de l'Académie de Dijon*, par Richard de Ruffey.)

de *Digressions académiques*, et tout nouvellement un cours de chimie à l'usage de notre laboratoire qui, quoiqu'il porte le nom de M. Durande et le mien ainsi que celui de M. de Morveau, est presque entièrement de ce dernier (1).

Peut-être quelque particulier de notre ville fera-t-il quelque démarche près de la Société pour briguer l'honneur d'en être membre. Mais comme de loin l'on peut se tromper et qu'il est intéressant qu'un mauvais choix n'avilisse pas en quelque sorte des places faites pour honorer, l'Académie vous prie de demander à la Société patriotique de n'admettre parmi ses membres aucun homme de lettres de Dijon s'il n'est académicien. Elle s'est vu obligée de résister aux instances de quelques compilateurs fastidieux, sans goût et sans génie, n'ayant point assez de délicatesse pour ne pas se rendre coupables de plagiat et dont les importunités ont surpris des suffrages ailleurs que dans leur patrie, où ils sont trop connus pour n'être pas appréciés pour ce qu'ils valent (2).

L'Académie a été très sensible aux témoignages de votre reconnaissance et je suis chargé de vous en assurer.

Je suis avec beaucoup d'estime et de respect, Monsieur et cher confrère...

MARET.

IX.

22 juillet 1777.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu les exemplaires du programme de la Société patriotique et je les ai distribués. Recevez-en mes remerciements,

(1) Ce détail bibliographique est intéressant à noter. Le docteur Jean-François Durande père, médecin et botaniste distingué, né en 1732, mort en 1794, fut professeur au Jardin botanique de Dijon de 1776 à 1789 ; son fils, né en 1764, lui succéda dans cette charge de 1789 à 1827. Le premier est l'auteur d'une *Flore de Bourgogne*, 1782 (Cf. *XLe Congrès de l'A. F. A. S.*, III, p. 124-125, note. — Biogr. Didot). Durande est encore auteur d'un *Mémoire sur l'abus de l'ensevelissement des morts*, publié à Strasbourg, 1780, in-8°. Il s'agit, dans cet ouvrage, des soins qu'on a coutume de donner à ceux qui viennent de mourir, avant de les enterrer (*Mém. de l'Acad. de Dijon*, 1785, 1er semestre). Voir la liste de ses ouvrages et notice sur les deux Durande, *Galerie bourg.*, I, 319-20.

(2) On se demande à qui s'adresse cet arrêt sévère d'ostracisme. Nous n'avons trouvé aucune indication à ce sujet dans la curieuse *Histoire secrète de l'Académie de Dijon*, du président Richard de Ruffey.

ainsi que de la peine que vous avez prise d'écrire à cette Société au sujet de la réponse que j'ai faite à votre invitation.

M. Durande, un de nos meilleurs académiciens, a reçu une pareille invitation d'une personne de sa connaissance et en a été très flatté. C'est encore une bonne acquisition à faire, vous pouvez en assurer M. Paradis (1), et si la Société veut bien m'honorer de sa confiance, je la mettrai en garde contre l'indiscrétion des compilateurs et des écrivains à la toise.

Je suis avec beaucoup d'estime et avec respect...

MARET.

X.

A Saverne, ce 30 août 1777.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Il y a plus d'un mois que j'eus l'honneur de vous adresser avec les diplômes d'association à la Société patriotique de Hesse-Hombourg, et la lettre de M. Paradis et celle que j'y joignis moi-même. On m'a fait passer la lettre ci-incluse pour M. Guyton de Morveau pour vous la faire parvenir : elle est ouverte pour que vous puissiez la lire auparavant. M. Paradis, qui n'a pas encore reçu de vos nouvelles, vous prévient que la Société, déjà affiliée à la Société patriotique de Suède, vient nouvellement de l'être à la Société électorale de l'économie rurale et des mœurs de Bavière, établie à Bourghausen.

J'ai reçu dans le temps votre lettre du 22, et j'aurai l'honneur de proposer, selon vos désirs, M. Durande votre confrère à la Société ; je vous prierai cependant préalablement de me faire passer ses noms de baptême, ses qualités et ses titres académiques pour le tout être inséré dans le diplôme, j'en attends la note, et joignez-y, s'il vous plaît, le titre que vous désireriez lui donner. M Willemet, démonstrateur de chimie et de botanique au collège royal de médecine de Nancy, m'a écrit sur le même sujet et me marque que M. Durande désirerait être vice-directeur au grand comité de Bourgogne. Envoyez moi la décision le plutôt possible

Le 20 de ce mois, s'est faite à Strasbourg la translation du corps de M. le Maréchal de Saxe dans le temple luthérien de Saint-Thomas. Cette cérémonie plutôt militaire que funèbre, avait attiré dans cette ville un grand nombre de princes et sei-

(1) Secrétaire perpétuel de la Société patriotique de Hesse-Hombourg.

gneurs étrangers. L'oraison funèbre a été prononcée par un ministre luthérien nommé Blessig (1). Je vous en envoie un exemplaire. Elle pèche par le défaut de la langue française et par des phrases obscures et alambiquées, mais vous y trouverez du feu, du génie, de l'imagination. L'auteur est d'ailleurs estimable parce qu'il est à Strasbourg le premier orateur protestant qui ait osé prêcher en français.

Vous connaissez tous les sentiments d'estime et du respectueux attachement avec lesquels je suis...

L'Abbé GRANDIDIER.

P.-S. — J'ai une demande à vous faire de la part d'une personne très respectable par sa naissance, ses qualités et ses talents qui désirerait d'être associé à l'Académie de Dijon, et je suis chargé de sonder auprès d'elle comment sa proposition serait reçue, c'est M. le comte Maximilien de Lamberg, chambellan actuel de LL. Majestés impériales et royales, conseiller intime de M. le Duc Régnant de Wurtemberg et grand Maréchal de l'Evèché d'Augsbourg. M. le comte de Lamberg est auteur de plusieurs ouvrages français et allemands. Voici la liste de ceux qui sont écrits en français :

Réflexions sur les femmes, précédées d'un Dialogue sur la Cour, Berlin, 1755.

Mes fragments, Paris, 1758.

Essai sur l'impossible, ouvrage problématique, Paris, 1764.

Vanité de quelques-unes de nos connaissances, Paris, 1766.

Nouveaux sujets de littérature et de philosophie, Londres, 1767.

Réflexions sur la propriété d'une courbe algébrique qui marquerait les traits d'un visage connu, Livourne, 1770.

Mémorial d'un mondain, 1776, 2 volumes grand in-8°, chez Du Four, à Londres.

(1) Jean-Laurent Blessig était né à Strasbourg en 1747 ; d'abord prédicateur à Saint-Pierre-le-Vieux, il fut nommé ensuite directeur du collège de Saint-Guillaume de sa ville natale. Il consacra tous ses soins à l'instruction de la jeunesse. C'était, comme le dit Grandidier, un prédicateur éloquent et entraînant. (Cf. Sitzmann, *Dict. biogr. de l'Alsace*, I, p. 172.) — Le discours dont il est question a été imprimé sous le titre : *Discours prononcé par ordre du Magistrat de Strasbourg à l'occasion de la translation du corps de M. le Maréchal de Saxe dans l'église de Saint-Thomas, le 20 avril 1777*. Strasbourg, chez Bauer et Treuttel, in-4° de 43 pages.

Il ne semble pas qu'il ait été répondu à l'objet de ce post-scriptum, M. Dumay n'a rien trouvé dans les archives de l'Académie de Dijon concernant le comte de Lamberg.

La Société de Hesse-Hombourg formait des comités dans les différentes villes où elle pouvait recruter un certain nombre de membres. M. Maret avait été nommé secrétaire perpétuel de celui de Dijon, et c'est en cette qualité qu'il reçut la circulaire datée du 25 octobre 1777, que nous donnons en appendice (1).

Nous n'avons pas la lettre de Maret du 4 octobre, dont parle Grandidier dans la suivante :

XI.

A Strasbourg, ce 5 novembre 1777.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu dans le temps, la lettre du 4 octobre, dont vous m'avez honoré. Votre paquet pour Hesse-Hombourg a été remis aussitôt à sa destination. M. Paradis me charge de vous faire passer les incluses ci-jointes.

Je vous prie de présenter mes hommages à M. de Morveau, et d'agréer les sentiments du vif attachement avec lesquels je suis,

Monsieur et cher Confrère...

L'Abbé GRANDIDIER.

XII.

Dijon, 25 décembre 1777.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je ne me souviens pas si je vous ai fait les remerciements et les compliments de l'Académie au sujet de votre mémoire sur l'origine du mal vénérien. Mais si je ne m'en suis pas acquitté, que cette lettre-ci répare mes torts. On a entendu la lecture de cet ouvrage avec la satisfaction la plus vive (2) et l'on a trouvé

(1) Comme on le verra plus loin, la proposition émise dans cette circulaire n'eut pas de succès, et M. Paradis y renonça.

(2) Dans la séance du 13 novembre 1777. L'année suivante, Grandidier imprima ce *Mémoire historique sur l'origine du mal vénérien en Allemagne et surtout à Strasbourg*, dans le tome VI de la *Bibliothèque du Nord*, juin, pages 111 à 138.

que par la quantité et la nature des recherches ainsi que par l'art de les employer, vous avez rendu agréable un sujet très aride et très ennuyeux par lui-même.

Vous avez dû trouver que j'ai bien tardé à répondre aux lettres obligeantes que vous m'avez écrites et aux cadeaux que vous m'avez faits. Mais vous m'excuseriez si vous saviez que depuis quatre mois j'ai donné à la suite du cours de chimie que nous faisons imprimer, à l'histoire littéraire de l'Académie pour 1777 et à l'éloge de M. de Brosses (1), tous les moments que m'ont laissé la pratique médicinale en ville et dans les lieux circonvoisins, les consultations et la correspondance avec les médecins de la province.

On a frappé dans votre ville une médaille en mémoire de l'élévation du mausolée de M. le comte de Saxe. On nous en a donné une en potin (2). Mais tout y est si confus qu'il n'est pas possible de lire convenablement ce qui est écrit sur le fût de la pyramide du fond. Celles en argent sont probablement mieux frappées. L'Académie serait flattée d'en avoir une de cette espèce, s'il pouvait se faire qu'il y en eût encore à distribuer.

Voilà un programme de nos prix et une lettre pour M. Paradis. Vous pourrez en prendre lecture avant de la cacheter et de la lui faire passer.

Je suis, avec les sentiments de la plus forte estime et avec respect...

MARET.

Comme on le voit, Grandidier, infatigable, touchait aux sujets les plus divers à mesure qu'ils se présentaient dans ses recherches. Si nous avons sa notice sur le mal vénérien,

(1) Le savant et spirituel Charles de Brosses, né en 1709, membre de l'Académie des inscriptions, nommé premier président du Parlement de Bourgogne en avril 1775, qui venait de mourir cette même année 1777, le 7 mai. Il avait été vice-chancelier de l'Académie de Dijon en 1770, chancelier en 1772. Voir son portrait par Richard de Ruffey, *loc cit.*; Foisset, *Le président de Brosses*, Paris, 1842, et Mamet, *Le président de Brosses, sa vie et ses ouvrages*, Lille, 1874. Sur sa querelle avec Voltaire, voir Foisset, *Voltaire et le président de Brosses, correspondance inédite*, 1858, et Cunisset-Carnot, *La querelle du président de Brosses avec Voltaire*, Dijon, 1886. Voir aussi la liste de ses ouvrages, *Galerie bourg.*, I, p. 140-141.

(2) Cette médaille *en étain* existe encore dans le médaillier de l'Académie.

nous n'avons pas celle qu'il annonce dans la lettre suivante sur la danse de Saint-Gui, soit qu'il ne l'ait pas rédigée, soit qu'elle ait été perdue.

XIII.

A Strasbourg, le 30 décembre 1777.

Monsieur et cher Confrère,

Je viens de recevoir la lettre, dont vous m'avez honoré le vingt-cinq de ce mois. Je suis très sensible à l'approbation, que l'Académie a bien voulu donner au mémoire que j'eus l'honneur de lui adresser. Je vous prie, mon cher confrère, de vouloir bien lui en témoigner ma reconnaissance. Je lui demande encore la permission de le rendre public dans quelque journal, comme dans celui de physique de l'abbé Rosier, ou dans la *Bibliothèque du Nord*, que la Société patriotique a adopté pour son ouvrage. Si l'Académie m'accorde cette permission de publier le mémoire comme lu dans une de ses séances, je vous prie, Monsieur, de me le marquer au plutôt, en y joignant la date du jour et du mois, auxquels ce mémoire a été lu.

Je vous adresserai dans peu un mémoire sur l'origine d'une maladie très connue en Angleterre, moins fréquente en France et en Allemagne, mais dont les anciens monuments parlent avec des particularités très singulières. C'est la maladie convulsive désignée sous le nom de *chorea sancti Viti*, ou danse de saint Gui. Je vous préviens cependant d'avance que je ne traiterai cette matière que très historiquement.

M. Willemet de Nancy m'a fait présent de ses *Essais botaniques*, qui ont mérité l'approbation de M. le professeur Spielmann, notre confrère à Hesse-Hombourg.

Je suis fâché de ne pouvoir procurer à l'Académie, la médaille d'argent frappée à l'occasion du mausolée de M. le Maréchal de Saxe. Cette pièce est assez informe et l'inscription du tombeau n'est pas à tous égards digne de l'Académie des inscriptions de Paris à laquelle on l'attribue (1). Je tâcherai cependant de vous la procurer, s'il est possible de la déterrer.

(1) On connaît plusieurs variétés en étain de la médaille frappée en souvenir de l'érection du mausolée du maréchal de Saxe. Cette médaille mesure 0m 055 et porte au revers l'image du mausolée. Celle en argent, un peu plus petite, 0m 050, est signée de Daumy, 1774. Elles sont assez

J'ai lu la lettre que vous envoyez à M. Paradis. Je la lui ferai passer dans peu : je suis bien aise qu'il ait supprimé sa correspondance de société dont le prospectus se ressentait trop du style germanique.

J'espère que vous serez content de la *Bibliothèque du Nord* dont les mémoires viennent à la vérité d'Allemagne, mais qui sont rédigés et imprimés à Paris, le premier volume paraîtra au mois de janvier. J'envoie aux rédacteurs de ce journal le programme de vos prix. M. Spielmann a donné deux dissertations sur les plantes vénéneuses qui infectent l'Alsace (1).

Je vous prie de me faire passer un exemplaire de l'almanach de Bourgogne, s'il s'en imprime un à Dijon (2).

Agréez, Monsieur et cher confrère, les compliments de la saison, présentez-en, s'il vous plaît, l'hommage aux membres de l'Académie, qui a bien voulu m'adopter. Ces vœux, que je fais au renouvellement de cette année, sont d'autant plus vrais et plus sincères, qu'ils sont l'expression du cœur, il m'inspire pour vous les sentiments de la considération respectueuse et du tendre et parfait attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être...

L'Abbé Grandidier.

C'est la dernière des lettres de Grandidier à Maret que nous ayons découvertes. On ne trouvera donc plus ci-après que les lettres de Maret.

XIV.

Dijon, 10 janvier 1778.

Monsieur et cher Confrère,

Les circonstances avaient empêché de lire votre mémoire avant la levée de l'Académie. Il a été lu dans la première séance

mal frappées. Au sujet de l'inscription, il y eut un débat, plutôt aigre, qui dura plus de neuf mois entre les savants de l'Académie des inscriptions et les savants professeurs de Saint-Thomas de Strasbourg. Schöpflin en avait rédigé une d'une très belle latinité, mais trop longue (Cf. Rocheblave, *Le mausolée du maréchal de Saxe*, p. 38)

(1) La seule que nous connaissions a pour titre : *De vegetalibus venenatis Alsatiæ*, 1766.

(2) Il a paru, de 1769 à 1788, un *Almanach de la province de Bourgogne*, par l'abbé Chenevet, Dijon, Frantin, in-8°, 20 vol.

particulière de cette année, le 13 novembre, et j'en ai fait mention dans l'histoire littéraire de l'année académique dernière dont la lecture a rempli en partie la séance publique du mois de décembre.

L'Académie trouve très bon que vous fassiez imprimer où bon vous semblera cet ouvrage et que vous le donniez comme ayant été lu dans ses séances.

Je vous envoie une liste de l'Académie et l'almanach que vous désirez.

Nous recevrons avec bien du plaisir votre mémoire sur la danse de S. Gui.

Agréez l'assurance des vœux que je fais pour votre bonheur et de l'estime distinguée et l'attachement respectueux avec lesquels...

MARET.

XV.

S. l. n. d.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je croyais vous avoir accusé réception de votre mémoire sur les anciennes lois municipales de Strasbourg (1) et vous en avoir fait les remerciements et les compliments de l'Académie. Ma lettre était accompagnée d'une feuille volante imprimée contenant le petit discours par lequel j'ai fait l'ouverture de la séance publique à laquelle S. A. S. (2) a présidé. Je ne sais comment ce paquet se sera égaré. Je réitère ici les compliments et les remerciements dont j'étais chargé et l'envoi de l'opuscule dont je viens de vous parler.

J'ai reçu les pièces relatives à la Société de Hesse-Hombourg.

(1) Il est inséré dans le deuxième volume de l'*Histoire de l'Église de Strasbourg*. Un tirage à part de cette dissertation a été publié par Grandidier la même année, sous le titre : *Mémoire sur l'état ancien de la ville de Strasbourg sous le gouvernement de ses évêques-comtes, précédé des lois municipales de cette ville publiées au dixième siècle*. (Cf. aussi *Revue d'Alsace*, 1891, p. 369, et *Les correspondants de Grandidier*, III, Droz, p. 7.)

(2) Le gouverneur de Bourgogne, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, 1736-1818. Très lié avec les littérateurs de son siècle, il était protecteur de l'Académie de Dijon et avait coutume de présider ses séances publiques. A la Révolution, il devint le chef de l'armée royaliste, dite de Condé.

Je vous prie de vouloir bien en faire nos remerciements à M. Paradis.

L'Académie vous prie de continuer à ne la pas oublier, et moi, Monsieur et cher confrère, de conserver de l'amitié pour celui qui est avec un véritable attachement et beaucoup d'estime...

MARET

XVI.

Dijon, 1er décembre 1778.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai attendu que j'eusse reçu le volume que vous m'annonciez (1) pour répondre à votre obligeante lettre et il ne m'a été remis qu'hier. Je le présenterai à l'Académie que j'ai déjà prévenue sur ce nouveau présent et qui sûrement me chargera de vous en témoigner sa reconnaissance.

Vous accompagnez toujours vos lettres de dons précieux qui me mettent dans le cas de regretter de ne pouvoir pas vous témoigner ma sensibilité par l'envoi de quelques morceaux capables de vous intéresser. Honteux de la disette où je me trouve, j'ai rassemblé quelques feuilles des *Affiches* de notre province (2) où l'on a inséré quelques opuscules qui peuvent vous être agréables, et je vous prie de les agréer.

Il y a quelques-unes de ces feuilles qui sont doubles. Je vous prie de les faire passer à M. Paradis, si vous croyez qu'elles puissent lui faire plaisir.

J'ai composé pour l'Encyclopédie de Lyon les articles « cimetière » et « vidangeur ». Ce dernier n'est, à vrai dire, qu'une copie des observations de MM. Laborie, Parmentier et Cadet le jeune, nouvellement publiées par ordre du gouvernement. Je les ai seulement distribuées sur un nouveau plan et j'y ai joint quelques explications théoriques. Cette espèce de dissertation peut faire connaître en Allemagne des découvertes importantes. Je vais la faire copier et vous voudrez bien aussi l'envoyer avec l'article « cimetière » à M. Paradis.

(1) Sans doute le deuxième volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, paru en cette année 1778.

(2) Les *Affiches littéraires de Bourgogne*, le premier périodique qu'ait vu la province, fondé par Mailly et François de Neufchâteau en 1776, chez Frantin, in-4°, du 2 janvier 1776 au 28 décembre 1779 ; continuées chez Capel, du 4 novembre 1783 au 16 février 1795.

J'ai vu avec reconnaissance dans l'histoire de la Société de Hesse-Hombourg que je suis compté parmi les associés de cette illustre compagnie. Mais nous n'avons pas encore reçu nos patentes, ni M. de Morveau, ni moi. Il me semblait aussi que l'on avait mis dans la même société MM. Durande, mon confrère, et M. Mailly, professeur d'histoire (1), et ni l'un ni l'autre n'ont également reçu de patente. Faites faire, s'il vous plaît, cette remarque à M. Paradis, en l'assurant de mon estime respectueuse.

Je suis...

MARET.

XVII.

Dijon, 12 décembre 1778.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Voici une lettre pour M. Barbier, commissaire des guerres (2), une patente d'académicien et un exemplaire des règlements que nous vous prions de lui remettre. Nous pensons que cette commission vous sera agréable, et que vous trouverez à vous en acquitter la satisfaction que doit donner la confraternité avec un homme estimable.

L'Académie a trouvé dans votre nouveau volume de l'Eglise de Strasbourg de nouveaux motifs pour s'applaudir de vous compter au nombre de ses associés.

Je joins ici le mémoire dont je vous avais parlé sur le mot « vidangeur » et que je vous prie de faire passer à M. Paradis. Celui qui a pour objet les cimetières n'a pas pu encore être copié. Je vous l'enverrai avec la liste de l'Académie et le programme des prix qu'elle propose.

Quand je vous ai marqué que je n'avais pas reçu, ainsi que M. de Morveau, les patentes de la Société d'Hesse-Hombourg, j'entends les nouvelles ; car nous en avons d'anciennes. Mais

(1) Jean-Baptiste, né et mort à Dijon, 1744-1794, auteur de l'*Esprit de la Fronde*, 1772-73, et de l'*Esprit des croisades*, 1780 ; fondateur des *Affiches de Bourgogne*. Voir la note ci-dessus. -- Notice dans *Biogr. Didot*, et liste de ses ouvrages dans *Galerie bourg.*, II, p 188.

(2) Le Barbier de Tinan (J. J.-Théodore), commissaire des guerres à Strasbourg vers la fin du dix-huitième siècle, neveu du prêteur royal d'Antigny. (Cf. Sitzmann, loc. cit. Voyez aussi sur ce personnage : *Les salons du cardinal de Rohan*, 1781-84, par Sabourin de Nanton, *Revue d'Alsace*, 1872, p. 285.)

MM. Durande et Mailly n'en ont reçu aucune. Le premier, ne se croyant pas en conséquence autorisé à prendre ce titre, a exigé que je ne le lui donnasse point sur la liste.

Je suis...

MARET.

XVIII.

Dijon, 30 décembre 1778.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je suis toujours dans le cas de vous dire : *Quid retribuam Domino?* et de me borner à vous assurer de ma reconnaissance. Peut-être trouverai-je l'occasion de vous prouver du moins ma sensibilité.

La plupart de nos feuilles hebdomadaires ne contiennent rien d'intéressant, mais je vous ferai exactement passer toutes celles où se pourront trouver quelques détails capables de vous faire plaisir.

Je vous envoie deux listes de l'Académie, une pour vous et une pour M. Barbier. Mais je m'aperçois que l'imprimeur a oublié d'y insérer le nom de M. Barbier. Ainsi il est bon qu'il ne la lise pas et je n'en mets qu'une pour vous dans le paquet.

J'y joins des programmes des prix. Je vous prie d'en faire passer un à la Société d'Hesse-Hombourg et d'en remettre un à M. Barbier auquel vous voudrez bien faire mes compliments.

Vous verrez dans la liste que M. Durande n'y a pas pris la qualité de membre de la Société d'Hesse-Hombourg. Il l'a exigé vu qu'il n'avait pas reçu de patente.

Je trouve comme vous les prétentions du comité de Paris bien déplacées, et il n'est pas possible que M. de Bassinet (1) n'en convienne pas bientôt lui-même.

La *Bibliothèque du Nord* n'est jusqu'à présent point attrayante et elle donnerait une bien mauvaise idée de la culture des sciences et des lettres dans le Nord, si l'on devait s'en rapporter à elle.

L'Académie sera sensible à vos compliments et je puis par anticipation vous faire les siens. Agréez aussi les miens et soyez persuadé de la réalité et de la sincérité des vœux que je fais pour votre bonheur.

Je suis...

MARET.

(1) Cf. *Correspondants de Grandidier*, III, Droz, p. 6

Je vous serai obligé de me dire ce que c'est que la Société philanthropique dont le chef-lieu se trouve dans votre ville. On m'a fait la grâce de penser à moi. Mais je serais charmé de la connaître à fond.

Je vois par la *Gazette salutaire* que M. Wurtz (1) a réalisé dans un in-4° de 221 pages imprimé chez Barer et Teutteler, imprimeurs dans votre ville, son projet d'une mappemonde de matière médicale dont il a exposé l'idée dans une des thèses que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je serais charmé d'avoir cet ouvrage et je vous prie de me l'acheter. Si en revanche quelqu'un de votre connaissance voulait faire emplette de vin, je pourrais lui en fournir de mon cru, en bouteilles, à 16 s. franc d'emballage et pris dans ma cave ; ou en futailles bien conditionnées et engainées à soixante et sept livres la feuillette, ou 134 la pièce, ou 268 la queue. Ce vin est de 1776, prêt à être bu. J'en ai de 1777 et de 1778 que je donnerais au même prix (2).

XIX.

Dijon, le 12 février 1779.

Monsieur et cher Confrère,

Je vous envoie les premières feuilles de nos *Affiches* pour cette année et je vous les ferai passer successivement tous les 15 jours ou au plus tard tous les mois. J'y joins quelques-unes de ces feuilles des années précédentes qui peuvent vous intéresser, et je serais bien satisfait si je pouvais trouver l'occasion de vous témoigner mon estime et mon attachement.

Nous venons d'analyser une nouvelle vaisselle fabriquée à Paris par le Sr Biberel. Nous avons trouvé qu'elle est composée pour la plus grande partie de zinc, dans lequel se trouve accidentellement du cuivre et de l'arsenic, et qu'il y a un alliage

(1) Georges-Christophe, médecin-chirurgien, né à Strasbourg en 1756, mort à Versailles en 1823. L'ouvrage dont il est parlé a pour titre : *Conamen mappæ generalis medicamentorum simplicium, secundum affinitates virium naturalium nova methodo geographica dispositorum, cum tabula ænea*, Argentorati, 1778, in-4°, avec une carte dessinée par l'auteur et gravée à Nuremberg. (Cf Sitzmann, *loc. cit.*)

(2) Détails qui intéresseront les viticulteurs de Bourgogne. La feuillette est de 114 litres, et la livre, à la veille de la Révolution, valait sensiblement le franc. Ce qui met le litre à 0 fr. 59 environ.

d'étain. Nous la regardons en conséquence comme étant d'un usage dangereux et nous concluons à sa proscription. Vous pouvez, si vous le voulez, faire insérer cette annonce dans vos papiers publics.

Je suis...

MARET.

XX.

Dijon, 20 avril 1779

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

L'Académie a été prévenue par M. Barbier du désir qu'il a de prendre le titre d'académicien de Dijon à la tête de la traduction de l'ouvrage de Toaldo (1) sur les paratonnerres, et de l'impossibilité où il est de se conformer au règlement qui exige que le manuscrit ait été préalablement examiné ici, vu qu'il est déjà imprimé en grande partie.

Les lettres de M. Volta déjà données par ce savant, un mémoire critique de l'opinion de M. Bertholon (2), qu'il a nouvellement envoyé. inspirent tant de confiance à l'Académie qu'elle est portée à le dispenser d'exécuter cet article des règlements. Mais par le respect dû à cette loi, elle vous prie d'examiner vous-même cet ouvrage, même sur les feuilles imprimées, et sur votre avis, elle lui accordera la permission qu'il désire. Vous pouvez même l'autoriser à continuer l'impression. Je lui en donne avis par ce même courrier.

Je vous envoie trois feuilles de nos *Affiches*. L'Académie vous fait bien des compliments.

Je suis...

MARET.

XXI.

Dijon, 6 mai 1779.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai lu aujourd'hui à l'Académie le rapport que vous avez fait de l'ouvrage de M. Barbier. Cette compagnie était d'avance per-

(1) Savant ecclésiastique italien (1719-1798), l'introducteur dans son pays de la découverte de Franklin.

(2) Encore un physicien propagateur des paratonnerres. Quant à Volta, nous n'avons pas besoin de le faire connaître à nos lecteurs.

suadée que cet ouvrage ne pouvait que faire honneur à son auteur, et elle avait déjà accordé *in petto* la permission demandée. Mais la loi devait être respectée et votre opinion a fait le plus grand plaisir. Ainsi, Monsieur, annoncez à M. Barbier que l'Académie, non seulement lui permet de prendre le titre d'académicien en tête de la traduction de l'ouvrage de M. Toaldo sur les paratonnerres, mais qu'elle l'y invite. Je suis dans le moment si pressé par des affaires impérieuses, que je ne peux pas lui écrire, et vu les circonstances dont vous me parlez, je n'ai pas voulu laisser échapper cet ordinaire.

L'Académie a appris avec bien du plaisir votre nomination au canonicat (1) que vous a donné Mgr le cardinal de Rohan, et elle vous en fait son compliment. Vous voudrez bien aussi agréer le mien. Nous en faisons aussi tous un très sincère à Son Eminence, mais mentalement. En traitant ainsi les hommes de lettres dignes d'estime, il montre qu'il en connaît le prix et se fait beaucoup d'honneur (2).

Je vous suis obligé de l'exemplaire que vous m'avez envoyé de l'*Eloge de M. de Voltaire*, par M. le marquis de Luchet (3). Je ferai insérer son prospectus dans notre feuille hebdomadaire et je le communiquerai à nos littérateurs. Je souhaite lui trouver ici beaucoup de souscripteurs.

Je suis ..

MARET.

XXII.

Dijon, 14 septembre 1779.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

L'Académie vous est très obligée des éclaircissements que vous lui avez donnés au sujet des *Mémoires de l'Académie de Berlin*, et des offres que vous lui faites. Mais la modicité

(1) Grandidier avait été nommé en mars chanoine de Neuviller, titre qu'il échangea ensuite contre une prébende du grand chœur de Strasbourg. (Cf. Grandidier-Ingold, p. 32 33.)

(2) Eloge malheureusement prématuré et qui ne fut pas justifié dans la suite

(3) Littérateur français (1740-1792), dont il est bien souvent question dans la correspondance de Grandidier. Après diverses aventures, il était devenu bibliothécaire du landgrave de Hesse-Cassel. Il avait fondé la Société des antiquaires de Cassel, qui s'agrégea bientôt, avec Grandidier, la plupart des amis de notre grand historien.

des fonds dont elle peut disposer pour le moment l'empêche de vous demander les volumes dont elle aurait besoin et qui sont les vingt derniers. Nous vous prierons probablement, dans le cours de l'année prochaine, de nous en faire l'emplette.

Recevez mon compliment sur la nouvelle preuve d'estime que vous a donnée Mgr votre archevêque (1). L'intérêt que je prends à tout ce qui vous concerne me fait applaudir à la justice qu'il vous a rendue, et la facilité de la correspondance que cet arrangement assure, ajoute à la satisfaction qu'il me donne.

Je vous envoie quatre de nos *Affiches* et j'y joins deux exemplaires d'une analyse que j'ai faite d'une eau minérale (2). Je vous prie d'en agréer un et de faire passer l'autre à la Société patriotique de Hesse-Hombourg.

Vous me donnez lieu d'espérer, Monsieur et cher confrère, que j'aurai l'honneur de vous voir en ce pays-ci (3), et je m'en fais une fête. Mais je souhaite que votre voyage se fasse dans un temps où l'Académie ne soit pas en vacances, afin qu'elle partage avec moi le plaisir de vous voir.

Voudrez-vous bien faire mes compliments à M. Barbier.

Je suis...

MARET.

XXIII.

Dijon, le 4 mars 1780.

MONSIEUR ET TRÈS RESPECTABLE CONFRÈRE,

L'honneur que vous m'avez procuré (4) est trop flatteur pour que je ne vous prie pas d'en agréer l'assurance de ma reconnaissance. Je joins ici une lettre de remerciements que je vous supplie de faire passer à M. le marquis de Luchet si vous croyez qu'elle soit une expression suffisante de ma sensibilité.

Je ne sais comment il s'est fait que vous n'ayez pas reçu

(1) Evêque et non archevêque de Strasbourg. Il s'agit sans doute de la mutation de canonicat, dont nous avons parlé à propos de la précédente lettre.

(2) *Analyse de l'eau de Pont-de-Vesle*, Dijon, 1779, in-8°.

(3) Grandidier, qui venait de faire un voyage à Belfort, projetait sans doute de se rendre en Franche-Comté et en Bourgogne. Mais il n'alla que dans la première de ces provinces et seulement en 1786.

(4) Sans doute celui de membre de la Société des antiquaires de Cassel.

toutes les feuilles de nos *Affiches*. Je vous renvoie celles qui vous manquent.

Je joins à ce paquet un opuscule qui a été bien accueilli du public (1). Je ne sais si je n'ai pas déjà eu l'honneur de vous l'envoyer. Mais si c'était un double emploi, vous voudriez bien faire remettre cet exemplaire-ci à M. Spielmann, célèbre professeur de votre ville, comme un faible témoignage de mon estime.

Je suis...

MARET.

XXIV.

Dijon, 11 juillet 1780.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vos remerciements et le suffrage dont vous honorez mon mémoire sur la variole sont très flatteurs pour moi (2), et quoique votre amitié vous dispose à l'indulgence, j'ose croire que si vous n'aviez pas pensé de mon ouvrage aussi avantageusement que vous me l'annoncez, vous n'auriez ni formé, ni exprimé le désir de le voir traduit en allemand. J'espère que les sarcasmes que s'est permis dans la *Gazette de santé* M. Paulet, ardent promoteur du projet de l'extirpation de la variole, ne vous auront pas fait changer d'avis, et que si vous en trouviez l'occasion, vous feriez traduire cet opuscule en allemand.

Je vous parle des sarcasmes de M. Paulet, et peut-être ne connaissez-vous, Monsieur, pas plus l'auteur que sa gazette. Mais si vous en entendez parler par quelqu'un, invitez-les à lire dans le tome Ier de l'*Histoire de la petite vérole* par cet auteur, les p. 308, l. 13 ; 316, l. 13 ; 361 l. 19 ; 352, l. 17 ; 355, l. 4, 22 et 29 ; 354, l. 4 et 22 ; 355, l. 20, 365, l. 6, et ils seront à même de juger les principales infidélités que me reproche M. Paulet et d'après lesquelles il se livre à la déclamation la plus violente que se

(1) Probablement le mémoire sur la variole dont il sera parlé dans la prochaine lettre, publié à l'occasion d'une épidémie de ce mal qui sévit en 1779.

(2) Maret publia plusieurs mémoires sur cette question : *Mémoire sur les moyens de s'opposer aux ravages de la variole*, avril 1779 ; *Mémoire sur les ravages de la variole en 1779*, Dijon, 1780 ; *Mémoire sur les moyens à employer pour s'opposer aux ravages de la variole*, Paris, 1780, in-8. « Maret eut à soutenir de nombreuses et vives discussions dans les journaux, à l'occasion de cet ouvrage. »

soit jamais permis un homme ivre de fureur. Ma réponse qui doit paraître incessamment dans quelques journaux prouvera tout ce que j'avance.

Recevez mes remerciements des morceaux précieux dont vous me gratifiez. Si parmi la collection d'excellentes thèses soutenues à Strasbourg, on pouvait trouver encore celle que M. Ehrmann (1) fit soutenir en 1761 : *De mercurii præparationum internarum in sanguinem effectibus*, je serais bien curieux de l'avoir, et si elle se vend, je vous en ferai toucher le prix que vous en aurez donné.

Je suis...

MARET.

XXV.

Dijon, 21 décembre 1780.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Voilà des programmes de nos prix dont je vous prie de remettre un à M. Barbier de Tinan en l'assurant de mes devoirs et d'en faire passer un à la Société de Hesse-Hombourg et un à celle des Antiquités de Cassel. Je joins à ces programmes une lettre et une brochure que je destine pour la Société de Cassel et que je vous prie de vouloir bien lui faire parvenir.

Je vous adresserai, dans les premiers jours de janvier, des listes de l'Académie et des exemplaires d'un éloge que j'ai lu dimanche, 17 de ce mois, dans notre séance publique, et qui auront la même destination (2).

M. de Morveau désirerait avoir une thèse soutenue en 1779 sous la présidence de M. Spielmann, *De causticitate*. Je vous aurais bien de l'obligation si vous pouviez m'en envoyer deux exemplaires ou au moins un.

Vous m'aviez fait espérer que nous aurions le plaisir de vous voir dans le cours de l'été passé. Il est à présumer que vous

(1) Il y eut plusieurs médecins de ce nom à Strasbourg. Celui dont il s'agit ici est Jean-Chrétien, né en 1710, mort en 1792. Sa *Dissertation sur les préparations mercurielles* a été publiée à Strasbourg, en 1762, in-4°. (Cf. Sitzmann, loc. cit.)

(2) *Eloge de M. Maret, maitre en chirurgie à Dijon*, par M. Maret, secrétaire de l'Académie, Dijon, Causse, 1781, in-8°. Hugues Maret était le neveu de Jean-Philibert Maret dont il fit l'éloge. Ce dernier était pensionnaire de l'Académie en 1742, vétéran en 1775. Il vécut de 1705 à 1780.

nous procurerez cet avantage dans l'année qui va commencer et que je vous souhaite bonne et heureuse.

Je suis...

MARET.

XXVI.

Dijon, 22 mai 1781.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Votre lettre datée du 10 mai ne m'est parvenue que le 19. J'y ai trouvé celle de M. de Luchet et la thèse *De causticitate*. Recevez d'abord mes remerciements sur cette thèse que j'ambitionnais d'avoir.

L'Académie se ferait un plaisir de donner à M. le marquis de Luchet la preuve d'estime qu'il désire et qu'il mérite. Mais elle est gênée plus que jamais à l'égard des associés étrangers, et on ne lui laisse la liberté que d'admettre ceux qui, s'adonnant aux sciences physiques, peuvent lui devenir utiles par leur correspondance. Quoique M. de Luchet ait donné un essai sur la minéralogie, il n'est regardé que comme un homme de lettres, de manière qu'il faudrait, pour que l'Académie pût se l'associer, qu'il fût né bourguignon ou habitât cette province, ou lui tînt par quelques liens tels, par exemple, que son attache par quelque emploi à notre protecteur (1). C'est à ce titre que M. de S. Alphonse, lecteur de S. A. S., vient d'y être associé.

Voilà une lettre que je vous prie de faire passer à ce savant et célèbre littérateur. Je joins à cette lettre des exemplaires d'un opuscule que j'ai été obligé de faire imprimer pour détruire une accusation calomnieuse que M. Crohare s'est indiscrètement permise. Je vous prie d'en agréer un, d'en faire passer deux à Hesse-Hombourg, d'en joindre deux à la lettre pour M. le marquis de Luchet, d'en remettre un à M. Spielmann, et un à M. Barbier de Tinan.

J'écrivis, il y a plus de deux mois, à celui-ci sous le couvert de M. l'intendant. Je lui rendais compte dans ma lettre d'un événement qui pouvait l'intéresser parce que le public, toujours disposé à critiquer, en avait tiré des inductions contre l'efficacité

(1) Son Altesse Sérénissime le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. — M. de Saint-Alphonse fut reçu membre honoraire, non résidant, le 15 mai 1781. Son discours de réception a été publié à Dijon, Frantin, 1781, in-4°.

des paratonnerres (1). Il m'a laissé ignorer s'il a reçu ma lettre. Je lui demandais aussi ce qu'était un M. de Colliartho (*sic*) empirique (2), dont les merveilles étaient prônées avec un enthousiasme ridicule. Si vous pouvez me donner à ce sujet quelques éclaircissements, je vous en serai très obligé.

Je suis...

MARET.

Les douze lettres précédentes ne contiennent qu'un échange de documents et de renseignements divers, mais la suivante est des plus intéressantes par son étendue et son contenu. En même temps qu'elle donne une fort juste appréciation de Maret sur le charlatan Cagliostro, c'est une véritable discussion de l'efficacité des paratonnerres, en particulier pour la protection de la cathédrale de Strasbourg contre la foudre.

Le Barbier de Tinan venait de publier un *Mémoire sur la manière d'armer d'un conducteur la cathédrale de Strasbourg et sa tour*, in-12, 1780. Grandidier rédigea à ce propos un autre mémoire qu'il communiqua à Maret et qui paraît perdu. Dans le chapitre XVI du livre II de ses *Essais sur la cathédrale de Strasbourg*, p. 394-408, paru en 1782, Grandidier analyse le mémoire de Le Barbier et fait quelques objections sur son projet, objections qu'il paraît avoir atténuées à la suite des observations du docteur Maret.

En 1759, le feu du ciel avait atteint par deux fois la cathédrale : le 27 juillet il avait incendié la toiture, le 15 septembre il avait fort endommagé la flèche. Il fallut quatre années pour réparer ces dommages, et ces réparations coûtèrent à la fabrique plus de 400,000 livres (Grandidier, *Essais sur la cathédrale de Strasbourg*, p. 190-195).

Le 14 août 1833, un terrible orage éclata sur Strasbourg. La tour de la cathédrale reçut trois coups de foudre dans

(1) M. Le Barbier de Tinan s'intéressait particulièrement à cette question, comme on le verra plus loin Voir une lettre de lui datée du 24 juin 1780, dans les archives de l'Académie de Dijon.

(2) C'est de Cagliostro que Maret veut parler.

le même quart d'heure. Dans plusieurs endroits, le plomb, le cuivre, le fer, le mortier et le grès lui-même furent fondus ou vitrifiés. Des pièces de métal se soudèrent aux cloches et il fut difficile de les en détacher. On vit tomber dans les rues voisines de grands fragments de pierre. L'année suivante, une des tourelles fut coupée en deux par la foudre. On se décida, en 1835, à placer enfin des paratonnerres sur ce monument. Depuis cette époque, on a constaté qu'il n'a plus été frappé que de coups inoffensifs, suivant les conducteurs sans aucune déviation (Margollé et Zurcher, *Les Météores*, p. 104).

Le paratonnerre qui fut alors construit consistait en trois tiges verticales placées au sommet de la pyramide, sur la maison des gardes à l'extrémité de la plate-forme, et au-dessus du chœur. Les conducteurs qui partent de la base des tiges communiquent au sol par trois puits de 10 mètres de profondeur. Les deux derniers paratonnerres sont reliés entre eux par une barre de fer qui suit le faite de la nef. La tige conique qui surmonte le bouton de la pyramide et qui constitue le principal paratonnerre, a 1^{m} 50 de haut et se termine par une pointe en platine : sa base a 0^{m} 06 de large. Du pied de cette tige, partent quatre conducteurs en fer de 0^{m} 055 de large et de 0^{m} 015 d'épaisseur, qui contournent les détails d'architecture et sont réunis plus bas par un cercle de fer qui les rend solidaires et entoure l'édifice. Deux conducteurs mettent ce système en communication avec deux des puits. Ces tiges de communication se prolongent par des barres en cuivre rouge de même grosseur, terminées en patte d'oie, et qui plongent dans des puits où il reste au moins 1 mètre d'eau par les plus grandes sécheresses. Le 10 juillet 1843, un coup de foudre démontra l'efficacité de ce système cependant moins bien combiné que le projet de M. Le Barbier. La foudre est tombée deux fois sur le paratonnerre, à une minute d'intervalle. L'employé du télégraphe Chappe qui était sur la cathédrale au moment de la chute de la foudre, a assuré

n'avoir pu distinguer qu'une traînée lumineuse sillonnant le conducteur (*Instructions du Bureau central météorologique*).

A Dijon, dès le 28 mai 1776, un conducteur ou garde-tonnerre avait été élevé sur le grand pavillon de l'hôtel de l'Académie par les soins de M. de Morveau, et aux frais de M. Dupleix de Bacquencourt, intendant de la province et chancelier de l'Académie (Courtépée, t. II, p. 297).

XXVII.

Dijon, le 28 août 1781.

Monsieur et cher Confrère,

Je commence ma lettre par vous faire beaucoup de remerciements de l'envoi que vous m'avez fait du mémoire de M. Osterdac (1). Il n'était pas possible de répondre mieux au désir que j'avais de connaître M. le C[te] de Calliostro (2). Rien, en effet, ne prouve plus l'ignorance que la confiance donnée aux potions eménagogues (3) pour déterminer l'accouchement. Rien ne prouve plus le charlatanisme que le mystère que l'on fait de la composition du remède et l'attention de l'administrer à l'insu des personnes instruites. Après un pareil procédé, M. de Calliostro ferait vraiment des miracles que je le suspecterais, que je craindrais l'illusion et que je n'en croirai pas même à mes yeux. Au reste, son procédé ne fait que fortifier l'idée que j'avais déjà prise de ce thaumaturge par la lecture d'une consultation ou, pour parler plus correctement, d'une ordonnance envoyée pour un de mes malades et qui avait été écrite

(1) Ostertag (Georges-Adolphe), médecin, était, en 1780, professeur d'accouchement à Strasbourg. Il fut un des admirateurs du fameux Cagliostro et rendit compte dans une *Pièce justificative*, imprimée en 1781, de la première cure de ce fourbe C'est le mémoire dont parle Maret. (Cf Sitzmann, *loc. cit.*)

(2) C'est le 19 novembre 1780 que ce charlatan arriva à Strasbourg et alla loger modestement chez un marchand de tabac nommé Caire. (Cf. Benoît, *Le cardinal de Rohan*, in *Revue d'Alsace*, 1891, p. 7 et 9, et aussi Sabourin de Nanton, loc. cit., in *Revue d'Alsace*, 1872, p. 288.)

(3) On appelle remèdes emménagogues ceux qui facilitent les fonctions génératrices chez les femmes. Il n'en existe pas de réels, mais seulement des adjuvants dont le type est l'ergot de seigle.

sous sa dictée par un de ses plus zélés partisans. J'eus la témérité de *trouver, de dire, de prouver* que cette belle ordonnance n'avait pas le sens commun. Ce qui doit même étonner tous ceux qui ont un peu de ce sens si utile, c'est l'enthousiasme dont des gens d'esprit, des gens éclairés, se sont pris pour cet empirique. Comme il ne prend rien, comme il a même donné 6 livres à la malade de M. Osterdac (je désigne celle-là parce que c'est peut-être la seule, et qu'en fourbe adroit il a saisi cette occasion d'éclat), comme il a, dis-je, donné de l'argent (1), le peuple peut être séduit : il faut si peu pour lui en imposer. Mais comment des gens raisonnables ne percent-ils pas le masque dont ce comte se couvre ? Sa générosité, sa munificence, tout cela, je le sens, doit en imposer. Mais on a vu de ces charlatans commencer par ce faste et finir par duper, dépouiller adroitement ceux auxquels ils avaient fait illusion. Le moment n'est peut-être pas éloigné où le dénouement livrera aux regrets ceux qui auront été trompés. Je serais en particulier bien fâché que M. Barbier en fût la dupe (2). Il est bien étonnant qu'il grossisse la foule de ses courtisans. Son exemple, en prouvant qu'un homme d'esprit peut se tromper, nous invite à l'indulgence. Vous-même, Monsieur, donnez occasion de faire la même réflexion par le malheur que vous avez eu de vous prévenir contre les paratonnerres au point d'avoir empêché l'exécution d'un projet aussi important qu'il est bien conçu.

Au début, Monsieur et cher confrère, vous prévoyez que je n'ai pas applaudi à votre mémoire, et comme *Amicus Plato, magis amica veritas*, je vais vous rendre avec franchise l'impression que son extrait a fait sur moi, en répondant à chacun de vos raisonnements. Vous avez votre mémoire sous les yeux : rapprochez-en mes réponses.

1° *Vous voulez qu'on attende...*

Mais cela serait bon si l'on ne risquait rien en attendant, et dès que vous croyez la théorie des conducteurs fondée sur de bons principes physiques, vous devez, en bon logicien, admettre sa pratique qui en est la conséquence, et vous ne pouvez vous

(1) On sait comment l'imposteur s'était procuré l'argent qui servit à ses débuts. (Voir *Revue d'Alsace*, 1872, p. 288.)

(2) C'est dans les salons du cardinal de Rohan que Le Barbier pouvait rencontrer Cagliostro. Un autre charlatan du magnétisme, Mesmer, vint aussi à Strasbourg, en 1785, et y fit des adeptes. (*Revue d'Alsace*, 1891, p. 21, *loc. cit.*)

refuser à avouer qu'il y aura probablement moins à craindre en n'attendant pas qu'en attendant.

2° *Vous demandez des preuves...* — On pourrait vous renvoyer aux preuves de faits très multiples qui ont prouvé que la foudre a toujours suivi les métaux qu'elle a rencontrés et n'a fait explosion qu'à l'endroit où ces conducteurs manquaient (1). On pourrait vous dire que la théorie n'a été inventée que d'après l'expérience, qu'on ne peut donc pas demander que l'expérience l'autorise, on ne peut pas demander des preuves.

Mais on peut vous en donner de publiques, telles que celles de Sienne ; celle de l'événement raconté par le capitaine Cook dans son voyage. On peut vous dire : si dans le moment on ne peut pas vous fournir de preuves à millier, c'est que souvent les observateurs ont manqué aux observations, et non pas les observations aux observateurs (2). C'est que ces observations ont dû être rares dans des pays où l'on n'a élevé qu'un ou deux paratonnerres (3), parce que la multiplicité des points que la foudre peut frapper rend très rare l'occasion où elle frappera un point donné, et qu'il faut cependant que les circonstances la mettent dans le cas de rencontrer le conducteur dans sa route.

D'ailleurs, quand on voit des princes aussi sages que l'empereur et le grand duc de Toscane, et une république comme celle de Venise, ordonner de placer des paratonnerres sur les magasins de poudre, on peut croire que les observations ont prouvé leur utilité.

Ainsi plus le clocher, plus l'église, plus les prêtres, plus les habitants de Strasbourg sont intéressants, plus on risque à retarder l'exécution du projet de M. Le Barbier, plus on doit se hâter de le favoriser.

3° *Mais si les conducteurs...*

Me permettrez-vous, Monsieur et cher confrère, de dire ici le mot de l'énigme? Vous avez une frayeur du tonnerre qui passe l'imagination et qui vous a dicté tous les *si* que vous accumulez. Car sans l'illusion que cette peur vous a faite, vous vous seriez dit à vous-même : il n'est pas nécessaire qu'un conducteur épuise une nuée, il suffit qu'il reçoive le jet qui en partira et qu'il

(1) Observation très exacte.

(2) Voilà une remarque dont la justesse se vérifie dans bien des cas.

(3) On sait que les paratonnerres ne protègent qu'une surface d'une étendue double de leur hauteur.

lui fraye une route sûre dans laquelle il ne pourra faire le plus léger dégât (1).

La discontinuité du conducteur est la seule circonstance qui puisse empêcher la foudre de suivre le chemin qu'on lui aura préparé, et il ne faut qu'une faible attention pour prévenir ce malheur. Le tonnerre ne gronde que pendant 5 ou 6 mois de l'année (2); il suffira tous les ans au commencement de ces 6 mois de le faire visiter.

L'attention de multiplier les branches du conducteur, ainsi que M. Barbier le fait observer, suffira pour parer à l'accident, parce que la continuité sera entretenue par les filets qui entre-croisent les verticaux, parce que la foudre partagée aura moins de force (3).

Les fers d'un édifice ne sont suffisants pour favoriser l'explosion qu'alors qu'il n'y a point de conducteurs continus.

Les physiciens ne sont plus divisés sur la forme : tous sont convaincus que la pointe est préférable parce qu'elle attire de plus loin et plus en détail ; dès lors, à l'avantage de recevoir lorsque le trait de foudre part, avantage commun à la boule, la pointe réunit celui de prévenir le tonnerre, de rendre même la grêle plus rare, s'ils étaient assez multipliés, en dépouillant lentement et continuement les nuages de la matière fulminante (4).

Si la pluie peut donner aux pierres la propriété de conducteurs imparfaits, hâtons-nous d'en placer de parfaits, puisque la pluie seule peut attirer la foudre sur nos édifices.

Vous vous seriez dit encore, Monsieur et cher confrère : si la foudre s'élève et se dirige sur l'édifice, elle trouvera des conducteurs qui, pour lors, seront pour elle d'abord ascendants, ensuite descendants, ou lui feront faire explosion à la pointe sans dégât. Au reste, qui empêche d'ajouter à la pointe les verticèles de M. Bertholon, quoique peu nécessaires (5)?

(1) C'est le cas du coup de foudre de 1843.

(2) Ceci est une erreur, car il se produit des orages en toutes saisons, moins fréquemment en hiver. Toutefois on a observé des coups de foudre, même en cette saison.

(3) Le Barbier proposait d'enfermer la cathédrale dans une véritable « cage de Faraday ».

(4) C'est l'action neutralisante des pointes de paratonnerres bien connue aujourd'hui.

(5) L'abbé Nicolas Bertholon, né à Lyon, mourut en cette ville en 1779, après avoir été professeur de physique à Montpellier et professeur d'histoire à Lyon. Ami de Franklin, il s'occupa beaucoup des phénomènes de l'électricité.

Bertholon proposait de substituer à une pointe unique un faisceau

Les faits du château de Feldra et de Munich (1) sont trop peu circonstanciés pour n'être pas suspects, et s'ils étaient vrais, nous les aurions trouvés dans les papiers publics. Quant à celui de Parflet, il a été démontré qu'un vice de construction dans le paratonnerre avait fait que la foudre, qui d'elle-même venait frapper le magasin, ne se dirigea pas d'abord sur le conducteur. Il l'a été encore que le dégât qui fut très peu de chose, ne fut pas considérable par l'effet du conducteur que la foudre reprit et suivit (2).

Je ne sais si ma critique, Monsieur et cher confrère, vous paraîtra déplacée. Mais vous êtes fait pour prêcher la vérité et j'ai vu avec peine que vous avez prêté votre secours à l'erreur. J'ambitionne de vous réconcilier avec une invention qu'on ne peut trop accueillir et je serais très flatté d'y avoir réussi.

Au reste, si j'ai eu le chagrin, dans le cours de ma lettre, de lutter contre vos raisonnements, il est flatteur pour moi de pouvoir vous féliciter sur le courage que vous avez eu de proscrire le son des cloches. Vous faites valoir avec art les meilleures raisons physiques et vous détruisez avec sagesse les inductions prises des termes des rituels (3). Recevez-en mes compliments bien sincères et croyez que notre diversité d'opinion sur les paratonnerres n'altérera pas les sentiments d'estime et de respect avec lesquels je suis...

MARET.

On voit par cette lettre et par les précédentes tout le zèle qu'apportait Maret à propager et faire connaître les nouvelles découvertes qui se faisaient dans les sciences physiques, chimiques et médicales, tandis qu'avec une grande lucidité il dénonçait les manœuvres du charlatanisme. Nous allons le voir, dans les lettres suivantes, donner tous ses soins à la création d'un observatoire météorologique à Dijon.

ou plutôt une gerbe de pointes On recommande aujourd'hui, dans la construction des paratonnerres, la multiplicité des pointes.

(1) Ces faits sont rapportés dans le *Journal de Luxembourg*, du 1er septembre 1776, et dans la *Gazette de Francfort*, du 25 août 1780. (Voir *Essais sur la cathédrale de Strasbourg*, loc. cit.)

(2) Voir une semblable observation dans un article sur l'*Efficacité des paratonnerres*, par Hirn, in *Bull. de la Soc. d'hist. nat. de Colmar*. 1881-82, p. 236.

(3) Voir Grandidier, *Essais sur la cathédrale de Strasbourg*, loc. cit., in fine.

Il y faisait du reste depuis longtemps des observations. Il a publié dans les *Mémoires de l'Académie*, t. IV, p 152, une *Description d'un météore observé à la chartreuse de Dijon le 20 juillet 1779 :* il tenait des registres d'observations météorologiques et en a tiré un mémoire sur la quantité d'eau, de neige et de pluie tombée chaque année depuis 1763 à 1782, puis l'histoire météorologique de chaque année depuis 1782 jusqu'en 1785, insérés également dans les *Mémoires de l'Académie*.

XXVIII.

Dijon, 27 avril 1782.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Il y a longtemps que nous n'avons eu de vos nouvelles. Nous espérons que votre mauvaise santé n'en est pas la cause.

Voilà un paquet qu'un de nos académiciens, M. l'abbé Rozière (1) m'a envoyé avec prière de le faire passer à M. Hemmer (2), de l'Académie des sciences de Mannheim, etc.

Comme j'ai présumé que vous pourriez avoir plus de facilité pour faire à Mannheim cet envoi depuis Strasbourg, je prends la liberté de vous l'envoyer et je vous prie de m'en accuser la réception.

Agréez l'assurance de l'estime de l'Académie et celle du respect avec lequel je suis, Monsieur et cher confrère, votre très humble et très obéissant serviteur.

MARET.

Tournez s'il vous plaît.

Par une précédente lettre, j'avais demandé à M. Hemmer un assortiment des instruments propres à faire des observations météorologiques comparables (3). Il m'a répondu que la diffi-

(1) L'abbé Rozier, à Paris, reçu correspondant de l'Académie le 26 février 1773, agronome lyonnais (1734-1793), auteur d'un cours d'agriculture.

(2) L'abbé Hemmer, secrétaire de la Société électorale météorologique palatine à Mannheim ; il fut reçu membre non résidant de l'Académie de Dijon le 13 novembre 1783.

(3) On voit qu'alors déjà, la France était tributaire de l'Allemag... pour les instruments scientifiques.

culté de les faire entrer en France s'opposait à ce qu'il put satisfaire à ce que l'Académie désirait.

Dans la lettre que je joins à l'envoi que je suis chargé de lui faire, je le remercie de sa bonne volonté pour me procurer ces instruments, et comme il se rejettait sur ce qu'à l'entrée de France on ouvrait les caisses sans ménagement et l'on brisait ces instruments, je lui dis que vous pourriez peut-être parer à cet inconvénient. Si cela était, vous voudriez bien lui indiquer par un mot joint à ma lettre la voie qu'il pourrait prendre.

XXIX.

Dijon, 26 novembre 1782.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai reçu l'exemplaire des *Essais historiques... sur l'église cathedrale de Strasbourg* (1). En le parcourant, j'ai reconnu que votre modestie avait dicté ce titre et que celui d'histoire convenait mieux à cet ouvrage. L'Académie à laquelle je le présenterai dans sa première séance en pensera de même et je suis persuadé qu'aux remerciements dont elle me chargera, j'aurai ordre de joindre des compliments.

J'y ai vu avec plaisir que votre prévention contre les paratonnerres est un peu affaiblie (2) et je suis persuadé que si vous voulez vous donner la peine d'étudier cette matière, de lire surtout le récit d'un fait consigné dans un des derniers cahiers du Journal de physique de l'abbé Rozier, aux craintes que vous donnait le sentiment de la prudence succédera le zèle d'un homme convaincu de l'importance de ces matières. Je vous invite encore à vous procurer, si cela est possible, un mémoire que M. Buissard, avocat d'Arras (3), vient de publier et qui se

(1) Strasbourg, chez Levrault, imprimeur, 1782, in-12 de 436 pages Cet ouvrage, comme les deux principaux de Grandidier, est inachevé. Il ne contient que les deux premiers livres et le plan des trois derniers.

(2) En effet, dans cet ouvrage, Grandidier ne fait pas une opposition systématique au projet. Il demande seulement d'attendre encore les résultats de l'expérience : « Suspendons notre jugement et apprenons encore à douter » (loc. cit., p. 405).

(3) Il avait été reçu membre correspondant de l'Académie de Dijon, le 27 juin 1782. Voir son éloge par Th. Foisset, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, 24 août 1821, p. 90, et un *Mémoire sur la cons-*

vend à Arras, chez Michel Nicolas, imprimeur. Je n'en ai qu'un exemplaire, sans quoi je vous aurais prié de l'accepter tant j'ai à cœur de vous voir partisan d'une découverte qui fait un honneur infini à notre siècle. Au reste, j'ai été très satisfait de trouver dans votre Essai historique une preuve de votre manière de penser actuelle sur les paratonnerres (1) et d'autant plus que je craignais que la franchise de ma dernière lettre ne vous ait déplu et devoir attribuer votre silence à votre mécontentement.

Comme nos *Affiches de Bourgogne* n'ont plus lieu, je ne peux faire annoncer votre ouvrage dans la province, mais mes confrères académiciens et moi tâcherons d'y suppléer en disant à tout le monde ce que nous en pensons.

M. Hemmer m'avait prévenu du dépôt qu'il avait fait faire chez vous de la caisse d'instruments météorologiques. La voie la plus courte et la plus sûre est de la mettre à la turgotine (2) qui probablement est établie de votre ville à Besançon. Elle me sera apportée par celle qui vient de Besançon ici.

Le port de Mannheim dans votre ville a dû coûter quelque chose Si vous pouviez vous en faire rembourser par le directeur de votre turgotine, j'acquitterais ici ce port avec celui qui sera dû pour son transport jusque dans notre ville. Si cela ne se peut pas, vous voudrez bien me faire savoir ce que vous aurez avancé et je vous ferai rembourser par le trésorier de l'extraordinaire des guerres ou par quelqu'autre financier.

Je vous envoie le prospectus de nos nouveaux mémoires (3) et je vous prie, de la part de l'Académie, d'en distribuer à ceux que vous croirez capables de s'intéresser à l'ouvrage qu'il annonce.

Je joins à ce paquet un pour M. Hemmer et un pour M. Laurent, docteur agrégé à votre collège de médecine (4). J'ai pensé que vous voudriez bien les leur faire parvenir.

truction de la tour de l'hôtel de ville d'Arras, appelée le Beffroi, munie accidentellement d'un paratonnerre (par l'armature de métal qui l'entoure), par M. Buissard, in *Mém. de l'Acad. de Dijon*, 2e sem. 1785, p. 245.

(1) Nous trouvons ici, une fois de plus, chez Grandidier, cette recherche constante de la vérité, en même temps que sa prudence.

(2) On appela ainsi les diligences des messageries royales établies en 1775, sous le ministère de Turgot.

(3) Le troisième volume des *Mémoires de l'Académie*. Le premier avait paru en 1769, le deuxième en 1774.

(4) Claude-Hilaire Laurent, né en 1741, à Mailleroncourt (Haute-Saône), médecin à Strasbourg C'est le fameux conventionnel. (Cf. Sitzmann, *loc. cit.*)

Si quelque libraire de votre ville voulait, moyennant une remise honnête se charger de recevoir des souscripteurs pour nos nouveaux *Mémoires* nous pourrions lui en faire passer pour les distribuer en Allemagne.

Ce que vous me dites de M. de Calliostro ne me surprend pas, je m'y attendais (1). Le charlatanisme ne peut en imposer que pendant un temps. Mgr le cardinal ne tardera pas non plus à en être désabusé et rougira bientôt de s'être laissé duper par un adepte.

Je suis...

MARET.

XXX.

Dijon, ce 28 novembre 1782.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai présenté aujourd'hui à l'Académie votre nouvel ouvrage (2) : elle l'a remis à des commissaires qui, par le rapport qu'ils en feront, suppléeront à la privation à laquelle l'impossibilité de le lire en séance condamne la compagnie. Elle m'a chargé de vous témoigner sa sensibilité à votre attention et aux preuves d'attachement et d'estime que vous lui donnez en toute occasion.

Après avoir lu votre lettre en séance, j'ai dit que pour l'envoi des caisses météorologiques, je vous avais chargé de le faire par la diligence. Mais on m'a fait observer que cette voiture étant souvent mise au trot et l'arrangement des ballots peu soigné, il serait à craindre que par cette voie nos instruments ne fussent avariés ; qu'il y aurait moins à craindre par les rouliers, surtout en leur recommandant de placer ces caisses ou dans l'espèce de branle qui se trouve sous les guimbardes à quatre roues, ou tout au-dessus des marchandises sous la bâche et la paille dont ordinairement les marchandises sont recouvertes.

Cette remarque est la cause de l'importunité de cette nouvelle lettre, et j'ai cru devoir vous la communiquer en remettant nos intérêts entre vos mains et vous priant de faire tout pour le mieux.

Je suis... MARET.

(1) Il s'agit sans doute du refus qu'opposa le prince de Soubise de se faire soigner par ce charlatan, malgré les instances du cardinal de Rohan, neveu du prince (Cf. *Revue d'Alsace*, 1891, p. 9, *loc. cit.*)

(2) Les *Essais sur la cathédrale de Strasbourg.*

Un billet du 28 décembre de la même année prie Grandidier de presser l'expédition des instruments de météorologie, afin qu'on puisse commencer les observations avec la nouvelle année.

XXXI.

Dijon, 7 juin 1785.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu votre prospectus de l'*Histoire ecclésiastique, civile et littéraire de l'Alsace* et des *Vues pittoresques* de cette province (1). Je les ai présentés à l'Académie, distribués aux académiciens et envoyés à l'auteur de nos *Affiches*.

L'Académie a reçu avec reconnaissance cette nouvelle preuve de votre attachement et de votre zèle, et m'a chargé de vous faire ses compliments et ses remerciements.

Cette compagnie a appris avec inquiétude que votre mauvaise santé avait suspendu vos travaux. Elle espère que votre meilleur état se soutiendra et elle vous invite à vous ménager. Le *zelus Domini comburit me* est une devise bien honorable, mais il faut être sage avec sobriété.

Je suis...

MARET.

Grandidier, on le sait, ne devait pas suivre les sages conseils de son ami Maret, et mourir prématurément, usé par le travail. Il survécut cependant à l'académicien dijonnais (2), mort victime de son dévouement pendant une contagion le 11 juin 1786 à cinquante-six ans. Le recueil de Grandidier contient la lettre de faire-part, par laquelle *ses amis* annoncèrent *la triste nouvelle aux Académies, aux sociétés littéraires qui l'avaient adopté, aux savants avec qui ses travaux l'avaient mis en correspondance.*

Enfin, la correspondance se termine par une lettre du

(1) Les deux derniers ouvrages publiés du vivant de Grandidier et restés inachevés.

(2) De quelques mois seulement, car il est mort le 11 octobre 1787.

secrétaire adjoint de l'Académie, Caillet (1), accusant réception de la lettre de condoléances de Grandidier (5 juillet 1786).

Maret avait accepté des Etats de Bourgogne la place de médecin des épidémies, et c'est en combattant celle qui dévorait le village de Fresne-Saint-Mamès (Haute-Saône) qu'il y finit sa laborieuse carrière. Voir *Galerie bourguignonne*, t II, p. 206.

Un *Eloge de l'abbé Grandidier* a été lu à la séance du 16 août 1789 de l'Académie de Dijon (Milsand, *Notes et documents*, p. 265).

APPENDICE

De Hombourg-ez-Monts, près Francfort-sur-le-Meyn,
ce 25 octobre 1777.

A Monsieur Maret, secrétaire perpétuel du grand comité de Bourgogne, à Dijon (2).

Mon cher Confrère,

Rien sans doute de plus louable que le motif qui nous a réunis ; mais ne serait-il pas possible de joindre à l'utilité publique l'agrément et l'avantage particuliers ! Ne conviendrait-il pas même de nous assurer les suffrages du public sans nous compromettre, avant que d'entrer solennellement dans la carrière que nous nous proposons de fournir? Il me semble avoir entrevu un moyen de faire désirer nos *Mémoires*, que nous pourrons borner à un bon volume de trois en trois mois, et en

(1) Louis, né en 1736, professeur au collège de Dijon. Voy. *Mém. de l'Académie ;* séance publ. du 23 août 1823, p. 271.

(2) Ce document accompagne les lettres de Grandidier dans les archives de l'Académie de Dijon. Excepté cette adresse, la lettre est imprimée. Cette curieuse conception de Paradis est conforme au goût de l'époque pour le secret maçonnique.

même temps de nous fournir des ressources pour différents objets, en nous essayant sous le voile de l'anonyme au moyen de la correspondance dont je joins ici le plan. L'ancienne bergerie et la fable nous fourniraient les noms sous lesquels il nous plairait de nous communiquer; nous préluderions derrière le rideau de la scène; nous nous lierions plus intimement par un commerce épistolaire dont chacun se pénétrera par le but; et moyennant que les matériaux de notre *Correspondance* subissent un examen aussi sévère que ceux que nous destinons à nos *Mémoires*, nous parviendrions à produire un ouvrage qui serait pour nous et un amusement réel et un acheminement certain à la gloire que nous ambitionnons, et qui, en effet, doit être notre récompense la plus précieuse. Cet ouvrage pourra aussi devenir un moyen d'exercer la bienfaisance.

Etant tous également auteurs de cette feuille, aucun de nous ne croira déroger ni à la naissance, ni à son rang, ni à ses qualités en se chargeant de procurer des souscripteurs et parmi nous, et parmi ceux qui ne nous appartiennent pas; mais en cas que ces derniers soient admis à fournir des matériaux, ils ne pourront le faire qu'en les soumettant à la censure des Comités, et encore on les distinguera des autres par un astérisque, et leurs auteurs ne seront pas toujours mis dans la confidence.

Deux feuilles, ou quelque chose de plus, de 15 en 15 jours seraient, je crois, assez pour cette *Correspondance*, et un demi-louis neuf par an, payable la moitié en souscrivant, et l'autre six mois après, ne serait pas trop pour livrer les feuilles franches de port jusqu'à la dernière place frontière de l'Empire. Ceci ne serait pas non plus une contribution, étant libre à chacun de s'y intéresser ou de ne pas le faire ; mais nous aurions toujours eu besoin de quelque feuille publique, pour répandre nos vues, nos projets ; et il vaut beaucoup mieux que ce soit une feuille qui nous appartienne et dont nous puissions disposer pour mille choses que nous n'apprendrons que par l'expérience : il y a une différence infinie entre une feuille publique et un amusement de société : et il n'existe aucune feuille de ce dernier genre.

Si ce plan vous est agréable, vous voudrez bien y intéresser vos amis et former une Association dans votre contrée, selon que vous le jugerez à propos. Vous aurez seulement la bonté d'observer de n'annoncer vos souscripteurs que lorsque vous en aurez un certain nombre tels qu'il nous les faut. Il serait bon que les matériaux pour environ 4 numéros parvinssent ici le

15 décembre prochain, et s'il est possible d'y joindre la moitié de l'abonnement, je vous en aurai obligation, parce qu'il y aura des frais de toutes les espèces à faire, quelque petite que semble être l'entreprise.

Les pièces destinées aux *Mémoires* seront distinguées par la lettre M. et celles de la *Correspondance* par la lettre C ; on tâchera de rassembler les paquets, autant que cela se pourra, pour les envoyer ensemble par la dernière ville frontière.

Agréez, s'il vous plaît, les assurances de l'attachement parfait de votre tout dévoué confrère.

Paradis,
Secrétaire perpétuel de la Société patriotique de Hesse-Hombourg.

IMP. JOBARD, DIJON.

BERNARD COURTOIS
(1777-1838)

ET

LA DÉCOUVERTE DE L'IODE
(1811)

Par L.-G. TORAUDE

CORRESPONDANT



> « Qui saurait parfaitement quelles sont les petites parties de tous les corps, quel mouvement elles ont, et quelles situations elles gardent entre elles, connaîtrait parfaitement toute la nature. » DESCARTES.

La nature, immuable dans son harmonie et constante dans ses lois, offre aux curiosités et aux convoitises de l'homme le champ immense de ses mystères. Mais elle n'abandonne ses secrets et ne révèle les beautés dont elle est la gardienne et la dispensatrice qu'à ceux-là qui l'interrogent avec ardeur. Elle exige d'eux un effort patient et méthodique. Il faut, pour soulever le voile sous lequel elle dérobe à tous les yeux les vérités éternelles, une puissance dont la source réside dans une volonté mise au service de l'intelligence et du raisonnement. C'est là le point d'appui que demandait Archimède pour soulever le monde et ce point d'appui a pour levier notre raison. Tout ce que la raison découvre se transforme en certitude lorsque l'expérience en a justifié les données. L'expérience devient ainsi la conclusion du raisonnement : l'analyse et la synthèse sont les conclusions de l'expérience.

La découverte d'un savant est une victoire remportée

par sa raison : les expériences par lesquelles il la vérifie ou la complète, en sont les certitudes nécessaires. Lorsque ce que nous appelons « le hasard » met entre les mains du chercheur la solution d'une hypothèse ou la révélation d'une vérité cachée, cette solution inattendue et cette évidence nouvelle en appellent aussitôt à son entendement qui intervient pour les contrôler et les admettre. Que si, au contraire, la découverte, au lieu d'être subite, est le résultat d'une déduction approfondie, la raison s'y montre encore souveraine maîtresse et la conquête n'en est que plus belle.

Il faut néanmoins la compléter. Il ne suffit pas de posséder une évidence, il faut la suivre pour être certain de ne pas avoir tort.

S'agit-il de chimie, le corps nouveau, dès qu'il nous est connu, l'est imparfaitement. Il devient nécessaire d'en déterminer les parties constituantes, d'en étudier le mouvement, d'en approfondir les transformations ou les rapports avec les autres corps, d'en saisir enfin ce qui est sa vie propre et ses attributions dans l'ordre des choses.

« Chaque fois que la science avance d'un pas », dit, dans *La joie de vivre* d'Emile Zola, l'envieux et incapable Lazare Chanteau, à propos d'un procédé d'extraction industrielle de l'iode, « c'est qu'un imbécile la pousse sans le faire exprès ». Que voilà bien le propos d'un imbécile envieux et incapable, en effet ! La science n'avance pas sans le concours de la raison. C'est elle qui dirige l'expérience, et l'affirmation d'un fait nécessite une connaissance de ce fait. Les erreurs d'une époque sont corrigées par les découvertes de l'époque suivante. Quand Lavoisier affirme que l'oxygène seul forme des acides, il dit vrai pour les faits qu'il démontre, il ne s'engage que sur ces faits. Mais lorsque l'expérience et l'analyse, utilisées par ses successeurs, viennent démontrer l'existence des hydracides, il ne s'ensuit pas que Lavoisier ait menti, mais seulement qu'il n'a pas eu le temps nécessaire pour achever d'établir, en

suivant l'évidence des connaissances nouvelles, une seconde certitude sur des preuves raisonnées et concluantes.

Le chlore, l'iode et le brome forment une trinité à laquelle le fluor s'ajoute à son tour. Ces quatre éléments chimiques ont des propriétés analogues et constituent une sorte de famille à part dans les métalloïdes. Cependant Scheele découvre le chlore en 1774, Bernard Courtois décèle la présence de l'iode en 1811, Balard signale le brome en 1826, et le fluor n'est nettement isolé par Moissan qu'en 1886. Ces quatre corps, dont une propriété au moins est analogue à chacun d'eux, celle de former des sels en se combinant aux métaux, il a fallu les quatre cerveaux de quatre chimistes pour les distinguer et les faire connaître à l'univers. Quatre puissances créatrices se sont successivement manifestées pour obtenir un tel résultat. Je ne sache pas que ce fussent là les exploits de quatre imbéciles.

Au moment où j'entreprends d'étudier la vie et les travaux de Bernard Courtois, né à Dijon le 8 février 1777, mort à Paris le 27 septembre 1838, à qui nous devons la découverte de l'iode et peut-être celle de la morphine, les vérités que je viens d'énoncer sont le préambule indispensable à une semblable étude. La découverte de l'iode, si le hasard l'a servie, n'est pas imputable à ce hasard seul, mais bien au raisonnement de son auteur. Il a constaté, dans les circonstances que je raconterai, que des vapeurs violettes s'échappaient lorsqu'il préparait en grand le nitrate de soude en décomposant, suivant son procédé, le nitrate de chaux par les soudes de varech à l'aide de l'acide sulfurique. Un salpêtrier quelconque ne se serait pas ému pour si peu, et bien d'autres, avant Courtois, auraient, sans aucun doute, vu ce phénomène se produire, sans y attacher d'autre importance qu'un étonnement passager. Courtois, au contraire, se demande quelles sont ces vapeurs, cherche à en établir la genèse, s'attache à les recueillir, et l'iode est découvert. Une vérité s'est révélée

à son attention, une évidence a éveillé son raisonnement, une certitude s'est établie comme conséquence de ses expériences renouvelées. Révélation, évidence et certitude ont été les trois étapes que son cerveau a poursuivies victorieusement.

Est-ce à dire qu'un tel processus philosophique est accessible à tous les esprits ? Evidemment non. Il y faut une éducation spéciale et l'intelligence, une intuition peut-être, mais secondée, mais dirigée par des aptitudes, une disposition à percevoir les indications souvent fugitives du mystère qui se dévoile, une certaine tendance à la déduction raisonnée, toutes qualités qui ne s'acquièrent que par l'étude et l'application.

Une autre influence joue aussi son rôle dans cette préparation individuelle ; c'est l'influence du milieu.

Ces dispositions et cette influence, nous en trouvons un exemple manifeste dans la vie et les travaux de Bernard Courtois.

Sa vie restera intimement liée au milieu dans lequel elle aura pris naissance. Son père Jean-Baptiste Courtois est le préparateur d'un des plus grands chimistes de son temps, Guyton de Morveau. Bernard naît et grandit dans une atmosphère où les applications de la chimie font l'objet des préoccupations et de la fortune de son entourage. Il y trouve lui-même son gagne-pain. Que dis-je ? Elles seront aussi les causes de ses misères et de ses déchéances. Mais vis-à-vis de la postérité, elles lui apporteront mieux qu'une compensation ; grâce à la découverte de l'iode et de la morphine, elles lui donneront la gloire.

Toutefois l'influence de son milieu et de ses origines a mis une marque si profonde sur sa vie, qu'il est indispensable de les faire ressortir pour établir comme il convient sa biographie. C'est pourquoi je m'étendrai quelque peu sur l'état dans lequel se trouvait la chimie en Bourgogne à l'époque où vécut Courtois et, en particulier, sur la situation considérable qu'y occupait Guyton de Morveau, le chef

incontesté de la savante pléiade des maîtres de cet enseignement. Je suivrai pas à pas l'odyssée de la famille Courtois, dont Guyton de Morveau fut, pendant longtemps, le protecteur et l'ami, ce qui me permettra de montrer combien l'existence et les travaux de Bernard Courtois ont été la conséquence de l'orientation que les événements, secondés par sa volonté, leur ont imposée.

CHAPITRE PREMIER

L'état de la chimie en Bourgogne au dix-huitième siècle. — Fondation de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Guyton de Morveau et son école. — Jean-Baptiste Courtois, préparateur. — Naissance de Bernard Courtois.

L'Université de Dijon, constituée sous la forme régionale par la loi du 10 juillet 1896, et qui a groupé tous les corps de facultés existants (1), comprend aujourd'hui les trois Facultés de droit, des sciences et des lettres. Elle possède également une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. Cette libre autonomie, dont l'élément intellectuel bénéficie de nos jours, lui était refusée jadis. L'Université de Paris et quelques autres du royaume avaient seules la haute main sur l'enseignement.

Dijon, capitale de la Bourgogne, méritait une place à part. Sa situation éminente l'autorisait à la réclamer et, dès 1516, elle sollicitait de François I[er] la création d'une Université « en toutes facultés » (2). Dans la suite, les Etats de Bourgogne, le Parlement et la ville de Dijon, en particulier, réclamèrent ce privilège directement au roi et renouvelèrent leur demande à diverses reprises. Les Elus de la province parvinrent même à obtenir gain de cause auprès du régent le 6 juillet 1721. Mais les autres Universités s'alarmèrent, surtout celle de Besançon qui déjà craignait la concurrence (3). Une vive opposition fut

(1) Les Facultés des sciences et des lettres de Dijon, créées en 1808, commencèrent à fonctionner en 1809 ; l'Ecole de médecine et de pharmacie, établie dès 1799, ne fut organisée complètement qu'en 1837.

(2) Archives de Dijon : B 73, B 169, F 18, Reg. délib. de la Chambre de ville, f° 77 v°.

(3) Une première Université bourguignonne fut instituée à Gray, en 1287, par le comte Othon, prince lettré mais versatile ; l'institution

formée contre les prétentions dijonnaises jusqu'à ce qu'une transaction intervînt, transaction insuffisante, du reste, puisque Dijon ne fut autorisé à conserver que la seule Faculté de droit (1).

Cependant Hector-Bernard Pouffier, doyen du Parlement de Bourgogne, qui s'était proposé de pourvoir aux frais d'une Université complète et avait été délégué auprès du Conseil du roi, afin de plaider devant lui la cause de Dijon et d'obtenir le renouvellement de l'autorisation donnée en 1721, voyant l'inutilité de ses efforts, résolut de fonder à Dijon, de sa propre initiative, une Académie des sciences, arts et belles-lettres. Son testament, en date du 1er octobre 1725, en prévoyait l'organisation, et trois ans après sa mort, survenue le 17 mars 1736, cette société savante était instituée. L'Université rêvée étant devenue impossible à réaliser, la société nouvelle, bien que le cadre de son programme fût plus étendu, allait tenter d'y suppléer par ses propres moyens. Le 13 janvier 1741, elle s'installait dans la partie de l'hôtel de la rue du Vert-bois (2), que son fondateur avait offert généreusement aux doyens, ses successeurs, pour servir aux réunions de la savante compagnie.

Aussitôt on se mit au travail. Ce serait, en effet, méconnaître leur caractère que de supposer un seul instant que

ne semble pas avoir été autrement réalisée. En 1423, le duc Philippe le Bon décida de fixer à Dole, ville centrale, l'Université des deux Bourgognes ; cette Université vivait avec une certaine prospérité, lorsque la chute de Charles le Téméraire fit de Dole une ville non française, ayant en outre perdu sa position centrale. Dès lors, Besançon se mit à réclamer à son profit l'Université de Dole, tandis que Dijon, de son côté, faisait des démarches pour obtenir une Université qui lui appartînt en propre. La conquête de la Franche-Comté fut pour Louis XIV l'occasion de résoudre la question en faveur de Besançon qui, en 1691, hérita de l'Université de Dole, tandis que Dijon obtenait péniblement, en 1722, une Université réduite.

(1) L'arrêt du Conseil du roi, réduisant à la seule Faculté de droit l'Université créée à Dijon, est du 27 septembre 1722.

(2) Aujourd'hui, rue d'Assas, n° 16.

les Dijonnais, après l'échec subi dans leurs négociations, allaient se considérer comme battus. Avec la ténacité patiente et le fond spirituel et frondeur qui caractérisent si agréablement la race bourguignonne, ils se tinrent le petit discours suivant : « Le pouvoir central refuse de reconnaître nos Facultés ; nous nous passerons du pouvoir central. Nous nous moquons bien des titres et des honneurs ! Ce que nous voulons, c'est faire œuvre utile, sinon glorieuse. Et, comme nous possédons une Académie régionale, nous allons nous en servir. » Tout le monde s'en mêla ; les dévouements se multiplièrent. L'Académie, avec le concours des Etats provinciaux, institua des cours de botanique, de chimie, d'astronomie, de médecine, réalisant en fait les Facultés interdites, et le tour fut joué. Un seul point noir menaça, pour un instant, de profiler son ombre sur le tableau : la pénurie des professeurs. Alors on vit ceci : un médecin se laissa charger de l'enseignement de la botanique ; un avocat, aidé d'un autre médecin pour les applications médicales, prit l'initiative de professer la chimie, et, par une de ces grâces d'état qui plongent toujours dans la stupéfaction les admirateurs de l'ordre universel, il se trouva, pour ne citer que ces deux derniers, que le médecin était un excellent professeur, et l'avocat, l'un des plus remarquables chimistes de son temps : l'un était le docteur Hugues Maret, dont le cours de science appliquée s'ouvrit le 28 avril 1776, le même jour où l'autre, l'avocat Guyton de Morveau, donnait la première de ses magistrales leçons de chimie (1).

(1) Pour plus d'exactitude, j'ajouterai que le docteur Maret n'était pas un professeur au sens strict du mot. Il représentait plutôt un maître de conférences. La matière médicale, au dix-huitième siècle, comprenait toutes les applications des sciences à la médecine et, par conséquent, à la fois, la chimie appliquée à la médecine et la botanique appliquée à la pharmacie ; le docteur Maret, bien qu'enseignant la matière médicale, était plutôt un chimiste qu'un botaniste, les applications médicales de la botanique étant réservées au docteur Durande.

On peut d'ailleurs établir que, vers cette époque, il existait à l'Aca-

Un proverbe que je tiens pour très immoral, dit que : « La fin justifie les moyens ». Il faut bien avouer que parfois la moralité y trouve aussi son compte, car le succès remporté par les cours ainsi créés fut tel, que l'opinion publique s'en mêla et que la réputation de l'Académie de Dijon, à la fin du dix-huitième siècle, devint mondiale. Il est instructif, pour se rendre compte de cet état des esprits, de parcourir les petits journaux de l'époque, où sont relatés jusqu'aux plus menus incidents de cette louable entreprise.

Cependant les programmes sont vite institués, et des cours publics divers sont professés. A côté de Guyton de Morveau et de Hugues Maret, Durande, docteur en médecine, enseigne la botanique (1), le docteur Chaussier l'anatomie, l'abbé Bertrand l'astronomie. Les auditeurs

démie de Dijon deux enseignements parallèles : 1° un cours de botanique fondé en 1773 au Jardin botanique, professeur : Durande, médecin ; démonstrateur : Tartelin, apothicaire (1780-1793) ; jardinier : Perrin, puis Gaucherot (1775-1779) ; 2° un cours de chimie fondé en 1776 dans le nouvel hôtel de l'Académie ; professeur : Guyton de Morveau, avocat ; professeur adjoint et maitre de conférences : Maret, médecin ; garçon de laboratoire : Courtois.

Il est bien entendu que je n'emploie les désignations de professeur et de maître de conférences qu'en raison des analogies de ces situations enseignantes au dix-huitième siècle avec les situations que l'on désigne aujourd'hui sous ces noms. Pour plus de précision, il faudrait dire que Durande et Guyton de Morveau enseignaient avec tendances à philosopher, tandis que Maret et aussi Tartelin se préoccupaient des applications médicales et industrielles. Quant au jardinier et au garçon de laboratoire, dont les attributions se chevauchèrent quelque temps, ils jouaient le rôle d'employés de confiance, le jardinier vendant des herbes médicinales et, le garçon, des produits chimiques ; l'un et l'autre faisaient en compte des avances pécuniaires assez considérables allant jusqu'à 1,000 et 2,000 livres. Toutes ces situations n'avaient, d'ailleurs, rien de définitif et s'adaptaient aux besoins et aux individus Exemple : Gaucherot, en 1778, s'intitule premier garçon de l'Académie ; en 1779, il est remplacé par Tartelin qui jouit d'une situation autrement relevée et se qualifie de démonstrateur, tandis que les jardiniers Dambrun ou Ragonneau (1780-1793), ne sont plus considérés que comme des manœuvres.

(1) Les cours de botanique avaient lieu au Jardin botanique créé par Legouz de Gerland, pour l'Académie, au faubourg de la porte Bourbon (Porte-Neuve). L'emplacement est à l'angle des deux voies actuelles : le boulevard Voltaire et la petite rue Voltaire.

s'empressent auprès des maîtres illustres que notre bonne sève française leur a créés de toutes pièces. Ils sont accueillis, d'ailleurs, dans un cadre digne d'eux, car l'Académie, vigilante, s'étant vue obligée d'acquérir, pour abriter les cours de chimie et installer les laboratoires, un immeuble plus spacieux que l'hôtel légué par son créateur Bernard Pouffier (1), avait acheté, en 1774, le bel hôtel du président Bouchin de Grandmont (2), où le médecin Maret, démonstrateur de matière médicale, était venu aussitôt, en qualité de secrétaire perpétuel, habiter l'un des appartements, tandis qu'à l'intention de l'avocat-professeur de chimie, Guyton de Morveau, l'Académie faisait aménager les laboratoires nécessaires.

C'est dans cet hôtel que, le 9 novembre 1913, la ville de Dijon et les délégations du monde savant célébraient le centenaire de la découverte de l'iode par le chimiste dijonnais Bernard Courtois.

A vrai dire, cette découverte date effectivement de l'année 1811. On lit dans les *Annales de chimie* (octobre 1813, première série, t. LXXXVIII, p. 304-310) : « La découverte de l'iode est due à M. Courtois, salpètrier à Paris, qui en fit part à MM. Desormes et Clément, *il y a environ dix-huit mois.* » D'autre part, dans l'*Analyse des travaux de l'Académie des sciences pour l'année 1815*, le chevalier Cuvier écrit, en parlant de Courtois : « Cet habile fabricant paraît avoir obtenu l'iode dès la fin de 1811, mais il ne l'avait communiqué qu'à M. Clément, son ami, qui lui-même ne le fit connaître au public que vers la fin de 1813. »

La première communication de cette grande découverte

(1) Des difficultés créées par le doyen, successeur de Pouffier, dans la jouissance de l'hôtel du fondateur, ne furent pas étrangères à ce transfert.

(2) Hôtel situé à l'angle des deux rues actuellement dénommées rue Monge et rue Crébillon. — Son propriétaire, Paul-Joseph-Théodore Bouchin de Grandmont, était premier président de la Chambre des comptes ; il mourut le 20 mai 1772, à l'âge d'environ 82 ans.

eut donc lieu à l'Académie des sciences seulement le 29 novembre 1813. C'est pourquoi la commission d'initiative dijonnaise crut convenable de se rallier à cette date officielle, en décidant d'en célébrer le centenaire le 9 novembre 1913. On ne peut que l'approuver.

La salle où s'était réuni, avec un louable empressement, un auditoire nombreux et choisi, était celle-là même qui constituait le salon où le président Bouchin de Grandmont accueillait jadis les princes de Condé, et où les professeurs dévoués de l'Académie dijonnaise dont je viens d'esquisser la formation, firent entendre leurs voix (1).

C'est là, en particulier, que Guyton de Morveau, l'auteur du *Dictionnaire de chimie* et de l'*Encyclopédie méthodique* : l'orateur qui devait, par la suite, illustrer de son talent l'Assemblée législative, la Convention, l'Institut et diriger enfin notre École polytechnique, enseigna la chimie. Dans cette salle au style Louis XIV, aussi décoratif que chargé, aussi noble qu'harmonieux, la glorification de Bernard Courtois revêtait en 1913 une solennité véritable. Pourtant un intérêt plus direct allait retenir bientôt l'attention des auditeurs.

Par suite d'une série de circonstances, une partie de la vie de la famille Courtois, dont la destinée fut liée pendant une longue période à celle du grand chimiste Guyton de Morveau, s'est écoulée précisément entre les murs de cet hôtel. C'est dans l'immeuble qui lui faisait face que naquit Bernard Courtois, et c'est là que son enfance et sa jeunesse s'épanouirent.

La chose se fit le plus simplement du monde : M. de Grandmont, l'ancien propriétaire de l'hôtel, possédait un

(1) A la suite des événements de l'année 1793, l'hôtel de l'Académie fut attribué à l'Etat qui y installa la Faculté des sciences et celle des lettres. Le salon, dont il est question ici, et où se tenaient les séances publiques de l'Académie, est aujourd'hui la salle des actes de l'Université. Par contre, l'Academie occupe actuellement, au Palais des Etats de Bourgogne, les appartements de l'Elu de la noblesse, offerts sans succès par la Ville, en 1808, pour y installer les Facultés.

valet qui n'était autre que Jean-Baptiste Courtois (1), le père futur de Bernard. Ce brave Jean-Baptiste aimait, certes, son maître; mais il aimait davantage encore sa maison. Aussi, son maître disparu, s'était-il installé marchand de vin, de l'autre côté de la rue, et, l'hôtel vendu, s'empressa-t-il de solliciter Guyton de Morveau d'utiliser ses services. Et, le 28 avril 1776, lorsque M. de Morveau ouvrit son cours dans l'hôtel de l'Académie, Jean-Baptiste Courtois était à ses côtés (2).

(1) Jean-Baptiste Courtois était originaire de Plombières, près de Dijon. Il appartenait à une famille de cordonniers qui, dans ce village, remplissaient également le rôle de marguilliers. Son acte de baptême est ainsi conçu : « Jean, fils de pierre Courtois, cordonnier à Plombiere et de Claudine Moreau sa femme, ses pere et mere, est venû au monde le dernier aoust 1748, et a été baptisé le jour suivant par moy soussigné, curé dudit lieu. Parein, Jean Gaudelet fils, mareine Marie Janniard, lesquels ont signé avec moy. PETITOT. Marie JANNIARD, J. GAUDELET. »

Zacharie, frère de Jean-Baptiste, conserva la maison paternelle, située en face de la partie nord de l'église, et continua d'exercer le métier de cordonnier et les fonctions de marguillier. Il fut agent national du district pendant la Révolution. Et c'est chez lui, que le jeune Bernard venait passer ses vacances, alors qu'il poursuivait ses études de pharmacien. La tante de Bernard vaquait volontiers au soin des malades, et son jeune neveu l'approvisionnait en médicaments. Quant à Jean-Baptiste, sa famille l'appelait gravement le « pharmacien de l'Académie ». — Ces renseignements nous ont été fournis obligeamment par une arrière-petite-fille de Zacharie, Mme Devillebichot-Courtois.

(2) Pour préciser les domiciles successifs de J.-B. Courtois, voici quelques détails recueillis dans les archives de l'Académie (v. plan, p. 214) :

L'hôtel de l'Académie se composait d'un bâtiment principal, parallèle à la rue Monge actuelle, mais en retrait sur cette rue. C'est dans ce bâtiment que se trouvait et que se trouve encore le grand salon. Au-dessous, une cave que J.-B. Courtois loua 36 l. à l'Académie, dès le 1er janvier 1775. Courtois, nous l'avons dit, se qualifiait de marchand de vin.

Perpendiculairement au bâtiment principal se détachaient, formant aile, des bâtiments secondaires venant ouvrir leur extrémité libre sur la rue Monge actuelle, juste en face de la maison où Courtois s'était établi. Ces bâtiments secondaires, utilisés par M. de Grandmont comme écurie et remise, et comme galerie et chambres au premier, furent transformés par l'Académie en bibliothèque, salle de collections et laboratoire. C'est dans ce laboratoire que Courtois pénétra la même année 1775, où nous le voyons émarger 40 l. de gages. Le 1er janvier suivant, il est agréé régulièrement comme garçon de laboratoire, aux gages annuels de 200 l. ;

C'était un homme intelligent, laborieux et observateur. Admis au laboratoire de chimie, en qualité d'aide, il devint promptement un bon préparateur. Il collaborait aux travaux de son maître. Il acquit sa confiance. Et, comme le laboratoire de chimie de l'Académie était appelé, par les circonstances, à jouer en partie le rôle d'un magasin d'approvisionnement et de débit de médicaments chimiques, c'est au fidèle Jean-Baptiste que l'on confia, outre ses attributions spéciales, la charge de la comptabilité et de la caisse courante. Dans son ouvrage sur *La pharmacie en Bourgogne*, notre confrère, le docteur Baudot, a noté quelques pages de ces livres de comptes. On y voit toute l'évolution économique de l'époque et comment peu à peu les apothicaires et les droguistes, de clients qu'ils étaient

dès les premiers mois de 1776, il se fait rembourser d'importantes avances, confiance que justifie, sans aucun doute, sa réputation acquise dans le voisinage. Il conserve, mais à titre gratuit, la jouissance de la cave sous le grand salon.

Contiguës à l'aile dont nous venons de parler, et en liaison avec celle-ci, existaient des constructions de moindre importance, avec boutiques, où étaient logés le tonnelier Accard et le vinaigrier Renaudot. L'Académie, ayant résilié le bail Accard, Courtois, « garçon de laboratoire et employé de l'Académie », sollicita ce logement. On le lui accorda, sauf à retenir le loyer sur ses gages. Il s'y installa dans le cours de l'année 1779, et le loyer étant de 190 l., il toucha en fin d'année 10 l. montant de ses gages résiduaires, auxquels s'ajoutèrent libéralement 6 l. de gratification.

Le nouveau locataire ne parut pas autrement satisfait. Mais, heureuse coïncidence, Gaucherot qui cumulait, moyennant 300 l., les fonctions de jardinier, et, moyennant 150 l., le « titre » de premier garçon du laboratoire, se vit renvoyé en fin d'année 1779. M. de Morveau représenta alors à l'Académie « que Courtois, par le renvoy de Gaucherot, alloit être désormais chargé seul du travail du laboratoire, que cette augmentation d'occupation lui paraissoit mériter une augmentation de gage » ; et il fut arrêté qu'indépendamment du logement qu'on lui cédait, il lui serait payé chaque année cent francs de gage. Il n'est plus question de la cave.

En 1784, les gages de Courtois sont portés à 150 l., avec le logement, et ils sont maintenus à ce taux jusqu'au 29 novembre 1789, date à laquelle se clôt le registre des comptes académiques.

Courtois père aurait donc habité, d'une façon certaine, la maison natale de Bernard, rue du Pont-Arnault, de 1775 à 1779, et les bâtiments de l'Académie, rue des Carmes, de 1779 à 1789. Dans la suite nous le verrons habiter la Nitrière, de 1789 à 1802.

d'abord, devinrent à leur tour les fournisseurs du laboratoire. L'habile Jean-Baptiste n'y perdait pas son temps, et les journaux d'alors reproduisaient cette réclame (1) que je détache en hors-d'œuvre :

Le sieur Courtois, demeurant dans les bâtimens de l'Académie, rue Porte d'Ouche, donne avis que l'on trouve chez lui toutes les préparations nécessaires aux expériences de Chymie, ainsi que des vinaigres rectifiés et concentrés pour la table. Il fait aussi des conducteurs pour le Magnétisme animal. Le flacon tout ajusté et rempli est du prix de 24 liv. On trouve aussi chez lui des bougies phosphoriques.

Outre cette annonce, il distribuait un prospectus (2) dont voici la teneur :

Esprit de vinaigre pour la table : MM. de Morveau, Maret, Durande et Chaussier, commissaires nommés pour examiner un esprit de vinaigre, présenté et préparé par le sieur Courtois, en ont fait le rapport en ces termes :

« Les Académiciens, chargés du cours de chymie, ayant fait sentir tout le danger du vinaigre distillé dans les vaisseaux de cuivre, même étamés, tel que celui qui étoit le plus généralement dans le commerce, plusieurs personnes engagèrent le sieur Courtois, attaché au laboratoire de l'Académie, à leur remettre, pour leur usage, du vinaigre, distillé dans les vaisseaux de verre ou de grès, qui servoit aux expériences.

» Ce vinaigre, estimé pour sa pureté et sa salubrité, avoit l'inconvénient inévitable d'être toujours plus foible que le vinaigre dont on le retiroit, et il n'étoit pas possible, sans perdre les premiers avantages, ni de l'aiguiser par des acides minéraux, ni même de le renforcer par le *Vinaigre radical* ou *Esprit de Vénus*, que tous les chymistes reconnoissent ne devoir jamais être administré intérieurement.

» Il s'agissoit donc de trouver la manière de faire un vinaigre aussi pur et que l'on pût néanmoins mettre toujours au degré de force que l'on désireroit ; il nous a paru que le sieur Courtois avoit atteint ce but par une heureuse application des principes développés dans les cours de l'Académie, et particulièrement

(1) *Affiches... de Dijon ou Journal de la Bourgogne*. 10 août 1784.
(2) Bibl. de Dijon, fonds Milsand, 7250.

d'après les expériences d'un célèbre chymiste allemand, M. Westendorf.

» Nous avons suivi tous les procédés de distillation, de concentration et de rectification de ce nouveau vinaigre, nous l'avons soumis à toutes les épreuves d'analyse et par les réactifs; et nous nous sommes convaincus qu'il ne tenoit effectivement que le pur acide du vin, dégagé de toute matière colorante et extractive et porté à un degré de force qu'il n'est pas possible d'obtenir par la seule distillation; enfin que la méthode du sieur Courtois le mettoit à portée de conserver invariablement à son vinaigre le terme de concentration auquel il s'est arrêté, et qui le rendra aussi agréable que sain dans tous les usages domestiques.

» Fait à l'Académie ce 18 avril 1782. *Signé*, de Morveau. Maret, Durande et Chaussier. »

Je, soussigné Secrétaire perpétuel, certifie que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original et au jugement de l'Académie. A Dijon, ce 19 avril 1782.

Signé, Maret.

L'esprit de vinaigre pour la table se vend 2 liv. la bouteille, contenant la pinte de Paris.

Il faut s'adresser au sieur Courtois, à l'hôtel de l'Académie.

Les personnes qui désireroient un esprit de vinaigre encore plus fort ou pour d'autres usages que pour la table, en trouveront *chez le dit sieur Courtois*, à tel degré qu'ils jugeront à propos, moyennant une augmentation de prix

Permis d'imprimer et distribuer. A Dijon, le 20 avril 1782.

Signé, Raviot.

Pour comprendre l'intérêt que l'exploitation du vinaigre présentait à l'époque de Courtois, il est bon de rappeler la réputation mondiale de la moutarde fabriquée dans le pays dijonnais. Or, si le vinaigre est partie intégrante des moutardes communes, les moutardes de luxe et en particulier la véritable moutarde de Dijon sont exclusivement préparées avec le verjus de Bourgogne. Il n'en reste pas moins établi qu'à Dijon, la fabrication de la moutarde était généralement réservée aux maitres vinaigriers. Elle avait, de ce fait, acquis dans la cité dijonnaise une indiscutable importance. En

1733, on ne comptait pas moins de 53 vinaigriers-moutardiers, installés tant dans la ville que dans les faubourgs (1).

Au dix-huitième siècle d'ailleurs, et il en fut ainsi jusqu'aux travaux de Pasteur, le vinaigre était de conservation incertaine et de force irrégulière, au grand préjudice de l'exportation pour les qualités moyennes (2).

(1) Bibl. de Dijon, fonds Milsand, 12302.

(2) Du même ordre, quant à sa raison d'être, mais plus intéressante quant à ses résultats, nous apparaît la découverte de Mollerat. On sait que vers le milieu du dix-huitième siècle, des Allemands, Saxons en particulier, manufacturaient le Holzessig (*Ann. de l'agriculture française*, 1er août 1806, p. 243), sorte de vinaigre empyreumatique retiré du bois par distillation. Or, vers 1799, un charbonnier bourguignon, J.-B. Mollerat, versé dans les nouvelles connaissances de chimie, trouva un procédé de rectification permettant de retirer de ces produits pyroligneux un vinaigre incolore, limpide, imputrescible, sans odeur ni saveur empyreumatiques. Un moment, l'Exposition de Paris, en 1806, tenta notre inventeur, mais soit par insuffisance de son installation de Pellerey (hameau situé entre Curtil-Vergy et Messanges), près de Nuits (Côte-d'Or), soit par manque de mise au point de sa fabrication, il ne lança la vente du nouveau produit qu'en 1808, « chez M. Tilloy, pharmacien, rue Piron, à Dijon », sous la désignation « vinaigres nouveaux inaltérables, et de la plus grande limpidité. Simples, odeur de vin, estragon, 1 fr. 25 ; orange, citron, menthe, 1 fr. 50 la bouteille. — Vinaigre de table, 1 fr. 25 ; *idem* de toilette, 1 fr. 50 ». (*Journal de la Côte-d'Or*, par Carion, 14 avril, 5 mai, 22 mai 1808.)

Une telle annonce était quelque peu osée. Les vinaigriers s'émurent, et l'un d'eux, de Gouvenain, s'étant mis à leur tête (son vinaigre se vendait trent-six sous), une grosse contestation professionnelle passionna le public dijonnais de 1808. Le *Journal de la Côte-d'Or* trouva durant deux mois de la copie abondante venue des deux antagonistes. L'Institut (mémoire présenté le 11 janvier, rapporté le 25 février et le 9 mai par Bertholet, Fourcroy, Vauquelin), l'Académie de Dijon (commission de sept membres dont les pharmaciens Tartelin et Guichard), le préfet de la Côte-d'Or (1er juillet) furent mis à contribution pour définir vinaigre, acide pyroligneux, vinaigre de bois, etc. (J.-B. Mollerat, *Récapitulation des faits sur l'affaire des vinaigres*, Dijon, 1808 ; de Gouvenain, *Les erreurs chimiques... de J.-B. Mollerat*, Dijon, 1808), et départager l'empirisme et la science, l'ancien vinaigre de vin et le nouveau vinaigre chimique.

Bref, Mollerat tint bon, installa de concert avec son frère Bernard, son industrie à Pouilly-sur-Saône, près de Seurre (Côte-d'Or), et vendit beaucoup de son vinaigre, encore connu aujourd'hui à Dijon sous le nom de vinaigre Mollerat. Si Mollerat, quoique charbonnier, fut un

Nul doute que ces inconvénients, joints à l'intérêt qui s'attache à toute industrie locale, n'aient retenu plus spécialement l'attention des chimistes de l'Académie de Dijon et sollicité, par à côté, l'esprit éveillé du préparateur J.-B. Courtois (1) : les vinaigres distillés de Courtois, connus sous le nom de vinaigres de l'Académie, durent à leur stabilité et à leur force... indéfinie, un succès que seul vint rompre le bouleversement révolutionnaire.

Du reste, notre homme possédait un sens commercial très développé (2). Non content de cette fabrication, il y

chimiste avisé et un lettré, de Gouvenain, quoique vinaigrier, pratiquait volontiers les travaux d'études expérimentales et les recherches de chimie industrielle ; ne le voyons-nous pas occupé, en 1821, à rédiger un volume sur les fermentations vineuses et acéteuses, le fruit de trente années d'expérience ? (*Mém. de l'Académie de Dijon*, 1821, p. 117.)

Ces deux figures, qui combattirent, affrontées pour des intérêts particuliers ou professionnels, ont, par leur commune querelle, stimulé également les progrès d'un chapitre de la chimie industrielle, et, à ce titre, méritaient d'être signalées.

(1) Note 2, p. 205-206, nous avons vu J.-B. Courtois, voisin immédiat du vinaigrier Renaudot. Leurs relations étaient bonnes, car p. 227, nous verrons Jeanne, fille de Renaudot, vinaigrier, devenir la marraine de Pierre (deuxième du nom), fils de J.-B. Courtois. Renaudot, déjà installé dans les locaux de l'Académie en 1773, y est encore en 1793. Rien d'étonnant dès lors que le marchand de vin Courtois ait acquis facilement quelques données pratiques sur les défauts de fabrication et de conservation des vinaigres.

(2) A part les vinaigres de vin distillés, Courtois vendait des encres, des produits chimiques et jusqu'au taffetas non employé à la confection des aérostats de l'Académie. Parmi les produits chimiques, son blanc de zinc, pour la peinture, eut pour lui un double succès, comme inventeur et comme commerçant :

« C'est Courtois, préparateur au laboratoire de l'Académie de Dijon, qui, le premier, en 1780, eut l'idée de substituer l'oxyde de zinc au carbonate de plomb pour les peintures aux bâtiments, et qui prépara, pour cet usage, un blanc de zinc inaltérable. Trois ans plus tard, Guyton de Morveau publiait une longue étude sur cette intéressante question dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon.* » (Rapport fait à la Chambre des députés sur l'emploi des composés du plomb pour la peinture en bâtiments, par Jules-Louis Breton, Paris, 1907, p. 3.)

« Le sieur Courtois, attaché au laboratoire de l'Académie, et qui en a entrepris la fabrication (celle du blanc de zinc), a déjà fait annoncer

ajouta bientôt celle des eaux gazeuses, une nouveauté pour l'époque, qu'il qualifiait d' « eau d'air fixe », par allusion à la présence de l'acide carbonique qu'elles contenaient. Il les débitait au prix de 12 sols les deux demi-bouteilles.

Précédemment, d'ailleurs, il s'était établi marchand de vin (1). La boutique, nous l'avons dit, était située en face du laboratoire de l'Académie, et c'est dans cette boutique, en partie enfouie sous le terrain qui bordait alors le torrent légendaire de Suzon, et à laquelle on accédait par des escaliers dits du pont Arnault (2), qu'en l'an de grâce 1777, un an après l'ouverture des cours de chimie dans l'ancien hôtel de M. de Grandmont, le ciel, suivant la formule consacrée, bénissait le ménage Courtois, en lui accordant un fils.

Bernard n'était ni le premier, ni le seul fils de Jean-

qu'il le donnoit au prix de 4 l. 10 s., et même de 4 liv. pour la seconde qualité ; aussi commence-t-on à en faire usage, même pour les appartemens, moins encore par rapport à son inaltérabilité qu'à sa salubrité. Pour juger combien cette confiance est fondée, il suffit de rappeler que les pharmacopées donnent des formules de remèdes intérieurs, dans lesquels il entre jusqu'à un demi-gros de fleurs de zinc. Le sieur Courtois est parvenu depuis peu, non seulement à donner plus de corps à ce blanc, ce que les peintres avoient paru desirer, mais encore à porter l'intensité de sa nuance, au point de soutenir la comparaison du blanc de plomb à l'huile et à la détrempe. Le seul défaut qu'on lui ait trouvé, est de sécher un peu lentement lorsqu'on l'emploie à l'huile.. Au reste, j'avois précédemment indiqué un moyen de le rendre siccatif, à volonté, en y ajoutant un peu de vitriol de zinc légèrement calciné... » (*Recherches pour perfectionner la préparation des couleurs employées dans la peinture*, par M. de Morveau, in *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Dijon*, premier semestre 1782, p. 23.)

(1) Les registres paroissiaux donnent à Jean-Baptiste Courtois la profession de marchand, la première fois en mars 1774, la dernière fois en juillet 1780. Les impôts de 1781 le désignent comme marchand de vin et cette profession lui est attribuée jusque sur les listes électorales de 1790.

(2) En 1775-6, Courtois, cy-devant domestique, est porté aux rôles de tailles, paroisse Saint-Philibert, retour de la rue Porte-d'Ouche, maison nº 1329. Les titres de propriété permettent d'identifier le nº 1329 de 1775-1782 avec le nº 78 de la rue Porte-d'Ouche, en 1836. La maison natale de Bernard Courtois est donc au nº 78 de la rue Monge actuelle. (Cette partie de rue reçut successivement les noms de rue du Pont-Arnault, rue Porte-d'Ouche, rue Bassano, et enfin rue Monge.)

Baptiste. De son mariage (1) avec Marie Blez (ou Bled, ou Blé), fille d'un manouvrier de Villy-le-Moutier (Côte-d'Or), célébré le 5 novembre 1771, Jean-Baptiste Courtois eut sept enfants : Catherine, Clément, Pierre, Bernard, Jean-Baptiste, et deux jumeaux : Pierre (deuxième du nom) et Anne-Marie. Bernard était donc le quatrième. Son acte de baptême est ainsi conçu :

Paroisse Saint-Philibert. — « Bernard, fils de sieur Jean Baptiste Courtois, marchand, et de demoiselle Marie Blez, est né le huit et a eté baptizé le neuf fevrier 1777 ; il a eu pour parrein sieur Bernard Maret, fils de Monsieur Huges Maret, docteur en médecine ; et pour marreine demoiselle Catherine Champagne, fille de sieur Jean-Marie Champagne, marchand, lesquels se sont soussignés avec moi vicaire : Catherine Champagne, Bernard Maret, Courtois, Laverne, vicaire. » (Archives de Dijon, B 618, f° 8.)

Le lendemain de sa naissance, en l'église Saint-Philibert, l'enfant avait donc reçu de son parrain le prénom de Bernard. Ce prénom est très commun en Bourgogne. Saint Bernard naquit à 2 kilomètres de Dijon, et les couvents de Cîteaux et de Clairvaux illustrent cette région. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce que le nouveau-né eût ainsi reçu le nom du saint vénéré de la Bourgogne, et nous n'insisterions pas davantage sur ce fait banal, si le jeune parrain du fils

(1) Paroisse Saint-Philibert. — « L'an 1771, le cinq novembre, après trois publications faites tant dans cette paroisse qu'en celle de Plombières, sans opposition, vus les certificat et lettre de recedo de Monsieur Belin, curé de Plombières, en date du quatre novembre 1771, je soussigné curé de Saint-Philibert, ai donné la bénédiction nuptiale en cette église, à Jean Courtois, domestique chez M. le président de Grantmont, fils de Pierre Courtois et de Claudine Morot, cy présents et consentants d'une part, et à Marie Blé, fille majeure de défunts Pierre Blé, manouvrier à Villy le Mouthier, et de Jeanne Poupon, suivant leurs extraits mortuaires, certifiés par M. Moingeon, curé de Villy, en datte du onze octobre 1771, d'autre part. L'époux ayant signé avec les temoins présents aud. mariage et l'épouse ayant déclaré ne le scavoir. Jean Courtois, P. Courtois, Moreau, J. Gaudelet, P. Lamy, Menu, curé. » (Archives de Dijon, B 612, f° 364.)

de Jean-Baptiste était un Bernard quelconque. Mais nous retrouvons en lui quelqu'un de notre connaissance. Il s'appelait, ai-je dit, Bernard Maret (1) et était le fils du docteur Maret, collègue de Guyton de Morveau, dont je vous ai signalé plus haut les attributions de professeur de matière médicale. Le docteur Maret logeait, à titre de secrétaire de l'Académie, dans un appartement de l'hôtel où Jean-Baptiste Courtois occupait avec tant d'avantages le poste de préparateur de chimie. En accordant à l'enfant de ce brave homme le parrainage de son fils, il rendait ainsi un éclatant hommage à la fidélité d'un bon serviteur. Hommage d'autant plus éclatant que le gamin de quatorze ans qui remplissait en 1777 ce rôle ingénu, devait en jouer plus tard un autre, et des plus grands, sur la scène du monde, comme rédacteur officieux des séances de la Constituante, jacobin, feuillant, secrétaire des consuls, chef du cabinet de l'empereur, ministre des affaires étrangères, duc de Bassano, pair de France sous Louis-Philippe, ambassadeur et membre de l'Académie française (2).

(1) Paroisse Saint-Jean. — « Bernard, fils du sieur Hugues Maret, docteur en medecine, et de dame Jeanne Malechard, son épouse, est venu au monde et a été baptizé le 22 juillet 1773. Son parain, M. Bernard Maret, chirurgien, oncle paternel de l'enfant, et sa maraine, demoiselle Catherine Maret, femme du sieur Jean Naigeon, changeur du roy, tante paternelle de l'enfant. Maret-Naigeon, Maret, Hugues Maret, Pioret, doyen, curé. » (Archives de Dijon, B 604, f° 313.)

A titre documentaire, signalons, le même jour, le baptême de Jean, jumeau de Bernard.

(2) Il a été dit que la famille Maret était apparentée avec celle de Jean-Baptiste Courtois. La chose paraît vraisemblable, d'autant que nous avons retrouvé les relations de parrainage suivantes :

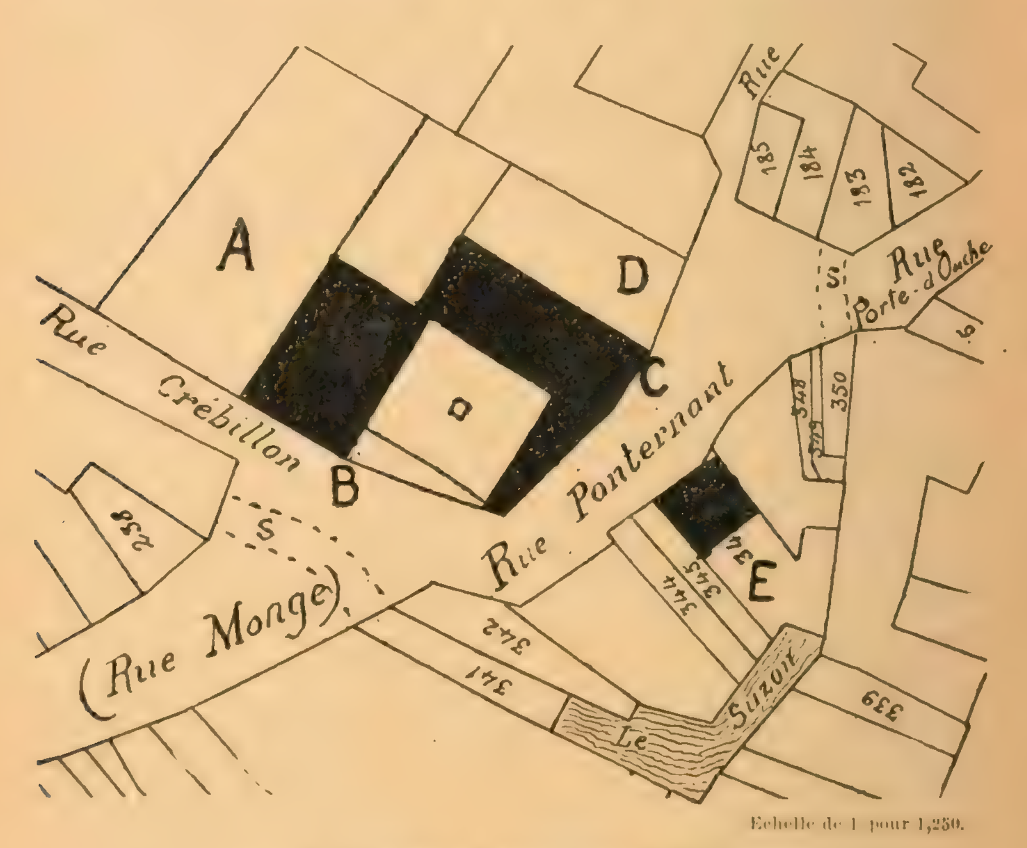
a) Catherine Champagne, nièce d'Odette Courtois (sans relation établie de parenté avec Jean-Baptiste Courtois) est marraine de Bernard, fils de Jean-Baptiste Courtois.

b) Marie-Joseph Champagne, fille d'Odette Courtois, est marraine et cousine germaine d'une fille de Claude Courtois, marchand de fer (sans relation de parenté établie avec Jean-Baptiste Courtois).

c) Claude Courtois, marchand de fer, est parrain et grand-oncle paternel d'une fille du docteur Maret.

Si la parenté Maret - Claude Courtois - Odette Courtois - Catherine

Le cadre s'élargit, et vous voyez pourquoi j'ai dû parler si longuement et de l'installation de l'Académie dans cette maison, et des hôtes illustres qui l'habitèrent. Cet enfant, dont la biographie nous occupe aujourd'hui, il a fait ses premiers pas dans cette demeure. Il a trottiné le long des



L'Hôtel de l'Académie (ABCD)
et la Maison natale de Bernard Courtois (E),
d'après le plan cadastral (1812) et le plan de Mickel (1759).
B : le grand salon ; C : le laboratoire de l'Académie ; s : Suzon.

vastes couloirs de la maison. Il a, juché sur quelque escabeau de bois, contemplé son père maniant les cornues et chauffant les creusets. Ses oreilles ont entendu des propos

Champagne est certaine, la relation Odette Courtois - Jean-Baptiste Courtois se limite au baptême de Bernard Courtois.

A Plombières-lez-Dijon, la propriété des Maret et celle des Courtois, cordonniers, étaient contiguës, avec des servitudes réciproques. (Voir note 1, p. 205.)

où la chimie tenait la plus grande place. Il a été bercé, il a grandi dans une atmosphère où l'étude et le travail étaient en honneur. Peut-être même a-t-il reçu ses premières leçons de la bouche du grand savant dont son père était le collaborateur adroit et estimé...

J'emploie avec intention ce dernier qualificatif ; Guyton de Morveau devait, en effet, apprécier tout particulièrement les qualités de son préparateur, puisque, quatre ans seulement après son entrée en fonctions auprès de lui, il le jugea capable de diriger une nitrière artificielle dont il lui confia l'administration.

CHAPITRE II

L'industrie du salpêtre naturel : la raffinerie des Argentières. — L'industrie du nitre artificiel : la nitrière Saint-Médard. — Jean-Baptiste Courtois, négociant. — L'enfance de Bernard. — Son frère, Pierre, salpêtrier.

Quelques éclaircissements sont ici nécessaires. Ils ont trait à l'industrie du salpêtre naturel. Déjà, en 1725, existait à Dijon une raffinerie de salpêtre, sise aux Argentières. Elle produisait peu. Sur deux mille tombereaux de terres salpêtrées, entassées dans les hangars, quatre cents seulement étaient lessivés chaque année. L'accroissement des besoins de ce produit, utilisé dans la fabrication des poudres (1), obligea le gouvernement à prendre des mesures. Il contraignit les habitants à autoriser le prélèvement des dépôts salpêtrés formés le long des murs de leurs caves et de leurs écuries. Ce prélèvement était effectué par des salpêtriers ambulants qui, non seulement enlevaient le salpêtre qu'ils pouvaient découvrir, mais obligeaient les habitants à leur fournir gratuitement le bois nécessaire à chauffer leurs chaudières et leur imposaient par surcroît l'ennui de loger gratis leurs ouvriers. Devant

(1) La fabrication de la poudre de guerre, constituée par un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon de bourdaine, nécessitait l'emploi, en quantités importantes, du salpêtre ou nitrate qui entrait pour près des trois quarts dans sa composition. La bourdaine, particulièrement abondante dans la région, y est appelée « bois à poudre » ; l'Administration des poudres et salpêtres délivrait encore, en 1822, des commissions de préposé bourdainier, commissions visées par le préfet ; ces préposés étaient autorisés à rechercher « le bois de bourdaine de 3, 4, 5 ans de crue dans les forêts nationales, celles des communes et établissements publics, et dans les bois particuliers ».

de telles exigences, la fraude eut beau jeu. Les villageois enlevèrent eux-mêmes le salpètre avant l'arrivée des salpêtriers et se libérèrent ainsi des contraintes que ceux-ci leur imposaient. Au point de vue du rendement, c'était un désastre. Il était d'autant plus regrettable, que les habitations de la montagne, en Bourgogne, contenaient beaucoup de pierres calcaires argileuses, qui, jointes aux matières usées en décomposition et à l'humidité, constituaient un milieu de fin rendement pour le produit désiré. La production régionale baissa donc promptement dans des proportions inquiétantes. L'importation étrangère y suppléa, mais elle devint telle qu'il fallut aviser.

En 1775, le contrôleur général des finances, Turgot, saisit l'Académie des sciences d'un projet de concours, décidé par le roi, en vue d'augmenter la production nationale et « pour réveiller l'attention des savants, diriger leurs recherches et chercher à acquérir par leur concours des connaissances fixes et certaines qui pussent servir de base aux différents établissements ».

Pour répondre au désir ainsi exprimé par le roi, l'Académie institua une commission composée de Lavoisier, Baumé, Macquer, Sage et d'Arcy. Cette commission établit le règlement du concours demandé et lui attribua des prix de 4,000, 1,200 et 800 livres en faveur des auteurs les plus méritants, prix qui furent doublés en 1782.

Antérieurement et par ailleurs, le conseil de guerre de Suède avait, dès 1747, publié une instruction détaillée pour l'établissement de nitrières artificielles où le concours des particuliers avait été envisagé. Le roi de Prusse, en 1748, prescrivit des mesures analogues. L'Académie des sciences de Berlin, plus tard celle de Besançon et celle de Berne s'occupèrent également de la production artificielle du salpêtre.

Enfin, en France, le 8 août 1777, un arrêt du Conseil du roi fut promulgué : « Il est de la plus grande importance, disait la lettre de l'Intendant qui en accompagnait l'envoi,

d'encourager l'extraction et la fabrication du salpêtre en délivrant les peuples des gênes et des contraintes qu'on leur avoit imposées ; il faut créer un nouveau genre d'industrie qui, sans nuire au travail actuel des salpêtriers, accroisse avec le secours de l'art et des lumières, la récolte du salpêtre national ». On frappa de droits élevés les salpêtres étrangers ; la « fouille » (tel était le nom donné à la recherche des terres salpêtrées) fut restreinte, sous la condition imposée aux communautés religieuses ou civiles de créer à leurs frais des nitrières artificielles.

Malgré cela, les bonnes intentions de l'autorité royale ne fournirent que de médiocres résultats : les communes et communautés s'empressèrent bien de se soustraire à la « fouille », mais, faute des connaissances nécessaires, négligèrent l'organisation sérieuse des nitrières ; les salpêtriers, malgré les gratifications nouvelles, allèrent diminuant de nombre, et de soixante pour la province, se trouvèrent réduits à six, puis à trois. La production du salpêtre dans les campagnes fut virtuellement ruinée.

A Dijon, la capitale provinciale, le commissaire des poudres et salpêtres en Bourgogne, Champy (1), se préoccupa, aussitôt l'arrêt de 1777 rendu, de louer un terrain contigu à la raffinerie des Argentières, pour y tenter la création d'une nitrière artificielle. Ce projet n'eut pas de suite, mais l'année suivante, Champy devait trouver un concours important dans la personne du jeune et récent professeur de chimie à l'Académie de Dijon, l'avocat général Guyton de Morveau. Une société, formée de ces deux personnages, auxquels s'adjoignirent M. de Noiron, ancien syndic de la noblesse du Bugey, et M. de Limarre, receveur des impositions de la même province, décida la création « d'une nitrière en grand, capable d'offrir un

(1) Champy fut reçu associé libre de l'Académie de Dijon, le 28 juin 1781. Il habitait la raffinerie.

modèle perfectionné d'après les vues physiques et économiques et par les expériences qu'on se proposait ».

La société obtint de la ville de Dijon (1) l'accensement contre 30 livres par an, d'un terrain vague, impropre au pâturage, bouleversé de sablières et de dépôts de déblais, d'une contenance de 12 grands journaux, et situé au dehors d'une des portes de la ville (Porte-Neuve), dans le « pasquier » de la Motte Saint-Médard, terrain compris aujourd'hui entre la gare Porte-Neuve et l'établissement des Petites sœurs des pauvres, boulevard de Strasbourg, et qui est encore désigné sous le nom de « la Nitrière ».

Aussitôt s'édifièrent :

Un bâtiment de 30 pieds sur 20, pour servir d'atelier d'évaporation et de logement aux ouvriers ;

Une halle de 50 pieds sur 30 pour la lixiviation des terres ;

Une halle de 50 pieds sur 30 pour essorer ;

Deux hangars de 120 pieds sur 30 pour les môles de terre à salpêtrer.

Ces constructions furent achevées au cours de l'année 1778 et l'approvisionnement en terre terminé en 1779. Le 3 février 1780, la reconnaissance et réception officielles étant assurées, l'établissement commença sa vie industrielle active sous la direction du préparateur de Guyton de Morveau, Jean-Baptiste Courtois, qui vint s'y installer en qualité d'entrepreneur de la nitrière Saint-Médard.

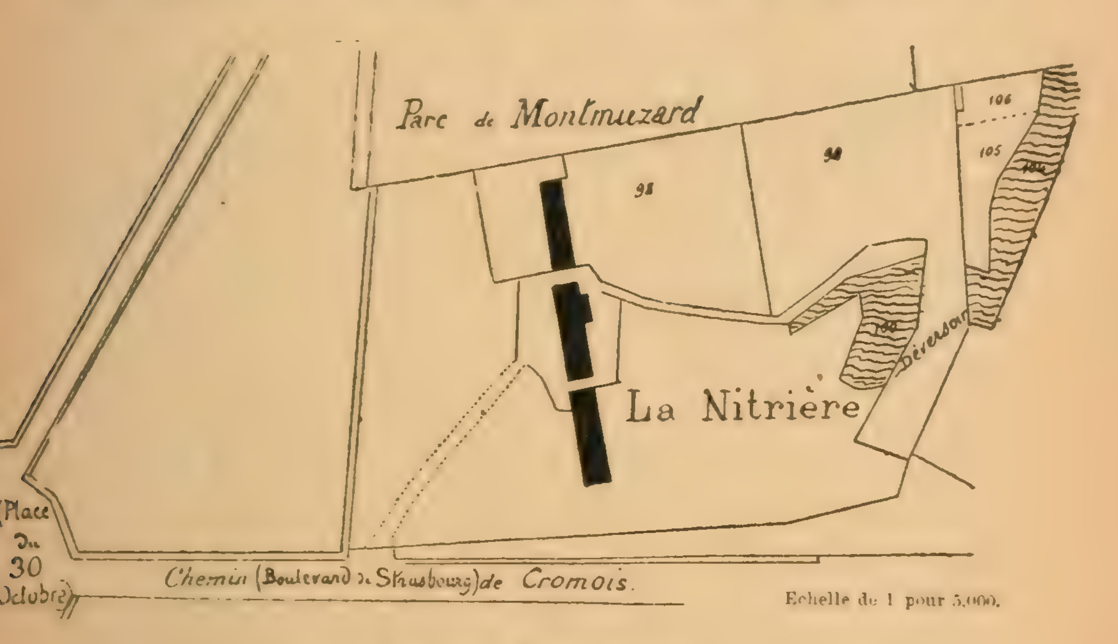
J.-B. Courtois était désormais « négociant » (2).

(1) Délibération de la Chambre de ville du 14 mars 1778. (Archives de Dijon, H 124.)

(2) Au sujet des difficultés survenues pour l'enlèvement des 2,000 tombereaux de plâtras provenant de la démolition, en 1786, de la Porte-Guillaume, M. de Morveau écrit, le 2 mars, à M. de Chaillon, une lettre où nous relevons ce qui suit : « Le sieur Courtois mérite votre protection ; c'est l'homme le plus doux et le plus honnête ; il est attaché depuis douze ans au laboratoire de l'Académie ; ses connaissances et son activité le mettent plus en état que personne de tirer parti d'une nitrière... ». (Archives de la Côte-d'Or, C 245.)

Une lettre du même au même, antérieure de quelques jours

Les projets de la Société ne manquaient pas d'ampleur : huit hangars nouveaux devaient être ajoutés, 180,000 pieds cubes de terre entreposés (environ 7,000 mètres cubes), et la production de salpêtre s'élever tous les deux ans à



La Nitrière Saint-Medard.
Extrait du plan cadastral (1812).

45,000 livres. En outre, on établirait des couches « à la suédoise », et le sol amendé recevrait des graines « de l'herbe au soleil (1), de borraginées et autres plantes qui

(21 février 1786), précise les conditions de l'établissement de la nitrière : « Il y a huit ans, je me décidai à établir une nitrière, non par spéculation, mais pour répondre aux vues du gouvernement, et M. Necker m'écrivit que Sa Majesté l'avoit chargé de me témoigner sa satisfaction de cette nouvelle preuve de mon amour du bien public. Je suis en état de faire voir que j'y ai mis, avec quelques amis, plus de 40,000 l., sans en avoir rien retiré jusqu'à ce jour. Je l'ai amodiée aux sieurs Roze et Courtois pour le prix de 1,200 l., à la charge de la tenir en état... Si le gouvernement veut me rendre ce que je prouverai avoir mis dans cet établissement, même avec perte d'un quart, j'y souscris... ». (Archives de la Côte-d'Or, C 245.)

Le nom du sieur Roze ne paraît plus dans la suite, ni dans l'affaire de l'inondation, ni dans l'affaire des cendres ménagères en 1788. (Archives de la Côte-d'Or, C 241.)

(1) *Helianthus annuus* L.

se chargent de nitre, soit pour en essaier la lixiviation, soit pour nourrir et renforcer les couches » (1).

Ces grands projets, semble-t-il, ne furent pas mis à exécution, et la nitrière coula des jours plus modestes, mais réguliers, qui laissèrent quelques menus profits à son administrateur.

Notons cependant qu'un accident faillit compromettre la sécurité de l'établissement. Situé proche et en contre-bas du parc de Montmuzard aux étangs et aux canaux nombreux, la nitrière fut un jour inondée. C'était en 1786. Les vannes de Montmuzard ayant été ouvertes, les eaux dévalèrent dans la nitrière, lixiviant impitoyablement les terres amoncelées et entraînant la richesse salpêtrée au hasard de pentes voisines. Ce fut un désastre. On plaida ; le procès dura quatre ans. La lettre suivante (2) de M. de Morveau à l'intendant de Bourgogne est un document intéressant sur ce sujet :

Je vous prie d'agréer les témoignages de ma reconnoissance de la bonté que vous avez eue d'expédier l'affaire de la nitrière. Il eût été bien malheureux pour le père de famille (J.-B. Courtois) qu'elle intéresse, que vos occupations vous eussent empêché, Monsieur, de la terminer, et l'eussent ainsi privé du fruit des peines que vous aviez daigné prendre pour en acquérir une parfaite connoissance. Je n'aurois pas tant tardé à vous en adresser mes sincères remerciemens, mais vous n'ignorez pas, Monsieur, ce qui se passe dans votre ville J'étois du détachement que notre commune a jugé à propos d'envoier dans les terres de M. le C[te] d'Evel pour mettre la paix entre lui et ses habitans par la présence du canon, et depuis mon retour il m'a fallu rendre un compte détaillé de cette expédition.

J'ai l'honneur d'être...

A Dijon, le 21 novembre 1789.

DE MORVEAU.

La fin de cette lettre a quelque saveur. L'orage révolutionnaire grondait, tandis que le futur conventionnel et le

(1) Archives de la Côte-d'Or, C 243.

(2) *Idem*.

futur membre du Comité de salut public, à la tête d'un détachement de milice communale raccommodait, *à coups de canon*, le peuple rural et sa noblesse.

Considéré au point de vue économique, le succès des nitrières artificielles ne pouvait être ni grand, ni certain. L'obligation pour les grandes entreprises, telle la nitrière Saint-Médard, de tout acheter, terres, cendres, matières usées, la main-d'œuvre considérable qui était nécessaire, le faible rendement : 1,000 mètres cubes de terres amoncelées ne donnant annuellement que 1,000 kilos de salpêtre, rendaient impossible l'équilibre financier de l'entreprise. Par contre, les petites nitrières rurales (1), alimentées, sans frais, de produits sans valeur, pouvaient être considérées comme fournissant aux cultivateurs un bénéfice d'appoint non grevé de frais spéciaux. Nous avons vu que celles-ci, laissées à la libre initiative des villages, sombrèrent sous l'inertie et la routine paysannes. Les grandes nitrières (2), en des temps réguliers, subventionnées par les pouvoirs publics, auraient pu vivre en restant des établissements modèles, tandis qu'une organisation administrative plus étroite aurait développé utilement les petits établissements ruraux. Les circonstances révolutionnaires n'étaient point pour favoriser ces détails, et l'on peut dire qu'en Bourgogne, l'industrie des nitrières artificielles ne fut jamais solidement réalisée.

La moindre concurrence pouvait et devait les ruiner. C'est ce qui arriva quelque vingt années plus tard, lorsque l'introduction des salpêtres de l'Inde fut rendue libre après 1815. Il devint alors impossible de lutter contre les prix nouveaux, et le commerce de la plupart des salpêtriers français périclita et disparut.

(1) En 1786, elles sont au nombre de 5, pour toute la province.

(2) La nitrière « de Dijon est la seule qui se soit soutenue, mais sans bénéfice, à l'aide de sa position et des lumières de ceux qui la dirigeoient ». Extrait d'un historique postérieur à 1791. (Archives de la Côte-d'Or, R X 4.)

En 1780, néanmoins, nous pouvons constater que l'entreprise est en bonne voie. Jean-Baptiste Courtois est alors le principal dirigeant de la nitrière Saint-Médard. Toutefois, il continue à habiter dans les bâtiments de l'Académie, jusqu'à la fin de l'année 1789, et partage son temps entre la direction de la nitrière et la fabrication des produits chimiques divers qu'il exploite pour son compte à l'Académie. De plus, Jean-Baptiste reste tout au moins en partie au service du laboratoire de Guyton de Morveau.

Son fils Bernard, en tout cas, s'habitue à évoluer dans un milieu où, soit autour des cuves de la nitrière paternelle ou, à l'occasion, dans les laboratoires de l'Académie, il ne voit et n'entend parler que de chimie. Son jeune cerveau reçoit de tous côtés l'empreinte et la représentation de cette science. Ses jeux se déroulent dans cette ambiance vraiment spéciale. Or, rien ne s'incruste plus profondément dans l'esprit des hommes que les impressions de l'enfance, surtout si le sujet est doué de sensibilité et d'intelligence. Tel est le cas du jeune Bernard. On retrouvera cette intelligence et cette sensibilité dans les actes futurs de sa vie agissante. Mais il faut bien croire aussi que le manque de direction aura son reflet et sa répercussion sur l'avenir de l'enfant. Ses dispositions s'accuseront au fur et à mesure de son développement ; elles le conduiront à l'observation et au raisonnement par une pente toute personnelle. Mais il aura, contre lui, le défaut d'une de ses qualités : sa sensibilité le rendra timide. Par ailleurs, son intelligence, mal dirigée par un père ignorant ou réfractaire aux nécessités d'une instruction régulière, ne sera pas cultivée avec méthode, et le jour où son intuition scientifique l'amènera à des découvertes dont tout autre aurait tiré profit, l'absence de connaissances suffisantes le rendra inférieur à ses destinées. Faute de ces connaissances, il manquera de décision. Il n'occupera que des situations secondaires. Il n'aura ni l'âme d'un chef, ni l'autorité d'un esprit sûr de lui-même.

Quoi qu'il en soit, notre Bernard est pourtant appelé à devenir quelque jour un chimiste. Il est encore trop jeune, malheureusement, pour bénéficier des leçons des maîtres célèbres qui l'entourent. Il en irait autrement si le temps lui en était laissé, mais les événements qui vont survenir ne le permettront pas. En effet, la France subira bientôt de rudes épreuves. Du 5 mai 1789 au 15 mai 1804, des troubles profonds ébranleront le monde. La Révolution balayera de son souffle puissant l'ancien régime et tout ce qui s'y rattache. Les protecteurs du jeune Bernard seront entraînés dans la tourmente.

Déjà, le 11 juin 1786, le docteur Maret, l'ami de Jean-Baptiste, a succombé, victime de son devoir, au cours d'une épidémie. Son fils, Bernard Maret, auquel tant d'honneurs sont réservés, gagne Paris en 1788. Il ne lui reste bientôt plus que le grand maître, Guyton de Morveau. Mais celui-ci, appelé à siéger à l'Assemblée législative, quitte Dijon en 1791.

Que va faire Jean-Baptiste? S'il n'écoutait que ses désirs, il suivrait à Paris son maître et protecteur, mais le moment n'est guère choisi pour quitter Dijon. Les esprits sont surchauffés ; la Révolution bat son plein ; les cours de l'Académie sont à peu près suspendus ; la direction de la nitrière Saint-Médard (1) réclame plus que jamais la présence et les soins de son administrateur, dont les affaires, d'ailleurs, deviennent brillantes. Aussi J.-B. Courtois se décide-t-il à rester ; il abandonne définitivement l'Académie pour se consacrer à la nitrière, devenue sa propriété (2), et, profitant des événements, il s'enrichit. Il achète des biens nationaux. Les Archives départementales de la Côte-d'Or (Q 126, 133, 240[123]) et plusieurs documents de famille qui nous ont été obligeamment confiés par

(1) J.-B. Courtois paraît avoir quitté son logement de l'Académie, le 31 octobre 1789, pour habiter la nitrière Saint-Médard, tout en restant employé au laboratoire jusqu'en 1791. (Arch. Côte-d'Or, D 135.)

(2) Voir aux annexes, pièce n° 1.

M. Voisenet (1), professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Dijon, renferment des précisions intéressantes sur ce point (2).

(1) M. Voisenet est apparenté aux descendants de Charlotte Blez, sœur de la mère de Bernard Courtois.

(2) Les voici :

En 1793, le 8 juin, J.-B. Courtois et Gaudriot achètent en commun les biens nationaux suivants :

A. 50 journaux de terre (environ 17 hectares) ;
12 soitures de prés (environ 4 hectares) ;
A Ruffey, près Dijon, moyennant . . . . . 36.200 livres.

B. 43 journaux de terre (environ 14 hectares) ;
22 soitures de prés (environ 7 hectares) ;
A Gilly-lez-Vougeot, moyennant . . . . . . 56.600 livres, payables en 12 années.

Le 23 septembre 1793, Courtois et Gaudriot paient la première annuité de A . . . . 4.389 livres.

Le 23 juillet, les mêmes paient la première annuité de B. 6.820 —

En 1794, le 4 juillet, les mêmes paient la deuxième annuité de A. . . . . 4.262 —

Le 16 messidor an II, les mêmes paient la deuxième annuité de B. . . . . 5.397 —

En 1795, le 13 janvier (24 nivôse III), les mêmes cèdent l'acquisition A à Ebrard (Joliet, notaire).

En 1795, le 11 avril, Courtois et Gaudriot cèdent l'acquisition B à M[me] Fossin (22 germinal III).

Le 5 mai, Courtois seul paie sur l'acquisition B. . . 9.163 livres.

Le 16 floréal an III, M[me] Fossin paie l'acquisition B . 31.703 livres.

En 1796, le 8 octobre (17 vendémiaire V), J.-B. Courtois et Paul Castoldy (quincaillier), négociants domiciliés à Dijon, achètent en commun les biens nationaux suivants (ci-devant seigneurie de Dompierre-en-Morvan, ayant appartenu à l'émigré Charles-Esprit Dubois, dit d'Aisy) :

C. 1 bâtiment de ferme ;
60 soitures 2/3 de prés (21 hectares environ) ;
4 étangs (3 hectares) ;
3 arpents de bois ;
302 journaux de terre (103 hectares environ), donnant un revenu de 3,450 livres, moyennant. . . . . 75.800 livres.

Un registre du 4 janvier 1799 (15 nivôse VII) note qu'à cette date, la totalité de la dette avait été éteinte moyennant :

201,600 francs en assignats ;
14,268 francs en numéraire.

J.-B. Courtois n'était propriétaire que pour un tiers dans la communauté.

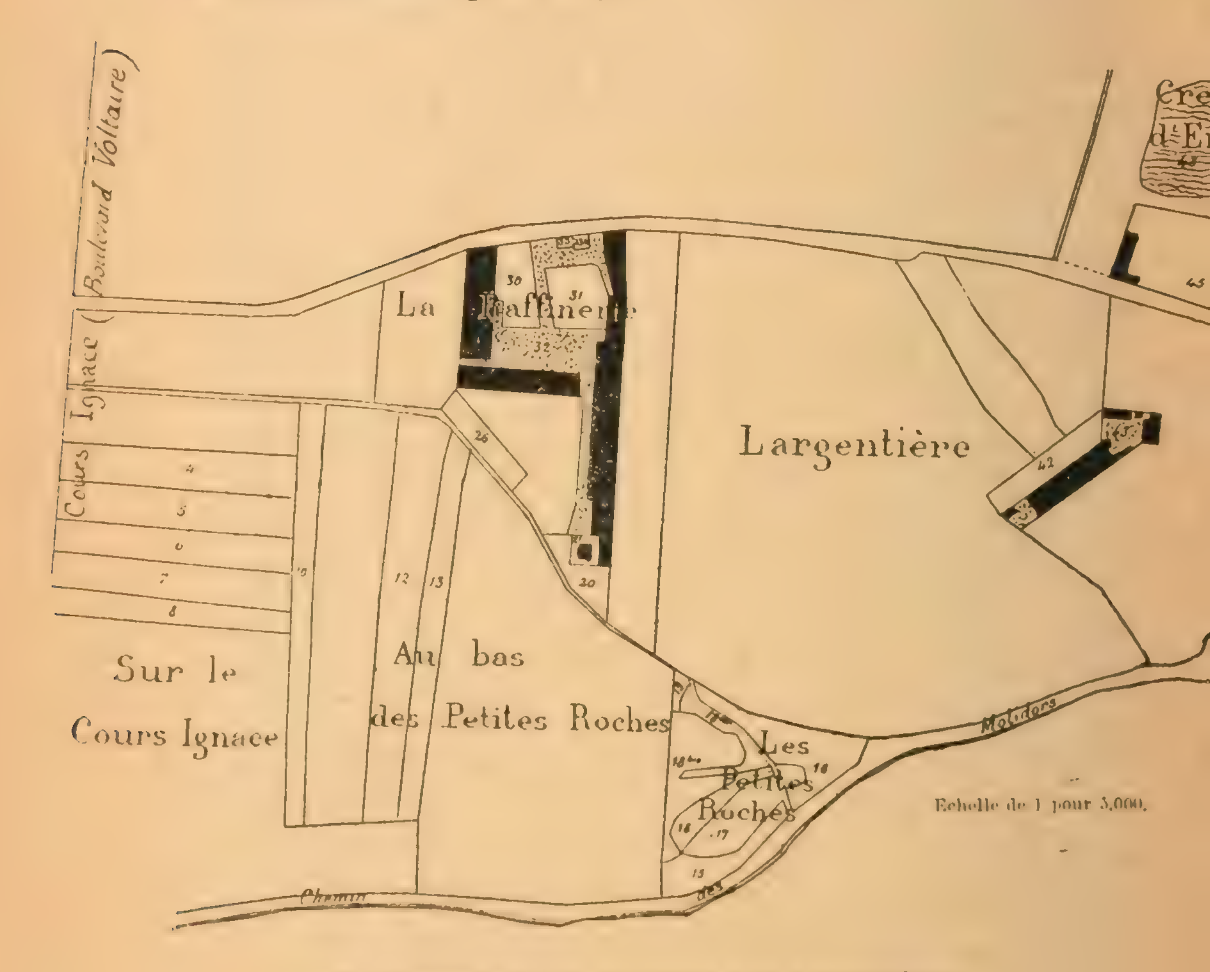
On peut donc dire, avec preuves à l'appui, que la situation de Jean-Baptiste était prospère à cette époque, fait des plus heureux, si l'on veut bien considérer qu'il avait une famille assez nombreuse à sa charge. Sur les sept enfants dont j'ai parlé plus haut, il lui en restait six, Clément, l'aîné, étant mort quelques jours après sa naissance. Je n'ai rien trouvé de particulier sur l'une des filles, Catherine, ni sur son frère Jean-Baptiste. Quant à Pierre (premier du nom), il naquit en 1775, Bernard en 1777, deux jumeaux, Anne-Marie et Pierre (deuxième du nom), le 12 juillet 1780. Ce Pierre eut pour parrain son aîné Pierre (premier du nom) et pour marraine Jeanne Renaudot, fille de Henry Renaudot, vinaigrier, qui, nous l'avons dit, habitait dans les bâtiments de l'Académie. Anne-Marie, sa jumelle, épousa Denis-Henry Semeladis, et en eut un fils que nous verrons, plus tard, hériter, pour partie, du fils de Bernard.

J'ai pu relever sur le compte de Pierre (premier du nom), fils aîné(1) de Jean-Baptiste, quelques détails intéressants :

(1) Paroisse Saint-Philibert. — « Pierre, fils de Jean Courtois, marchand, et de Marie Bled, est né le dix-neuf mai 1775 et a été par moi soussigné, solennellement baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Pierre Languereau, domestique, et pour marraine Catherine Courtois, sa tante, laquelle a declaré ne scavoir signé. Le parrein et le père ont signé : P. Languereau, Courtois, Picard, vicaire. » (Arch. Dijon, B 616.)

Un Pierre-François Courtois est signalé comme s'étant engagé aux Chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, en 1793 ; il fut élu brigadier le 29 juillet de la même année. Le centre de recrutement de cette arme se trouvait alors à Plombières-lez-Dijon, dont la famille de Jean-Baptiste Courtois était originaire (Général Duplessis, *Les Chasseurs de la Côte-d'Or*, in *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1920). Nous avons pu identifier ce volontaire avec Pierre-François Courtois (1774-1849), greffier, puis notaire à Messigny et à Dijon, puis juge de paix, petit-fils de Claude Courtois, marchand de fer et échevin dijonnais. La famille de J.-B. Courtois se disait apparentée à celle du notaire P.-F. Courtois, mais les documents de l'état civil que nous avons eus en main ne nous ont pas permis d'établir cette relation de parenté, la même d'ailleurs que la relation Maret-Bernard Courtois. M. Martenet, qui nous a aidé dans cette recherche, conserve un portrait de l'échevin Claude Courtois.

il figure comme contremaître, au début du dix-neuvième siècle, non dans la nitrière artificielle qu'avait dirigée son père, mais dans la raffinerie de salpêtre des Argentières dont nous avons parlé déjà.



La Raffinerie de salpêtre des Argentières.
Extrait du plan cadastral (1812).

Les batiments sont figurés par une teinte noire uniforme ; les cours et passages, par un pointillé.

Cette raffinerie avait les origines les plus anciennes (1). Les Archives de la Côte-d'Or mentionnent les divers inventaires qui en ont été dressés depuis 1725 jusqu'à 1804. Notons l'inventaire du 1er janvier 1725, celui de 1729, ceux

(1) Un édit de février 1582 portait à trente le nombre des magasins à poudre du royaume, parmi lesquels deux pour la Bourgogne, à Dijon et à Auxerre.

de 1756, 1764, 1775, 1804 (1). Pierre Courtois y apparaît comme contremaître vers 1804. Il avait appris le métier de salpêtrier (2), et s'était certainement distingué par ses aptitudes et son travail, car de 1812 à 1815, il est qualifié de salpêtrier commissionné pour la commune de Dijon, et paraît, dès lors, avoir cumulé l'exploitation de la raffinerie et celle de la nitrière.

En 1814, au début de l'année, une catastrophe survient : les Autrichiens dépouillent la salpêtrière de tout ce qu'elle renferme. Et au mois d'août suivant, il faut réclamer de tous côtés les cuivres qui ont été cachés ou achetés pour les soustraire aux envahisseurs. En 1815, le magasin de Dijon voit son importance diminuer ; il ne peut plus contenir que 5,000 kilos de poudre servant à approvisionner la Côte-d'Or, Saône-et-Loire et la Haute-Marne. Mais voici qu'en 1819, le 10 mars, une loi est promulguée rendant libres l'exploitation et le commerce du salpêtre, tandis que des droits imposent et restreignent l'importation. La raffinerie des Argentières se transforme en conséquence ; on y raffinait annuellement environ 50,000 kilos de salpêtre qui alimentaient le moulin à poudre de Vonges, aujourd'hui poudrerie nationale de Vonges (Côte-d'Or) ; elle est remplacée par un simple dépôt qui disparaît à son tour, alors que le magasin de poudre est transféré ailleurs (3).

Pierre Courtois n'en continue pas moins son industrie ; en 1821-25, il exploite le salpêtre pour son propre compte et vend directement au gouvernement les produits de son établissement. Il lance même avec succès différents engrais nouveaux. Entre temps, il se marie (4) ; il épouse, le 27

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 242.

(2) Le 9 fructidor an XI, dans un acte de vente de propriétés de son père, il est désigné comme « salpêtrier habitant la commune de Dijon ».

(3) Le magasin, provisoirement installé au Château, puis à la caserne des Ursulines, fut, en 1850, définitivement transféré à la poudrière neuve de la rue de Longvic. La raffinerie fit place à une fabrique de noir animal, et plus récemment à une exploitation agricole.

(4) 27 avril 1807. Mariage de Pierre Courtois, né le 19 mai 1775, entre-

avril 1807, Mlle Marie-Elisabeth Lecocq. Son mariage est célébré à Dijon, et c'est à Dijon qu'il meurt le 27 octobre 1848 (1).

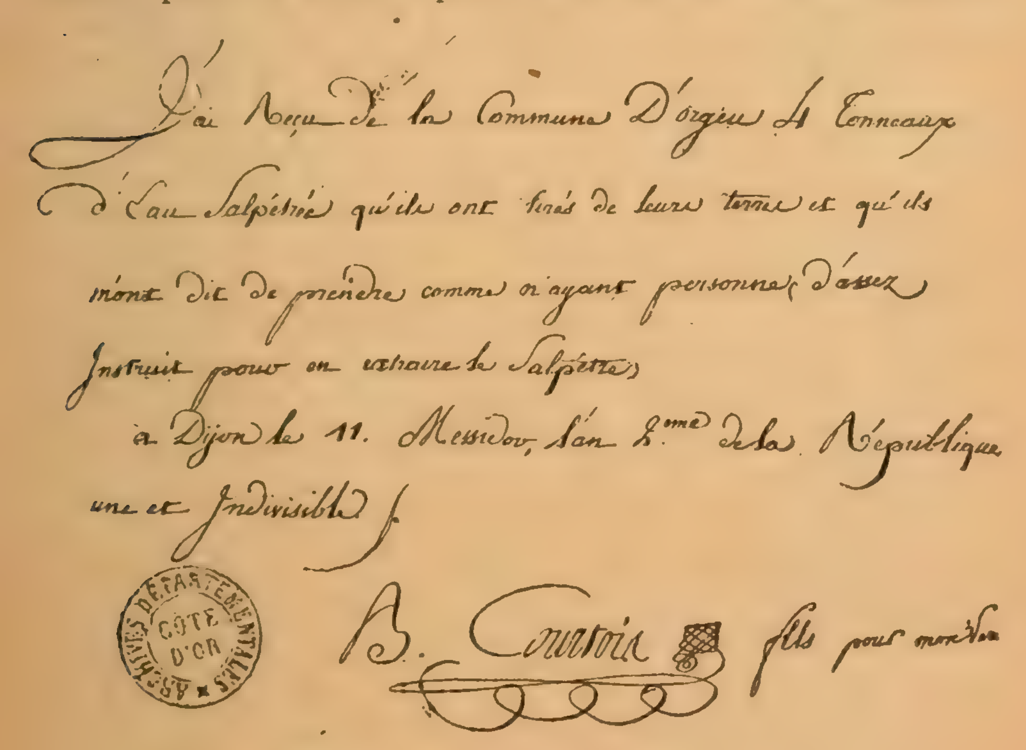
preneur de nitrières à Dijon, fils de Jean Courtois, marchand demeurant à Paris, consentant suivant acte du 19 avril 1807, dressé par Bacq et Dautrive, notaires impériaux à Paris, et de Marie Bled présente, et Mlle Elizabeth Lecocq. Publications faites à Paris les 12 et 19 avril 1807. Témoins... J.-B. Antony, propriétaire. (Le clos et le parc de Montmuzard, contigu à la nitrière Saint-Médard, appartenaient avant et pendant la Révolution à la famille Antony.)

(1) 27 octobre 1848. Décès de Pierre Courtois, ancien salpêtrier, demeurant à Dijon, 16, rue Longepierre. — Pierre Courtois eut plusieurs enfants dont au moins deux fils : Denis-Victor (1808-1833), commis banquier, et Jules-Jean-Baptiste (1811-1856), qui fut notaire à Gevrey-Chambertin. (V. note 2, p. 237.)

CHAPITRE III

La famille Courtois à Paris. — Bernard Courtois : sa jeunesse, sa formation scientifique, son mariage, sa vie industrielle jusqu'en 1811.

Quant à Bernard, aussitôt le départ de Guyton de Morveau pour Paris, son père le garde quelque temps auprès de lui ; puis, ne voulant point s'embarrasser de l'éducation


J'ai Reçu de la Commune D'orgeu 4 Tonneaux d'eau Salpêtrée qu'ils ont tirés de leurs terres et qu'ils m'ont dit de prendre comme n'ayant personne d'assez Instruit pour en extraire le Salpêtre

à Dijon le 11. Messidor, l'an 2.me de la République une et Indivisible

B. Courtois fils pour mon père

Autographe de Bernard Courtois (1794).

de son fils, dont il reconnaît les dispositions marquées pour l'étude de la chimie, il le confie aux soins de M. Frémy, pharmacien à Auxerre, père de Frémy, pharmacien à Versailles, et futur grand-père du littérateur Arnould Frémy, professeur à la Faculté de Lyon, puis romancier fécond et applaudi, ainsi que du chimiste Edmond Frémy, membre

et président de l'Académie des sciences, dont on connaît les innombrables travaux, tant de chimie organique et physiologique que de chimie industrielle et analytique.

Bernard, dont certains auteurs ont dit avoir vu le nom inscrit sur une des pierres de la cave du pharmacien d'Auxerre (1), est admis comme élève stagiaire dans l'officine. Il y fait son apprentissage. Il s'y montre assidu et courageux. C'est un bon élève dont le maître est satisfait. Déjà se manifestent en lui les qualités d'observateur qui l'aideront plus tard dans ses découvertes.

Il reste environ trois années à Auxerre. Puis, son apprentissage terminé, Bernard Maret, son parrain, le fait venir à Paris. Guyton de Morveau est alors au pinacle. Il est entré à l'Institut lors de sa formation en 1796. La direction de l'Ecole polytechnique vient de lui être confiée, et, sur son intervention, voici Bernard Courtois admis dans le laboratoire de cette école, sous les ordres de Fourcroy. Il est, cette fois, dans son élément. Il a retiré de son passage dans une officine des principes de méthode et le goût du travail intelligent, mais il n'a pu y suivre des travaux de chimie pure. Sous la direction de Fourcroy, il s'y attache avec enthousiasme et entreprend même quelques recherches.

Mais l'heure sonne pour lui de servir son pays. En 1799, il est affecté comme pharmacien dans les hôpitaux militaires. Il en remplit du moins les fonctions; car il n'a pas de titre officiel, le diplôme n'existant pas encore et la lettre de maitrise n'existant à peu près plus (2). Il y accomplit,

(1) M. Moussot, propriétaire actuel de la pharmacie Frémy, qui a eu l'amabilité de se livrer, sur notre demande, à un examen minutieux de tous les noms inscrits ou plutôt gravés dans la pierre du grand escalier de sa cave, n'y a pas trouvé celui de Bernard Courtois. Mais depuis l'époque de Frémy, des réparations furent exécutées, des casiers installés, et l'inscription peut dans ces conditions avoir été masquée ou être disparue.

(2) C'était alors une époque de grande confusion dans les services de santé. Les anciens titres de capacité restaient acquis, en fait, ainsi que les grades militaires qui y correspondaient. Les Ecoles de santé, constituées hâtivement en 1794 en vue de former un personnel instruit pour

pendant un an, un service régulier, et, sorti de l'armée, rentre dans le laboratoire de Louis-Jacques Thénard avec qui il s'était lié d'amitié à l'Ecole polytechnique, lorsque Thénard y était entré, comme préparateur de chimie, en 1798. Au bout de quelque temps, vers 1802, je crois, Seguin l'appelle auprès de lui. Seguin a bientôt jugé son nouveau préparateur. Il a reconnu en lui des aptitudes spéciales et, comme il est lui-même très occupé par l'exploitation des tanneries auxquelles il doit sa fortune, il confie à Courtois l'étude d'un produit sur lequel il base de grandes espérances : l'opium. Bernard Courtois se met à l'étude et parvient à isoler de l'opium un corps cristallisé, doué de réactions alcalines et susceptible de se combiner avec les bases.

Ce corps, c'est le premier alcaloïde connu : c'est la *morphine !* Il ne faut pas hésiter à le reconnaître et à l'affirmer, c'est à Bernard Courtois qu'est due la découverte de la morphine (1). Le 24 décembre 1804, Seguin communique à l'Institut le mémoire de son collaborateur. On ne le retrouvera inscrit dans les *Annales de chimie*, que dix années plus tard (2).

le service des armées, ne délivrèrent de certificats de capacité qu'à partir de 1798. Aussi des récriminations se manifestent-elles à ce sujet chaque fois que viennent en discussion les projets destinés à aboutir aux lois médicale et pharmaceutique de l'an XI : « Les jeunes médecins, chirurgiens et pharmaciens, employés sans réception légale, dans les armées de terre et de mer, et que des congés et des licenciements réguliers renvoyaient dans les départements, n'ont cessé de solliciter auprès du législateur un mode d'examen et de réception. » (Rapport de Cabanis au Conseil des Cinq-cents, 22 juin 1798). L'article 9 de la loi de Germinal, an XI, n'est d'ailleurs qu'un des aboutissants de cette situation confuse.

(1) Outre les travaux de Seguin, auxquels il collabora, Courtois poursuivit seul ses recherches sur l'opium, ainsi qu'en témoigne ce passage d'une lettre, écrite par le savant Frémy : « J'ai vu Courtois, à la fin de sa vie, essayer de produire artificiellement les alcalis organiques », et ainsi qu'en témoigne également une lettre où sa veuve écrivait, en parlant des travaux de son mari : « Longtemps, il s'est livré à un travail sérieux sur la morphine, etc. ».

(2) Le deuxième rapport de Seguin sur l'opium n'a pas paru. Il est très probable que c'est à cette époque que Seguin a été jeté en prison. A partir du premier rapport, ses articles ne paraissent plus dans les *Annales de chimie*.

On peut se demander dès maintenant pourquoi Courtois, malgré l'étendue de ses connaissances en chimie, n'est pas devenu le grand savant qu'il pouvait, qu'il devait devenir. Il a tout simplement manqué de confiance en lui-même. Ses études générales, comme je l'ai déjà signalé, n'avaient peut-être pas été poussées assez loin. Je parle surtout des études secondaires, pour lesquelles je n'ai retrouvé aucun diplôme universitaire portant son nom. Cette raison peut suffire à expliquer son manque d'assurance et d'audace. Il a commis, en effet, pour la morphine, la même faute que nous lui reprocherons pour l'iode. Il n'a pas été assez soucieux de ses intérêts, pas assez décisif dans ses affirmations. Etait-ce de sa part timidité naturelle ou scrupule de savant incomplet ? L'un et l'autre. Il avait obtenu la morphine en utilisant l'ammoniaque. Trouvant au corps nouveau des propriétés alcalines, il s'est demandé si ces propriétés n'appartenaient pas à l'ammoniaque seule. De cette hésitation, Sertuerner, plus audacieux *et plus érudit*, s'est nettement dégagé. Courtois, plus timide, a fait des réserves. Je crois difficile de l'en blâmer. Et pourtant ?

Cette timidité n'a pas échappé à la sagacité du grand Vauquelin. Et l'on sait la belle campagne qu'il entreprit en 1816 pour réclamer en faveur de Seguin la priorité de la découverte de la morphine. Or, dans cette affaire, qui dit Seguin dit Courtois, incontestablement.

En tout cas, malgré les sympathies qui devaient lier les deux chimistes, Courtois et Seguin ne devaient pas tarder à se séparer. Chacun allait suivre ses destinées. Seguin, enrichi d'une façon considérable pendant la Révolution, grâce aux bénéfices énormes qu'il avait réalisés à titre de fournisseur général des cuirs et peaux pour toutes les armées de la République, allait se voir obligé par Bonaparte à restituer une partie de sa fortune et se voir emprisonné jusqu'à la chute de l'Empire. Bernard Courtois allait, de son côté, se lancer dans l'industrie chimique du salpêtre, entraîné par les obligations que son père devait lui créer.

Son père, en effet, quitte Dijon en 1802 et arrive à Paris. Pourquoi ce départ ? Pourquoi vient-il ainsi tenter la chance dans la grande ville ? Hélas ! sait-on jamais le pourquoi véritable de nos décisions ? A n'en pas douter, Jean-Baptiste était attiré par le désir de se rapprocher de Guyton de Morveau, alors tout-puissant ; il comptait probablement sur l'appui de son ancien maître. Peut-être aussi était-il désireux de jouir des succès de son fils ? Le jeune chimiste tenait tout naturellement son père au courant de ses travaux ; il l'avait entretenu vraisemblablement de ses recherches effectuées dans le laboratoire de Seguin. La présence de Courtois à Paris en 1802 le fait présumer. Voici, d'ailleurs, les faits relevés dans l'ordre chronologique, grâce aux documents officiels, notariés ou autres, qui me sont parvenus.

Le 23 prairial an X (12 juin 1802), J.-B. Courtois, administrateur de la nitrière artificielle de Dijon, vient à Paris (1). Il loge chez M. Lamy, commissionnaire, rue Montorgueil ; il entreprend de se fixer dans la capitale et achète à la veuve Dartigue et à son fils une maison sise rue Sainte-Marguerite, n° 29, au faubourg Saint-Antoine. Il s'engage, conjointement avec Marie Bled, son épouse, à solder cet achat onze mois plus tard, et, à cet effet, il retourne à Dijon, y vend une partie de ses biens (2) et rentre à Paris s'installer comme salpêtrier, rue Sainte-Marguerite, dans la maison qu'il vient d'acquérir. L'*Almanach du commerce de Paris* (3) nous renseigne à ce sujet. Le nom de Jean-Baptiste y figure en 1804, 1805, 1806. Pour cette dernière date, nous faisons toutefois quelques réserves. En effet, loin de s'améliorer dans la capitale, les affaires de Courtois y deviennent promptement mauvaises. Il est mis en faillite.

(1) Voir aux annexes, pièces n°s 2 et 3.

(2) Document Voisenet, 9 fructidor an XI (Voir *supra*, p. 226), et Archives de la Côte-d'Or, Q décomptes 2788-9.

(3) *Almanach du commerce de Paris*, par de la Tynna.

Son bilan, retrouvé aux Archives de la Seine (1), porte la date du 20 décembre 1807, mais il porte aussi une note terminale, signée de la main de Jean-Baptiste Courtois, où il écrit : « J'observerai donc enfin que c'est après être resté captif et détenu *pendant vingt-six mois* dans la maison Sainte-Pélagie que j'ai obtenu le levée de mes écrous. Faute il y a eu de fournir aliment ».

Il ressort de cette note que son internement date à peu près de novembre 1805. La maison de commerce était donc gérée en son absence par un syndic quelconque ou par quelqu'un le représentant. Or, ce représentant n'était autre que son fils, Bernard Courtois. Le père et le fils étaient-ils déjà associés, sinon en nom collectif, tout au moins à intérêts communs ? C'est possible, mais ce n'est pas prouvé. Quoi qu'il en soit, une série de documents vont nous renseigner mieux que toute hypothèse. Les Archives de la Seine (2) renferment l'état de situation de la fabrique de salpêtrier du sieur Bernard Courtois fils, sise à Paris, rue Sainte-Marguerite, n° 39 (le numéro a changé, mais la maison reste la même), et y exerçant la profession de salpêtrier. Ce bilan nous indique en particulier que Bernard s'est porté caution de son père vis-à-vis des créanciers. D'ailleurs, les circonstances difficiles qui se sont présentées à cette époque ont eu une répercussion fatale sur les intérêts de J.-B. Courtois, répercussion qu'il a soulignée lui-même dans la note ajoutée par lui au bilan de sa faillite, en date du 20 décembre 1807, que j'ai citée plus haut. Jean-Baptiste y fait remarquer que l'on s'est montré envers lui d'une sévérité excessive :

« Comparant, dit-il, mon actif présent et futur avec le total de mon passif, on voit un excédent de 44,196 fr. 44 ; donc bien constant que sans les pertes énormes que j'ai éprouvées, j'aurais eu la satisfaction de faire honneur à

(1) Faillites, carton III. Voir aux annexes, pièce n° 9.

(2) Carton des bilans 104, dossier n° 10057, 25 février 1806. Voir aux annexes, pièces n°s 4, 5 et 6.

mes engagements et même sans qu'il soit besoin d'attaquer le dividende nécessaire au soutien de ma fabrique. » Et il ajoute, car il est honnête homme : « Actuellement dénué de tous moyens, même de ceux nécessaires pour faire valoir mes droits contre mes débiteurs, je ne puis qu'offrir l'abandon général de tout mon actif à mes créanciers. »

Son fils Bernard fait mieux encore ; il se porte garant vis-à-vis de ceux-ci.

Les documents que j'ai sous les yeux sont fertiles en renseignements de toute sorte. C'est ainsi que nous apprenons, par une note de Jean-Baptiste Courtois, figurant au résumé des pertes de son bilan de faillite, qu'il avait perdu dans la vente de la maison dite « Nitrière Saint-Médard de Dijon », une somme de 24,000 francs, abandonnée aux créanciers hypothécaires ; dans cette somme se trouve compris également son mobilier laissé à Dijon.

Nous trouvons, d'autre part, dans les pièces annexes du bilan de rachat de Bernard Courtois, mention d'une somme de 4,000 francs prêtée à Jean-Baptiste Courtois père par le sieur Louis-Bernard Guyton de Morveau, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de Lille, n° 63, somme que Bernard s'est également obligé à rembourser (1).

Quant à son père, le dernier document officiel le concernant est le bilan de faillite daté du 20 décembre 1807, dont je viens de parler. Cependant, les registres paroissiaux de Dijon enregistrent sa signature en 1811, à l'occasion du baptême de l'un de ses petits-fils (2) ; et les registres de l'état civil citent son nom en 1813, lors du

(1) Voir aux annexes, pièce n° 6.

(2) « Le 21 mars 1811, a été baptisé Jean-Baptiste-Jules, fils de M. Pierre Courtois, marchand,... né le 16 janvier 1811. Il a eu pour parrain Jean-Baptiste Vallot, et pour marraine, Cécile Audifrède... soussignés... Cécile Audiffred, [J.-B.] Courtois, P. Courtois, Jean-Baptiste-Isidore Vallot... » (Extrait du registre des actes religieux de la paroisse Saint-Michel, de Dijon.)

décès de sa femme à Dijon (1). Resta-t-il auprès de son fils à Paris ? Aucun autre indice ne le révèle. La date de sa mort elle-même nous reste inconnue. Aucune trace de son décès n'existe ni à Paris, ni à Dijon. Il n'en est pas de même, heureusement, pour son fils Bernard dont nous allons suivre désormais pas à pas l'existence laborieuse jusqu'à sa mort.

Le bilan de rachat établi à son nom porte la date du 25 février 1806. L'*Almanach du commerce de Paris* est muet, sur son compte, pendant les années 1807, 1808 et 1809. La fabrique de salpêtre de la rue Sainte-Marguerite n'y est même plus citée. Il est vrai que, le 28 mai 1806, J.-B. Courtois père avait vendu l'immeuble à un sieur Cotinot (2) et que, le 21 décembre 1807, dans son bilan de faillite, il avait déclaré habiter au n° 9 de la rue Saint-Ambroise. Il avait donc définitivement quitté la rue Sainte-Marguerite. Toutefois, à son adresse nouvelle, existe une fabrique de salpêtre, dirigée par Lamirau pendant les années 1807 et 1808 ; rien au nom de Courtois. En 1809, et pour la dernière fois, nous retrouvons une salpêtrière, exploitée comme auparavant au 39 de la rue Sainte-Marguerite ; mais ce n'est ni Lamirau, ni Courtois qui l'administrent ; c'est un sieur Deloncle dont nous lisons le nom pour la première et unique fois. Bernard Courtois a cependant signé de sa main, le 25 février 1806, le bilan de situation que nous avons cité. Que fait-il donc ? Est-il plus ou moins associé à Lamirau ou à Deloncle ? Mystère. Est-il à la recherche de capitaux en vue de reprendre la direction d'une industrie salpêtrière quelconque ? Les a-t-il trouvés ? Hypothèse accep-

(1) «... cejourd'hui, 15 février 1813, heure de 2 du matin, Marie Blé, âgée de 72 ans, rentière, native de Villy-le-Mouthier, fille de feu Pierre Blé et de feue Jeanne Poupon, son épouse, et mariée à Jean-Baptiste Courtois, domicilié à Paris, est décédée au domicile de Pierre Courtois son fils, marchand, demeurant à Dijon, place Impériale (place d'Armes). » (Extrait des registres de l'état civil de Dijon.)

(2) Voir aux annexes, pièce n° 8.

table, mais sans aucun fondement sérieux. Par bonheur, un document va nous renseigner, sinon sur la vie commerciale de Bernard, du moins sur sa vie intime. C'est une pièce officielle retrouvée en 1913, dans un dépôt d'archives de la mairie de Soissons, par M. E.-H. Guitard, secrétaire de la Société d'histoire de la pharmacie. Je dirai plus tard à quel sujet. Il s'agit pour l'instant d'une lettre dans laquelle M. E.-H. Guitard a relevé l'indication du mariage de Bernard Courtois, ou, pour mieux dire, l'année où ce mariage a été célébré : 1808. La date exacte est inconnue. Toutes les recherches tentées pour la découvrir sont restées vaines. Ce que l'on sait, par les pièces officielles dont j'exposerai l'existence au cours de cette étude, c'est que la jeune épousée se nommait Madeleine-Eulalie Morand. En 1808, elle avait vingt ans, ainsi qu'en témoigne son acte de naissance que voici :

Naissance de Morand (Madeleine-Eulalie), 15 janvier 1788. Préfecture du département de la Seine. Extrait du registre des actes de la paroisse de Saint-Gervais et Saint-Protais pour *l'année 1788*. « Le 16 janvier 1788 a été baptisée Madeleine-Eulalie Morand, née d'hier, fille de Claude Morand, coeffeur, et de Catherine Remy, son épouse, demeurant rue de la Mortellerie, de cette paroisse. Le parrain Henri-Gabriel d'Acosta, peintre, demeurant rue Philippeaux, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, la marraine, Marie-Madeleine Lenoir, fille mineure d'Antoine Lenoir, fermier, demeurant à Meaux-en-Brie. La marraine a déclaré ne savoir signer, le parrain et le père présents ont signé avec nous. — *Signé :* MORAND, D'ACOSTA, DUTER et CROIZET, prêtre. »

Pour extrait conforme :
Paris, le 21 juin 1858.

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine,
Signé : MIRMAN.

Un habile et savant connaisseur des choses d'autrefois, M. Denis de Lagarde, qui a bien voulu m'aider de son précieux concours dans les recherches que j'ai entreprises, a enquêté de tous côtés pour découvrir la date exacte du

mariage de Bernard Courtois avec Madeleine Morand. Considérant que celle-ci était née rue de la Mortellerie (actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville, 4e arrondissement, paroisse Saint-Gervais-Saint-Protais) et qu'elle pouvait être domiciliée chez ses parents lors de son union, il a compulsé les registres de cette paroisse entre 1806 et 1811. Aucune mention. Rien également à l'église Saint-Merry, où M. l'abbé Baloche, l'auteur d'une monographie magistrale sur son église, l'a secondé de toute sa réelle obligeance. Rien encore dans d'autres églises. Conclusion : la famille de la jeune fille n'habitait plus, en 1808, le quartier qu'elle habitait en 1788. Force nous est donc de noter seulement que le mariage Courtois-Morand a été célébré en 1808.

Quant à savoir si ce mariage apportait ou non au jeune chimiste les moyens qui devaient alors lui manquer pour s'installer, le doute est permis si l'on considère à la fois la modeste origine de Mme Courtois, fille d'un petit coiffeur de quartier, sachant à peine écrire, comme nous le verrons quelque jour en relisant une de ses lettres, et l'absence de contrat lors de son mariage.

Quoi qu'il en soit, à partir de 1810, c'est-à-dire deux ans après son mariage, et sauf une éclipse de 1815 à 1817, nous retrouvons Bernard Courtois, bien et dûment installé cette fois comme salpêtrier au no 9 de la rue Saint-Ambroise. C'est l'adresse, rappelons-le, que nous avions relevée dans l'acte de bilan de son père, en 1807. On peut supposer que le père et le fils avaient vécu ces quelques années sous le même toit, mais ce n'est qu'une supposition. Aucun fait ne la justifie. Rien également ne justifie l'indication donnée par Jagnaux, *Histoire de la chimie*, t. I, pages 521 à 524, d'après laquelle Courtois aurait habité rue du Regard, en 1811.

Problème insignifiant en lui-même, mais qui prend une importance anecdotique considérable, si l'on veut bien penser que l'année 1811 est celle de la découverte de l'iode. Aussi avons-nous tenu à mener jusqu'au bout l'enquête

relative à cette indication. Nous avons cherché par tous les moyens à retrouver, rue du Regard, la présence de Courtois entre 1806 et 1811. Hélas! son nom ne figure sur aucun état, policier ou civil. Allant plus loin, nous avons voulu voir si les registres des paroisses nous seraient plus secourables que les registres civils, et si même les introuvables lieu et date du mariage n'allaient pas tout à coup et par cette voie nous être révélés. La rue du Regard (VIe arrondissement) ressort, pour les numéros supérieurs à 13, de la paroisse Saint-Sulpice, et, pour les treize premiers numéros, de la paroisse des Missions étrangères, supprimée en 1879 et transférée, à cette date, à l'église Saint-François-Xavier, où se trouvent les anciennes archives. Or, à Saint-Sulpice et à Saint-François-Xavier, malgré l'obligeance des vicaires et la tenue très soignée des registres, nous n'avons trouvé aucune trace du mariage Courtois-Morand, dans la période 1806 à 1811.

Aucun doute n'est donc désormais permis. C'est bien au n° 9 de la rue Saint-Ambroise, conformément aux indications de l'*Almanach du commerce de Paris*, que Bernard Courtois habitait en 1810. Et c'est là, c'est dans cette demeure sur la façade de laquelle nous voudrions que fût placée quelque jour une plaque commémorative, que s'est produit le grand événement qui devait porter le nom de Bernard Courtois à la postérité.

CHAPITRE IV

L'industrie chimique des nitrates. L'industrie des cendres de varechs. — La récolte des goémons. Les « fucus ». — La découverte de l'iode par Bernard Courtois.

L'iode fut découvert par Courtois il y a cent dix ans. Découverte considérable, si l'on veut bien remarquer qu'il faut arriver jusqu'à nos jours et jusqu'à la découverte du radium, en 1900, pour rencontrer un corps chimique dont le rôle, la fortune et le développement puissent lui être comparés.

La découverte de l'iode en 1811 fut le point de départ d'une orientation nouvelle de la chimie ; celle du radium bouleverse actuellement nos théories sur la constitution de la matière et nous fait pressentir l'avènement d'une infinité de conséquences les plus inattendues. Les applications industrielles de l'iode sont aussi multiples que variées ; celles du radium préoccupent à juste titre tous les chercheurs modernes. Quant aux attributions médicales, elles ont été et restent encore aussi nombreuses pour le premier corps qu'elles sont en passe de le devenir pour le second.

Il serait donc des plus intéressant d'écrire l'histoire de l'iode de 1811 jusqu'à nos jours ; d'en étudier l'industrie depuis l'iode des varechs jusqu'à l'iode des salpêtres chiliens, celui des phosphorites du Lot jusqu'à celui des minerais de fer de la Lorraine et du Luxembourg qui en contiennent des traces ; de considérer ensuite son exploitation en Allemagne, en Angleterre, au Japon, en Norvège, sans oublier la France (1) et de passer en revue aussitôt

(1) *Iode, ses origines*, in *Union pharmaceutique*, 1914, p. 9. — La majeure partie de l'iode consommé dans le monde (500 tonnes par an en

après et comparativement, les sources et les pays où gisent tous les minerais radifères. Une telle œuvre aurait, à notre avis, une portée instructive de premier ordre. Mais nous ne saurions y prétendre ici. Notre étude a des vues plus modestes et nous entendons, pour la clarté même de son exposition, n'y envisager que l'historique de la découverte de Bernard Courtois et celui, si captivant, de sa vie pénible et laborieuse.

Toutefois sans empiéter sur le domaine d'une conception plus générale, il nous paraît indispensable, avant de continuer ce récit, d'apporter des précisions sur le procédé utilisé par Courtois et sur les moyens mis en œuvre par ce chimiste pour obtenir le corps nouveau que son intuition raisonnée lui permit de découvrir.

Nous verrons qu'il isola l'iode des eaux-mères du salin de varech, appelé aussi soude de varech, produit de l'incinération des algues marines. On donnait alors uniformément le nom de varech à toutes les plantes abandonnées par la marée ou vivant en mer à une assez faible profondeur. L'étymologie du terme en explique l'emploi. Il aurait, dit-on, plusieurs origines : pour les uns, il dérive d'un vieux mot normand, devenu en anglais *wrack*, ou *wreck*, qui signifie « naufrage ». Les plantes marines, apportées à la côte, étaient des « naufragées », c'est-à-dire des « wrecks », des varechs. Pour les autres, il découle d'une expression scandinave, signifiant littéralement « tout ce qui est rejeté de la mer ». La différence des deux étymologies est donc peu marquée et le sens reste le même.

moyenne) provient : 1° des eaux-mères dans lesquelles, au Chili, on a fait cristalliser le salpêtre ; l'iode s'y trouve à l'état d'iodates alcalins ; 2° des cendres de varechs recueillies en Ecosse, en Norvège, en France et au Japon ; l'iode y est à l'état d'iodures alcalins et alcalino-terreux ; 3° des eaux minérales des Indes néerlandaises ; ces eaux contiennent 0 gr. 012 d'iode par litre. Les sources de la résidence de Sourabaya à Java ont fourni 23,980 kilogs en 1909 ; l'eau de la source est amenée dans de grands bassins, on y fait dissoudre du gaz sulfureux et on y ajoute du sulfate de cuivre : l'iode en est précipité à l'état d'iodure cuivreux contenant 50 pour 100 d'iode

Pesnelle (1) indique qu'on désignait autrefois sous le nom de varech « toutes choses que l'eau jette à terre par tourmente et fortune de mer, ou qui arrivent si près de la terre qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa lance..., toutes choses sur lesquelles les seigneurs du pays avaient un droit de naufrage, ou droit de varech, exception unique et privilégiée en faveur de la province de Normandie ».

L'orthographe même du mot a varié. A l'époque de Courtois, on l'écrivait tantôt *varec* et tantôt *vareck*. Le mot *varec* servait même à qualifier simplement la soude qu'on en retirait. De nos jours, le mot varech, en anglais, signifie encore à la fois varech et soude.

D'après Stanford (2), le goémon est appelé « varec » ou « vraic » dans les îles anglo-normandes (Jersey et Guernesey) et l'on y distingue le « vraic venant » ou d'échouage et le « vraic scié » ou de rive coupé, et les hommes qui le récoltent sont dits des « vraicqueurs ».

Quoi qu'il en soit, varec, vareck ou varech, ce nom n'est plus attribué aujourd'hui qu'à certaines phanérogames marines, parmi lesquelles se range le *Zostera marina* L. et qui servent surtout à la confection du crin végétal mis en usage par les emballeurs et les tapissiers.

Les plantes dont Courtois utilisait les cendres, et alors appelées par lui des varechs, étaient des algues marines brunes. Nous verrons plus loin à quelles espèces appartenaient ces algues (3).

Il est aisé de concevoir que les algues marines diffèrent suivant les régions qu'elles habitent. La flore des régions tropicales est autre que celle des régions tempérées et, dans ces dernières, les espèces varient également. Celles de la côte de Bretagne ne sont pas les mêmes que celles du nord

(1) *Coutumes de Normandie*, 3e édit., Rouen, 1759, p. 610.

(2) Edward G.-C. Stanford, « On the economic Application of Seaweed », *Journal of the Society of Arts*, Londres, 14 février 1862.

(3) Voir page 249.

de l'Espagne ; au contraire, celles de la Manche, côte anglaise ou côte française, sont identiques. Courtois s'adressait aux algues bretonnes et normandes où se rencontrent, en particulier, les *fucus*, récoltés à marée basse ou rejetés sur le rivage, les goémons, ensemble de fucus et de laminaires dont les espèces sont diverses, suivant le niveau marin d'où elles sont extraites. On distingue, en effet, le goémon en place ou goémon de coupe, fixé aux rochers, du goémon épave rejeté par la vague (1). Le goémon de coupe se divise lui-même en deux sortes : le goémon de rive facile à saisir et le goémon de fond submergé. Le vrai goémon de fond est inabordable même par les grandes marées.

Le goémon de rive est formé de *Fucus*, *Himanthalia*, *Chondrus crispus* ; le goémon de fond par les Laminaires à tige ronde (*Laminaria saccharina*, *L. flexicaulis*, *L. Cloustonii*) ou à tige plate (*Saccorhiza bulbosa*).

Au temps de Courtois, les goémons de coupe ou de rive étaient plus particulièrement recherchés par les soudiers. Ils constituaient le goémon noir, formé par les *Fucus* et les *Ascophyllum* (*Fucus nodosus*). C'étaient des algues brunes, dont le type végétant au niveau le plus élevé est le *Fucus platycarpus* et sa variété *spiralis*, le type du niveau suivant le *Fucus vesiculosus* et le type du niveau le plus profond le *Fucus serratus*. Quant à l'*Ascophyllum*, il se rencontre au même niveau que le *Fucus vesiculosus* ; on le connaît aussi sous le nom de « robert » et de « vraigin » (2) (Moquin-Tandon).

La récolte de ces divers goémons est soumise de nos jours à des règlements administratifs assez sévères.

(1) On ne recueille que ceux qui s'échouent vers le mois d'avril, parce qu'à ce moment on peut compter sur de belles journées pour en assurer la dessication. Le varech lavé par les pluies perd, en effet, une partie de ses principes actifs.

(2) Dans son bel ouvrage de vulgarisation : *Le monde de la mer*, publié sous le pseudonyme d'André Frédal, 2e édit., Paris, 1866, Moquin-Tandon donne aussi « craquet » comme nom vulgaire du *F. vesiculosus* et « vraiplat » comme nom vulgaire du *F. serratus*.

M. P. Guérin, professeur à la Faculté de pharmacie de Paris et à l'Institut national agronomique, a étudié ces règlements, en ce qui concerne le département du Finistère, dans un article fort documenté, publié par la *Revue scientifique* (numéro du 6 janvier 1917).

Ces règlements, à vrai dire, ne sont pas nouveaux. On trouve déjà, dès 1861, une ordonnance royale indiquant les conditions dans lesquelles le goémon pouvait être coupé. Les pêcheurs prétendant que cette coupe détruisait le frai du poisson, Louis XV, en 1731, publia une déclaration, confirmant l'ordonnance de 1681, tout en y ajoutant de nouvelles restrictions. Toutefois, le roi ayant, en 1739, permis de brûler les goémons, on se mit, principalement dans le pays de Caux, non seulement à les couper, mais à les arracher et de nombreux fours à soude furent installés. La fumée dégagée par ces fours gênant les riverains, ceux-ci prétendirent qu'elle occasionnait des maladies épidémiques, qu'elle nuisait aux plantes en fleurs et aux arbres fruitiers, d'où plaintes adressées au Parlement. Celui de Rouen intervint et promulgua un arrêt à la suite duquel la seule amirauté de Cherbourg était autorisée à couper le varech pour le réduire en soude. C'était la ruine pour les verriers et les soudiers normands. Le litige fut soumis à l'Académie des sciences. Plusieurs enquêtes furent ouvertes dont les conclusions firent l'objet de deux mémoires écrits l'un et l'autre par Tillet et Fougeroux et communiqués à l'Académie des sciences, le premier le 13 novembre 1771 et le second en 1772. Les auteurs démontrèrent que la fumée ne présentait aucun des dangers signalés par les plaignants, pas plus que le frai de poisson n'était détruit par les récoltes. Une question très importante fut tranchée par la même occasion : celle du procédé d'extraction des algues. Les enquêteurs constatèrent que les algues coupées ne se reproduisaient qu'avec peine, tandis qu'aux algues arrachées succédaient, au contraire, de nouvelles pousses. L'arrachage fut donc autorisé et de toutes ces enquêtes sortit, en

1772, une nouvelle déclaration royale beaucoup plus libérale que celle de 1731.

En 1794 (12 ventôse an II), nouvel assaut. Le représentant du peuple Le Carpentier, estimant que le privilège accordé aux riverains était injurieux à l'égalité (!), prit un arrêté autorisant toutes les communes, soit des côtes, soit de l'intérieur, à recueillir le goémon. Les populations riveraines protestèrent et un nouvel arrêté, en date du 18 thermidor an X, signé de Bonaparte, premier consul, annula celui du 12 ventôse an II, en remettant à l'autorité des préfets la détermination des règlements concernant goémons et varechs.

Tel était l'état de la législation côtière à l'époque de Courtois et tel il resta jusqu'à la publication des nouveaux décrets, qui eut lieu le 4 juillet 1853 (1). D'autres ont suivi depuis, mais ce n'est pas ici le lieu de les examiner.

Bernard Courtois avait grandi, peut-on dire, au sein des perfectionnements de l'industrie du salpêtre. Pour utiliser les eaux-mères chargées de nitrates terreux inemployables, il avait vu son père y ajouter des cendres de bois qui, si elles transformaient les nitrates terreux en nitrate de potasse, s'employaient bien inutilement à transformer en sels potassiques les autres sels terreux mêlés aux nitrates. Or les cendres de bois étaient de production limitée ; elles devinrent rares et chères. On pensa aux cendres de varechs, dont la soude, intermédiaire élégant, se substituerait pour sa part aux bases terreuses et permettrait, le cas échéant, de séparer un nitrate de soude, susceptible par ailleurs et sans perte accessoire de cendres potassiques d'être transformé en nitrate de potasse. A vrai dire, les réactions sont autrement plus complexes, mais il était

(1) Nous avons emprunté tous ces renseignements, ainsi que la classification botanique que nous avons adoptée, au remarquable ouvrage de M. C. Sauvageau, *Utilisation des algues marines*, 1 vol. in-16, 394 pages. G. Doin, éditeur, Paris, 1920.

nécessaire pour la clarté de ce qui suit, de dire pourquoi Bernard Courtois employait les cendres de varechs, et ce qu'étaient les varechs à son époque.

En résumé, il comprenait, sous le nom de varechs, certaines algues des côtes normandes et bretonnes, c'est-à-dire les *fucus* et les *laminaires :* les *fucus*, algues très communes sur ces côtes où l'on peut les cueillir à marée basse, les ramasser quand la mer les rejette sur le rivage ou les arracher dans de certaines conditions ; les *laminaires*, autres algues, mais de grande taille, croissant par touffes et formant de véritables forêts sous-marines et dont le nom vient de la forme qu'elles présentent, forme aplatie en lame (*laminaria*).

Quant aux différentes espèces dont il traitait les cendres, elles devaient toutes appartenir aux types suivants :

1° FUCUS

Fucus platycarpus Thur. (et variété *spiralis* Sauv.).

Fucus vesiculosus L.

Fucus serratus L.

Ascophyllum nodosum Le Jol., dénommé aussi « robert » ou « vraigin ».

On peut y ajouter le *Chrondrus crispus* Stackh. qui n'est pas un *fucus*, mais une algue du groupe des Floridées et peu riche en iode, mais que l'on arrachait forcément en même temps que les *fucus* avoisinants.

2° LAMINAIRES

Laminaires à tige ronde :

Laminaria Cloustonii Edm. et *Laminaria flexicaulis* Le Jol., réunies autrefois sous le nom de *Laminaria digitata*.

Laminaria saccharina Lamour, appelée jadis *Fucus saccharinus* (1), dite parfois « diable de mer » et qui possède la particularité de se recouvrir d'efflorescences sucrées en se desséchant, particularité à laquelle elle doit son nom.

Laminaires à tige plate :

Saccorhiza bulbosa de la Pyl.

(1) *In* C. Sauvageau, *loc. cit.*, Introduction, p. 17. Certains auteurs ont cité encore, parmi les *fucus*, le *F. stenobulus*, qui, d'après C. Sauvageau, ne correspond à rien (Introduction, p. 21).

Toutes ces algues, après incinération et traitement, contiennent à la fois, sous forme de sels de sodium, de potassium, de magnésium et de calcium, des chlorures, bromures, iodures (1), carbonates et sulfates divers. Leur richesse en potasse et en soude était autrefois seule appréciée et le traitement auquel elles étaient soumises avait pour principal objet l'extraction des alcalins qu'elles renferment. C'est en procédant à la dernière partie de cette extraction que Bernard Courtois fut amené à la découverte de l'iode. Nous allons le suivre dans cette opération.

Le procédé consistait :

1° A incinérer sur place les algues desséchées ;

2° A lessiver à l'usine les cendres recueillies.

Pour l'incinération, rien de plus simple. On la pratique d'ailleurs, de nos jours, à peu près de la même façon : une fosse longitudinale est creusée dans le sol du rivage où les algues desséchées sont réunies en tas. On tapisse cette fosse avec des pierres plates et après l'avoir recouverte d'une première couche d'algues, on y met le feu en allumant avec des ajoncs ; puis, peu à peu et successivement, on y assure la combustion de tas entiers. Les cendres ainsi formées constituent, après liquéfaction ignée et malaxage, le salin de soude, riche en sels de sodium et de potassium et renfermant une certaine quantité d'iodures et de bromures alcalins (2).

(1) La combinaison saline de l'iode ne se produit que sous l'effet de la calcination et du traitement chimique. L'iode existe bien dans l'eau de mer, et par suite dans les algues, mais à l'état de composés organiques ou organisés, et non à l'état d'iodure (A. Gautier).

(2) En France, en année normale, on incinère, environ 50,000 tonnes de varechs qui fournissent la quantité de « soude » nécessaire pour l'extraction des 50,000 à 60,000 kilos d'iode consommés en France et en Algérie. Les « soudes » de bonne qualité, contiennent de 0,8 à 1 pour 100 d'iode. C'est une erreur de croire que les pêcheurs de varechs puissent en ramasser une quantité illimitée ; chaque année, il arrive que certaines usines éprouvent de grandes difficultés à s'approvi-

Le lessivage se fait à l'usine. On soumet les blocs ou pains de cendres à l'action de l'eau qui entraîne les parties solubles. Les lessives obtenues sont concentrées et évaporées ; elles déposent d'abord le sel marin, puis les sels de potasse, chlorures et sulfates. Les eaux-mères marquent alors 55° Baumé ; elles contiennent les iodures de sodium et de potassium, une partie du sel marin non déposé, du sulfate et du carbonate de sodium, des cyanures, des polysulfures ainsi que des sulfites et des hyposulfites provenant de la réduction subie par les sulfates pendant la calcination.

C'est pour détruire ces composés sulfurés que Courtois, comme ses successeurs le font encore de nos jours, employait l'acide sulfurique. *Peut-être en employa-t-il en excès le jour de sa découverte*, car il se produisit, sous l'action réunie de la chaleur et de l'acide, une transformation de l'acide iodhydrique en iode qui, par ses vapeurs violettes, révéla, aux regards attentifs du lessiveur de cendres de varechs, la présence de l'iode jusqu'alors inconnu (1).

Devant cette révélation, peut-être involontaire, d'un fait aussi considérable, on ne peut s'empêcher de songer, en poursuivant la comparaison toute gratuite que j'ai tenté d'établir entre l'iode et le radium, que la découverte de la radioactivité est due pour partie à un incident aussi fugitif en apparence, que significatif à la réflexion, mais analogue toutefois à l'incident de l'acide sulfurique pour Courtois. Becquerel avait enfermé une plaque photographique dans une enveloppe d'aluminium recouverte de sels d'uranium. Il voulait expérimenter par ce moyen l'impression produite par le soleil qui, comme on le sait, rend phospho-

sionner dans la région ; en 1912, par exemple, il y eut une véritable disette de varechs ayant entraîné le chômage des usines pendant plusieurs mois. (Note de M. C. Crinon.)

(1) Gay-Lussac écrira plus tard : « Dans les soudes de vareck, où il y a beaucoup de sulfites sulfurés, l'iode est à l'état d'acide ; il ne se manifeste dans les eaux-mères de ces soudes que lorsque les sulfites sulfurés sont détruits » (V. page 286.)

rescents certains corps chimiques exposés à sa lumière. Mais ce jour-là, il pleuvait ; le temps était sombre et le soleil boudait. Becquerel enferma donc dans un tiroir son dispositif d'expérience, où il le laissa jusqu'au moment de recommencer, quelques jours après, grâce à un soleil radieux, sa première tentative. C'est alors qu'il remarqua que la plaque photographique avait été impressionnée *dans l'obscurité, par les rayons obscurs* des sels d'uranium et sans le secours d'aucune source lumineuse étrangère : la radioactivité était trouvée.

Dans l'esprit de Becquerel, comme dans l'esprit de Courtois, la même question vint se poser : « Qu'est-ce que cela veut dire ? » Chez les deux auteurs la révélation créa l'évidence et le raisonnement en suggéra la déduction. La pluie d'un côté, l'excès d'acide sulfurique de l'autre furent les deux causes occasionnelles de résultats prodigieux. L'intelligence de l'homme avait, une fois de plus, triomphé du mystère éternel de la matière.

*
* *

Sa découverte une fois réalisée, Courtois, aidé, ainsi que nous le verrons plus loin, de ses compatriotes Desormes et Clément-Desormes, chercha le moyen pratique d'extraire industriellement l'iode.

Il s'adressa au chlore. Son procédé, qui est encore en usage dans quelques usines de France, consistait à décomposer par cet élément les eaux-mères des cendres d'algues brunes purifiées au préalable par l'acide sulfurique, d'après la réaction suivante : $KI + Cl = K\,Cl + I$.

Tous les manuels de chimie industrielle rappellent ce procédé qui se réalise généralement dans des bonbonnes en grès d'une capacité de 100 à 150 litres, munies de trois tubulures, pour l'arrivée du chlore, son dégagement et le brassage. L'iode ainsi obtenu et qui contient un peu d'humidité constitue l'iode brut, lequel est ensuite sublimé ou transformé en iodures. Je n'insiste pas.

Néanmoins, je ne puis passer sous silence les essais méthodiques entrepris dès 1815 par Gaultier de Claubry (1), contemporain de Courtois. Il s'était préoccupé de savoir quelles étaient les espèces d'algues les plus riches en iode (2). A cet effet, il établit des comparaisons entre elles, sans toutefois donner des chiffres et rangea, dans l'ordre décroissant suivant, les espèces qu'il avait étudiées : *Laminaria saccharina*, *Laminaria digitata*, *Fucus serratus*, *Fucus vesiculosus*, *Halidrys siliquosa*, *Chorda Filum*, ce dernier très pauvre en iode. Il se proposait d'extraire l'iode en traitant le *Laminaria saccharina* desséché et mis en poudre, par l'acide sulfurique concentré : « Ce qui, disait-il, éviterait le long procédé du traitement des eaux-mères de la soude de varecks ». L'idée de Gaultier était, on en conviendra, des plus ingénieuses (3).

Le *Laminaria saccharina* avait d'ailleurs ses prédilections. C'est ainsi qu'il s'attacha à étudier l'efflorescence de goût sucré de cette laminaire ainsi que celle de l'*Halidrys*. Il disait « que le sucre de fucus diffère essentiellement du sucre de canne et qu'il paraît être analogue à celui que

(1) Gaultier de Claubry (Henri-François), (1792-1878), fut nommé, en 1859, professeur de toxicologie à l'Ecole de pharmacie de Paris ; il y succédait à Caventou. Il avait été auparavant chirurgien de la garde impériale. Ses ouvrages sont nombreux et variés; on lui a même reproché cette variété. Il appartint à l'Académie de médecine.

(2) Les varechs de toutes les régions de France ne sont pas également riches en iode ; c'est surtout dans le Finistère et le Morbihan qu'on rencontre ceux qui peuvent être utilisés pour la fabrication de l'iode. Là où passe le Gulf-stream, l'eau de la mer possède une température relativement élevée à la faveur de laquelle les varechs fixent dans leurs tissus une plus grande proportion des principes iodiques contenus dans l'eau de mer. Partout où passe ce courant chaud, les varechs ont une teneur en iode intéressante ; c'est ce qui a lieu, en dehors de la Bretagne, pour la partie occidentale de la Normandie, pour l'Ecosse, l'Irlande, le Japon. (Note de M C. Crinon)

(3) Gaultier de Claubry, *Recherches sur l'existence de l'iode dans l'eau de mer et dans les plantes qui produisent la soude de varecks, et analyse de plusieurs plantes de la famille des algues*, in *Annales de chimie*, t. XCIII, Paris, 1815.

MM. Fourcroy et Vauquelin avaient retiré du sucre de l'oignon (*Allium cepa*) et au sucre cristallisable de la manne ».

On sait, en effet, que les grandes algues brunes contiennent de la mannite et non du glucose.

Rappelons enfin que la coloration bleue de l'amidon par l'iode a été découverte par Gaultier de Claubry, en collaboration avec Colin. Il disait que l'iode se trouve dans les algues à l'état d'hydriodate de potasse (iodure).

CHAPITRE V

Bernard Courtois : sa première étude des propriétés de l'iode.

A la fin de l'année 1811, en lessivant des cendres de varech, Bernard Courtois, l'habile salpêtrier, observe, nous l'avons dit, la formation, dans les eaux-mères, au contact de l'acide sulfurique, d'un résidu cristallisé irrégulièrement. Son procédé de fabrication du salpêtre consiste à transformer partie des nitrates de chaux et de magnésie d'abord en nitrate de soude, puis en nitrate de potasse. Il emploie à cet effet les cendres des varechs et, en évaporant ses solutions, il s'aperçoit que les chaudières en cuivre qu'il utilise sont altérées par suite d'une combinaison avec un corps inconnu. C'est là, pour lui, une deuxième révélation de la présence de ce corps.

La propriété la plus remarquable qu'il en constate, c'est qu'il donne une vapeur violette superbe par l'action d'une douce chaleur ; à la température ordinaire, il prend l'aspect d'un métal. Courtois le contemple avec étonnement. Ses instincts de chimiste s'éveillent. Il se demande quel est ce corps nouveau, quelles sont ces vapeurs. Devant le fait qui éclate à ses yeux, son raisonnement s'élabore. Il y a là un fait étrange dont il a hâte de découvrir la cause. Il recueille avec soin le mystérieux produit et en entreprend aussitôt l'analyse sommaire. Ses connaissances en chimie sont suffisantes pour diriger ces premiers essais. Il constate bientôt les faits suivants : chauffée vers 70°, la matière se fond en élevant des vapeurs violettes. La chaleur rouge, l'oxygène et le charbon n'ont aucune action sur elle. L'hydrogène en change la nature : il se forme une espèce d'acide ; même résultat avec le phosphore. Il essaie son

action sur quelques métaux et constate qu'elle les attaque directement et se combine avec eux sans effervescence. Elle s'unit également aux oxydes et forme avec eux des combinaisons presque toutes solubles dans l'eau. Il l'essaie avec l'ammoniaque, et voici qu'il obtient un précipité qui, desséché, éclate avec fracas! Ce corps nouveau, auquel un nom ne sera donné que plus tard : c'est l'*iode!* On peut appliquer à Courtois les termes employés par J.-B Dumas, dans son éloge de Balard (1) : « Le hasard fit peu et la logique presque tout ».

On devine l'émoi qui s'empare de Courtois. Il voudrait poursuivre ses investigations; mais ses moyens d'action sont limités. Il ne possède pas, rue Saint-Ambroise, un laboratoire aménagé pour les expériences minutieuses qu'il faudrait entreprendre. Chose plus grave, il ne se sent peut-être pas assez confiant en lui-même. Enfin et surtout le temps lui manque. L'exploitation de son industrie absorbe tous ses instants. Nous connaissons sa situation et nous savons qu'elle n'était pas brillante. Il lui fallait vivre. A cette sorte de timidité que j'ai cru reconnaître en lui et à son peu d'assurance, ne serait-il pas juste d'associer ses difficultés d'existence ? De toute évidence, s'il en avait eu les moyens financiers, il aurait, étant donné ses goûts et ses aptitudes, continué ses travaux et révélé avec des études complétées sur l'iode, les alcaloïdes de l'opium autres que la morphine, dont il avait pressenti et annoncé la présence. Mais il fallait vivre! Son état de salpêtrier l'éloignait de toutes recherches contemplatives. Il devait s'occuper de son pain avant de s'occuper de sa gloire !

Il chargea donc deux de ses compatriotes dijonnais, Desormes et plus particulièrement le futur gendre de ce dernier, Nicolas Clément (2), physicien et chimiste,

(1) Qui découvrit le brome en 1826.

(2) Ils étaient à la fois ses compatriotes et ses contemporains. Bernard Courtois et Desormes sont nés à Dijon en 1777, et Clément-Desormes en 1779.

professeur au Conservatoire des arts et métiers, de continuer ses recherches dans leur laboratoire d'études, et leur confia le soin d'annoncer au monde savant son importante découverte.

Clément la présenta à l'Institut le 29 novembre 1813, et — dernier stade de la découverte — dans les séances suivantes des 6 et 20 décembre de la même année, Gay-Lussac établissait dans deux notes magistrales, qu'il devait compléter en 1814 par son admirable mémoire sur l'iode, les rapports du nouveau corps avec les autres éléments. Il lui donnait le nom d'*iode*, de ἰοειδής, violet, à cause de la couleur violette de sa vapeur.

Ici se place un incident pénible. Je veux parler de l'intervention du savant anglais Humphry Davy, dans la question de l'iode.

En brave homme qu'il était, Bernard Courtois distribuait généreusement à ses collaborateurs et amis des échantillons du nouveau corps. Son compatriote Clément, qui l'aidait dans ses recherches, en usait de même. Humphry Davy, par une faveur spéciale de Napoléon, ayant obtenu l'autorisation de traverser la France pour se rendre en Italie, arrive à Paris (1).

Clément pense qu'il est de son devoir de montrer à un savant aussi distingué le corps nouveau découvert par Courtois et qu'il n'avait encore montré qu'à Chaptal et à Ampère.

Un tel geste est bien français et prouve, en compagnie de tant d'autres, le désintéressement de nos savants. C'est à la fois une grâce et un défaut de notre caractère. En tra-

(1) Davy n'était pas un inconnu pour la France. Déjà, en 1807, l'Académie des sciences lui avait décerné son grand prix, fondé « pour les progrès du galvanisme », en récompense de ses travaux et en particulier de l'isolement des métaux par la pile. Sa découverte du protoxyde d'azote, ou gaz hilarant, lui avait également valu une réputation mondiale. On ne peut donc pas être surpris de la faveur spéciale que Napoléon lui accorda.

vaillant pour la grandeur de notre pays, nous sentons instinctivement que notre rôle est plus élevé et nous étendons notre action à l'humanité tout entière. Il est bon de le dire. Nous sommes trop enclins, par notre tempérament, à décrier nos mœurs, nos gouvernements et nos propres actes. Ayons, quand il convient, l'orgueil de nous-mêmes et ce sera justice.

Dès qu'il fut en possession du précieux produit, Humphry Davy l'étudia. Sa haute intelligence et ses connaissances supérieures en chimie lui permettaient d'en tirer les plus exactes conclusions. Et nous pouvons croire qu'il était capable de constater, simultanément avec Gay-Lussac, et indépendamment de lui, et la nature élémentaire de l'iode et ses principales propriétés ; mais il n'aurait jamais dû permettre à une revue anglaise, dirigée par Nicholson et Tilloch, d'imprimer la phrase suivante :

Il paraît que l'iode a été découvert depuis environ deux ans, mais tel est l'état déplorable de ceux qui cultivent les sciences en France, qu'on n'en avait rien publié jusqu'à l'arrivée de notre philosophe dans ce pays (1).

« Notre philosophe », c'est Davy. Gay-Lussac, qui raconte la chose (2), ajoute : « Peu de temps après avoir montré l'iode à M. Davy et lui avoir communiqué le résultat de ses recherches, M. Clément lut sa note à l'Institut et la termina en annonçant que j'allais les continuer (3). Le 6 décembre, je lus, en effet, à l'Institut une note (4) qui fut imprimée dans le *Moniteur* du 12 décembre et qui l'a été ensuite dans les *Annales de chimie* (t. LXXXVIII, p. 311). Je ne rappellerai point ici que les résultats qu'elle renferme

(1) « It appears that this gaz (l'iode) was discovered about two years ago ; but such is the deplorable state of scientific men in France, that no account of it was published till the arrival of our english philosopher there. » (*Journal de MM. Nicholson et Tilloch*, n° 189, p. 69).

(2) *Note historique sur la découverte de l'iode*, in *Annales de chimie*, t. XCI. *Mémoire sur l'iode*, 1er août 1814, p. 118-121.

(3) Voir cette note, p. 273.

(4) Nous publions également cette note, p. 283.

ont déterminé la nature de l'iode et que j'y ai établi que cette substance est un corps simple analogue au chlore ; personne n'a contesté jusqu'à présent que je n'aie fait connaître, le premier, la nature de l'iode, et il est certain que M. Davy n'a publié ses résultats que plus de huit jours après avoir connu les miens. »

Cette impertinence était d'autant plus regrettable que, dans l'occurrence, Davy méconnaissait les lois mêmes de l'hospitalité.

Je voudrais pourtant plaider en sa faveur les circonstances atténuantes. Davy avait souffert d'une grave maladie nerveuse en 1807-1808, et il faut attribuer à l'ébranlement qu'il en avait ressenti bien des faits qui seraient impardonnables sans cette excuse. D'ailleurs, Courtois ne fut pas le seul à en souffrir. Dans son livre sur *Les grands hommes*, M. Ostwald, professeur à l'Université de Leipzig, a noté combien Davy, après sa maladie, était resté susceptible. Il souffrait horriblement quand on ne reconnaissait pas son mérite autant qu'il le désirait. Ostwald rapporte à ce sujet l'anecdote suivante que je cite ici, car elle est typique :

Humphry Davy avait comme collaborateur Faraday. Celui-ci, étant pauvre, avait dû, pour satisfaire à ses besoins, accepter de servir son maître, non comme assistant scientifique au sens moderne du mot, mais comme une sorte d'intermédiaire entre garçon et mécanicien. On sait avec quelle promptitude il parvint à une plus haute situation. Cependant Davy, entreprenant le célèbre voyage dont je viens de parler, proposa à Faraday de l'accompagner en qualité de secrétaire. Faraday, bien que déjà fort connu, accepta. Il eut à subir le caractère difficile de lady Davy et joua, au demeurant, auprès du couple en voyage, un rôle des plus humbles. Les voici à Genève. Le physicien de La Rive, ayant un plaisir particulier à voir Faraday, l'invite à dîner en même temps que Davy. Mais, à l'heure du repas, Davy refuse nettement de s'asseoir à la même table

que celui qu'il considère, à certains égards, comme son domestique. De La Rive répondit à cela qu'il se voyait tout simplement forcé de donner deux dîners au lieu d'un ; et c'est ce qu'il fit.

Faraday pardonna. Fit-il pas mieux que de se plaindre ! Et ne devons-nous pas pardonner à notre tour ? Ce sont là des faiblesses de grand homme malade, et la petite lampe qui brille au chapeau de nos mineurs, la lampe célèbre de Davy, n'est-elle pas un flambeau discret, un ex-voto symbolique d'indulgence et de pitié ?

Nous pouvons croire aussi que Courtois pardonna.

CHAPITRE VI

Conséquences scientifiques de la découverte de l'iode. L'évolution chimique. — Relations de Courtois avec Desormes et Clément ; note biographique sur ces deux savants. — Communication de Clément à l'Institut.

La découverte de l'iode par Courtois fut un événement considérable, non pas tant par la valeur incalculable que devait prendre dans l'industrie et la thérapeutique le corps nouveau ainsi mis au jour, mais bien par l'évolution scientifique que les recherches entreprises à son sujet devaient déterminer.

On sait que ces recherches occupèrent surtout deux savants chimistes, Gay-Lussac et Davy. Nous examinerons leurs travaux au chapitre suivant.

Mais il est, auparavant, nécessaire et intéressant de reprendre la question d'un peu loin. On en saisira mieux l'importance et on en comprendra plus aisément toute la genèse.

C'est, d'ailleurs, un des chapitres les plus curieux de l'histoire de la chimie.

Jusqu'en 1809, date de la découverte des hydracides par Gay-Lussac et Thénard et par Davy, les théories de Lavoisier sur l'action indispensable de l'oxygène dans la formation des acides étaient seules admises. Ce grand chimiste avait, du reste, lutté âprement pour les faire admettre. Antérieurement à ses expériences concluantes, la conception du phlogistique, défendue par le médecin et chimiste allemand Georges-Ernest Stahl (1660-1734), avait prévalu. On peut se demander sur quelles bases l'existence hypothétique d'une semblable conception s'était établie et maintenue pendant plus d'un siècle ; la réponse est simple :

c'est que son dogmatisme et sa commodité contentaient les esprits. Stahl n'était pas, d'ailleurs, novateur en la matière. Il n'avait fait que reprendre et développer les théories d'un autre chimiste allemand, Bécher (1625-1682). Celui-ci avait affirmé l'existence d'un acide universel, *acidum universale*, principe du croisement des minéraux. Sa croyance en la transmutation des métaux l'avait conduit à cette affirmation.

Stahl alla plus loin. Il prétendit à l'existence d'un calorique, tantôt isolé, ou calorique à l'état libre, tantôt considéré comme un agent de liaison, ou calorique à l'état de combinaison. C'est ce dernier qui constituait le phlogistique, ou calorique combiné, existant dans tous les corps combustibles. Il en tirait cette déduction que tous les corps combustibles étaient constitués par un élément non combustible uni à un fluide inflammable : le phlogistique (φλογιστικος, de φλέγειν, brûler).

Cette conception hasardeuse que la science expérimentale devait détruire, était-elle sortie tout armée du cerveau de Stahl? Oui et non. Pour comprendre le savant, il faut parfois expliquer l'homme. Stahl apparaît à l'examen comme le type du savant allemand, aussi bien des temps passés que des temps modernes, long à se décider, mais ancré dans ses convictions dès qu'il a pris parti. Il était orgueilleux à l'instar de ses semblables. Le choix du nom d'Olympiodore qu'il adopta, lorsqu'il fit partie de l'Académie des curieux de la nature, en témoigne. Il était appelé à devenir l'homme d'un système, aussi dangereux en science qu'en littérature ou en philosophie : « *Timeo hominem unius libri :* Je crains l'homme d'un seul livre », a dit saint Thomas d'Aquin. Homme redoutable en ce sens, qu'il défend âprement une connaissance qu'il possède seule. Or, Stahl, en tant que médecin, avait exposé, soutenu, défendu et fait sien le système connu sous le nom d' « animisme », où, en résumé, l'âme, principe vital, était maitresse des destinées du corps, et cela à tel point que les connaissances

anatomie, en physique ou en chimie dans leurs rapports avec la médecine devenaient illusoires ou inutiles, l'animisme étant la cause première de tout le *processus* de la vie.

Or, qu'est-ce donc que le phlogistique, sinon l'animisme de la matière combustible? Et quelles preuves l'homme de ce système avait-il besoin de chercher pour étayer ses raisonnements quand ce système répondait si aisément à tous ceux que l'on pouvait lui opposer (1)?

Un médecin français, Jean Rey (mort en 1645), avait cependant publié, dès 1630, c'est-à-dire avant l'allemand Bécher et avant l'allemand Stahl, un ouvrage où s'annonçaient déjà les futures théories de la chimie pneumatique. Cet ouvrage était intitulé : *Essais sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine.*

Jean Rey avait brûlé à l'air de l'étain et du plomb et constaté l'augmentation de poids de ces deux corps qui s'oxydaient. Puis, chauffant ces oxydes avec du charbon, il avait remarqué que, tout en reproduisant l'étain ou le plomb métalliques, le poids de l'oxyde d'étain et de l'oxyde de plomb se réduisait.

Stahl, méprisant les résultats annoncés par le savant français, répliqua, avec cette suffisance allemande qui repousse toute discussion, que, dans l'un des cas, le métal avait perdu son phlogistique et était réduit à l'état de métal déphlogistiqué et, dans l'autre, que le changement de poids constaté provenait du phlogistique emprunté au charbon!

C'est alors que Lavoisier (1743-1794), esprit précis, exact, lumineux, apparaît, balance en mains. Il prouve, dès 1774, par la calcination de divers métaux en vase clos, que l'augmentation de ces corps, en passant à l'état d'oxydes, provient de la perte du poids de l'air contenu dans ces vases et lui est égale. Puis, poussant plus loin ses observations, il démontre que ces corps empruntent à

(1) Les théories de Stahl sont restées longtemps en honneur à l'Ecole de médecine de Montpellier ; l'animisme s'appelait alors le fluide vital.

l'air lui-même l'un de ses éléments, l'oxygène (1). On sait le reste. Nul n'ignore sa fameuse expérience sur le mercure chauffé à l'air, et comment il annonça que l'air était composé de deux gaz : l'oxygène et l'azote. Ce n'est pas ici le lieu d'y insister.

Retenons seulement qu'à la suite de ses expériences, il reconnut que l'oxygène entre dans la combinaison des acides et des bases, et de là, avec la collaboration de quelques autres savants, parmi lesquels on distingue, au premier plan, Guyton de Morveau, dont le nom est associé à la vie de Courtois, il fut amené à établir une nomenclature chimique, chef-d'œuvre de clarté et de simplicité.

Pour Lavoisier, la présence de l'oxygène est indispensable à la formation des acides. Il le croit à telle enseigne que, dans sa nomenclature, il désigne ce corps sous le nom d'oxygène, parce que ce mot est l'interprétation résumée de son idée personnelle : oxygène (de ὄξυς, acide, et γεννάω, j'engendre ; j'engendre les acides). Cette conception est nette et rigide. La bonne foi de Lavoisier est là tout entière. Il a constaté que l'oxygène était par excellence l'agent des combustions et que certains produits de ces combustions présentaient les propriétés des acides. Il en a conclu à l'action indispensable de l'oxygène pour la formation des acides. Il n'a donc pas commis d'erreur, au sens propre du mot, et nous croyons que son grand esprit aurait accepté avec enthousiasme les vérités scientifiques que l'analyse expérimentale allait bientôt révéler, si la mort n'était venue l'enlever trop tôt à ses hautes destinées. Pourquoi l'envieux Fourcroy, que ses relations avec les milieux révolutionnaires autorisaient à intervenir en faveur de son collègue, n'a-t-il pas fait le geste qui aurait arraché ce génie à l'échafaud ? Cette abstention charge lourdement sa mémoire.

Cet inexpiable malheur fut cause, en tout cas, que

(1) L'oxygène avait été découvert le 1er août 1774 par Priestley, en Angleterre, et en 1775 par Scheele en Suède

Lavoisier ne connut pas les propriétés électro-chimiques des corps que devaient connaître, au contraire, Gay-Lussac et Davy.

La pile de Volta fut construite seulement en 1794, et ce n'est qu'en 1800 que Carlisle et Nicholson effectuèrent la décomposition de l'eau par l'action d'un courant électrique, expérience que Faraday (le souffre-douleur de Davy) étudia et décrivit sous le nom d'électrolyse.

Grâce à la pile, on put tenter l'analyse de presque tous les corps composés et diviser ainsi les éléments chimiques en deux groupes : les électro-positifs, les électro-négatifs (1).

Cette utilité de l'introduction de l'action électrique dans les attributions des corps fut pour Gay-Lussac comme pour Davy un guide précieux dans les études nouvelles qu'ils entreprirent. Elle ne fut pourtant pas la cause déterminante de leur succès ; l'analyse chimique leur apporta, de son côté, des précisions d'où devaient découler des certitudes. Imbus néanmoins des théories de Lavoisier, ils commencèrent par les appliquer à leurs recherches. C'est ainsi qu'étudiant l'acide muriatique (H Cl), Gay-Lussac et Thénard en France, et Davy en Angleterre, se préoccupèrent d'abord de savoir si cet acide n'était pas un acide « à la Lavoisier », c'est-à-dire contenant de l'oxygène. Mais ils constatèrent que le charbon ne lui enlevait pas d'oxygène au rouge blanc et que le corps, appelé acide muriatique oxygéné (Cl), se comportait comme le ferait un corps simple. Ils en conclurent sans hésitation que ce dernier corps était un élément et que la propriété acide constatée

(1) Un élément chimique, rappelons-le ici, est dit électro-négatif quand, dans l'électrolyse d'un composé dont il fait partie, il se porte au pôle positif (exemple : l'oxygène, le chlore, l'iode). Il est dit électro-positif, quand, dans les mêmes conditions, il se porte au pôle négatif (exemple : hydrogène, potassium). Supposons maintenant un corps résultant de la combinaison d'un composé binaire acide, c'est-à-dire formé de deux éléments, avec un composé binaire basique. Le premier (acide) joue le rôle de corps électro-négatif vis-à-vis du composé binaire (basique) qui joue celui de corps électro-positif.

plus haut était due à l'hydrogène : les hydracides étaient trouvés.

Pour bien comprendre les premières hésitations de ces fondateurs de la chimie moderne, il faut se rappeler la nomenclature employée par eux et les conditions dans lesquelles ils obtenaient les corps dont ils poursuivaient l'étude. C'est ainsi qu'ils appelaient gaz oxy-muriatique, le chlore, qu'ils obtenaient par l'action du bioxyde de manganèse ($Mn\,O^2$) sur l'acide muriatique ($H\,Cl$). Dans cette action, l'oxygène du bioxyde se fixait, d'après eux, sur l'acide muriatique, qui devenait ainsi acide muriatique oxygéné ou gaz oxymuriatique.

Les composés oxygénés du chlore et en particulier l'acide chlorique ($Cl\,O^3\,H$), ils les appelaient acides suroxy-muriatiques, parce qu'ils résultaient de l'adjonction de l'oxygène sur le gaz oxymuriatique déjà existant. Les chlorates, par suite, devenaient les suroxy-muriates. Exemple : le suroxy-muriate de potasse, qui n'est autre que le chlorate de potassium ou sel de Berthollet.

Quant à l'expression « muriatique », au point de vue étymologique, elle vient de *muria*, en français « muire », c'est-à-dire saumure. Dans la saumure il y a du sel marin, et l'H Cl, dénommé alors muriatique, était préparé en partant du sel marin. Une autre expression, employée fréquemment par Gay-Lussac et Davy, est celle de « chlorine » (1). La chlorine n'est autre que le chlore lui-même ou gaz oxy-muriatique.

Ce que je viens de dire pour le chlore, nous allons le retrouver tout à l'heure dans les communications de Gay-Lussac et de Davy sur l'iode. Lorsque l'iode eût été découvert par Bernard Courtois, les deux savants furent amenés à établir entre le chlore et l'iode des rapprochements que le temps a démontrés comme définitifs. Ils firent subir au

(1) Le mot chlorine, en anglais, signifie chlore. Gay-Lussac et Davy employaient donc l'expression anglaise, ce qui s'explique aisément po[illegible] Davy.

nouveau corps des expériences dont les conclusions furent analogues à celles obtenues pour le chlore.

En 1809, c'est-à-dire deux ans avant la découverte de Courtois, Davy, Gay-Lussac et Thénard avaient prouvé, comme nous venons de le voir, que le chlore était un élément, notamment en traitant ce gaz par le charbon au rouge. S'emparant cette fois de l'iode et le traitant également par le charbon au rouge, ils constatèrent, expérience capitale, que, pas plus que le chlore, l'iode ne cédait d'oxygène, d'où ils conclurent que c'était un corps semblable au chlore. Poursuivant leurs comparaisons, ils virent que l'iode se comporte vis-à-vis de l'hydrogène et des métaux de la même façon que la chlorine (Cl).

Par exemple, il forme un acide avec l'hydrogène, l'acide iodhydrique (HI), comparable à l'acide chlorhydrique (HCl); avec les métaux alcalins, des iodures comparables aux chlorures alcalins ; avec le fer, un iodure comparable au chlorure de fer ; avec les alcalis (potasse, soude), à la fois une combinaison binaire (iodures) et une combinaison ternaire (iodates), analogues aux chlorures et chlorates correspondants.

Bernard Courtois avait, d'autre part, préparé de l' « ammoniure d'iode », par combinaison de l'ammoniaque et de l'iode, produit fulminant, appelé aujourd'hui iodure d'azote (1).

La voie était donc entièrement ouverte aux savants. Ils s'y engagèrent avec ardeur. Nous allons les suivre dans leurs travaux.

Le premier de ces savants fut Clément ou, pour être plus exact, les deux premiers furent Desormes et son futur gendre Clément, à qui Courtois fit part tout d'abord de sa découverte Des souvenirs d'enfance et des liens d'amitié les unissaient. Ils étaient tous les trois Dijonnais, ce qui,

(1) Courtois avait démontré que l'azote ne se combinait pas directement avec l'iode, mais qu'on obtenait cette combinaison en faisant intervenir l'ammoniaque en solution.

soit dit en passant, fait pour Dijon trois gloires au lieu d'une.

Leurs relations s'expliquent par leurs origines communes autant que par la situation particulière que chacun d'eux occupait dans les sciences chimiques et leurs applications. Fait plus important, Desormes et Clément étaient l'un et l'autre correspondants de l'Académie des sciences. Au surplus, voici quelques notes biographiques sur chacun d'eux, qui nous permettront de mieux saisir toute l'importance que l'amitié de ces deux personnages représentait pour Bernard Courtois.

Desormes (Charles-Bernard) était né à Dijon le 3 juin 1777 (1), la même année que Courtois. Après avoir fait ses études à l'Ecole polytechnique, il y était resté comme préparateur de chimie et travaillait à ce titre dans le laboratoire de Guyton de Morveau, l'ami et le protecteur de la famille Courtois. Nul doute que celui-ci présenta l'un à l'autre les deux Dijonnais et recommanda à son collaborateur le jeune salpêtrier, fils de son ancien préparateur à l'Académie de Dijon.

Ce dernier le recommanda, à son tour, à son camarade Clément qui se prit d'amitié pour Courtois et lui prêta le concours le plus dévoué dans ses recherches sur l'iode. Desormes, entre temps, s'occupait de chimie appliquée. Il fonda une fabrique de produits chimiques à Verberie (Oise), devint correspondant de l'Académie des sciences en 1819, appartint à la politique en qualité de représentant du peuple en 1848, et mourut à Verberie, le 30 août 1862.

(1) Paroisse Saint-Michel. — « Charles-Bernard, fils de Monsieur Jean-Baptiste-Bernard Desormes-Duplessis, ecuier, et de dame Nicole Harbet, son épouse, né le mardi trois juin mil sept cent soixante dix sept, a été baptisé le lendemain par moi soussigné curé et a eu pour parrein Monsieur Charles Desormes-Duplessis, aussi escuier, son oncle paternel et pour marreine Demoiselle Catherine Harbet, sa tante maternelle, soussignés avec M. le père : Catherine HARBET, DESORMES DUPLESSIS, DUPLESSIS D'AGENCOURT, REGNAULT, curé. » (Archives de Dijon, B 6[1e] f° 231.)

Clément, qui nous intéresse peut-être davantage, car il fut le collaborateur immédiat de Courtois, naquit à Dijon en 1779 (1). Ses parents étaient de condition modeste. Ils le mirent cependant au collège de sa ville natale où il resta jusqu'à l'âge de quinze ans. Il en sortit pour occuper, au district de Dijon, un emploi modeste, consistant à dresser le catalogue de quelques bibliothèques confisquées. Un parent aisé, ancien procureur au Châtelet de Paris, ayant remarqué son intelligence, l'accueillit dans son étude. Le jeune homme y séjourna trois ans, tout en occupant ses loisirs à l'étude de la chimie pour laquelle il avait des goûts marqués. La chance l'ayant favorisé sous la forme d'un gain de loterie inespéré, il quitta la procédure et s'adonna complètement à la science. Il entra en relation avec des camarades dont quelques-uns étaient déjà illustres, bien qu'encore jeunes ; je veux dire : Thénard, Gay-Lussac, Ampère, Arago, de Humboldt et surtout Desormes, son compatriote, avec qui il travailla constamment et dont il épousa la fille. Clément était surtout praticien. Il se livra plus spécialement à l'industrie. Dès les premiers temps de sa liaison avec Desormes, écrit l'un de ses biographes (Ch. Dunoyer, *Journal des économistes*, 1842), ses études avaient pris fermement cette direction. Bientôt l'un et l'autre, habilement secondés par Montgolfier, l'ingénieux inventeur des aérostats et béliers hydrauliques, formèrent un établissement pour tirer des eaux-mères la couperose d'alun qui manquait alors à la

(1) Paroisse Saint-Pierre. — « Nicolas, fils de Nicolas Clément, portier, et de Jeanne Rebelet, son épouse, né le douze janvier [1779], a été baptizé le lendemain, a eu pour parrein sieur Nicolas Beuchot, domestique, et pour marreine demoiselle Barbe Rebelet, représentée par Claudine... qui ne signe. Nicolas Beuchot, Clément, Gruere, ayant charge. » (Archives de Dijon, B 620, f° 197 v°.)

Sur les listes électorales de 1790, nous avons relevé le nom de Clément, clercelier (porte-clefs) de la porte Saint-Pierre, ce qui préciserait le lieu natal de Clément-Desormes. De plus, l'inscription sur les listes électorales comportait un minimum d'imposition (3 journées de travail), excluant par conséquent la réputation de pauvreté faite par quelques auteurs aux parents de ce chimiste.

France, et qu'elle importait à grands frais du dehors. Quelques années plus tard, l'empereur, grand appréciateur des sciences exactes et des hommes qui étaient capables d'en faire d'utiles applications, lui confia la direction de la fabrique impériale de sucre, dont il avait ordonné l'établissement à Rambouillet, et que les événements de 1814 vinrent détruire presque aussitôt qu'elle eût été montée. Forcé de rompre avec cette entreprise, Clément en forma bientôt de nouvelles, où le principal rôle appartenait toujours à la chimie. Il rétablit successivement une raffinerie d'alun avec M. Chaptal fils, et une fabrique d'eau-de-vie par la fécule avec J.-B. Say, le célèbre économiste avec lequel l'avait étroitement lié son goût pour l'économie politique. Mais, soit que ces établissements spéciaux n'aient pas suffi à son activité, soit qu'il n'ait pas trouvé à y faire l'application des perfectionnements qu'il avait conçus pour un grand nombre d'arts, il y renonça bientôt, pour donner une direction plus élevée et plus étendue à l'emploi de ses forces.

Il fut, avec MM. Thénard et Arago, l'un des hommes qui conçurent les premiers l'idée heureuse de cet enseignement public et gratuit du Conservatoire des arts et métiers, où sont professées, dans leur application à l'industrie, tant de sciences importantes, et au succès duquel il devait si puissamment contribuer. Nommé, dès l'origine, à la chaire de chimie, il y créa ce cours de chimie industrielle, qu'il professa, durant vingt ans, et auquel il dut en partie sa haute réputation manufacturière. L'esprit à la fois pratique et philosophique qui le dirigeait dans ses leçons, la manière neuve et profonde dont il dévoilait les mystères des arts manufacturiers, lui attirèrent un auditoire nombreux, et qui ne fit chaque année que s'accroître, parce que, chaque année, il avait à l'entretenir de vues et de découvertes nouvelles qu'il était allé puiser en France, en Allemagne, en Angleterre, partout où il espérait trouver de bons procédés à recueillir.

Dans ses fréquentes excursions en Angleterre, il avait été frappé des services que rendaient là à l'industrie, sous le titre d'ingénieurs civils, des hommes qui joignaient à un empirisme intelligent de saines notions théoriques, et il avait senti combien serait utile en France la création d'une telle profession. De nombreux établissements lui demandèrent des conseils. Sa réputation méritée le fit rechercher par des sociétés anonymes puissantes. Il devint successivement ingénieur des Salines de l'Est, agent général de la Compagnie des glaces et il ne montra nulle part avec plus d'éclat que dans ces établissements, dans le dernier surtout, ce qu'il pouvait déployer de puissance et d'habileté dans de grandes affaires industrielles. Il obtint à Saint-Gobain de prodigieux succès, il procura à la Compagnie des bénéfices immenses et tels qu'aucune entreprise manufacturière, même avec des capitaux infiniment plus considérables, n'en avait encore donné.

Malheureusement, cette prospérité qui était son ouvrage, lui nuisit par son excès même. Ses traités avec la Compagnie lui assuraient, tant qu'elle le retiendrait auprès d'elle, une part proportionnelle dans les bénéfices dus à son intervention, et comme ces bénéfices dans les derniers temps surtout étaient devenus colossaux, il se trouvait que la part à lui réservée était aussi fort considérable. Il parut de bonne administration d'en faire l'économie dès qu'on put se passer de ses services, et il en conçut un chagrin qui n'a pas peu contribué à abréger sa vie.

Juste appréciateur de ses talents, le gouvernement, après lui avoir confié une chaire importante, l'avait nommé chevalier de la Légion d'honneur et plus tard il l'avait appelé au Conseil général des arts et manufactures. Quelque peu d'empressement qu'il mît à se produire, il était rare qu'il ne fût pas consulté lorsqu'il y avait quelque importante mesure à prendre dans l'intérêt de cet ordre de travaux.

Il existe de Clément, dans les *Annales de chimie et de physique* de 1801 à 1830, un assez grand nombre de

mémoires sur des questions de science pure et surtout de sciences appliquées ; on a de lui, en particulier, inséré dans divers recueils ou en manuscrits, une dizaine de mémoires sur l'emploi et la force de la vapeur d'eau, sur le bélier hydraulique, sur la conservation des grains et sur l'éclairage au moyen du gaz ; mais il n'a laissé aucun grand corps d'ouvrage, et nous avons l'extrême regret de dire qu'il n'existe pour ainsi dire point de traces écrites de son cours ; on n'a trouvé, à cet égard, dans ses papiers, que des notes, fort bien classées, mais tout à fait informes ; rien de rédigé, rien de véritablement écrit, et souvent, sur les plus importants sujets, que des titres, un mot, quelques chiffres. Doué d'une prodigieuse mémoire, et aussi sûr de ses idées que de ses souvenirs, il ne prenait plus même, depuis longtemps, la peine de préparer ses leçons, et souvent la note la plus brève lui suffisait pour captiver longuement l'attention de son auditoire et faire une leçon également remplie d'observations et de faits. Quand on le pressait d'écrire il ajournait toujours : « Plus tard, disait-il, quand je serai forcé de m'asseoir et que je n'aurai plus rien de mieux à faire ; mais j'ai encore devant moi dix années de bon travail » (1).

En 1839, deux ans avant sa mort qui survint le 21 novembre 1841, Clément-Desormes fut frappé, au début d'un voyage, d'une congestion cérébrale qui eut pour conséquence d'altérer définitivement son intelligence (2).

Je me suis étendu quelque peu sur les compatriotes dijonnais de Bernard Courtois, et plus particulièrement

(1) Ch. Dunoyer, *Journal des économistes*, 1842.

(2) *Le Livre d'Honneur*, p. 94, porte la note suivante : « MM. Clément et Desormes ont monté, en 1804, à Verberie (Oise), une fabrique d'alun et de couperose qui fut le modèle de beaucoup d'autres et qui obtint une mention honorable à l'Exposition de Paris, en 1806, « pour l'ha- » bileté avec laquelle ces chimistes font l'application de leurs connais- » sances à leur fabrication et produisent du sulfate de fer d'une qualité » supérieure »

sur Clément-Desormes, afin d'expliquer comment Courtois fut amené à confier à ce dernier le soin de communiquer les premiers résultats de sa découverte.

D'après les archives de l'Institut, c'est le lundi 29 novembre 1813, Thénard et Gay-Lussac étant commissaires, que Clément annonçait à l'Académie des sciences la découverte de l'iode. Courtois avait rédigé, en collaboration avec son ami, la notice suivante présentée, d'ailleurs, sous son nom (1) :

Découverte d'une substance nouvelle dans le vareck, par B. Courtois (2).

Les eaux-mères des lessives de vareck contiennent en assez grande quantité une substance bien singulière et bien curieuse ; on l'en retire avec facilité : il suffit de verser de l'acide sulfurique sur ces eaux-mères et de chauffer le tout dans une cornue dont le bec est adapté à une alonge *(sic)*, et celle-ci à un ballon. La substance qui s'est précipitée sous la forme d'une poudre noire brillante aussitôt après l'addition de l'acide sulfurique, s'élève en vapeur d'une superbe couleur violette, quand elle éprouve la chaleur ; cette vapeur se condense dans l'alonge et dans le récipient, sous la forme de lames cristallines très brillantes et d'un éclat égal à celui du plomb sulfuré cristallisé (3) ; en lavant ces lames avec un peu d'eau distillée, on obtient la substance dans son état de pureté.

La couleur admirable de la vapeur de cette matière suffit pour la faire distinguer de toutes celles connues jusqu'à présent; mais elle a beaucoup d'autres propriétés remarquables qui rendent cette découverte très intéressante.

(1) *N. B.* Pour faciliter au lecteur la compréhension des termes techniques employés par les chimistes de l'époque de Courtois, j'ai traduit, en renvoi, soit en toutes lettres, soit en formules actuelles, les expressions dont ils se servaient.

(2) *Annales de chimie ou Recueil de Mémoires concernant la chimie, les arts qui en dépendent et spécialement la pharmacie*, par MM. Guyton de Morveau, Monge, Berthollet, Seguin, Vauquelin, Adet, Hassenfratz, C.-A. Prieur, Chaptal, Parmentier, Deyeux, Bouillon-Lagrange, Collet-Descostils, A. Laugier, Gay-Lussac et Thénard (oct. 1813, t. LXXXVIII, p. 304-310), imprim. de H. Perronneau, quai des Augustins, n° 39, Paris,

(3) Galène.

Elle est due à M. Courtois, salpétrier à Paris, qui en fit part à MM. Desormes et Clément, il y a environ dix-huit mois, en les engageant à poursuivre les recherches qu'il avait commencées. En voici les résultats :

La substance nouvelle que depuis on a nommée *iode* à cause de la belle couleur violette de sa vapeur, a bien tout l'aspect d'un métal. Sa pesanteur spécifique (1) est égale à environ quatre fois celle de l'eau (2). Elle est très volatile, son odeur est analogue à celle du gaz oximuriatique (3) ; elle tache le papier et les mains en rouge brun, mais ces taches disparaissent en peu de tems ; elle n'est ni acide ni alcaline ; en en mettant dans une cornue et chauffant, elle se volatilise à une très douce chaleur, environ à 75° centigrades. Si on chauffe de l'eau dans laquelle on en a mis, on voit la substance bouillir sous l'eau et produire une vapeur d'un violet magnifique ; en la sublimant en quantité considérable, on obtient des lames très brillantes et assez grandes, mais qui n'ont pas de solidité ; *elle est peu soluble dans l'eau, davantage dans l'alcool et beaucoup dans l'éther.*

La chaleur rouge ne change nullement la nature de l'iode ; il traverse un tube de porcelaine rouge de feu sans altération. Il en est de même de l'iode en vapeur dans l'oxygène ; la chaleur rouge n'y fait aucun changement. La vapeur violette échappe à l'action du gaz oxygène, comme si elle était seule et on retrouve l'iode tout entier dans les vases où il s'est condensé.

L'iode n'éprouve non plus aucune action par son passage sur le charbon rouge de feu ; mais l'hydrogène opère un changement complet dans les apparences de cette substance.

Si l'on fait traverser le tube rouge par un mélange d'hydrogène et d'iode parfaitement sec ou humide, en vapeur, la couleur violette disparait, on n'en voit plus aucunes traces, et on recueille un gaz incolore dont une partie (4) est promptement absorbée par l'eau, et l'autre partie se trouve de l'hydrogène pur.

L'eau dans laquelle le gaz absorbable s'est fixé est devenue *très* acide ; elle a pris une couleur rouge assez foncée et s'est échauffée sensiblement : on remarque pendant l'absorption *des stries* analogues à celles qui se font pendant une distillation *d'acide muriatique* (5). Dans cette expérience, 5 grammes d'iode

(1) Densité.
(2) 4,498.
(3) Cl.
(4) H I.
(5) H Cl.

avaient absorbé 0,85 litres d'hydrogène, c'est-à-dire 0,0765. Par conséquent, 100 grammes auraient absorbé 1,53 grammes.

Cette action de l'hydrogène sur l'iode est une des plus remarquables de celles observées : elle promet beaucoup de lumière sur sa nature. Il a été changé complètement en *acide* (1) : cependant l'eau qui l'avait absorbé contenait encore l'iode ; car on le faisait reparaître par l'addition de l'acide sulfurique. Une expérience soignée, que M. Gay-Lussac a finie, lui a appris que l'acide reconnu était une *combinaison* directe *d'iode* et *d'hydrogène* (1). Il a continué ce travail et en fera connaître les résultats.

L'action du phosphore sur l'iode est une des plus violentes que l'on puisse voir : elle a lieu à l'instant même du contact à froid : il y a production d'une vive chaleur et dégagement abondant d'un gaz (1), qui, reçu sur le mercure, se trouve *très acide* et inflammable. On a reconnu ensuite que le dégagement du gaz dépendait de la présence de l'eau qui mouillait l'iode dans les premières expériences (2). De l'union du phosphore et de l'iode, résulte une substance rouge comme de la cire à cacheter (3), qui peut supporter une grande chaleur sans se décomposer, ni se sublimer.

Cette matière rouge se dissout avec grande rapidité dans l'acide nitrique ; il en résulte un liquide transparent, incolore comme de l'eau, et qui contient encore l'iode que l'acide sulfurique concentré fait toujours reparaître.

Le soufre s'unit à l'iode (4), mais avec moins d'énergie que le phosphore.

Cette substance nouvelle a une action très puissante sur la plupart des métaux ; elle s'y combine directement, et à froid, aussi bien qu'avec leurs oxides ; l'or et le platine sont les seuls qui n'aient pas été attaqués.

Avec le mercure métallique, elle forme à froid, par l'agitation, une poudre (5) d'un beau rouge imitant le vermillon. Elle donne la même couleur en s'unissant à l'oxide de mercure qu'elle précipite de ses dissolutions.

L'iode attaque vivement à froid le fer, le zinc, l'étain et l'antimoine. A chaud, la combinaison est encore plus prompte ; en

(1) H I.
(2) Davy.
(3) Sans doute de l'iodure de phosphore, PI^3.
(4) Iodure de soufre.
(5) $Hg I^2$.

vaisseaux clos et sous l'eau, elle a lieu comme dans l'air. Ces combinaisons sont solubles dans l'eau.

Celles avec le plomb et l'argent ne sont pas solubles ; la première est d'un assez beau jaune. Quand on met de l'eau sur la combinaison de l'iode et du fer, il y a dissolution sans aucune effervescence ; la potasse en précipite le fer à l'état d'oxide et le prussiate de potasse en bleu. La liqueur contient l'iode que l'acide sulfurique y fait paraître.

L'iode se combine très bien avec la soude et la potasse ; les acides l'en séparent comme de ses combinaisons avec la plupart des autres oxides.

L'action de l'ammoniaque donne naissance à une poudre fulminante intactile (1) : en versant cet alcali sur l'iode, il perd son brillant métallique, se change en poudre noire, terne et floconneuse. Si on filtre pour séparer la liqueur qui est incolore, on a la poudre noire sur le papier ; aussitôt qu'elle est sèche, elle détonne avec autant de bruit que l'argent fulminant par le plus petit mouvement. En observant cette détonation, on voit toujours la vapeur violette s'élever au moment où elle a lieu ; ainsi l'iode existe dans la liqueur fulminante ; il existe aussi dans la liqueur qui contient l'ammoniaque en excès (2), car l'acide sulfurique l'y fait paraître.

Des expériences postérieures à celles-ci et qui sont dues à M. Gay-Lussac, portent à croire que l'iode est une substance simple analogue au chlore (gaz oximuriatique) et que comme lui, elle donne naissance à des acides particuliers en se combinant avec l'hydrogène, le phosphore, le soufre, etc. Ainsi on aurait maintenant plusieurs corps auxquels on reconnaîtrait la propriété acidifiante que l'on avait jusqu'à présent réservée si exclusivement à l'oxigène (3).

Les dernières lignes de la notice de Courtois et Clément sont édifiantes : « *Ainsi*, disent-ils, *on aurait maintenant plusieurs corps auxquels on reconnaîtrait la propriété acidifiante que l'on avait jusqu'à présent réservée si exclusivement*

(1) Iodure d'azote.

(2) AzH^3I.

(3) Cette opinion sur la nature de l'iode est encore confirmée par des recherches que M. Davy a faites sur cette matière. (Voir plus loin la lettre de Humphry Davy, p. 288).

à l'oxygène ». La grande révolution chimique était accomplie. La vérité éclatait aux yeux des observateurs. Cependant Courtois et Clément n'affirmaient pas encore : « On aurait, on reconnaîtrait », écrivaient-ils. Gay-Lussac et Davy vont être plus catégoriques : ce que Courtois et Clément admettaient sous certaines réserves, les deux grands chimistes vont le démontrer sans hésitation.

CHAPITRE VII

L'étude de l'iode au laboratoire scientifique. — Travaux de Gay-Lussac et de Humphry Davy.

Du reste, au moment où Clément communiquait à l'Institut les premiers essais sur la découverte de l'iode, Gay-Lussac avait déjà commencé ses recherches personnelles. Clément le constate quand il annonce que Gay-Lussac avait démontré que « *l'acide reconnu* (1) était une combinaison directe d'iode et d'hydrogène » et que, « *dans des expériences postérieures aux siennes, ce savant tendait à prouver que l'iode est une substance simple analogue au chlore et donne, comme lui, naissance à des acides particuliers quand on le combine avec l'hydrogène, le phosphore, le soufre, etc.* »

Les travaux entrepris par Gay-Lussac sont résumés dans deux notes ; la première intitulée : *Sur un nouvel acide formé avec la substance découverte par M. Courtois*, lue à l'Institut le lundi 6 décembre 1813 ; la seconde intitulée : *Note sur la combinaison de l'iode avec l'oxigène*, lue à l'Institut le 20 décembre suivant, et surtout dans le *Mémoire sur l'iode*, lu par l'auteur à l'Institut royal, le 1er août 1814. Ce dernier mémoire est un chef-d'œuvre.

Entre temps, cinq jours après la lecture de la première note de Gay-Lussac, Humphry Davy écrivait au chevalier Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, une lettre « *sur la nouvelle substance découverte par M. Courtois dans le sel de vareck* », lettre que l'on trouvera plus loin, et où les résultats auxquels il était parvenu confirmaient ceux que Gay-Lussac avait déjà formulés.

Il n'y a là rien d'extraordinaire. Nous y voyons, au con-

(1) HI.

traire, une preuve nouvelle de la concordance des faits dans l'application des sciences expérimentales. Nous sommes ici loin des théories spéculatives. Les corps chimiques ne se prêtent pas à la fantaisie de leurs manipulateurs. Leurs combinaisons, leurs réactions, leurs transformations sont impératives et définies. Aucune place n'est laissée à l'imagination plus ou moins féconde des auteurs. Le hasard les sert quelquefois, mais la logique les domine, et l'analyse ou la synthèse sont les certitudes que leur accordent leurs expériences. Ce sont des travaux mûrement réfléchis et où nulle provocation et nul sot amour-propre ne peuvent trouver place.

Aussi est-il pénible de constater que le caractère atrabilaire de Davy se soit une fois de plus révélé, dans les reproches injustifiés adressés à propos de l'iode par cet incorrigible vindicatif à son collègue Gay-Lussac. Il avait, en 1813, sauf la regrettable impertinence publiée dans le journal de Nicholson et Tilloch, rendu hommage à la sagacité et à l'habileté de son collègue. Or, ce dernier avait entrepris ses recherches longtemps avant sa communication du 6 décembre à l'Institut, puisqu'il les avait indiquées à Clément à temps voulu pour que celui-ci en fît état dans sa note de novembre. Cela n'empêcha pas Davy de commencer sa lettre au chevalier Cuvier en disant que depuis huit jours, il considérait l'iode comme un corps simple et l'acide obtenu par l'action du phosphore sur l'iode comme un composé hydrogéné. L'orgueilleux Anglais ne consentait pas à s'incliner devant la priorité du travail de son concurrent. Il le lui fit bien voir, un an plus tard, dans une lettre adressée à Florence, le 18 mars 1814, à son frère John Davy et où il s'exprime ainsi :

L'iode a é... pendant deux ans à l'état embryonnaire. Je vins à Paris, Cléme... me pria de l'examiner ; il croyait que c'était un corps composé, ... produisant de l'acide muriatique (1). J'y

(1) Ce fut, en effet, une ... hypothèse émise par Courtois et par Clément ... mais qui fut corrigée dans ... la suite.

travaillai quelque temps; je déterminai que c'était un corps nouveau et qu'il produit un acide particulier en se combinant avec l'hydrogène. J'en fis part à Gay-Lussac, à Ampère et à d'autres chimistes. Le premier prit immédiatement « la parole du seigneur de la bouche du serviteur » et il traita le sujet comme il avait traité le potassium et le bore. Le *Mémoire sur l'iode* que j'ai envoyé à la Société royale, je l'ai écrit avec l'approbation de M. Clément et une note publiée dans le *Journal de physique* établit mes droits de priorité (1).

Il écrit encore à son frère (toujours en 1814) :

Pendant mon séjour à Paris, je voyais souvent *Berthollet*, *Cuvier*, *Chaptal*, *Vauquelin*, *Humboldt*, *Morveau*, *Clément*, *Chevreul* et *Gay-Lussac*. Ils étaient tous polis et attentifs pour moi, et sauf le tour que m'a joué Gay-Lussac, en publiant, sans l'avouer, ce qu'il avait appris de moi, je n'eus à me plaindre d'aucun de ces Messieurs.

Le tour que lui avait joué Gay-Lussac ! Comme on retrouve dans cet éclat de méchante humeur le tortionnaire de Faraday ! Une telle puérilité serait risible si elle n'était pitoyable !

Le temps aidant, la jalousie du grand homme avait fait des siennes. Lors de son passage à Paris, l'année précédente, il était mieux disposé; c'est ainsi qu'il avait noté dans son journal, rédigé pendant son séjour en France, l'appréciation suivante sur son collègue :

Gay-Lussac, disait-il, avait l'esprit vif, ingénieux et profond ; il unissait une grande activité à une grande facilité de manipulation. Je le placerais volontiers à la tête des chimistes français vivants.

Notons, à titre de curiosité, le portrait qu'il trace de Guyton de Morveau dans ce même journal :

Guyton de Morveau était très vieux, dit Davy, quand je fis sa connaissance. Bien qu'il eût été un violent républicain, il était

(1) C'est cette note publiée, en effet, dans le *Journal de physique*, le 12 décembre 1813, que le chevalier Cuvier lut sous forme de lettre à l'Institut, le 13 décembre de la même année.

directeur de la Monnaie sous Bonaparte et baron de l'Empire. Ses manières étaient douces et conciliantes. Une preuve de son caractère, c'est qu'ayant promis son vote à quelqu'un pour la place de correspondant à l'Institut, il tint sa promesse, et c'est cette seule voix qui m'avait manqué pour réunir l'unanimité des suffrages. Ne m'étant jamais mêlé d'intrigues, j'aurais toujours ignoré ce détail, s'il ne m'avait pas été raconté par lui-même un jour que je dînais chez lui.

Pour dire vrai, le seul qui eut dû se plaindre dans cette affaire, n'était-ce pas le malheureux Courtois, condamné par la nécessité au rôle de comparse, quand il aurait, dans de meilleures conditions, pu jouer le grand premier rôle ? Et combien Frémy avait raison quand il écrivait :

Courtois, qui était un ami de mon père (il avait, rappelons-le, été l'élève du père de Frémy dans sa pharmacie d'Auxerre), Courtois, que j'ai vu, à la fin de sa vie, *essayer de produire artificiellement les alcalis organiques*, avait obtenu l'iode très pur ; il en donnait des échantillons à tous les chimistes ; il montrait son action corrosive sur les corps organiques et les vapeurs violettes qu'il produisait en se volatilisant sur les charbons.

On a été injuste pour Courtois, en le traitant de simple salpêtrier ; c'était un chimiste très habile ; on aurait dû le récompenser après sa découverte de l'iode et ne pas le laisser dans la misère.

Gay-Lussac, que Davy qualifia si légèrement de plagiaire, rendit toutefois et spontanément un sincère hommage à Courtois. Il s'exprime ainsi sur le courageux chimiste (1) :

M. Courtois avait observé plusieurs propriétés de l'iode et particulièrement celle qu'il a de former une poudre très fulminante, lorsqu'on le traite par l'ammoniaque. Il s'était proposé d'en faire connaître tous les caractères ; mais détourné des travaux de laboratoire par les soins qu'exigeait une fabrication très active de salpêtre et de plusieurs autres produits, il engagea M. Clément à continuer ses recherches. M. Clément, pour des

(1) *Note historique sur la découverte de l'iode*, in *Annales de chimie*, t. XCI, p. 119.

motifs semblables (1), ne put y consacrer que quelques moments ; néanmoins, il obtint un grand nombre de résultats, comme on le voit par la note qui est imprimée dans les *Annales de chimie* (2).

Gay-Lussac, ce document l'atteste, ne craignait pas de citer ses devanciers. Il ne s'en est pas fait faute dans ses deux communications adressées à l'Institut, ainsi que nous allons le constater.

Le lundi 6 décembre 1813, il lit à l'Académie des sciences son premier travail sur la matière nouvelle :

Sur un nouvel acide formé avec la substance découverte par M. Courtois (3).

(Extrait du *Moniteur* du 12 décembre.)

La nouvelle substance découverte par M. Courtois, et sur laquelle on trouve une notice dans une des feuilles précédentes (4), vient d'être l'objet des recherches de M. Gay-Lussac, d'après l'invitation de M. Clément, son ami. Nous nous bornerons à présenter ici les principaux résultats qu'il a obtenus.

La nouvelle substance à laquelle on pourrait donner le nom d'*iode*, possède à un haut degré les propriétés électriques de l'oxigène et de l'acide muriatique oxigéné (5). Quand elle a été purifiée au moyen de la potasse et de la distillation, elle est infusible à la température de l'eau bouillante, et jouit à peu près de la même volatilité que ce liquide ; traitée par tous les moyens chimiques, elle n'offre aucune trace d'acide muriatique.

L'iode se combine avec presque tous les métaux ; mais comme il est solide, il ne paraît pas dégager dans ses combinaisons autant de chaleur que l'acide muriatique oxigéné avec lequel il a, dans ses propriétés générales, beaucoup de ressemblance.

(1) Clément, ainsi qu'on l'a vu plus haut, s'était associé avec son beau-père Desormes pour exploiter à Verberie (Oise), une fabrique de produits chimiques.

(2) Tome LXXXVIII, p. 304 ; c'est la note reproduite plus haut, p. 273.

(3) *Annales de chimie*, octobre 1813, t. LXXXVIII, p. 311-318. — Les archives de l'Institut donnent un titre un peu différent : « M. Gay-Lussac. Lecture d'une note sur un nouvel acide découvert par M. Courtois ».

(4) Il s'agit de la communication de Clément reproduite p. 273.

(5) Chlore.

Pour donner même d'avance une idée de ses rapports avec les autres corps, nous le comparerons à cet acide en lui appliquant aussi les deux hypothèses qu'on a faites sur sa nature, et nous ajouterons qu'en se combinant avec l'hydrogène, il forme un acide particulier très puissant qu'on peut obtenir à l'état gazeux (1), qui est extrêmement soluble dans l'eau, et qui est à l'iode ce que l'acide muriatique (2) est à l'acide muriatique oxigéné ou chlore. L'action du phosphore sur l'iode fournissant le moyen d'obtenir le nouvel acide dans ses deux états, gazeux et liquide, c'est par elle que nous commencerons.

Si l'on fait agir ensemble le phosphore et l'iode, l'un et l'autre parfaitement desséchés, on obtient une matière d'une couleur rouge-brune (3), et il ne se dégage aucun gaz ; si l'on humecte cette matière, elle donne aussitôt des fumées abondantes très acides, et il se forme en même tems de l'acide phosphoreux (4). On obtient facilement le nouvel acide à l'état gazeux, en employant l'iode un peu humide ; il y a alors assez d'eau pour concourir à sa formation, mais point assez pour le condenser. Enfin, si l'on combine le phosphore et l'iode sous l'eau, il ne se dégage qu'un peu de gaz hydrogène sous-phosphuré (5), et l'eau devient très acide : si la nouvelle substance est en excès, le liquide est fortement coloré en rouge-brun ; il est, au contraire, incolore, si c'est le phosphore qui domine. Il reste ordinairement une masse colorée en rouge qui refuse de se dissoudre dans l'eau, et dans laquelle on trouve du phosphore et de l'iode ; néanmoins, leur proportion peut être telle que l'on obtienne point de résidu, et que le liquide soit limpide comme l'eau.

Si l'on soumet à la distillation la liqueur acide, l'eau commence par se dégager, et le nouvel acide ne passe dans le récipient que lorsque le liquide dans la cornue est très concentré ; il reste enfin dans celle-ci de l'acide phosphoreux pur, qui donne bientôt en abondance du gaz hydrogène phosphuré. Ainsi, lorsque le phosphore et l'iode sont secs, il se forme une combinaison analogue à celle de l'acide muriatique oxigéné avec le phosphore ; et lorsqu'ils sont humides, il se produit le même phénomène qu'avec la liqueur de phosphore que l'on jette dans l'eau : pendant donc que l'oxigène de celle-ci forme, avec

(1) H I.
(2) H Cl.
(3) PI^3 (iodure de phosphore)
(4) PO^3H^3.
(5) PH^3.

le phosphore, de l'acide phosphoreux, son hydrogène se combine avec l'iode pour former le nouvel acide.

Voici maintenant les caractères de cet acide : à l'état gazeux, il est incolore, à peu près odorant comme le gaz muriatique, fumant au contact de l'air, rapidement absorbable par l'eau, donnant, avec le gaz muriatique oxigéné, une belle vapeur pourpre (1), et s'altérant promptement sur le mercure : il forme avec ce métal une substance jaune-verdâtre, semblable à celle que l'on obtient directement avec le mercure et la vapeur de l'iode (2), et il produit du gaz hydrogène égal en volume à la moitié du gaz acide. Quelques minutes d'agitation suffisent pour le décomposer entièrement. Le fer, le zinc produisent un effet analogue.

Cet acide à l'état liquide, obtenu en dissolvant le gaz dans l'eau, ou comme on vient de le dire, forme un liquide très dense, peu volatil ; il décompose rapidement les carbonates, dissout le fer et le zinc avec dégagement de gaz hydrogène (3) : mais il n'attaque point le mercure même à chaud, ce qui prouve qu'il a une forte affinité pour l'eau. Il forme avec la baryte un sel soluble (4), et il donne avec le sublimé corrosif, un précipité rouge soluble dans un excès d'acide (5).

Lorsqu'on y verse quelques gouttes d'acide muriatique oxigéné, la nouvelle substance est à l'instant régénérée ; chauffée avec l'oxide noir de manganèse, le minium et l'oxide puce de plomb (6), il se dégage de l'iode, et les oxides sont réduits à l'état où ils sont en général solubles dans les acides (7). L'oxide rouge de mercure ne produit point d'iode, et l'on peut conclure que tous les oxides qui font passer l'acide muriatique à l'état d'acide muriatique oxigéné, feront aussi passer en partie le nouvel acide à l'état d'iode. Enfin cet acide, dissous dans l'eau et soumis à l'action de la pile, paraît au pôle positif à l'état d'iode. Une fois engagé dans une combinaison, il n'est pas facile de l'en séparer. L'acide sulfurique, par exemple, mis en contact avec la combinaison du nouvel acide et de la potasse (8), donne de l'acide sulfureux, et la nouvelle substance se dégage ; l'acide nitrique donne

(1) Iode.
(2) Iodure mercureux $Hg^2 I^2$.
(3) $2 HI + Zn = ZnI^2 + H^2$.
(4) $Ba I^2$ (iodure de baryte).
(5) $Hg I^2$ (iodure mercurique).
(6) $Pb O^2$.
(7) C'est-à-dire à l'état de protoxydes.
(8) $K I$.

de l'acide nitreux. Si l'on emploie les acides phosphorique et borique, secs ou dissous dans l'eau, ils n'opèrent aucune décomposition.

Il est aisé maintenant de concevoir ce qui arrive lorsqu'on met l'iode en contact avec les autres corps.

Avec l'hydrogène, à une température basse ou élevée, on obtient le nouvel acide ; mais il n'est pas ordinairement pur, parce qu'il a la propriété de dissoudre une grande quantité d'iode, qu'il défend contre l'action de l'hydrogène.

L'hydrogène sulfuré décolore promptement l'iode et le fait passer à l'état d'acide en déposant beaucoup de soufre (1) ; il produit encore le même effet lorsque la nouvelle substance est en combinaison avec les alcalis, formant des dissolutions brunes ou incolores. Il est à remarquer que lorsqu'on précipite par le gaz hydrogène sulfuré une dissolution d'iode dans l'éther ou dans l'alcool, il ne se dépose pas sensiblement de soufre.

L'acide sulfureux convertit promptement l'iode en acide (2), en passant lui-même à l'état d'acide sulfurique. L'acide phosphoreux et les sulfites sulfurés (3) donnent aussi naissance au nouvel acide. On peut conclure de là que dans les soudes de vareck où il y a beaucoup de sulfites sulfurés, la nouvelle substance est à l'état d'acide ; elle ne se manifeste même dans les eaux-mères de ces soudes que lorsque les sulfites sulfurés sont détruits.

L'iode n'est point altéré par le charbon et le gaz sulfureux secs, parce que ces substances ne peuvent lui fournir d'hydrogène pour passer à l'état d'acide ; il ne décompose pas l'eau à une température basse ou élevée ; il décolore l'indigo et est chassé de ses combinaisons par les acides minéraux et même par l'acide acétique ; il se combine avec la plupart des métaux sans dégagement d'aucun gaz. Lorsqu'on fait quelques-unes de ces combinaisons sous l'eau, par exemple, celle avec le zinc, il ne se dégage rien ; la liqueur, d'abord fortement colorée, devient bientôt aussi limpide que de l'eau ; les alcalis en précipitent une matière qui a tous les caractères de l'oxide de zinc, mais qui retient cependant un peu du nouvel acide ; l'eau a encore été décomposée, et il s'est produit de l'oxide de zinc et le nouvel acide. Cette combinaison, comme toutes celles qui contiennent le nouvel acide, donne de l'acide sulfureux quand on la traite

(1) C'est un des modes de préparation de HI en solution aqueuse : $H^2S + I^2 = 2HI + S$.

(2) HI.

(3) Hyposulfites.

par l'acide sulfurique. Dix-huit grammes d'iode dissolvent à peu près trois grammes et demi de zinc ; d'où on peut conclure que le rapport en poids de l'oxigène à l'iode est celui de 1 à 20 ou de 15 à 300. Avec l'acide muriatique oxigéné, il forme un composé jaune-orange, cristallin, volatil, déliquescent et paraissant exister avec deux proportions différentes (1).

L'iode forme, comme on sait, une poudre fulminante (2) avec l'ammoniaque ; mais la théorie en est très simple, en considérant que l'iode a une grande tendance à se combiner avec l'hydrogène.

D'après cet exposé, on ne peut s'empêcher de comparer l'iode au chlore, et le nouvel acide à l'acide muriatique.

Il est aussi bien remarquable que l'hydrogène soit constamment nécessaire pour faire passer l'iode à l'état d'acide.

Il semble que cette substance joue dans la nature, pour une certaine classe de corps, le même rôle que l'oxigène pour une autre. Tous les phénomènes dont on vient de parler peuvent s'expliquer en supposant un acide et se combinant avec l'hydrogène ; ou bien que ce dernier acide est un composé d'eau et d'une base inconnue, et que l'iode est cette même base unie à l'oxigène. La première hypothèse nous paraît, d'après les faits précédens, plus probable que l'autre, et elle sert en même tems à donner plus de vraisemblance à celle dans laquelle on considère l'acide muriatique oxigéné comme un corps simple. En l'adoptant, le nom qui conviendrait au nouvel acide serait celui d'acide hydriodique (3).

* * *

La première note de Gay-Lussac sur l'iode avait trait, comme on vient de le voir, à la formation d'un nouvel acide avec l'iode. La première préoccupation du grand chimiste s'était donc fixée sur l'intervention de l'hydrogène

(1) Il s'agit là du protochlorure (ICl) brun et du trichlorure (ICl^3) jaune.

(2) Iodure d'azote.

(3) Gay-Lussac avait aussi proposé, pour distinguer les acides formés par combinaison avec l'hydrogène, de faire précéder leur nom du préfixe hydro, d'où les combinaisons acides de l'hydrogène avec le chlore, l'iode et le soufre porteraient les noms d'acide hydrochlorique, hydriodique, hydrosulfurique, tandis que ceux composés avec l'oxygène s'appelleraient acide chlorique, iodique, etc. Les hydriodates seraient ainsi les iodures actuels.

dans les combinaisons nouvelles. Pour lui comme pour Davy, c'était là une révélation importante et une véritable découverte. On retrouve, une fois encore, l'empreinte des théories de Lavoisier restées vivaces dans leurs esprits. Ils s'en détachaient peu à peu, grâce aux résultats de l'expérience, mais le point de départ de leurs recherches n'en était pas moins lié aux anciennes croyances sur la présence indispensable de l'oxygène pour la formation des acides. Une fois libérés de cette suggestion, Gay-Lussac, et Davy lui-même, poursuivront leurs travaux en pleine liberté d'esprit, et, lorsque, le 1er août 1814, Gay-Lussac lira à l'Institut son admirable *Mémoire sur l'iode*, il sera tout à fait et définitivement dégagé de toutes ses conceptions antérieures.

En attendant, le 13 décembre 1813, M. le chevalier Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, donnait lecture à l'Institut de la lettre suivante que, trois jours avant, le savant anglais Humphry Davy lui avait adressée :

Sur la nouvelle substance découverte par M. Courtois, dans le sel de vareck.

Paris, le 11 décembre 1813.

MONSIEUR,

Je vous ai dit, il y a huit jours, que je n'avais pas pu découvrir l'acide muriatique (1) dans aucun des produits de la nouvelle substance découverte par M. Courtois dans le sel de vareck et que je regardais l'acide (2) qu'y a fait naître le phosphore dans les expériences de MM. Desormes et Clément comme un composé de cette nouvelle substance et l'hydrogène, et la substance elle-même comme un corps nouveau, jusqu'à présent indécomposé et appartenant à la classe des substances qui ont été nommées acidifiantes ou entretenant la combustion. Vous m'avez fait l'honneur de me demander communication de mes idées par écrit. Plusieurs chimistes s'occupant aujourd'hui de cet objet, il est probable qu'une partie de mes conclusions

(1) H Cl.
(2) H I.

auront été également trouvées par eux et principalement par M. Gay-Lussac dont la sagacité et l'habileté doivent nous faire espérer une histoire complète de cette substance ; mais puisque vous pensez qu'une comparaison de différentes vues et d'expériences faites d'après différens plans, pourrait répandre plus de lumières dans un champ de recherches si nouveau et si intéressant, je vous communiquerai mes résultats généraux.

Je vous ai parlé de la combustion du potassium (1) dans cette substance, quand elle est sous forme gazeuse (2), laquelle se fait avec une belle flamme bleue. Je me suis assuré que le produit de cette combustion n'est qu'un *composé binaire* (3) de deux matières et qu'aucun gaz ne se manifeste dans l'opération.

Lorsque le potassium est soumis à l'action du gaz acide (4) produit par la substance distillée avec le phosphore, il ne brûle point comme dans le gaz acide muriatique ; mais il le décompose et donne le même résultat que lorsque la substance elle-même agit sur le potassium, et il reste une partie en volume d'hydrogène pour deux parties du gaz acide employé (5).

D'autres métaux chauffés dans le gaz (6) offrent des phénomènes semblables, et même le mercure agit sur lui à froid, en sorte qu'on ne peut le garder longtems sur cette substance. Dans tous ces cas, le produit est un composé du métal et de la substance ; et il se dégage de l'hydrogène.

Le gaz acide paraît s'unir en volume égal avec le gaz ammoniacal, et montre une grande attraction pour l'eau.

Je ne puis douter que l'humidité adhérente à la substance ne soit la principale cause de la production du gaz acide, lors de son action sur le phosphore ; à proportion qu'elle est délivrée de l'humidité, elle donne moins de gaz ; mais je n'ai pu en empêcher entièrement la formation ; je suis disposé à attribuer cette impossibilité à un peu d'hydrogène qu'il y a dans le phosphore, et que l'action de la pile voltaïque y démontre, ainsi que je m'en suis assuré dans d'autres expériences.

J'ai examiné avec grand soin les combinaisons de la substance dans la vue de déterminer si l'on ne pourrait en retirer ni gaz oximuriatique, ni gaz muriatique (7) ; mais je n'en ai obtenu

(1) Découvert par Davy en 1807.
(2) De vapeurs.
(3) I K.
(4) H I (se prépare par l'action de l'iode et du phosphore sur l'eau).
(5) H I + K = K I + H.
(6) H I.
(7) Cl et H Cl.

aucun. Les précipités que les solutions de la substance ou de son gaz acide produisent dans le nitrate d'argent, ne sont que des combinaisons de cette substance et d'argent dont on peut la retirer sans altération ; et je les ai imitées directement, en faisant passer du gaz violet (1) sur de l'argent chauffé au rouge ; il se combine ainsi avec l'argent et forme un corps (2) entièrement semblable aux susdits précipités.

De même que je n'ai pas pu découvrir de chlorine ou gaz oximuriatique dans la substance, je n'ai pu y découvrir non plus aucun oxigène. J'ai exposé plusieurs de ses combinaisons métalliques (3) ou combinaisons phosphoriques (4) à l'ammoniaque pure. Elle s'est unie rapidement avec ces combinaisons par la chaleur ; mais la sublimation n'a produit ni oxides ni corps oxidés. Sa combinaison avec l'étain (5) a les propriétés d'un acide et s'unit sans décomposition avec les alcalis.

Sa combinaison avec le fer (6) qui, lorsqu'elle est dissoute dans l'eau, donne un précipité d'oxide de fer par l'ammoniaque, n'en donne point quand elle est sèche et traitée avec du gaz ammoniac sec.

MM. Desormes et Clément ont établi que l'oxigène n'a point d'action sur elle ; j'ai trouvé qu'elle n'en éprouve point même quand on la projète sur un sur-oximuriate de potasse (7) chauffé au rouge.

Elle se combine rapidement avec la chlorine ou gaz oximuriatique (8) et forme avec lui un solide cristallisé jaune (9) très fusible et très volatil et qui, lorsqu'on le dissout dans l'eau, donne un acide qui rougit d'abord les bleus végétaux et les détruit ensuite, comme la chlorine ou l'acide muriatique suroxigéné (10). A cet égard, aussi bien que par la nature des composés qu'elle forme avec les métaux, cette substance ressemble à l'oxigène ; elle lui ressemble également, en ce que la chlorine la chasse de ses combinaisons.

Quand on chauffe les combinaisons de la nouvelle substance

(1) Iode.
(2) Iodure d'argent, $Ag I$.
(3) Iodures.
(4) Iodures de phosphore, $P I^3$ et $P^2 I^4$.
(5) Iodure d'étain.
(6) Iodure de fer.
(7) Chlorate de potassium, $Cl O^3 K$.
(8) Cl.
(9) $I Cl^3$ (cristallise en aiguilles jaune orange).
(10) Vraisemblablement l'acide chlorique, $Cl O^3 H$.

avec l'argent, le potassium, le plomb et le mercure, dans la chlorine, on voit paraître le gaz violet ; mais il se combine bientôt avec la chlorine en excès et l'on obtient un oximuriate (1) du métal.

Sous quelques autres rapports, elle ressemble à la chlorine ; par exemple, elle forme de même un acide (2) avec l'hydrogène, et n'agit point sur le carbone ; elle ressemble aussi à la chlorine en ce que l'oxigène la chasse du phosphore.

Quand on fait passer sa combinaison avec le phosphore (3) en vapeur par un tube chauffé au rouge avec de l'oxigène, il se produit de l'acide phosphoreux et le gaz violet reparaît.

Un autre rapport avec la chlorine, c'est qu'en agissant sur les alcalis, elle forme dans la même solution des *combinaisons binaires* et des *triples* (4), l'oxigène de l'alcali se combine tout entier avec une portion de la substance pour donner un composé ternaire (5) qui est peu soluble et qui se précipite en crisaux ; et il se forme en même tems un composé binaire du métal de l'alcali et de la substance (6), qui reste dissous.

J'ai examiné les composés ternaires que j'ai obtenus de tous les alcalis fixes soumis à mes expériences, nommément ceux de potassa, de soda et de baryta, et j'en ai retiré, en les chauffant, une grande quantité d'oxigène ; le résidu est le composé (7) de la nouvelle substance et de métal.

Ces sels détonnent avec le charbon et d'autres corps combustibles ; ils n'abandonnent pas leur oxigène aussi rapidement que les sur-oximuriates (8), et on pourra probablement les employer comme le nitre.

MM. Desormes et Clément ont décrit la poudre détonnante que la nouvelle substance produit par l'ammoniaque ; je regarde cette substance comme un composé (9) de la nouvelle substance et d'azote ; car quand la substance agit sur l'ammoniaque, il se produit un sel (10) conténant de l'ammoniaque, et du nouvel

(1) Chlorure.

(2) HI.

(3) PI^3.

(4) Formation simultanée d'iodure (binaire) et d'iodate (ternaire), $6\,KOH + 3\,I^2 = 5\,KI + IO^3K + 3\,H^2O$.

(5) Iodate.

(6) Iodure.

(7) $IO^3M = 3\,O + IM$.

(8) Chlorates.

(9) Iodure d'azote, AzI^3.

(10) Iodure d'ammonium, $AzH^3HI = AzH^4I$.

acide, lequel consiste en hydrogène combiné avec la substance et que l'on obtient par l'évaporation : l'azote ne se manifeste point, ce qui doit faire penser qu'il est resté dans la poudre. Lorsqu'on fait détonner cette poudre dans un tube de verre en partie privé d'air, on obtient la nouvelle substance et un gaz qui n'entretient point la flamme ; le composé fulminant résultant de l'union de l'azote à la nouvelle substance, nous montre une nouvelle analogie (1) avec la chlorine.

J'ai fait quelques expériences pour démontrer la proportion définie dans laquelle la nouvelle substance se combine avec le potassium et le sodium. Cette proportion *paraît beaucoup plus que double de celle de la chlorine* (2); et considérant l'oxigène 15 et la chlorine 67, elle est entre 160 et 170.

Cette proportion et son état solide expliquent suffisamment pourquoi elle donne si peu de chaleur et si rarement de la lumière lorsqu'elle se combine. En considérant sa couleur, son éclat et son poids, on pourrait la regarder comme un métal, mais *son énergie chimique la classe avec l'oxigène, la chlorine, la fluorine* (3) ; elle n'est point conductrice de l'électricité, et son énergie est négative par rapport aux métaux, mais positive par rapport à la chlorine ; car j'ai trouvé en électrisant la solution aqueuse de l'acide (4) composé de chlorine et de cette substance, qu'elle se porte vers la surface négative ; tandis que dans ses combinaisons alcalines, j'ai observé le contraire, comme M. Gay-Lussac l'a observé aussi.

J'ai essayé de le décomposer en l'exposant à l'état gazeux dans un petit tube, à l'action de la pile de volta par un filament de charbon qui devient chauffé jusqu'au rouge durant l'opération. Il se forme dans le commencement de l'expérience un peu d'acide ; mais cette formation cesse bientôt et quand le charbon a été chauffé jusqu'au rouge, la substance n'éprouve plus aucune altération.

Je suis, etc.

Enfin, à la séance suivante, le 20 décembre 1813, Gay-Lussac communiquait à ses collègues sa deuxième note

(1) Chlorure d'azote, $Az\,Cl^3$ (Dulong, 1811.)
(2) $K\,Cl = K + Cl.$ $K\,I = K + I.$
(39) (35,5) (39) (127)
(3) Fluor, F.
(4) Chlorure d'iode.

sur l'iode, où il répondait à Humphry Davy, tout en complétant ses premières observations personnelles (1) :

Note sur la combinaison de l'iode avec l'oxigène, par M. Gay-Lussac (2), lue à l'Institut le 20 décembre 1813.

Depuis que j'ai annoncé à la classe (3) que l'on formait avec l'iode un acide particulier en le traitant par une certaine classe de corps combustibles, j'ai continué mes recherches et je suis parvenu à obtenir un nouvel acide, composé d'iode et d'oxigène.

J'ai formé, comme l'a fait M. Davy, un sel détonnant (4) en dissolvant l'iode dans une dissolution de potasse (5); il se précipite une poudre blanche soluble dans l'eau, fusant sur les charbons, détonnant mais faiblement par le choc avec le soufre et le charbon donnant une grande quantité de gaz oxigène à un degré de chaleur semblable à celui qui décompose le *muriate sur-oxigéné de potasse* (6). La liqueur surnageant ce sel contient de l'hydriodate de potasse (7), de sorte que la théorie des sels fulminans que forme l'iode est entièrement analogue à celle des *muriates sur-oxigénés* (8). J'ai essayé de décomposer le sel détonnant d'iode par les acides. Si on le met en contact avec *l'acide muriatique*, il se forme de *l'acide muriatique oxigéné*, et on trouve dans la liqueur une combinaison d'iode et de ce der-

(1) Cette séance figure aux archives de l'Institut dans les termes suivants : « Séance du lundi 20 décembre 1813. M. Gay-Lussac lit une note dans laquelle il rend compte des nouvelles expériences qu'il a faites sur l'hyode ». Le nom d'iode n'aurait donc pas été tout de suite orthographié comme depuis, ou bien les comptes rendus imprimés ont-ils été corrigés au moment de leur impression ?

De même et huit ans plus tard, dans la séance du 24 août 1821, à l'Académie de Dijon, le docteur Durande fils, parlant des usages médicaux de l'iode, orthographie ce mot avec un y : *l'yode*. Ajoutons qu'il fait toutes réserves sur le degré d'efficacité du nouveau corps et qu'il semble ignorer le nom de l'inventeur, pourtant Dijonnais.

(2) *Annales de chimie*, t. LXXXVIII, p. 319-321.

(3) La classe de l'Institut.

(4) Iodate de potassium.

(5) « J'étais parvenu, de mon côté, à la connaissance de ce sel détonnant de l'iode ; mais M. Davy l'a annoncé avant moi. »

(6) $Cl\,O^3K$.

(7) K I.

(8) Chlorates.

nier acide (1). Avec l'acide sulfurique, il ne se dégage rien froid, et si l'on chauffe le mélange, on n'obtient que de l'eau jusqu'au moment où la chaleur est à peu près suffisante pour volatiliser l'acide sulfurique ; mais lorsque la température est parvenue à ce terme, il se dégage beaucoup d'iode et du gaz oxigéné.

N'ayant pu réussir par ce moyen à séparer l'iode en état de combinaison avec l'oxigène, j'ai préparé du *sel détonnant de baryte* (2). Ce sel qu'on obtient de suite en mettant l'iode dans de l'eau de baryte, est très peu soluble et faiblement détonnant; d'ailleurs, il se comporte par la chaleur comme le sel détonnant de potasse. Si l'on traite ce sel par l'acide sulfurique et que l'on fasse chauffer, le liquide surnageant qui est acide, ne contient pas sensiblement de baryte ; mais on y trouve de l'acide sulfurique et la *nouvelle combinaison de l'iode avec l'oxigène* (3). Ce liquide, porté environ à la température à laquelle l'acide sulfurique se volatilise, se décompose en donnant de l'iode et du gaz oxigène. Si on y verse de l'acide sulfureux, l'iode se précipite en très grande quantité, et il se forme de l'acide sulfurique (4). Saturé par l'ammoniaque et évaporé, on obtient un sel qui se décompose brusquement avec sifflement sur un corps chaud, en produisant une lumière bleuâtre et en donnant de l'iode et de l'azote.

Ainsi, l'iode est susceptible de former deux acides très remarquables, l'un en se combinant avec l'hydrogène et l'autre en se combinant avec l'oxigène. On retrouve la même propriété dans le soufre et le chlore, et on la démontrera sans doute pour d'autres corps.

Le nouvel acide auquel on doit donner le nom *d'acide iodique*, paraît avoir des affinités très fortes, puisqu'il forme avec la baryte un sel peu soluble que l'acide sulfurique ne décompose que difficilement, mais je ne désespère pas de l'obtenir par d'autres moyens.

Les deux notes lues par Gay-Lussac à l'Institut, en décembre 1813, n'étaient, pour ainsi dire, qu'un prélude. Son véritable travail, admirable en tous points, et par son étendue (il remplit 155 pages des *Annales de chimie*) et par

(1) Chlorure d'iode.

(2) Iodate de baryte, $(IO^3)^2Ba$.

(3) Acide iodique, IO^3H.

(4) $2IO^3H + 5SO^2 + 4H^2O = 2I + 5SO^4H^2$.

les recherches considérables qu'il expose, est le *Mémoire sur l'iode* qu'il présenta à l'Institut royal le 1er août 1814. Il explique tout d'abord qu'il donna le nom d'iode à la substance découverte par Courtois, à cause de la belle couleur violette de sa vapeur (de ἰοειδής, violet). Il y fait allusion ensuite, dès le début, au travail de Vauquelin sur le même corps, travail qu'il ne connaissait pas encore, mais qu'il cite toutefois en toute loyauté, preuve nouvelle de l'injustice commise par Davy quand il l'accusait de plagiat. Nous ne pouvons donner ici ce mémoire *in extenso* : nous l'analyserons dans ses parties essentielles.

Gay-Lussac commence par étudier les propriétés du corps nouveau. En parlant de ses recherches pour déterminer la densité de l'iode en le mettant en excès dans l'acide sulfurique concentré, il rappelle l'accident dont il fut victime : « Ces expériences, dit-il, ne sont pas sans danger ; quoique j'eusse mis des fragments de verre dans l'acide sulfurique, l'iode se réduisit tout à coup en vapeur dans la seconde expérience et expulsa du vase l'acide qui me brûla fortement la main et le pied droits ».

Des propriétés, il passe à la combinaison de l'iode avec les corps simples, et en particulier à la formation de l'acide iodhydrique. Cette partie de son travail est à lire en entier. Il étudie ensuite l'action de l'iode sur les oxydes, la préparation des hydriodates (potasse, soude, baryte, zinc), dit ce qu'il entend par hydriodates iodurés, et étudie la préparation des iodates (potasse, soude, ammoniaque, baryte), puis il passe à l'éther hydriodique. Il cite à cette occasion sa détermination de classer désormais l'azote avec l'oxygène, l'iode, le chlore et le soufre, et, par une association d'idées d'une clarté parfaite, il observe combien certaines combinaisons du chlore sont en rapport direct avec celles de l'iode. J'en extrais les quelques lignes suivantes :

L'analogie que j'ai établie entre le chlore, le soufre et l'iode, peut servir à jeter du jour sur quelques-unes des combinaisons du chlore, et je vais essayer de le faire.

Nous avons établi les premiers, M. Thénard et moi, par une série nombreuse d'expériences qui nous sont propres, que l'on pouvait considérer l'acide muriatique oxigéné comme un corps simple, parce qu'il n'y avait aucun moyen direct d'y démontrer la présence de l'oxygène. Nous avions même développé cette hypothèse dans le Mémoire que nous lûmes à la Société d'Arcueil, le 26 février 1809; mais elle parut si extraordinaire, que M. Berthollet nous engagea à l'énoncer avec la plus grande réserve. En effet, quoique M. Davy ait avancé dans son *Mémoire sur l'acide muriatique oxigéné* que cette hypothèse était celle de Scheele, elle était entièrement nouvelle, et elle ne parut extraordinaire, que parce qu'elle était en opposition avec une manière de voir fortifiée par une longue habitude et par de très beaux travaux. C'était avoir fait un grand pas vers la connaissance de l'acide muriatique oxigéné, que d'avoir heurté les opinions reçues sur la nature de cet acide ; car c'est ici le cas de dire, « qu'il est bien plus facile de trouver une vérité nouvelle, que de reconnaître une vieille erreur » ; et nous réclamons, comme notre propriété, d'avoir les premiers découvert que l'acide muriatique oxigéné pouvait être considéré comme un corps simple. M. Davy, en adoptant la conclusion que nous avions tirée de notre expérience, n'a rien ajouté à son degré de certitude ; mais nous devons avouer qu'il lui a donné des développements, et que par l'influence de son grand talent, il a beaucoup contribué à la propager. Je dois observer cependant que M. Dulong et M. Ampère l'avaient adoptée longtemps avant M. Davy, et que moi-même, je l'avais toujours présentée comme la plus probable dans les cours de chimie que j'ai faits à l'Ecole polytechnique. Aujourd'hui la découverte de l'iode paraît avoir fixé l'opinion des chimistes français sur la nature de l'acide muriatique oxigéné, et je m'abstiendrai de toute discussion à cet égard.

La suite de ses observations sur le chlore serait à reproduire en entier, de même que ses notes et surtout celle *sur l'acidité et sur l'alcalinité*. Nous emprunterons à cette dernière le passage suivant dont l'importance, au point de vue de l'histoire de la chimie, est considérable :

J'ai supposé, dans ce que je viens de dire, que l'oxigène communiquait les propriétés acidifiantes aux autres corps, et je pouvais faire d'autant mieux cette supposition que quoiq

M. Davy pense que les chlorates et les iodates ne renferment point d'acide, et qu'ils sont des composés triples d'un métal et de l'oxigène avec le chlore ou avec l'iode, j'ai démontré que ce sont de véritables sels analogues aux sulfates et aux nitrates, et qu'on peut obtenir isolément les acides chlorique et iodique. Je ne refuse cependant pas au chlore et à l'iode la propriété acidifiante ; je vais même plus loin, et je l'accorde au soufre qui, suivant moi, en jouit à un haut degré, au phosphore, au carbone et à plusieurs corps. Un acide n'est depuis longtemps pour moi, en considérant ce mot dans sa plus grande généralité, qu'un corps renfermant de l'oxigène ou non, qui neutralise l'alcalinité, et un alcali n'est également qu'un corps quelconque qui neutralise l'acidité. Ainsi dans les savons, l'huile fait fonction d'acide, puisqu'elle sature les alcalis, et dans certains éthers, l'alcool fait fonction d'alcali puisqu'il sature les acides. D'après ces faits et une foule d'autres connus depuis longtemps ; d'après surtout la connaissance des éléments de l'acide hydrosulfurique et de l'ammoniaque, et les observations de M. Berthollet sur l'acide prussique, on n'a pu se refuser d'admettre qu'un corps peut être acide ou alcalin sans renfermer d'oxigène, et que par conséquent l'acidité et l'alcalinité peuvent être communiquées par d'autres corps que l'oxigène. Ces observations, en généralisant l'idée qu'on s'était formée des acides et des alcalis, ont rendu très imparfaite la définition qu'on en donne ; parce que l'acidité et l'alcalinité sont deux propriétés corrélatives, et que l'une ne peut être définie sans le secours de l'autre. La difficulté de tracer la limite entre les acides et les alcalis augmente encore si l'on observe qu'un même corps fait tantôt les fonctions d'un acide, et tantôt les fonctions d'un alcali, et on ne peut la diminuer, même en ayant recours à la belle loi découverte par M. Berzélius, que l'oxigène et les acides vont au pôle positif de la pile, et l'hydrogène, les alcalis et les bases inflammables au pôle négatif. On ne peut, en effet, donner en général le nom d'acide à tous les corps, qui vont au premier de ces pôles, et celui d'alcali à tous ceux qui vont au second ; et si l'on voulait définir les acides en faisant entrer en considération la nature de leur énergie électrique, on verrait qu'il serait nécessaire de la comparer à l'énergie électrique qui lui est opposée. Ainsi on est toujours réduit à définir l'acidité par la propriété qu'elle a de saturer l'alcalinité, parce que l'acidité et l'alcalinité sont deux propriétés corrélatives et inséparables.

Quelle que soit la définition des acides à laquelle on s'arrête, il devient nécessaire d'en former plusieurs groupes, parce qu'ils

ne tirent pas tous leur caractère acide du même corps. Nous avons d'abord :

I. — Les acides proprement dits, dans lesquels on peut considérer l'oxigène comme étant le principe acidifiant, et qui ne renferment que deux éléments ; tels sont les acides chlorique, iodique, sulfurique, sulfureux, nitrique, nitreux, phosphorique, phosphoreux, carbonique, arsenique, borique et probablement un grand nombre d'oxides métalliques qui jouissent réellement des propriétés acides ;

II. — Les acides formés par l'hydrogène et autres corps : ce groupe comprend les acides hydrochlorique, hydriodique et hydrosulfurique. Il est probable que dans ces acides, le chlore, l'iode et le soufre sont les principes acidifiants ; mais comme l'hydrogène entre dans tous, j'ai cru qu'il était plus convenable d'en dériver leur nom générique. Ces divers acides pourraient être désignés par le nom d'hydracides. C'est dans ce groupe qu'il me paraît qu'on doit ranger les composés nombreux formés par le carbone et l'hydrogène qui jouissent des propriétés acides : les éléments de quelques-uns de ces composés, et peut-être de tous, sont dans les mêmes proportions en volume que dans les acides précédents, et leurs molécules sont sans doute arrangées d'une manière analogue.

Parmi les acides végétaux, il y en a plusieurs qui tirent leur caractère acide de l'oxigène, parce que ce corps y est dominant : tel est l'acide oxalique ; mais les acides citrique, muqueux et acétique doivent probablement leurs propriétés acides au carbone qui y entre en très grande proportion. On doit l'admettre surtout pour l'acide acétique, que l'on peut concevoir composé de parties égales en poids de carbone et d'eau, ou de trois parties en volume de vapeur de carbone, et de deux de vapeur d'eau (1). Je suis encore convaincu que l'acide benzoïque

(1) « Cette composition globale de l'acide acétique ne diffère pas sensiblement de celle de la matière ligneuse qui ne jouit en aucune manière des propriétés acides. Voilà donc deux corps composés de carbone, d'oxygène et d'hydrogène en même proportion dont les propriétés sont éminemment différentes. C'est une nouvelle preuve que l'arrangement des molécules dans un composé a la plus grande influence sur le caractère neutre, acide ou alcalin de ce composé. Le sucre, la gomme ou l'amidon conduisent encore à la même conclusion ; car ces substances, quoique composées d'éléments identiques et en même proportion, ont aussi des propriétés très différentes. »

ne doit point non plus ses propriétés acides à l'oxigène ; mais plutôt au carbone et à l'hydrogène, et je regarde la classification des substances végétales que nous avions établies, M. Thénard et moi (*Rech. physico-chim.*, II, 321), comme présentant des exceptions.

L'acide prussique devra, sans doute, être placé dans un groupe particulier, quoique voisin de celui des hydracides ; mais il serait prématuré de déterminer sa classification avant de connaître exactement sa nature.

Indépendamment de ces divers acides, le chlore, que l'on avait toujours regardé comme jouissant des propriétés acides quand on le considérait comme composé d'acide muriatique et d'oxigène, doit conserver ces mêmes propriétés aujourd'hui qu'on le considère comme un corps simple. On peut en dire autant de l'iode et de plusieurs autres corps simples qui ont la propriété de se combiner avec les alcalis ; néanmoins il me paraît plus convenable de continuer à les classer parmi les autres corps simples, et de réserver le nom d'acide aux substances acides composées ; mais il devient nécessaire de former parmi ces corps, autant de groupes qu'ils présentent de propriétés génériques différentes.

Quoique le chlore et l'iode jouissent des propriétés acidifiantes, et qu'ils puissent former des acides en se combinant avec d'autres corps, on ne doit pas encore, vu le petit nombre d'acides qu'ils forment, et dont l'existence n'est même pas suffisamment constatée, se presser de former de ces acides des groupes particuliers. On le doit d'autant moins qu'il y a des corps, par exemple le carbone, qui sont acidifiés par l'oxigène et qui, à leur tour, en acidifient d'autres. D'ailleurs, les considérations que j'ai présentées sur l'acidité montrant qu'elle n'est pas proportionnelle dans un corps acidifié à la quantité du principe acidifiant, et qu'elle est modifiée puissamment par l'arrangement des molécules, il est nécessaire d'attendre que l'expérience ait fourni de nouvelles lumières avant de se prononcer sur ses véritables caractères et sur les circonstances qui la déterminent. On sait, à la vérité, que les acides et les corps acidifiants ont une énergie qui est négative par rapport à celle des alcalis et des corps alcalifiants ; mais cela ne suffit pas, et on est encore loin de pouvoir assigner, d'après les énergies électriques des composants, si le caractère de leur composé doit être neutre, acide ou alcalin. Ainsi l'argent ayant une très faible affinité pour l'oxigène, il semblerait qu'il doit s'en rapprocher par la nature de son énergie électrique ; et néanmoins l'oxide

d'argent, auquel j'ai reconnu une légère solubilité, est très alcalin, car il neutralise complètement les acides ; et l'azote qui paraît se rapprocher de l'oxigène, du chlore et de l'iode, forme une combinaison très faible avec l'hydrogène, quoique celui-ci jouisse d'une très grande énergie électrique positive. On est donc de plus en plus fondé à admettre que le caractère neutre, acide ou alcalin d'un composé ne dépend pas uniquement du caractère de ses composants, mais aussi de leurs proportions et de leur condensation en volume, ou, en d'autres termes, de l'arrangement de leurs molécules...

On lira également, avec un vif intérêt, les observations suivantes de Gay-Lussac *Sur la nomenclature des combinaisons de l'iode et du chlore avec les autres corps*, observations qui terminent, avec une *Note sur l'ammoniaque, considérée comme un oxide*, les additions de cet admirable *Mémoire sur l'iode*, réputé à juste titre comme un modèle de science, d'exactitude et de clarté.

Sur la nomenclature des combinaisons de l'iode et du chlore avec les autres corps.

On peut demander pourquoi, au lieu de désigner par le nom d'iodure de potassium la combinaison de l'iode avec le potassium, on ne la désignerait pas par celui de potassure d'iode. J'observe d'abord que les combinaisons du soufre avec les métaux portant le nom de sulfures, celles du chlore et de l'iode doivent, par analogie, porter celui de chlorures et d'iodures ; mais pour appliquer, en général, avec certitude la terminaison générique pure, j'ai pris pour principe de la donner à celui des éléments d'un composé binaire qui a le plus d'affinité pour l'hydrogène, et qui se combine avec lui, lorsque le composé peut déterminer la décomposition de l'eau.

D'après ce principe, je désigne, par les noms chlorure de soufre, chlorure d'azote, les combinaisons du chlore avec le soufre ou l'azote ; je nomme iodure d'azote, iodure de potassium, les combinaisons de l'iode avec l'azote ou avec le potassium ; chlorure d'iode, la combinaison du chlore avec l'iode ; et enfin sulfure de carbone, iodure de phosphore, les combinaisons du soufre avec le carbone et de l'iode avec le phosphore.

S'il est délicat de départager les avis relativement aux mérites des deux savants antagonistes sur la question (

l'iode, il est du moins certain que les travaux de Gay-Lussac, et en particulier le mémoire de 1814, sont de beaucoup supérieurs à ceux de Davy. La préparation actuelle de l'acide iodhydrique utilise, il est vrai, l'hypothèse de Davy sur l'humidité de l'iode, humidité appartenant en réalité à l'iode impur, mais c'est à Gay-Lussac que revient l'honneur d'avoir affirmé le premier l'existence des chlorates et des iodates en tant que sels analogues aux sulfates et aux nitrates, de même qu'il a le premier obtenu à l'état libre les acides chlorique et iodique. N'insistons pas.

* * *

Les travaux de Gay-Lussac et de Davy renferment tout ce qui a été dit de plus important sur l'iode, à l'époque de la découverte de Courtois. C'est pourquoi j'ai tenu à leur donner, dans cette étude, une large place.

Ces travaux ne sont cependant pas les seuls. Il est aisé de penser qu'une découverte aussi sensationnelle, et dont la répercussion devait avoir son effet sur la chimie tout entière, passionnait au plus haut point la curiosité de tous les chercheurs. Pourtant aucun fait nouveau n'est révélé dans les écrits des contemporains. On y trouve des redites et des observations secondaires. Nous nous contenterons donc de citer les travaux suivants :

Annales de chimie (1814).

Tome XC. *Mémoire sur les combinaisons de l'iode avec les substances végétales et animales*, par MM. Colin et H. Gaultier de Claubry, lu à la première classe de l'Institut, le 21 mars 1814, pages 87-100.

Id. *Expériences sur l'iode par* M. Vauquelin. Lu à la Société philomathique, le 4 juin 1814, pages 206-222; suite pages 239-251.

Tome XCI. *Note sur quelques combinaisons de l'iode*, par M. Colin, répétiteur à l'Ecole polytechnique, lue à l'Institut le 27 décembre 1813, pages 252-272.

Tome XCII. *Mémoire sur l'iode*, par M. Humphry Davy, traduit par le professeur de La Rive. Extrait de la *Bibliothèque britannique*, pages 89-116.

Tome XCIII. *Recherches sur l'existence de l'iode dans l'eau de la mer et dans les plantes qui produisent la soude de varecks, et analyse de plusieurs plantes de la famille des algues*, par M. Gaultier de Claubry, pages 75-110; suite pages 113-137.
Tome XCVI. *Expériences sur un composé solide d'iode et d'oxigène et sur ses propriétés chimiques*, par Humphry Davy, lu à la Société royale le 20 avril 1815. Traduit de l'anglais par M. Despretz, pages 289-305.

Mémoires de l'Institut.

Première série, tome XIV, années 1813-1815. *Analyse des travaux de l'Académie des sciences pendant l'année 1813*, par M. le chevalier Cuvier, secrétaire perpétuel. Physique et Chimie, 1808-1815, page CXXIV.
Première série, tome XIV, années 1813-1815. *Analyse des travaux de l'Académie des sciences pour l'année 1815* (partie Physique), par M. le chevalier Cuvier, secrétaire perpétuel, page CLXIII.

Journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts.

Tome LXXVII, 1813, pages 466-470. *Note sur une nouvelle substance obtenue des cendres de varec.* (Extrait du *Moniteur.*)

Bulletin de pharmacie.

Première série, 1813, tome V, pages 571-572. *Note sur une importante découverte en chimie.*
Première série, 1814, tome VI, pages 31-33. *Suite des expériences chimiques sur l'iode ou la nouvelle substance découverte par M. Courtois.*

D'un renvoi publié à la suite de ce dernier travail, nous détachons les lignes que voici :

Nous avons reçu cette réclamation de M. Frémy, pharmacien à Versailles, au sujet de l'auteur de la nouvelle découverte :

« ...Il me semble qu'on ne rend pas à M. Courtois ce qui lui est dû. On le présente comme un salpêtrier qui a trouvé une substance particulière sans en étudier en aucune manière la nature et les propriétés.

» ...Il n'en est cependant pas ainsi. Il y a près d'un an qu M. Courtois me remit un échantillon de la substance qu'il avait

obtenue à cette époque; il connaissait déjà plusieurs de ses propriétés ; il avait fait quelques-unes des expériences indiquées par MM. Clément et Desormes, et il se proposait d'en faire encore plusieurs autres...

» Je serai toujours flatté d'avoir présenté M. Courtois, non pas comme un lessiveur de platras, mais comme un fabricant qui possède toutes les connaissances chimiques nécessaires pour agrandir la profession qu'il exerce. »

Courtois n'avait eu garde d'oublier les pharmaciens. On peut lire dans le *Journal de pharmacie* (1814, p. 31) que « l'iode étant devenu un sujet de recherches pour tous les chimistes, M. Courtois prévient qu'il en a déposé chez MM. Vallée et Baget, pharmaciens de la rue Vieille-du-Temple et de la rue Saint-Victor ». Le modeste Courtois était aussi libéral que Gay-Lussac était peu plagiaire. Dans cette affaire, ils se conduisirent l'un et l'autre, et chacun dans son rôle, en vrais fils de la France, toujours généreuse, prodigue et magnanime quand il s'agit de répandre dans le monde ses découvertes et ses idées.

*
* *

Je n'aurais rien à ajouter à tout ce qui vient d'être dit sur les travaux de nos savants, si je ne tenais à citer la très belle conférence faite à Dijon, lors du centenaire de la découverte de l'iode, le 9 novembre 1913, par M. Camille Matignon, professeur au Collège de France. A cette occasion solennelle, le distingué professeur de chimie exposa, en termes des plus heureux, l'histoire de l'iode depuis sa découverte par Courtois jusqu'à nos jours. Il sut rendre attrayante et agréable cette instructive et belle leçon écoutée et applaudie par un auditoire choisi et particulièrement intéressé. L'orateur passa en revue les divers procédés employés depuis un siècle dans l'extraction de l'iode et exposa les conséquences de la découverte de Courtois tant par l'utilisation de l'iode en thérapeutique, que dans son application à la photographie et à diverses industries.

Cette conférence fut un éclatant hommage rendu par un savant à la mémoire du célèbre salpêtrier dijonnais.

On en retrouvera l'écho dans la *Revue générale des Sciences* (n° du 30 mai 1914) où M. Camille Matignon a résumé, en quelques pages, les points essentiels de sa conférence. Il y passe de nouveau en revue les premières applications de l'iode, les débuts de l'industrie, l'iode des varechs, l'iode du salpêtre chilien, pour conclure par quelques vues personnelles sur l'avenir de cette industrie, où il apparaît comme probable qu'elle reviendra aux collecteurs d'iode de la mer, varechs et sans doute animaux marins, chez lesquels on a, dit-il, reconnu souvent, dans ces dernières années, des teneurs en iode fort élevées. Certaines éponges tropicales contiennent, en effet, de 8 à 14 pour 100 de ce corps.

CHAPITRE VIII

Mort de Bernard Courtois. — Les dernières années de sa veuve. — Louis Courtois leur fils, sa mort.

Nous avons laissé Bernard Courtois en 1811, au n° 9 de la rue Saint-Ambroise. C'est là que nous allons le retrouver en 1812-1813 et en 1814. Pendant les trois années suivantes (1815-1817) se produit l'éclipse que j'ai notée ; il n'est plus fait mention d'un commerce de salpêtrier ni à son nom ni à son adresse.

L'exploitation de son industrie est momentanément suspendue. Mais, en 1818, l'*Almanach du commerce de Paris* recommence à le citer; il habite à nouveau la rue Saint-Ambroise. Il y a repris son état de salpêtrier et, jusqu'en 1821, nous l'y voyons inscrit avec les mêmes attributions. Il y végète jusqu'en 1822, époque à laquelle il change à la fois de domicile et d'industrie. Depuis quelques années déjà, l'introduction du salpêtre, importé des Indes après 1815, avait fait naître une concurrence désastreuse pour les fabricants européens. L'industrie de ce produit était devenue précaire et sa fabrication ne laissait plus que des bénéfices incertains. C'est à cette concurrence qu'il faut probablement attribuer la suspension momentanée signalée tout à l'heure dans l'exploitation de la salpêtrière de la rue Saint-Ambroise, et la décision prise par Courtois de changer d'état. Toujours est-il qu'en 1822, il vient se fixer, en qualité de fabricant de produits chimiques et, en particulier, de l'iode, au n° 3 du quai de la Cité, qu'il quittera bientôt pour aller habiter 36, puis 26, rue des Trois-Couronnes.

Au surplus, grâce à l'*Almanach du commerce de Paris*,

nous allons pouvoir le suivre jusqu'en 1834. Pendant les premières années, il semble que ses affaires aient été plutôt prospères, puisqu'il est obligé de constituer des dépôts de vente en dehors de sa fabrique. Les mentions suivantes lui sont attribuées ; je les copie fidèlement d'année en année ; les indications que nous allons trouver nous épargneront tout commentaire.

1822. *3, quai de la Cité.*

Courtois Bernard, *fabricant de produits chimiques*. Auteur de la découverte de l'iode. Fabrique particulièrement cette substance et tous les sels qu'elle forme. S'occupe aussi des principaux réactifs chimiques les plus délicats et offrant la beauté et la pureté voulues par les laboratoires et démonstrations.

1823. *36, rue des Trois-Couronnes.*

Courtois Bernard, *fabricant de produits chimiques*. Auteur de la découverte de l'iode, fabrique particulièrement cette substance et tous les sels qu'elle forme. S'occupe aussi des principaux réactifs chimiques les plus délicats et offrant la beauté et la pureté voulues par les laboratoires et démonstrations.

1824. *36, rue des Trois-Couronnes.*

Courtois Bernard, *fabrique l'iode et ses sels.*

1825. *26, rue des Trois-Couronnes.*

Courtois Bernard. Produits chimiques, fabricant l'iode et ses sels.

1826. *26, rue des Trois-Couronnes.*

Courtois Bernard, auteur de la découverte de l'iode, fabrique particulièrement l'iode et tous ses sels et les principaux réactifs les plus délicats.

1827. *26, rue des Trois-Couronnes.*

Courtois Bernard, auteur de la découverte de l'iode, fabrique ce produit. Dépôt : n° 15, rue Jacob.

1828. *Idem.*

1829. *Idem.*

1830. *26, rue des Trois-Couronnes.*

Courtois Bernard, auteur de la découverte de l'iode, fabrique ce produit. Dépôt : n° 17, rue Jean-de-l'Epine.

1831. *Idem.*

1832. *Idem.*

1833. *26, rue des Trois-Couronnes.*

COURTOIS Bernard, auteur de la découverte de l'iode, fabrique ce produit. Dépôt : n° 6, rue des Enfants-Rouges, chez Lecreux.

1834. *Idem.*

Par les procédés de laboratoire qu'il appliquait en opérant sur de petites quantités de matière première et bien certainement dans des conditions ne permettant pas un rendement théorique, Courtois ne pouvait pas satisfaire aux demandes des expérimentateurs curieux de se rendre compte des propriétés de l'iode ; il ne leur livrait ce produit que par petites quantités, et il le vendait 600 francs le kilo.

On entrevit bientôt, pour le nouveau corps découvert par Courtois, de nombreuses applications, mais son prix élevé fut, pendant quelques années, un obstacle à la recherche des maladies dans lesquelles il pouvait être employé. De divers côtés, on songea à construire des usines destinées à la fabrication de l'iode. C'est alors que le baron d'Aigremont, en 1824, sur les conseils du professeur Clément-Desormes, créa la première usine à la tête de laquelle il plaça M. Tissier aîné, son élève et secrétaire.

L'organisation du premier établissement ayant produit l'iode en quantité relativement considérable et dans des conditions commerçiales, fait le plus grand honneur à M. Tissier. Il n'avait, pour se guider dans cette nouvelle industrie, aucun précédent susceptible de l'éclairer, les connaissances acquises sur la matière qu'il fallait produire se limitant au travail exclusivement scientifique de Gay-Lussac. Sans doute, ce travail était remarquable au point de vue purement spéculatif, mais il ne donnait, au point de vue industriel, aucun renseignement dont M. Tissier pût tirer profit. A force de travail et après de nombreuses expériences, il institua cependant un procédé de fabrication, et, dans l'espace de quelques mois, il put produire 120 kilos d'iode, dont le prix fut alors établi à 200 francs le kilo.

Peu de temps après, M. Tissier acceptait de M. Couturier, fabricant de soude raffinée à Cherbourg, l'offre de s'associer à ses travaux et de lui monter une usine de produits chimiques pour la séparation des muriates et des sulfates de potasse et des autres sels contenus dans les cendres de varechs. La quantité d'iode fabriquée dans cette nouvelle usine atteignit le chiffre de 400 kilos par an, et, par suite, le prix descendit à 100 francs le kilo.

En 1829, les deux usines étaient réunies sous une seule direction, et, faisant application des progrès réalisés à cette époque, M. Tissier activait la fabrication en grand de l'iodure de potassium.

En 1830, M. Tissier s'associait à M. Guilhem père et fondait, au Conquet (Finistère), l'usine (1) qui est aujourd'hui la propriété de M. Levasseur et dans laquelle est fabriqué ce bel iodure de potassium du Conquet, cachet Tissier, livré à cette époque dans des flacons carrés dont les anciens de la profession pharmaceutique ont conservé le souvenir (2).

Enfin, en 1835, *L'Almanach du commerce de Paris*, nous

(1) En 1845, M. Tissier devint seul propriétaire de l'usine du Conquet. Entre temps, en 1832, une nouvelle usine s'était fondée à Granville (Manche), puis successivement apparurent d'autres usines : en 1852, à Pont-l'Abbé (Finistère) ; en 1853, à Vannes (Morbihan) ; en 1857, à Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) ; en 1864, à Tréguier (Côtes-du-Nord) ; en 1867, à Guipavas (Finistère).

En 1895, un certain nombre de pharmaciens se groupèrent en Société coopérative pour la fabrication de l'iode et de ses dérivés, et construisirent une usine située à Lampaul-Plouarzel (Finistère).

A la suite d'incidents divers quelques-unes de ces usines disparurent et d'autres furent créées. Actuellement les usines existantes se trouvent au Conquet, à Portsal-Ploudalmezeau (Finistère), à L'Aberwrach (Finistère), à Pont-l'Abbé, à Saint-Pierre-Quiberon, à Audierne (Finistère) et à Lampaul-Plouarzel.

(2) Nous devons l'historique de l'industrie de l'iode depuis 1824, à l'aimable collaboration de notre confrère, M. C. Crinon, directeur de la Société coopérative des pharmaciens pour la fabrication de l'iode et l'un des ardents protagonistes de la célébration du centenaire de découverte de Bernard Courtois, en 1913.

apprend qu'au n° 26, rue des Trois-Couronnes, Couturier et Cie fabriquent l'iode et remplacent Bernard Courtois jusqu'en 1838, où la firme Couturier disparaît à son tour. Sans aucun doute, Courtois a dû céder sa fabrique à la maison Couturier. Etait-il fatigué, souffrant, malade ? Avait-il été contraint de vendre sa maison pour des raisons budgétaires impérieuses ? Cette dernière supposition semble fondée, car on retrouve, dès 1835, le pauvre grand homme habitant un modeste logement au n° 12 de l'impasse des Récollets. La fortune, qui lui avait été si peu clémente, l'abandonne tout à fait. L'oubli commence ; le vide se fait autour de lui. Que sont devenus ses protecteurs ? Guyton de Morveau est mort en 1816, Clément-Desormes et Gay-Lussac vivent encore ; mais chacun poursuit sa route et les années glorieuses de 1813 et de 1814 sont déjà loin. Les nécessités de l'existence n'ont pas permis à Courtois de s'entourer de relations ou d'appuis nouveaux. Il vieillit tristement dans la solitude et la mélancolie. Son logement de l'impasse des Récollets abrite ses déceptions et son humilité. Et c'est dans ce triste logis que le 27 septembre 1838, la mort vient le saisir dans un état proche de la misère. La note que je relève à la *Table des décès des Ve et VIe arrondissements de Paris* (folio 125, n° 59) en fait foi. On y lit, en effet :

Décès de Courtois (Bernard), chimiste, impasse des Récollets, n° 12, 5e arrondissement, âgé de 62 ans, décédé le 27 septembre 1838, époux de Madeleine-Eulalie Morand. (Aucune déclaration d'actif n'a été faite pour cette succession.) (1).

Courtois ne possédait donc plus rien lors de son décès, et sa situation était certainement des plus précaires, puisque sa veuve se vit dans l'impossibilité d'acheter pour la dépouille mortelle du malheureux une concession au cimetière. Une note de la Préfecture de la Seine nous l'apprend :

(1) Cet acte de décès ne paraît pas avoir été reconstitué en 1872, car il n'en a été trouvé aucune trace aux Archives de la Seine.

Le corps de Monsieur Bernard Courtois a été inhumé au cimetière du Nord, le 29 septembre 1838, dans une fosse temporaire de cinq années. Aucune trace de renouvellement, de conversion ou d'exhumation ne figure sur les registres du cimetière, et comme la partie où ses restes furent déposés a été aménagée dans la suite pour les concessions perpétuelles, sa sépulture a complètement disparu (1).

Aucun espoir ne nous reste donc aujourd'hui de pouvoir porter sur la tombe de ce laborieux et modeste savant les quelques fleurs du souvenir. Il a quitté la vie tristement, conduit à sa dernière demeure par sa veuve infortunée. L'auteur d'une et peut-être de deux des plus intéressantes découvertes de la chimie s'en est allé sans discours, sans adieux, sans faste et sans pompe. Nous nous représentons le misérable cortège, traversant les rues de Paris au milieu de l'indifférence respectueuse et des saluts anonymes d'une foule affairée. Le pieux hommage rendu à sa mémoire lors des fêtes du centenaire de la découverte de l'iode, répare faiblement l'injustice de sa destinée. Son nom toutefois ne restera pas oublié dans la mémoire des hommes : nous ne sommes grands que par nos actes, et la récompense de nos efforts se trouve dans le respect que nous accorde la postérité.

Les dernières années de Bernard Courtois avaient été pénibles. Après avoir cédé sa fabrique de produits chimiques, en 1835, à Couturier et Cie, il s'était, a-t-on dit, vu dans la nécessité d'accepter une place de courtier (2).

Comme couronnement d'une existence honorable et laborieuse, il fut réduit à courir la grande ville, en quête de commandes, jusqu'à ce que la mort vint lui accorder le suprême repos. On peut dire qu'il lutta jusqu'au bout. Son existence, malgré bien des déboires et des amertumes, fut cependant illuminée par deux grands faits : la découverte

(1) Elle était située au lieu dit : la Pièce de la chapelle, cimetière du Nord, troisième carré.

(2) Les annuaires le classent dans les « courtiers », de 1823 à 1835.

entrevue des alcaloïdes et celle de l'iode. Il ne fut donc pas au sens propre du mot un martyr de la science, mais un brave homme de savant qui connut la misère. Or, pour des âmes sensibles comme était la sienne, la misère est parfois une des formes du martyre.

A sa mort, Bernard Courtois laissait une veuve et un fils. Sa veuve avait près de cinquante et un ans ; son fils, Louis Courtois, né en 1816, en avait vingt-deux. Leur situation était des plus modestes. On a vu que l'acte de décès de Bernard ne porte aucune déclaration d'actif.

L'Académie royale des sciences avait bien décerné, en sa séance du 27 juin 1831, au savant salpêtrier une partie du prix Montyon fondé « en faveur de ceux qui auront perfectionné l'art de guérir » ; mais des 6,000 francs que lui avait valu ce prix, il ne restait rien en 1838.

Le timide Courtois avait été aussi peu soucieux de ses intérêts que de sa gloire. Un autre à sa place aurait intrigué, se serait poussé au premier rang, aurait utilisé les hautes relations que les premières années de sa vie lui avaient permis de posséder. Mais une sorte de fierté personnelle l'en empêcha. Ce qui m'étonne cependant, c'est son imprévoyance. S'il avait, par atavisme, hérité de Jean-Baptiste ses dispositions aux études chimiques, je ne reconnais plus en lui l'habileté de son père. N'aurait-il pas dû prendre un brevet d'invention lors de sa découverte (1)? Le mépris de l'argent est louable en lui-même, et nous savons que la préoccupation du gain n'est pas du domaine de nos savants. Pourtant il est sage de songer aussi à ceux qui restent. C'est un devoir sacré. Et le seul reproche que nous puissions faire à ce grand laborieux, c'est de l'avoir méconnu.

(1) « Nécrologie. Bernard Courtois, auteur de la découverte de l'iode, est mort à Paris, le 27 septembre 1838, laissant sa veuve sans fortune. Si, lors de sa découverte de l'iode, Courtois eût pris un brevet d'invention, il en eût été tout autrement. » (*Journal de Chimie médicale, de pharmacie, de toxicologie*, Paris, 1838, p. 596.)

Peut-être aussi les circonstances ne lui permirent-elles pas de mieux faire? Les jugements de la postérité doivent être circonspects et prudents. Sait-on jamais?

Quoi qu'il en soit, son mari mort, la veuve de Courtois, pauvre et ignorée, se mit au travail. Comme elle possédait un véritable talent de dentellière, elle l'utilisa pour gagner son pain. En 1838, au n° 8 de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, habitait une dame Courtois, dentellière. En 1839, au n° 5 de la rue Saunerie, la même dame Courtois figure encore comme dentellière, mais elle disparaît à partir de 1840. Cette dame Courtois était la veuve de Bernard. Elle séjourna à Paris pendant deux ans, jusqu'à l'époque où son nom disparaît de l'*Annuaire*, puis elle partit pour Soissons.

C'est dans les Archives municipales de cette ville, que M. E.-H. Guitard, secrétaire de la Société d'histoire de la pharmacie, découvrit, en 1913, comme je l'ai relaté plus haut, une série de lettres relatives à la pauvre veuve. C'est à l'une de ces lettres que nous devons de connaître l'année où eut lieu le mariage Courtois-Morand. N'ayant, comme nous l'avons dit, trouvé aucune trace de ce mariage dans les registres de Paris, nous avions, à la suite de la découverte de M. Guitard, espéré rencontrer plus de succès dans les archives de Soissons.

Cet espoir a été également déçu. Aucune indication ne nous permet même de supposer, par exemple, que la famille Morand soit venue habiter cette ville ou qu'elle l'habitât lors du mariage de Madeleine avec Bernard. Peut-être au moment où la Révolution bouleversait Paris, le coiffeur et sa famille s'étaient-ils réfugiés à Soissons? Ce sont là des suppositions qu'aucun document ne vient affirmer. Ce qui reste évident, au contraire, c'est que la veuve du chimiste vint y demeurer deux ans après la mort de son mari. C'est là que son existence malheureuse fut signalée d'abord à la Société de pharmacie, ensuite à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Mme Courtois, bien que d'origine modeste, n'avait pas été habituée à solliciter. Elle était pourtant abreuvée de déboires. D'abord elle devint sourde, puis ses yeux fatigués par le travail minutieux de la dentelle s'affaiblirent au point qu'elle tomba presque aveugle. La Société de pharmacie de Paris fut avisée de son infortune. Elle s'en émut et informa le ministre de l'intérieur de la situation pénible où se débattait la pauvre femme. De plus, tout en attendant la décision du ministre, elle ouvrit, en novembre 1846, une souscription en sa faveur où médecins, pharmaciens et les malades eux-mêmes étaient conviés à apporter leur obole. A titre d'indication, la Société de pharmacie s'inscrivit pour 200 francs et le Conseil d'administration de l'Académie de médecine pour 100 francs. Le total de la première souscription, au 21 novembre 1846, était de 738 francs (1).

De son côté, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale adressait, le 12 avril 1848, une circulaire aux municipalités et aux personnalités les plus capables de seconder ses efforts, en les invitant à lui signaler les infortunes qu'elles pouvaient découvrir. La circulaire imprimée contenait cette phrase, relevée par M. E.-H. Guitard (2) :

La société, tous les ans, accorde, selon les intentions d'un de ses membres, M. Bapst, véritable bienfaiteur de l'humanité, une indemnité secourable aux inventeurs que l'âge ou l'infirmité ont plongés dans la détresse. Prêtez-lui le secours de vos lumières, faites-lui connaître ces misères honorables que le pays ignore, que les replis de la population recèlent, et préparez par vos indications philanthropiques le noble emploi des ressources que la piété de M. Bapst a confiées aux soins de notre conseil.

Quatre mois plus tard, le 16 août, le premier conseiller municipal de Soissons, M. Petit-Didier, qui faisait alors

(1) *Journal de pharmacie et de chimie*, t. II, n° 6, décembre 1846.

(2) *Après la mort de Courtois, l'inventeur de l'iode*, par E.-H. Guitard, in *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, n° 5, 31 octobre 1913, p. 75 à 77.

fonction de maire, fit connaître à la Société la misère de la veuve Courtois et sollicita un secours à son intention

En même temps, il écrivait au directeur de l'Ecole de pharmacie de Paris. Le professeur Bussy fut chargé du rapport, qu'il rendit favorable et la demande fut envoyée à la Commission des fonds.

Nous ne savons si la Société d'encouragement répondit tout de suite à l'appel de la municipalité soissonnaise. Quant à l'Ecole de pharmacie, son secrétaire oublia de le faire pendant un an. Il s'en excusait, le 1er mai 1849, et il invitait le maire de Soissons à adresser directement au ministre une demande de secours, le directeur de l'Ecole étant disposé à l'appuyer.

La demande fut faite d'après ces conseils et, par arrêté du 20 juin 1849, le ministre de l'instruction publique et des cultes allouait à l'intéressante veuve « une indemnité littéraire de 150 francs, à titre éventuel ». Mais le mandat de cette somme fut promené longtemps de bureau en bureau, malgré les réclamations de la pauvre femme aux abois.

Finalement, il alla échouer, sans apparence de raison, à l'Ecole de pharmacie de Paris, où le secrétaire « agent comptable », qui était Guibourt, se chargea de le toucher et d'en expédier le montant. La malheureuse avait attendu son aumône d'avril 1848 à octobre 1849.

Elle est alors mandée à l'hôtel de ville ; mais souffrante, elle ne peut s'y rendre et adresse au secrétaire de la mairie une lettre où se trouve exprimée, dans des termes aussi puérils que douloureux, sa situation lamentable. Voici cette lettre. Son orthographe et son style sont des plus primitifs :

Monsieur, je vous aurais porter ma lettre lundy, mais j'ai étez très malade et n'ay pu satisfaire à l'ordre que vous m'avez presqrit ; je n'ai plus retrouver la petite lettre première, pourtant voici à peu près la vraie position de la chose. M. Bernard Courtois est de Dijon, élevé à la cadémie de Dijon, venu à Paris près du baron Thénard : pendant qu'elque année mon mari :

été son préparateur. Ensuite marié, il était salpétrier sous le règne de Napoléon. Longtemps il s'ést livré à (un) travaille sérieux de la morphine, et en 1811 il découvrit l'yode. Et ce fût des médecins almand qui, venu de Paris, lui dirent que cette belle découverte a la propriétée de guérir les crosful, les guoitres des grosses gorges et que depuis très longtemps (dans) une infinité de maladies que j'ignore l'on emploie avec le (succès) le plus parfait; et il est précieux de dire que cette découverte et regarder partout comme (un remède) universel. Eh bien, Monsieur, voilà depuis 1838 (Courtois) déséder, mort très malheureux; moi sa veuve, depuis près de 12 (ans) (1), j'atens une petite pension : je ne possède que 100 francs par an. Et mon fils depuis (cette mort) me donne 10 francs par mois. Hélas double malheur, je travaillais en dentelles; mais ma vue, trop fatiguée, est trop afoiblie; je suis devenue sourde et j'ai (65 ans), souvent malade et dépourvue des premières choses nécessaires à la vie ; voilà devant Dieu la véritée. Aussi que de reconnaissance dans mon âme à tout être qui viendrait en aide à mon pytoiable sord. Mille vœux, Monsieur, pour vous et les vôtres, mon Dieu !

Veuve COURTOIS.

Sa misère et les mérites du défunt réclamaient bien davantage. La Société d'encouragement pour l'industrie nationale ouvrit une souscription publique, mais elle n'en versa le produit que très lentement aux mains de l'intéressée par l'intermédiaire du maire ; aux archives, il reste seulement la trace de deux versements de 200 francs chacun, opérés en octobre 1851 et en juin 1853.

La municipalité de Soissons, désireuse de ne pas laisser inachevée l'œuvre bienfaisante qu'elle avait entreprise, multiplia ses démarches auprès des pouvoirs publics et de la Société d'encouragement pour que les secours passagers fussent transformés en pension viagère. Elle fit connaître que, jusqu'à l'obscurcissement de sa vue, M[me] Courtois avait courageusement lutté contre l'infortune. Elle montra la souffrance et l'angoisse de cette malheureuse, très économe et très méritante, mais devenant sourde, puis

(1) Cette lettre date donc de la fin de 1849 ou du début de 1850.

presque aveugle, épuisant ses dernières ressources, réduite enfin à vivre de quelques maigres charités bientôt taries peut-être (1).

J'ajouterai cependant qu'une autre souscription avait eu lieu. Le 17 juillet 1850, le chimiste Barreswill annonçait à la même Société d'encouragement pour l'industrie nationale, qu'au banquet annuel de son maître Pelouze, une somme de 1,176 francs avait été recueillie en faveur de M[me] Courtois. Elle n'avait pu lui être envoyée, car on ignorait l'adresse de la sexagénaire. Elle allait entrer dans sa soixante et unième année. Elle habitait, disait-on, Beauvais, mais cette indication était erronée. Nous savons, en effet, qu'elle habitait Soissons. Elle quitta cette ville quelques années plus tard et revint à Paris, rue des Couronnes, à Belleville, en prévision de son entrée aux Incurables (2), entrée qu'elle avait sollicitée. Elle fut admise à l'hôpital Laennec, 42, rue de Sèvres, le 23 juillet 1858 (en attendant son tour d'immatriculation dans les dortoirs des Ménages), suivant arrêté du 22 juillet 1858, moyennant 1,200 francs de capital (y compris la valeur représentative du mobilier) (3).

Six mois après, le 11 janvier 1859, elle y mourait à l'âge de soixante-dix ans.

On lira aux annexes (4) les documents officiels relatifs à son décès et à sa succession. Il sont intéressants à consulter en ce sens qu'ils nous apprennent que les générosités dont la veuve Courtois avait été l'objet, n'étaient pas tout à fait aussi illusoires qu'on l'a pu dire, puisqu'elle possédait encore, à sa mort, outre son petit mobilier, un titre de rente annuelle de 564 francs, d'une valeur de 11,938 francs. Ils

(1) *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, n° 5, 31 octobre 1913. Article de M. E.-H. Guitard, déjà cité.

(2) Ancienne administration des Incurables, remplacée en 1872 par l'hôpital temporaire de Laennec et transférée à Ivry.

(3) Ces renseignements sont tirés du titre d'admission de M[me] veuve Courtois (n° 936 du Journal de la première division).

(4) Annexes, pièces n[os] 10, 11, 12.

nous ont servi, d'autre part, à établir la filiation exacte de son fils Louis Courtois, ce qui eût été impossible autrement, l'acte de naissance de Louis n'ayant pas été retrouvé aux archives.

Sept ans après, le 31 octobre 1866, Louis Courtois, fils de Bernard Courtois et de Madeleine Morand, décédait à son tour (1). Il n'était pas marié et ne laissait pas d'enfant. Un titre de succession désigne comme sa légataire universelle une blanchisseuse, Mlle Elisa-Françoise Delahaye, qu'il avait instituée son héritière en toute propriété par testament olographe, dix-neuf jours avant sa mort (2). Tout porte à croire que Mlle Delahaye était sa compagne, sinon son épouse.

Le défunt accordait en même temps un legs à sa cousine germaine, fille d'un des frères de Bernard Courtois, et un autre à son cousin germain, fils d'Anne-Marie Courtois, épouse de Denis-Henri Semeladis et sœur du chimiste.



Avec Louis Courtois, décédé sans enfant, s'éteint la succession directe de Bernard. Aucun petit-fils ne peut s'enorgueillir du nom du laborieux salpêtrier ; mais ce nom désormais appartient à l'histoire.

(1) Décès de Courtois Louis, 31 octobre 1866, Paris, huitième bureau des successions. Table des décès, volume 52, folio 128, n° 226. Courtois Louis, employé, décédé n° 13, rue des Montagnes, domicilié n° 7, rue Saint-Merry, à 50 ans, le 31 octobre 1866, célibataire. Succession déclarée le 26 avril 1867, n° 419, entre collatéraux et étrangers. Actif, 13,676 francs.

(2) N° 419. Succession collatérale et entre étrangers de Louis Courtois, décédé rue des Montagnes, n° 13, le 31 octobre 1866.

Paris, huitième bureau des successions, volume 209, f° 33.

Le 26 avril 1876. A comparu Mademoiselle Elisa-Françoise Delahaye, blanchisseuse, demeurant à Paris, rue des Montagnes, n° 13, laquelle a déclaré que M. Louis Courtois, employé de commerce, est décédé célibataire, en son domicile à Paris-Belleville, rue des Montagnes, n° 13, le 31 octobre 1866, sans héritiers à réserve, laissant la comparante étrangère pour sa légataire universelle en toute propriété, aux termes d'un testament olographe du 12 octobre 1866, déposé à Me Lentaigne.

La gratitude qu'il nous est impossible d'exprimer à sa descendance, nous pouvons la témoigner à sa mémoire. Déjà la ville de Dijon a donné l'exemple en apposant, le 9 novembre 1913, lors de la célébration du centenaire de la découverte de l'iode, une plaque commémorative sur la maison où naquit l'habile chimiste et en donnant, l'année suivante, son nom à une rue de la ville. Cet exemple doit être imité. Nous invitons nos associations scientifiques et, en particulier, l'Académie des sciences, à prendre l'initiative de placer également au n° 9 de la rue Saint-Ambroise, où Courtois découvrit l'iode, une plaque rappelant cet événement dont les conséquences ont eu une répercussion si considérable dans l'histoire de la chimie et dont la France, à juste titre, a le droit de se glorifier.

notaire, à Paris, le 8 novembre dernier; que par le même testament, le défunt a légué particulièrement ;

1° A Adèle Courtois, sa cousine germaine, demeurant rue Delettre	1.000 »
2° Et à Jules Semelasis (Semeladis), son cousin germain, voyageur en vins, demeurant rue des Tournelles, n° 12, une rente viagère de 200 francs, capital	2.000 »
Total	3.000 »

et qu'il dépend de sa succession :

1° Mobilier prisé à l'état produit	215 »
2° Deniers comptants	37 60
3° Un livret de caisse d'épargne	358 50
4° Une créance sur François Mignot, propriétaire, demeurant à Coubron, acte de M° Lentaigne, notaire, du 27 mars 1862	13.000 »
5° Intérêts au décès	65 70
Total	13.676.80
Legs particulier à déduire	3.000 »
Reste à la légataire universelle	10.676 80

La non-parente a affirmé et signé sa déclaration, lecture faite.

Signé : Elisa Delahaye.

Perçu à 9 % sur 10.680 . . . . . 961 fr. 20 :
— à 7 % sur 3.000 . . . . . 210 fr. » : 1.171 fr. 20.

CHAPITRE IX

L'iode en thérapeutique.

Dans la lettre écrite vers la fin de 1849 par la veuve de Bernard Courtois, dans les circonstances que nous venons de raconter, on trouve ce passage : « ... Et ce furent des médecins allemands qui dirent à Bernard Courtois que cette belle découverte (de l'iode) avait la propriété de guérir les scrofules et les goitres et que depuis très longtemps on l'employait avec succès dans une infinité de maladies. » A la vérité, les applications de l'iode à la thérapeutique sont de beaucoup antérieures à la découverte de 1811. Mais on employait la médication iodique sans savoir exactement à quel corps chimique elle empruntait ses propriétés curatives.

« Plus de quinze cents ans avant l'ère chrétienne, écrit le professeur G. Pouchet (1), les Chinois employaient, dans le traitement de la goutte, des végétaux marins et des éponges ; ils préparaient un vin de plantes marines ainsi que des pilules avec du miel et de la poudre de ces mêmes plantes. Au treizième siècle, Arnauld de Villeneuve traitait le goitre et les écrouelles par la poudre d'éponge calcinée ; mais il faut arriver jusqu'en 1819 pour voir Straub, de Berne, affirmer que l'iode, découvert peu de temps auparavant, constitue le principe actif des éponges brûlées, aussi bien que de l'Ethiops végétal obtenu par la calcination en vase clos des végétaux marins. Cette même année, Fyfe constata la présence de l'iode dans le charbon d'éponges

(1) G. Pouchet, *L'iode et les iodiques*. (Brochure petit in-8° de 132 pages. Octave Doin, éditeur, Paris, 1906, p. 5 et 7.)

et, l'année suivante, en 1820, Coindet, de Genève, publiait son fameux mémoire *Sur la découverte d'un nouveau remède contre le goitre*, remède qui n'était autre chose que l'iode.

» Cet emploi de l'iode ainsi que le travail de Coindet sont intimement liés aux débuts dans la carrière scientifique de l'illustre J.-B. Dumas qui se trouvait alors à Genève, préposé à la direction d'un laboratoire appartenant à la pharmacie Le Royer, où il fit ses premières recherches et ses débuts dans la carrière du professorat, à la sollicitation des étudiants en pharmacie, ses condisciples. C'était en 1818, et ce récit prouve avec une entière évidence que c'est à Coindet et à Dumas que revient le mérite d'avoir soupçonné, puis démontré la présence et l'action de l'iode dans le charbon d'éponges. Je ne saurais mieux faire que reproduire ici la partie de la biographie de Dumas par A.-W. Hofmann dans laquelle ce fait est relaté :

« Dumas avait alors dix-huit ans. C'est vers cette époque qu'il eut la bonne fortune de se rendre utile à un des principaux médecins de la ville, circonstance qui ne contribua pas médiocrement à le faire avantageusement connaître dans les cercles où il avait vécu jusqu'alors. Un matin, le docteur Coindet vint en toute hâte chez Le Royer :

— Vous vous occupez de chimie ? dit-il à Dumas.

— Un peu, répondit Dumas.

— Alors, vous pouvez me dire si l'iode existe dans les éponges, et spécialement s'il se trouve dans les éponges carbonisées ?

— J'examinerai la question.

» Ayant, quelques jours plus tard, reçu une réponse affirmative, le docteur Coindet n'hésita pas plus longtemps à regarder l'iode comme un spécifique contre le goitre. Dumas fut alors prié de porter son attention sur ce sujet et de signaler les préparations au moyen desquelles l'iode pouvait être convenablement administré. Il suggéra la teinture d'iode, l'iodure de potassium et l'iodure de potassium ioduré. Peu de temps après, ces nouveaux remèdes étaient mentionnés dans un journal allemand publié à Zurich ; c'est à cette occasion que le nom de Dumas se rencontre pour la première fois dans la presse scientifique. Le même journal donnait les formules proposées pour ces remèdes ainsi que le mode de préparation. Inutile de faire observer

qu'à cette époque, si peu de temps après la découverte de l'iode par Courtois, l'iode se trouvait bien dans le commerce, mais qu'aucun iodure n'y était connu. La découverte du docteur Coindet fit grande sensation dans le monde et les préparations d'iode procurèrent longtemps bénéfices et célébrité à la pharmacie Le Royer. »

Les médecins allemands dont parle la veuve Courtois dans sa lettre étaient probablement Staub, de Berne, et Coindet, de Genève. On peut du moins le supposer.

Relativement à l'assertion du professeur Pouchet, il est curieux de donner les formules de plusieurs préparations chinoises d'autrefois, citées par Dorvault dans son ouvrage l'*Iodognosie :* M. Stanislas Julien, de l'Institut (1), professeur au Collège de France, rapporte ce document curieux de la médecine chinoise, dont les ouvrages de matière médicale européens ne donnent nullement mention. Il s'agit, en la matière, de la formule de plusieurs préparations très usitées autrefois en Chine.

Goitre. — Extrait du Pen-thsao-kang-Mo de Lichi-tchin, qui le présenta à l'empereur entre 1567 et 1573. Livre 19, f° 28. Vin de plantes marines.

« Ce vin guérit le goitre. Prenez une livre de plantes marines; enveloppez-les dans un morceau d'étoffe de soie, et faites-les tremper dans deux ching (sorte de mesure) de vin (eau-de-vie de grain faible). Dans le printemps et l'été, on en boit deux fois par jour ; en automne et en hiver trois fois. Quand ce vin est épuisé, on recommence. On peut aussi, après avoir bien lavé ces plantes pour en enlever les principes salins, les réduire en poudre, pétrir cette poudre avec du miel, et en former des pilules dont on fait usage trois fois par jour. »

Ibid., f° 30. Autre recette :

« Quand le goitre commence à se former et qu'il a déjà la grosseur d'un noyau d'abricot, on prend une once d'éponges, on la lave pour enlever les parties salines ; on la fait sécher au soleil, et on la réduit en poudre. On en prend un dixième d'once

(1) Dorvault, *Iodognosie*. Passage reproduit par M. A. Desmares dans sa thèse pour obtenir le doctorat en pharmacie, présentée devant l'Ecole supérieure de Montpellier, le 16 juillet 1917, sous le titre suivant : *De la teneur en iode des algues de Bretagne*.

que l'on enveloppe dans du coton et on la fait tremper dans du bon vinaigre. On la met ensuite dans la bouche et on la suce. Quand elle n'a plus de saveur, on la remplace par une quantité semblable préparée de la même manière. »

Autre recette. — « Quand l'enveloppe du goitre commence à grossir, prenez de l'éponge et des plantes marines par parties égales ; réduisez-les en poudre que vous pétrissez avec du miel, et formez-en des pilules grosses comme des noyaux d'abricot. Vous les mettez dans votre bouche et les mâchez et sucez jusqu'à ce qu'elles aient perdu leur saveur, auquel cas vous les remplacerez. »

De leur côté, MM. Gatin et Perrot, dans leur très intéressant travail sur les algues alimentaires d'Extrême-Orient (*Annales de l'Institut océanographique de France*, tome III, mémoire I, 1911, Masson édit., Paris), rappellent qu'au treizième siècle, en France, on employait la poudre d'éponges torréfiées à l'intérieur, par voie stomacale, pour le traitement du goitre et des écrouelles. On employait également des algues comme les *Ulva* et un certain nombre de fucacées, carbonisées, contre la scrofule et notamment le *Fucus vesiculosus* L. et l'*Halydris siliquosa* Lyngb. Au dix-septième siècle, on connaissait ces algues, en thérapeutique, sous le nom d'Ethiops vegetabilis. On a également utilisé cette préparation contre l'obésité. L'emploi du *Fucus vesiculosus* remonte d'ailleurs à une haute antiquité. Il fut employé à divers usages : contre la goutte (Pline), le cancer, les scrofules (Gaubius, Baxter, etc.). Il fut recommandé par Galien comme rafraîchissant. En 1769, Russel le préconisait contre le goitre. Au cours du dix-neuvième siècle, époque à laquelle l'iode venait d'être découvert, il ne faut pas s'étonner qu'il fut formulé par divers médecins, non des moindres, comme Laennec, Duparc, etc. On a employé les algues comme médication iodée parfois sous forme de poudre, vins, tablettes, tisanes...

*
* *

Bien que nous ne désirions nous occuper ici que de la découverte de l'iode et de son auteur, il nous paraît cepen-

dant indispensable de jeter un coup d'œil rapide sur les applications de l'iode en thérapeutique, ne serait-ce que pour démontrer, à ce point de vue tout spécial, l'importance de la découverte de Courtois.

C'est d'abord et surtout la teinture d'iode qui retiendra notre attention.

Elle est constituée par une solution d'iode dans l'alcool à 95° (1/10e, d'après la formule du Codex de 1908). Son emploi est universellement connu.

A l'usage externe, elle agit comme un révulsif précieux, en même temps que comme un désinfectant de choix. En injections, c'est un topique énergique, en particulier dans le traitement de l'hydrocèle. On lui préfère parfois, dans ce dernier cas, une solution aqueuse d'iode dans l'iodure de potassium, suivant la formule de Lugol :

Iode	1 partie.
Iodure de potassium . . .	2 parties.
Eau distillée	27 parties.

A côté de la teinture d'iode, il convient de citer, dans le traitement externe, le coton iodé renfermant un minimum de 4 pour 100 d'iode. C'est un révulsif énergique, parfois violent.

A l'intérieur, la teinture d'iode, prise par la voie digestive, est utilisée à la dose de un gramme par vingt-quatre heures, dans le traitement des affections ganglionnaires.

Les principales préparations iodées utilisées en thérapeutique sont, outre la teinture d'iode : les solutions d'iode dans l'iodure de potassium, les albumines iodées artificielles, les huiles iodées et les tannoïdes iodés naturels ou artificiels. La solution d'iode dans l'iodure correspond à 0,02 d'iode et 0,04 d'iodure de potassium par cuillerée à soupe.

On entend par albumines iodées artificielles, l'iode en combinaison dans le lait, où la caséine fixe l'iode, et l'iode combiné avec l'albumine de l'œuf ou avec les peptones.

De nombreuses spécialités pharmaceutiques ont pour base des combinaisons obtenues avec l'aide de ces dernières.

Les huiles iodées ou, pour être plus précis, les huiles grasses incomplètes, les glycérides contenant des acides gras non saturés, ont la propriété de fixer l'iode dans leur molécule.

En Allemagne, la préparation connue sous le nom d'Iodipin est une huile chloroformée iodée, obtenue par l'action du chlorure d'iode sur l'huile.

En France, l'huile iodée est préparée au moyen de l'huile d'œillette et sans chloroforme. Elle contient 40 pour 100 d'iode à l'état de combinaison organique. Sa stabilité est grande, mais elle s'élimine très lentement, ce qui est un inconvénient quand il s'agit d'appliquer un traitement iodé énergique.

Les tannins ont, comme les corps gras, la propriété d'absorber et de dissimuler l'iode. Tout le monde connaît le sirop de raifort iodé et plus encore le sirop iodotanique, ainsi que le vin iodotanique.

A côté de l'iode et des préparations effectuées avec ce corps, nous placerons les iodures alcalins. On en peut utiliser quatre : l'iodure d'ammonium, l'iodure de lithium, l'iodure de potassium et l'iodure de sodium.

Dans la pratique les deux derniers sont plus fréquemment employés. A l'extérieur, s'ils sont sans grande action sur la peau, ils agissent, au contraire, très violemment sur les muqueuses ; à l'intérieur, ils sont employés dans les affections du cœur et des vaisseaux ; dans les affections de l'appareil respiratoire et dans l'actinomycose et la syphilis.

Dans les affections du cœur et des vaisseaux, les iodures de sodium et de potassium constituent un traitement efficace des diverses scléroses, dans l'aortite chronique, l'artério-sclérose, l'anévrisme de l'aorte.

Dans les affections de l'appareil respiratoire, c'est sur-

tout dans le traitement de l'asthme que l'action des iodures est remarquable. Il est prudent de les employer associés avec de petites doses de belladone ou d'extrait d'opium, afin d'éviter des troubles gastriques. Quelques auteurs préconisent, avec raison, l'adjonction du bicarbonate de soude.

Les deux affections où l'emploi de l'iodure, et de préférence celui de potassium, donne des résultats précieux sont l'actinomycose et la syphilis. C'est à Walace et à Ricord qu'est due l'introduction de l'iodure de potassium dans le traitement de la syphilis. Le sirop de Gibert, spécifique universellement connu de cette maladie, est une association iodo-hydrargyrique.

Qu'on nous permette de signaler encore l'iodoforme découvert par Sérullas en 1829 et dont Bouchardat en 1836 a démontré l'utilité thérapeutique. L'iodoforme ne peut remplacer ni l'iode, ni les iodures, mais c'est un topique antiseptique de premier choix. Dans le traitement de la tuberculose, on l'administre à l'intérieur sous forme de cachets ou de pilules, associé ou non à d'autres médicaments, surtout à la créosote ; cependant son action est, en ce cas, plutôt secondaire. L'iodoforme agit plus efficacement dans les applications externes. Il est utilisé en pommade, en crayons, en suppositoires. L'une de ses applications principales est celle de poudre antiseptique, dont la meilleure formule a été établie par Lucas Championnière ; elle renferme, outre de l'iodoforme, du benjoin, du quinquina et du bicarbonate de magnésium pulvérisé, à parties égales. On y ajoute un peu d'essence d'eucalyptus.

Quant au diiodoforme, ou éthylène tétraiodé qui a été proposé comme succédané de l'iodoforme, dont il n'a pas l'odeur désagréable, il lui est inférieur comme action antiseptique.

A côté de ces composés divers, existe une série de combinaisons et de préparations où l'iode joue son rôle. La nomenclature en est longue. Je citerai cependant l'Airol

(iodo-gallate basique de bismuth) ; l'Iodalbine (albumine iodée) ; toute la série des iodates, l'Iodcrésol ou Traumatol ; l'Iodol (tétraiodopyrrol) ; l'Iodosine (albumine iodée) ; l'Iodosol (vasogène iodé) ; l'Iodothymol ou Aristol, etc., etc.

Comme on le voit, la découverte de Courtois a doté la médecine d'un véritable arsenal thérapeutique. Si l'on considère, en outre, tout ce que l'avenir réserve aux applications scientifiques et aux utilisations chimiques de l'iode, on peut dire que le nom de l'humble et modeste Dijonnais mérite d'être à jamais fixé, dans l'histoire de la chimie, à côté des grands noms de ses contemporains, Gay-Lussac et Davy.

ANNEXES

Pièce n° 1.

Vente par Louis-Bernard GUYTON DE MORVEAU, *conseiller du roi en ses conseils, son avocat général honoraire au Parlement de Bourgogne, et Jacques-Pierre* CHAMPY DE BOISERAND, *écuyer, secrétaire du roi, demeurants à Dijon, à J.-B.* COURTOIS, *marchand demeurant à Dijon, et dame Marie* BELLEY, *sa femme, de l'établissement de la nitrière dite Saint-Médard-lez-Dijon. — 25 juin 1788.* (Minutes de Me Villot, notaire à Dijon).

...Le terrain près l'enclos de Montmuzard, accensé par la ville de Dijon à MM. de Morveau et Champy pour y former l'établissement d'une nitrière artificielle par acte reçu devant Me Mathey, notaire à Dijon, le 12 juin 1778, homologué par M. l'intendant de Bourgogne le 19 du même mois, ledit terrain fermé de murs, ensemble tous les bâtiments avec les fourneaux, quatre cuves enfoncées en terre, tuyaux pour amener et distribuer les eaux et généralement tout ce qui dépend de la nitrière ;

Que lesdits acquéreurs ont dit bien connaître pour avoir dirigé l'exploitation de ladite nitrière depuis environ 3 ans, le tout ... moyennant le prix de 8,000 livres.

Ont pareillement vendu :

Tous les approvisionnements et matières étant dans ladite nitrière, consistant en masses de terres salpêtrées, préparées avec terres de fouilles, plâtres, cendres, fumier, vuidanges, urines, sang de bœuf et autres substances animales, savoir ;

1° La couche à salpêtre, du côté de Montmuzard, de 110 pieds de long, sur 25 pieds de large et 8 pieds de haut, produisant 22,000 pieds cubes.

2° Autre couche pareille sur la même ligne, de 95 pieds de long, 25 pieds de large et 8 pieds 6 pouces de haut, moyenne produisant 28,187 pieds cubes.

3e Autre couche faisant retour à la précédente, de 130 pieds de long sur 16 pieds de large et 6 de haut, moyenne produisant 12,480 pieds cubes.

4e Une autre couche parallèle à la précédente, de pareilles dimensions, et produisant aussi 12,480 pieds cubes.

5e Enfin une autre couche parallèle, sur une base de 126 pieds de long et 16 pieds de large dont le tiers a de hauteur 6 pieds 6 pouces et les deux autres tiers 5 pieds seulement produisant 11,088 pieds cubes.

Desquelles cinq couches formant un total d'environ 78,235 pieds cubes; le prix demeure réglé à 4 sols le pied cube, le fort portant le faible, et pour la totalité à la somme de 15,600 livres.

Plus, fait remise de tous autres approvisionnements, meubles et ustensiles qui peuvent se trouver dans ladite nitrière tels que fermoires, tombereaux et harnais, pelles, etc., la valeur de 400 livres.

Toutes lesquelles sommes, y compris celle de 8,000 livres, prix de l'enclos et bâtiments et dépendances, font le total de 24,000 livres que les sieur et dame Courtois s'obligent à payer par 4,000 livres à chaque 1er janvier des six années prochaines.

Le 2 messidor an II, J.-B. Courtois complétait sa propriété par l'achat en commun avec Gabriel Lavirotte et Jean Deville, négociant à Dijon, du domaine « hors Montmuzard » consistant en 161 journaux de terres labourables et 10 soitures de pré, domaine appartenant au mineur Hubert Anthony, négociant à la Folie, près Gray, et dont son frère Claude Anthony avait la jouissance. Le prix était de 92,000 livres dont la moitié fut payée comptant.

Le 14 messidor de l'année suivante, les acheteurs en opéraient le partage, et Courtois obtenait le triangle de 6 journaux compris entre l'allée de Montmuzard, le chemin de Cromois et la nitrière (V. page 221, la partie gauche du plan), ainsi que les terrains au nord, au total 60 journaux 1/4.

(Minutes de Me Gilliot, notaire à Dijon.)

Pièce nº 2.

Vente par M. et Mme Dartigue à M. et Mme Courtois. — 23 prairial an X (12 juin 1802). — (Minutes de Me Yver, notaire à Paris).

Suivant contrat de vente passé devant Me Yver, qui en a gardé minute et son collègue, notaires à Paris, le vingt trois prairial an dix M. Antoine Dartigue, étudiant en médecine et Françoise Prost veuve en premières noces de François Richard et alors épouse non commune en bien ainsi qu'elle l'a déclaré du d. Sr. Dartigue, de lui autorisée, demeurant à Paris, rue Ste Marguerite No 29,

Ont vendu à Mr. Jean Baptiste Courtois, salpétrier à Dijon, y demeurant ordinairement, *étant alors à Paris logé chez Mr. Lamy commissionnaire rue Montorgueil No 5*, et à Marie Bled son épouse demeurant avec lui et accepté par le d. s. Courtois, alors présent tant en son nom personnel que comme s'étant fait et porté fort de la d. de son épouse par laquelle il a promis et s'est obligé de faire, ratifier la d. vente et de fournir aux d. s. et de Dartigue, expédition en forme de la d. ratification.

Une maison en formant ci-devant deux, sise à Paris rue Ste Marguerite fauxbourg St. Antoine No 29, donnant sur le devant à la d. rue Ste Marguerite à droite en entrant au s. Labée, à gauche au s. Baince et au fond au Sr. Sebellery ou à ses héritiers et composée de plusieurs corps de bâtiments, cour, caves, hangard et écuries.

Ainsi que la d. maison se poursuivait et comportait sans aucune exception ni réserve, comme cela est exprimé audit contrat de vente.

En outre des clauses et charges énoncées au d. contrat, la d. vente a été faite moyennant la somme de douze mille deux cent trente six francs, francs deniers aux d. vendeurs en déduction de laquelle somme les acquéreurs se sont obligés sous la d. solidarité de payer ainsi que les vendeurs l'ont consenti, savoir :

1o Au s. Lecuy : Quatre mille deux cent dix huit francs le dix huit fructidor an onze avec les intérêts de cette somme jusqu'à la d. époque à compter du jour de la d. vente, sur le pied de cent quatre vingt cinq francs par année aux époques et de la

manière fixée par le contrat du dix huit fructidor an neuf, ci . . . . 4.218 Fr.

2° A Mr. Charles Frédéric Levasseur, avoué au tribunal civil de première instance du département de la Seine, le dix huit fructidor, an treize, deux mille francs qui lui étaient dûs par privilège sur la d. maison suivant obligation passée devant Me Edon, notaire à Paris et son Confrère le dit jour dix huit fructidor an neuf, avec les intérêts de cette somme à compter du Jour de la d. vente à raison de cinq pour cent par an sans retenue d'impositions ci . . . 2.000 Fr.

3° Au d. Sr. Levasseur dans un an du jour de la vente douze cent quatre vingt francs que les d. s. et De Dartigue ont déclaré lui devoir pour prêt de pareille somme qu'il leur avait ci-devant fait, indépendamment des deux mille francs ci-devant énoncés ci . . . . 1.280 Fr.

Total : 7.498 »

Et quant aux quatre mille sept cent trente huit francs formant le surplus de la d. vente les d. acquéreurs se sont obligés sous la d. solidarité de les payer aux d. vendeurs en leur demeure à Paris en un seul paiement dans onze mois du Jour de la d. vente avec les intérêts sur le pied de cinq pour cent par an, sans retenue, à compter de ce d. jour tant de cette somme de quatre mille sept cent trente huit francs que de celle susdite de douze cent quatre vingt francs jusqu'au remboursement de ces deux sommes.

Sous la foi du paiement du prix de la d vente aux époques et de la manière ci-dessus déterminée et de l'exécution des clauses et conventions de la d. vente les d. vendeurs se sont dessaisis de tous les d. droits de propriété, qu'ils avaient et pouvaient avoir sur le dit bien.

Sur la minute est écrit : Enregistré à Paris le vingt six prairial an dix, de la république reçu cinq cent deux francs quarante centimes, savoir : quatre cent quatre vingt neuf francs soixante centimes pour vente, douze francs quatre vingt pour les 1280 pour lesquels il n'est point..... plus cinquante francs quarante deux centimes pour subvention. *Signé :* Jacolot.

Par ratification passée à Dijon (Côte-d'Or) devant Mr Joliot et son collègue, notaires à Dijon le deux messidor an dix, il appert : que Madame Marie Bled, épouse du d. s. Courtois aprè

avoir pris sur une expédition du d. contrat de vente, dont extrait précède, communication des prix, clauses, charges et conditions portées au d. contrat de vente, a approuvé confirmé et ratifié le d. acte en tout son contenu et consenti sa pleine et entière exécution et s'est soumise en conséquence conjointement et solidairement avec son mari, avec toute renonciation au bénéfice de droit à l'exécution de toutes les clauses, charges et conditions y portées sans restriction ni réserve.

Ensuite est écrit : Enregistré à Dijon, le quatre messidor au dix, F° six c. cinq, reçu un franc dix centimes pour dix[me].

Signé : Martin.

Extrait par M[e] Gremier et son collègue notaires à Paris soussignés : 1° de la minute du d. contrat de vente 2° d'une expédition de la d. ratification légalisée par d. M. le Maire de Dijon et par M. le Préfet de la Côte d'Or. Laquelle expédition a été déposée pour minute à M[e] Yver par acte reçu par lui et son confrère le seize messidor an dix, étant ensuite de la minute du contrat de vente dont extrait précède. — Enregistré, après avoir été certifiée véritable, signée et parafhée, le tout étant en la possession du d. M[e] Gremier, comme successeur immédiat du d. M[e] Yver.

Signé : Moreau. *Signé :* Gremier.

Pièce n° 3.

Transport de créance, du 29 brumaire an XI (novembre 1802). – *C[en] Levasseur au C[en] Nicolos.* — (Minutes de M[e] Lemaire, notaire à Paris).

Pardevant les notaires publics au département de la Seine à la résidence de Paris soussignés :

Fut présent : le C[en] Charles Frédéric Levasseur, Avoué près le Tribunal de première Instance du Département de la Seine, demeurant à Paris, rue Michel Lepelletier N° 255 ; Division de la Réunion.

Lequel a par ces présentes cédé et transporté et s'est obligé de garantir d'empêchements, saisies arrêts et troubles généralement quelconques, même de fournir et faire, valoir, à défaut de payement.

Au C[en] Pierre Nicoleau, Bibliothécaire près l'Ecole centrale de la rue S[t]. Antoine à Paris y demeurant rue S[t]. Antoine, mai-

son des ci-devant Jésuites, Division de l'Arsenal, à ce présent et acceptant, acquéreur pour lui ses héritiers et ayant causes.

La somme de trois mille deux cent quatre vingt francs due au Cen Levasseur par le Cen Jean Baptiste Courtois, salpétrier et par Marie Bled, son épouse demeurant à Dijon, fauxbourg de la porte neuve, par privilège sur une maison sise à Paris rue Ste Marguerite No 29, fauxbourg St. Antoine, aux termes du contrat de la vente de cette maison à eux faite par le Cen Antoine Dartigue, Etudiant en médecine, et par Françoise Prost, sa femme, de lui autorisée, passé en minute devant Yver et son collègue, notaires à Paris, le vingt trois Prairial an dix (1), enregisté et transcrit au bureau des hypothèques de Paris, le vingt trois Prairial an dix sous le No 57 du 76e volume, par lequel contrat le d. Cen Courtois et sa femme ont été chargés de payer cette somme audit Cen Levasseur en déduction du prix de leur acquisition, savoir : Deux mille francs le dix huit Fructidor an treize (2), fesant le montant d'une obligation passée au profit du cédant, par le Cen Dartigue et sa femme devant Edon, qui en a minute et son collègue, notaires à Paris, le dix huit Fructidor an neuf (3), enregistrée, produisant intérêts à cinq pour cent par an sans retenue payables.

Et Douze cent quatre vingt francs le vingt trois Prairial an onze (4), que led. Cen Dartigue et sa femme, ont reconnu devoir au d. Cen Levasseur, par le contrat de vente, sus daté pour prêt qu'il leur avoit fait.

Aux termes de l'obligation susdatée le d. Cen Levasseur a un privilège sur la d. Maison rue Ste Marguerite, qu'il a conservé suivant inscription par lui prise contre le dit Dartigue et sa femme, au bureau des hypothèques de Paris, le vingt huit Fructidor an neuf (5), vol. 45 No 274

Et le conservateur du dit bureau des hypothèques avant de transcrire le contrat de vente ci-devant daté, fit une Inscription d'office contre le d. Courtois et sa femme au profit du d. Dartigue et sa femme, le sept messidor an dix (6), vol. 6, No 102, et par cette inscription conserva le privilège qui résultoit de la d. vente pour le prix d'icelle et dont les créances présentement

(1) 12 juin 1802.
(2) 5 septembre 1805.
(3) 5 septembre 1801.
(4) 12 juin 1803.
(5) 15 septembre 1801.
(6) 27 juin 1802.

cédées font partie ; les acquéreurs ayant été chargés de les acquitter ainsi qu'il est ci-devant dit.

Déclare le cédant que la d. maison rue Ste Marguerite est d'une valeur au moins de vingt mille francs et que les créances présentement transportées ne sont primées que par une somme de quatre mille deux cent dix huit francs due au Cen Louis Charles Marie Lecuy, ancien salpêtrier à Paris.

Pour, par le cessionnaire, ses héritiers ou ayant cause jouir et disposer en toute propriété à compter de ce Jour, de la d. somme de Trois mille deux cent quatre vingt francs et des intérêts que produit la créance de Deux mille francs à compter du premier du présent mois, et recevoir le tout de qui il appartiendra à l'effet de quoi le cédant l'a subrogé avec la garantie ci-devant exprimée, dans tous ses droits, noms, raisons, actions et privilège et dans l'effet de toutes inscriptions, notamment de celles ci-devant datées.

Ce transport est fait moyennant pareille somme de Trois mille deux cent quatre vingt francs, que le cédant reconnoit avoir présentement reçu du cessionnaire en espèces sonnantes et ayant cours, comptées et réellement délivrées à la vue des notaires soussignés dont quittance.

Le Cessionnaire reconnoit que le cédant lui a présentement remis la grosse de l'obligation susdatée et un extrait dudit contrat de vente suffisant à l'appui de la propriété des d. créances dont décharge.

Pour faire signifier ces présentes quand et à qui il appartiendra, le pouvoir en est donné au porteur de la présente expédition.

Et pour l'exécution des présentes le d. Cen Levasseur élit domicile en sa demeure susd. auquel lieu nonobstant promettant, obligeant, renonçant, etc. ;

Fait et Passé à Paris en l'étude pour le Cen Levasseur et, pour le Cen Nicoleau en sa demeure l'an onze de la République le vingt neuf brumaire (1) et ont signé la minute des présentes demeurée à Lemaire l'un des Notaires soussignés, au bas de laquelle est écrit : Enregistré à Paris au Bureau du douzième arrondissement le premier frimaire an onze (2), Fo 137 Ro. Case 1 et 2, Reçu Trente deux francs quatre vingt centimes en principal et trois francs vingt huit centimes pour subvention.

Signé : Illisible. *Signé :* DUPONT. *Signé :* LEMAIRE.

(1) 20 novembre 1802.

(2) 22 novembre 1802.

La somme de Trois mille deux cent quatre vingt francs a été remboursée ainsi que le montant des intérêts par M. Molitor à Me Nicoleau suivant quittance passée devant Me Le Pelletier qui en a la minute son collègue notaires à Paris, le vingt trois février dernier. Paris ce douze Mai mil huit cent dix huit.

Signé : LE PELLETIER.

Pièce n° 4.

Etat de situation de la fabrique de salpètre du s^r^ [Bernard] COURTOIS, fils, sise à Paris, rue Sainte-Marguerite, n° 39, faubourg Saint-Antoine. — (Archives de la Seine, Bilans, carton n° 104, dossier 10057 du 25 février 1806).

ACTIF composé des matériaux pour la fabrication des salpètres, des outils, ustensiles dépendant de la fabrique, du mobilier et d'une créance à recouvrer.

MATÉRIAUX

Mille livres pesant d'eaux-mères, valeur de	100	»
Trois mille pesant de résidus estimés valeur de	375	»
Quatre cent vois de tourbe à 3 Frs	1.200	»
Cinq cents pesant de salpètre estimés valeur de	500	»
Deux mille pesant sel de salpètre à 5 %	100	»

OUTILS DE LA FABRIQUE

54 cuviers sur trois bandes avec leur gouttière et recette	100	»
6 tonneaux pour contenir les eaux faites	6	»
2 seaux en bois et une poulie	6	»
6 seaux cerclés en fer	6	»
1 grande écumoire en cuivre rouge	6	»
3 puisoirs en cuivre rouge	24	»
2 cuves dites repuisoirs cerclées en fer avec canette	50	»
2 Bachaux et 4 chargeoirs	9	»
4 tinettes cerclées en bois	6	»
2 galets d'osier, 6 échelles, 1 boisseau et un demi, 3 maillets ferrés, 1 marteau, 4 trétaux, une claye, 8 pelles, une bêche, 4 mannes, 1 fourgon, 1 attizoir en fer, un poelon et une pelle à main le tout estimé	40	»
4 lampes	2	»
1 cofre à avoine en 2 parties et un tonneau pour le son	48	»
4 couvercles doublés de 2 gouttières	45	»
Le fourneau	6	»
2 madriers	6	
A reporter	2.635	»

Report	2.635 »
Moufle avec ses cordes	30 »
Vieux bois, roues, bandages et deux crémaillères	20 »
7 bassins en cuivre rouge estimés	300 »
1 grande chaudière pesant environ 400 Kos	1.200 »
1 romaine à cadran.	15 »
1 auge en pierre	30 »
28 sacs de toile	30 »
Chaudière en fonte estimée.	40 »
Cuviers et autres ustensiles du laboratoire séparé.	100 »
3 vieux chevaux dont 2 noirs et 1 rouge estimés	500 »
Harnais pour trois chevaux.	60 »
2 tomberaux complets estimés	600 »

MOBILIER

Comprenant les meubles meublants, linge et hardes, estimés.	300 »
Total de l'actif certain.	5.860 »

Actif douteux :

Recouvrement à faire sur Monsieur J. B. Courtois père pour billets, intérêts et autres dettes acquittées pour lui Suivant reçus divers de	13.634 »	
Sur id pour autant, dont je me suis porté sa caution	43.104 25	56.738 25
Total de l'actif général :		62.598 25

Passif. — Composé de Billets à ordre, obligation notariée et reconnaissances solidaires avec le Sr. J. B. Courtois pour lequel je me suis engagé envers partie de ses créanciers de la manière ci-après désignée, savoir :

Noms des créanciers de Mr. J. B. Courtois envers lesquels je me suis obligé.

M. Lamy. — Pour deux reconnaissances solidaires payables à son ordre au denier 20 et 25 ; ensemble de		13.568 39
Guiton-Morveau. — Pour mon billet à 5 °/₀ du 4 germinal an 14		4.000 »
Basnier. — Pour mes 10 billets endossés J. B. Courtois, ans 14 et 15 ensemble de		5.850 86
Desgouges. — Pour ma reconnaissance solidaire avec J. B. Courtois 10 brumaire an 15 de.		3.200 »
Marillier. — Pour mes 6 billets à 5 °/₀ courant de 7 années ensemble	420 »	
Pour une obligation notariée exigible dans 7 ans de	3.500 »	3.920 »
A reporter. . . .		30.539 25

Report	30.539 25
Dheilly. — Pour 2 traites de J. B. Courtois sur moi acceptées ordre Dheilly. Traites et principal an 14 de	975 »
Bourlier. — Pour une reconnaissance solidaire avec J. B. Courtois payable en 10 ans.	11.590 »
Total du passif. . . .	43.104 25

Certifié sincère et véritable sauf erreurs ou omissions involontaires.

Paris 25 Février 1806.

Signé : Bernard COURTOIS.

Enregistré à Paris le 25 Février 1806, Reçu 1,10.

Signé : C. LIBOT.

Pièce n° 5.

COURTOIS Bernard. — (Archives de la Seine, Bilans, carton n° 104, annexes au dossier 10057 du 25 février 1806.)

L'an mil huit cent six le mercredi 5 Mars, 10 h. du matin par devant MM. les Juges du Tribunal de Commerce du département de la Seine, séant à Paris, est comparu le Sr. François Jacta agréé près le Tribunal demeurant à Paris, Cloître St. Merry, au nom et comme fondé de pouvoirs sous signature privée en date du 25 Février 1806 (1) enregistré à Paris, le dit jour, par Cibat, de Bernard Courtois Fils, salpétrier, demeurant à Paris, rue Ste Marguerite No 39, lequel au dit nom a requis le Tribunal de commettre que il jugerait à propos à l'effet de procéder à l'examen, vérification et affirmation des créances portées au bilan par lui, déposé au greffe du Tribunal le 25 Février dernier le tout pour satisfaire à l'ordonnance de 1673 et autres édits et déclarations en question desquels il a convoqué à ce jour, lieu et heure, tous les créanciers dénommés au dit bilan et a signé.

Signé : JACTA.

Sur quoi le Tribunal a donné acte au dit Jacta, au dit nom de ses comparutions, dire et réquisitoire et en conséquence ordonne qu'aux termes de la déclaration du 13 Sept. 1739 tous les créanciers de Bernard Courtois seront tenus de comparaitre en personne ou par procureurs spéciaux en la Chambre du Conseil

(1) Voir, à la suite de la pièce n° 5, copie de la procuration ave reproduction de la signature de Bernard Courtois.

par devant MM. Cultembourg, Brochant, Goulliard et Sallambier, juges suppléants, l'un d'eux ou leurs successeurs commissaires par le Tribunal ; auxquels les dits créanciers représenteront leurs titres de créances pour être par les dits commissaires, examinés, vérifiés ensuite, l'affirmation des dites créances être reçue par le Tribunal. Et sera de tout dressé procès verbal en la manière ordinaire et accoutumée aux termes des ordonnances. Fait les dits jour et heure et avons signé.

Signé : E. Vignon.

En les dits jour et an que dessus, en la Chambre du Conseîl et par devant Mr. Sallambier l'un des commissaires susnommés, est comparu le Sr. Jacta lequel au dit nom l'a requis d'accepter la dite commission et procéder en conséquence aux fins d'icelle et a signé. *Signé :* Jacta.

Enregistré à Paris le 22 mars 1806 et le 2 février 1806.

Signé : Bignon.

Desquels comparution, dire et réquisitoire a le dit commissaire susnommé donné acte au dit Jacta, au dit nom et procédé ainsi qu'il suit à l'examen, vérification et affirmation des créances des cy-après dénommés.

Sont ainsi comparus :

Le St. Silvain Desgouges, salpêtrier demeurant à Paris, rue des Nonnains d'Yerre No 22, créancier, conformément au bilan, de la somme de 3,200 Frs. montant d'une reconnaissance souscrite solidairement par les Srs. Courtois père et fils du 10 brumaire an 13 à rembourser par trimestre à dater du dit jour 10 brumaire. Stipulant l'intérêt à 6 %, déclarant le comparant qu'elle aurait dû être...? en espèces et pour salaires, la dite reconnaissance timbrée. Lecture faite, ce créancier après serment a signé pour la somme de. 3 200

Signé : Desgouges.

Enregistré à Paris le 22 mars 1806. *Signé :* Bignon.

De tout ce que dessus nous avons fait dresser le présent procès verbal les dits jour et an. *Signé :* Sallambier.

Je soussigné Bernard Courtois fils, salpêtrier, demeurant à Paris, rue Sainte-Marguerite, no 39, faubourg Saint-Antoine, donne pouvoir à M. Jacta de déposer mon bilan et mon livre de commerce au Greffe du Tribunal de commerce de cette ville ;

comme aussi de faire procéder aux vérifications et affirmations des créances de mes créanciers : à l'effet de ce que dessus passer et signer tous actes, réquisitoires et procès-verbaux, promettant l'avouer. Paris, 25 février 1806.

Bernard Courtois

Enregistré à Paris, le 25 février 1806. R. un franc 10 c.

Pièce n° 6.

(Archives de la Seine, Bilans, carton n° 104, annexes au dossier 10057 du 25 février 1806.)

Le Sr. Louis Bernard Guiton-Morveau, membre de l'Institut, officier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, rue de Lille No 63, comparant par le St. Nicolas Bourlier, manufacturier de produits chimiques, demeurant à Paris, plaine de Grenelle, fondé de sa procuration passée en brevet devant Me. Yver et son collègue notaires à Paris le 21 Février 1806 (1), enregistrée et portant affirmation de la part du constituant icelui créancier conformément au bilan de la somme de 4.000 Frs. montant de 2 billets B. Courtois du même jour 1 ventôse an XIII payables le 1er germinal an 14 fixé ordre du constituant et au comptant les dits billets timbrés.

Lecture faite, titres remis au dit nom et signé par le dit fondé.

Signé : Bourlier. 4.000.

Le St. Bourlier ci-dessus qualifié et dénommé, créancier conformément au bilan de la somme de 11.590 Frs. montant d'une reconnaissance souscrite solidairement par les dits Courtois Père et fils, en date du 1er floréal an 13, remboursable au comptant dans le courant de 10 années par dixième, d'année en année à dater du jour de la souscription, c'est-à-dire en argent et sans intérêts la dite reconnaissance dûment timbrée.

Lecture faite, titres remis, après serment a signé pour 11.590 Frs. *Signé :* Bourlier.

(1) Brevet portant la signature authentique de « Guiton-Morveau ».

Enregistré à Paris le 22 mars 1806. *Signé :* BIGNON.

De tout ce que dessus nous avons fait et dressé le présent procès verbal les dits jour et an. *Signé :* SALLAMBIER.

Du mardi 25 mars 1806.

Le Sr. Louis Lamy, commissionnaire en marchandises demeurant à Paris rue Bourbon Villeneuve No 23, créancier de la somme de 13.738 Frs. au lieu de celle de 13.568.69 portée au bilan montant de 2 reconnaissances souscrites par les Srs. Bernard Courtois et fils, ensemble pour le tout, les 4 brumaire et 22 frimaire an 13, payables à l'ordre des comparants au 4 brumaire an 20 et 22 frimaire an 25, sans énonciation de cause de valeur, la dite reconnaissance dûment timbrée.

Lecture faite, titres remis, après serment a signé pour 13.738 Frs. *Signé :* LAMY.

De tout ce que dessus nous avons fait et dressé procès verbal les dits jour et an. *Signé :* SALLAMBIER.

Enregistré à Paris le 3 avril 1806. *Signé :* BIGNON

Pièce no 7.

Mise en vente de la nitrière Saint-Médard. — 12 ventôse an XIII (2 mars 1805). — (Minutes de Me Villot, notaire à Dijon).

Par-devant Me Joliot Claude-François et son collègue. notaires à Dijon ;

Le sieur Pierre Courtois fils, salpêtrier commissionné par le gouvernement, demeurant faubourg Saint-Michel de cette ville, fondé de la procuration générale du sieur Jean-Baptiste Courtois, son père, ancien salpêtrier demeurant à Paris, rue Sainte-Marguerite, no 29, faubourg Saint-Antoine, suivant procuration devant Me Yver, notaire à Paris ;

Et dame Marie Blé, épouse du sieur J.-B. Courtois, demeurant de droit avec son mari, et de fait à Dijon, faubourg Saint-Michel ;

Ont mis en vente par affiches :

Une propriété appelée la nitrière Saint-Médard, sise au faubourg Saint-Michel, consistant..., de la contenence de 4 h. 45 a. et des terres en dépendant 9 h. 8 a. ;

Transmise aux vendeurs par acte du 25 juin 1788, reçu Me Villot et son collègue, notaires à Dijon, et par ceux des 2 messidor an II et 14 messidor an III, reçu Me Gillot et son collègue, notaires à Dijon.

La nitrière a été acquise le 21 vendémiaire an XIV (12 octobre 1805) par Claude-Joseph Seguin qui a « enchéri pour 24,000 l. » dont 4,000 livres pour les objets mobiliers et 20,000 livres pour les immeubles. Seguin était créancier de Courtois et prenait à sa charge les autres créances sur la propriété. Seguin en était encore propriétaire en 1830.

Pièce no 8.

Vente de maison, par sr Courtois à sr Cotinot. — 28 mai 1806. — (Minutes de Me Bacq, notaire à Paris).

D'un acte passé devant Me Bacq qui en a gardé minute et son collègue notaires à Paris le vingt huit Mai mil huit cent six.

En marge duquel est la mention suivante enregistré : à Paris au bureau du douzième arrondissement le vingt neuf mai mil huit cent six Fo 24 Vo cases 3-4-5-6 et 7. Reçu cinq cent trente huit frs. cinquante six centimes subvention comprise, signé Dupont ;

A été extrait ce qui suit : Monsieur Pierre Louis Waudin, propriétaire demeurant à Paris rue des Fossés Montmartre No 27, Division du Mail. mandataire de S. Jean Baptiste Courtois, ancien salpétrier à Dijon, demeurant à Paris rue Ste Marguerite faubourg St. Antoine No 29 suivant procuration passée devant le d. Me Bacq et son collègue le vingt un Mai lors présent mois enregistrée ;

A vendu à St. Jean François Cotinot, traiteur, demeurânt à Paris, rue de la harpe No 37.

Une maison en formant autrefois deux, sise à Paris rue Ste Marguerite, faubourg St. Antoine, ancien No 29 et numéroté 39 tenant sur le devant à la rue Ste Marguerite, à droite en entrant au St. Labée à gauche au sieur Baince et au fond au Sr. Sebellery ou à ses héritiers.

Elle est composée de plusieurs corps de bâtimens, cour: caves, hangards et écuries.

La vente a eu lieu à la charge par l'acquéreur qui s'y est obligé :

1° De payer les frais de la d. vente.

2° De prendre la d. maison dans l'état où elle se trouvait avec ses servitudes apparentes ou occultes s'il en existait ;

3° D'acquitter les contributions de toute nature dont la d. maison a pu ou pourra être chargée aussi à compter du jour de la d. vente.

Et en outre la dite vente a été faite moyennant la somme de douze mille deux cent trente six Francs que le d. Sr. Cotinot s'est obligé de payer savoir :

1° Trois mille deux cent quatre vingt francs à Me Levasseur ou à son cessionnaire en l'acquit du vendeur, ainsi que celui-ci s'est obligé par le contrat de son acquisition ci. . . 3.280 Fr.

2° Huit mille quatre cent cinquante six francs à l'épouse du sieur Dartigue, qui a droit à cette somme principale : 1° Comme ayant payé de ses deniers à la décharge du dit Sr. Courtois, une somme de Trois mille sept cent dix huit francs au Sr. Lecuis, suivant la quittance reçue par Me Jacquelin relatée dans l'acte dont est extrait ;

2° Comme cessionnaire de son mari, suivant acte passé en minute devant le d. Me Jacquelin et son collègue le vingt neuf messidor an douze, enregistré de la moitié des quatre mille sept cent trente huit francs stipulés payables au d. Sr. et De Dartigue par le contrat de l'acquisition du Sr. Courtois ;

3° Et en son nom personnel comme propriétaire de l'autre moitié de cette somme ci. . . . . 8.456 »

Et les cinq cents francs restant dus au d. Sr. Courtois après la radiation de toutes les inscriptions qui auraient pu exister à la transcription du contrat et encore après qu'il aura justifié à l'acquéreur tant du payement des intérêts échus jusqu'au jour de la vente des sommes principales dues au d. Sr. Levasseur et à la d. De Dartigués que de l'acquit des contributions de la d. maison, ci . . . . 500 »

Somme pareille. . . . 12.236 Fr.

le prix de la d. vente a été stipulé productif d'intérêts sur le pied de cinq pour cent par an sans retenue à compter du jour de la vente.

Extrait et collation des présentes ont été faits ce jourd'hui trois Juin mil huit cent vingt six par Me Preschez et son collègue notaires royaux à Paris soussignés, sur la minute du d. Acte de vente demeurée en la possession du d. Me Preschez comme successeur immédiat du d. Me Bacq ancien notaire à Paris.

Signé : Illisible. *Signé :* PRESCHEZ.

Pièce n° 9.

Bilan de M. Jean-Baptiste COURTOIS *père, ancien salpêtrier à Paris, rue Sainte-Marguerite n° 29, faubourg Saint-Antoine.* — 20 décembre 1807. — (Archives de la Seine, Faillites, carton III.)

ACTIF. — *Composé de créances tant bonnes que douteuses et mauvaises sur divers, par billets, reconnaissances et comptes courants.*

Mme *Dartigue*, de Paris suivant sa reconnaissance valeur en rétrocession, résultant de la rétrocession à elle faite de la maison rue Ste Marguerite		956 »
Mme *Détot*, de Dijon, suivant les reconnaissances et Jugements confiés à Mr Husquin, sur ses récépissés		14.000 »
Mr. *Husquin*, de Dijon, suivant sa reconnaissance		2.500 »
Mr. *Chardan*, de Dijon, suivant son billet à mon ordre . . .		848 »
Mr. *Franoy*, de Dijon, suivant 5/6 billets et frais remboursés	2.511 »	
Par c/ct. pour garantie de 2 effets dans le commerce	1.005 »	3.516 »
Mr. *Ardent*, de Dijon, suivant ses reconnaissances par lettres		3.600 »
Mr. *Borelly Léger*, de Dijon, suivant 3/8 billets et frais remboursés et sa reconnaissance . . .	34.000 »	
Pour mon cautionnement donné à Mr. Marion de Basle	8.785 50	42.785 50
Mr *La Virotte*, de Dijon, pour son cautionnement à Mr. Morot de Dijon		1.000 »

Il n'est point fait mention de mes Immeubles, attendu que celui de Dijon a été abandonné avec le mobilier, à partie de mes créanciers hypothécaires; 2° celui de Paris grevé d'une inscription d'office prise

A reporter. . . . 69.205 50

Report . . .	69.205 50
à la requête de mon vendeur, retrocédé à Mme Dartigue suivant la vente volontaire qui en a été faite, à l'audience des criées, tel qu'il en sera fait mention à l'article des Pertes.	
Mon mobilier de Paris vendu avec autorisation d'en compter le montant à mes créanciers, ce qu'ayant été opposé ne fait figurer ce chapitre que pour mémoire et seulement pour	ordre
Total général de l'actif. . . .	69.205 50

Passif. — Il est dû à MM.

Dheilly de Paris par billets solidaires avec mon fils	975 »
Le Courtois de Paris par billets.	2.000 »
Emery de Paris comme cessionnaire de mon billet o Monet.	2.000 »
Bouchot de Paris pour billet Franoy non payé	555 »
Laugier père et fils de Paris pour billet Franoy non payé. .	450 »
Desert Fils aîné de Dijon pour billets confiés à Borelly. . .	8.000 »
Susse Frères d'Hérisseau en Suisse pour billets confiés à Borelly	4.000 »
Jh. Meyer d'Hérisseau en Suisse pour billets confiés à Borelly	3.800 »
Léger de Dijon pour billets confiés à Borelly	8.000 »
Meriau aîné de Basle en Suisse pour Billets confiés à Borelly.	8.785 50
Manuel frères de Dijon pour billets.	3.431 70
Moret huissier de Dijon pour cautionnement de Lavirotte .	1.000 »
Gambart de Paris pour billets Lombard échus non payés .	855 »
La Carrière de Paris pour billets	1.012 »
Marillier de Paris en billets et obligations solidaires avec mon fils.	3.920 »
Basnier de Paris mes 10 Billets solidaires avec mon fils. . .	5.850 86
Fois Charentoux de Rouen restant dû sur obligations environ.	16.000 »
Devillet de Dijon, en billets	1.000 »
Castoldy Frères de Dijon en 1 billet	1.000 »
Total du passif. . . .	72.635 06

Résumé des pertes.

Pour le pot de vin payé à Mme Dartigue et déficit du prix de l'acquisition à celui de la rétrocession de sa maison rue Ste Marguerite suivant titres et quittances.	16.771 »
Perdu avec Lombard pour ma garantie de son billet à Lemercier présentement en main de Gambart	855 »
Perdu sur la vente de la maison dite la nitrière St Médard	
A reporter. . . .	17.626 »

Report	17.626 »
de Dijon abandonnée aux créanciers hypothécaires moyennant une perte suivant titres et jugement de	24.000 »
Sur les négociations de papiers et intérêts d'argent environ.	6.000 »
L'actif de ce jour se monte à	69.205 50
Total de l'actif et des pertes.	116.831 50

Comparant mon actif présent et futur avec le total de mon passif, on voit un excédent de 44.196 44, dont bien constant que, sans les pertes énormes que j'ai éprouvées, j'aurais eu la satisfaction de faire honneur à mes engagements et même sans qu'il soit besoin d'attaquer le dividende nécessaire au soutien de ma fabrique.

J'observerai donc enfin que c'est après être resté captif et détenu pendant *vingt six mois dans la maison Ste Pélagie* que j'ai obtenu la levée de mes écrous. Faute il y a eu de fournir aliment, qu'actuellement dénué de tous moyens, même de ceux nécessaires pour faire valoir mes droits contre mes débiteurs, je ne puis qu'offrir l'abandon général de tout mon actif à Messieurs mes créanciers.

Certifié le présent état sincère et véritable sauf erreurs ou omissions involontaires à Paris le 20 décembre 1807.

Signé : J. B. Courtois.

Enregistré à Paris, division de Brutus le 31 déc. 1807, R. un franc 10 c. droit perçu sur quatre doubles. *Signé :* Blaise.

Je soussigné, Jean-Baptiste Courtois père, ancien salpêtrier à Paris, logé rue Ste Ambroise, no 9, donne pouvoir à Monsieur Grangeret,... de la vieille rue du Temple, no 35, de pour moi, en mon nom, déposer au greffe du tribunal de commerce mon bilan, en faire dresser acte et requérir expédition, et l'autorise en outre à faire tout ce qu'il jugera à propos et convenable pour parvenir à ma cession judiciaire, promettant, obligeant tout agréer.

Paris, le 20 décembre 1807.

Bon pour pouvoir,

B. Courtois

Enregistré à Paris le 31 décembre 1807

Bureau du 3e arrondissement. Reçu un franc dix centimes.

Pièce nº 10.

Décès de Mme Bernard COURTOIS. — (Archives de la préfecture du département de la Seine).

Décès du 11 janvier 1859, dame Morand, veuve Courtois.

Expédition sur papier libre en exécution de la loi du 12 février 1872 par Me Lentaigne, notaire à Paris soussigné, le 24 décembre 1872, d'une copie authentique d'un acte de décès annexé à la minute étant en sa possession, d'un inventaire reçu le 9 novembre 1859 par le dit Me Lentaigne (1).

Extrait du registre des actes de décès de l'an 1859, 10e mairie :

Acte de décès du 12 janvier 1859 à onze heures du matin.

Le jour d'hier, à 9 heures du soir est décédée en son domicile, rue de Sèvres, nº 42, Madeleine-Eulalie Morand, âgée de 70 ans, dentellière, née à Paris, veuve de Bernard Courtois.

Le décès a été constaté par nous, officier de l'état civil, suivant la loi et le présent acte rédigé sur la déclaration de Georges Bische, âgé de 38 ans, et de Jacques Courteillat, âgé de 39 ans, tous deux employés et demeurant rue de Sèvres, nº 49, lesquels ont signé avec nous, après lecture à eux faite de l'acte.

Signé : BISCHE, COURTEILLAT, HORTUS.

Certifié conforme au registre et délivré par nous, maire du 10e arrondissement de Paris, le 25 octobre 1859.

Signé : HORTUS.

Expédition collationnée.

Signé : LENTAIGNE.

Pièce nº 11.

Succession directe de Mme Madeleine-Eulalie MORAND, *Vve Bernard* COURTOIS, *décédée à Paris, nº 42, rue de Sèvres, le 12 janvier 1859. — Déclaration nº 59 du 19 janvier 1860.* — (Arch. Paris. — Bureau des Successions des 9e et 10 arrondissements).

A comparu M. Louis Courtois, employé dans une maison de commerce, demeurant à Paris, rue Neuve Saint-Méri, nº 7, lequel

(1) L'étude de Me Lentaigne est actuellement gérée par Me Goupil, nº 11, rue Louis-le-Grand, à Paris.

a déclaré que Mme Madeleine-Eulalie Morand, veuve de M. Bernard Courtois, est décédée en son domicile à Paris, rue de Sèvres, no 42, le 12 janvier 1859, laissant pour seul héritier le comparant, son fils.

La succession se compose :

D'une rente de 4 1/2 % sur l'Etat, portant le no 78,884, série 5e, de la somme annuelle de 564 francs.

Capital au cours moyen de la Bourse du 12 janvier 1859, 11,938 francs.

Affirmé et signé par le comparant, après lecture faite.

Signé : Courtois.

Droit à 10 % sur 11,940 francs 119f 40

Droit en sus (Nota : Remise de moitié du demi-droit en sus a été accordée par décision ministérielle du 7 janvier 1860, no 22,950).

Reste un quart en sus 29 85

Perçu 149f 25

Pièce no 12.

Inventaire de la succession de Mme Morand (Madeleine-Eulalie), Ve de Bernard Courtois, 15 novembre 1859. — (Arch. Paris. — 1er Bureau des Notaires, Volume 235, folio 52 recto, case 1).

Au 15 novembre 1859, inventaire après le décès de Madeleine-Eulalie Morand, veuve de Bernard Courtois, arrivée à l'Hôpital des Incurables, à Paris, rue de Sèvres, no 42, salle des femmes, le 11 janvier 1859.

A la requête de Louis Courtois, employé de commerce, demeurant à Paris, rue Saint-Merry, no 7, agissant en qualité de seul héritier de la défunte sa mère :

Objets mobiliers de peu d'importance, laissés à l'hospice, non estimés.

Une inscription de 564 francs de rente sur l'Etat 4 1/2 %, no 78,884, série 5e.

Les arrérages de cette rente étaient dus depuis le 22 septembre 1858.

Notoriété, rectification des noms de la défunte.

Reçu : 2 francs.

Vaqué de 1 heure à 2 heures, par simple vacation.

LENTAIGNE, notaire à Paris, le 9 novembre 1859.



BOSSUET, PAR PAUL GASQ

250e ANNIVERSAIRE DE LA RÉCEPTION DE BOSSUET
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

INAUGURATION

DU

MONUMENT DE BOSSUET

A DIJON

FÊTES DES 4 ET 5 JUIN 1921



LES FÊTES DE BOSSUET
A DIJON

I.

Réception des membres de l'Académie française.

Le dimanche 5 juin 1921, la ville de Dijon inaugurait la statue de son plus illustre enfant, Bossuet, érigée au chevet de l'église Saint-Jean, à proximité de la maison où il naquit.

Décidée et splendidement organisée par la municipalité, la cérémonie fut pour notre vieille cité une fête inoubliable, à l'éclat de laquelle contribua la présence du ministre de l'Instruction publique, des autorités civiles et militaires et des délégations de nombreuses sociétés savantes, en tête desquelles nous devons placer celle de l'Académie française qui, par une dérogation à toutes ses traditions, avait voulu prendre cette fête sous son haut patronage et s'y faire représenter par trois de ses membres les plus éminents : M. Gabriel Hanotaux, M. de la Gorce et Mgr Baudrillart, la journée du 5 juin devant être également celle du 250e anniversaire de la réception de Bossuet à l'Académie française.

Cette délégation était arrivée dès la veille, et l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, représentée par MM. Baudot, président, Cornereau, de Truchis, Langeron, général Duplessis, colonel Andrieu, vice-présidents et secrétaires, était venue la saluer à sa descente du train.

Après les premiers mots de bienvenue, des automobiles emmenaient toutes ces personnalités à l'hôtel de la Cloche, où un dîner intime de cinquante couverts réunissait les membres de l'Académie de Dijon et leurs invités de marque (1).

Une courte réception eut lieu avant le banquet pour procéder aux présentations traditionnelles. M. Gaston Gérard, maire de la ville et membre de l'Académie de Dijon, auteur du projet de transfert de la statue de Bossuet sur la place qui porte aujourd'hui ce nom, y vint pour saluer les hôtes de notre compagnie et s'excuser de ne pouvoir, en raison de ses multiples et impérieuses fonctions, s'asseoir à la table commune.

Le souvenir de cette réunion, empreinte de l'affabilité la plus grande et de la cordialité la plus complète, subsistera longtemps dans l'esprit de ceux qui y assistèrent. Mais, rappelons-le : ce ne fut qu'une réunion d'ordre tout à fait privé ; la fête officielle était pour le lendemain.

II.

A la Cathédrale, remise officielle de la statue de Bossuet à la ville de Dijon.

Le dimanche matin, pour débuter, une cérémonie religieuse d'une ampleur impressionnante attirait dans les nefs de la cathédrale Saint-Bénigne une foule immense et recueillie.

Depuis longtemps, presque toutes les places disponibles avaient été retenues, et malgré tout le soin des commissaires chargés de numéroter les chaises, de placer les arrivants munis de leurs cartes, et surtout de donner satisfac-

(1) Voir aux procès-verbaux des séances, le compte rendu de cette réunion.

tion aux retardataires du dehors, l'église, pour cette fois, fut trop petite.

Il fut réellement impossible de reconnaître toutes les personnalités disséminées dans la foule des assistants. Citons cependant :

Au premier rang, à droite, MM. Baudard, préfet de la Côte-d'Or ; Montenot, sénateur de la Côte-d'Or, et Boissard, député ; Humblot, sénateur de la Haute-Marne ; Vieillard-Baron, premier président de la Cour d'appel ; Abord, procureur général ; général Arbanère, commandant la 15e division d'infanterie ; Padé, recteur de l'Université.

A gauche, au premier rang : M. Hanotaux, M. de la Gorce, Mgr Baudrillart, membres de l'Académie française ; M. Baudot, président de l'Académie de Dijon ; M. Jacquier, ancien bâtonnier des avocats du barreau de Lyon, délégué de l'Académie de Lyon ; MM. Gazier, président, et Mougeot, délégués de l'Académie de Besançon ; MM. Viard, adjoint au maire, et Bresson, Brocard, Marcel, délégués de la Société historique et archéologique de Langres ; MM. Dubois, maire, et Derône, Montoy, délégués de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune ; M. Roger Clément, délégué de l'Académie de Metz ; M. Hennequin, délégué de la Société académique de l'Aube ; M. Meunier, délégué de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts ; MM. Daclin, maire de Cluny, et Nicolle, délégués de l'Académie de Mâcon ; M. Gadant, vice-président de la Société éduenne, d'Autun ; M. Chartraire, délégué de la Société archéologique de Sens ; MM. Cornereau, de Truchis, Langeron, général Duplessis, Oursel, colonel Andrieu, vice-présidents et secrétaires (1) de l'Académie de Dijon ; MM. Chabeuf, Metman, Huguenin, Mathey, Roy, Fyot, Claudon, Hurion, Laurent, Pionchon, Vignes, Domec, Gasser, Dumas, Brunhes, Boutaric, Perrenet, Estaunié, général de Piépape, Gasq, G. Liégeard, baron Thénard, membres.

(1) Un secrétariat spécial du monument de Bossuet avait été constitué au sein de l'Académie.

A droite encore, les descendants de la famille de Bossuet : M. le comte de Simony, le lieutenant de vaisseau d'Arbaumont, le capitaine de Drouas.

MM. les généraux Parlange, commandant le 6ᵉ groupe de cavalerie ; Vincendon, commandant l'infanterie de la 15ᵉ division ; Le Bouhélec, commandant les subdivisions ; le colonel de Dampierre, commandant le 26ᵉ dragons ; les lieutenants-colonels Santini, commandant le 27ᵉ régiment d'infanterie ; Picard ; de Vaulchier, major de la garnison ; les commandants O. de la Bourdonnaye, chef d'état-major du 6ᵉ groupe de cavalerie ; Raffin, commandant la compagnie de gendarmerie de la Côte-d'Or ; Maginel, commandant le 32ᵉ régiment d'aviation.

M. Gaston Gérard, maire de Dijon, et trois de ses adjoints, MM. Igier, Laurain et Drouot, occupaient des places réservées face à la chaire.

MM. Couchepin, procureur de la République ; Cabasse, président du Tribunal civil ; Flamarion, avocat général ; Deslandres, doyen de la Faculté de droit ; Lucien Richard, président de la Chambre de commerce ; Louis-Lucas, Hugueney, professeurs à la Faculté de droit ; Bourlier, ancien proviseur du lycée ; Govin, directeur de l'Ecole de commerce.

MM. les conseillers municipaux Aubert, Lamiable, Roux, Baré, Vaucheret, Rémond, Lanson, Laffage, Dussap, Dey, Chamfrault, Barthélemy, Dury, Guillot, Montmey, Poulet.

MM. de Charentenay, président du Comité des fêtes de bienfaisance ; Leroy, directeur de la Banque de France ; Schiffer, directeur général du *Bien Public* et de l'Imprimerie Jobard ; G. Nourissat, ancien bâtonnier ; Arbassier, B. Nourissat, Fortier, avocats.

MM. le comte J. de Broqua, chambellan de Sa Sainteté Benoit XV ; H. Poupon, d'Avout, Dézerville, Patriarche, Lachèze, etc.

L'église est décorée de tentures rouges et or, et de trophées de drapeaux aux couleurs françaises et pontificales.

La cérémonie commence exactement à l'heure annoncée. S. E. le cardinal Maurin, archevêque de Lyon et prélat des Gaules, fait, en *cappa magna*, son entrée, précédé d'un nombreux clergé et de Mgr Landrieux, évêque de Dijon ; de Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques de Lille ; de Mgr Lavallée, recteur des Facultés catholiques de Lyon ; de Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique d'Angers ; de M. le vicaire général Siebert, délégué spécialement par Monseigneur l'évêque de Metz, actuellement archidiacre de la cathédrale de Metz et par cela même successeur de Bossuet.

Le chœur de Morelot (1), accompagné par l'orgue tenu par le maître impeccable E. Poillot, s'élève puissant et émotionnant tout à la fois, et quand il est terminé, Mgr Landrieux monte en chaire. Ayant en face de lui le maire de Dijon qui, accompagné de ses adjoints, va, au nom de la ville, recevoir la statue de Bossuet et en assurer dorénavant sa garde, l'évêque de Dijon prononce le discours suivant :

Allocution de Mgr Landrieux, évêque de Dijon.

La Bourgogne a marqué son empreinte dans l'Histoire fortement ; elle peut relire avec orgueil maints chapitres de ses annales. Son sol est généreux, son sang plus encore. Elle étale avec complaisance ses richesses naturelles, mais elle est fière surtout de ses grands hommes qui émergent, qui se haussent par leurs vertus, leurs mérites, leurs talents, au premier rang. Ils sont d'épée, de robe, d'église. Ils ont illustré les lettres, les sciences, les arts. Elle en a tant que la foule oublieuse ne les connaît pas tous.

Mais, dans cette pléiade, avec ses saints dont la liste déjà longue n'est pas encore close, avec ses ducs dont la puissance a fait échec plus d'une fois à la puissance royale, quelques noms

(1) *Eternel, je me tais*, poésie de Bossuet, mise en musique par le chanoine Morelot et exécutée par la Maîtrise et la Société Palestrina, sous la direction du chanoine Moissenet, maître de chapelle de la cathédrale et membre de l'Académie de Dijon.

surnagent dans la mémoire du peuple, parce qu'ils sont rivés à un document visible, palpable : ici un tombeau, là-bas un monument, ailleurs une inscription sur la porte d'un vieil hôtel, ou bien un nom gravé à l'angle d'une rue.

Et, parmi ceux-là, pour rester dans le même ordre d'idées : saint Bernard, Bossuet, Lacordaire, ces maîtres incontestés de la chaire chrétienne, ces princes de l'éloquence sacrée, Bossuet surtout qu'aucun autre n'a égalé, qui sont tous les trois de chez nous et qui méritent tous les trois que nous les honorions pour le cadeau de gloire qu'ils ont fait à leur pays natal.

Nous réalisons aujourd'hui une pensée que la ville de Dijon a conçue il y a plus de quatre-vingts ans ; car ceux qui ont pris l'initiative de glorifier saint Bernard, au siècle dernier, interprètes et mandataires du sentiment public, avaient associé, dans leurs préoccupations, Bossuet au grand moine du moyen âge. Lacordaire, en ce temps-là, se recueillait dans la solitude et la prière ; il entrait au noviciat des Dominicains, à la Quercia. Saint Bernard, Bossuet ! c'était à ces deux illustres Bourguignons que les Dijonnais voulaient rendre hommage.

L'idée première remonte à 1839 (1). Le projet ne prit consistance qu'en 1845. Et, comme il était difficile de réaliser d'un coup la double entreprise, on commença par saint Bernard.

Erigée solennellement en 1847, sur la petite place qui porte son nom, la statue de saint Bernard avait dû chercher, quelques mois plus tard, un refuge à Saint-Bénigne.

Les journées de février 1848 n'avaient pourtant pas l'allure anticléricale de la révolution de 1830. Les insurgés réclamaient la bénédiction de l'Eglise pour les arbres de la Liberté. On eut cependant, à Dijon, quelques raisons de craindre pour le monument : on le mit à l'abri.

Il fut relevé en 1852. Sans tarder, on songea à Bossuet et on fit appel, en 1853, à la France tout entière. Sur l'initiative de Mgr Rivet, une commission se forma à Paris, sous la présidence du cardinal Gousset, archevêque de Reims ; l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, et l'évêque de Dijon en étaient vice-présidents. Et voici, après les représentants de l'autorité officielle en Côte-d'Or, après l'évêque de Meaux, les noms que je relève sur cette

(1) Lettre de Mgr Rivet, du 29 juillet 1853.

liste : onze membres de l'Académie française, vos émules, Messieurs, vos aînés, qui vous ont précédés, sous la coupole de l'Institut, dans cette noble Compagnie qui incarne, aux yeux du monde, la France intellectuelle : de Barante, Berryer, Flourens, le comte Molé, notre Montalembert, le duc de Noailles, le duc Pasquier, le comte de Saint-Aulaire, Saint-Marc-Girardin, de Salvandi et Villemain ; puis, le comte Beugnot et Lenormant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Lacordaire, alors dans toute sa gloire ; Ozanam, le P. de Ravignan ; le marquis de Saint-Seine et le conseiller Foisset, Laurentie, de Riancey, etc.

Quels noms autour du nom de Bossuet ! Quel superbe patronage !

On ne s'explique pas qu'une œuvre née sous de pareils auspices n'ait pas eu de lendemain. Il y a là un mystère que je n'ai pu éclaircir : « *Interroga majores et dicent tibi* (1) ». J'ai interrogé les anciens qui se font rares et ils ne m'ont pas donné le mot de l'énigme.

Il fallut attendre jusqu'à la fin du siècle pour faire une nouvelle étape, sans aboutir encore.

En 1900, l'appel de Mgr Le Nordez réveilla le souvenir de Bossuet qui sommeillait dans les cœurs.

Une souscription fut ouverte, par l'intermédiaire des curés, dans toutes les paroisses du diocèse. On accepta les moindres offrandes ; deux sous, un sou ; l'obole du pauvre se mêla aux dons plus opulents des familles fortunées.

L'année suivante, un comité d'exécution fut constitué qui groupait toutes les notabilités de la ville et du département, et déjà l'emplacement fut désigné : l'abside de Saint-Jean.

En dépit des difficultés qui surgirent et au milieu de complications de toute nature, un grand pas a été fait. Les artistes purent mettre au point leur œuvre. En 1904, la statue est achevée. Le beau marbre de Gasq et les gracieuses figures allégoriques de Mathurin Moreau rejoignent le socle de Schanosky ; mais ce n'est pas sur une place publique que M. Suisse, l'architecte, érige le monument, et Bossuet, après saint Bernard, se réfugie, lui aussi, à la cathédrale, sous cette même voûte des cloches.

(1) *Deut.*, XXXII, 7.

Les temps qui suivirent n'ont pas été propices. Tout de suite ce fut la rupture avec Rome, puis les luttes religieuses qui en prolongèrent le contre-coup et, enfin, la guerre !

Bossuet avait sa statue, mais la statue de Bossuet n'était pas à sa place. On s'en rendait compte, on le disait tout haut. C'était, pour les étrangers, un sujet d'étonnement, pour les Dijonnais,

FAC-SIMILÉ DE L'ACTE DE BAPTÊME DE BOSSUET,
EN L'ÉGLISE SAINT-JEAN DE DIJON (ARCHIVES MUNICIPALES, B 491).

un regret, un reproche, une souffrance. Il était visible qu'on avait fait un effort, et que l'effort avait dévié.

C'est à vous, Monsieur le maire, que nous devons d'être sortis de l'impasse et d'avoir enfin réalisé, après quatre-vingts ans, ce vœu des Bourguignons.

Dès notre première rencontre, vous m'avez confié votre dessein de reprendre et de mener à bien cette affaire pour l'honneur et le bon renom de la cité ; vous n'admettiez pas qu'une gloire comme celle-là, indépendamment de toute considération politique ou religieuse, pût rester dans l'ombre.

Votre initiative répondait trop bien au désir de tous ceux qui savent le poids que pèsent l'œuvre et le génie de Bossuet pour ne pas rallier tout de suite l'opinion publique.

Nous rentrons donc dans les conditions prévues par le Comité de 1901 et, au nom de l'Eglise de Dijon qui en avait la garde, je vous remets officiellement à vous, à la municipalité, à la ville, le monument que nous allons inaugurer, ce soir, au chevet de Saint-Jean.

Quand le petit Jacques-Bénigne, dans ses courses d'enfant, dans ses allées et venues d'étudiant, saluait en passant cette église, berceau de la foi bourguignonne, sa paroisse, où ses parents s'étaient mariés, où il avait été baptisé, a-t-il jamais songé, comme en un beau rêve d'ambition juvénile, qu'un jour, après d'invraisemblables événements, alors que les idées, les mœurs, les institutions, tout ce décor de vie au dix-septième siècle, qui semblait immortel, aurait été bouleversé de fond en comble, sa ville de Dijon lui érigerait là, à deux pas de son berceau, une statue ?

Assurément non. Et, si la vision s'était présentée à son esprit, dans la simplicité foncière de son âme, il l'aurait écartée.

D'ailleurs, en ce temps-là, on ne dressait pas encore les grands hommes sur des socles. Le moyen âge les couchait à plat, inertes sur leurs tombes, comme nos ducs de Bourgogne à la Chartreuse de Champmol. Peu à peu, ils s'étaient animés, accoudés, relevés : ainsi qu'aux portails de nos cathédrales, les saints, d'abord rigides comme la colonne, le regard perdu au ciel, s'étaient assouplis, avaient pris de l'aisance, pour s'intéresser aux choses de la terre et accueillir les foules qui s'engouffraient sous les porches.

C'est Louis XVI qui fit faire les premières statues de ce genre pour immortaliser nos gloires françaises ; elles sont, je crois, à la place du Carrousel et sous la coupole de l'Institut, et Bossuet figure dans l'un et l'autre groupe, déjà classé parmi l'élite, au premier rang des plus illustres.

Tout est bien qui finit bien. Nous sommes les ouvriers de la dernière heure, mais nous avons mis fin à une situation fausse ; on ne dira plus : ils ont commencé une œuvre et n'ont pas pu l'achever.

Elle s'achève, et elle s'achève comme elle devait s'achever, noblement.

Je ne m'étonne point de voir ici, avec les autorités civiles et militaires, avec les représentants les plus qualifiés de la Bourgo-

gne, avec toutes les notabilités de la région, l'élite de la société dijonnaise, et, là-bas, puisque ces nefs, ce matin, sont trop étroites, la cité tout entière en émoi pour acclamer Bossuet.

J'avais convié à cette cérémonie tous les évêques qui gardent, dans le passé de leurs églises, un souvenir de Bossuet : Meaux, Metz, Langres, Condom, Paris, Reims, Versailles, etc., et puis, dans le même sentiment qui nous a mis au cœur l'ambition de voir cette solennité rehaussée par une délégation de l'Académie française, les recteurs de nos Universités catholiques. Tous se faisaient une joie de répondre à mon appel, mais tous ne l'ont pas pu : le vénérable évêque de Meaux, qui avait accepté le premier, est, depuis quatre jours, dans son éternité, il va descendre demain dans sa tombe ; le cardinal de Paris préside aujourd'hui la journée des parlementaires catholiques à Paray-le-Monial ; le cardinal de Reims, malgré son vif désir, a été empêché, l'évêque de Metz a dû se faire représenter, les autres sont retenus par leurs tournées pastorales.

Mais, ni Lyon ni Langres ne pouvaient manquer ; car l'archevêque de Lyon et l'évêque de Langres sont ici chez eux.

Nous vous sommes infiniment reconnaissants, Eminence, du grand honneur que vous nous avez fait en présidant cette solennité. Vous représentez pour nous la noble Eglise de Lyon d'abord, notre métropole, notre grande sœur, fille de l'apôtre saint Jean qui se rattache à son disciple saint Polycarpe, par saint Pothin, comme nous par saint Bénigne ; puis, l'Eglise de France dont vous occupez le siège le plus ancien, *prima sedes Galliarum*, et enfin, par votre pourpre, le pape lui-même, qui s'intéresse avec une sollicitude paternelle aux moindres choses de France, comme s'il n'avait pas la charge et le souci de la chrétienté tout entière.

Jadis, l'Eglise de Dijon relevait de Langres ; mais les évêques de Langres résidaient volontiers à Dijon et les plus vénérés, saint Urbain, saint Grégoire, saint Tétric voulurent y être inhumés, au baptistère de Saint-Jean, près du tombeau de saint Bénigne. C'est de l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, que Bossuet reçut le sous-diaconat : il était juste, Monseigneur, que l'évêque de Langres reparût aujourd'hui parmi nous avec ses prérogatives d'antan.

Si Lacordaire avait été là, il aurait revendiqué l'honneur de

prendre la parole devant cette magnifique assemblée. C'est à vous, mon Révérend Père, à vous son frère, son successeur dans la chaire de Notre-Dame, que je devais confier la mission de nous parler de Bossuet, ce grand évêque que la Bourgogne a donné à l'Eglise et que l'Eglise a rendu à la France, grandi encore de toute la majesté que la religion ajoute aux grandeurs humaines.

Vous évoquerez devant nous son âme, son cœur, sa foi, son zèle apostolique, la splendeur, la puissance de son verbe au service des vérités éternelles.

Vous nous direz qu'il a aimé son pays comme il a aimé l'Eglise et comment il a servi l'un et l'autre avec les facultés splendides qu'il avait reçues de Dieu.

Vous nous le montrerez dans les hauteurs sereines, inaccessibles à la calomnie, où resplendissent son génie, sa piété, sa vertu.

Ce sera pour nous, avec les discours de ce soir, une fête de l'esprit, une vision de haute beauté morale, un hymne à la gloire de l'Eglise, de la France et de notre Bourgogne.

Inutile de dépeindre l'émotion suscitée par ces magnifiques paroles !

L'office pontifical, célébré par Mgr Louvard, évêque de Langres, suit immédiatement cette allocution et se déroule avec toute la splendeur spéciale à cette cérémonie, pendant que la Maîtrise, une gloire du Dijon contemporain, chante la messe à deux chœurs et à deux orgues de M. Ch.-M. Widor.

A l'offertoire, au grand orgue, le *Cantabile* de César Franck se fait entendre.

La messe terminée, éclate un sublime chant de joie et de foi : le célèbre *Alleluia*, de Haëndel, qui traduit magnifiquement les intimes pensées de tous les fidèles présents...

C'est alors que le R. P. Janvier, prédicateur de Notre-Dame de Paris, l'un des plus grands orateurs actuels de la chaire française, prononce le panégyrique de Bossuet.

Panégyrique de Bossuet, prononcé par le R. P. Marie-Albert Janvier, *des Frères Prêcheurs.*

Erat enim sacerdos Dei altissimi.
« Il était prêtre du Dieu très-haut. »
(*Genèse*, xiv, 18.)

Eminentissime Seigneur,
Messeigneurs,
Mes Frères,

Comme saint Bernard, comme Lacordaire, Bossuet a puisé son sang dans les veines de la Bourgogne. Il est né à deux pas de cette cathédrale, il a reçu le baptême à Saint-Jean, il a fait ses premières études aux Godrans ; c'est d'ici qu'il a pris son essor pour répandre sur la terre, de la grâce, de la lumière, de la bonté, de la paix, de la sainteté. Il convenait que la ville de Dijon louât son illustre fils, que les voix de l'Etat et de l'Eglise, de la raison et de la religion, de la poésie et des arts formassent un concert unanime en son honneur. Aux représentants du Gouvernement, du Conseil municipal, des Universités, des Académies, que je salue avec une respectueuse sympathie, il appartient de vous faire admirer en Bossuet le soutien du pouvoir, l'ami du collège de Navarre et de la Sorbonne, l'écrivain, le philosophe, l'orateur, le poète que l'on appelle, en la maison de Richelieu, un « demi-dieu ». Ma vocation m'impose, me semble-t-il, une autre tâche. Bossuet, avant tout, a été prêtre. La vertu du sacerdoce a imprégné ses œuvres, la substance de son être, la racine de sa personnalité, la moelle de ses os. Les critiques l'avouent : « Il n'a jamais été, ni voulu être que prêtre... Pour juger justement Bossuet, il importe de toujours voir derrière le génie de l'homme, l'âme du prêtre qui l'excite et qui le contient (1). » Tel est leur langage. Vous-mêmes, organisateurs de la fête à laquelle nous assistons, vous avez obéi à une pareille pensée lorsque vous avez résolu d'ériger la statue de Bossuet, non sur la place publique, théâtre des agitations populaires, non dans les sanctuaires de la politique, non à l'ombre des

(1) Cf. Ferd. Brunetière, *Bossuet*, préface de V. Giraud, p. vii. — *Bossuet*, par Alfred Rébelliau, p. 207.

coupoles qui abritent les joutes littéraires et scientifiques, mais au chevet du temple où le prêtre vit et exerce son ministère.

Après cela, vous ne vous étonnerez pas que je considère en Bossuet le prêtre, c'est-à-dire le serviteur de Dieu et le bienfaiteur de l'humanité.

J'espère ainsi répondre, selon mes humbles moyens, à votre attente, à l'aimable invitation de votre évêque vénéré, et, sous la bénédiction de l'Eminentissime cardinal de Lyon, vous rappeler les idées, puis, vous inspirer les sentiments qui ont rendu si grand votre immortel compatriote.

I.

« Nous ne devons connaître d'autre emploi, d'autre fonction, ni avoir d'autre intérêt que celui de Dieu ; enseignant sa loi et ses jugements, et lui offrant continuellement des parfums pour l'apaiser (1). » Bossuet parle en ces termes des obligations du prêtre, et, fidèle à ces maximes, il est le serviteur de Dieu dans sa vie privée et dans sa vie publique.

Il consacre à Dieu sa vie privée.

Il est tourmenté par le besoin de connaître Dieu, de contempler l'être, la perfection, l'éternité, la béatitude, l'unité, la prescience, la providence, la toute-puissance, la bonté, l'amour, la sainteté de Dieu. Il cherche Dieu dans la nature, dans l'histoire, dans la Bible. Si les cieux retiennent son attention, c'est qu'ils racontent la gloire de Dieu. Si, « dans une belle obscurité », il regarde « la douce lumière que lui présente la nuit », c'est pour de là se transporter jusqu'à « Celui qui seul luit parmi les ténèbres (2) ». S'il traite des idées, de l'esprit, des causes, du libre arbitre, c'est afin de remonter à l'idée éternelle, à l'intelligence suprême, à la cause première, à la souveraine liberté. S'il s'attarde à l'étude de l'homme, c'est que « la connaissance de nous-mêmes nous élève à la connaissance de Dieu (3) ». S'il est captivé par le spectacle des Temps, de la Religion, des Empires, c'est qu'il y découvre cette infaillible sagesse qui, « jouant dans l'univers par la facilité, la variété et l'agrément des ouvrages » qu'elle produit, apparaît « magnifique

(1) *Elévations*, XIII, 6.
(2) *Ibid.*, XVII, 3.
(3) Connaissance de Dieu et de soi-même, princ.

dans les grandes choses, industrieuse dans les petites et encore riche dans les petites et inventrice dans les grandes » (1). Si Moïse, David, Isaïe, saint Paul, saint Jean l'attirent comme invinciblement, s'il ne se sépare jamais de la Bible, dont il lit et relit le texte au point de le posséder par cœur, dont il analyse et dont il commente les chapitres, les versets, les mots, c'est que, à la clarté supérieure de la Révélation, il lui est permis de mieux apercevoir le Dieu trine et un, de pénétrer plus profondément et plus sûrement le secret de ses attributs et de ses volontés. Si pour lui l'Evangile a tant de charme, c'est qu'on y voit, qu'on y entend, qu'on y touche le Christ, qu'on y sent rayonner la pensée, éclater l'amour, palpiter le cœur du Christ égal au Père, Fils du Père, image substantielle et achevée du Père, splendeur du Père et Dieu comme le Père. Bossuet n'éprouve que de l'indifférence pour les problèmes qui, directement ou indirectement, ne se rapportent pas à Dieu. Son effort intellectuel n'a d'autre objet que Dieu. De l'aigle il a les ailes, les yeux, les serres. Il en a les ailes : son vol l'emporte au sommet où réside celui que nous nommons le Très-Haut. Il en a les yeux et il regarde en face le Soleil des esprits. Il en a les serres : il étreint Dieu comme une proie sacrée dont se nourriront son intelligence et son cœur.

Car Bossuet n'a pas seulement avec Dieu des rapports de connaissance, il entretient avec lui des rapports d'amour et il lui est uni par toutes les fibres de son cœur. Voulant que sa charité s'exhale plus librement et plus abondamment aux pieds de Dieu, il s'arrache au sommeil, au monde, au temps, aux sens. Dans le recueillement de sa demeure, dans la campagne de Germigny, dans le désert de la Trappe, il s'abandonne à sa tendre dévotion. Alors retentissent en lui des hymnes et des cris qui ébranlent les profondeurs de son âme. Hymnes d'admiration : « O Père, éternellement et indépendamment de toute autre chose, votre Fils et votre Esprit sont avec vous ; vous n'avez pas besoin de société : en voilà une en vous-même ; éternelle et inséparable de vous » (2). Hymnes d'adoration : « Dieu bienheureux, je vous adore dans votre bonheur... Il n'y

(1) *Elévations*, III, 8.
(2) *Ibid.*, III, 1.

a d'heureux que vous seul, et ceux qui, connaissant votre éternelle félicité, y mettent la leur » (1). Hymnes d'action de grâce : « Que pouvaient chanter ceux qui étaient rassasiés de Jésus-Christ et enivrés du vin de son calice, sinon celui dont ils étaient pleins?... Le monde chante les joies du monde; et nous, que chanterons-nous après avoir reçu le don céleste, sinon les joies éternelles? Le monde chante ses passions, ses folles et criminelles amours ; et nous, que chanterons-nous, sinon celui que nous aimons » (2)? Cris de repentir : « Pardonnez-moi et faites que je vous aime autant que j'ai besoin de votre pardon » (3). Cris impatients d'une créature qui aspire à voir son Dieu face à face et à le posséder à jamais : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? O Dieu, que le temps est long, qu'il est assommant ! O Dieu éternel, tirez-moi du temps ; fixez-moi dans votre éternité » (4)!

Tranquilles, inquiets, joyeux, mélancoliques, haletants, brisés, les couplets et les refrains alternent, se suivent, se hâtent, atteignent Dieu. « O Seigneur, de qui je tiens tout, je vous aimerai à jamais ; je vous aimerai, ô Dieu, qui êtes ma force. Allumez en moi cet amour ; envoyez-moi du haut des cieux et de votre sein éternel votre Saint-Esprit... qu'il soit la flamme invisible... d'un amour qui ne prenne rien pour soi-même, pas la moindre complaisance, mais qui vous renvoie tout le bien qu'il reçoit de vous... que je ne me délecte qu'en vous, en qui seul je veux trouver mon bonheur et ma vie, maintenant et aux siècles des siècles. *Amen, Amen* » (5).

⁂

Bossuet est le serviteur de Dieu dans sa vie publique.

Prédicateur de 1652 à 1670, il n'a, en chaire, qu'un souci, être le ministre, la lèvre, la voix de Dieu. Par la richesse du fonds, par la magnificence des termes, par le lyrisme de la phrase, par l'explosion du sentiment, par la solennité du geste et de l'action, son éloquence dépasse celle de Démosthène et de Cicéron. Elle

(1) *Elévations*, I, 3.
(2) *Méditations sur l'Evangile*, Ire p., 65e jour.
(3) *Ibid.*, Ire p., 51e jour.
(4) *Elévations*, III, 1.
(5) *Traité de la concupiscence*, in fine.

emprunte sa supériorité à la grandeur du sujet qu'elle expose. Bossuet n'est qu'un orateur sacré. Il n'est point des tribuns qui doivent leurs succès aux questions profanes qu'ils agitent, des rétheurs qui s'assurent des applaudissements en flattant « les oreilles par des cadences harmonieuses ou les esprits par de vaines curiosités », des psychologues habiles qui gagnent les suffrages en sacrifiant au goût du siècle pour l'analyse, pour le réalisme, pour les tableaux, pour les portraits vivants auxquels « le nom seul manque », qui, voulant à tout prix réussir ici-bas, bannissent de leur verbe la note éternelle. Il ne se présente pas avec les nouveautés d'expressions tapageuses, avec les prétentions d'une science fausse et indigne du nom qu'elle porte. Il n'appuie pas ses affirmations sur l'autorité des philosophes. Si, en passant, il cite Platon ou Aristote, il s'en excuse. « Je trouve suffisamment dans les Ecritures, dit-il, et c'est une source assez abondante... » O hommes, nul de vous n'a encore vu Dieu ; vous ne savez ce qu'il faut en croire, ni la voie qu'il faut tenir pour aller à lui : « Le Fils unique qui est en son sein », qui pénètre tous ses secrets, « lui-même est venu vous les raconter : *ipse, ipse enarravit.* Que recherchez-vous, ô mortels, après le témoignage de ce divin Maître » (1).

Il suit les préceptes qu'il dicte : « Le prédicateur évangélique, c'est celui qui fait parler Jésus-Christ. Mais il ne lui fait pas tenir un langage d'homme, il craint de donner un corps étranger à la Vérité éternelle ; c'est pourquoi il puise tout dans les Ecritures, il en emprunte même les termes sacrés, non seulement pour fortifier, mais pour embellir son discours... Tout appareil lui est bon, pourvu qu'il soit un miroir où Jésus paraisse en sa vérité, un canal d'où sortent en leur pureté les eaux vives de son Evangile, ou, s'il faut quelque chose de plus animé, un interprète fidèle qui n'altère, ni ne détourne, ni ne mêle, ni ne diminue sa sainte parole » (2). Bossuet se renferme scrupuleusement dans le domaine que la Vérité première illumine de ses chastes rayons, il livre son génie au Dieu qui le lui a donné, et Dieu, pour sa gloire, joue de ce génie comme l'artiste joue des harpes d'or, dont les cordes dociles sont toujours prêtes à frémir sous ses doigts.

(1) Sermon sur la soumission due à la parole de Dieu.

(2) Sermon sur la parole de Dieu.

∴

De 1670 à 1681, Bossuet fut précepteur du dauphin. En cet emploi, il demeura le prêtre et le serviteur de Dieu. Etranger aux fêtes mondaines et aux intrigues de la cour, il sut vivre dans la retraite et dans l'austère accomplissement de son devoir. A Versailles, les allées du Petit parc n'ont pas oublié les promenades pendant lesquelles, aux côtés de Fleury, de Pélisson, de la Bruyère et de quelques autres, il résolvait les difficultés de l'Ecriture sainte et de la théologie. A la base de l'éducation qu'il donnait au fils de Louis XIV, il plaça la religion. Chaque jour, l'instruction religieuse précédait les autres leçons. Matin et soir, les études commençaient par la lecture de la Bible, lecture que le prince écoutait respectueusement et la tête découverte. Peu à peu, l'enfant savait par cœur le catéchisme, les récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, comprenait l'Evangile, les Actes des apôtres, s'intéressait aux débuts de l'Eglise, aimait Jésus-Christ, se rendait « agréable à Dieu et aux hommes (1) ». Les épîtres de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude, la vie des bienheureux et des martyrs, les prophéties lui devenaient familières et ajoutaient à sa surnaturelle culture. Sans doute, Bossuet, dans sa méthode pédagogique, se garde de sacrifier les lettres et les sciences ; mais à l'enseignement de la grammaire, de la logique, de la métaphysique, de l'histoire, de la morale, il mêle sans cesse le nom et le souvenir de Dieu. A l'égard de son disciple, il est le ministre du Dieu « de qui dépendent tous les empires », à qui il appartient d'instruire les princes et « de les régler » comme des lieutenants, du Dieu qui confère au pouvoir, quelle qu'en soit la forme, démocratie, aristocratie, monarchie, sa majesté et qui « prend en sa protection tous les gouvernements légitimes », du Dieu qui « tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes », qui « a tous les cœurs en sa main », qui tantôt apaise les passions, tantôt « leur lâche la bride, et par là... remue tout le genre humain » ; du Dieu qui, faisant marcher l'épouvante devant les conquérants, « inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible » ; du Dieu qui, formant à son gré les légis-

(1) Lettre de Bossuet à Innocent XI sur l'éducation du dauphin.

lateurs, « leur fait prévenir les maux qui menacent les Etats, et poser les fondements de la tranquillité publique » ; du Dieu qui « connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit..., l'éclaire..., étend ses vues..., puis... l'abandonne à ses ignorances..., l'aveugle..., la précipite..., la confond par elle-même..., l'enveloppe dans ses propres subtilités » et « change en piège ses précautions » ; du Dieu qui, exerçant par les moyens de son choix « ses redoutables jugements », brise les sceptres, renverse les trônes et « frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin (1) » ; du Dieu qui se sert successivement des Scythes, des Ethiopiens, des Egyptiens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Grecs, des Romains, pour assujettir ceux qui commandent au seul royaume qui ne finira pas : le royaume des cieux. Auprès de son élève, Bossuet est prêtre et serviteur de Dieu.

* * *

Il est prêtre et serviteur de Dieu à Meaux, dont il est nommé évêque en 1681. Quelle a été, en effet, pendant vingt-trois ans, sa principale occupation dans son diocèse ? Offrir à Dieu le plus efficace de tous les sacrifices, l'offrir au nom et en présence des fidèles, chanter publiquement la gloire de Dieu, vaquer avec dignité, avec recueillement aux cérémonies et aux actes du culte ; au chœur et à l'autel, parler à Dieu et célébrer les mystères ; en chaire, parler de Dieu et publier ses grandeurs : telle était la vie de ce pasteur exemplaire. Lorsque revenaient, en effet, les principales fêtes, Bossuet les présidait, immolait solennellement devant la foule l'Agneau qui, pour nous, adore le Père, l'apaise, le remercie, puis il faisait monter jusqu'aux voûtes la fumée de l'encens, puis il levait les mains et les yeux vers le ciel, puis il s'inclinait, s'agenouillait, se prosternait devant le très-Haut, puis sa voix, douce, sonore, flexible, étendue, ferme, entonnait les hymnes, les psaumes et remplissait de louanges sa belle cathédrale ; puis, l'évêque, se retournant vers son peuple, lui adressait des discours empreints de foi, d'espérance, de piété, d'amour.

Partout, dans les paroisses, dans les monastères, au milieu de son clergé, il exaltait Dieu, il rendait hommage à Dieu d'une

(1) Bossuet, *passim*.

manière à la fois humble et pompeuse, comme il convient. A soixante-quatorze ans, malgré le froid « mêlé de neige » et bien qu'il fût atteint d'un mal mortel, ce vieillard vénérable retrouva une nouvelle vigueur pour assister, à la tête de son chapitre, aux processions du jubilé et pour réciter tout haut les prières prescrites. Les témoins de ce spectacle étaient transportés d'admiration. Le 18 juin 1702, leur émotion fut au comble : ce fidèle pasteur se sentant condamné, faisait ses adieux à son troupeau en l'entretenant encore du « parfait Adorable et du parfait Adorateur ». En toute vérité, jusqu'à la fin, Bossuet fut le serviteur de Dieu : *Erat enim sacerdos Dei altissimi.*

II.

On ne sert pas Dieu sans être utile aux hommes.

Bossuet a été prêtre, c'est-à-dire bienfaiteur de l'humanité. Il a été bienfaiteur de l'humanité, parce qu'il est resté un sauveur d'âmes, un défenseur du peuple, un pacificateur universel.

Il sauve les âmes en les instruisant. Ses écrits, ses lettres, ses conversations, ses controverses, ses discours, reflètent la lumière évangélique. C'est un maître en divinité, un docteur en Israël, « un Père de l'Eglise » qui enseigne avec ardeur et avec éclat. Il n'est peut-être pas une vérité du dogme ou de la morale qu'il n'ait communiquée toute vive à ses semblables. Il passe des réflexions les plus simples aux spéculations les plus subtiles, il descend des mystères les plus élevés aux considérations les plus pratiques. Après avoir expliqué le catéchisme, il monte aux cimes de la mystique, il compose son livre sur les *Etats d'oraison*, il discute sur la présence réelle, sur l'amour pur. Après avoir entretenu des enfants, il tient victorieusement tête à Fénelon, à Leibnitz, aux jansénistes. Qu'il s'agisse d'éclairer les vignerons de Meaux ou bien un Turenne, un Condé, une Montespan, les princes ou les sujets, les brebis ou les pasteurs, les palais, les couvents ou les chaumières, les croyants ou les libertins, les fidèles ou les hérétiques, il sait satisfaire aux exigences intellectuelles de ceux que la Providence lui a confiés et leur apporter l'aliment spirituel qu'ils réclament.

Bossuet sauve les âmes en les ramenant au devoir quand elles sont coupables, en les orientant vers le progrès quand elles sont

déjà bonnes. Pour émouvoir les cœurs, réveiller les consciences, stimuler les vouloirs, changer les vies, il fait successivement jouer les ressorts de la prière, de la justice, de la miséricorde. Il peint les remords, les tristesses secrètes, les déceptions, les opprobres, les désespoirs, les supplices qui attendent les pécheurs, puis les visions, les extases, la gloire, les délices que Dieu ménage à la foi, à la sainteté. En sa société, soudain l'auditeur rebelle se heurte au spectre de la mort, à l'ange inexorable, du jugement, à la colère de l'Agneau, à la vengeance de la Colombe, au roi des enfers. Soudain la nue se déchire, l'homme fervent ou repentant est ébloui par un éclair émané du foyer éternel et enivré par la goutte de bonheur divin puisée au calice des élus. Ainsi, la parole de Bossuet, tantôt terrible comme la trompette du dernier jour, tantôt douce comme le souffle de l'Horeb, tantôt pleine d'anathèmes comme celle des prophètes, tantôt pleine de promesses comme le Sermon sur la montagne, transfigure les pensées et les sentiments par la crainte, par l'espoir, par la charité. Que n'a pas tenté Bossuet pour affranchir Louis XIV de la tyrannie de ses passions, pour l'affermir dans ses nobles résolutions, pour arracher les grands à l'ambition, à l'orgueil, aux plaisirs, pour entretenir et aviver la piété dans les monastères de saint Benoît, de saint Bernard, de sainte Thérèse, de saint François de Sales, pour faciliter l'ascension des élites éprises d'idéal et de perfection ? A peine a-t-il mis en relief les erreurs, les variations, l'anarchie des protestants, qu'il essaie de les gagner par mille prévenances, mille services, mille bontés, et qu'il leur fait sentir les traits de la charité. Aucune démarche, aucun travail, aucune fatigue ne lui coûtent dès que les âmes sont en jeu ; il dépense tout et il se dépense lui-même, afin de les enchaîner à jamais à Dieu : « *Ego autem libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris* (1) ».

Bossuet a dit du prêtre par excellence, de Jésus-Christ, qu'il a donné des larmes aux maux du corps et du sang aux maladies de l'âme (2). En s'exprimant de cette façon, il nous prouve que si le prêtre doit se consacrer aux besoins spirituels de ses frères, il ne lui est point permis d'oublier leurs nécessités temporelles.

(1) II *Corinth.*, XII, 15.
(2) Sermon sur Jésus-Christ, objet de scandale.

Pour son compte, Bossuet est le défenseur du peuple. A tout propos, il répète au roi et à ceux qui gouvernent que l'autorité est « une puissance de faire le bien..., de soutenir la justice », de soulager la misère (1). « Puissent les princes, dit-il, entendre que leur vraie gloire est de n'être pas pour eux-mêmes, et que le bien public qu'ils procurent leur est une assez digne récompense sur la terre, en attendant les biens éternels que Dieu leur réserve » (2). Prendre soin de ses sujets, sacrifier son repos, son temps, sa fortune, sa vie à la prospérité commune, déployer de la magnificence et de la magnanimité pour l'exaltation de la Cité, être le protecteur le plus vigilant des faibles, la Providence plus généreuse des malheureux : voilà, d'après Bossuet, la mission de quiconque a reçu le pouvoir. Lorsque le peuple de France est accablé d'impôts, pillé par des bandes indisciplinées, exploité par des commissaires sans scrupule, condamné à des frais auxquels il ne peut plus suffire, victime « d'excès incroyables », un prêtre réclame la suppression de ces intolérables abus, c'est Bossuet. Il écrit à Louis XIV : « Votre Majesté... doit avant toutes choses s'appliquer à connaître à fond les misères des provinces, et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que votre Majesté en profite. » Puis il s'enhardit. On sent dans sa lettre une espèce de sommation et de menace. Il continue, en effet : « Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont capables d'abîmer l'Etat, soient sans remède ; autrement tout serait perdu sans ressource... Mais... si votre Majesté veut la chose..., ceux à qui elle confie l'exécution se plieront à ses volontés » (3).

Au sein de la multitude, les petits et les déshérités inspiraient à Bossuet un spécial intérêt. Avec ses domestiques, sa manière de vivre était « douce, noble et obligeante ». Il les réunissait tous les jours pour la prière, il les bénissait tous les soirs de sa main. Ses gens, lui étant sincèrement attachés, le servaient naturellement et par affection. Il réduisait son train de maison, il se contentait d'une table modeste et frugale, il s'interdisait les dépenses inutiles afin d'ajouter à la part des pauvres. Les

(1) Cf. sermon sur la circoncision de Notre-Seigneur ; sur l'ambition.

(2) *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, III, III, 2.

(3) Lettres de Bossuet à Louis XIV, 10 juillet 1675.

malades étaient l'objet de sa constante sollicitude. Chaque année, il versait à l'hôpital de Meaux d'abondantes aumônes, et, aux heures de disette, il les augmenta tellement que son intendant s'en inquiéta. « Pour les diminuer, répondit Bossuet, je n'en ferai rien, et pour faire de l'argent à cette occasion, je vendrai tout ce que j'ai (1). » Touchantes paroles qui découvrent en Bossuet un cœur aussi grand que son esprit ! Son désir, qu'il affirme en maint discours et en mainte péroraison, c'est d'associer les chrétiens à son culte des pauvres et de la pauvreté. Quel attendrissement quand il parle de l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise ! de la prédilection que leur a témoignée Jésus-Christ, de l'obligation rigoureuse où nous sommes de leur payer un tribut, de les honorer comme des princes ! Quel respect quand il exalte la pauvreté ! « Qu'on ne la méprise plus et qu'on ne la traite plus de roturière. Il est vrai qu'elle était de la lie du peuple, mais le Roi de gloire l'ayant épousée, il l'a anoblie par cette alliance (2) ! » « De toutes parts il s'élève un cri de misère à l'entour de nous, qui devrait nous prendre le cœur... O riche superbe et impitoyable, si tu entendais cette voix, ne pourrait-elle pas obtenir de toi quelque retranchement des superfluités de table ?... Obtenir qu'il y eût quelque peu moins d'or dans les ameublements dont tu te glorifies... Tu ne sens pas, misérable ! que ton luxe arrache l'âme à cent orphelins ! »

Bossuet est un bienfaiteur de l'humanité, parce qu'il a été un pacificateur universel. Il a travaillé malgré les obstacles, les injures, à ramener l'entente parmi les Français. L'union sacrée sera toujours nécessaire aux nations qui veulent être fortes et heureuses. Les discordes intellectuelles, sociales, politiques, mènent les peuples à la défaite, à la honte, à la ruine, à la mort. Aussi sont-ils dignes de notre reconnaissance ceux qui dans leur pays éteignent les haines, les colères, les rancunes et réconcilient les individus, les classes, les partis. Mais les querelles qui divisent le plus profondément les hommes sont les querelles religieuses. Elles aboutissent à des fureurs, à des convulsions, à des luttes implacables qui se perpétuent de génération en génération et où sombre le bien de tous. Au temps de

(1) *Vie de Bossuet* par Beausset.
(2) Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise.

Bossuet, le protestantisme déchirait la France. Bossuet n'a rien négligé pour rapprocher les protestants et les catholiques de son temps. Le théologien en lui ne sacrifie jamais la vérité, mais que de tact dans sa manière de souligner ce qui nous sépare des réformés ! Que d'habileté à distinguer entre ce que la foi nous oblige de croire, par exemple la présence réelle de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, et ce qui est affaire de discipline, par exemple, le baptême par ablution ou par immersion, la communion sous une ou deux espèces ! que de précautions pour ménager la susceptibilité des personnes dont il réprouve les doctrines ! Que de joie quand il lui est donné de recommander le ministre Paul Ferry au roi et à la cour, d'assurer un asile dans sa propre maison aux calvinistes que molestaient les dragons, d'obtenir la grâce de fanatiques condamnés à la peine capitale, de traiter ses contradicteurs en amis et en frères ! Ses exemples de mansuétude, ses lettres aux évêques, ses interventions auprès de Louis XIV contribuèrent grandement à calmer les passions exaspérées et à faciliter l'œuvre de la réconciliation nationale.

Son action fut moins nette et moins heureuse dans les démêlés qui troublaient nos rapports avec Rome. Je n'excuserai pas le gallicanisme de Bossuet. L'Eglise, pour remplir pleinement sa mission ici-bas, a besoin de tous ses droits et de toutes ses libertés. Nul, roi ou peuple, ne les mutilera ou ne les entravera sans nuire, je ne dis pas à la papauté et à la catholicité, je dis sans se nuire à soi-même, je dis sans trahir ses intérêts les plus positifs et les plus essentiels. A ce sujet, Bossuet eut une défaillance. Mais, empressons-nous de l'ajouter, il proclame que « l'attachement de nos rois pour le Saint-Siège apostolique semble leur avoir communiqué quelque chose de la fermeté immobile de cette première pierre sur laquelle l'Eglise est appuyée » (1), il supplie Louis XIV « de faire rendre aux oracles du Saint-Esprit et aux décisions du Saint-Siège une obéissance non feinte » (2), il rappelle « les consolations que reçoivent les enfants de Dieu de la communication avec le Saint-Siège » (3), il salue la puissance « si haute et si éminente, si chère et si

(1) Sermon sur le devoir des rois.
(2) *Ibid.*
(3) Oraison funèbre d'Henriette de France.

vénérable à tous les fidèles » (1)... qu'il faut reconnaître dans le Saint-Siège ; il prononce ces mots bien capables de déconcerter d'âge en âge nos ennemis : « Qu'on ne s'y trompe pas, le Saint-Siège ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer au Saint-Siège (2). » O Bossuet, ces mots n'ont rien perdu de leur émouvante actualité. Ils sont vrais devant les cercueils innombrables de nos soldats comme ils étaient vrais à Saint-Denis aux funérailles de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre. Cette attitude était de nature à rétablir entre le Souverain Pontife et la France la cordialité de relations qui s'étaient relâchées sans d'ailleurs se briser. Bossuet était encore sur ce terrain un pacificateur.

L'alliance des races, la Société des nations, voilà, nous dit-on, le moyen d'éviter à notre postérité le spectacle de la guerre infernale dont nous avons été les inguérissables victimes. Si l'alliance des races était sincère, si la Société des nations était solide, j'aurais confiance dans l'avenir. Mais tout chancelle, tout reste obscur et incertain, parce que le monde et ceux qui le gouvernent refusent de demander la réforme de leur conscience et l'inspiration de leur conduite à l'honnêteté, à la justice, à la bonté, à Jésus-Christ, à Dieu. Bossuet rêva lui aussi d'une société des nations, mais il rêva de la fonder sur l'Evangile et sur la vérité. Il tendit la main à l'Allemagne, au Hanovre, à l'Angleterre. Sa bonne volonté échoua. Leibnitz lui-même, avec plus de sournoiserie que de dignité, résista aux instances de Bossuet et à ses ardents désirs d'unité. Du moins, les protestants de Berne témoignèrent une admiration particulière pour le génie de l'Evêque de Meaux et un grand respect pour sa personne. Du moins un chancelier d'Ecosse, milord Perth, lui écrivit : « Vous êtes comme un autre saint Paul, dont les travaux ne se bornent ni à une seule nation ni à une seule province, aussi vos ouvrages parlent maintenant en la plupart des langues de l'Europe ; et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas (3). » Du moins, jusqu'au bout Bossuet fut, entre les personnes, entre les peuples, entre le ciel et la terre, un ministre

(1) Unité de l'Eglise.

(2) Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.

(3) Cf. *Vie de Bossuet* par Beausset et lettre de lord Perth, 12 novembre 1685.

de réconciliation, un pacificateur, et dès lors un bienfaiteur insigne de l'humanité : c'était un grand et vrai prêtre. *Erat enim sacerdos Dei altissimi.*

Mes frères, ce n'est pas assez d'admirer Bossuet, il faut l'écouter et l'imiter. Il parle encore ; prêtons l'oreille aux accents de cette grande voix qui nous presse de croire en Dieu, d'espérer en lui et de l'aimer ; qui nous exhorte au repentir, à l'humilité, au désintéressement, à la pureté, à la bonté ; qui nous montre dans la vraie religion le principe de toute grandeur pour les individus, pour les familles, pour les cités, pour les nations, pour le monde ; qui nous ordonne de respecter l'ordre public et la hiérarchie sociale, de secourir les pauvres, d'assister les malades, les faibles, les petits ; qui nous appelle au temple et à la table du Christ ; qui nous entraîne vers l'éternelle lumière, vers le Père céleste. Ne nous contentons pas d'écouter Bossuet, imitons-le. Imitons-le quand, soit en plein jour, soit « à ces heures de silence où l'on offre les premiers vœux dans la tranquillité de la nuit », il prie et il adore Dieu. Prêtres, sages, magistrats, hommes politiques, soyons comme lui des sauveurs d'âmes, des défenseurs du peuple ; soyons comme lui des propagateurs de l'union sacrée qui, ramenant parmi nous le règne de la fraternité chrétienne, nous rendra la paix intérieure à laquelle nous aspirons tous, qui, rétablissant nos rapports respectueux avec le Vicaire du Christ, nous vaudra d'innombrables bénédictions et l'estime de l'univers. O Dieu, les temps sont tristes, la victoire ne nous a pas apporté la sécurité, nous sommes encore hantés par les sanglantes visions de notre jeunesse fauchée à son printemps, de nos plus riches provinces impitoyablement dévastées, de nos monuments séculaires mortellement blessés ou anéantis à jamais, nos yeux sont encore pleins de larmes et cependant nous avons tant pleuré — nos âmes sont encore pleines de douleurs — et, cependant nous avons tant souffert — nous avons besoin de repos. Daignez nous accorder ce repos en assurant le triomphe des vertus qui en sont le fondement : la justice et la charité. Ainsi soit-il.

Le R. P. Janvier quitte la chaire laissant son auditoire sous une impression d'admiration difficile à décrire, pendant que le clergé se rend du chœur à la sacristie et que

la foule des fidèles s'écoule aux sons de l'orgue qui lance dans l'espace des nefs les notes de la fulgurante *Toccata*, de Widor.

III.

Réception du ministre et banquet à l'Hôtel de Ville.

M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, doit arriver à Dijon à 12 h. 58. Une foule considérable s'est massée aux abords de la gare, qu'un service d'ordre, gendarmes et agents de police, n'a pas de peine à contenir, chacun mettant une évidente bonne volonté à lui faciliter sa tâche.

Les autorités du département et de la ville sont réunies dans un salon aménagé avec goût par la Compagnie P.-L.-M. : glaces, plantes vertes, tapis, en font un coin des plus coquets.

Un peu avant l'arrivée du train, sont présents :

MM. le préfet, les sénateurs Jossot, Montenot, Humblot ; les députés Boissard, Charlot, Vincent, Camuzet ; Gaston Gérard, maire de Dijon ; Seguin, secrétaire général de la préfecture ; Leclerc, chef de cabinet du préfet ; Igier, Laurain, Drouot, le docteur Julié, adjoints au maire ; Dubret, Lachèze, Viardot, etc.

A l'heure exacte, le train entre en gare. M. le ministre en descend avec MM. Chapoulier, son chef de cabinet, et Lhuillier, chef adjoint, ainsi que M. le docteur Chauveau, sénateur.

La Fanfare de Dijon, sous la direction de M. Thuillier, joue *La Marseillaise* : l'escadron de dragons et la compagnie d'infanterie, rangés dans la cour de la gare, présentent les armes.

Immédiatement, après quelques mots de bienvenue des autorités, le cortège se forme et défile en ville entre deux

haies denses de spectateurs, précédé et encadré par l'escadron de dragons.

Pendant le parcours, la foule salue le ministre de l'Instruction publique et, au coin du Miroir, l'acclame chaleureusement ; tandis qu'une jeune fille lui offre une splendide gerbe de fleurs au nom des écolières de Dijon.

*
* *

Il est plus de 13 heures lorsque les autorités et les nombreux invités de la municipalité prennent place autour des tables disposées dans la salle de Flore.

Au centre se dresse la table d'honneur. Citons, parmi les autorités civiles, religieuses et militaires qui l'occupent :

MM. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, ayant en face de lui M. Gaston Gérard, maire de Dijon ; M. Baudard, préfet de la Côte-d'Or ; MM. Hanotaux, de la Gorce, Mgr Baudrillart, membres de l'Académie française.

MM. les sénateurs Chauveau, Jossot, Montenot, Humblot ; les députés Boissard, Camuzet, Charlot, Vincent.

S. E. le cardinal Maurin, archevêque de Lyon ; Mgr Landrieux, évêque de Dijon ; Mgr Louvard, évêque de Langres ; NN. SS. Lesne, Lavallée, Pasquier, recteurs des Facultés catholiques ; le vicaire général Siebert, représentant l'évêque de Metz ; le R. P. Janvier.

MM. Baudot, président de l'Académie de Dijon ; Stéphen Liégeard, le grand poète bourguignon ; Seguin, secrétaire général de la préfecture ; Chapoulier et Lhuillier, chef et chef adjoint du cabinet du ministre.

MM. Vieillard-Baron, premier président de la Cour d'appel ; Abord, procureur général ; Padé, recteur de l'Université ; Véchambre, inspecteur d'Académie.

MM. le docteur Tainturier et Ruinet, conseillers généraux ; Grimanelli, sous-préfet de Beaune ; le docteur Broussolle, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie ; Deroye, conservateur des forêts ; Guyot, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Gasq, sculpteur.

MM. les généraux Arbanère, Vincendon, Parlange, Le Bouhélec ; les colonels de Dampierre, Santini et Picard.

Aux autres tables, nous notons un peu au hasard : MM. Igier, Laurain, Drouot, Julié, adjoints ; Roux, Roubot, Lamiable, Dury, Sirodot, Chamfrault, Guillot, Poulet, Baré, Vaucheret, Gaillardet, Montmey, Lanson, Dussap, Rémond, Dey, Anginot, Aubert, Thuillier, Millard, Simonet, Lagoutte, Laffage, Barthélemy, conseillers municipaux.

Les membres de l'Académie de Dijon, déjà cités plus haut, et les délégués des Sociétés savantes.

MM. Beau, trésorier-payeur général ; Lucien Richard, président de la Chambre de commerce ; Majnoni d'Intignano, consul d'Italie ; Maugey, consul des Pays-Bas ; Mathey, président du Syndicat d'initiative.

MM. Aubry, Wiriath, Druhen, Huguenev, conseillers à la Cour d'appel ; Cabasse, président du tribunal civil ; Lory, substitut du procureur général ; Beaudesson, directeur des contributions directes ; d'Estrigny, directeur des contributions indirectes ; Leroy, directeur de la Banque de France ; Diano, directeur régional des postes et télégraphes ; Lesire, proviseur du lycée ; Bourlier, proviseur honoraire.

MM. Debrand, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Nourissat, ancien bâtonnier ; Marcel Paupion, sculpteur ; Joliet et F. Mercier, conservateurs du musée ; Yencesse, directeur de l'Ecole de beaux-arts ; Dumas, directeur du Conservatoire de musique ; Moissenet, directeur de la Maîtrise, etc.

Au Bourgogne mousseux, les toasts sont prononcés dans l'ordre suivant :

Toast de M. Baudard, préfet de la Côte-d'Or.

Monsieur le Ministre,

En ce jour où sa ville natale célèbre Bossuet, ce demi-dieu de la prose française, comme l'a appelé si justement M. Paul

Bourget, la Bourgogne, une des provinces à qui notre patrie doit le plus de grands hommes, la Bourgogne est de cœur avec sa capitale, et elle est profondément reconnaissante au Grand Maître de l'Université d'être venu s'associer à elle pour honorer une de nos gloires nationales.

Tout à l'heure, M. Gaston Gérard vous dira la gratitude particulière de Dijon. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous offrir les chaleureux remerciements de la Côte-d'Or tout entière et de les exprimer en même temps aux dignitaires de l'Eglise et aux membres de l'Académie française qui ont bien voulu rehausser avec vous, par leur présence, l'éclat de la cérémonie qui nous réunit.

Messieurs,

Je vous prie de lever avec moi votre verre en l'honneur et à la santé de M. le président de la République.

Toast de M. Gaston Gérard, maire de Dijon.

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

J'ai l'agréable devoir d'adresser, au nom de la ville de Dijon, des paroles de gratitude à tous ceux dont l'aide matérielle ou l'appui moral lui permettent d'acquitter aujourd'hui une dette ancienne envers Bossuet, le plus glorieux de ses fils.

Il serait ingrat de ma part de ne pas saluer tout d'abord d'un hommage reconnaissant le Comité qui, voici quelque vingt ans, fonctionna sous la présidence de M. le sénateur Mazeau, premier président de la Cour de cassation.

C'est ce Comité qui sut provoquer et retenir les souscriptions dont le produit permit à deux de nos meilleurs statuaires bourguignons, MM. Gasq et Mathurin Moreau, de réaliser l'œuvre d'art que nous admirerons tout à l'heure.

Mes remerciements iront ensuite au prélat qui, détenteur dans sa cathédrale d'une statue que des circonstances mal expliquées y avaient momentanément reléguée, n'a pas hésité à en faire don à la ville de Dijon et à participer, avec le concours bienveillant de ses hôtes, qui veulent bien être aussi les nôtres, aux fêtes que nous avons organisées.

Puis-je aussi ne pas rappeler que notre vieille et célèbre Académie de Dijon a tenu à s'associer avec enthousiasme à l'œuvre de la municipalité et que c'est grâce au dévouement inlassable de son président, M. Baudot, et de ses membres, que la somme nécessaire à l'opération du transfert et de la mise en place de la statue a pu être recueillie.

C'est aussi l'Académie de Dijon qui a fait connaître nos projets à l'Académie française et qui en a obtenu, en même temps que son patronage, la présence à cette table de trois de ses plus illustres représentants.

Dès lors, notre tâche était facile. Notre architecte, nos entrepreneurs l'ont accomplie avec bonheur.

Par ailleurs, grâce à l'initiative de nos commerçants désintéressés et actifs, grâce au talent d'architectes, de professeurs et d'élèves de notre École des beaux-arts, nos rues se sont gracieusement parées en l'honneur de nos invités, tandis que, par miracle, cette table se parait de tous les talents et de tous les mérites que compte notre belle cité.

Soyez donc tous remerciés, Messieurs : anciens membres du Comité Bossuet, représentants de sa famille, poète bourguignon au talent et au cœur éternellement jeunes, administrateur diligent de ce département, chefs de nos grands services, journalistes toujours à l'épreuve, parlementaires inlassablement empressés.

Et qu'un hommage plus particulièrement ému et respectueux, partant du plus profond de notre cœur, gagne celui du représentant éminent du gouvernement de la République, M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui a bien voulu assumer la présidence de cette journée.

Nous savions déjà, ayant lu ses discours, que M. Léon Bérard était l'un des lettrés les mieux avertis de ce temps, qu'il appartenait à cette lignée d'hommes politiques qui, à l'honneur des institutions parlementaires, font aussi brillante figure dans les débats de la Chambre que sous la coupole de l'Institut où leur talent ne manque pas de les conduire un jour. Ce que nous n'avions pu encore apprécier par nous-mêmes, c'était le charme de son accueil, son affabilité naturelle, la simplicité aimable de sa personne.

Qu'il me soit permis de l'assurer ici du souvenir reconnaissant de Dijon.

Messieurs, je réunis dans un même hommage toutes les personnalités qui ont consenti à venir s'asseoir à notre table.

Et je lève mon verre en l'honneur de M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts.

En buvant à lui, je bois aux institutions républicaines qu'il personnifie, grâce auxquelles nous pouvons nous trouver aujourd'hui fraternellement unis pour magnifier, dans la personne d'un grand Français, l'immortel génie de la France.

C'est ensuite M. Camuzet qui, doyen de la représentation parlementaire de notre département, parle au nom de ses collègues :

« La Bourgogne, dit-il, a ses traditions et reste fidèle à ses gloires. Elle s'associe tout entière à l'hommage rendu à Bossuet. »

Et le député de la Côte-d'Or trouve des mots heureux pour rappeler l'œuvre accomplie par le grand orateur. Il félicite le ministre de l'Instruction publique de participer à la fête donnée en son honneur.

Toast de M. Baudot, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Ainsi que vient de le rappeler M. Gaston Gérard, c'est par une délibération sans précédent dans ses annales, que l'Académie française a décidé de donner à cette fête son haut patronage.

Et c'est aussi par une volonté, dont on trouve peu d'exemples dans ses fastes, que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon a résolu de seconder l'initiative de M. le maire, et de lui prêter tout le concours dont elle était capable. Ainsi, pour commémorer nos meilleures traditions intellectuelles, il nous a fallu innover audacieusement.

Que cette apparente contradiction, si fréquente dans la vie des hommes, et cependant si mûrement réfléchie de notre part, et si résolument affrontée, comporte la leçon que nous en avons espérée : elle attestera, par-dessus les divergences d'opinion, en dépit des contingences variées à l'infini, malgré les apparences dissemblables, l'unité de notre lente et mouvante formation, la

continuité d'une civilisation dont nous pouvons bien revendiquer le mérite et nous affirmer les chevaliers servants.

La terre de Bourgogne — et Bossuet pour sa part reflète peut-être tous ces apports mêlés — fut toujours le lieu de rencontre de bien des influences multiples. Entendant notre appel, vous êtes venus de partout célébrer dans une commune pensée et dans une union sympathique, l'un des plus grands écrivains de tous les temps, et qui est bien nôtre.

L'Académie de Dijon, libre synthèse de toutes les disciplines de l'esprit, en cette ville si diverse d'aspects, manquerait à toutes nos traditions ethniques — immuables celles-là — si elle ne se réjouissait avec vous de cette solennité, si elle ne remerciait avec gratitude, en toute simplicité et cordialité tous ceux qui, de près ou de loin, se sont associés ici pour affirmer ce qui les rapproche, et ne leur offrait la bienvenue.

Mais, ironie du sort!... si, par la pratique des manipulations chimiques, le président actuel de cette Académie a appris la conjoncture des éléments et des phénomènes dans l'harmonie naturelle, il ne se sent pas apte, malgré votre bienveillance, à faire figure de lettré, et il cède bien vite la place à celui qui la représentera en l'espèce avec beaucoup plus de titres, son doyen d'âge, président de la Société nationale pour l'encouragement au bien, député de Thionville en 1871, M. Stéphen Liégeard.

Sonnet de M. Stéphen Liégeard, dit par l'auteur.

BOSSUET

Toi qui planes aux pics où gronde le tonnerre,
Bossuet, roi du verbe, aigle aux prunelles d'or,
Vers ton berceau sacré plusieurs fois centenaire,
Redescends, pour une heure, en un suprême essor.

Contemple ces fervents pressés contre ton aire :
Tous les fronts sont joyeux, les cœurs plus fiers encor.
Meaux te réclame en vain, la Bourgogne est ta mère,
Et cet illustre fils est son plus cher trésor.

S'il a rejoint le ciel, acclamons la statue!
Dijon se rit du temps qui détruit et qui tue,
Dans le marbre ou l'airain revivent ses enfants ;

Et quand des hauts sommets l'un d'eux atteint le faîte,
Mazarin l'immortel qui préside à la fête,
Prête à nos murs l'éclat des grands jours triomphants.

Toast de M[gr] Landrieux, évêque de Dijon.

C'est votre présence, Monsieur le Ministre, avec la pourpre de Son Eminence et l'aimable concours de l'Académie française, qui donne à cette journée son caractère et son ampleur.

Nous n'aurions pas pu, tout seuls, célébrer Bossuet comme il convenait, car la gloire de ce grand Bourguignon déborde le cadre de sa petite patrie : elle resplendit sur le pays tout entier ; c'est une gloire nationale. Bossuet appartient à la France comme il appartient à l'Eglise et si nous ne sommes pas surpris de voir le gouvernement s'associer à cette manifestation, nous lui en sommes infiniment reconnaissants ; reconnaissants aussi de vous avoir choisi pour l'y représenter.

Tous ceux qui ont le souci, chez nous, de conserver, de défendre notre patrimoine intellectuel, notre âme latine qui nous apparente à la Grèce et à Rome, à la Rome antique et à la Rome chrétienne, et qui nous donne, dans l'ordre de l'esprit, une primauté dont nous sommes justement fiers — nous pouvons le dire, puisque tout le monde le pense et que les Allemands, qui avaient la fatuité d'y prétendre, n'ont convaincu personne — tous ceux qui sont chez nous du parti de l'intelligence, sont heureux de saluer en vous le Grand Maître de l'Université, parce que votre sollicitude avertie rejoint, sur ce terrain délicat, celle de l'Académie française, que vous travaillez dans le même sens, que vous signeriez volontiers des deux mains le discours de réception de Bossuet à l'Académie sur « le Génie de la langue française », et que vous avez conscience de ce que perdrait un pays comme le nôtre, si jamais les appels impérieux de l'industrie, la fièvre des affaires parvenaient à détourner les générations qui montent des fortes études classiques où se forment, dans toutes les branches de l'activité nationale, les élites.

On nous a mesuré les minutes, Monsieur le Ministre, et je ne vous dirai qu'un mot.

Les occasions sont plus rares pour nous d'aborder les membres du gouvernement que pour Bossuet d'aborder Louis XIV, et je saisis celle qui se présente aujourd'hui pour faire, devant vous, du clergé bourguignon, l'éloge que S. E. le cardinal

Maurin faisait l'autre jour, du clergé lyonnais, à M. le Président de la République.

D'ailleurs, clergé lyonnais, clergé bourguignon, c'est le clergé de France, il est partout le même.

On est patriote ; on aime passionnément son pays comme on aime l'Eglise ; on travaille et on se sacrifie à fond pour l'un comme pour l'autre. Ce sont deux amours qui sont à l'aise dans nos cœurs, sans que nous éprouvions jamais le besoin de les séparer l'un de l'autre, ni la difficulté de les accorder l'un avec l'autre.

Aussi, nous savons gré au gouvernement d'avoir réclamé, malgré l'état de séparation, notre concours, toutes les fois que les intérêts de la patrie furent en cause ; d'avoir loyalement proclamé que nos prêtres et nos religieux ont fait noblement leur devoir à la guerre.

Nous lui savons gré de nous rendre peu à peu notre place au foyer de la grande famille française et de n'avoir pas hésité à reprendre la sienne, sa place d'honneur, de premier plan, au Vatican.

A l'heure qu'il est, dans l'état où nous sommes, avec la détresse de nos ruines et le deuil de nos morts, après une victoire splendide et une paix décevante, en face d'une Allemagne mal abattue, toujours sournoise et plus hargneuse que jamais, alors que tout est à refaire et que l'avenir reste sombre, la France a trop besoin de toutes ses ressources, de toutes ses énergies, ressources matérielles et énergies morales, pour n'en négliger aucune, pas plus celles qui viennent d'en-Haut que celles qu'on a sous la main.

Demain comme hier, Monsieur le Ministre, vous pouvez compter sur nous !

C'est au tour de M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique. Son improvisation est d'une grande finesse de pensée, d'une forme parfaite ; nous ne pouvons, malheureusement, que l'analyser.

Très simplement, M. le ministre remercie ses collègues les parlementaires des paroles prononcées tout à l'heure par M. Camuzet, en leur nom.

C'est de tout cœur qu'il se félicite de se trouver dans un

milieu qui réunit les plus hautes personnalités civiles, religieuses et militaires ; elles représentent le pays tout entier.

Homme de bonne volonté, M. Bérard proclame qu'il n'est pas à Dijon pour laïciser Bossuet, non plus qu'il ne voudrait christianiser Voltaire. Toutes ces luttes mesquines, toutes ces manœuvres sont d'un autre temps. La solennité de ce jour reste dans son véritable sens : un hommage est rendu à l'une de nos gloires les plus hautes et, en France, c'est le vœu de tout le peuple, qui garde en son cœur le culte exclusif et jaloux de ses gloires nationales. (*Applaudissements.*)

Comme ministre des beaux-arts, M. Léon Bérard est heureux de saluer, au milieu des membres éminents de l'épiscopat français, l'archiprêtre de la cathédrale de Reims, dont la conduite fut admirable, devenu évêque de Dijon. (*Applaudissements prolongés.*)

Laïciser la Bourgogne ! Un ministre qui le voudrait ne le pourrait vraiment pas. Comment effacer de son glorieux passé ces hommes d'Eglise : saint Bernard, Bossuet, Lacordaire. A côté de ces noms illustres, il faut ajouter Lamartine.

En terminant, M. le ministre de l'Instruction publique lève son verre à la République idéale qui rapprochera tous les Français, et à la ville de Dijon.

Tous ces toasts ont été applaudis longuement, dans une même pensée d'union et de concorde.

IV.

Inauguration du monument place Bossuet.

L'heure de la grande cérémonie, celle où la ville, prenant possession du monument que lui a remis l'évêque dans la solennité du matin, vient de sonner. Le banquet terminé, M. le ministre fait une rapide visite dans les nouvelles salles du musée, il témoigne son admiration pour

les riches collections qui proviennent du legs du docteur Dard. Et bientôt le cortège se forme. Dans les rues décorées, irradiées de soleil, la foule est immense.

La rue Bossuet, l'ancienne place Zola, maintenant place Bossuet, sont noires de monde ; on voit des spectateurs à toutes les fenêtres et jusque sur le toit des maisons qui entourent la place d'un si haut caractère.

On monte à la tribune officielle, dressée devant la statue encore voilée. Elle est bientôt remplie de toute la foule des autorités et des personnalités précédemment citées.

Devant la tribune, sur deux rangs, les sociétés invitées se sont rangées chacune avec son drapeau.

Nous notons : l'Union des combattants (section de Dijon); l'Amicale des mutilés et réformés ; Aide et Protection ; les Médaillés militaires ; la Jeanne d'Arc ; les Vétérans des armées de terre et de mer ; les Anciens combattants de 1870-1871 ; la section de gymnastique de l'Ecole Saint-Joseph ; les Eclaireurs de France et l'Eveil Sportif, avec ses 160 gymnastes et sa batterie ; la Fanfare de Dijon ; la Chorale, le Cercle Rameau. Puis les lycées de garçons et de jeunes filles ; les écoles normales ; les écoles primaires, publiques et libres, qui occupent une enceinte réservée.

Quand les autorités sont placées, la musique joue *La Marseillaise*. Le voile est enlevé et la statue de Bossuet apparait, harmonieuse, splendide. C'est du grand art, qui ajoutera une beauté nouvelle à notre ville. L'orateur, le penseur, l'évêque, sont magnifiés dans un style admirable ; et les figures allégoriques de Mathurin Moreau adossées au socle de Schanosky complètent l'ensemble. Tout le monde manifeste son enthousiasme par des applaudissements qui éclatent en tonnerre. L'instant est d'une incomparable grandeur. C'est à ce moment que M. le maire de Dijon prend la parole.

Discours de M. Gaston Gérard, maire de Dijon.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Au temps heureux où nos jeunes esprits n'avaient d'autre souci que celui de se laisser bercer par la divine musique des lettres, un thème grave, débordant soudain sur les harmonies légères des poètes, forçait notre attention par sa pureté sereine, la captivait par sa magnificence, la conquérait par sa sincérité.

C'était le verbe, inspiré et sonore, du Dijonnais illustre que nous fêtons aujourd'hui.

De pouvoir en goûter le charme et en dégager le sens, de saisir la lumineuse grandeur d'une œuvre dont, à en juger par les titres, l'austérité avait pu nous sembler redoutable, nous savions gré aux programmes universitaires et à nos maîtres.

Mais surtout, déjà fiers de notre cité et remplis pour elle d'une filiale tendresse, nous lui étions reconnaissants d'avoir enfanté ce clair génie, émus de ce que Bossuet ait, comme nous, respiré l'air léger de notre Bourgogne, heureux de connaître sa maison natale, ravis de passer chaque jour dans la rue qui porte son nom.

Et, parce qu'on nous avait enseigné que la gratitude des cités envers leurs grands hommes s'exprime en une image de bronze ou de marbre immortalisant leurs traits, parce qu'il nous avait été dit que Paris a élevé à Bossuet trois statues : l'une sous la coupole de l'Institut, une autre à la Fontaine Saint-Sulpice, la troisième dans la galerie des hommes illustres qui borde la cour du Carrousel, nous nous étonnions que Dijon, qui, en dépit de leur nombre, ne s'est jamais montré ingrat pour ses gloires, n'eût fait aucune place à celle de Bossuet.

Il en fut qui, parmi nous, s'imaginèrent que nul peut-être, dans cette ville, n'avait encore songé à lui rendre justice. Et je connais des écoliers de quinze ans qui, avec la belle assurance de leur âge, écrivirent à nos journaux locaux pour leur en suggérer l'idée.

Gestes stériles est-il besoin de le dire, stériles comme l'avaient été les tentatives, à la vérité peu nombreuses — nous n'en

connaissons guère que deux — qui se révélèrent au cours des derniers siècles avant de se justifier dans la réalité d'aujourd'hui.

Ce n'est point au maire actuel de la ville de Dijon qu'il appartient de rechercher les causes d'une si longue indifférence.

Supposer, par exemple, que les mérites de Bossuet ont pu être contestés sous le prétexte qu'ils se sont affirmés dans la chaire, serait faire injure au célèbre bon sens des habitants de ce pays. A Dijon comme ailleurs, veuillez m'en croire, tous ceux qui pensent et qui raisonnent n'ont jamais cessé d'estimer que le génie de notre grand compatriote planait au-dessus de toutes les opinions, de tous les partis et de tous les temps.

Du passé, je ne retiendrai donc que ceci : qu'au premier appel d'une municipalité qui n'a d'autre mérite que d'aimer avec passion la ville qu'elle administre et dont l'orgueil est de se montrer inlassablement impartiale, l'immense majorité de la population est venue se ranger à ses côtés pour l'aider à parvenir au but qu'elle avait décidé d'atteindre ; que le Président de la République a, par décret, approuvé sa résolution ; qu'un prélat, détenteur, dans sa cathédrale, d'une statue de Bossuet élevée par souscription publique, destinée à l'emplacement actuel, mais qu'un geste de mauvaise humeur en avait jadis détournée, a tenu à en faire l'hommage à la ville de Dijon ; que pour parer aux frais de transfert de cette œuvre d'art que nous devons au splendide talent de deux Dijonnais : Gasq et Mathurin Moreau, l'Académie de Dijon a ouvert et couvert une souscription sur les listes de laquelle figurent les noms de toutes les personnalités de la ville ; que, fait sans précédent dans ses annales, l'Académie française nous a accordé son patronage par délibération du 26 juin 1920 et s'est fait représenter aujourd'hui par trois de ses membres les plus illustres ; que le Grand Maître, enfin, de l'Université, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, le lettré délicat qu'est M. Léon Bérard, nous a fait l'honneur de venir en personne présider cette cérémonie.

C'est donc que notre geste était opportun, que nous aurons le droit de le revendiquer lorsque nous transmettrons à nos successeurs, sur cette place publique embellie, au chevet de la vieille église que Bossuet fréquenta, la superbe effigie en qui s'affirme la vénération reconnaissante de Dijon pour le plus glorieux de ses enfants.

L'heure, au surplus, n'était-elle point propice pour magnifier, dans la personne d'un grand Français, l'immortel génie de la France ?

Au lendemain de sa victoire, dont il faut dégager toute la portée et tout le rayonnement, notre pays exsangue, meurtri, pantelant, n'a-t-il pas besoin de reprendre conscience de l'éternité de ses destinées, de puiser, dans les trésors accumulés de ses conquêtes intellectuelles, les forces nécessaires à son immense effort de restauration ?

Qui n'a point senti que son âme inquiète désirait s'affermir au contact de ceux qui l'exprimèrent ; qui n'a point éprouvé qu'elle voulait s'abriter sous les ailes des génies qui lui donnèrent son incomparable puissance d'expansion, qui courbèrent devant sa culture la vénération passionnée de toute la terre ?

A cette minute même, un mouvement vigoureux se dessine dans les régions qui formèrent autrefois les provinces. Chacune revendique son expression personnelle, son tempérament particulier, son esprit original pour en faire don à la patrie.

L'une des premières, la Bourgogne a pris la tête de ce mouvement. Ardente à l'œuvre de vie, confiante en des demains ensoleillés, fière de ce qu'elle a donné et de ce qu'elle peut donner encore, elle veut qu'on la reconnaisse dans le passé comme dans le présent.

Elle n'entend point — qui lui en ferait le reproche ? — que ce soit par hasard qu'elle ait fourni au trésor collectif un Rameau, un Buffon, un Carnot, un Rude et un Bossuet. Elle veut que ces génies possèdent un caractère commun, une âme unique, et elle a bien raison de le vouloir, puisque c'est par un raisonnement de même nature que la France revendique pour elle-même, et de plus haut, la pensée, la science et la bravoure de tous ses fils.

Vous nous autoriserez donc, Messieurs, vous les représentants les mieux qualifiés de l'action et de la pensée, vous qui venez apporter aujourd'hui à Bossuet le tribut de la gratitude nationale, vous nous autoriserez, dis-je, à revendiquer pour notre terre une partie de votre hommage, puisque c'est d'elle que Bossuet reçut, en naissant, ses dons de grâce, de force et de fécondité.

Notre terre, vous le savez, la famille de Bossuet l'a foulée de toute ancienneté.

A Dijon, à Seurre, ses ancêtres sont installés.

Leur condition est modeste, mais profondément attachés à leur province et à leurs villes, animés de la volonté de bien servir, possédant le goût des responsabilités et l'amour des initiatives, on les voit, par l'effet d'un labeur persévérant, parvenir aux places de combat et d'honneur.

Jacques Bossuet, aïeul de celui qui sera le grand Bossuet, Claude Bossuet, son oncle, sont maires de Dijon — et leur successeur salue respectueusement leur mémoire — Bénigne Bossuet, son père, est échevin.

Celui-ci, avocat au Parlement, est une gloire du barreau, une lumière de l'Assemblée municipale. A deux reprises, la confiance de la ville l'envoie à Paris pour y défendre ses libertés contre les empiétements du Parlement. Ce Dijonnais connaît l'âme de ses compatriotes comme il en connaît les besoins ; il dénonce à Louis XIII, en le suppliant de le rapporter, un édit nuisible aux intérêts de la province. Louis XIII ne comprend pas ; l'émeute éclate et c'est grâce à Bénigne Bossuet qui, sur cette place même, harangue la foule déchaînée, que le mouvement naissant ne se termine pas dans d'irréparables malheurs.

Jacques-Bénigne paraît au foyer de cet homme d'action. Les premiers tableaux sur lesquels s'ouvrent ses yeux sont ceux d'une vie laborieuse et ordonnée ; les premiers mots qu'il perçoit se traduisent bientôt, dans sa jeune intelligence, par des idées d'honneur, de droiture et de loyauté.

Il porte au dehors ses pas à peine assurés, et, dès le seuil franchi, la ville aux cent clochers se pare pour lui de toutes ses grâces.

Son regard attentif s'impressionne tour à tour de l'altière ordonnance des hôtels gravement alignés, de la fantaisie turbulente des boutiques bigarrées, du recueillement des humbles maisons agenouillées autour des églises, de la verve de nos architectes dont l'excès déborde et s'esclaffe en gargouilles et en échauguettes, de l'attendrissement des carrefours imprévus d'où les rues s'échappent avec de brusques caprices pour s'immobiliser soudain en quelque bout du monde, destiné, croirait-on, à capter le promeneur et à le conserver toujours...

Plus loin, dans la campagne que parfument nos « Gloires de

Dijon », dans nos prairies trempées d'or, dans nos vignes pourpres, la fonction sacrée de notre sol lui apparaît.

Il sent que ce sol, auquel Louis XIV viendra un jour demander, pour lui-même, la santé du corps, et pour son fils, la santé de l'âme, a pour mission d'engendrer le bon sens, la sérénité et la force.

Dès lors, sa nature enthousiaste, faite pour éprouver et pour traduire, va comprendre notre Bourgogne et l'aimer.

A quoi bon lui définir ensuite, aux cours du collège des Godrans qu'il fréquente, les caractères si particuliers de l'esprit bourguignon qu'il illustrera demain ?

Il sait que cet esprit, largement ouvert, comme nos horizons, solidement équilibré, comme nos cathédrales, exact et réaliste, comme les conceptions de nos artistes, fermement conduit par une méthode rigoureuse à des solutions nettes et pratiques, est un esprit pondéré, critique et observateur.

Il sait, l'ayant respiré en pleine fleur, que cet esprit permet à ceux qui en sont animés, de saisir la vie dans sa vérité profonde et de l'exprimer pleinement.

Il peut donc, tout de suite, se mettre à l'œuvre.

Ce qu'elle a été cette œuvre, éternelle et grandiose, on vous le dira magnifiquement tout à l'heure.

Bossuet l'a réalisée grâce à ces qualités de travail, d'obstination, d'acharnement que son époque se plut à lui reconnaître : *Bos suetus aratro* et qui furent de tout temps l'apanage des nôtres : artisans délicats, sculpteurs naïfs du moyen âge, peintres obscurs de fresques et de vitraux, enlumineurs patients de manuscrits, bardes et troubadours de chansons de gestes, qui donnèrent toute leur vie à des chefs-d'œuvre au bas desquels ils n'inscrivirent même pas leurs noms...

De ces devanciers, Bossuet possède l'âme lorsqu'il construit son formidable édifice, ses cent quarante sermons, ses oraisons funèbres, et surtout ce travail gigantesque qui n'était point écrit pour la postérité, mais pour un élève dont la médiocrité ne l'avait point découragé ; ses grammaires latine et française, son *Histoire de France*, son *Discours sur l'histoire universelle*, ses cinq traités de philosophie, sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte* et ce grand ouvrage inachevé sur les lois et institutions de la France comparées à celles des autres pays !

Avec ces qualités de travail, la Bourgogne réaliste et méthodique lui a donné aussi la clarté, l'ordre, la logique, le sens de l'analyse, le goût de l'équilibre et de l'accord des formes que nous admirons chez tous nos littérateurs et que Buffon, ce génie de la recherche et de la déduction, a possédées à un si haut degré.

Elle lui a donné son inspiration vigoureuse, son mouvement entraînant, cette généreuse abondance qui jaillit et s'écoule sans jamais diminuer ni se ralentir, toutes qualités que nous retrouvons plus tard magnifiées dans l'œuvre du Dijonnais Rude, le sculpteur le plus puissant et le plus complet de tous les temps.

Et, si vous avez goûté la douceur et la grâce du Bossuet des oraisons funèbres ; si la sensibilité délicate qui transparaît dans les paroles qu'il prononce au pied du lit d'Henriette d'Angleterre ou devant la dépouille de Turenne frappé à mort, vous a ému, comment avez-vous pu ne pas les rapprocher des troublants motifs dans lesquels Rameau concentre sa douleur passionnée ; pourquoi ne pas les reconnaître dans les rêveries tourmentées de Lamartine ?

Messieurs, les Bourguignons ont d'autres qualités encore : la fierté et l'indépendance qu'ils tiennent de leurs grands aïeux : le Téméraire et Jean sans Peur.

Ces qualités-là, qui eussent passé alors pour des défauts, pouvaient difficilement se développer à une époque où nul ne songeait à discuter le pouvoir absolu. Toutefois — rendons-lui encore cet hommage — Bossuet fut bien de sa Bourgogne quand il osa proclamer l'immoralité de la toute-puissance devant un souverain dont l'orgueil, savamment entretenu par les flatteurs, causa les plus grandes fautes politiques. Cette indépendance lui permit de flétrir les crimes historiques, de réprouver la Saint-Barthélemy, de déplorer en termes émouvants l'assassinat de Coligny, « ce Français jusqu'au fond du cœur », et de donner au Roi-Soleil de hautes leçons d'humilité et de morale.

Avait-il la divination du souffle de liberté qui, cent ans plus tard, devait faire tressaillir l'âme de Lazare Carnot, lorsque s'adressant aux puissants du jour, il leur criait : « Les murmures de ceux qui se plaignent sont justes .. O riche superbe et impitoyable, tu ne sens donc pas, misérable, que ton luxe

arrache l'âme à cent orphelins? »; lorsque définissant ce que doit être la vie d'un peuple et parlant de la démocratie grecque, il écrivait : « Leur idée de la liberté était admirable... elle était soumise à la loi, c'est-à-dire à la raison même. Les citoyens s'affectionnaient d'autant mieux à leur pays qu'ils le conduisaient en commun et que chaque particulier pouvait parvenir aux premiers honneurs. »

Par ailleurs, ce Dijonnais au prénom bien local de Bénigne, prénom qui, disaient les bonnes âmes du temps, ne pouvait être mieux porté; au physique avenant : nez droit, lèvre bonne, œil malicieux et teint fleuri, qui lui valait lors de son entrée à l'Académie française, il y a deux cent cinquante ans, les compliments de son collègue saluant, dans son discours de réception, « son agréable épanouissement de corps et de visage »; ce très brave homme dont Saint-Simon, cependant fort peu indulgent, disait qu'il était « affable, humain, d'accès facile, n'ayant rien d'austère, de pédant, de gourmé »; ce vrai Bourguignon justifiait qu'il était de chez nous jusque par les petits défauts qu'il nous a pris. De cette contrée où l'on ne voit pas de fourmis, mais où chantent déjà les cigales, il avait la générosité, l'insouciance et — *vanitas vanitatum* — le dédain des gains, des profits et des honneurs. Aussi bien, inattentif à ses affaires, ce grand homme, comme tous nos autres grands hommes, s'est-il débattu toute sa vie dans des soucis matériels et il est mort laissant des créanciers...

Il a laissé surtout des débiteurs dont la dette s'augmente sans cesse.

C'est pour tenter d'en acquitter une partie que nous vous avons réunis aujourd'hui.

Républicains, désireux de faire partager aux générations de demain notre amour de la République, nous avons voulu, en élevant sur la place publique cette statue qui est celle d'un prêtre, montrer que les vrais démocrates, qui sont toujours de vrais patriotes, honorent les hommes illustres à quelque religion ou confession qu'ils appartiennent; qu'ils confondent dans une même vénération tous ceux qui, à un titre quelconque, ont bien mérité de la patrie, qu'ils s'appellent saint Bernard ou Monge, Bossuet ou Lazare Carnot!

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom et comme représentant des habitants de la ville de Dijon, j'adresse à la mémoire de Bossuet un pieux et reconnaissant hommage et, prenant possession de sa statue, à partir de cet instant propriété communale, j'en confie la garde à tous.

Devant l'effigie de ce laborieux, je demande à notre jeunesse de s'inspirer de son exemple.

Je l'adjure de prendre conscience qu'à travers des vicissitudes sans nombre et par le magnifique éclat de son génie, Bossuet, comme tous nos grands ancêtres, nous a laissé une œuvre à continuer, une patrie à laisser rayonnante à ceux qui, demain, nous suivront.

A l'heure actuelle, de grandes idées sillonnent le monde, un admirable champ d'activité s'ouvre à nos efforts ; jurons-lui de le faire fructifier !

Restons dignes de sa gloire!

Travaillons !

Travaillons pour que le nom de notre pays, maintenu par nos efforts sur les plus hauts sommets de l'art, de l'action et de la pensée, répande sur le monde ses rayons de grâce vivifiante, de paix fraternelle et d'impérissable beauté !

Discours de M. Gabriel HANOTAUX, membre de l'Académie française.

Voici que la statue de Bossuet s'élève sur l'une des places publiques de l'illustre métropole qui lui a donné le jour. Dijon et la Bourgogne célèbrent Bossuet qui leur appartient par l'essence même de son être. L'Académie française, constamment fidèle à la gloire de Bossuet, a délégué plusieurs de ses membres pour prendre part à cette cérémonie d'une signification si haute, à cet acte d'union entre tous les Français.

France, Bourgogne, Dijon, Bossuet, comme ces noms unis résonnent bien ; comme ils sont d'une même note, profonde et grave ; comme ils évoquent, rien qu'à les prononcer, l'idée d'une antique civilisation et d'une splendide beauté. De la Seine à la Saône, de la Saône au Rhône et à la Méditerranée, tout est lié : le paysage et l'histoire se déroulent sous un même ciel et le long des siècles, harmonieusement.

Michelet dit : « l'éloquente et vineuse Bourgogne », exprimant ainsi, en deux mots, le sol et le génie. Les origines et les préparations nécessaires pour former un homme comme Bossuet ne se seraient pas rencontrées ailleurs, il suffit d'y réfléchir un instant. Si le vol de la civilisation, gagnant de la Méditerranée les mers du Nord, s'est posé quelque part, n'est-ce pas ici ? N'est-ce pas cette puissante et industrieuse république des Eduens, qui, alliée aux Rémois et sentant son avenir et l'avenir du monde menacés par la conquête des Germains, c'est-à-dire des Barbares, a appelé Rome ? N'est-ce pas ici que les Germains ont été battus pour la première fois ? N'est-ce pas ici qu'a commencé la première assimilation des trois races qui devaient former la France ? Et quand la noble et riche matière fut flambée et moulée au creuset des siècles, n'est-ce pas ici, au-dessus de la cuve intermédiaire des deux Bourgognes, — de Dijon à Bruxelles — que s'élèvera dans une vapeur encore incertaine, la première apparition du génie européen ? Histoire qui n'a pas été écrite, obscure comme un germe, mystérieuse comme une jeunesse trop tôt fauchée ; histoire où de grands peuples ont puisé leurs origines, Bourgogne pleine de verdeur et de générosité, Bourgogne aux coteaux fertiles, aux pensées savoureuses, aux monuments exquis, qui a tant hérité de Rome et qui a tant remis à la France du legs qui lui avait été confié !

Peut-on s'imaginer ce qu'eût été l'Europe s'il n'y eût pas eu de Bourgogne et si la première splendeur continentale n'eût pas fleuri — de Claus Sluter à Jean Van Eyck — à la cour du grand duc Philippe ?.. La politique bourguignonne se perdit par l'ampleur de son rêve : entre Allemagne et France, il n'y a pas de place pour un empire. Mais la sage Bourgogne dura et durera à jamais : redevenue française selon que la nature l'avait destinée, elle garde de cette fulgurante histoire dont le coup de foudre mit fin au moyen âge, une leçon conforme à son véritable génie, celle de la modération dans la vigueur et de la retenue dans l'élan.

Oui, il fallait tout cela pour qu'un Bossuet naquît et pour que ce rejeton de la vieille famille parlementaire, ce fils et petit-fils de magistrat et d'échevin, eût, dans ses veines et dans son esprit, la force, l'entraînement et l'assouplissement nécessaires pour

qu'il représentât, en une forme incomparable, le génie particulier de la France devant l'univers.

On dit : Bossuet ne fut qu'un écrivain, un orateur. Renan, oubliant qu'on ne s'insulte pas entre sommets, a prononcé cette parole sacrilège : « Esprit étroit, rempli de cette sotte prétention qu'a l'esprit français de suppléer à la science par le talent... » Comme si le talent excluait la science, comme si l'art de dire n'était pas l'art de penser, comme si l'expression n'était pas la saillie achevée de la plus « scientifique » des facultés humaines, l'attention. Ah ! que la science des fiches accumulées est peu de chose, si elle prétend être autre chose que l'humble servante de cette perspicacité intuitive qui est la première fonction du génie !

Et puis, Bossuet n'eût-il été qu'un orateur, qui donc dans nos âges de délibérations et de débats publics, ne s'inclinerait devant l'autorité de l'art oratoire, qui donc n'admirerait, en lui, cet aboutissant de l'effort humain qui ramène au duel de la parole et aux conquêtes de la persuasion les plus difficiles problèmes de l'action ? L'éloquence n'a-t-elle pas, en effet, pour objet et pour effet de convaincre et d'émouvoir, c'est-à-dire d'éclairer et d'entraîner les hommes ? Elle est l'art politique par excellence, et M. le ministre de l'Instruction publique peut attester le rôle qu'elle joue et la place qu'elle tient quand les grands intérêts des peuples sont aux prises. Et voilà pourquoi, sans doute, les Bourguignons représentatifs de la province, ces esprits de noble tradition et de fleurs épanouies, les saint Bernard, les Théodore de Bèze, les Bossuet, les Lamartine ont versé dans la politique. En ce point, Messieurs, nous touchons le tuf.

Bossuet fut tout ce que des paroles éloquentes et averties viennent de rappeler, il fut un écrivain, un orateur, un historien, un théologien, un polémiste, un éducateur, un philosophe, il fut un maître des mœurs, de la sagesse et de la religion, il fut, par-dessus tout, un évêque, un pasteur du troupeau, mais tout cela dit, il faut reconnaître qu'il y avait en lui un goût et une aptitude innée à la conduite des sociétés humaines. Sa vie se passa à gagner des recrues au bien et à les diriger par masses vers l'objet principal de leur destinée. Il avait le génie de cette mission et de cette propagande.

Mais, comme tous les conducteurs de peuples, il concevait

l'action comme applicable immédiatement, comme attachée à la réalité, comme utile à son pays et à son temps : toute politique est d'une heure. Cet homme d'un sens parfait n'était pas un chimérique ; il ne tentait pas l'impossible ; il prenait les hommes tels qu'ils étaient et tels qu'ils vivaient. Et c'est pourquoi nous devons cette justice à Bossuet de ne lui demander compte que de ce qu'il pouvait être, admettant qu'il vivait en France et sous le règne de Louis XIV. Ceci donné, il était ce qu'on appelait un Gallican. Et c'est là un point considérable de la vie de Bossuet, mais cela voulait dire, en son temps, qu'il était Français, « bon Français ». Nous dirons de lui ce qu'il disait de son maître Nicolas Cornet : « La France ainsi n'a pas eu de cœur plus français que le sien. »

Tout ceci, c'est le passé. Ces querelles sont abolies comme est aboli le régime qui les a produites ; il ne s'agit pas de les rouvrir et encore moins de les aigrir à nouveau. Non : il s'agit d'essayer de comprendre en historien ce que comprenait Bossuet pour que les choses soient mises à leur place dans la justice et devant l'histoire. Puisque le roi représente le royaume et que le royaume c'est la France, tout s'explique par ce que nous venons de dire, même ces fastueuses adulations, même ces polémiques ardentes, même ces erreurs tant reprochées à l'illustre prélat. Il défendait son pays ; il le défendait en exaltant le gouvernement du roi et le roi lui-même. Ecoutez de quel accent et avec quelle autorité, parlant en pleine cour et devant le souverain, il affirme cette force accumulée qui est celle de la France et qui a pour caractère et pour volonté de rejeter toute menace de domination ou d'influence étrangère : « Qu'est-il besoin, dit-il, dans l'oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse, qu'est-il besoin de parler de la très chrétienne maison de France qui, par sa noble condition, est incapable d'être assujettie à une famille étrangère ; qui est toujours dominante dans son chef ; qui seule dans tout l'univers et dans tous les siècles, se voit, après sept cents ans d'une royauté établie, seule, dis-je, après tant de siècles, encore dans sa force et dans sa fleur, et toujours en possession du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil, et devant Dieu et devant les hommes ; d'une si grande dignité qu'il a pu perdre l'Empire sans perdre ni sa gloire, ni son rang... »

Observez ce dernier trait, « qui a pu perdre l'Empire ». Il est

capital dans la bouche du Bourguignon, de l'homme des marches de l'Est qui a connu mieux que personne les prétentions de l'Empire. La France n'a pas conservé la couronne impériale, qui, des successeurs de Charlemagne, a passé en Allemagne. L'Empire d'Allemagne s'est constitué contre elle ; il la menace toujours. Mais, contre ses prétentions, la couronne de France se proclame libre ; elle est indépendante et ne peut être subordonnée. Et voilà pourquoi tout bon Français, tout Gallican se joint à elle, toujours prêt à mourir pour elle. Le roi de France ne tient sa couronne que de Dieu. Tel est le sens profond de ce « droit divin » si mal compris. Bossuet pas plus qu'un « bon Français », quel qu'il fût en ce temps, ne transigea jamais là-dessus ; car le droit divin n'est plus exaltation du patriotisme jusqu'à le rattacher au ciel. Cet ordre admirable est créé par Dieu lui-même ; ne l'altérez pas, ne le dissimulez pas, respectez sa dignité précieuse au monde dont elle est un des piliers. Fille aînée de l'Eglise, fleur et fruit de la civilisation chrétienne, la royauté française a reçu ce lignage inaltéré ; même par la loi des mâles, elle est incapable d'être assujettie à une famille étrangère...

Franchise de France, c'est donc la réclamation expressive de ces temps fermes. Que Bossuet soit le maître de ce patriotisme, il suffit de le relire maintenant : « La société humaine, dit-il, demande que l'on aime la terre où l'on habite ensemble ; on la regarde comme une mère et comme une nourrice commune ; on s'y attache, et cela unit. C'est ce que les Latins appelaient *caritas patrii soli*, l'amour de la patrie, et ils la regardent comme un lien entre les hommes... On voit là toutes les choses qui unissent les citoyens entre eux et avec leur patrie : les autels et les sacrifices, la gloire, les biens, le repos et la sûreté de la vie, en un mot, la société des choses divines et humaines. »

Vigilant et attentif, opposé également aux excès contraires, gardien fidèle de ce qu'ont obtenu la vérité et la raison, génie d'équilibre dans le gouvernement des hommes et dans les créations de l'esprit, tel fut Bossuet, soit lorsqu'il transmettait les règles des mœurs, de la tradition et de la politique au rejeton de la lignée française, soit quand il luttait pour maintenir l'Eglise dans les lois du bon sens et de la pondération auxquelles l'Eglise de France avait toujours été attachée, soit quand il tentait d'arrêter des hommes entreprenants, audacieux, chimé-

riques, qui, n'échappant pas toujours aux influences étrangères, pouvaient porter atteinte aux règles établies. Il défendait le patrimoine que les rois avaient reçu de tous leurs prédécesseurs depuis saint Louis; il transmettait la leçon qu'il avait reçue lui-même du grand ministre français, Richelieu, en la nuançant par la cordialité aimable du plus grand saint français, saint Vincent de Paul. Ainsi, ce Bourguignon, fils de la province centrale d'où les eaux se répartissent en tous sens pour former le territoire français, fut, comme il était naturel, un Français de cœur, d'esprit et d'expression : car l'écrivain et l'orateur ne font, comme l'homme lui-même, qu'obéir au génie de la race.

Puisque c'est au nom de l'Académie que je parle ici, c'est en considérant le puissant artiste de langue française que je dois finir. Sur ce point, nul ne le conteste, tout en Bossuet est admirable. Solide, fier, lumineux, épique, sa langue est son arme. Laissons le verdict à ses pairs : « L'évêque de Meaux, écrit Chateaubriand, a créé une langue que lui seul a parlée, où souvent le terme le plus simple et l'idée la plus relevée, l'expression la plus commune et l'image la plus terrible, servent, comme dans l'Ecriture, à se donner des dimensions énormes et frappantes. » Mais qu'est donc cette langue extraordinaire sinon la plus simple, celle du peuple; et qu'est donc la langue du peuple sinon le cri même de la société et de ses instincts incompressibles, l'âme sur les lèvres!

Un peuple fait sa langue à son image. La force de la langue est une santé, sa pureté est une vertu, sa clarté est une conscience. Un peuple qui a travaillé pendant des siècles sur lui-même pour se façonner au mieux n'a rien produit de plus significatif que sa langue. La langue française est toute l'histoire de France.

Et, il s'agit de maintenir et d'orner encore cette trame millénaire, quels sont les hommes qui s'asseoient au métier sinon les meilleurs fils de la race? Le passé et le présent gonflent leur âme pour qu'elle explose en formules plus pleines et toujours plus approchées du sens profond de la pensée. Si le fils des bourgeois de Dijon a été éminent parmi les ouvriers du langage français, c'est que tout, sa province d'origine, la famille qui l'avait élevé, le temps où il vivait et, par-dessus tout, son tempérament vif et volontaire, l'y portaient. Le style c'est le nerf : pour bien écrire, il faut penser et vibrer fortement.

Comme la raison cartésienne fondait, en France, l'âge classique, Bossuet prononçait ses premiers sermons à l'hôtel de Rambouillet ; et il se fit, à lui-même, une vie digne de cet âge : prêtre dévoué, fidèle sujet, conscience ardente, zèle inextinguible, il fut tout cela et tout cela est à chaque page et à chaque phrase de l'œuvre immense qu'il a laissée. Force de Corneille, pureté de Racine, il résume, il embrasse et il achève. Ainsi son génie loyal, véhément et impeccable s'imposa à son âge et ensuite aux âges qui suivent, même à ceux qui ne pensent plus comme lui. Tous les Français et tous les hommes lui savent gré et lui sauront gré à jamais d'avoir fixé dans des paroles inégalées les règles des traditions sûres et les principes arrêtés, reçus de la plus haute antiquité et transmis aux générations par la civilisation latine et méditerranéenne. Car c'est là l'une des tâches providentielles de la France. Bossuet l'a réalisée, selon son époque et selon son génie, par ses œuvres et par son action, grand chrétien, grand Français.

Discours de M. Bérard, ministre de l'Instruction publique.

Parmi toutes les solennités commémoratives dont ce temps est rempli, il convenait que l'éloquence française eût sa journée. Il a suffi, pour y pourvoir, que la ville de Dijon ait résolu de célébrer le plus illustre de ses enfants. Le gouvernement s'en félicite avec elle ; et il la remercie de l'avoir convié à une telle fête. Il se considère, devant cette statue, comme le délégué de tous les Français d'esprit libre, soucieux des choses de l'intelligence et des gloires de la patrie. C'est leur sentiment qu'il s'efforcera de traduire en rappelant ce que nous aimons et ce qui est immortel dans l'œuvre et le génie de Jacques-Bénigne, évêque de Meaux, oracle de la tradition et théologien de l'autorité, de qui nous séparent trois siècles et quatre révolutions.

Certaines controverses ont cessé de nous émouvoir, où Bossuet s'était jeté avec toute l'ardeur de sa foi. Des thèses qu'il a soutenues, quelques-unes seraient lettre morte à beaucoup de croyants eux-mêmes et le gallicanisme autant que le droit divin. Cependant il reste vrai que « la gloire de Bossuet est une des religions de la France ». Parmi les lettrés tout au moins, elle demeure indiscutable, et ils tiendraient pour preuve

d'un grand abaissement intellectuel, que les passions ou les préjugés du jour en vinssent jamais à l'obscurcir. Dirons-nous que notre époque a exalté l'écrivain et répudié le docteur, qu'elle se plaît à admirer l'orateur et le lyrique, sans suivre le théologien et peut-être sans le comprendre ? Ce serait admettre en quelque manière la distinction artificielle et sophistique de la forme et du fond. Il ne semble pas que l'art de bien dire s'oppose si commodément à l'art de bien penser. Croyons-en le précepteur du Dauphin, qui montrait à son royal élève, comment le mépris des règles de la grammaire conduit tout droit à s'affranchir des préceptes de la raison. Il n'y a point de grand style sur une pensée médiocre dénuée de vie. La splendeur des mots ne suffirait pas à faire vivre une œuvre si l'intelligence de son auteur n'y avait mis ce fond d'humanité qui sauve du temps et des changements des hommes en dépit de parties caduques, les créations du génie. Nous ne demandons pas compte à Pascal des sombres propositions de Jansénius, ni à Bossuet, de telle exégèse difficultueuse, s'il est certain que les plus hauts intérêts de l'esprit et de l'âme animent leurs écrits et sont constamment mêlés à leurs discussions. D'ailleurs, ce qu'il peut y avoir de fragile dans les opinions d'un grand écrivain ne nous excuserait pas de le juger d'après les nôtres. En le célébrant ou en l'étudiant, gardons-nous comme d'une faiblesse intellectuelle de séparer ses idées de son style. A une telle distinction, nous risquerions aujourd'hui de ne comprendre ni la vraie grandeur de Bossuet, ni l'époque de notre histoire, où il est vrai de dire que sa pensée régna.

Ceux dont le jugement ne saurait s'exprimer que par des préférences, s'ils l'admirent, sont fondés à le mettre au-dessus de tous nos écrivains. Il est sans doute, avec Voltaire, celui qui a le mieux pénétré les mystères de la langue et maîtrisé son génie. Que le docteur de la foi et le philosophe du doute restent les deux artisans les plus accomplis de cette gloire unique — la prose française — c'est peut-être une grande marque des vocations contraires qui nous travaillent et des contestes traditionnelles qui nous divisent. Mais n'est-ce pas, tout aussi bien, comme une leçon d'union sacrée qui nous serait proposée par notre histoire littéraire ? Elle nous invite à ne méconnaître aucune partie de nous-mêmes, aucun des traits éternels de la patrie.

Mettons-la à profit pour honorer en Bossuet, avec le maître prestigieux de la langue, le chef ou le plus haut représentant des lignées spirituelles de la France.

Sa vie nous offre le curieux exemple d'un homme qui a agi fortement sans jamais excéder le rôle de docteur et de moraliste, et d'un très grand génie qui s'est fait honneur et mérite de ne rien inventer. Il n'a point créé en dehors du style. Il définissait les hérésies « des opinions particulières » : il n'a suivi que des opinions communes. Le catéchisme et Aristote, Cicéron et la Bible : c'est tout le fond de tradition, dont la pensée de Bossuet a vécu. « Aristote l'a dit, mais le Saint-Esprit l'a prononcé avec plus de force », ce commencement de phrase résume peut-être une bonne part de sa philosophie. Peut-être aussi explique-t-il toute l'éducation de son esprit et sa hardiesse réglée et qu'il ait été si aisément sublime dans la simplicité, lyrique dans le sens commun.

Un accord rigoureux de l'intelligence et de la foi, une réunion harmonieuse des deux antiquités payenne et chrétienne; n'est-ce pas, avec le génie qui échappe à toutes nos explications, le grand secret que révèlent l'œuvre et la doctrine de Bossuet? Une fois posées les vérités qu'il professe comme le plus croyant et le plus humble de soh troupeau, il n'a recours qu'au bon sens et à la raison. Ce n'est point qu'il s'évade du catéchisme pour retourner à Aristote : la vérité pour lui est une et il n'oppose pas à celle que la foi lui enseigne, celle que le raisonnement lui découvre. Cet équilibre et cette égalité d'esprit ont fait qu'un tel contempteur du « sens propre » ait pu proclamer avec autant de force que philosophe de son temps, la valeur et les droits de la raison. « Le plus grand dérèglement de l'esprit, c'est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient et non parce qu'on a vu qu'elles sont en effet » : cette maxime est-elle de Bossuet ou de Descartes ? Ou d'un savant moderne qui parlerait la langue de Bossuet ? Elle est bien de l'Histoire des variations protestantes. Elle aurait pu servir d'épigraphe aux admirables pages de Claude Bernard, sur la méthode expérimentale; et Louis Pasteur la citera dans son discours à l'Académie française comme la plus propre à faire entendre les exigences et les conditions de la recherche scientifique. Il n'est point jusqu'à la doctrine politique de Bossuet où il ne fut aisé de reconnaître

comme une forte influence rationaliste au sens rigoureux du mot. La postérité ne pouvait guère manquer de s'y méprendre ; et cela tient peut-être à ce qu'elle a trop confondu les idées de l'orateur avec ses « attitudes », comme nous dirions aujourd'hui d'un terme facile et ondoyant qui n'eût rien signifié pour lui. Monarchiste jusqu'au fond du cœur, et pour ainsi dire, aussi naturellement qu'il était catholique, Bossuet cependant n'a point professé, ni enseigné la monarchie, à la façon d'un article de foi. Elle n'est point à ses yeux une partie du plan divin. Il tient la république pour légitime là où elle existe, en Hollande et à Venise. Si des systèmes politiques ont été conçus et propagés comme des croyances ; si l'instinct, l'inspiration confuse et le hasard se sont fait admettre parfois dans l'art de gouverner, l'erreur n'en est assurément pas imputable à Bossuet. Il a prononcé, lui, cette parole d'une vérité universelle, qui semble contenir la sagesse de tous les temps et l'expérience de tous les régimes : « Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence. »

Il semble qu'en politique, il ait accordé une importance singulière à l'idée de prescription. Ce qui est légitime, c'est ce qui a duré. Et toute discussion sur les origines et sur le pacte fondamental est funeste à l'Etat. Bossuet a nettement pressenti et esquissé même — pour la réfuter — la théorie du contrat social. C'est un sujet où il se fût aisément entendu avec un politique d'Eglise à qui l'Eglise est moins redevable que la politique et les lettres, le cardinal de Retz. Dans l'étonnant discours qu'il adressait au prince de Condé pendant la Fronde, Retz lui représentait comme il est dangereux en toute circonstance de déchirer « le voile qui couvre le mystère de l'Etat ». Tout Etat a son mystère, qui n'est souvent qu'un expédient heureux devenu principe, dogme ou tradition par l'usage et l'accord tacite des citoyens. Un Etat se soutient surtout par ses lois non écrites, et le « voile » du coadjuteur n'y importe pas moins que la prescription de Bossuet. Au sens où il l'entend, d'ailleurs, la prescription ne se confond pas sur une sorte d'amnistie historique. Sans doute a-t-il expressément prononcé qu'elle avait lieu contre toutes les familles royales, même contre la famille de David. Devant l'œuvre des Capétiens, l'histoire et la politique ne s'embarrasseront pas de vérifier, comme nous dirions, les pouvoirs

de Hugues Capet. La prescription, c'est l'ordre par le silence, la paix par l'oubli ; Bossuet cependant lui reconnaît une vertu plus positive encore. Il ne s'est pas uniquement proposé de légitimer ce qui dure, il veut que ce qu'il légitime soit raisonnable et humain. La longue possession et l'habitude y pourvoiront selon lui, plus sûrement que toutes les institutions. Elles donnent leur force réelle à ces « lois du royaume » que Bossuet n'a pas cessé d'invoquer comme limites du pouvoir royal. Ainsi qu'il le dit par une de ces familiarités de grand écrivain, elles créent « les principes les plus aisés et l'ordre qui roule le mieux tout seul ». Il y aurait excès à déduire de sa doctrine une sorte d'opportunisme sacré ou, si l'on peut dire, un « ralliement » de droits divins. Il convient d'y voir parmi les idées les plus contraires à l'esprit de notre temps, un fond de réalisme que notre temps ne rejetterait pas sans erreur et sans dommage. Le théoricien du droit divin a rendu un beau témoignage à la valeur de l'expérience humaine en politique.

S'il a noblement personnifié l'idéal d'une idée et d'ordre que son époque réalisa un instant, il ne s'y est point complu comme dans le repos de sa pensée. Il a deviné avec plus de sûreté qu'aucun autre les temps qui suivraient le sien. Il a pressenti la conspiration des « opinions particulières » et les révoltes de l'esprit qui allaient ruiner ou menacer tout ce qu'il avait cru, aimé et servi. C'est peut-être ce pressentiment et cette inquiétude qui ont fait de Bossuet un homme d'action. Il est le premier de nos grands écrivains qui se soit délibérément voué à la polémique.

Dans le siècle suivant, tous y seront adonnés. Et c'est un grand problème entre les lettrés de savoir ce que la littérature a gagné ou perdu à devenir sociale, l'art à se rapprocher de la vie. Nous n'admettrions pas volontiers qu'une question semblable se posât à propos de Bossuet. Comment imaginer ce génie et cette vocation autres qu'ils ne furent ? Oserait-on parler d'un Bossuet homme de lettres ou artiste ? N'est-ce pas la vertu singulière et comme le signe d'élection de cet écrivain qu'il ait atteint à la perfection de son art en ne cherchant que la victoire de sa foi. Et qui sait si certaines beautés de cette prose militante ne tiennent pas précisément à ce qu'elle se confondît avec l'action ?

La variété de ton y est extrême comme la diversité du talent.

Il faudrait être critique et écrivain pour bien en discourir, mais il suffit de lire pour sentir et pour admirer la richesse et la grandeur de ce style. A côté des morceaux oratoires fameux et qui ne donnent qu'une idée incomplète de son génie, que de hautes beautés dans les parties que l'on connaît moins, que l'on ne connaît pas assez ! Le lyrique, tant de fois célébré, nous l'avons assurément rencontré dans les dernières pages de l'oraison funèbre de Condé qui sont à la prose française ce que telle symphonie immortelle est à la musique. Mais ne se retrouve-t-il pas dans les moindres ouvrages de controverse, lorsqu'il traite, par exemple, de « l'inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine depuis que l'homme a perdu le goût de Dieu » ? N'est-il pas surtout dans l'admirable sermon sur la mort où Bossuet, aussi grand qu'un Pascal qui aurait achevé, a donné à sa parole un accent, nous dirions peut-être une émotion où Chateaubriand et Lamartine seuls lui seront comparables. Les critiques eux-mêmes ne sauraient tout expliquer de ces merveilles. Ils ne nous diront pas comment Bossuet atteint si souvent à la grandeur par l'extrême simplicité, sublime avec des mots ordinaires, éloquent par l'exacte équivalence de l'expression et de la pensée, du ton et du sujet. Admirons, comme eux, sans en rendre compte, que cette phrase, que l'on sent à la fois toute proche du latin et de si libre allure, ait pu servir en lui, non moins que le lyrique, le moraliste, le polémiste et l'historien. Veut-il parler de la vanité ? Il dira devant l'assemblée générale du clergé : « Personne ne se connaît ; on ne connaît plus personne ; les marques des conditions sont confondues ; on se détruit pour se parer ; on s'épuise à dorer un édifice dont les fondements sont écroulés et on appelle se soutenir que d'achever de se perdre. » C'est une période, et c'est encore de l'éloquence, mais la plus rare et la plus difficile de toutes : l'éloquence par les verbes, l'éloquence toute nue, l'éloquence de la ligne et du mouvement. Voici maintenant la langue même de la polémique, dépouillée de toute surcharge et de tout apprêt, disposée uniquement pour porter des coups : « M. Jurieu prétend que la puissance souveraine est partagée en Angleterre entre les rois et les parlements, à cause que le peuple l'a voulu ainsi. Mais si le peuple croit être mieux gouverné dans une autre forme de gouvernement, il ne tiendra qu'à lui de l'établir et il n'aura pas

moins de pouvoir sur le parlement qu'on lui en veut attribuer sur le roi. Il ne sert de rien de répondre que le parlement, c'est le peuple lui-même... Qui donc dira au peuple qu'il n'a pas raison ? Personne n'a rien à lui dire ; ou bien il en faut venir, pour le bien du peuple, à établir des puissances contre lesquelles le peuple lui-même ne puisse rien et voilà en un moment toute la souveraineté du peuple à bas avec le système du ministre. » Sur des pensées antiques et qui ne laissent pas de scandaliser la raison moderne, Bossuet a créé un langage nouveau. Le tour en est aussi vif que celui des *Provinciales ;* et il présage, par le sarcasme contenu, par la force et la rapidité de l'attaque, les grandes controverses du siècle qui va venir.

Il serait difficile, quand on se mêle de célébrer un génie de cette taille, de ne point demeurer, comme il le dit lui-même, « fort au-dessous ». Pardonnez-moi de n'avoir apporté à ce monument qu'un hommage faible et bien incomplet. A défaut des paroles qui eussent convenu, c'est sans doute quelque chose que de sentir profondément le prestige de Bossuet et les raisons que nous avons de demeurer fidèles à son souvenir et à sa gloire. Il y a un peu plus de cent ans, Joseph de Maistre reconnaissait à la langue française « l'éminente prérogative de nommer les choses en Europe ». S'il advenait jamais, en Europe, que les choses ne fussent point parfaitement claires, y aurait-il excès de patriotisme à prétendre que cela tiendrait peut-être à ce qu'elles n'auraient pas été « nommées » en français ? Ce n'est point le lieu d'en discuter. Ce que nous savons bien, c'est que nous tenons à cette prérogative et que Bossuet est un des trois ou quatre hommes à qui nous la devons.

Nous lui sommes redevables, pour une part, du rôle que nous avons joué dans les grandes disputes de l'esprit, de notre prestige intellectuel. Aussi convenait-il que la nation elle-même vînt s'incliner devant sa mémoire. Au cours des événements dont le monde est encore ébranlé, la France a vu de près quels périls avaient menacé sa pensée, plus encore peut-être que sa vie. Elle veut ne méconnaître aucun aspect de son génie et de son histoire. Dans quelques familles spirituelles qu'ils se rangent, elle honore tous ceux qui furent des pères de son intelligence et les artisans de sa grandeur.

Tous ces discours ont été acclamés et applaudis longuement. A la fin de la cérémonie, le « Cercle Rameau » chanta la très belle cantate à Bossuet, paroles de M. l'abbé Vaxillaire et musique de M. L. Dumas, directeur du Conservatoire. On fit une ovation au Cercle Rameau ; elle s'adressait également aux auteurs de cette œuvre digne d'éloges.

CHŒUR

O terre de Bourgogne, admire, exalte, acclame
Dans l'unanime essor d'un hymne triomphant
La splendeur du génie et la beauté de l'âme
Sous le nom glorieux de ton plus noble enfant.

1° L'ORATEUR

O voix qui tour à tour faisais couler les larmes
Et trembler d'effroi les orgueils,
O voix en qui passaient le cliquetis des armes
Et le silence des cercueils,
Nous saluons en toi la puissance du verbe.
Pareille aux nuances du vent
Qui dévaste le chêne et courbe le brin d'herbe
Au gré de son souffle vivant.

2° LE PENSEUR

Tel le premier rayon de la flamme première
Qui régla le chaos selon l'ordre idéal
Où, l'ombre prosternée adorant la lumière,
Toute beauté surgit de leur accord loyal :
Tel, robuste penseur, l'éclair de ton génie
De la pensée humaine ouvrant tout l'horizon
Sut, au rythme précis d'une exacte harmonie,
Devant la Foi sublime incliner la Raison.

3° LE PASTEUR.

Toi que la liberté de l'aigle
Emportait jusqu'à l'astre-roi
Pour lui dicter l'auguste règle
Qui mesure à chacun son droit ;
C'est toi que voyait reparaître
Ton peuple aimé, le lendemain,
Evêque plus humble qu'un prêtre,
Aux plus petits tendant la main.

V.

Conférence-concert au Théâtre.

Le soir, à 8 h. 30, M. Humblot, sénateur de la Haute-Marne, membre de l'Académie de Dijon, fit au Grand-Théâtre une conférence sur la décentralisation artistique. Cette solennité littéraire avait réuni tous les dilettantes, tous les amateurs d'art dijonnais. C'est dire que la salle était comble. Un concert, où l'on entendit les professeurs et les élèves du Conservatoire, dirigés par M. Louis Dumas, prix de Rome, membre de l'Académie de Dijon, obtint un très vif succès.

Les fêtes de Bossuet étaient terminées. Ces solennités resteront à jamais gravées dans la mémoire des Dijonnais, fiers de l'hommage rendu à l'un des plus puissants génies qui aient honoré l'humanité.

L'ASCENDANCE PATERNELLE DE BOSSUET

par M. le chanoine Jules THOMAS

MEMBRE RÉSIDANT



Il nous a paru de haute convenance de présenter, à l'occasion des fêtes de Dijon, les anciens membres de l'ascendance paternelle de Bossuet. Je le ferai brièvement, à l'aide des documents qui les concernent et en évitant toute digression.

Entrons dans la chapelle de l'église de Seurre qui porte leur nom, sans qu'ils l'y aient inscrit tout d'abord. Elle n'a pas été bâtie par eux (1), mais ils sont intervenus au commencement du quinzième siècle (2) quand il a fallu la reconstruire. Leurs armoiries sont sculptées à la clef de voûte et peintes sur le vitrail, ce qui manque à la précision chronologique de ces deux pièces nous est fourni par un acte notarié du 14 août 1428.

C'est la fondation d'un anniversaire religieux, dans l'église de Seurre. Le fondateur y figure sous son nom de Boussuet d'après l'ancienne orthographe, et avec un surnom, celui de Rouyer, auquel se rattache une occupation professionnelle, celle de fabricant de roues.

Cette qualification reparaît dans nombre d'autres documents, comme si les personnes de la branche de cette

(1) Elle a été fondée par la famille de Berbis. Acte du 14 juillet 1367. (Archives de la famille de Saint-Seine).

(2) Les nervures de la voûte et la taille de la pierre appartiennent certainement au premier quart du quinzième siècle (Rapport de M. A. Prost, architecte de la Commission des monuments historiques. Collection de l'auteur). Le vitrail est du quinzième siècle, mais postérieur à la clef de voûte.

famille avaient craint d'être confondues avec celles d'une autre branche, qui portaient un surnom différent, celui de drapiers. En tout cas, cette profession a été l'origine de leur fortune et de leur blason.

Ils portaient, au moins depuis 1428, « une roue d'or sur champ d'azur ». C'étaient des armes parlantes. Dire Rouyer, n'est-ce pas prononcer : Roue y est ? Ces armoiries furent modifiées plus tard, quand ils prirent, la confusion n'étant plus à craindre : « d'azur à trois roues d'or ». La première forme apparaît dans la reconstruction et le vitrail de leur chapelle et la seconde, en celle de leur hôtel à Seurre, avec la date de 1504.

En tout cas, les deux anciens écus de la chapelle fournissent des indications précieuses. Celui de la clef de voûte est écartelé « au 1er et au 4e de Berbis ancien, au 2e et au 3e de Bossuet également ancien. » Ce qui prouve qu'à l'époque où il fut placé, un Berbis avait épousé une Bossuet. L'autre écu, celui de la verrière, est écartelé différemment : « au 1er et au 4e, de Bossuet ancien ; au 2e et au 3e, de Berbis encore ancien ». D'où il faut conclure qu'à cette époque plus récente, un Bossuet avait épousé une Berbis.

Les Boussuet de la fondation de 1428 et des écus de la chapelle ne doivent pas être considérés comme de simples artisans, mais plutôt comme des industriels qui étaient déjà dans une situation prospère. Leur double alliance avec les Berbis, qui fournirent de bonne heure plusieurs membres au Parlement, le prouve, en même temps que la possession de la chapelle devenue conjointe avec cette noble maison.

En 1460, Jacques Boussuet, dit aussi Rouyer, se fit recevoir bourgeois de Seurre par le maïeur Jehan Marandet. Cette réception établit qu'il était originaire de Seurre, et non pas, comme on l'a dit, de Labergement, où la famille avait anciennement un domaine, et où se trouve un étang qui porte encore aujourd'hui le nom d'étang Bossuet. La charte d'affranchissement de Seurre, octroyée par le

seigneur de la ville, Hugues d'Antigny, interdisait aux habitants de Labergement le droit de réclamer le titre et les avantages de la bourgeoisie de Seurre.

Plus tard, les Bossuet décorèrent leur chapelle, qui comportait alors deux travées de plus qu'aujourd'hui, d'un nouveau vitrail, cette fois, « à trois roues d'or ». Ils y mirent un banc sur lequel ils gravèrent un cep de vigne avec cette inscription tirée de leur nom familial : « Bon Bois Boussu est ». Ce qui voulait dire qu'ils étaient du bois dont on fait des personnages. Ils avaient de l'ambition et de l'esprit.

En 1496, les habitants de Seurre donnèrent dans leur église une grande représentation du mystère de saint Martin qui dura trois jours. On y vit figurer deux Boussuet, l'un nommé Jacques, l'autre Etienne. Il y eut un incident : le feu ayant éclaté sur la scène où se trouvaient 150 acteurs, l'un d'eux fut horriblement brûlé, tandis que les assistants restaient « moult ébahis et défaits ». Etienne Boussuet fut l'un des sauveteurs qui se distinguèrent le plus. L'auteur de la pièce qui raconte ce fait, ajoute qu'en éteignant le feu, « lesdits joueurs prindrent (prirent) une telle hardiesse et audasse qu'onques lyon en sa tagnière, ne meurtrier en ung bois ne furent jamais plus fiers, ne mieux assurez qu'ils étoient quand ils jouoient ». A-t-on jamais fait un éloge aussi pittoresque de la parole de l'arrière-petit-neveu d'Etienne ?

Cet Etienne, en effet, est son cinquième aïeul. Il fut maire de Seurre en 1513 et 1516, échevin en 1515 et 1518. Il fit son testament, le 12 mai 1519.

Il eut un fils dont la fin prématurée nous est révélée par François Boussuet, l'un de ses enfants qui naquit en 1520, et qui fut médecin et l'un des poètes renommés de la Renaissance.

Au point où nous sommes arrivés, on peut distinguer déjà quatre ancêtres :

1° Le fondateur de 1428 ;

2° Le bourgeois de 1460 ;

3° Etienne, premier du nom, l'acteur du mystère de 1496;

4° Le père de François Boussuet, le poète en question.

Il s'apitoie sur la mort de son père, dans le poème de 1557, dont il sera question dans l'étude suivante (1).

François avait deux frères qui versifiaient aussi à la manière d'Ovide. L'un d'eux, Etienne, deuxième du nom, continua la descendance.

Echevin de Seurre en 1533, Etienne II fut maire deux ans de suite de 1539 à 1541, redevint échevin en 1542 et maire de 1543 à 1545; il reparaît comme échevin en 1546. Il avait épousé Catherine Landrot, de Seurre, d'une famille parlementaire.

Ils laissèrent quatre enfants, comme nous l'apprend un acte notarié précieux, à cause des renseignements qu'il donne, la vente de leur domaine de Labergement, le 21 novembre 1573. Le troisième de leurs fils, celui qui vint s'établir à Dijon, est ainsi qualifié dans l'acte :

« Maistre Anthoine Boussuet, vivant conseiller auditeur ordinaire du roi en la Chambre des comptes à Dijon ». Il était alors défunt.

De cet acte il résulte aussi qu'Etienne II et Catherine Landrot étaient morts en 1573, ainsi que François Boussuet, le frère d'Etienne II. Il est dit dans l'acte que les enfants d'Etienne II avaient hérité de leur oncle François et qu'ils vendaient, sans réserve, ce qu'ils tenaient de l'un et de l'autre.

Anthoine Boussuet est le bisaïeul du grand orateur. Un acte de 1541 le montre établi à Dijon à la Chambre des comptes; c'est un reçu signé de lui, en qualité de clerc-auditeur. Il y a lieu de remarquer ici que la noblesse des Bossuet commence réellement avec Anthoine, en sa qualité de membre d'une Chambre souveraine, et non avec de prétendues lettres de Henri II, gratuitement alléguées par certains auteurs. En Bourgogne, les offices de la Chambre des comptes, comme ceux du Parlement, conféraient à

(1) *Infra*, p. 432.

leurs titulaires la noblesse personnelle, et, à la seconde vie, la noblesse héréditaire.

Anthoine eut l'avantage de s'allier à l'une des premières familles de la province, en épousant Jehanne Richard de Ruffey. Il ne vint à leur succession que trois seulement de leurs enfants : Elisabeth, qui épousa Bénigne Soyrot, Jacques Boussuet, qui fut l'aïeul de l'évêque de Meaux, et André Boussuet, qui devint la tige d'une famille nombreuse établie à Auxonne. Comme les enfants connus d'Anthoine s'échelonnent, ce semble, à d'assez grandes distances, les autres, s'il y en eut, ne paraissent point dans la vente de Labergement, qui nous a servi de guide.

Jacques *Bossuet* (avec lui commence la nouvelle orthographe du nom) est l'un des plus beaux caractères de la famille. Conseiller au Parlement, il défendit la cause de Henri IV contre la Ligue, quitta Dijon avec les magistrats fidèles au roi légitime et fit partie du Parlement de Semur, le seul qui fût alors en Bourgogne vraiment français. Elu deux fois maïeur, son administration lui mérita la reconnaissance de ses concitoyens, l'amitié des gouverneurs de la province et l'estime de la cour royale.

Par son mariage avec Claude Bretagne il entra dans une famille réputée par sa science et son loyalisme. Il eut pour beau-frère Claude Bretagne qui devint premier président au Parlement de Metz. Nous lui connaissons huit enfants : l'aîné, Claude, sieur d'Aiserey, fut conseiller au Parlement et devint l'un des grands personnages de la ville, comme maire et conseil écouté des princes de Condé, puis de Mazarin, au moment de la Fronde et du premier siège de Seurre.

Le second des fils de Jacques, Bénigne, est le père du grand Bossuet.

Bénigne Bossuet naquit en 1592, probablement à Semur, où ses parents s'étaient réfugiés, pendant la Ligue (1). Il

(1) Il n'est inscrit ni aux registres de Dijon, ni à ceux de Flavigny où Bénigne Bossuet et Marguerite Mochet firent quelque séjour, et les registres de Semur de 1592, 1593 et 1594 ne sont pas aux archives de la ville.

épousa, le 25 février 1618, à Saint-Jean, Marguerite Mochet, fille de noble Claude Mochet, avocat au Parlement, et d'Anne Humbert. Ils eurent dix enfants : Jacques-Bénigne, le futur évêque, était le septième. Il fut baptisé, le 27 septembre 1627, à l'église Saint-Jean, voisine du n° 10 de la place où il venait de naître.

Que la date du baptême soit celle de la naissance, cela ne peut faire doute. C'était alors l'usage, différent du nôtre, de baptiser les enfants le jour même de leur naissance, et quand on y dérogeait, les actes en faisaient mention, comme on peut s'en convaincre en parcourant les registres des baptêmes de cette époque. Un édit de François Ier, donné à Villers-Cotterets, en 1539, prescrivait de fixer authentiquement le jour de la naissance pour que « l'extrait du registre » des baptêmes, qui tenait alors lieu d'état civil, pût prouver le temps de la majorité et faire, je cite le texte, « pleine foy à cette fin ».

La seconde période de l'ascendance paternelle de Bossuet compte à Dijon trois auteurs seulement.

1° Anthoine, l'auditeur ;

2° Jacques, le premier des Bossuet qui ait été maire de Dijon ;

3° Bénigne, le père du grand évêque.

Entre cette période et celle de Seurre, il y a des différences :

La première est appuyée sur des documents irrécusables qui attestent le fait des générations successives, mais qui sont muettes sur la liaison de l'une à l'autre. De plus, les vénérables aïeules restent pour la plupart dans l'ombre. Aussi je n'ai pu en présenter qu'une seule.

La seconde période se développe en pleine lumière. Elle marque expressément de qui tel ou tel des auteurs qu'elle comporte, est le fils, depuis Etienne II jusqu'à Bénigne. De plus, j'ai présenté chacune des mères, à côté des pères de famille, car sur elles aussi la gloire du grand évêque a projeté quelques-uns de ses rayons.

L'AME DES ANCIENS BOSSUET

Par M. le chanoine Jules THOMAS

MEMBRE RÉSIDANT

Fidèle à l'étude (1) qui m'a valu la bienveillance de l'Académie, et sans refaire mon récent travail sur la famille de Bossuet, je voudrais parler de l'âme de ceux dont il a reçu le jour. J'élimine, par là même, ceux des siens qui ont vécu de son temps et après lui. Je m'attache uniquement aux foyers de ses auteurs à Dijon et à Seurre, en restreignant mon sujet à ce qu'il présente de plus intime. C'est l'âme de la famille des Bossuet que je voudrais montrer d'après les documents, anciens et nouveaux, avant qu'elle n'ait rayonné avec la sienne, dans toute sa splendeur, grâce à son génie et à ses œuvres immortelles. D'autres diront, le 5 juin, ce que Bossuet doit à la Bourgogne et surtout ce que Dijon, la France et l'Eglise doivent à Bossuet. Mon sujet est tout différent.

Je m'occuperai d'abord de la dignité de vie, c'est-à-dire de la foi chrétienne, de la droiture et du courage civique de ses pères, ensuite de leur culture intellectuelle et littéraire, afin d'entrer, autant que je pourrai le faire, dans l'esprit des traditions académiques.

(1) *Livret de la famille de Bossuet*, Dijon, 1921. — Autres ouvrages de l'auteur sur le même sujet : *Les Bossuet en Bourgogne*, Dijon, 1903; *Lettres et écrits de Bossuet de la collection de M*me *de Saint-Seine*, Paris et Dijon, 1905.

I.

Le 24 mai 1674, Bossuet écrivait, de Dijon, au maréchal de Bellefonds, alors en disgrâce (1) : « Le christianisme n'est pas une vaine spéculation : il faut s'en servir dans l'occasion, ou plutôt, il faut faire servir toutes les occasions à la piété chrétienne qui est la règle suprême de notre vie. » Nos documents nous servent à souhait pour montrer que les Bossuet ont suivi cette règle. La première fois qu'apparaît leur nom, en 1428, en face de la tombe des leurs, ils donnent un beau témoignage de leur piété filiale, doublé d'un acte de foi. C'est la fondation religieuse qu'ils font d'une messe anniversaire pour leurs parents défunts, et pour laquelle ils cèdent à l'église de Seurre une parcelle de leurs propriétés foncières : une soiture et demie de pré dans la prairie de la ville.

Un autre acte, passé devant Me Debrane, notaire royal à Seurre, gratifie les père et mère d'une génération suivante, le 4 janvier 1513, d'une faveur semblable, inspirée par la même piété filiale et la même foi. L'acte est fait au nom de Jacques et d'Etienne Boussuet, les deux frères qui paraissent ensemble dans la représentation du mystère de saint Martin, en 1496. J'emprunte ce fait au célèbre registre de la bourgeoisie de Seurre, qui n'est pas plus explicite. Quand l'acte notarié sera produit, il apportera sans doute des précisions nouvelles.

Un poème latin, publié en 1557 par le premier des Bossuet qui se soit fait imprimer, contient un hymne au Christ, de plus de soixante vers alexandrins, où se retrouve la même piété des ancêtres. L'auteur est médecin, il écrit un traité sur l'*Art de guérir* : il se nomme François Boussuet

(1) *Collection des chefs-d'œuvre méconnus*, édition Bossard, 1921 ; L. Levesque, p. 166.

et s'intitule docteur de Seurre, *Doctor Surregianus* (1). Il est le frère d'un maïeur de la ville, un second Étienne que nous rencontrerons dans un instant. Ce maire habitait la maison de la place de l'Estaple et partageait avec François le domaine familial de Labergement.

Notre médecin chrétien commence par rejeter le patronage des divinités païennes et de leurs poètes ignorants et trompés (2), il ne demande les inspirations directives de son œuvre qu'au Maître universel de la terre et des cieux (3).

Nos te, Christe, ducem sequimur Dominumque fatemur.

Pour nous, ô Christ, nous vous suivons, vous êtes notre chef; nous le proclamons, vous êtes notre Maître.

Et voici les raisons qu'il donne : le Christ n'est-il pas le protecteur de la médecine? N'a-t-il point, dans son passage sur la terre, guéri toutes sortes de maladies? Il a rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la vie aux morts ; il a guéri les arthritiques et les paralytiques. Le médecin-poète le supplie de lui rappeler, en faveur de ses malades, les remèdes efficaces ; il le conjure d'inspirer ses chants et son œuvre qui commence (4).

Alme Parens, ea dum meditor, memorare, saluti
Quæ valde possunt conducere, cœptis

(1) *De Arte medendi libri XII, ex veterum et recentiorum Medicorum sententia omnibus Medicinæ studiosis admodum utiles apud Matthiam Bonhomme*, Lugduni, 1557.

(2) O mihi priscorum secedant numina vatum !
. . . .
Hinc estote procul, procul hinc estote prophani !

(3) Lib. IV, v. 35, cf. v. 8 :
Corporis humani, Christe, o medicina, salusque
Arbitrio cujus sunt, pariterque reguntur
Omnia, de cœlo divinum infunde favorem.

(4) *Ibid* Il ne veut pas non plus s'embarrasser de ce qu'ont dit trop longuement les autres auteurs :
Ne dum sub numeros redigo præcepta medendi
Quæ fuse docuerunt alii...
Deficiantque mihi tanta ad conamina vires.

Aspirare velis, morbique ab origine prima,
Tu mea perpetuum præcordia fundere carmen.

Vénéré père, pendant que je médite ce sujet, rappelez-moi ce qui peut sûrement conduire à la guérison, veuillez inspirer mes essais, dites moi les causes des maladies dès leur première origine, et faites jaillir de mon cœur un chant perpétuel.

Il veut ainsi marcher toujours à la lumière du Christ. Ce qui ne l'empêche pas, en fervent humaniste qu'il est, de s'adresser, plus loin, aux muses, à l'exemple de Virgile et d'Homère, et de leur demander de lui montrer la manière de composer ses vers. C'est une licence poétique qu'on peut lui pardonner, vu les entraînements d'une époque dont il répudie l'esprit. Nous reviendrons à lui quand il s'agira de la culture intellectuelle des anciens Bossuet. Il n'est question, pour le moment, que de leur foi ancestrale.

Une de leurs dévotions fut de décorer la maison de Dieu et de dire avec le prophète : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où habite votre gloire. » Ils rebâtirent, vers 1520 (1), l'ancienne chapelle des Berbis, attenante à l'église de Seurre et dont la propriété leur était échue par suite de leurs alliances avec cette noble famille. C'est ce dont témoigne d'abord un écu très ancien placé sur la clef de voûte : *une roue d'or sur champ d'azur, écartelé au 2e et au 3e*, qui est de Bossuet ancien, *et au 1er et au 4e de Berbis à la brebis paissante*, qui est de Berbis également ancien. Ce qui signifie qu'à cette époque, un Berbis avait épousé une Bossuet. De plus, ils placèrent, dans la même chapelle, un vitrail qu'on y voit encore. La disposition des quartiers des écus est ici différente : *au 1er et au 4e*, la roue d'or ; *au 2e et au 3e*, la *brebis* qui est, cette fois, *passante*.

(1) Date fixée par une inscription dans l'église de Seurre. La date de 1520 indique que des travaux ont été faits, mais elle n'indique pas quels travaux. Les nervures de la voûte paraissent de cette époque, mais la fenêtre a été remaniée plus tard. L'écu semble bien remonter au même temps que les nervures.

Le tout pour marquer qu'un Bossuet avait épousé une Berbis. L'église Saint-Martin de Seurre posséda plus tard une verrière avec la nouvelle forme de leurs armoiries non écartelées : *trois roues d'or sur champ d'azur*, posées 2 et 1. L'abbé Ledieu nous l'apprend dans ses *Mémoires* sur Bossuet (1) et l'abbé Begin en a retrouvé et reconstitué les débris pendant son ministère à Seurre (2). La famille avait également doté d'un vitrail semblable son église de campagne, celle de Labergement ; nous en avons aussi pour garant l'abbé Ledieu. A Auxonne, elle fit élever sur la voie publique une croix, sur le piédestal de laquelle on voyait aussi « les trois roues d'or ». La croix a disparu, mais l'ingénieur Antoine l'a fait graver sur le plan de la ville qu'il était chargé d'établir.

A Dijon, c'est du cœur du maïeur de 1613, que nous voyons sortir le même témoignage de foi et de piété. On venait d'annoncer à Jacques Bossuet la naissance d'un septième enfant de son fils Bénigne. Deux des petits frères du nouveau-né, l'un et l'autre appelés aussi Jacques, n'avaient pas vécu (3). A cette nouvelle, un rayon de lumière traversa l'esprit du vénérable aïeul et son cœur monta vers Dieu (4) pour lui recommander cet enfant dont il aurait pu dire : « Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis (5). » Il inscrivit plus simplement sur son livre de famille, comme s'il avait reçu d'en-haut l'assurance d'une protection toute spéciale, ce passage du *Deutéronome* (6) : « [Dominus]

(1) *Mémoires publiés par M. l'abbé Guettée*, Paris, Didier, 1856, 4 vol., t. I, p. 2.

(2) Notes manuscrites (coll. partic.). M. Begin a été vicaire à Seurre de 1893 à 1895. L'écu ainsi rétabli fait partie du musée Bossuet réuni par Mgr Le Nordez.

(3) Un dernier frère, Gilles-François, né le 10 mars 1631, devint capitaine-major au régiment de Requefort et fut tué, vers 1693, dans les guerres d'Italie. *Lettre de M. Levesque*, citée plus loin.

(4) *Les Bossuet en Bourgogne*, Dijon et Paris, Nourry, éditeur, p. 78, 91, etc.

(5) V. le *Benedictus* de Zacharie.

(6) Deutér., XXXIII, 10.

circumduxit eum et docuit, et custodivit eum ut pupillam oculi. » Ces paroles ont été dites du peuple élu que Dieu avait conduit, comme par la main, à travers le désert, et qu'il avait gardé comme la prunelle de ses yeux. Le religieux vieillard pouvait-il en trouver de mieux appropriées à ses sentiments et à la pieuse carrière qu'il souhaitait à l'enfant ?

Il était de tradition dans sa famille, surtout quand les naissances devenaient nombreuses, de destiner les nouveau-nés au service de Dieu. Nous en avons des exemples, dès l'origine, dans la personne des prêtres mépartistes qui furent consacrés par leurs parents à l'église paroissiale de Seurre. Deux de ces prêtres appartiennent aux premiers temps : Jacques, qui figure dans le mystère de Saint-Martin en 1496, et Claude nommé dans l'acte de vente du domaine de Labergement, en 1573. A Dijon, Jehan et Philippe Boussuet devinrent chanoines de Saint-Etienne. Claude, le fils aîné de Bénigne, y fut pourvu d'une prébende dès l'âge de dix ans. Jacques-Bénigne lui-même s'y vit inscrire plus jeune encore, en attendant que son père le fît nommer chanoine de Metz. On sait que celui-ci, devenu veuf, embrassa les premiers ordres jusqu'au diaconat, et que Jacques-Bénigne ne pouvant plus garder la résidence, à cause de ses prédications incessantes, lui céda sa stalle avec sa dignité de doyen du chapitre de la cathédrale et d'archidiacre du diocèse

Combien d'autres noms n'aurais-je pas à citer, s'il fallait suivre cette tradition des Bossuet dans leurs alliances collatérales ? Ils imprégnèrent de leur esprit religieux la plupart des maisons auxquelles ils s'unirent. On trouve aussi leurs fils comme chanoines à Saint-Etienne, puis à la Sainte-Chapelle de Dijon, et comme moines à Citeaux et à Clairvaux, et leurs filles aux Ursulines de Vitteaux et de Saint-Jean-de-Losne, aux Carmélites de Châtillon-sur-Seine, à Lieu-Dieu, à Issy, aux Clairets et à Saint-Anthoine-des-Champs de Paris, sans parler de ceux de leurs prêtres

qui furent revêtus des plus hautes prélatures, comme évêques de Troyes, de Soissons, de Toul, d'Aire et de Rennes et comme archevêques de Tours et de Sens.

Le christianisme ne fut donc point pour les Bossuet une vaine spéculation, suivant le mot du grand écrivain. On voit l'esprit qu'il créa en eux et l'action qu'il exerça sur leurs âmes. Il éclaira leur esprit, il forma leur cœur, il façonna leur nature. Sa fonction normale n'est-elle pas de transformer, de tailler, d'abattre, de déraciner ce qu'il y a de mauvais et de maudit jusque dans les profondeurs de notre être ? Par contre, il suscite, il développe, il agrandit nos aspirations les meilleures et les plus hautes. Il veut que notre âme, créée à l'image de Dieu, mais pervertie par le péché originel, devienne digne de son glorieux modèle.

Examinons maintenant ce que la culture intellectuelle et littéraire des anciens Bossuet a emprunté à celles de leur temps.

II.

En quel état d'instruction se présentèrent-ils à Dijon, quand ils y vinrent ? La réponse suppose la connaissance des fonctions professionnelles auxquelles ils s'étaient préparés. Anthoine Boussuet, fils d'Etienne II, s'établit en 1543, comme clerc auditeur à la Chambre des comptes. Son frère aîné, Jehan, comme docteur en droit et avocat au Parlement. Leur beau-frère, Edme de Chantepinot, aussi comme docteur en droit et comme avocat aux bailliage et chancellerie de Dijon. Jacques Boussuet, un cousin, paraît dans un acte de 1547, également comme avocat au Parlement et docteur en droit. Toutes ces fonctions supposent des études juridiques approfondies. Je n'ai pas fini d'énumérer leurs professions, car ces grades ne furent pour eux qu'une étape.

En effet, l'ordre des avocats était alors, à Dijon comme ailleurs, une pépinière de conseillers à la Cour. Un con-

temporain, Anthoine Loisel, avocat au Parlement de Paris, emploie une autre image, peut-être un peu malicieuse. Il dit de son ordre « qu'il était *une échelle* par laquelle on montait aux plus grands estats et dignitez du royaume (1) ». Les Bossuet y montèrent conseillers : d'abord Jacques Bossuet, le futur maïeur de Dijon, puis son fils aîné, Claude d'Aiserey qui fut maïeur aussi, puis à sa suite, Etienne et Jacques ses fils, après Etienne Millet, leur aïeul maternel, avocat aussi. La gravirent également conseillers, et non sans prestesse, les beaux-frères et neveux de Claude, les Bretagne, empressés et nombreux, en attendant que l'un d'eux fût nommé premier président du Parlement de Metz. On sait qu'il y entraîna comme conseiller à la même Cour, le père de l'évêque de Meaux.

Quelles étaient donc les connaissances juridiques nécessaires à ceux qui plaidaient ou qui jugeaient au Parlement ? Quelles études les Bossuet avaient-ils faites ? La réponse à ces questions nous révélera leur état intellectuel. Pour affronter les luttes du barreau et pour dirimer les causes déférées au Parlement, ils devaient avoir approfondi, dans la théologie morale, les grandes théories de la loi éternelle et de la loi naturelle, et celles de la loi divine dans ses rapports avec les lois humaines. Ils devaient posséder tous les détails du droit français et du droit romain, le droit canonique et le droit féodal, la jurisprudence domaniale, celle des aubains, les rapports du pouvoir civil avec le pouvoir ecclésiastique, les démêlés historiques des rois de France et des papes et les accords que François Ier et Léon X avaient conclus en 1516. Ce n'est pas tout : les coutumes des provinces ouvraient un champ illimité à leur activité intellectuelle, parce qu'il fallait connaître à fond les mille incidents auxquels l'établissement de ces coutumes avait donné lieu. En un mot, ils devaient

(1) *Dialogue des advocats*, par Ant. Loisel (1536-1617), p. 72. Ouvrage réimprimé en 1818 par M. Dupin.

avoir étudié, avec le droit sous toutes ses formes, l'histoire générale de la France dans ses rapports avec celle de l'Eglise au point de vue du droit écrit, et l'histoire locale de leur province et celle des autres provinces de France, relativement au droit coutumier.

Ajoutons qu'en ce milieu du seizième siècle, les livres manquaient encore. Les grandes collections de la jurisprudence française ont été publiées plus tard. Il est vrai, on pouvait recourir à l'enseignement oral, aller entendre à Paris Charles Dumoulin avant qu'il ne se retirât chez lui pour exposer les règles fondamentales et les véritables sources du droit français, et pour rédiger aussi ses commentaires sur les principales coutumes de France. Il fallait, en tout cas, venir à Montpellier ou à Paris, pour y suivre les cours de Pierre Rebuffi sur le Concordat de 1516, avant aussi qu'il ne publiât les six éditions de son docte in-4° sur ce sujet. Les étudiants du Midi eurent la ressource de suivre Anthoine de Gouvéa qui professa, non sans vogue, de ville en ville, à Toulouse, à Valence et à Grenoble. Les jeunes gens du Centre purent s'attacher aux leçons également ambulatoires de François Hotmann, qui enseigna le droit à Lausanne, à Valence et à Bourges. A cette époque, il y eut un maître plus fameux encore : Jacques Cujas éclipsa tous ses rivaux par la clarté et la profondeur de ses cours, qu'il fit comme eux, d'universités en universités, à Cahors, à Bourges et à Valence.

Les Bossuet étaient gens avertis ; ils connaissaient le mouvement des études juridiques. Ils arrivèrent au Parlement, comme avocats, avec leurs titres de docteurs en droit, et par conséquent après avoir parcouru l'immense programme dont les titres généraux viennent d'être indiqués. Ils prirent séance comme conseillers, sur les fleurs de lys, non seulement « avec robbes et chapperons », mais avec une parure plus riche encore, celle de la science qui ornait leur esprit et qui leur assura la considération publique. Anthoine, le clerc auditeur, envoya son fils

Jacques, l'aïeul du grand évêque, à Valence où il le mit sous la direction de Cujas, qui avait alors pour élèves Anthoine Loisel, dont il a été question, Olivier de Chastellux, futur bailli d'Autun, Laurent du Bourg, d'une grande famille de Lyon, et Jehan Carnot, un des aïeux du célèbre Lazare Carnot, l'organisateur de la victoire. Or, François Boussuet, qui nous a retenus tout à l'heure, avait devancé son neveu, nous le retrouverons tout à l'heure sur les chemins de la science en allant chercher sa formation professionnelle et littéraire à Paris, à Montpellier et ailleurs encore.

Les racines de la science sont amères, dit-on ; on voit ici qu'elles le furent particulièrement aux Bossuet, obligés d'aller les recueillir au loin, à grands frais et au prix de mille fatigues. Trouvèrent-ils au moins, à Dijon, dès les premiers jours, un milieu juridique élevé ? J'ose dire qu'il était plutôt vulgaire. Aucun avocat n'avait laissé jusqu'alors une réputation oratoire. Les Cottier, les Langlois, les maîtres les plus remarquables du temps, formulaient bien des conclusions dont la Cour ne s'écartait guère, mais ils n'étaient pas éloquents. Les deux Montholon, Bénigne Frémyot et Bernard Desbarres ne firent que traverser le barreau avant de se faire un succès d'estime professionnelle comme magistrats. Les avocats de la génération suivante furent meilleurs : je cite avec joie Jehan Bégat (1), Pierre Jeannin (2), Claude David et Jehan Guillaume. Ils fondèrent, les premiers, la grande renommée du barreau de Dijon et préparèrent la splendeur qui l'entoura plus tard. Mais alors les Bossuet avaient passé comme avocats ; ils recueillirent toutefois quelques rayons de cette gloire, comme conseillers, je vais le dire avec un vrai bonheur.

Avant de contempler ensemble ces rayonnantes figures, il est une idée sur laquelle je ne puis insister, tant elle est complexe, qu'il m'est pourtant impossible de passer sous

(1) 1523-1571

(2) 1546-1622. La rue Jeannin garde son souvenir.

silence, tant elle est grave. Car elle forme une sorte de critérium juridique qui est propre aux Bossuet et dont l'évêque de Meaux a porté l'empreinte : c'est l'idée qu'ils se sont faite de l'autorité royale.

Les humanistes français avaient placé les rois de leur époque comme sur un piédestal, devant lequel ils s'étaient mis en adoration. Au lit de justice du 24 juillet 1527, un président du Parlement, Charles Guillart, disait à François Ier, devant lequel il s'était agenouillé avec tous les membres de cette haute Cour : « Nous devons vénérer les rois comme donnez et esleuz de Dieu, sans moyen, et comme préposez aux choses sacrées et divines ; nous les devons réputer sainctz (1). » Tel est l'exposé succinct et officiel des humanistes, en ce qui concerne les pouvoirs et la dignité du roi de France. Le président Guillart la développe longuement. Reprenons chacune de ses assertions :

1° « Les rois sont donnez et esleus de Dieu ». Oui, avec les réserves du statut national de cette époque, comme pour la nôtre avec la doctrine de l'encyclique *Immortale Dei*, de Léon XIII. En effet, la royauté, en réunissant au domaine primitif comtés et provinces, garda les conditions des pactes originaires. Elle reçut de ses administrés la promesse de rester de « loyaulx et obéissants subjets ». Mais elle s'engagea, de son côté, à tenir et garder fermement, comme le fit Louis XI, à Dijon, le 31 juillet 1479, « les libertés, franchises, immunités, chartres, privilèges et confirmation d'icelles (2) ».

2° Guillart disait de plus : « Ils sont donnez et esleus sans moyen », directement, comme les anciens rois d'Israël. Il oublie la participation du peuple et des grands à l'intronisation de nos rois. Leurs pouvoirs viennent de Dieu, sans doute, mais suivant un moyen qui a varié avec le temps et qui, en tout cas, exclut une intervention directe.

(1) *Concordat de 1516*, t. III, p. 491, par l'abbé Jules Thomas. Paris, 1910.

(2) *Ibid.*, p. 51.

3° Le président affirme que « les rois sont préposez aux choses sacrées et divines ». Il faut distinguer. Il y a deux pouvoirs : l'un, temporel, qui régit les choses profanes et matérielles ; l'autre, spirituel, qui est seul préposé « aux choses sacrées et divines ».

4° Enfin : « Nous devons les réputer sainctz ». Charles Guillart savait bien que François Ier n'était pas un saint et qu'aucun homme averti ne pouvait le regarder comme tel. Mais il savait aussi qu'on lui devait obéissance, tel qu'il était, comme au détenteur de l'autorité temporelle. Les appréciations du président dépassaient la vérité et ses louanges la mesure.

François Boussuet, en dédiant son premier poème à Henri II, fut plus circonspect ; il ne parle point des prérogatives royales. Il énumère avec complaisance les présents magnifiques que les anciens offraient à leurs idoles et dit simplement : « Pour nous, nous offrons à Dieu notre cœur et notre pensée, et à vous, ô grand roi, le fruit de notre travail. »

Nos pectus mentemque Deo, tibi vero laboris
Hoc nostri, rex o magne, dicamus opus.

Le poète n'était point gallican. Ses arrière-neveux l'imitèrent-ils ? Les Bossuet des parlements, avocats et conseillers venus vingt ans après le lit de justice de 1527, trouvèrent assurément en vogue les maximes des humanistes si expressément proclamées par le président Guillart. Mais Pierre Rebuffi et les professeurs de droit catholiques (Dumoulin et Hotmann n'étaient pas de ce nombre) avaient fait les distinctions nécessaires. Les Bossuet, tout royalistes qu'ils fussent, se trouvaient renseignés. Ils étaient Bourguignons. Dignes et fiers, instruits et travailleurs, ils se souvenaient des serments de Louis XI à leurs pères. Leur perspicacité, d'ailleurs, était trop grande et leur foi trop vive pour tomber dans les excès des humanistes. Ils surent avoir, dans l'étude du droit et de la justice, cette

acuité d'esprit particulière aux gens de loi qui leur fait discerner les exagérations et les erreurs. Pénétrer dans la profondeur des choses et contempler la vérité dans son rayonnement intime, n'est-ce pas la vie propre et la jouissance habituelle des avocats et des juges? Et quand leur méditation les élève jusqu'aux vérités éternelles, jusqu'à Dieu, principe et garant du droit et de la justice, n'ont-ils point le sentiment de la dignité et de la grandeur de leur profession? N'est-ce pas ce qui donne à leur éloquence ces envolées magnifiques qui couvrent de tant d'honneur leur profession et leurs personnes?

L'histoire en présente, pour les Bossuet, des exemples frappants. C'était en 1592. Pendant les plus violentes agitations de la Ligue, à l'encontre des deux tiers des membres du Parlement et des avocats qui tenaient pour Mayenne et l'Espagne, l'autre tiers des conseillers et plusieurs avocats distingués accordèrent leur préférence au roi légitime, les Bossuet avec eux. Les ligueurs avaient pour eux l'avantage de paraître mieux défendre la religion catholique et la foi, parce que leurs prétendants au trône étaient catholiques, tandis que Henri IV se trouvait enlacé dans l'hérésie. Mais ils surent reconnaître la vérité obscurcie par les passions politiques. L'héritier légitime avait pour lui le droit, il promettait de revenir à la religion de ses pères, il négociait avec le pape, il représentait la France, non l'Espagne. L'âme de la patrie animait ses actes, sa vaillance et ses discours. Saluons Jacques Bossuet, les Bretagne, ses parents et ses amis, les conseillers Clugny, Cypierre, Ragny, le président Frémyot, l'avocat général Millotet, les avocats Claude Mochet, Febvret et tous ceux qui composèrent le Parlement de Semur, un instant le vrai Parlement de Bourgogne. Ils luttèrent, les armes à la main, pour la justice et la patrie, tandis que le pseudo-Parlement de Dijon était dominé par les factieux et dirigé par un premier président auquel Henri IV reprocha, un jour, sa pusillanimité. C'est même la réputation qu'il avait dans sa famille : « Ah ! disait

sa femme, si Jeanne Hennequin était première présidente, les choses ne se passèraient pas ainsi. »

Plus tard, il ne fallut pas moins de fermeté de caractère à un autre membre de la famille, Claude d'Aiserey, l'oncle du grand orateur. Il était très attaché au prince de Condé. Le vainqueur de Rocroy lui avait maintes et maintes fois donné des marques de grande estime et de véritable affection ; Claude pouvait à bon droit le regarder comme le protecteur de tous les siens. On connaît l'égarement qui vint un jour ternir la gloire de ce grand homme. Cédant à sa rancune contre Mazarin qui l'avait fait arrêter pour le mettre à la Bastille, il abandonna, dans les guerres de la Fronde, la cause royale et se jeta, lui aussi, dans les bras des Espagnols. Ses amis de Dijon, qui étaient ceux des Bossuet, le comte de Tavanes, l'ancien procureur général Lanet, le premier président Bouchu cherchèrent à soulever la Bourgogne en faveur du prince révolté. Mais ils échouèrent devant la décision des avocats généraux Millotet et Quarré d'Aligny qui déterminèrent le Parlement à sévir contre toute manifestation séditieuse. Claude d'Aiserey était avec eux, au second plan, sans doute, parce qu'il n'avait pas alors de fonction officielle. Il monta bien vite au premier, quand il fallut réduire Seurre, qui s'était déclarée pour Condé. Il fut choisi comme arbitre entre les deux partis. Les difficultés se multiplièrent. Mais Claude travailla si bien les esprits que les deux armées, la garnison de Seurre et les assiégeants acclamèrent ensemble le jeune roi, Louis XIV, quand il parut devant les remparts. On ne saurait trop admirer la pénétration de ces grands esprits, qui surent discerner leur devoir au milieu de ces orages, et le courage avec lequel ils suivirent les inspirations de leur conscience.

Vingt ans auparavant, Bénigne Bossuet, le 28 février 1630, le père du futur évêque avait donné la mesure du sien. Il venait de rentrer de Paris, où la ville, dont il était le conseil, l'avait envoyé pour appuyer les remontrances des

échevins à propos d'un édit sur les impôts. Les vignerons, les Bareuzais du temps, se trouvaient particulièrement grevés et mécontents. Quand ils surent que Bénigne Bossuet n'avait pas réussi et que la cour ne voulait rien entendre, ils se révoltèrent. C'est l'émeute connue sous le nom de Lanturlu, ainsi nommée de leur cri de guerre. Ils arrivèrent sur la place Saint-Jean, armés et menaçants. Bénigne Bossuet, laissant sa femme et ses petits enfants (Jacques-Bénigne n'avait pas encore deux ans et demi), se présenta courageusement devant les séditieux. Il sut leur parler avec tant d'à-propos et de fermeté qu'il les gagna tous. Un tel succès lui mérita d'être nommé substitut du procureur général au Parlement.

J'ai dit comment les Bossuet s'étaient préparés à leur situation nouvelle, avec quelle intelligence ils avaient marché au milieu des pierres d'achoppement semées sur leur route, et quelle haute idée ils avaient donnée à la ville et à la cour de leur valeur morale. Pour accomplir de si grandes choses, il leur fallait un certain talent de parole. Leurs actes le supposent, mais aucun document précis ne l'énonce. Aussi devons-nous aller à une autre source de leur vie intellectuelle, celle qui fait briller la parole et qui sûrement embellit la leur, je veux parler de leur culture littéraire. Les documents, sur ce point, ne nous feront pas défaut.

III.

Les leçons de Cujas et des autres professeurs de droit se trouvaient émaillées de citations classiques ; ils parlaient avec la grâce que donne le culte de la littérature. Heureux temps où la Renaissance voyait refleurir dans les écoles les chefs-d'œuvre de l'antiquité ! Les développements de ce genre étaient acceptés avec faveur. Les magistrats distingués ne séparaient pas l'étude des lettres de celle de la jurisprudence. Anthoine Morizot, le type le plus complet

de l'orateur, à Dijon, au seizième siècle (1), composa une vie de Jésus-Christ en vers français. Pierre Bernier, l'un des interlocuteurs du *Dialogue des avocats* de Febvret, était versé dans l'étude des poètes et des philosophes. L'avocat général, Jacques Faye, seigneur Despoisses, recommandait aux étudiants de lire les chefs-d'œuvre de l'antiquité. « Celui, disait-il, qui veut être bon avocat, se doit équiper de cent outils. Outre la science du droit, qui est le fondement de notre art, il faut qu'il ait parfaitement étudié en la grammaire, en la rhétorique, dialectique, la science des mœurs, les politiques, les poètes, les historiens. » Puis-je ajouter « qu'il méprisait les jeunes gens qui, sans avoir salué les Muses, se viennent « percher au barreau ».

François Boussuet, je l'ai dit, n'était pas sans avoir fait cette visite aux Muses, avant que ses neveux, Jehan et Anthoine, ainsi qu'Edme de Chantepinot ne vinssent à Dijon. Nous savons déjà que « le docteur de Seurre » avait composé un poème sur les règles de son art et qu'il l'avait publié en 1557. Il était allé d'universités en universités pour se perfectionner, lui aussi, dans ses études professionnelles. Après avoir, à Paris, fréquenté les cours des docteurs Houillier, Silvyus et Fernel (2), alors fameux, aujourd'hui presque oubliés, il était venu à ceux de Léonard Fuchs, qui enseigna la botanique à Munich et à Ingolstadt. Il ranima cette étude en Allemagne, et, par contre-coup, en France et en Italie. Charles-Quint récompensa son zèle en lui octroyant des lettres de noblesse. François Boussuet s'était enfin rendu à Montpellier où il rencontra un autre professeur, Guillaume Rondelet, qu'il dit très célèbre, *percelebris*, et dont le souvenir a traversé les âges. Nul doute

(1) Mort en 1612.

(2) Jean Fernel, 1497-1558, humaniste et médecin, comme son élève François Boussuet, est auteur aussi de plusieurs ouvrages. L'un d'eux, *Universa medicina*, a eu plus de trente éditions. Voir *De Arte medendi*, p. 279, les noms des autres professeurs de François Boussuet.

que le jeune étudiant en médecine n'ait fréquenté aussi les leçons de littérature qu'il a trouvées sur sa route. Ses maitres, Jehan Fernel en particulier, lui donnaient l'exemple.

Est-ce à ces voyages divers qu'il fait allusion, en détaillant avec tant de soin les différents séjours des Muses, Castalie, le Parnasse et l'Hélicon (1)? Ou bien, n'est-ce qu'une fiction sans symbole? Je ne sais. Il les évoque ainsi :

Musæ Castalides, quæ celsa cacumina montis
Parnassi, qui verticibus petit astra duobus,
Sæpius incolitis, lauroque Helicona virentem.

Muses de Castalie, qui habitez le plus souvent les hauteurs du Parnasse, la montagne aux deux sommets montant aux astres, et l'Hélicon aux verts lauriers.

Il méditait d'autres voyages encore. Il voulait aller en Grèce et aux Hespérides. Mais les guerres d'Allemagne, des épreuves personnelles, des affaires embarrassées l'empêchèrent de partir. Il y fait allusion, à la suite des vers précédents.

Inter tot rerum casus, bellique tumultus,
Totque inter lites, ac tanta negocia vestris,
Pyerides, mihi non licuit consistere terris,
Nec claros adisse lacus, nec Gorgonis undas.

Il se plaint poétiquement de toutes ces infortunes :

« Muses du Pyérius, s'écrie-t-il, il ne m'a pas été permis de m'arrêter sur vos terres. » Le mont Pyérius, dont la fable faisait aussi un séjour cher aux Muses, était en Macédoine. Il ajoute qu'il ne lui a pas été donné non plus de visiter les ondes de la Gorgone. Elle habitait, toujours d'après la fable, près du jardin des Hespérides situé au pied des colonnes d'Hercule. A toutes ces vicissitudes du sort qui bouleversèrent alors sa vie, il faut ajouter la plus douloureuse : la mort prématurée d'un père bien-aimé :

(1) *De Arte medendi*, lib. III, v. 1-3.

Ex quo me fortuna malis tot casibus egit,
Et prærepta mihi cari genitoris imago est.

La mention de cet événement constitue un document inexploité jusqu'ici dans la généalogie des Bossuet. Etienne II et lui n'étaient décidément que les petits-fils du premier Etienne, probablement mort avant la naissance de François, et par conséquent depuis environ trente-sept ans.

Le poème de François résume les leçons de ses maîtres. Il le dit dès le début :

Sub numeros redigo præcepta medendi
Quæ fuse docuere alii.

Je résume sur mes mesures ce que d'autres ont développé dans leur enseignement.

Il y revient à la fin du livre ;

Hæc sunt quæ e fontibus hausi
Magnorum sane, bene doctorumque virorum.

Telles sont les leçons que j'ai reçues de grands maîtres assurément, et bien au courant de la science.

Son travail se divise en douze livres; ils ont chacun leur objet : les causes et les remèdes des différentes maladies. L'auteur commence par celles de la tête. Il continue par les maladies de la poitrine et par celles des parties inférieures du corps. Enfin, il passe aux causes des fièvres et des épidémies. Il demande à Dieu de mettre un terme aux fléaux qu'entraînait alors la guerre de Sept-Ans et termine par un gracieux adieu au lecteur.

L'ouvrage est écrit en vers hexamètres entremêlés de fréquentes locutions grecques soumises au même rythme et de réminiscences poétiques grecques, qui forment tantôt un hémistiche et tantôt un ou plusieurs vers. L'auteur, on le voit, est un humaniste de premier ordre ; il sait le grec à merveille et il a étudié les poètes des deux langues classiques. Son *Carmen* étant une suite de leçons didactiques et médicales, on ne peut lui demander, dans ses

vers, une perfection virgilienne avec les belles envolées du cygne de Mantoue. Il n'avait pas son génie.

L'année suivante, François publia un second ouvrage qui nous renseigne encore davantage sur les siens. Il avait conquis l'amitié, pendant son séjour à Montpellier, de son professeur de médecine et de sciences naturelles ; il était devenu son collaborateur. Guillaume Rondelet venait de composer une Histoire générale des Poissons de mer qui n'est pas sans valeur, puisqu'elle lui a mérité le titre de créateur de l'ichtyologie. Buffon a connu cet ouvrage ; il assure que tous les anciens naturalistes, jusqu'à Linné, y ont puisé ce qu'ils ont écrit sur les poissons de la Méditerranée (1). Le professeur fut épris de la facilité poétique de son élève. Il fut convenu que celui-ci ferait en distiques latins un résumé de l'*Histoire des Poissons*, en vue de vulgariser cet ouvrage (2).

Le poème de François fut imprimé, cette même année 1558, et dédié au cardinal Charles de Lorraine. Il parut sous un long titre évidemment concerté entre les deux auteurs : *Francisci Boussueti Surregiani doctoris medici, de Natura* Aquatilium CARMEN, in universam *Gulielmi Rondeletii*, doctoris medici et medicinæ in schola Monspeliensi professoris Regii, quam de Piscibus marinis scripsit historiam ; cum vivis eorum imaginibus, *Opusculum* nunc primum in luce emissum (3).

Le privilège du roi, qu'on lit à la première page, nous apprend que les figures ont été composées par François Boussuet, ce qui nous révèle une autre face de son talent.

(1) Docteur Abel Jeandet, *Recherches bio-bibliographiques*, p. 22.

(2) Rondelet avait d'abord publié son travail en latin. Il en fit rédiger une édition française en 1558.

(3) POÈME *de François Boussuet, docteur médecin de Seurre, sur la Nature* des Poissons, d'après l'histoire entière que *Guillaume Rondelet*, docteur médecin et professeur de médecine à l'Ecole de Montpellier, a écrite sur les Poissons de mer ; avec leurs images prises sur le vif. *Opuscule* mis au jour maintenant pour la première fois. Lyon, chez Mathieu Bonhomme sous la Clef d'or. M. D. LVIII.

On y compte 432 gravures ; 60 au moins sont doubles et triples et même en plus grand nombre au sujet d'un même poisson. Le grec y est semé à profusion. Quelquefois l'auteur abandonne le mètre des distiques pour en employer un autre. Ce qui dénote encore que la prosodie était beaucoup plus complète dans les écoles de son temps qu'elle ne l'est aujourd'hui dans les nôtres.

La Bibliothèque municipale de Dijon possède ces deux poèmes, l'un en un in-12 de 287 pages avec couverture de parchemin, l'autre en un in-4° divisé en deux parties paginées séparément, la première de 240 pages (1), la seconde de 135 (2). Si l'on me demandait quelle est la classification de Rondelet, je répondrais qu'il a commencé par la daurade et fini par le castor. Il ne faut point chercher dans ces anciennes compositions ce qu'a trouvé seul et plus tard le génie de Cuvier. François Boussuet se proposait de continuer son travail en versifiant aussi l'histoire des quadrupèdes. Il dit expressément que cet ouvrage lui restait à faire pour exposer les ressources que ces êtres nous procurent :

Restabat magnæ ut, quæ homini ex animantibus adsint,
Versibus alternis exprimerentur opes.

Ses dispositions sont prises ; il va, dit-il, se mettre au travail sous peu de jours :

At spero ante dies paucos (modo vita supersit),
Quod cedent numeris hæc quoque cuncta meis.

Son ambition ne sera point satisfaite encore. Il veut aussi s'atteler à l'histoire difficile des oiseaux ; personne, à sa

(1) Non compris neuf feuillets non numérotés où l'on trouve la dédicace au prince, un avis au lecteur, neuf pièces de poésie dédiées à l'auteur et son portrait.

(2) Elle est précédée d'une feuille non numérotée qui contient à la première page deux hommages en vers latins à Claude de Lorraine, duc d'Aumale, et, à la seconde, la répétition de son portrait. La page 135 contient, au verso, deux recommandations rythmées de l'ouvrage.

connaissance, ne l'a tentée jusqu'alors ; il aura la gloire d'arriver premier dans cette course à l'inédit :

Quæque etiam levibus pennis per inane feruntur,
Sit, licet hic ingens difficilisque, labor,
Forsitan hæc nobis deerit nec gloria prima,
Cum nondum a quovis talia scripta sciam.

Son espérance a-t-elle été trompée ? Ces ouvrages lui ont-ils échappé des mains ? Ou bien ne les a-t-il pas composés dans les quatorze ans qu'il a encore vécu. Il est mort, à 52 ans, en 1572. En tout cas, nous ne les avons point, et je ne sache pas qu'aucun bibliophile les ait jamais signalés.

Il n'en est pas de même de trois autres recueils de poésie dont François Boussuet est l'auteur. Ils sont restés manuscrits ; voici leurs titres : *Elegiarum libri X ; Epigrammatum libri V ; de Sansonis gestis liber I.* En les faisant connaître, Papillon a pris soin de dire qu'ils étaient la propriété de M. de Souvert, conseiller au Parlement de Dijon. Cette famille n'a plus de représentants de son nom. En quelles mains ont passé les manuscrits du poète ? Ils n'ont été recueillis, ni par notre Bibliothèque municipale, ni par aucune des bibliothèques publiques de Paris (1). Ont-ils échoué en d'autres, ou chez quelque amateur, soit en Bourgogne, soit ailleurs ? Que les érudits me permettent de les signaler à leurs patientes recherches.

Le premier ouvrage de François Boussuet nous renseigne donc sur l'existence de son père ; le second nous apprend, et de la plus gracieuse manière du monde, qu'il avait deux frères : Etienne Boussuet, le père de ceux qui étaient venus se fixer à Dijon, et Claude Boussuet, au sujet duquel nous n'avons pas de renseignements plus précis. Or, ces deux frères paraissent, dans l'ouvrage dont il s'agit, avec leur qualité parfaitement certaine de frères de l'auteur, et, qui plus est, comme des lettrés

(1) Lettre de M. E. Levesque, 6 mai 1921 C. P.

de bonne marque. François leur ayant envoyé des gravures de son portrait, ils répondirent l'un et l'autre avec une pièce de distiques latins qui fut insérée en tête de chacune des deux parties du *De Natura* (imprimé en ces deux endroits, *De Historia*) *Aquatilium ;* ils sont placés au-dessous de son portrait reproduit ainsi deux fois.

La tête est représentée de profil, pleine, grave, méditative, comme celle de l'évêque de Meaux. Le front apparaît découvert, mais déjà ridé par les veilles, les cheveux abondants mais coupés courts, les yeux calmes et bien abrités par leurs sourcils, le nez régulier, fort et volontaire. La bouche est ombragée par la moustache, et le menton caché de même par une barbe patriarcale qui descend, dense et longue, sur la poitrine. C'est, je le suppose, le premier portrait des Bossuet. Quoi qu'il en soit, voici le titre de la première pièce : IN AUTHORIS EFFIGIEM, STEPH. BOUSS. FRATRIS CARMEN ; sur l'effigie de l'auteur, poésie d'Etienne Boussuet, son frère.

Suivent quatre distiques latins :

E tantis totque egregiis quas doctus Apelles
Depinxit tabulis, ne una quidem superest.

De tant et de si excellents tableaux qu'a peints le docte Apelle, il n'en reste pas même un seul.

Namque situ obsessæ tandem periere : quid ergo ?
Marmore et ære opus est ? Hæc quoque dispereunt.

En effet, assiégés sur place, ils ont enfin sombré. Eh quoi ? Fallait-il qu'ils fussent de marbre ou d'airain ? Ces choses disparaissent aussi.

Nam sola æternos se extendit Musa per annos
Ipsa, beatque (1) cœlo, vetatque mori.

Seule, en effet, la Muse s'étend en années éternelles ; elle immortalise les siens et ne leur permet pas de mourir.

(1) Ce vers est une réminiscence d'Horace : *Cœlo Musa beat.*

Viva animi sic usque tui perstabit imago,
Francisce, interna nam mage parte viges.

Ainsi, François, l'image de ton âme restera vivante à jamais, et c'est la partie intérieure de ton être qui excelle en toi.

Le titre de la seconde pièce de vers, celle de Claude, est un peu différent : IN FRANCISCI SURREGIANI EFFIGIEM CLAUDII FRATRIS HEXASTICHON ; sur l'effigie de François Boussuet, de Seurre, sixain de Claude, son frère :

Non tam verna cito rosa marcescitve, caditve
Quam bona fortunæ, quam cito forma perit.

Aussi vite que la rose se fane ou tombe s'en vont les biens de la fortune, aussi vite périt la beauté.

Nam velut umbra abeunt; ast, o Francisce, loquetur
De temet, tua post funera, posteritas.

Oui, la fortune et la beauté disparaissent comme l'ombre, mais de toi, ô François, après tes obsèques, la postérité parlera encore.

Cumque brevi externa decedat gratia formæ
Tu meliore tui parte perennis eris.

Et lorsque la grâce de la beauté extérieure se perd vite, tu demeureras toujours par la meilleure partie de toi.

Après le sixain se trouve une citation de saint Luc : *Et erunt prava in directa et aspera in vias planas :* les chemins tortus seront redressés et les raboteux aplanis; allusion probable aux malheurs qui ont empêché François, comme je l'ai dit, de suivre le cours de ses voyages.

Les deux frères avaient donc pris part, dans une certaine mesure, à l'éducation littéraire de leur docteur. Ils tournent, comme lui, leurs vers, ils possèdent, comme lui, la langue latine, et la facilité avec laquelle ils composent indique qu'ils avaient acquis une certaine habitude dans ce genre d'écrire. Claude recourt même à la langue grecque dans une autre poésie trop longue pour que je la reproduise

ici (1). C'est un résumé des travaux de son frère. Naturellement il les préfère à tous ceux des autres auteurs, mais il dit pourquoi : parce qu'ils sont plus courts, plus clairs, plus pratiques, au point de vue du profit que l'on en peut tirer, surtout parce qu'ils sont remplis de figures artistiques et décrits avec le rythme de la poésie.

Telle fut l'âme des anciens Bossuet ; telle leur vie religieuse, intellectuelle et littéraire. Voilà les traditions de foi, d'études juridiques et de culture classique qu'ils ont transmises à celui que Dijon va fêter comme le plus illustre de ses enfants Il les a reçues dans une âme merveilleusement douée, et les a fait resplendir au soleil de la France et de l'Eglise. Evêque, il fut regardé comme un docteur incomparable ; controversiste, on l'appela le fléau de l'hérésie ; orateur, on le déclare aujourd'hui, plus de deux siècles après sa mort, le plus éloquent de tous les hommes (2) ; historien, il a écrit avec la concision et la profondeur de Tacite ; philosophe, il a traité les sujets les plus abstraits avec une sûreté d'esprit et une netteté parfaites ; directeur d'âmes, sa correspondance (3) et ses écrits mystiques le révèlent comme un autre saint François de Sales, plein de douceur et d'onction, avec une science aussi étendue des voies supérieures où l'esprit de Dieu a élevé, dans les divers états d'oraison, les François d'Assise, les Gertrude d'Helfta, les Térèse d'Avila et tant d'autres âmes séraphiques ; précepteur du dauphin, il a fait, avec l'éducation de ce prince, celle de l'élite de la France ; serviteur dévoué du plus grand de nos rois, il a su l'avertir avec l'autorité de son caractère sacré et voir au-dessus de lui l'image idéale de ce qu'il devait être comme roi et

(1) Elle est intitulée : *Super opere fraterno Claudii Boussueti Epigramma*. Ce dernier mot est pris, suivant son étymologie, dans son ancien sens pour une pièce de poésie sur un sujet quelconque.

(2) Discours de M. Jules Lemaître, le 30 octobre 1911, à Meaux.

(3) *Les grands écrivains de France*, Bossuet, *Correspondance*, par Ch. Urbain et E. Levesque, 14 vol., 1909-1921.

comme chrétien. Il n'a pas dit avec l'un de ses plus rudes adversaires : « Je suis citoyen de l'univers », il s'est contenté d'être Français !

C'est qu'au fond de cette riche nature rayonnait une âme semblable à celle des anciens Bossuet, imprégnée de leur foi profonde et de leur ardente piété. Ce grand esprit avait un cœur tendre. Son affection pour les siens était extrême. On a dit qu'elle fut parfois exagérée. Mais en cela, n'aimons-nous pas mieux l'excès que le défaut ? Ses lointains aïeux avaient fondé des messes anniversaires pour leurs parents défunts ; de concert avec son frère Anthoine, il en fonda douze, au couvent des dominicaines de Metz, pour son père et pour sa mère qui avaient voulu y dormir côte à côte leur dernier sommeil. Les Bossuet de Seurre s'étaient signalés par leur amour de l'Eglise ; leur arrière-neveu put redire aussi : Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, en parlant de sa beauté idéale ! Ecoutons-le : c'était le 9 novembre 1681, à Paris, dans l'église des Grands-Augustins, les évêques de France s'y trouvaient réunis pour l'entendre : « Mes Frères, s'écria-t-il, une des plus belles parties de l'Eglise universelle se présente à vous... Qu'elle est belle, cette Eglise gallicane, pleine de science et de vertu ! mais qu'elle est belle dans son tout qui est l'Eglise catholique ; et qu'elle est belle saintement et inviolablement unie à son chef, c'est-à-dire au successeur de Pierre ! »

S'il s'incline trop, à notre sens, vers les libertés de l'Eglise gallicane, il faut lui savoir gré d'avoir contenu et maîtrisé des éléments de schisme. Supposons-le au concile du Vatican, il eût été sans doute avec les Darboy, les Gratry, les Dupanloup d'abord, mais il aurait ensuite accepté comme eux les décisions œcuméniques qu'il a toujours proclamées irréformables.

Il consacra quantité de ses livres et de ses lettres à ramener les Eglises séparées au centre de l'unité. Il convertit Turenne et nombre d'autres personnages. Il déjoua,

mais sans pouvoir la gagner, la sournoiserie de Leibniz. Dans ces démêlés, comme dans ses discours, ne travaillait-il pas toujours à la beauté de l'Eglise ?

Tout en s'occupant d'immenses travaux d'exégèse et d'histoire, des moyens de convertir les âmes et de relever le niveau moral de la cour et de la France, il s'est pénétré des chefs-d'œuvre classiques. Dans les conseils qu'il a donnés sur le style pour former un orateur, il reproduit la méthode qu'ont suivie ses ancêtres et qui consiste à recourir aux anciens auteurs latins et grecs ; il nomme Cicéron, qui fut le plus grand prosateur de Rome, et avec lui, Salluste et Tite-Live. Il lisait également les plus parfaits des grecs, Démosthène et Platon. Il a parlé simplement notre langue, mais toujours noblement. Il en a cristallisé la grandeur et la beauté en s'élevant jusqu'à la poésie la plus sublime. Le rythme des anciens humanistes de sa famille résonnait en lui sur un mode majeur. Cet attrait vers le lyrisme le portait, il l'avoue, à relire les poètes latins, Térence, Horace et Virgile, sans négliger Homère, Aristote et Platon.

Ses aïeux de Dijon s'étaient consacrés au culte de la justice, pour la défendre dans les contestations du barreau, ou pour en prononcer les arrêts, comme membres d'une Cour souveraine. Lui plaida toute sa vie pour enseigner la justice, dans son acception la plus haute, celle que nous devons à Dieu comme à notre souverain Maître. Nos devoirs envers lui ne sont-ils pas, au fond, des actes de justice à son égard ? L'Ange de l'école a soin d'expliquer que la justice ne défend pas seulement les péchés qui offensent Dieu, comme le vol, la détraction, les accusations injustes, mais qu'elle prescrit également les vertus qui l'honorent, comme la piété, la prière mentale et les actes extérieurs de religion (1).

A un autre point de vue, il pouvait être fier de la droiture de ses pères, parce que la sienne en reproduisait l'image.

(1) S. Thomas, 2a IIae, q. 66 et seq., 80 et seq.

Vous savez ce qu'un de ses contemporains, le duc de Saint-Simon, ce n'est pas un flatteur, a dit de lui (1) : « C'était un homme dont l'honneur, la vertu, la droiture était aussi inséparable que la science et la vaste érudition. »

En lui revivaient ainsi les rares qualités de ses ancêtres, et placé, lui aussi, dans des circonstances critiques, il n'a pas connu de défaillance, prêt, comme il l'a dit, à sacrifier sa tête pour Dieu et pour l'Eglise, même à l'encontre du roi. Comme Bénigne son père, Claude d'Aiserey son oncle et Jacques son aïeul, il fut un grand caractère et un parfait honnête homme. Il joignit ainsi ce qu'il tenait de sa race, les dons les plus éminents de l'esprit et du cœur, aux vertus chrétiennes que prescrit l'Evangile et dont l'Eglise fait une obligation toute spéciale aux prêtres du très-Haut.

Les anciens Bossuet nous apparaissaient autrefois dans le clair-obscur où les avaient laissés des généalogistes insuffisamment renseignés. Les indications, assez récemment connues, de la vente de 1573 ont permis de relier authentiquement les générations de Seurre à celles de Dijon (2). Il manquait aux premières un anneau que la découverte des trois humanistes de 1557 et celle de leur père a fait retrouver.

La piété, la droiture, la loyauté de ces vénérables aïeux avaient été déjà mises en lumière, mais d'autres documents leur ont apporté de nouveaux témoignages. A Seurre et à Dijon, deux de leurs représentants, on le savait aussi, s'étaient vus honorés des suffrages de leurs concitoyens et élus maïeurs de leur ville. Une étude plus approfondie de leur vie littéraire et de leurs occupations professionnelles a montré l'étendue de leurs connaissances et la distinction de leur esprit. On a vu au prix de quelles peines ils s'étaient préparés aux luttes du barreau et aux sentences qu'ils devaient rendre au Parlement. La date de 1557 marque

(1) Chefs d'œuvre méconnus, Bossuet, E. Levesque, p. 31.
(2) *Les Bossuet en Bourgogne*, p. 54.

l'efflorescence de leur culture littéraire à Seurre ; elle remontait sûrement à quelques années plus haut, aux études nécessaires pour la faire épanouir.

Bossuet a donc hérité d'une situation longuement préparée par ses aïeux. En venant à son heure, il s'est trouvé naturellement placé comme sur une colonne qui l'élevait au-dessus du vulgaire. C'est du haut de cette aire que l'aigle de Meaux a pris son envolée dans les hautes sphères de la religion, de l'intelligence et de l'art de bien dire.

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE BOSSUET

(Archives municipales de Dijon.)

UNE CONTROVERSE
A PROPOS DES
CAUSERIES PHILOSOPHIQUES (1)
du Docteur DOMEC

I.

Objections, par le lieutenant-colonel Andrieu, membre résidant.

Dans ses *Causeries philosophiques*, le docteur Domec a parcouru presque tout le domaine de la science.

Son œil investigateur en a sondé les arcanes avec autant de sagacité que d'érudition. Et c'est précisément l'œil dont il s'est fait le spécialiste en médecine appliquée, l'œil, ce merveilleux organe de la vue qui nous conduit d'une manière si heureuse à la connaissance du monde extérieur, l'œil, indispensable à l'observation, comme s'il avait voulu lui demander encore plus que la nature ne le permet, en cherchant à reculer les limites de l'inconnaissable !

Il m'a semblé qu'une autre voix dans l'Académie devait s'élever après la sienne, pour présenter quelques réserves sur certaines de ses conclusions. C'est d'ailleurs en marquer l'importance et témoigner de mon estime pour la personne de l'auteur par une discussion courtoise. Ce serait aussi manquer à mon éducation scientifique, que de me ranger aveuglément à son opinion sur les mathématiques.

Il s'est inspiré, dit-il, des idées de Henri Poincaré, exposées dans ces trois livres immortels qui feront époque dans l'histoire de la science. Le suivrons-nous les yeux

(1) *Mémoires de l'Académie de Dijon*, tome III, fasc. 1.

fermés sur ce terrain dangereux? Grave détermination, car elle risque de nous faire passer de la saine logique au paradoxe en admettant pour ainsi dire, à notre insu, les principes mêmes que le grand mathématicien critique.

Que sont ses hypothèses originales sur la constitution du monde extérieur? Evidemment, pures fictions, destinées à montrer quelle pourrait être, pour des êtres vivants, leur conception de l'espace et du temps : c'est d'abord l'être infiniment plat qui se meut sur une sphère et qui n'aura de ce fait que la notion d'une seule dimension; c'est ensuite celui qui, parti du centre d'un tel solide suivant un rayon, avec une vitesse uniformément retardée, aurait la notion d'un infini limité, infini, puisqu'il n'arrivera jamais à la surface, limité, puisque cette surface est à distance finie. Cette haute fantaisie n'a d'autre but que de nous montrer l'erreur du nominalisme qui rend ses adeptes dupes de leurs définitions.

Henri Poincaré montre l'écueil d'une manière un peu paradoxale. En mathématicien, il emploie quelquefois le raisonnement par l'absurde. On peut s'y laisser prendre, mais certainement il n'accorde pas la même valeur aux géométries non euclidiennes.

Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à ouvrir *Science et méthode* au chapitre des logiques nouvelles Dans la conclusion, il énonce trois propositions qu'il donne comme trois vérités, et parmi elles, figure le postulatum d'Euclide, qu'il qualifie de définition déguisée, celle de la ligne droite!

Il y a lieu de remarquer, et bien des gens l'ignorent, que le postulatum d'Euclide n'est pas la proposition que l'on cite sous ce nom dans les cours élémentaires de géométrie et que le docteur Domec nous rappelle : « Par un point, on ne peut faire passer qu'une parallèle à une droite donnée ».

Le postulatum historique, l'axiome XI de la géométrie d'Euclide est ainsi conçu :

« Lorsque deux droites font avec une transversale deux angles intérieurs d'un même côté dont la somme diffère de deux angles droits, ces droites se rencontrent du côté de la sécante où cette somme est inférieure à deux angles droits. »

Voilà certainement pourquoi Henri Poincaré voit dans le postulatum d'Euclide une définition de la ligne droite.

Remarquons, en passant, que nos pères ne s'embarrassaient pas de telles subtilités. On trouve dans le livre d'Allain Manesson-Mallet, *Les travaux de Mars ou l'art de la guerre* (1691), cette définition des parallèles :

« Lignes qui étant sur un même plan conservent entre elles une même distance, ou qui prolongées à l'infini ne se rencontrent jamais. »

Or, quoi qu'en dise le docteur Domec, et c'est là précisément où est la merveille, la ligne droite se conçoit parfaitement, hypothétique, mais vraie création de l'esprit humain, matériellement irréalisable. Si je la trace avec un crayon ou une plume, elle sera limitée, je ne pourrai prouver sa rectitude dont j'ai cependant la notion, elle aura la largeur infiniment petite, mais non négligeable, du trait tracé, elle aura l'épaisseur encore plus petite de la matière laissée sur le papier par la pointe traçante. Si je veux donner une idée de la ligne droite au moyen d'un fil tendu, il y aura une chaînette, si la tension est horizontale, une torsion, si cette tension est verticale, avec une déviation sous l'attraction de la lune et du soleil, et une autre composante perturbatrice due à la rotation de la terre.

Il a été prouvé que l'effet mécanique de l'attraction des astres agit aussi bien sur l'écorce solide qui recouvre la terre de sa mince pellicule, que sur la surface liquide.

Victor Puiseux, il y a un demi-siècle, a prouvé par le calcul que le fil à plomb n'est pas tendu en ligne droite, mais en ligne courbe gauche.

D'ailleurs, c'est le calcul qui définit les lignes et les surfaces.

La voilà bien, l'analyse mathématique, mais ce n'est pas en apprenant les éléments de l'algèbre que l'on en fait, c'est plus tard, dans l'enseignement supérieur, après le baccalauréat. Ouvrez un traité d'analyse et vous me direz s'il est abordable sans initiation à un non-mathématicien.

L'arête d'un cristal n'est pas plus droite en valeur absolue, puisque dans le phénomène de la cristallisation, les molécules viennent l'une après l'autre se mettre à leur place pendant un temps appréciable où le soleil, la lune et la terre ont changé de positions relatives.

Ce ne sera pas non plus le rayon de lumière qui nous donnera le sens exact de la ligne droite, puisqu'il est réfracté, diffracté, brisé par les obstacles solides qu'il contourne, et même dévié, en dehors de l'atmosphère, par l'entraînement de l'éther dans le mouvement des astres, et cependant la notion de la ligne droite existe, c'est un pur concept de l'esprit, mais c'est une des vérités éternelles !

Alors, en appliquant cette notion au postulatum d'Euclide, le vrai, on voit que la géométrie de Lobatchewsky est une pure spéculation fantaisiste de l'intelligence.

En effet, comment est-elle présentée ?

Si d'un point en dehors d'une droite on considère une autre droite tournant autour de ce point, tout ce que l'on peut affirmer, dit-il, c'est qu'à partir d'une certaine position, la droite mobile ne coupe plus la droite fixe, elle divise alors le plan en deux zones, la zone des sécantes et la zone des non-sécantes ; comme la situation est symétrique par rapport au point, il y a ainsi deux positions sous l'angle dit de parallélisme, et par suite deux parallèles limites et une infinité dans l'angle extérieur de parallélisme.

Pour moi, c'est une hypothèse, elle heurte le principe de continuité et le bon sens.

C'est pourquoi si, suivant Poincaré, les géométries non euclidiennes sont d'une logique impeccable, ce n'est qu'à partir du moment où l'on admet leur point de départ. Mais la vérité est une, la conclusion s'impose.

S'il dit que les axiomes sont des conventions, est-ce bien son opinion qu'il exprime? N'est-ce pas plutôt celle des nominalistes, car l'axiome, étant par définition une vérité évidente par elle-même et qui n'a pas besoin de démonstration, ne peut être une convention.

Du reste, les non-euclidiens, Lobatchewsky (1829), Bolyai et Riemann (1832), ont une conception de l'espace différente de la nôtre, ou du moins ils la présentent ainsi. Ce sont des étrangers qui n'ont fait qu'exploiter des idées allemandes, car c'est Gauss qui, en 1792, avait déjà cherché à quelles conclusions menait un point de départ différent, mais il n'avait pas jugé utile de publier ses travaux.

Messieurs, voilà mon opinion; mais j'ai été heureux de la rencontrer chez un autre camarade d'école, plus ancien, M. Badoureau, ingénieur en chef des mines, aujourd'hui en retraite, qui a un sérieux bagage scientifique et qui, lui aussi, vient de publier, sous le titre de *Causeries philosophiques,* ses idées sur l'ensemble des connaissances humaines. Il est membre de l'Académie d'Amiens.

Il considère les géométries non euclidiennes comme des abstractions de l'esprit, des tours de force de logistique, et il attribue l'épithète de factice à la géométrie à quatre dimensions. Car il en est de même des théories sur l'hyperespace de Sophus Lie et de Victor Schlegel, nous pouvons très bien, quoi qu'en dise le docteur Domec, concevoir l'espace absolu à trois dimensions; cependant si nous introduisons une quatrième dimension ou plus, dans l'analyse, le calcul est possible, mais nous n'en avons plus la représentation géométrique, elle ne tombe plus sous les sens, elle ne rentre pas dans les données immédiates de la conscience, on traduit les résultats en procédant par analogie.

Ce n'est pas à l'époque où la somme des connaissances acquises s'accroît avec une telle rapidité, menaçant les capacités de l'entendement humain, qu'il faut laisser l'esprit les compliquer par de vains paradoxes. C'est justement

pour réagir contre les erreurs du nominalisme que Henri Poincaré a cru devoir passer en revue les bases du savoir humain et établir d'une manière si magistrale la valeur de la science, mais « il a eu tort, dit Badoureau, d'en conclure à la non-existence d'un espace et d'un temps absolus auxquels se rapportent les phénomènes, et de n'y voir que des formes de notre entendement, passées héréditairement dans nos habitudes, au cours d'une longue évolution. Malgré sa grande autorité, nous ne pouvons pas assimiler au pur néant tout ce qui n'est pas la pensée humaine, et nous regardons l'espace et le temps comme des réalités extérieures à nous, infiniment probables, mais très mal connues de nous ».

Dans les sciences physiques d'observation, le docteur Domec nous dit que les physiciens et les astronomes, pour la mesure du temps, admettent *a priori* que les battements du pendule ont tous la même durée.

Nous aimerions mieux qu'il dise *a posteriori*, car l'équation différentielle du pendule, dite formule de Borda, renferme une fonction elliptique, et c'est parce que dans son développement, il y a des infiniment petits d'ordre supérieur négligeables sans erreur sensible devant les autres, que l'on admet des lois simples qui traduisent les formules simplifiées. C'est donc après étude approfondie et en construisant précisément des organes compensateurs, que l'on admet l'isochronisme des oscillations dans des conditions bien déterminées. C'est une approximation calculée dont on connaît la valeur et que l'on applique en toute connaissance de cause, *a posteriori*, mais non *a priori*.

C'est aussi pour cette raison que si « l'accélération séculaire de la lune, calculée d'après la loi de Newton, est plus petite que celle qui est déduite des observations », c'est que l'on ne peut matériellement pas tenir compte de tous les éléments nécessaires.

Autrement dit, si la loi de Newton, *basée sur l'expérience*,

ne peut pas être, au dire de Henri Poincaré, rigoureusement exacte, c'est que l'expérience n'embrasse pas tous les facteurs nécessaires.

Je ne pense pas qu'il faille voir dans l'établissement de la loi de Newton l'application du principe de la construction d'une courbe pour traduire le phénomène. L'histoire même de la découverte est étrangère à cette idée cependant féconde.

En 1666, Newton, étudiant les lois de Képler, s'est demandé si la force exercée par la terre sur les corps pesants ne serait pas la même que la force exercée par la terre sur la lune.

Il appliqua les théorèmes d'Huyghens, inconnus à Képler, et arriva au nombre 8,47 pour l'accélération au lieu du nombre 9,82, et il conclut tout d'abord que ces deux forces ne sauraient être identifiées parce que la différence atteint à peu près 1/6, et il resta seize ans sans reprendre la question. C'est alors que son attention fut de nouveau appelée sur ces problèmes par le géomètre anglais Hooke. Il apprit dans une séance de la Société royale de Londres, que Picard venait de mesurer en France un degré du méridien de Paris. Il copia le nombre de toises trouvé, et s'aperçut que cela donnait une valeur différente du mille. Il rentra chez lui, reprit le calcul de 1666 et constata que la discordance de 1/6 était due à l'erreur du mille anglais, et que par conséquent, la pesanteur terrestre n'était autre chose que la force exercée par la terre dans les espaces célestes. Il comprit alors l'importance de la découverte, mais il devait en ignorer les plus remarquables conséquences.

En effet, la loi d'attraction étant connue, on en déduit par l'analyse mathématique toutes les lois de la mécanique céleste, en tenant compte non seulement de l'attraction prépondérante du soleil, mais encore des forces secondaires dues aux attractions des planètes. Encore faut-il les connaître, toutes ces planètes dont les masses entrent dans les calculs.

C'est même ce qui a permis à Le Verrier de déterminer par la seule analyse, tous les éléments d'une planète inconnue avant que le télescope allemand (Galle à Berlin) n'en constate l'existence au point indiqué du ciel, le 23 septembre 1846 (cette planète est Neptune).

A propos de la traduction de phénomènes physiques par les courbes, permettez-moi de vous citer un exemple extrêmement curieux que j'ai réalisé au début de la guerre.

A cette époque, la défense contre les avions (D. C. A.) n'était pas organisée en service autonome. Chaque régiment en secteur devait installer des sections contre avions suivant un dispositif de fortune en attendant que les autocanons, expérimentés avant la guerre, pussent être construits en quantité industrielle.

Il fallait hisser une pièce sur un pivot élevé de façon à lui donner *a priori* un grand angle dans les limites moyennes d'emploi. Voulant obtenir la détermination rationnelle de cet angle, j'ai fait exécuter, par mes équipes télémétriques, une série de mesures me permettant de déterminer les altitudes, en même temps que les graphiques de marche en projection horizontale et en développement dans l'espace. Les expériences, pratiquées en avril 1915, ont porté sur cinq cents observations environ, j'ai construit la courbe de la fréquence des altitudes et j'ai constaté ainsi qu'elle suivait très sensiblement la courbe dite des probabilités, bien connue en analyse mathématique et en artillerie dans la dispersion du tir, ce qui m'a conduit à la détermination d'une altitude de plus grande fréquence, ou plafond expérimental moyen, et par suite à celle de l'angle initial pratique à donner à la pièce.

Je crois devoir faire remarquer, en passant, que l'abatage d'un avion par le tir est un cas exceptionnel dont la probabilité est extrêmement faible, mais que le but principal cherché est de former un barrage aérien continu pour empêcher les avions de franchir les lignes.

Pour rentrer dans le cadre de cette causerie, j'ajouterai que je ne puis partager l'opinion du docteur Domec au sujet du système de Laplace qu'il considère comme généralement accepté.

Je me range, avec la plus grande déférence, à l'opinion de l'astronome Faye, que j'ai eu pour professeur et dont les idées sont exposées d'une façon magistrale dans son livre remarquable intitulé : *Sur l'origine du monde : théories cosmogoniques des anciens et des modernes*. L'analyse en a été faite par M. Mocquery, inspecteur général des ponts et chaussées, à une séance de l'Académie de Dijon (Compte rendu dans les *Mémoires*, 1895-1896, p. LXXXVIII).

Mais cela ne diminue en rien la gloire de l'auteur de la mécanique céleste, dont une partie de l'œuvre s'applique et restera.

Il est curieux de constater que le docteur Domec nous fait une description de la mort du monde solaire qui ne répond pas aux idées de Laplace, puisque celui-ci a montré que « cet admirable mécanisme est fait pour durer indéfiniment », mais répond plutôt à celles de Faye.

Au reste, il semble bien que les deux théories soient appelées à faire place à une nouvelle qui ne serait plus issue directement de l'astronomie, tant il est vrai que toutes les sciences doivent se prêter maintenant un mutuel appui, convergence des efforts pour arriver à la vérité. Il est même étonnant que le docteur Domec ne s'y soit pas arrêté ; en nous parlant des rayons cathodiques du radium et plus loin de la géologie, on pouvait espérer qu'il soulèverait le voile du nouveau mystère. A côté des idées de Henri Becquerel sur la constitution de la matière, il y a encore un autre livre de Henri Poincaré, sur les hypothèses cosmogoniques (1) ; il est vrai qu'il le termine par un point d'interrogation, lui qui a dit qu'une molécule quelconque est un édifice aussi compliqué que le système solaire.

(1) Que Darboux considère comme un chef-d'œuvre.

Mais ceci se rattache à cela et, depuis, les découvertes concernant la radioactivité semblent devoir ouvrir de nouveaux horizons à nos conceptions sur le monde, sa formation, sa fin.

La masse des électrons, si infinitésimale soit-elle, n'est pas nulle. Seulement nous nous trouvons dans les phénomènes de désagrégation atomique en présence de vitesses qui se chiffrent par des 10,000 à 20,000 kilomètres par seconde pour les émissions α, 280,000 pour les éléments β qui traversent des plaques de blindage d'acier de 0^{m} 20. Ce sont les changements isolés accomplis dans ces séries différentes d'éléments, qui entrainent ces désintégrations dont parle le docteur Domec à propos de l'uranium, et qui ont produit cette véritable transmutation des corps, qui vient de révolutionner le monde savant. Car, par leur lente évolution, certains corps radioactifs constituent de véritables horloges appropriées à la mesure d'intervalles de temps géologiques qui avaient jusqu'ici échappé à toute mesure, et qui permettront peut-être même de sonder l'avenir en envisageant le retour des mêmes phases alternant comme le jour et la nuit, mais à des mégannées d'intervalle qui sont peut-être les unités bibliques de temps.

Je m'arrête ici, car je ne veux pas risquer d'atténuer la portée de la pensée du docteur Domec, elle est trop belle et trop haute, elle mérite respect et admiration. Si nous différons d'opinion sur certains points, si nous jugeons autrement certaines théories, nous sommes du moins d'accord dans le culte de la vérité et la recherche d'un bonheur qui prend sa source dans les manifestations de l'intelligence.

II.

Réponse du docteur Domec.

Dans l'étude précédemment insérée dans les *Mémoires* sous le titre : *Causeries philosophiques*, j'ai exposé un certain nombre d'idées, et loin de moi la pensée que beaucoup d'entre elles ne soient sujettes à discussion. Mon but principal était de provoquer la réflexion. Aussi ma satisfaction a été grande, lorsque j'ai écouté la critique du colonel Andrieu, notre éminent confrère, qui, sous une forme des plus courtoises, me fait quelques objections d'un ordre très élevé. Je vais essayer d'y répondre.

Après un court préambule, mon honorable contradicteur entre dans le cœur de son sujet d'une façon très vive : « Le docteur Domec s'est inspiré, dit-il, des idées de H. Poincaré, exposées dans ces trois livres immortels qui feront époque dans l'histoire de la science. Le suivrons-nous les yeux fermés sur ce terrain dangereux ? Grave détermination, car elle risque de nous faire passer de la saine logique au paradoxe en admettant pour ainsi dire, à notre insu, les principes mêmes que le grand mathématicien critique ».

Permettez-moi de vous faire remarquer que je n'ai écrit nulle part que je m'étais inspiré des idées de H. Poincaré, et voici comment je me suis exprimé : « J'ai trouvé une source de renseignements précieux dans trois livres admirables de l'illustre mathématicien H. Poincaré ». Et un peu plus loin : « Je n'emprunterai d'ailleurs à H. Poincaré que les données essentielles, celles facilement accessibles à tout esprit cultivé ». Ce n'est donc pas tout à fait la même chose ; mais ceci n'a qu'une importance relative.

Ce qui, au contraire, est grave, et, en même temps, profondément triste pour moi, c'est d'avoir, si le colonel dit vrai, et par ignorance sans doute, travesti la pensée de H. Poincaré en lui faisant dire le contraire de ce qu'il a voulu exprimer.

En d'autres termes, non seulement j'aurais mal compris les idées de H. Poincaré, mais je les aurais interprétées dans un sens diamétralement opposé.

J'ai cru tout d'abord que cette grave accusation était le prélude d'une attaque violente, mais le colonel change aussitôt de tactique. Aux lieu et place d'une attaque brusquée, nous allons voir se dérouler toute une série de travaux d'approche à longue distance, camouflés en quelque sorte, mais habilement construits.

Que peut venir faire, semble-t-il en effet, cette hypothèse de H. Poincaré, d'un être vivant infiniment plat, se mouvant sur une sphère, et à qui il serait impossible de concevoir une géométrie à trois dimensions? Ou bien celle d'un être analogue qui, partant du centre, suivrait un des rayons de cette sphère avec une vitesse uniformément retardée, et qui aurait la notion d'un infini limité ?

Le colonel Andrieu nous les rappelle cependant, bien que je n'y aie pas fait la moindre allusion dans mes *Causeries*, et voici pourquoi sans aucun doute.

Il a voulu montrer par là, que lui, mathématicien, n'a vu évidemment, dans ces exemples, rien autre chose qu'une pure fiction, tout en laissant supposer qu'un non-mathématicien aurait pu prendre cette fiction pour une réalité.

On sent déjà le but poursuivi, celui de faire naître le doute quant à la valeur de l'interprétation des idées de H Poincaré par un non-mathématicien. Cette sorte d'insinuation, nous allons la voir se préciser.

Le colonel continue la critique de la façon suivante : « Il y a lieu de remarquer, et bien des gens l'ignorent, que le postulatum d'Euclide n'est pas la proposition que l'on cite sous ce nom dans les cours élémentaires de géométrie et que le docteur Domec nous rappelle : par un point on ne peut faire passer qu'une parallèle à une droite donnée ». Suit l'énoncé de l'axiome XI de la géométrie d'Euclide qu'il considère comme le postulatum d'Euclide, le vrai. Vous suivez bien la tactique : beaucoup de gens, y compris

sans doute, dans la pensée de notre honorable confrère, le docteur Domec, ignorent le vrai postulatum d'Euclide.

Je puis vous avouer cependant que si, dans ce cas particulier, j'ai commis une faute, je suis doublement coupable, puisque la faute a été volontaire.

Vous pouvez lire à la page 149 de la thèse remarquable de G. Milhaud, un mathématicien dont j'aurai l'occasion de parler avec quelques détails un peu plus loin, ce qui suit : « Tout le monde sait que parmi les *notions communes* qu'Euclide a inscrites au début de la géométrie, il s'en trouve une qui, énoncée sous une autre forme, peut au fond se remplacer par celle-ci : Par un point on ne peut mener qu'une parallèle à une droite ». J'ai eu la curiosité de rechercher quelle pouvait être cette « notion commune » susceptible d'être remplacée par ce que j'ai appelé le postulatum d'Euclide : c'est justement la proposition citée par le colonel Andrieu.

C'est donc volontairement que j'ai choisi l'énoncé le plus simple, celui connu de tous, et cela en excellente compagnie.

On peut lire, en effet, dans *La science et l'hypothèse* de H. Poincaré, à la page 52, l'énoncé de trois axiomes géométriques; celui occupant le troisième rang est justement la proposition que j'ai énoncée comme étant le postulatum d'Euclide, et voici comment H. Poincaré s'exprime à son sujet : « On a longtemps cherché en vain à démontrer également le troisième axiome connu sous le nom de *postulatum d'Euclide* ».

Le colonel Andrieu a donc raison sans doute ; mais je n'ai sûrement pas eu tort de suivre l'exemple de Henri Poincaré, après m'être assuré que les deux propositions étaient en somme équivalentes.

Je crois d'ailleurs que H. Poincaré aurait été fort surpris si quelqu'un était venu lui dire que c'était de l'un des énoncés plutôt que de l'autre, qu'il avait tiré une définition de la ligne droite.

Quoi qu'il en soit, et pour moi cela n'a aucune importance, le colonel Andrieu, après avoir énoncé la proposition constituant ce qu'il appelle le postulatum d'Euclide, le vrai, continue ainsi : « Voilà certainement pourquoi H. Poincaré voit dans le postulatum d'Euclide une définition de la ligne droite ». Ce qui me paraît certain, c'est qu'en effet H. Poincaré a vu dans le postulatum d'Euclide une définition déguisée de la ligne droite à laquelle le colonel attache une grande importance, vous allez en voir la raison.

« Or, écrit-il, quoi qu'en dise le docteur Domec, et c'est là précisément où est la merveille, la ligne droite se conçoit parfaitement, *hypothétique*, mais vraie création de l'esprit humain; matériellement irréalisable. »

Qu'ai-je donc écrit pour mériter cette apostrophe? Voici : « Pour édifier la géométrie, les géomètres sont partis d'une idée abstraite : celle d'une ligne sans épaisseur et d'un point sans surface, ce qui en réalité ne peut pas se concevoir ».

La phrase prête peut-être à une certaine confusion. J'ai voulu dire qu'on ne pouvait pas concevoir objectivement ni un tel point, ni une telle ligne. Hypothétiquement ou comme définition, je la conçois parfaitement et suis en plein accord avec mon honorable contradicteur. Mais cet accord ne continue pas longtemps; car, après avoir démontré par des exemples fort intéressants que la ligne droite est en fait irréalisable, nous trouvons la phrase suivante : « ...Et cependant la notion de la ligne droite existe, c'est un pur concept de l'esprit, mais c'est une des vérités éternelles ! »

Il est vrai que je ne suis pas un mathématicien, mais je ne puis m'empêcher néanmoins de trouver une contradiction entre ces deux conceptions de la ligne droite : d'un côté elle est conçue comme hypothétique, de l'autre comme vérité éternelle. J'admets la première conception, je ne puis adhérer à la deuxième et j'en donnerai les raisons.

Mais d'abord ai-je bien compris la définition de la ligne ? Le colonel Andrieu me paraît y répondre par la négative, puisqu'il dit : « D'ailleurs c'est le calcul qui définit les lignes et les surfaces. La voilà bien, l'analyse mathématique ; mais ce n'est pas en apprenant les *éléments* de l'algèbre que l'on en fait, c'est plus tard, dans l'enseignement supérieur, après le baccalauréat. Ouvrez un traité d'analyse et vous me direz s'il est abordable sans initiation à un non-mathématicien ? » Je suis absolument de son avis.

Le colonel ne me paraît avoir oublié qu'une toute petite chose ; cela, sans doute, à cause d'une certaine tournure d'esprit qui admet que la généralisation de l'expérience peut conduire à la certitude. Cette petite chose est que, si la plupart des médecins ont passé directement des bancs du lycée à ceux de l'Ecole de médecine, il en est quelques-uns qui ont fait d'assez longs stages à la Sorbonne ou dans d'autres établissements similaires, avant d'apprendre l'art de guérir. Le ou les modestes parchemins de licenciés ès sciences qu'ils ont pu acquérir ne font certes pas d'eux des savants, et celui qui n'a à son actif que les diplômes de licencié ès sciences physiques et ès sciences naturelles doit être placé sans conteste parmi les non-mathématiciens. Il n'en est pas moins vrai qu'il a dû connaître les intégrales de Fresnel et les séries de Fourier, pour ne citer que deux des formules les plus connues étudiées en physique, ce qui indique tout de même qu'il a été en état d'aborder quelque traité d'analyse mathématique. Peut-être même a-t-il pu comprendre la définition de la ligne droite !

Quoi qu'il en soit, le raisonnement du colonel Andrieu est ici facile à suivre : puisque la ligne droite est une vérité éternelle, le postulatum d'Euclide, en étant une définition déguisée, l'est aussi. Comme la géométrie de Lobatchewsky a pour point de départ une proposition contraire au postulat d'Euclide, elle « est une pure spéculation fantaisiste de l'intelligence ». « Pour moi, dit-il,

c'est une hypothèse, elle heurte le principe de continuité et le bons sens. C'est pourquoi si, suivant H. Poincaré, les géométries non euclidiennes sont d'une logique impeccable, ce n'est qu'à partir du moment où l'on admet leur point de départ. Mais la vérité est une, la conclusion s'impose. S'il dit que les axiomes sont des conventions, est-ce bien son opinion qu'il exprime, n'est-ce pas plutôt celle des nominalistes, car l'axiome étant, par définition, une vérité évidente par elle-même et qui n'a pas besoin de démonstration, ne peut être une convention. »

Continuant sa critique et pour répondre à une de mes affirmations, à savoir : « Que nous ne connaissons pas et que nous ne connaîtrons jamais ce qu'est l'espace absolu », il donne une affirmation contraire : « Nous pouvons très bien, quoi qu'en dise le docteur Domec, concevoir l'espace absolu à trois dimensions ».

Nous voilà donc enfin en présence d'une attaque précise : contrairement à ce que j'ai dit, la ligne droite est une des vérités éternelles ; la géométrie de Lobatchewsky est une pure spéculation fantaisiste de l'intelligence ; l'axiome géométrique est une vérité évidente par elle-même ; l'espace absolu à trois dimensions peut parfaitement se concevoir. Voilà des affirmations auxquelle je suis loin de refuser toute valeur ; elles traduisent des idées que beaucoup de grands savants admettent en tout ou en partie. Contiennent-elles une part tout au moins de vérité ? Cela est fort possible. Pourquoi ne puis-je les admettre ? Je vais essayer d'en donner les raisons.

Mais avant d'aborder ce sujet, le seul qui m'intéresse vraiment, j'ai le vif regret d'avoir à répondre à la critique que j'ai signalée au commencement de ce travail. Aurais-je admis, sous l'autorité de H. Poincaré, dans mes *Causeries philosophiques*, les principes mêmes que ce savant critique ?

Cette réponse, c'est H. Poincaré lui-même qui va nous

la donner ; il me suffira de le citer un peu longuement ; cela est nécessaire. De plus, ces citations, je ne les prendrai pas dans le cœur de tel ou tel de ses ouvrages, car on pourrait m'objecter encore qu'il est possible de faire dire à un auteur ce que l'on veut en citant quelques passages bien choisis. Je les prendrai dans l'Introduction. Personne, je crois, ne pourra penser que, dans l'introduction de chacun de ses livres, un auteur de la valeur de H. Poincaré aurait pu placer des énigmes capables de tromper le lecteur sur les théories qu'il désire exposer. Ici, remarquez-le bien, je ne cherche ni à attaquer, ni à défendre les idées de H. Poincaré, mais à montrer que si quelqu'un a commis une grave erreur en interprétant à faux la pensée de H. Poincaré, ce n'est peut-être pas moi.

Voici de quelle façon s'exprime H. Poincaré dans l'introduction de son livre, *La science et l'hypothèse :*

« Pour un observateur superficiel, la vérité scientifique est hors des atteintes du doute ; la logique de la science est infaillible, et si les savants se trompent quelquefois, c'est pour en avoir méconnu les règles.

» Les vérités mathématiques dérivent d'un petit nombre de *propositions évidentes* par une chaîne de raisonnements impeccables ; elles s'imposent non seulement à nous, mais à la nature elle-même. Elles enchaînent pour ainsi dire le Créateur et lui permettent seulement de choisir entre quelques solutions relativement peu nombreuses...

» Voilà quelle est, pour bien des gens du monde, pour les lycéens qui reçoivent les premières notions de physique, l'origine de la certitude scientifique. Voilà comment ils comprennent le rôle de l'expérimentation et des mathématiques...

» Quand on a un peu plus réfléchi, on a aperçu la place tenue par l'hypothèse ; on a vu que le mathématicien ne saurait s'en passer et que l'expérimentateur ne s'en passe pas davantage. Et alors on s'est demandé si toutes ces constructions étaient bien solides, et on a cru qu'un souffle

allait les abattre. Être sceptique de cette façon, c'est encore être superficiel. Douter de tout ou tout croire, ce sont deux solutions également commodes, qui l'une et l'autre nous dispensent de réfléchir. »

Puis, parlant de certaines hypothèses qui ne sont des hypothèses qu'en apparence, et se réduisent à des définitions ou à des conventions déguisées, il continue : « Ces dernières se rencontrent surtout dans les mathématiques et dans les sciences qui y touchent. C'est justement de là que ces sciences tirent leur rigueur ; ces conventions sont l'œuvre de la libre activité de notre esprit qui, dans ce domaine, ne reconnaît plus d'obstacle. Là, notre esprit peut affirmer, parce qu'il décrète ; mais entendons-nous : ces décrets s'imposent à notre science, qui sans eux serait impossible ; ils ne s'imposent pas à la nature. Ces décrets pourtant sont-ils arbitraires ? Non, sans cela ils seraient stériles. L'expérience nous laisse notre libre choix, mais elle le guide en nous aidant à discerner le chemin le plus commode. »

Après avoir fait remarquer que la généralisation de ce caractère de libre convention avait conduit certains philosophes à ce qu'on appelle le nominalisme, il poursuit : « S'il en était ainsi, la science serait impuissante. Or, nous la voyons chaque jour agir sous nos yeux. Cela ne pourrait être si elle ne nous faisait connaître quelque chose de la réalité, mais ce qu'elle peut atteindre, ce ne sont *pas les choses elles mêmes*, comme le pensent les dogmatistes naïfs, ce sont seulement les rapports entre les choses ; en dehors de ces rapports, il n'y a pas de réalité connaissable. »

Voici ce qu'il dit un peu plus loin à propos de l'espace :

« Un autre cadre que nous imposons au monde, c'est l'espace. D'où viennent les premiers principes de la géométrie ? Nous sont-ils imposés par la logique ? Lobatchewsky a montré que non, en créant les géométries non euclidiennes.

» L'espace nous est-il révélé par nos sens ? Non encore,

car celui que nos sens pourrait nous montrer diffère absolument de celui du géomètre. La géométrie dérive-t-elle de l'expérience ? Une discussion approfondie nous montrera que non. Nous concluons donc que ses principes ne sont que des conventions ; mais ces conventions ne sont pas arbitraires, et transportés dans un autre monde (que j'appelle le monde non euclidien et que je cherche à imaginer), nous aurions été amenés à en adopter d'autres. En mécanique, nous serions conduits à des conclusions analogues, et nous verrions que les principes de cette science, quoique plus directement appuyés sur l'expérience, participent encore du caractère conventionnel des postulats géométriques. Jusqu'ici le nominalisme triomphe, mais nous arrivons aux sciences physiques proprement dites. Ici la scène change. »

Voilà ce que H. Poincaré a écrit dans *La science et l'hypothèse*. Aurait-il changé d'avis dans *La valeur de la science* ? Une courte citation vous édifiera à ce sujet : « Mais si la vérité est le seul but qui mérite d'être poursuivi, pouvons-nous espérer l'atteindre ? Voilà de quoi il est permis de douter. Les lecteurs de mon petit livre sur *La science et l'hypothèse* savent déjà ce que j'en pense. »

Ce changement se serait-il donc produit dans *Science et méthode*, ainsi que nous le laisserait supposer le colonel Andrieu, lorsqu'il nous dit, à propos du postulatum d'Euclide, que H. Poincaré le considère comme une vérité ? Pas davantage.

H. Poincaré écrit, en effet, au commencement des conclusions du chapitre : « Les logiques nouvelles » : « Voici trois vérités : le principe d'induction complète ; le postulatum d'Euclide ; la loi physique d'après laquelle le phosphore fond à 44° (citée par M. Le Roy). » Je mets au défi tout lecteur attentif qui lira ce chapitre en entier, de prouver que H. Poincaré, en citant ces trois vérités, a voulu parler de trois vérités absolues. Mais ne suffit-il pas de lire la troisième de ces vérités, qui est une loi expérimentale, pour

se convaincre du sens relatif qu'il a voulu donner au mot vérité? N'a-t-il pas démontré par ailleurs, en effet, que l'expérience généralisée ne pouvait aboutir qu'à une plus ou moins grande probabilité ?

Il suffira de méditer quelques instants ces citations pour apprécier à leur juste valeur les critiques qui m'ont été faites relativement à l'interprétation des idées de H. Poincaré. Ce dernier considère-t-il la géométrie de Lobatschewsky comme une spéculation fantaisiste de l'intelligence? Vous avez entendu sa réponse : « D'où viennent les premiers principes de la géométrie ? Nous sont-ils imposés par la logique ? Lobatschewsky a montré que non en créant les géométries non euclidiennes. » Est-ce là, je le demande, une façon de traiter ces géométries de spéculations fantaisistes ?

H. Poincaré, en disant que les axiomes géométriques sont des conventions, a-t-il simplement traduit la pensée des nominalistes ? Écoutez à nouveau ce qu'il dit lui-même, après avoir affirmé que les premiers principes de la géométrie ne sont imposés ni par la logique, ni par l'expérience :

« Nous conclurons que ses principes ne sont que des conventions ; mais ces conventions ne sont pas arbitraires, et transportés dans un autre monde (que j'appelle non-euclidien et que je cherche à imaginer), nous aurons été amenés à en adopter d'autres. »

Peut-on, après cela, affirmer que H. Poincaré exprime non sa propre pensée, mais celle des nominalistes ? Certainement pas. H. Poincaré combat, certes, les nominalistes ; mais non pas à la manière supposée par le colonel.

Il admet, comme les nominalistes, que les axiomes géométriques, *sans exception*, sont des conventions ; mais il leur oppose que ces conventions ne sont pas arbitraires, et leur montre la beauté et l'utilité des sciences mathématiques. Dans les sciences expérimentales, il met en évidence la valeur de l'expérience généralisée qui conduit à des vérités relatives de la plus haute importance.

Avec de très faibles moyens je n'ai pas cherché à établir autre chose. Et c'est à cause de cela que je pourrais être accusé de compliquer l'entendement humain par de vains paradoxes ?

Je crois avoir répondu d'une façon probante au reproche d'avoir mal interprété les idées de H. Poincaré.

Passons maintenant aux idées que j'ai soutenues et qui sont en contradiction avec les affirmations du colonel Andrieu que j'ai énumérées précédemment.

Je suis certes loin de refuser toute valeur à cette façon de voir ; beaucoup de mathématiciens sont d'ailleurs, avec quelque variante, du même avis. Ont-ils raison ? Je me permets d'en douter ; de grands esprits ont soutenu des idées contraires.

Observez d'abord la prudence de Kant en ces matières.

On sait, en effet, que Kant considérait les axiomes de la géométrie euclidienne comme des nécessités résultant de la nature de notre esprit, à l'exclusion de tous les autres systèmes de proposition qu'ont tenté d'y substituer les géométries dites non euclidiennes. Aux yeux de Kant, déclarer nécessaires les axiomes de la géométrie euclidienne, c'est affirmer que, étant donné notre esprit, *tel qu'il est*, nous ne pouvons pas nous écarter, dans l'intuition, des notions exprimées par ces axiomes.

Mais notre esprit, *tel qu'il est*, est-il un esprit d'une puissance telle qu'on puisse décréter, comme absolument vraies, les choses qui lui paraissent évidentes ? Kant paraît bien en avoir douté. Notre intuition actuelle est inséparable d'une notion d'espace à trois dimensions ; mais qui pourrait affirmer que l'espace n'a pas quatre dimensions ou même davantage ?

Ce n'est pas par pure fantaisie, comme l'a dit le colonel Andrieu, que H. Poincaré a imaginé la conception que pourrait avoir de l'espace un être infiniment plat glissant sur une sphère ; il a voulu montrer qu'avec notre intelli-

gence, un tel être ne pourrait pas concevoir notre géométrie à trois dimensions. Qui nous dit qu'il n'existe pas, dans d'autres mondes, des êtres supérieurs à nous ou simplement placés dans des conditions autres, ayant une conception de l'espace différente de la nôtre?

Que nous dit H. Poincaré à propos de la notion d'espace et de temps ? « Ce n'est pas la nature qui nous les impose, c'est nous qui les imposons à la nature. »

Cette façon de concevoir l'espace est certes critiquée par des savants de valeur ; le colonel Andrieu nous cite M. Badoureau, pour qui H. Poincaré a eu tort de conclure à la non-existence d'un espace et d'un temps absolus ; mais combien cependant cet auteur est réservé quand il ajoute : « Nous regardons l'espace et le temps comme des réalités extérieures à nous, infiniment probables, mais très mal connues de nous ».

Le colonel est beaucoup plus affirmatif : « Nous pouvons très bien, dit-il, quoi qu'en dise le docteur Domec, concevoir l'espace absolu à trois dimensions ».

Je souhaite de tout cœur que le colonel Andrieu nous dise d'une façon claire et nette ce qu'il entend par espace absolu à trois dimensions, car pour moi, je ne concevrais, géométriquement parlant, l'espace absolu que s'il était possible de rapporter les mesures à un point fixe, immobile. Or, jusqu'à présent, personne n'y est parvenu et je doute fort qu'on y parvienne jamais.

Bien plus encore, cet espace ainsi conçu ne serait considéré comme absolu que par les géomètres ; car l'esprit humain ne comprendra jamais ce que peut être cette immensité sans fin, cette sphère qu'on se plaît à imaginer, dont on ne connaît pas le centre et qui n'a pas de périphérie et où, avec des vitesses vertigineuses, circulent les mondes.

Non, l'esprit humain ne peut pas concevoir l'espace absolu; il devrait être d'une puissance infinie. Il ne pourra même jamais, sauf en tant qu'hypothèse ou définition, concevoir la ligne droite, puisqu'elle peut se prolonger indéfiniment.

Mais revenons à l'espace à trois dimensions des géomètres, qui, à l'heure actuelle, est mis en doute par les physiciens relativistes et tout particulièrement par Einstein : ils introduisent, en effet, dans la notion d'espace, le temps.

Bien avant Einstein, quoique d'une autre façon, le grand physicien mathématicien Helmholtz s'est efforcé de montrer qu'il n'est pas impossible de créer idéalement l'intuition d'un espace où les axiomes ordinaires ne seraient plus vrais. Les conclusions de Helmholtz ont été certes discutées et le sont encore ; mais est-il permis de les passer sous silence ou les réfuter par une simple affirmation ?

Les géomètres non euclidiens ont employé d'autres moyens pour montrer que l'on pouvait se passer des axiomes euclidiens.

Le colonel Andrieu nous a bien affirmé que la proposition de Lobatchewsky n'était qu'une pure spéculation fantaisiste de l'esprit. Spéculation de l'esprit, j'en conviens ; mais fantaisiste et sans valeur, c'est une autre chose. Notre esprit, certes, *tel qu'il est*, ne peut pas concevoir que, par un point donné, on puisse mener plusieurs parallèles à une droite. A quoi est-on parvenu cependant en admettant ce point de départ qui, au premier abord, paraît fantaisiste en effet ? A construire une géométrie non seulement d'une logique impeccable, mais telle qu'elle pourrait se substituer pour notre usage à la géométrie ordinaire. Elle serait seulement, au dire de H. Poincaré, moins commode.

L'édifice imposant qui s'est édifié sur les axiomes de la géométrie ordinaire, sans jamais se heurter à une contradiction, n'est nullement une preuve irréfutable de l'exactitude de ces axiomes, puisque les géomètres non euclidiens se servent des mêmes principes pour montrer que le postulat d'Euclide n'est pas une vérité nécessaire.

Les géométries non euclidiennes, quoi qu'on en puisse dire, sont un argument puissant en faveur de la relativité de la science mathématique.

Cette relativité est d'ailleurs brillamment soutenue dans la thèse à laquelle j'ai déjà fait allusion, d'un philosophe scientifique moderne, mort récemment, jeune encore, esprit très profond et très pénétrant, G. Milhaud. Dans ce livre admirable intitulé : *Les conditions et les limites de la certitude logique*, G. Milhaud montre, avec des arguments puissants, que les limites de cette réponse déjà longue me mettent dans l'impossibilité de développer, « qu'en dehors du domaine de l'observation, nous sommes incapables d'affirmer, au nom du principe de contradiction, une vérité dont l'objet ne soit pas une fiction de notre esprit ». « Nous allons tâcher de montrer, écrit-il, que la rigueur absolue, dont les sciences mathématiques nous donnent l'impression, appartient à une mathématique idéale dont elles participent plus ou moins, à une sorte de logique pure, qui se trouve au fond de tous les raisonnements, tout en étant distincte de ce qui fait leur objet. »

Et à propos du rôle des mathématiques dans la science générale, que dit-il? « La mathématique ne nous permet jamais de porter sur les phénomènes non observés une affirmation certaine, à l'abri du principe de contradiction. Quand ayant pris son essor, à l'occasion de quelques postulats suggérés par l'observation, elle se montre particulièrement utile et instructive, non seulement elle ne permet jamais qu'une prédiction probable, mais encore les prédictions d'un certain ordre fussent-elles indéfiniment réalisées, elle n'apprend jamais rien sur les postulats, envisagés non seulement dans leur signification métaphysique, mais même dans leur réalité phénoménale. »

En résumé, la thèse de G. Milhaud est que les mathématiques, pour si poussé que soit leur développement, ne nous font rien connaître qui ne soit dans les postulats qu'on admet à leur base. Elles ne nous apprennent rien de plus, et sont impuissantes à nous démontrer la légitimité ou la non-légitimité de ces postulats.

N'ai-je pas le droit de conclure que toutes les vérités aux-

quelles nous parvenons sont des vérités relatives dont nous sommes impuissants à établir la certitude logique, la seule qui puisse nous donner la certitude absolue? La ligne droite n'est donc pas pour moi une vérité éternelle ; la géométrie de Lobatchewsky n'est pas une pure spéculation fantaisiste de l'esprit ; l'axiome géométrique n'est pas une vérité évidente par elle-même ; l'espace absolu ne peut pas se concevoir. Telle est ma réponse à la partie la plus importante, à mon avis, de la critique faite à mes *Causeries philosophiques*.

Continuons néanmoins, car tout est intéressant dans l'exposé du colonel Andrieu. J'ai dit que les physiciens et astronomes, pour la mesure du temps, admettent *a priori* que les battements du pendule ont tous la même durée. Le colonel aurait mieux aimé que j'eusse mis *a posteriori*.

J'aurais pu certes supprimer l'expression *a priori*, ou mieux peut-être, à l'exemple de H. Poincaré, lui substituer les mots « par définition », mais je ne crois pas qu'il eût mieux valu mettre *a posteriori*, puisque d'après ce que nous dit le colonel lui-même, la formule de Borda ne nous conduit qu'à une approximation.

Passant à la loi de Newton, mon très honorable contradicteur « ne pense pas qu'il faille voir dans l'établissement de la loi de Newton l'application du principe de la construction d'une courbe pour traduire le phénomène ».

Cela est fort possible. Il profite de l'occasion pour nous faire un historique magistral de cette loi, et à ma grande satisfaction, il complète, fort heureusement, le résumé forcément très succinct que j'en ai fait. Je n'ajouterai qu'une petite anecdote tirée d'Arago. Lorsque, après les résultats obtenus par Picard, Newton eut refait son calcul, qui se trouva en concordance avec l'idée qu'il s'était faite de la pesanteur, « cet accord, dit Arago, mit le célèbre physicien dans une excitation nerveuse si intense qu'il

ne put vérifier son calcul et qu'il fut obligé de confier ce soin à un de ses amis ».

Avant d'aborder la dernière partie de ma réponse et afin de lui laisser plus de clarté, je crois utile de dire quelques mots à propos de la masse des électrons. Le colonel Andrieu dit que « la masse des électrons, si infinitésimale soit-elle, n'est pas nulle ». Une remarque s'impose : veut-il parler de la masse électromagnétique ou de la masse proprement dite ? car, dans les expériences qu'on a faites, on a supposé aux électrons deux sortes de masse : la masse réelle ou mécanique du support matériel et la masse électromagnétique représentant la réaction de l'éther contre la charge électrique de l'électron en mouvement.

Les calculs d'Abraham (1) et les expériences de Kauffmann (2) ont établi que la masse mécanique proprement dite est *nulle* et que la masse des électrons est d'origine exclusivement électromagnétique, autrement dit que le support matériel est absent chez les électrons qui se réduisent à des charges électriques en mouvement.

La masse électromagnétique, qui traduit l'inertie de la charge électrique en mouvement dans l'éther, croît avec la vitesse et tend vers l'*infini* quand cette vitesse se rapproche de celle de la lumière, et non vers zéro, comme une erreur de transcription me l'a fait dire dans mes *Causeries philosophiques*.

Le colonel me paraît également avoir fait une légère confusion en écrivant que les rayons β « traversent des plaques de blindage d'acier de 0m 20 ». Les rayons du radium les plus pénétrants sont les rayons γ, qui d'ailleurs ne sont pas de nature corpusculaire, et doivent être rapprochés des rayons X.

(1) Max Abraham, *Theoria der Elektrizitæt*, t. II.

(2) W. Kauffmann, *Sur la masse électromagnétique des électrons*, dans *Les quantités élémentaires d'électricité (ions, électrons, corpuscules)*, mémoires réunis et publiés par H. Abraham et P. Langevin, t. I, p. 294.

Nous arrivons enfin à la dernière partie de la critique du colonel. Il me reproche : 1° d'avoir choisi, pour la formation du système solaire, la théorie cosmogonique de Laplace, tandis qu'il accorde une préférence marquée à celle de Faye ; 2° il constate, et avec juste raison, que l'hypothèse que j'ai faite de la mort possible du monde est en contradiction avec la théorie de Laplace. C'est, à mon avis, la partie la plus juste de sa critique. Je regrette qu'il l'ait à peine effleurée ; car il m'oblige, pour que tout le monde puisse comprendre, de faire, et avec moins de compétence, ma propre critique.

Voici d'abord les raisons qui m'ont déterminé à donner la préférence à la théorie de Laplace sur celle de Faye :

La théorie de Laplace, dès qu'elle a été formulée, a eu la plus grande vogue que l'on puisse imaginer ; elle expliquait pour ainsi dire tous les phénomènes connus à cette époque. Mais on découvrait bientôt quatre satellites à Uranus et un à Neptune, ayant un mouvement rétrograde par rapport à la planète qui leur a donné naissance, faits que la théorie de Laplace n'explique pas.

C'est vraisemblablement pour en donner une explication satisfaisante que Faye a été amené à formuler sa théorie qui, en effet, rend compte de ces phénomènes. Malheureusement pour le système de Faye l'astronomie a continué ses progrès : on connaît aujourd'hui neuf satellites à Jupiter, et les deux plus éloignés de la planète, à l'exclusion des autres, ont un mouvement franchement rétrograde. On connaît également dix satellites à Saturne ; le plus éloigné de la planète, qui est le neuvième par la date de sa découverte, a seul entre tous un mouvement rétrograde. Ces faits, inconnus de Faye, ne s'expliquent pas davantage par sa théorie que par celle de Laplace.

Enfin on lit dans la préface des *Leçons sur les hypothèses cosmogoniques*, de H. Poincaré : « Plus on étudie cette question de l'origine des astres, moins on est pressé

de conclure » ; et il finit en disant : « Nous ne pouvons donc terminer que par un point d'interrogation ».

Je me suis donc trouvé en présence de plusieurs théories manifestement insuffisantes. C'est alors que je me suis rappelé avoir lu que, d'après H. Poincaré, le système de Laplace était encore celui qui donnait l'explication du plus grand nombre de faits observés, et j'ai vu cette opinion confirmée par l'abbé Moreux, dans un article de la *Revue scientifique* de ces dernières années.

Voilà les seules raisons qui ont déterminé, sans grand enthousiasme, le choix du système de Laplace.

C'est d'ailleurs cette insuffisance manifeste des théories cosmogoniques actuelles, qui m'a autorisé, dans une certaine mesure, à abandonner les principes mêmes qui sont à leur base, lorsque j'ai émis l'hypothèse, très hasardée peut-être, de la fin du monde par un ralentissement de la vitesse des planètes dans leur mouvement autour du soleil.

Pour Laplace en effet, la vitesse de la terre, par exemple, autour du soleil, serait constante ; pour Faye, la terre, comme dans l'hypothèse que j'ai faite, finirait bien par se précipiter sur le soleil, mais pour une cause absolument différente, car d'après lui la terre décrit autour du soleil une sorte de spirale avec une vitesse angulaire de plus en plus grande et finira par tomber sur lui. Mon hypothèse est donc, malgré les apparences, plus en contradiction, encore si l'on peut dire, avec celle de Faye qu'avec celle de Laplace. Examinons en quelques mots les grands principes de mécanique qui sont à la base des systèmes de Laplace et de Faye.

Ni l'un ni l'autre n'ont perdu de vue le principe des aires en vertu duquel l'aire décrite par le rayon vecteur d'une molécule, dans un temps donné, est constante. Ce principe admis, la conséquence sera telle, qu'une masse animée d'un mouvement de rotation, verra la vitesse angulaire augmenter à mesure que cette masse se contrac-

tera, c'est-à-dire à mesure que diminuera le rayon vecteur de chacune de ses molécules. Que conclure d'après cela ? C'est que la terre, depuis son origine, a tourné de plus en plus vite sur elle-même Si, d'après certains astronomes, le jour sidéral augmente, c'est à cause de l'effet des marées, alors que l'accélération du mouvement terrestre est pour ainsi dire nul, parce que l'épaisseur de la croûte de notre planète met obstacle à sa contraction.

Cette augmentation du jour sidéral serait d'ailleurs bien faible : d'une seconde en cent mille ans d'après Delaunay (1).

Mais cette loi des aires ne peut s'appliquer qu'aux corps en rotation ; elle ne peut nullement intéresser les corps dans leur mouvement de translation. Aussi Faye, pour expliquer la fin de la terre par sa précipitation sur le soleil, suppose que la terre se meut dans un milieu résistant, l'éther hypothétique des physiciens sans doute. On démontre, en effet, en mécanique que dans ces conditions, et aussi faible que puisse être la densité de ce milieu, le demi-grand axe de l'orbite ira en diminuant. La théorie de Faye admet donc que l'année tropique va en diminuant, autrement dit que la terre parcourt l'écliptique avec une vitesse de plus en plus grande. Oh ! l'accélération ne serait pas bien considérable, l'année tropique diminuerait de 0,5 seconde par siècle.

S'il en était qui voulussent attendre que, par suite de l'augmentation constante du jour sidéral et de la diminution de l'année tropique, le jour sidéral ait la même durée que l'année tropique comme cela est arrivé pour la lune, ils devraient attendre longtemps !

Pourquoi ai-je donc cru, malgré tout, pouvoir émettre une hypothèse sur la fin de la terre ? D'abord parce que depuis longtemps elle m'a paru séduisante ; ensuite, et surtout, parce que je n'ai pas trouvé antiscientifique de généraliser une hypothèse de H. Poincaré, exprimée dans

(1) *Annuaire du Bureau des longitudes* de 1898.

mes *Causeries* et dont je rappelle la première partie : « Ne pourrait-on pas dire avec quelque apparence de raison que par suite de la dissipation constante de l'énergie, les vitesses des corps ont dû tendre à diminuer? etc. » Il ne m'a pas paru absurde de généraliser pour l'avenir ce qu'il n'appliquait qu'au passé.

Jetons, pour terminer, un coup d'œil d'ensemble sur la critique du colonel Andrieu. Il a voulu tout spécialement mettre en garde contre certaines idées que j'ai émises, qu'il trouve déprimantes et dont certaines sont qualifiées de vains paradoxes. Il me compare, sans l'affirmer d'une façon expresse, aux nominalistes.

Cela, à mon avis, est complètement inexact.

Les nominalistes n'accordent aucune valeur réelle à la science, qui est faite, d'après eux, de conventions arbitraires. Nulle part je n'ai exprimé pareille opinion. Quand j'ai dit que les axiomes géométriques étaient des conventions, loin de moi la pensée que ces conventions étaient quelconques.

Les mathématiciens ont choisi celles qui correspondaient le mieux à notre entendement. De plus, j'ai exalté, dans la mesure de mes moyens, la beauté et l'utilité des mathématiques.

Pour les sciences expérimentales, j'ai affirmé que la généralisation de l'expérience ne permettait pas de parvenir à la certitude, mais très souvent à une probabilité telle que c'était pour nous l'équivalent de la certitude, et j'ai montré de mon mieux la beauté et l'utilité de ces sciences.

En résumé, j'ai tenté, avec l'espoir de rester aussi près de la vérité que possible, de me tenir, à l'exemple de Henri Poincaré, dans un juste milieu entre les nominalistes qui nient tout, et les scientistes qui croient que la science seule peut arriver à tout expliquer d'une façon certaine.

Mais, comme je l'ai dit, la science est déterministe, et non seulement en biologie, mais même en mathématiques,

lorsqu'on admet certains principes comme ayant une valeur absolue, on arrive à des conclusions que je considère comme désastreuses.

Qu'arrive-t-il, par exemple, lorsqu'on attribue à certains principes de la mécanique rationnelle les mieux établis une valeur absolue, applicable à l'*univers* ? Il arrive comme conséquence qu'aucun mouvement volontaire ne peut être exécuté. C'est la négation de toute liberté.

J'aime mieux admettre que les principes de la mécanique rationnelle ne représentent que des vérités relatives, que d'admettre que je ne suis pas responsable de tout au moins quelques-uns de mes actes. S'il en est que cette question intéresse, ils la trouveront exposée en un langage clair et précis dans la thèse de G. Milhaud au chapitre : « La mécanique et la liberté ».

Je crois d'ailleurs que je ne serais pas bien loin de la vérité, si je concluais en disant que les idées sur la science de mon savant confrère de l'Académie et les miennes, ne sont pas peut-être aussi éloignées qu'on pourrait le supposer à première vue. L'un et l'autre nous aimons la science, l'un et l'autre nous en admirons les beautés, l'un et l'autre nous en comprenons la valeur.

La seule différence, c'est que l'un considère certains principes, certaines lois comme ayant une valeur absolue ; l'autre leur attribue seulement une valeur relative, mais largement suffisante pour les besoins de l'esprit humain.

C'est en somme l'esprit humain qui crée la science ; il la crée à son image. Cette belle science, il la cultive et la développe chaque jour, mais elle a une limite cependant. Comment en serait-il autrement à moins d'admettre que l'esprit humain n'ait pas lui-même une limite, et qu'il soit par conséquent infini ?

III.

Conclusions, par le lieutenant-colonel Andrieu.

Il est constant que nous nous trompons souvent dans nos jugements sur la pensée d'autrui, soit par insuffisance d'éléments d'appréciation, soit par idée préconçue. Si je me suis trompé en ce qui concerne celle de notre éminent confrère, le docteur Domec, je suis prêt à le reconnaître et à faire amende honorable. Mais, auparavant, je tiens à faire remarquer qu'il m'a fait plutôt un procès de tendance qu'un procès d'espèce. Car c'est bien plus sur des intentions, qu'il me prête gratuitement, que sur des propositions nettement formulées, qu'il appuie son raisonnement.

Je répète : « propositions nettement formulées », et non pas comme il le dit : « travaux d'approche à longue distance, camouflés en quelque sorte ». C'est mal me connaître, je ne camoufle jamais ma pensée! En raison de mon passé, il a voulu faire une plaisanterie facile, d'allure militaire, mais l'ophtalmologue a mal vu.

Avant de remettre les choses au point, il me paraît nécessaire de rappeler que nos discussions courtoises ne sont pas faites pour se localiser dans cette enceinte. Elles ont un écho, si affaibli soit-il, dans le grand public dijonnais. Aussi, je ne saurais trop insister sur mon intention très arrêtée de n'avoir eu en vue qu'une discussion sur des idées générales, pouvant intéresser tout esprit curieux.

Un concept de la science a été présenté, je sais que l'opinion d'un seul ne représente pas celle de l'ensemble, mais encore faut-il que l'on sache qu'il peut y en avoir une autre.

Tout d'abord, ce jugement sur mon compte, que porte mon savant contradicteur, de ne pas vouloir reconnaître les capacités mathématiques du corps médical, en général,

et les siennes en particulier, est pour le moins étrange. Le docteur Domec ignore donc qu'un chef de corps a des médecins sous ses ordres, et qu'un de ses premiers devoirs est d'être renseigné sur leurs antécédents scientifiques qui figurent au dossier personnel. Outre les amis que je compte encore parmi les médecins depuis ma jeunesse scolaire où je les ai vus au travail à la Sorbonne ou ailleurs, j'ai connu des médecins-majors de premier ordre, dans les quatre régiments que j'ai eu l'honneur de commander successivement au feu, et je sais que le corps médical compte actuellement plusieurs médecins et chirurgiens sortant de l'Ecole polytechnique, ce qui est un témoignage de haute estime pour cette noble carrière. Et en ce qui le concerne personnellement, le docteur Domec oublie la visite que je lui fis, le 14 mai 1920, pour lui demander des renseignements mathématiques au sujet des phénomènes de la vision dont j'étudiais le rendement graphique pour le livre que j'avais en préparation à cette époque (1) Il a constaté que je n'ignorais pas la source de documentation fournie par l'*Encyclopédie française d'ophtalmologie*, publiée sous la direction de Valude et Lagrange, où j'avais déjà puisé.

C'était donc, de ma part, reconnaître qu'il existait dans le corps médical une pléiade de cerveaux d'élite, puissamment doués scientifiquement, à laquelle je l'associais du fait même de ma consultation d'ordre technique.

Dès lors, pourquoi le docteur Domec suppose-t-il que je puisse croire qu'il a travesti la pensée de Henri Poincaré? Il l'interprète d'une autre façon, voilà tout. Il reconnaît que toutes les idées du grand mathématicien ne sont pas aussi facilement accessibles à tout esprit cultivé.

Dans ces conditions, il était tout naturel que je donne un aperçu du genre de ses arguments. Tout en conservant mon indépendance d'opinion, j'aime à prendre le public

(1) *Les révélations du dessin et de la photographie à la guerre* (Gauthier-Villars, éditeur).

ou le lecteur à témoin et le faire juge de la thèse soutenue. On le convainc mieux, si l'on a raison, ou bien, on provoque la controverse fructueuse, si l'on a tort.

C'est ainsi qu'à propos du postulatum d'Euclide, il n'était pas du tout question de savoir si oui ou non le docteur Domec ignorait la proposition exacte, ni de lui faire dire où il l'avait connue. Mais il est un fait notoire, c'est qu'elle est peu connue ou oubliée.

En l'espèce, la restitution avait un tout autre but sur lequel je crois devoir insister, car il me paraît avoir échappé à la critique de mon savant confrère.

Milhaud, chez qui il a puisé sa documentation, dit lui-même sous une forme prudente et réservée que parmi les notions communes qu'Euclide a inscrites au début de la géométrie, il s'en trouve une qui, *énoncée sous une autre forme, peut au fond se remplacer* par la formule bien connue. Donc, historiquement, elle est fausse en tant qu'attribuée à Euclide. Je concède que cela n'a qu'une importance relative, parce qu'elle est un corollaire logique de la proposition vulgaire, mais du fait qu'elle est un corollaire, ce n'est plus un postulatum !

Or, la citation exacte sur laquelle je n'ai pas assez insisté et à laquelle je vous prie de vous reporter, a une importance capitale, car c'est elle seule qui justifie la conception de la ligne droite.

Quand on fait tourner une transversale autour d'un point à partir du moment où elle est perpendiculaire à une droite, c'est-à-dire où elle forme deux angles adjacents égaux (perpendiculaire unique sans postulatum), l'un de ces angles adjacents va diminuer et tendre vers 0, l'autre va augmenter et tendre vers 180°, l'angle qu'elle fait avec sa position initiale augmente et tend vers 90°.

C'est justement cette dernière limite qui constitue la parallèle orthodoxe, qui ne peut exister que dans le concept de la ligne droite, concept que j'ai mal défini, je l'avoue, parce qu'il est métaphysique, car j'estime que ce n'est pas

nous qui imposons nos définitions à la nature, ce serait trop d'orgueil :

> L'homme y passe à travers des forêts de symboles
> Qui l'observent avec des regards familiers,

comme a dit Baudelaire.

C'est la nature qui nous impose certaines notions qui préexistent, et cela par une sorte de radioactivité psychique — si j'ose m'exprimer ainsi — mais qui n'est que la conséquence de l'idée que j'ai émise dans mon discours de réception à l'Académie, à propos de l'étincelle sacrée, que tout être possède en lui-même, enveloppée d'une gangue humaine plus ou moins épaisse, plutôt plus que moins pour le commun des mortels! C'est d'ailleurs, soit dit en passant, grâce à cette théorie personnelle que je m'explique les remarquables idées du docteur Le Bon sur la psychologie des foules. (Encore un autre médecin de très haute valeur intellectuelle, dont j'apprécie une grande partie des idées.)

Revenons au mouvement de ma droite métaphysique et à l'angle qu'elle fait avec sa position initiale. Cet angle qui tend vers 90°, va passer un instant à la position où Lobatchewsky définit son angle de parallélisme et nous y arrête pour le calculer au moyen d'une fonction hyperbolique dans laquelle entre un paramètre arbitraire à déterminer par l'expérience, ce qui est un comble! Je n'invente pas, je suis l'exposé de ses idées et voilà pourquoi je dis que cette notion est paradoxale, elle heurte le bon sens et le principe de continuité et ne peut être comprise qu'après une forte culture mathématique.

Mais j'irai plus loin : si le docteur Domec ne veut pas que je dise qu'il s'est inspiré des œuvres de celui qui, en somme, est notre maître à tous deux, Henri Poincaré, c'est qu'il se retranche derrière ses opinions, eh bien! je l'admire sans réserve, mais en ce qui me concerne, Messieurs, je vous dois une humble confession ; quand le premier ouvrage de Poincaré a paru, j'avoue que, du

premier coup, j'ai été assis — passez-moi l'expression — et il m'a fallu du temps pour me remettre. Bien des camarades restés aussi curieux de science sont venus me demander « que penser ? », « que conclure ? ». Beaucoup de lecteurs ont été fortement troublés, ébranlés même, et ce nuage qui a obscurci certains esprits, s'est assez étendu pour provoquer dans le grand public ce sophisme de « la faillite de la science », auquel on a rattaché le nom de Brunetière. Voilà pourquoi j'estimais déjà vers 1902 que l'œuvre de Poincaré était... presque dangereuse ! Je ne suis pas le seul. Le 28 juin 1917, notre docte et vénérable grande sœur aînée, l'Académie française, la seule, l'unique, admettait Alfred Capus au fauteuil de Henri Poincaré, et ce dernier était reçu par Maurice Donnay. Or Alfred Capus et Maurice Donnay, quoique délicieux hommes de lettres, je dirais presque *parce que* délicieux hommes de lettres, sont des esprits scientifiques qui ont été initiés sérieusement à la mathématique supérieure, le premier à l'Ecole des mines, après ses études de mathématiques spéciales, et l'autre à l'Ecole centrale des arts et manufactures, enseignement équivalant à la licence.

Alfred Capus dit franchement qu'il s'est senti « glacé » devant « l'œuvre de Poincaré, devant ces proportions inusitées, ces brusques ouvertures sur les terres lointaines, ces larges espaces peuplés de symboles », où le docteur Domec nous a encore conduits l'autre jour. Lui aussi, il donne un coup de sonde dans la géométrie non euclidienne, mais il la qualifie de « nihilisme géométrique ».

Quant à Maurice Donnay, qui peut-être était encore plus qualifié qu'Alfred Capus pour juger l'œuvre de Henri Poincaré, il avoue être demeuré « stupide » devant ces livres à couverture d'un rouge saturnien. Voilà pourquoi j'estime qu'on ne peut accepter les yeux fermés les doctrines de Henri Poincaré.

J'ai rencontré plusieurs fois H. Poincaré ; à son contact, j'ai compris l'esprit de son œuvre. Je ne me serais naturel-

lement jamais permis de discuter avec lui, mais j'ai senti dans sa parole, dans sa conversation, non dénuée d'un humour qui se reflète aussi parfois dans ses livres, qu'il avait cherché au fur et à mesure à remettre les choses au point pour empêcher l'opinion publique de continuer à dérailler, et déjà dans la préface de *La valeur de la science*, il coupait « les attaches entre le scepticisme et lui ».

Voilà pourquoi je dis qu'il faut se méfier de verser dans le paradoxe, en étudiant Poincaré, non pas qu'il le professe, mais il jongle avec lui et étourdit le lecteur par sa magistrale dextérité.

Il a encore remis les choses au point dans ses *Dernières pensées*. Je dois également faire remarquer que la conception de l'être infiniment plat remonte à Beltrami qui, en 1868, fit un essai d'interprétation de la géométrie non euclidienne, et que la théorie de Rieman qui, lui, part de ce principe que, par un point, on ne peut mener aucune parallèle, présente une certaine cohérence, mais par comparaison avec la géométrie de la sphère.

Les géométries non euclidiennes à deux ou plus de trois dimensions ne sont que des essais de conception mathématique dans le cas de données sur le monde extérieur, différentes de celles reçues jusqu'à ce jour ; c'est de l'analyse algébrique écrite dans une nouvelle langue conventionnelle, destinée à traduire des phénomènes physiques et non pas des abstractions rigoureuses.

Je ne leur reconnais pas du tout la même valeur à ce point de vue, mais, à la rigueur, cette commodité pour des collégiens maladroits de pouvoir excuser leurs fautes en dessin graphique, quand il s'agit de tracer des parallèles, ou alors de permettre de calculer des trajets interstellaires : ce qui est une tout autre question, encore qu'on ne puisse y introduire les accidents de route.

Il y a longtemps que je partageais, même sans la connaître, l'opinion de Paul Tannery, antérieure et semblable à celle de Badoureau :

« La géométrie non euclidienne n'apparaît désormais, au reste, que comme un jeu d'esprit : les conclusions philosophiques sont dégagées, et s'il peut y avoir intérêt au point de vue dogmatique à faire ressortir dans l'enseignement la possibilité logique d'admettre d'autres postulats que ceux de la géométrie euclidienne, nul ne paraît plus songer sérieusement à mettre réellement ces postulats en question au point de vue objectif. »

J'ajouterai sous ma responsabilité : parce que ces géométries n'intéressent pas notre globe terrestre.

Je ne vous ai pas dit que Badoureau pensait que la cellule humaine avait une âme, et que la nôtre n'était que le syndicat des âmes cellulaires; pour ma part, moi, je la qualifierai plutôt « d'intégrale définie de ces âmes ». Alors, si cela était vrai, j'admettrais volontiers que les âmes centrosomiques aient, suivant leur place dans l'organisme, la notion d'une géométrie non euclidienne appropriée à leur monde protoplasmique.

En ce qui concerne l'espace à trois dimensions, je maintiens ma manière de voir, je récuse l'agnosticisme en cette matière, et ce n'est pas parce qu'il est humainement impossible de fixer l'origine des coordonnées et d'orienter les arêtes du trièdre de référence que je ne puis avoir l'idée de l'espace absolu... et du repos éternel, parce que la mathématique est indépendante du mouvement, et même j'envisage l'espace tétradimensionnel où le temps intervient comme un concept d'un tout autre ordre (1).

Dans le domaine des sciences physiques, à propos du pendule, je n'ai pas dit que la formule de Borda fût une approximation, j'ai simplement voulu montrer que dans son développement complet en série, on se contentait, après

(1) Permettez-moi de faire ici une anticipation sur la fin de cette causerie et de citer à l'appui de mon opinion cette parole de Fabre exposant les théories d'Einstein, *Une nouvelle figure du monde*, p. 32 : « Il est vain d'emprunter aux théories d'Einstein des armes contre la métaphysique du temps et de l'espace. Il ne s'agit pas des mêmes choses. »

vérification, des premiers termes qui représentaient bien l'isochronisme des oscillations, en ne tenant pas compte des suivants, négligeables, ce qui est loin d'être un principe admis par définition.

En astronomie, on va même plus loin dans les considérations *a posteriori*, puisqu'on tient compte de la colatitude du lieu où l'on opère pour déterminer la longueur du pendule qui bat la seconde, au moyen de l'équation de Clairaut dans laquelle entrent, en outre, l'aplatissement terrestre et le rapport de la force centrifuge à la pesanteur équatoriale.

Dans l'ensemble de cette science, puisque nous y sommes maintenant, il faut envisager deux modes d'investigation essentiellement différents qui se complètent l'un par l'autre, l'analyse mathématique et l'hypothèse, c'est-à-dire la mise en équation des mouvements célestes constatés et l'interprétation des résultats, vérifiés, autant que faire se peut, par l'observation, hypothèse au point de départ, induction dans les conclusions, liaison par le calcul.

Pour que l'on puisse mieux juger l'opinion que j'ai émise au sujet des théories cosmogoniques, je ne saurais mieux faire que de laisser la parole à Faye quand il expose le système de Laplace dans son livre : *Sur l'origine du monde*, page 164 :

« Personne ne se méprendra, j'en suis convaincu, dit le savant professeur, au sentiment qui m'anime dans cette critique. Il s'agit d'une *simple hypothèse*, que Laplace a présentée lui-même avec une grande réserve, et l'auteur de *La mécanique céleste* est placé trop haut pour que sa gloire en reçoive la moindre atteinte. Voici bientôt un siècle (c'était en 1896) que les astronomes vivent sur ses cinq immortels volumes et s'efforcent d'en tirer des conséquences utiles et d'en perfectionner les fécondes méthodes. Quand bien même le progrès des observations ou ceux de l'analyse infinitésimale viendraient à en modifier certaines parties, cette œuvre restera comme une des plus hautes

manifestations de l'esprit humain. Mais la science a ce privilège de toujours avancer, et c'est encore rendre hommage au génie des maîtres les plus admirés que de s'aider de leurs travaux pour dépasser les bornes qu'ils ont cru poser. »

J'oserai ajouter : bornes qu'ils n'ont jamais crues infranchissables, mais qu'ils les ont établies comme une étape du progrès.

La merveille, c'est l'application du calcul ; l'analyse mathématique serait infaillible si on pouvait l'appliquer comme il convient, c'est-à-dire embrasser tous les éléments nécessaires, mais ceux-ci sont trop nombreux, alors il n'y a qu'approximation ; c'est pourquoi chaque fois qu'il y a eu défaut d'application, en procédant à l'étude des fonctions perturbatrices, on a été conduit à des découvertes ; mais l'analyse ne suffit pas à expliquer les origines du mouvement, puisqu'elle en dérive naturellement.

C'est le concours des autres sciences qui apporte petit à petit de nouvelles précisions. La connaissance de la constitution physique et chimique du soleil, la thermodynamique et l'analyse spectrale, inconnues de Laplace, ont conduit à de nouvelles inductions. Dans mes observations sur les *Causeries* du docteur Domec, il ne s'agissait pas en l'espèce d'admettre la pérennité du mouvement, la fin du monde par le froid ou par la chaleur, mais de provoquer de nouveaux aperçus sur les rapports de l'astronomie avec les nouvelles idées sur la constitution de la matière et la radioactivité. Notre savant confrère a évité ce terrain, et c'est intentionnellement, comme il me l'a dit ensuite dans une conversation privée, parce qu'il n'estimait pas, et cela avec juste raison, que ces théories fussent déjà au point. J'y reviendrai tout à l'heure.

Mais, en passant, permettez-moi une remarque au sujet du livre de Faye. Ce qui m'a le plus frappé autrefois à l'époque où je suivais, avec une attention que je voudrais aujourd'hui plus soutenue, son cours lumineux et magis-

tral, c'est son exposé des théories cosmogoniques des anciens.

A-t-on jamais, dans l'enseignement classique, exposé d'une manière aussi profonde le *Timée* de Platon, le *Ciel* d'Atistote, le *Songe de Scipion* de Cicéron, le poème de Lucrèce, la VIe églogue de Virgile et les *Métamorphoses* d'Ovide? J'avoue que tous, tant que nous étions, sur les bancs du lycée, jamais nous n'avons senti l'importance doctrinale des théories exposées dans ces œuvres, que nous considérions comme simples fantaisies de l'imagination de leurs auteurs, alors qu'elles reflétaient non seulement l'état des sciences dans ces âges lointains, mais encore une lueur de la vérité qui commençait à se faire jour dans le cerveau humain.

Si les nouveaux aperçus que j'attendais du docteur Domec et qui doivent lui être un garant du cas que je fais de sa haute culture, n'ont pas été présentés par lui dans sa critique à ma réponse, il y a du moins complété son premier discours par de nouvelles considérations de puissante valeur dont nous ne saurions trop lui savoir gré, en raison de l'intérêt qu'elles présentent. Aussi il ne me parait pas nécessaire de remettre en discussion le reste des cas de controverse, d'autant plus qu'il a prononcé le nom d'un homme dont les théories ont en ce moment un grand retentissement dans le monde savant, et semblent même être appelées à ouvrir à la science une ère nouvelle et féconde, et qui, en tout cas, rendaient déjà toutes mes idées solidaires dans ma réponse.

Lucien Fabre vient de les présenter au public sous le titre : *Une nouvelle figure du monde, les théories d'Einstein.*

Il ne m'appartient pas de vous les exposer aujourd'hui, malgré l'invite de mon éminent confrère, mais je crois devoir en dégager la philosophie, à laquelle j'avais d'ailleurs fait implicitement allusion, en vous parlant du concours effectif mutuel que les différentes branches de la science étaient destinées à se prêter de plus en plus étroi-

tement dans l'avenir. Aussi bien, leur lecture, loin de m'apporter le trouble causé par le premier livre de l'immortel Poincaré, a ouvert, au contraire, un horizon lumineux et est venu confirmer une espérance que j'avais caressée, il y aura bientôt quinze ans.

Carl Vogt a dit dans sa préface de *La descendance de l'homme :* « La somme de nos connaissances acquises s'accroît avec une telle rapidité que l'organisation humaine la plus amplement douée ne suffit plus pour embrasser au complet, même une branche isolée ».

Alors, comment progressera-t-on, m'étais-je demandé à cette époque, si l'on doit se mettre au labeur chacun dans son sillon en s'ignorant mutuellement? Mais, tout de suite, il m'avait semblé entrevoir un avenir moins décourageant, et cette pensée m'était venue : tandis que le domaine de la science se développe et s'étend, l'esprit humain s'élève et s'élargit. Insensiblement sa conception des premiers principes se modifiera, et l'ensemble des connaissances humaines se simplifiera, se condensera en un bloc plus accessible, parce que mieux ordonné.

C'est ainsi qu'aussitôt après la guerre, voulant me mettre au courant des nouvelles méthodes d'enseignement concernant les sciences, j'avais constaté ce progrès, cette marche vers la simplification introduisant, il est vrai, parfois une technologie nouvelle, mais plus de précision et plus d'ordre et de commodité, aussi bien pour enseigner que pour apprendre. En outre, mes travaux personnels de technique militaire m'avaient entraîné depuis longtemps petit à petit dans la pratique de procédés spéciaux, abaques, graphiques, etc., alors que l'enseignement officiel parallèlement s'était conformé à mon insu au même mouvement d'application pratique, et voici que les théories d'Einstein groupent dans le même effort le mathématicien, le philosophe, le physicien, l'astronome, comme précédemment je vous laissais entrevoir l'union de l'astronome, du géologue et du chimiste.

Fabre, dans son remarquable exposé de la *Nouvelle figure du monde*, dit aussi : « Parmi la multitude de phénomènes constatés et de gloses tant contemporaines qu'antérieures, il faut discerner les parasites, les secondaires, les déterminées et ne garder que l'essentiel ; celui-ci, énoncé sous la forme la plus générale, groupera tout le connu et réclamera la théorie susceptible avant tout de résoudre l'apparence des contradictions présentes et ensuite de donner de nos connaissances une image explicative qui féconde l'avenir ».

Quoique la théorie d'Einstein soit une véritable révolution, sa mise au point est destinée à nous mettre tous d'accord : elle vient à son heure, et les noms des quatre-vingts savants que j'ai relevés dans le livre de Fabre montrent bien comment elle a été amenée, et si grande que soit sa part, il faudra bien rendre justice aux précurseurs dont furent Henri Poincaré et d'autres savants français. Mais si je m'arrête un instant, sans même pouvoir délimiter le rôle de chacun, c'est que je me méfie de l'enthousiasme des foules, qui ne voit qu'un succès à l'actif de la science allemande. Or, on peut déjà mettre une sourdine à la voix de la renommée en citant une opinion américaine. Non pas que je considère les Américains comme des arbitres, pas plus en science qu'en droit international ou réciproquement, mais c'est qu'ils savent généralement apprécier ce qui peut être utile dans les applications de la science à l'industrie.

M. Robert S. Woodward, président de la Carnegie Institution de Washington, dans le *Chemical and metallurgical Engineering*, du 10 novembre 1920, estime que Navier et quelques ingénieurs contemporains ont fondé et développé cette branche extraordinaire de la physique mathématique que l'on appelle la théorie de l'élasticité, laquelle dépasse de beaucoup la théorie d'Einstein qui a tant attiré l'attention ces six derniers mois.

Ce jugement est d'autant plus intéressant que Navier est

né à Dijon, en 1785 ; il est mort en 1836, fut membre de l'Académie des sciences en 1821, et professeur à l'École polytechnique en 1831.

Maintenant, Messieurs, en terminant, je crois devoir appeler votre attention sur cette curieuse coïncidence que l'Université nous a offert des éléments d'appréciation de haute valeur, au moment précis où ces palpitantes questions de la science moderne étaient agitées au sein de notre assemblée, et nous a ainsi permis de constater qu'il y avait maintenant un enseignement officiel dont on ne peut se désintéresser. C'est en somme les pièces du procès soumises au jugement du public pensant.

M. Boutaric, maître de conférences à la Faculté des sciences, a fait une série de conférences sur la radioactivité, où, à côté d'un magistral exposé d'apôtre, il a su présenter quelques aperçus personnels d'une haute portée philosophique.

M. Cerf, professeur de mécanique rationnelle, a mis son auditoire au courant de ces fameuses théories de la relativité, bien anciennes, mais renouvelées d'une manière si curieuse, et qui constituent le point de départ d'Einstein.

Il me semble que c'est là, la plus belle conclusion d'une polémique fort courtoise que mon éminent contradicteur avait déjà close par un jugement trop flatteur sur mon compte, mais qui resserre encore plus nos liens de confraternité scientifique, en me faisant mieux apprécier son caractère de savant.

Imp. J[illegible] Dijon.

NOTICES NÉCROLOGIQUES

Xavier da CUNHA.

Le 11 janvier 1920, M. Xavier da Cunha, ancien conservateur de la bibliothèque de Lisbonne et membre non résidant de notre compagnie depuis le 18 décembre 1901, mourait à Lisbonne, à l'âge de 80 ans, après une longue et cruelle maladie supportée, dit un de ses amis les plus dévoués, avec une patience exemplaire.

C'est cet ami qui a bien voulu nous donner, sur notre confrère, les renseignements que son éloignement nous laissait ignorer.

Né à Evora, capitale de la province d'Alemtejo, le 14 février 1840, M. Xavier da Cunha fit ses études à Lisbonne et, sur le désir de son père, suivit les cours de la Faculté et fut reçu médecin en 1865.

En 1886, il jouissait d'une clientèle importante et, nous dit son ami, des mieux assorties, mais ses penchants littéraires lui firent abandonner sans regrets la situation acquise et, à la suite d'un concours, il fut nommé conservateur de la bibliothèque de Lisbonne ; il en devint directeur en 1902 et y demeura jusqu'en 1910, époque à laquelle il fut admis à la retraite.

Poète dès son jeune âge, il se fit remarquer par son lyrisme enjoué, enveloppé dans un léger tissu de sensualité délicate et pleine de finesse.

Sous le pseudonyme d'Olympio de Freitas, il publia des feuilletons dans les *Revues de la semaine* et dans *La Gazette de Portugal*, journal très répandu.

Malgré le pseudonyme qu'il avait adopté, eu égard à sa situation d'élève de la Faculté, son style et son esprit

pétillant le firent bien vite reconnaître, mais ses professeurs ne lui firent point grief de ses occupations littéraires qui ne nuisaient en rien à son application dans ses études.

Un peu plus tard, M. da Cunha publia des historiettes rédigées dans le portugais le plus pur et le plus élégant et parsemées d'un peu d'érudition ; elles lui valurent des admirateurs enthousiastes et autorisés.

Dès sa jeunesse il avait une prédilection pour la bibliographie. Ses travaux lui valurent parmi ses confrères et à l'étranger une réputation justement méritée.

Notre confrère ne se borna pas à l'étude de la littérature portugaise : il y joignit des connaissances les plus variées sur la littérature didactique et poétique étrangère. Ses traductions fidèles et classiques prouvèrent qu'il connaissait bien les divers idiomes.

Son œuvre, consacrée tour à tour à la poésie et à la bibliographie des pays latins, a démontré tout ce qu'il valait.

Peu d'hommes de lettres, nous dit son ami, ont possédé comme témoignages de l'estime dont leur talent a été l'objet dans leur patrie et à l'étranger, un plus grand nombre de diplômes : M. da Cunha a été, en Europe et en Amérique, membre de quarante-six académies de sciences et de belles-lettres.

M. da Cunha n'a rien donné dans nos *Mémoires*, mais il a toujours manifesté sa sympathie à notre compagnie en lui adressant ses œuvres. Nous conserverons son souvenir comme celui d'un travailleur utile, qui a su conquérir dans sa patrie une réputation hautement appréciée.

A. Cornereau.

Hippolyte MARLOT.

A la séance du 19 mai 1921, M. Metman donnait lecture d'une lettre d'un de nos correspondants, M. Hippolyte Marlot.

Faisant appel à sa science géologique, il l'avait consulté au sujet du vif-argent trouvé à Caen, en 1537, lors des fouilles faites pour la construction de l'hôtel le Valois d'Escouville.

M. Marlot pensait que le vif-argent recueilli dans les circonstances rapportées par l'annaliste de Bras provenait très probablement de l'officine d'un apothicaire, cette substance rencontrée quelquefois en France, ayant toujours été trop peu considérable pour être exploitée utilement.

M. Marlot terminait sa lettre en s'excusant, à raison de son mauvais état de santé, de ne pouvoir donner de plus amples renseignements, mais rien ne faisait prévoir que quelques jours plus tard, le 23 mai, notre confrère décéderait subitement.

Né le 13 août 1850, à Cernois, hameau de la commune de Vic-de-Chassenay (Côte-d'Or), M. Marlot s'est formé entièrement lui-même.

Ce sont ses efforts personnels, ses lectures, ses observations, qui lui ont donné le complément des connaissances très rudimentaires dues à son instruction primaire, et lui ont valu une réputation justement méritée.

S'intéressant aux roches, aux pierres, aux terrains, il y rechercha les vestiges du passé, qu'il découvrait dans les couches géologiques.

Grâce à un travail continu, il devint géologue, paléontologue, anthropologiste et archéologue.

Ses premières recherches avaient révélé ses précieuses qualités pour l'étude des gisements, aussi fut-il chargé, en

1877, de la prospection des gisements de phosphates du lias de l'Auxois, et il organisa, jusqu'en 1879, les chantiers d'exploitation.

Fondateur de la Société des carrières du Morvan pour l'étude et l'exploitation des gîtes miniers de cette région, il a, le premier, signalé l'existence des minerais radifères, ceux de Saint-Symphorien-de-Marmagne et de Grury (Saône-et-Loire), employés pour la fabrication du radium.

Il fut aussi l'inventeur fondateur des mines d'or du Châtelet (Creuse), et c'était bien selon lui sa principale découverte, puisqu'il prenait ce titre sur sa carte de visites.

Recueillant avec le plus grand soin tout ce qu'il trouvait au cours de ses travaux, haches polies, silex taillés, poteries, ossements, etc., il arriva à constituer d'importantes collections, guidé par MM. de Mortillet et Desor, les véritables créateurs de cette nouvelle science, l'archéologie préhistorique.

Désireux de faire profiter ses concitoyens du fruit de ses travaux, M. Marlot a publié de nombreuses brochures, j'en rappellerai quelques-unes :

Notes minéralogiques diverses et présence d'un nouveau gîte d'autunite sur la commune d'Arleuf, 1912.

Recherches des mines métalliques et métaux précieux, or et argent, dans le Morvan, 1914.

Rapport sur les mines d'or de la Miouze et Ranson, canton de Rochefort (Puy-de-Dôme).

La géologie, l'anthropologie n'étaient qu'une des branches des travaux de notre confrère ; il s'intéressait aussi aux mœurs, aux légendes de son pays.

Dans son ouvrage intitulé : *Le Merveilleux dans l'Auxois*, il a rappelé les anciennes superstitions locales dont quelques traces subsistent encore : légendes du sabbat ; cercles mystiques ; esprits frappeurs.

Dans la brochure : *Le dimanche des Brandons*, il expose l'origine probable des feux allumés ce jour-là dans de nombreux villages.

M. Marlot avait formé le projet de publier des monographies très complètes des communes de l'arrondissement de Semur, en y réservant une place importante aux questions archéologiques, historiques, géologiques et agronomiques.

La réalisation de ce projet eût été fort utile, les travaux de M. Marlot dans le passé étant une garantie pour ceux de l'avenir.

La mort a brusquement mis fin à cet espoir. Nous ne pouvons que le regretter vivement et adresser à la mémoire de notre correspondant, à sa famille, l'expression de nos sentiments de vive sympathie et de condoléance.

A. Cornereau.

Charles ROYER.

Charles Royer était venu à nous tardivement, à la onzième heure, pourrait-on dire, l'heure des élus ; mais il était des nôtres. L'Académie l'avait agrégé à sa compagnie, dans sa séance du 30 juin 1920, avec ce titre de membre honoraire, dont elle est justement parcimonieuse. Charles Royer était des nôtres, encore qu'aucun compte rendu public n'ait divulgué dans la presse dijonnaise son élection ; il était des nôtres, bien qu'une nécrologie publiée à Dijon n'ait point révélé au public ce lien académique dont nous nous honorions.

S'il est venu à nous si tardivement, cela tient sans doute, pour une part, à sa grande modestie, celle des hommes du premier mérite.

Assurément, tel n'est pas le seul motif du retard que je relève, et j'en aperçois un autre bien plus capital, dès que j'aborde le portrait moral que je voudrais esquisser.

Charles Royer était né à Langres le 20 mai 1848, dans ce gracieux hôtel Louis XV de la rue des Encommencées,

qui était la demeure familiale depuis 1811. Fils et neveu d'archéologues, il s'attacha de très bonne heure aux antiquités de sa ville natale, cette cité de pierre massive, mais aussi de pierre ornée, où les vestiges de l'art romain se dressent encore en place, non loin des édifices de la Renaissance la plus fleurie. Toute sa vie, en compagnie d'un frère plus jeune, il demeura fidèle, passionnément fidèle à Langres, et aujourd'hui qu'il n'est plus, il apparaît dans notre souvenir comme un échantillon choisi de ces hommes qui ont reçu de la Providence la mission délicate de défendre le charme de nos villes anciennes contre les prétendues nécessités de la vie moderne — entendez, les suggestions du mercantilisme — et aussi de faire connaître, tantôt par la plume, tantôt par la parole simple, mais avertie, du cicerone, les monuments, les richesses d'art, les souvenirs qui sont le propre exclusif de leur cité jalousement aimée.

Ainsi renfermé dans sa ville natale, bornant en apparence ses regards à un horizon restreint, Charles Royer eut une existence singulièrement remplie pour un homme de loisirs. D'abord, avec son frère, il collectionnait infatigablement, avec le discernement le plus sûr, les plus belles choses de l'art de tous les temps, depuis l'antiquité gauloise jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, si bien que l'hôtel de la rue Walferdin est moins un logis familial qu'un musée rempli, du haut en bas, de meubles français, tapisseries, tableaux, céramiques, armes, médailles, livres, archéologie, histoire naturelle. Pour donner une idée de l'ampleur de ces divers ensembles, dont il n'est pas question d'évaluer le prix marchand d'aujourd'hui, et pour indiquer quelques-unes des pensées directrices qui y ont présidé, rappelons que la collection des faïences d'Aprey ne présente pas moins de 206 pièces — 206 pièces, tout un petit musée, le plus vaste assurément de cette fameuse manufacture d'art bourguignonne. Quant à la bibliothèque, en laquelle s'est complue surtout la passion érudite de M. Joseph Royer, le frère

puîné, il y aurait trop à dire de ses manuscrits, de ses reliures somptueuses et parfois illustres, mais retenez au moins, s'il vous plaît, qu'on y compte jusqu'à 339 incunables, parmi lesquels 71 volumes de la typographie vénitienne de Nicolas Jenson, ce Champenois de Sommevoire qui, envoyé en mission par Charles VII pour enquêter discrètement sur l'imprimerie à Mayence, eut la gloire d'importer en France la grande découverte, et qui fut par ailleurs l'inventeur des caractères romains. Les ex-libris passent le nombre de 3,000. L'histoire naturelle est représentée notamment par plus de 500 oiseaux, de 2,000 lépidoptères, de 20,000 coléoptères : bref, toute une arche de Noé.

La réunion de pareilles collections classait MM. Royer à la suite des grands amateurs d'autrefois, qui furent nombreux à Langres : le maire Jean Roussat, les chanoines Antoine Thibault et Théodecte Tabourot, au seizième siècle; les avocats Denis Gaultherot et Odinet Javernaut, au dix-septième; le médecin Mahudel, Mony de Percey, au dix-huitième, et encore les Guyot de Saint-Michel et de Giey, Mgr Luquet ; et l'enrichissement quotidien d'un tel patrimoine artistique ne contribuait pas médiocrement à aiguiser la sagacité et à développer la culture érudite du collectionneur. Charles Royer n'eut donc rien à objecter, mais, au contraire, il entrevit l'occasion de mettre son activité, avec son expérience, au service de la cité, quand, vers 1887, la Société historique et archéologique de Langres entendit lui confier la conservation de son musée; car à Langres, ce n'est pas la ville, mais la Société archéologique qui administre le musée. Si les richesses archéologiques et artistiques du musée de Langres sont si bien mises en valeur par une présentation habile et par une identification prudente et loyale, on le doit au zèle de tous les jours de M. Royer, sans cesse à la recherche du mieux, jamais satisfait dès lors qu'il s'agissait des collections dont il avait la garde. Il ne contribua donc pas

peu à la réputation de bon aloi de ce petit musée provincial, qui a de bons morceaux dans les divers genres, même des morceaux très enviables, et qui, au surplus, ne permet pas de méconnaître le degré de fécondité artistique du pays à toutes les époques.

Charles Royer n'était point de ces connaisseurs plus aptes à jouir des belles choses, qu'habiles à en faire l'étude et la critique. Le secrétariat de la Société archéologique, qu'il assuma vers 1880, et qu'il n'a jamais abandonné depuis quarante ans, le portait à prendre une part très directe aux travaux de la compagnie, et la liste est longue des communications, notices et études qui ont pris place dans la double série de ses *Mémoires* et de son *Bulletin :*

Nicolas Jenson de Langres, l'un des premiers imprimeurs connus (Bulletin, t. I);

Registre de la confrérie de Saint-Didier, établie à Langres (ibid.);

Chartes concernant l'abbaye d'Auberive (*Bull.*, t. II);

Champigny-les-Langres [à propos d'un débris d'édifice romain] (ibid.);

Note sur deux anciens engins de guerre figurant dans les collections du musée de Langres (*Bull.*, t. III);

Société artistique de la Haute-Marne (ibid.);

Notice sur le village de Bourg et sa nouvelle église (*Bulletin*, t. IV);

Découverte de deux cercueils anciens au bas du faubourg des Auges, à Langres (ibid.);

Un manuscrit du dix-septième siècle (ibid.);

Une inscription funéraire de la cathédrale Saint-Mammès de Langres (ibid.);

Inventaire sommaire des sceaux et cachets... du musée. . de Langres, en collaboration avec Arthur Daguin (ibid.);

Tombe de Jeanne de Fouchier, femme de Philippe d'Anglure, seigneur de Guyonvelle (ibid.) ;

Henry Brocard (Bull., t. V) ;

Note sur la Décade historique du P. Jacques Vignier (ibid.) ;

Pierre tombale de Perceval de Montarby à l'église de Charmoilles (ibid.) ;

Le ban et l'arrière-ban dans le pays de Langres au dix-septième siècle (ibid.) ;

François Bernard d'Arbigny (Bull., t. VI) ;

Ernest Serrigny (ibid.) ;

Arthur Lacordaire (ibid.) ;

Charles-Edme Marlier (ibid.) ;

Enfin, *L'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres*, article de 95 pages, inséré au tome III des *Mémoires*, monographie d'une église prépondérante de la cité, aujourd'hui entièrement rasée, dont l'histoire est intimement liée à celle de la ville et de ses familles notables, autant que l'histoire de Saint-Mammès est inséparable de celle du chapitre cathédral et de ses bénéficiers de tous grades.

Ce n'est pas tout. M. Royer a publié à part un ouvrage d'une portée bien plus étendue : *Traité élémentaire d'histoire de l'art à l'usage des élèves des lycées et collèges*, par M. Ch. Royer, artiste peintre, Langres, 1895, gr. in-8° de 167 pages, avec figures. Dans ce précis, écrit tout spécialement pour les élèves des lycées, des collèges et des écoles municipales de dessin, l'auteur a cherché, dit-il, « à indiquer simplement la marche générale que l'art a suivie dans ses développements, à faire connaître les principaux styles et les principales écoles, à montrer surtout combien l'état politique, la religion, les mœurs ont d'influence sur l'art ». Il a entendu, racontant l'histoire de l'art, « essayer de faire comprendre aux jeunes intelligences l'utilité et la beauté de l'art, les avantages qu'il procure, le charme intime qu'il peut répandre sur l'ensemble de la vie ». Ce n'est plus le collectionneur, ce n'est plus l'érudit, qui s'exprime dans ce livre ; c'est cela, si l'on veut, mais doublé d'un technicien, et j'en arrive ainsi à un autre aspect du portrait, aux lignes sommaires et insuffisantes, que j'esquisse.

De son existence, en effet, M. Royer fit plusieurs parts ; c'est un hommes à plusieurs visages, et si j'ai insisté avec complaisance sur l'archéologue et l'érudit, c'est qu'il se rattache davantage par ces traits à ses confrères dijonnais de la dernière heure. Mais, je puis le dire maintenant, c'est à la peinture qu'il dédia sa passion la plus ardente et la plus constante.

J'ai souvenance que mon grand-père paternel, qui transposait sur la toile, lentement, avec des soins infinis, ses rêves d'élégances et de coloris séduisants, trouvait un singulier plaisir à s'attarder dans un coin de l'atelier de Charles Royer, jeune peintre, et à surprendre les méthodes fort différentes de l'élève de Henner, moins de précision dans le dessin, plus de recherche de l'effet général, une décision, une hardiesse de touches, qui n'excluaient nullement les œuvres fortes, tout en se prêtant à une production plus facile et plus abondante. Les petits tableaux, du reste, convenaient mieux à sa manière, nuques et épaules, paysages, fleurs et natures mortes. Par le talent indéniable dont il était doué, par sa participation à toutes les grandes expositions artistiques de la France et du dehors, M. Royer, membre de la Société des artistes français, fondateur de la Société artistique de la Haute-Marne, avait conquis une notoriété étendue et un rang enviable parmi les artistes résidant en province.

C'est donc tout un passé d'honneur, de haute culture, de dévotion privée à l'archéologie et aux arts, de propagande aussi pour répandre le culte de la beauté, de dévouement aux intérêts durables et profonds de la cité, que la Société archéologique, assistée de la représentation nationale et locale, fêta le 19 juin 1920, dans une fête restreinte qui était tout de même une discrète apothéose ; ce jour-là, fut offert au jubilaire d'une cinquantaine académique un recueil de mémoires d'archéologie et d'histoire que quelques amis, désignés par la Société elle-même, avaient composé et fait imprimer, sous le titre de *Mélanges Charles Royer*.

L'hommage était venu à son heure, mais déjà les initiés savaient que cet hommage serait l'épilogue d'une existence à son déclin. Effectivement, deux mois plus tard, le 16 août, s'éteignait celui qui fut, ainsi que l'écrivait naguère le président de la Société archéologique, « durant cinquante ans l'arbitre de l'art et du goût dans une région de France ».

J. Laurent.

Le docteur Louis MARCHANT.

L'Académie a perdu son doyen d'âge et d'élection en la personne de M. le docteur *Louis*-Claude-Jacques Marchant, décédé rue Berbisey, 31, le 8 décembre 1920, et je remercie de tout cœur M. le président d'avoir bien voulu appeler le vieil ami, le témoin du disparu, à l'honneur de prononcer ici son éloge. Ce m'est un devoir douloureux et cher de donner un crayon de ce que fut cette longue carrière qui a été une des dignités non seulement de cette compagnie, mais encore de notre ville. Les amis du docteur Marchant retrouveront dans mes paroles, je l'espère du moins, quelque chose de lui, ceux qui l'ont seulement aperçu dans la vie dijonnaise, et depuis longtemps il était pour nous un absent, apprendront ce que valait l'homme modeste, silencieux, qui s'extériorisait si peu. Notre confrère était de ces modestes vrais, de ces silencieux que les contemporains prennent trop facilement au mot.

Il était né à Dijon, rue Saumaise, 18, le 22 juin 1828, de Jacques-Hubert Marchant et de Reine-Huguette Rodier, mariés à Morey (Côte-d'Or), le 4 avril 1826. Il fit ses études classiques au collège royal de Dijon, puis sa médecine, et fut successivement élève des trois Facultés françaises de son temps, Paris, Strasbourg, Montpellier ; c'est dans cette dernière qu'il prit le grade de docteur en 1857, et revint

s'établir pour toujours à Dijon. Son esprit scientifique, ses dons innés d'observation et d'application, le préparaient, semblait-il, à la plus utile carrière. Mais ses goûts d'indépendance, sa vocation déjà décidée de collectionneur qui devait sinon dominer, du moins remplir sa vie entière, lui firent délaisser de bonne heure toute recherche de clientèle. Il tint toutefois à honneur de figurer sur la liste des docteurs-médecins du département, toutefois à son nom fut bientôt accolée la mention « n'exerce pas ».

Le 22 avril 1859, il était nommé conservateur du cabinet d'histoire naturelle en remplacement de celui qui en avait été le créateur, Léonard Nodot (Dijon, 2 janvier 1802-17 avril 1859). Le docteur Marchant apporta dans ses fonctions le zèle le plus intelligent et le plus constant, une compétence entière, continuant ainsi et développant l'œuvre de son prédécesseur. Démissionnaire le 11 mars 1887, il fut remplacé, dès le 12, par M. Louis Collot, professeur de géologie à la Faculté des sciences, aussi membre de notre compagnie, qui prit son service le 1er avril suivant.

Le docteur Marchant était entré à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, au titre d'associé résidant, le 2 février 1857, et devint membre titulaire, le 3 janvier 1867. Le 17 janvier 1874, il était élu à l'Académie, dans la classe des sciences ; mais, écrivain et collectionneur, il aurait pu aussi bien figurer dans celle des lettres ou des arts. Il devait être plus tard vice-président de notre compagnie.

Collectionneur, mais sans spécialité, le docteur Marchant l'était pour ainsi dire de naissance. Son goût le portait vers toutes les manifestations des arts anciens : émaux, bois sculptés, faïences européennes ou orientales, gravures, charmants bibelots français, que sais-je ? et tout cela lentement rassemblé avec une sûreté quasi infaillible de diagnostic. En ces matières d'art, c'était le conseiller le plus sûr, faisant autorité non seulement à Dijon, mais encore à Paris, d'où le consultaient les plus insignes connaisseurs.

Et c'était en même temps un lettré délicat, au jugement net, fort écouté dans les deux commissions municipales dont il faisait partie, celle du musée de la ville et celle de la bibliothèque. Et la solidité de sa compétence s'additionnait d'une indépendance absolue, toujours courtoisement affirmée, mais qu'il considérait comme un devoir. En toutes choses, c'était la loyauté, la franchise faite homme. Il passait pour un peu distant, non, réservé, oui, point banal, surtout en amitié, d'une sûreté à toute épreuve, mais sans phrases, disant peu, faisant beaucoup.

On devine qu'il n'aimait ni les importuns, ni les indiscrets, ni les faux amateurs ; aussi n'était-il pas un de ces collectionneurs qui aiment quelquefois trop à faire faire aux gens le tour de leurs trésors. Ce Dijonnais de fine race supportait mal les sots, et si ceux-ci, par l'heureux privilège de leur état, ne s'en apercevaient pas, il n'en savait pas moins les éconduire sans qu'ils s'en doutassent. Avec cela, jamais malveillant, le meilleur ami et sachant défendre les siens, il n'en avait pas moins en conversation, quand on le cherchait, de ces coups droits qui semblent des effleurements et mettent un homme à terre.

Il a publié sur divers sujets de détail, histoire naturelle, archéologie, histoire tout court, un certain nombre de menues brochures dont on trouvera la nomenclature dans la *Bibliographie bourguignonne* de Ph. Milsand, publication de l'Académie. On citera seulement ses *Recherches sur les faïences de Dijon*, et *La Bourgogne pendant la guerre*, 1875, traduction, il entendait parfaitement l'allemand, de la *Gazette officielle de Carlsruhe*. Tous les travaux de M. le docteur Marchant sont des œuvres originales, et la documentation en est de première main. On ne peut cependant omettre de signaler un volume important publié en collaboration avec un confrère et ami de tout temps, M. Jules d'Arbaumont : *Le Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon d'après ses anciens inventaires*, in.-4°, 1887. En tête est une reproduction du riche ostensoir de la Sainte Hostie, don

d'Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon et mère de Charles le Téméraire, d'après une miniature du cabinet Marchant. Ce livre est un répertoire précieux des arts somptuaires d'église au moyen âge, et les plus amples connaissances en ont fait un livre descriptif de premier ordre, tandis que M. Jules d'Arbaumont apportait à l'œuvre sa part de contribution plutôt documentaire et historique.

M. le docteur Marchant a enrichi le musée de la Commission des antiquités d'un précieux objet provenant d'Alesia, un cachet d'oculiste romain, qu'il a lui-même décrit dans les *Mémoires* de la compagnie.

Depuis de longues années, M. Marchant ne venait plus aux séances des deux grandes sociétés dont il faisait partie; son âge, sa santé surtout ne lui permettait plus. Il conservait cependant et intactes toutes ses facultés intellectuelles, et les années n'avaient eu sur elles aucune prise. Mais dans l'automne de 1918, sa santé subit une grave atteinte et de nombreuses incommodités s'additionnèrent en maux supportés avec la plus admirable sérénité. Une accalmie de plusieurs mois se produisit cependant et il put se lever, vivre en apparence sa vie ordinaire, recevoir même ses amis en été dans ce grand cabinet rempli de belles choses, en hiver se tenir dans un fauteuil au coin de son feu, s'intéressant comme aux meilleurs temps aux nouvelles extérieures. Mais un jour vint où il fallut reprendre, et ce fut cette fois pour ne plus le quitter, son lit de souffrances, et les siens durent abandonner toute espérance d'un retour même à un état de demi-santé. Médecin, il ne se faisait aucune illusion, et le désir de vivre s'était depuis longtemps éteint; pourtant c'était toujours la même égalité d'âme, la même résignation chrétienne, la même cordialité envers ses amis, on peut même dire le même enjouement. Il s'est éteint doucement dans la matinée du mercredi 8 décembre, et en lui a disparu une des dignités de notre ville. Les funérailles ont eu lieu le 10.

Témoin depuis tant d'années de cette vie, celui qui écrit

cette notice de regret et de deuil, a conscience d'avoir accompli un devoir de vérité et de justice.

H. CHABEUF.

Lucien FABRE.

Le 25 octobre 1870, j'étais appelé par une dépêche de mon inspecteur, M. Fabre, à me rendre auprès de lui, à Autun, pour l'organisation des guides forestiers de Saône-et-Loire, et je rencontrai alors chez son père un collégien que l'investissement de Paris avait forcé à interrompre ses études de préparation au concours d'entrée à l'Ecole de Nancy.

Je puis donc, à la vérité, invoquer cinquante ans de contact sympathique avec Lucien Fabre, pour retracer sa carrière et rappeler les travaux de notre confrère, mon camarade et mon ami.

Fabre (Lucien-Albert) naquit le 19 février 1852, à Dijon; son père était alors sous-inspecteur sédentaire attaché aux bureaux de la conservation, après avoir été garde général à Autun, où il s'était marié et où il devait finir sa carrière en 1878.

Entré à l'Ecole forestière avec la 48e promotion, dont la liste d'admission comporte le nom de Henri Poincaré, qui opta pour l'Ecole polytechnique, Fabre, après l'accomplissement de son stage à l'Ecole, fut successivement attaché au service du reboisement dans les Alpes, à Gap et à Digne, de 1875 à 1878, puis il géra, en qualité de garde général du service ordinaire, les importants cantonnements d'Orchamps et de Compiègne. Nommé sous-inspecteur, le 19 avril 1882, il fut attaché à Moulins au service des aménagements, puis au service sédentaire, et il avait repris à la même résidence le service ordinaire, quand, le 27 juin 1894, il fut appelé dans les Pyrénées, comme inspecteur à Bagnères-de-

Bigorre, qu'il quittait en avril 1898, pour achever sa carrière à l'inspection de Dijon-Ouest, et prendre sa retraite, le 25 décembre 1912.

Affecté au service de l'intendance militaire de la 8e région, Fabre fut mobilisé au début de la guerre, bien que dégagé de toutes obligations par son âge et par sa mise à la retraite. Il fut détaché au service du ravitaillement, successivement à Chalon-sur-Saône et à Lyon, mais bientôt les fatigues de longs stationnements sur les quais d'embarquement forcèrent mon camarade à rentrer dans ses foyers, comme sous-intendant militaire honoraire du cadre auxiliaire, en 1917.

Fils, gendre, beau-frère d'agents, tous anciens élèves de l'Ecole de Nancy, Fabre était un forestier, élevé, nourri et maintenu dans les bonnes traditions du corps, auquel il était fier d'appartenir et de se rattacher par son origine et ses alliances.

Ses séjours dans les Alpes et dans les Pyrénées avaient donné à ce Dijonnais de naissance le goût de la montagne, et c'est à la montagne qu'il a consacré la plupart de ses travaux, depuis la publication, en 1898, de son premier mémoire sur *Les landes de Lannemezan*, leur origine, leur évolution, leur avenir. Dans la liste de ses soixante-seize publications, un quart au moins a pour objet l'étude de la région pyrénéenne, de la Gascogne et des Landes ; mais bientôt il aborde les questions plus générales de la houille blanche, de la restauration des montagnes, de l'exode du montagnard, du problème social dans les montagnes méridionales françaises, et ses études paraissent dans des notes présentées à l'Académie des sciences, dans les comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences, dans les rapports des congrès de l'Association pour l'aménagement des montagnes, dans la *Revue internationale de sociologie*, ou encore dans la *Revue bourguignonne de l'Université de Dijon* ou le *Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et de Belfort*.

Les titres scientifiques de notre confrère lui valurent de nombreuses et flatteuses distinctions : 1904, médaille de la Société de géographie de Paris; médaille d'or de la Société nationale d'agriculture de France, qui le nommait correspondant en 1906, comme il devait devenir, en 1907, correspondant du ministère de l'instruction publique, en 1910, correspondant de l'Académie royale de Barcelone. Officier du Mérite agricole, en 1911, officier de l'Instruction publique en 1913, il était fait chevalier de la Légion d'honneur en 1914, et au témoignage autorisé d'un des doyens de l'Académie des sciences, notre confrère devait aux prochaines élections être nommé correspondant de l'Institut, suprême distinction qu'il ambitionnait et dont la nouvelle eût illuminé d'un rayon de joie satisfaite ses yeux prêts à se fermer pour toujours.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon s'est honorée en distinguant, elle aussi, les titres scientifiques de M. Fabre et en le nommant membre résidant en 1906, puis vice-président au renouvellement du bureau, en 1915. Assidu aux séances, prenant une part active aux discussions, faisant d'intéressantes, mais trop rares communications, M. Fabre, lorsque s'est posée la question du régionalisme, a réservé à l'Académie son dernier effort, car la maladie l'avait déjà atteint, quand il nous a lu, à la séance du 4 décembre 1918, son mémoire sur *Le régionalisme et la région économique de Dijon*.

L'état de sa santé nécessitant son départ pour Nice, auprès de son beau-frère, inspecteur des eaux et forêts en retraite dans cette ville, M. Fabre a dû renoncer à faire partie du bureau de l'Académie ; quand il est revenu à Dijon au milieu de ses livres et de ses instruments de travail, dans ce bureau de la rue de l'Ecole-de-Droit, qu'il avait aménagé avec tant de soins et tant d'espoirs, il s'était ingénieusement fabriqué un pupitre de malade pour continuer à rédiger, mais ses forces le trahissaient chaque jour de plus en plus.

Il avait bien voulu faire appel à ma vieille amitié pour distraire quelque peu ses longues heures de repos forcé ; je voyais ses yeux se diriger sur les rayons de sa bibliothèque et sur les cartons renfermant ses notes, mais jamais je ne l'ai entendu proférer la moindre plainte ; il s'est éteint, le vendredi 10 décembre 1920, calme et chrétiennement résigné.

Après le service à l'église Saint-Michel de Dijon, le lundi 13 décembre 1920, le corps a été transporté à Saint-Mihiel (Meuse), où, si la maison ancestrale ne présentait que des ruines, les obus avaient du moins épargné le caveau de famille.

E. Picard.

TABLE ANALYTIQUE

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SCIENCES

SCIENCES MORALES ET SOCIALES

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Note de M. Picard relative à la seconde édition des *Méditations* de Lamartine, p. XVIII. — Remarques bibliographiques sur les éditions originales de Lamartine, par M. Vignes, p. XX. — Note de M. le colonel Andrieu à propos du centenaire des *Méditations* de Lamartine, p. XXII. — Bossuet et Jean-Jacques Rousseau, par M. Buffenoir, p. LXXIX.

HISTOIRE

Compte rendu par M. Fyot d'une visite faite par lui à la maison natale de sainte Jeanne d'Arc, à Domremy, p. III. — Les relations anglo-bourguignonnes au cours de l'histoire, par M. Gasser, à l'occasion d'un travail de M. Oberreiner, p. XLVIII. — Note de M. Cornereau relative à la chambre de Bonaparte à Auxonne, p. LXXXVII. — Note de M. Claudon relative à l'entrée à Dijon du duc Charles, le 23 janvier 1471, p. IV. — Note de M. Fyot sur les Choriaux de la Sainte-Chapelle, p. VI.

BEAUX-ARTS

Note de M. Metman sur un tableau de l'église Saint-Michel, p. XII. — Note de M. Cornereau sur le médaillon en marbre blanc, œuvre de Dubois, représentant le Dauphin, et appartenant à l'Académie, p. XXX. — Note de M. Fyot sur la cristallerie qui existait autrefois au Creusot, p. XXXI. — Notes de M. le colonel Andrieu relatives à la publication des cartes postales illustrées et aux portraits de Marie Leczinska, p. XLVII, LXXXIV et LXXXV. — Causeries et observations sur la peinture, par M. Darviot, p. LXVI et LXXX. — Note de M. Darviot relative au portrait du musée de Dijon qui passe pour être celui de Charles le Téméraire, p. XCIX.

NOTICES BIOGRAPHIQUES ET NÉCROLOGIQUES

Jacques Cazotte, par M. le général Duplessis, p. L. — Le commandant Joseph Cazotte, par M. le général Duplessis, p. LVI.

CHRONIQUE ACADÉMIQUE

Allocution de M. Baudot en prenant la présidence le 4 février 1920, p. X. — Délibérations des 14 et 23 avril 1920 par lesquelles l'Académie décide de donner son concours à M. le maire et à l'administration municipale pour effectuer le transfert de la statue de Bossuet au chevet de l'église Saint-Jean, p. XXII et XXVI. — Rapport de M. le général Duplessis sur l'état actuel du médaillier de l'Académie, p. XXVIII. — Rapport de M. le général Duplessis au nom de la commission nommée pour la modification des statuts de l'Académie, p. XXXIII et XXXVIII. — Lettre du 26 juin 1920 adressée à l'Académie, par laquelle M. Frédéric

Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie française, fait connaître à l'Académie de Dijon que cette haute compagnie accepte le patronage des fêtes projetées en l'honneur de Bossuet et s'y fera représenter, p. xxxv. — Manuscrits de feu le colonel Bourgeois sur l'art militaire dans l'antiquité, offerts à l'Académie par Mme Bourgeois, p. xxvi. — Compte rendu par M. le président Baudot de son voyage à Paris au sujet des fêtes projetées en l'honneur de Bossuet, p. lviii. — Etude de M. Hurion sur les travaux de M. Violle, membre de l'Institut, élu membre non résidant le 9 mars 1921, p. lxviii. — Compte rendu par M. le général Duplessis de l'ouvrage de MM. Arnaud et Mont : *Le langage de la vallée de Barcelonnette*, p. lxxxi. — Compte rendu par M. le général Duplessis de plusieurs travaux contenus dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie :* 1° Les reliques de saint Omer et de saint Bertin, par M. le chanoine Bled ; 2° Les sergents à verge de l'échevinage de Saint-Omer, par M. Justin de Pas ; 3° Les compagnies de milice urbaines et les connétables à Saint-Omer, par le même auteur ; 4° *L'église d'Isbergues*, p. lxxxi. — Compte rendu des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, par M. le général Duplessis : Etude relative à l'abbaye de Senones ; Etude sur Jacques Hulen, ministre du roi-duc Stanislas, et le portrait de Marie Leczinska, par Nattier, p. lxxxii. — Compte rendu par M. de Truchis de divers travaux contenus dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* et concernant l'indication des tracés des diverses enceintes de la ville de Toulouse, les inscriptions à placer, les moyens d'assurer la conservation des objets trouvés au cours des travaux de voirie, etc., p. xci. — Compte rendu par M. Metman de trois études contenues dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux :* Le prince de Ligne, par M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège ; Saint Fort, par M. Brutails ; Le docteur Metchnikoff, par M. Barillet, p. xci. — Compte rendu par M. Metman de différents travaux scientifiques parus dans la *Revue linéenne de Bordeaux* et le *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, p. xcii. — Réception de la délégation de l'Académie française le 4 juin 1921, p. xcii. — Analyse par M. Gasser de divers travaux contenus dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, p. ciii. — Compte rendu par M. le colonel Andrieu des travaux contenus dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, p. civ. — Compte rendu par M. Metman des travaux contenus dans les *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse*, p. cv.

TABLE

